This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

From the Library of the
Fogg Museum of Art
Harvard University

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

NOUVELLES ARCHIVES

DE L'ART FRANÇAIS

SCELLÉS ET INVENTAIRES D'ARTISTES ANCIENS

DEUXIÈME SÉRIE

Digitized by Google

63
S67b
1884

Digitized by Google

NOUVELLES ARCHIVES

DE

L'ART FRANÇAIS

RECUEIL DE DOCUMENTS INÉDITS

PUBLIÉS PAR LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS

DEUXIÈME SÉRIE

TOME V

(11e VOLUME DE LA COLLECTION)

SCELLÉS ET INVENTAIRES D'ARTISTES

PUBLIÉS PAR JULES GUIFFREY

(DEUXIÈME PARTIE)

1741-1770

PARIS

CHARAVAY FRÈRES, LIBRAIRES DE LA SOCIÉTE

4, RUE DE FURSTENBERG

1884

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES MEMBRES FONDATEURS

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS

EN 1884.

La Bibliothèque de Copenhague.
La Bibliothèque de Lille.
La Bibliothèque de Munich.
La Bibliothèque de la ville de Paris.
La Bibliothèque de Pau.
La Bibliothèque de la préfecture de la Seine.
La Bibliothèque de Troyes.
La Bibliothèque de l'École des Chartes.
La Bibliothèque de l'École nationale des Arts décoratifs.

MM.

Alkan (Alphonse), à Paris.
André (Édouard), à Paris.
Armand, architecte, à Paris.
Arnauldet (Thomas), à Niort.
Badin (Jules), à Paris.
Bailly, membre de l'Institut, à Paris.
Ballu (Roger), inspecteur des Beaux-Arts, à Paris.
Barbet de Jouy, membre de l'Institut, à Paris.
Bardonnet, à Niort.
Barthélemy (le comte Edouard de), à Paris.
Berger (Georges), à Paris.
Bonnaffé (Edmond), à Paris.
Bonnassieux, membre de l'Institut, à Paris.
Bosc (Ernest), architecte, à Paris.
Bouvenne (Aglaüs), à Paris.
Bouvrain, architecte, à Paris.
Brown (Francis), à Bordeaux.
Brugière (Dieudonné de), à Paris.
Bruyerre, architecte du gouvernement, à Paris.

Digitized by Google

Burbure de Wezembeech (le chevalier Léon de), à Gand.
Capetter (Gustave), à Angoulême.
Castagnary, conseiller d'État, à Paris.
Chabouillet, conservateur du Cabinet des Médailles, à Paris.
Champion (Honoré), libraire, à Paris.
Charavay (Étienne), à Paris.
Charvet, architecte, à Lyon.
Chennevières (le marquis de), membre de l'Institut, à Paris.
Chéron (Paul), à Paris.
Chevrier (Maurice), à Paris.
Corroyer (Édouard), architecte du gouvernement, à Paris.
Courajod (Louis), à Paris.
Darcel (Alfred), administrateur de la manufacture des Gobelins.
Dassy (Léon), architecte, à Paris.
David (Jules), peintre, à Paris.
Decaux (G.), à Paris.
Delaborde (le vicomte Henri), membre de l'Institut, à Paris.
Delagrave, à Paris.
Delaherche, à Beauvais.
Delisle (Léopold), membre de l'Institut, à Paris.
Destailleur, architecte, à Paris.
Devrez (Désiré), architecte du gouvernement, à Paris.
Didot, à Paris.
Doucet, à Paris.
Dreyfus (Gustave), à Paris.
Dubost (R.), à Paris.
Dumoulin, libraire, à Paris.
Duplessis (Georges), conservateur-adjoint du Cabinet des Estampes.
Dupont-Auberville, à Paris.
Duval (A.), à Lyon.
Fabré, à Paris.
Fayet, à Paris.
Fidière des Prinveaux (O.), à Paris.
Fournier (Charles), à Paris.
Gautier, à Paris.
Gérard, à Paris.
Gérardin (Alfred), à Paris.
Giacomelli, à Versailles.
Gonse (Louis), à Paris.
Grandmaison (Charles de), à Tours.
Guiffrey (Jules), à Paris.
Havard (Henry), à Paris.
Hédou (Jules), à Rouen.
Heiss (A.), à Paris.

Digitized by Google

Herbet, à Paris.
Herluison (H.), libraire, à Orléans.
Jacob, notaire, à Angerville.
Jamain (Joseph), conseiller référendaire à la Cour des Comptes.
Jarry (Louis), à Orléans.
Jeancourt (Charles), à Paris.
Jouin (Henry), à Paris.
Laborde (le marquis de), à Paris.
Lafenestre (Georges), inspecteur général des expositions, à Paris.
Laisné (Charles), architecte du gouvernement, à Paris.
La Pommeraye (Édouard de), à Paris.
Le Breton (Gaston), à Rouen.
Le Chevallier-Chevignard, peintre, à Paris.
Leclerc (Alfred), architecte du gouvernement, à Versailles.
Lemarié, à Paris.
Letrône, à Paris.
Liepmannssohn (Léon), libraire, à Berlin.
Liesville (de), à Paris.
Lisch (Just), architecte du gouvernement, à Paris.
Lopinot (Amédée), à Paris.
Louvrier de Lajolais, directeur de l'École des Arts décoratifs.
Lucas (Charles), architecte, à Paris.
Maciet, à Paris.
Magnabal, à Bellevue.
Mantz (Paul), à Paris.
Marcille (Eudoxe), à Paris.
Mareuse (Edgar), à Paris.
Mauban (Georges), à Paris.
Maze (Alphonse), à Paris.
Meaume (Édouard), à Paris.
Menu (Henri), libraire, à Paris.
Mercier (Charles), à Paris.
Merson (Olivier), à Paris.
Molinier (Émile), attaché à la conservation du Louvre.
Montaiglon (Anatole de), professeur à l'École des Chartes, à Paris.
Müntz (Eugène), à Paris.
Naples (Paul), architecte du gouvernement, à Paris.
Nicard (Pol), à Paris.
Normand (Jacques), à Paris.
Pallier, à Viroflay.
Paris (Gaston), membre de l'Institut, à Paris.
Patenotte (Mme), à Paris.
Pécoul (Auguste), à Paris.
Périn, architecte, à Paris.

Digitized by Google

Petit (F.), à Paris.
Popelin (Claudius), à Paris.
Port (Célestin), correspondant de l'Institut, à Angers.
Portalis (le baron Roger), à Paris.
Pouy (F.), à Amiens.
Raynal (E. de), conseiller référendaire à la Cour des Comptes.
Reiset (Frédéric), directeur honoraire des Musées nationaux.
Revilliod de Watteville, à Genève.
Richard, archiviste du département de la Vienne, à Poitiers.
Rondot (Natalis), au château de Chamblon (Suisse).
Sabine, architecte, à Paris.
Salles (E.), à Paris.
Sardou (Victorien), de l'Académie française, à Paris.
Scheffer, directeur de l'École des langues orientales, à Paris.
Sénemaud (Ed.), archiviste des Ardennes, à Mézières.
Sichel (Auguste), à Paris.
Siret (A.), commissaire d'arrondissement, à S.-Nicolas (Belgique).
Sourdois, au château de Vaux, à Creil.
Stein (Henri), à Paris.
Sully Prudhomme, de l'Académie française, à Paris.
Tamizey de Larroque, à Gontaud (Lot-et-Garonne).
Tempier (D.), archiviste des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc.
Thibaudeau (A.-W.), à Londres.
Tuetey (Alexandre), à Paris.
Vachon (Marius), à Paris.
Vaillant (V.-J.), à Boulogne-sur-Mer.
Valabrègue (Antony), à Paris.
Vandeuvre (Gabriel de), à Paris.
Varennes (le marquis de), à Paris.
Vasselot (Marquet de), statuaire, à Paris.

Digitized by Google

SCELLÉS ET INVENTAIRES

CI.

PIERRE-BENOIT BOULLE

ÉBÉNISTE DU ROI.

20 mai 1741.

L'habile et modeste artisan qui a laissé son nom à tout un système de décoration du mobilier est bien connu aujourd'hui, grâce aux publications de MM. Ch. Asselineau, J. Perin, et surtout aux documents imprimés jadis dans les anciennes *Archives de l'Art français*. Tout récemment encore[1] nous tirions de l'oubli quelques pièces de procédure apportant de nouveaux détails sur les embarras pécuniaires du pauvre artiste qui payait assez mal ses ouvriers. On sait qu'*André-Charles Boulle*, né entre 1642 et 1647, mort le 28 février 1732, avait eu de nombreux enfants, dont plusieurs prirent part à ses travaux. On connaissait déjà ceux qui paraissent ici : 1° Jean-Philippe ; 2° Pierre-Benoît, celui qui fait l'objet de l'acte suivant; 3° André-Charles, né le 11 décembre 1685, mort le 23 juillet 1745 (Jal dit rue de Seine; il faut lire rue de Sève); 4° Charles-Joseph, né le 29 août 1688. Les trois frères vivaient encore au moment du décès de Pierre-Benoît et se présentaient comme seuls héritiers du défunt mort sans enfants. L'acte suivant nous apprend encore que les quatre descendants d'André-Charles, premier du nom, prenaient le titre d'ébénistes du roi et que la veuve de Pierre-Benoît était une demoiselle Elisabeth Belard.

1. *Nouvelles Archives*, 8e volume, 1880-1, p. 316-9.

Digitized by Google

Procès-verbal d'apposition de scellés après le décès de Pierre-Benoit Boulle, *ébéniste du Roi.*

Du samedy, 20 may 1741, deux heures de rellevée, nous Jérôme-Jean Remy, avocat en Parlement, Conseiller du Roy, commissaire au Châtelet de Paris, ayant été requis, sommes transporté grande rue du faubourg Saint-Antoine, en une maison du s^r Moreau, marchand de bois, où étant et monté au cinquième étage sur le jardin, y occupé par le s. *Pierre-Benoist Boulle,* ébéniste du Roy, se sont adressé à nous les sieurs *André-Charles Boulle,* aussy ébéniste du Roy, demeurant rue et barrière de Sève, faubourg Saint-Germain, paroisse Saint-Sulpice, et *Charles-Joseph Boulle,* pareillement ébéniste du Roy, demeurant aux Galleries du Louvre, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, qui nous ont dit que led. s^r *Pierre-Benoist Boulle,* leur frère, est décédé le jourd'hui, sur les trois heures de rellevée, ès lieux où nous sommes; et comme lesd. sieurs comparans sont ses héritiers présomptifs, chacun pour un tiers, ils ont intérest de veiller à la conservation des biens et effets de sa succession; pourquoy ils ont requis notre transport esd. lieux où nous sommes, à l'effet d'apposer nos cachets et scellés, etc., etc., et faire description de ce qui se trouvera en évidence,et laisser le tout à la garde de la veuve de leurd. frère, le tout à la conservation de leurs droits et de ceux qu'il appartiendra, élizant leur domicile en leurs demeures devant déclarées, dont et de quoy ils nous ont requis acte, et ont signé.

(Signé :) *Boulle de Seve. — Boulle le jeune.*

Est aussy comparue Elizabeth Belard, veuve dud. *Pierre-Benoist Boulle,* non commune en biens avec luy par son contrat de mariage, qui a dit qu'elle n'a

Digitized by Google

aucun moyen d'empêcher l'apposition requise de nosd. scellés, requiert même qu'elle soit faite aussy à sa requête en qualité de créancière de la succession de sond. mary, sauf à elle à prendre par la suitte telle autre qualité qu'elle avisera; auquel effet, après serment par elle fait par devant nous, elle a promis et a offert de nous représenter et déclarer tout ce qui est de sa connoissance être et appartenir à lad. succession de sond. mary, et a déclaré n'en avoir rien pris ny détourné, etc.; et a déclaré ne scavoir écrire ny signer, de ce interpellée suivant l'ordonnance.

Sur quoy, nous, conseiller, commissaire susd., avons donné acte ausd. partyes comparantes, esd. noms et qualités, de leurs comparutions, et, en conséquence, après qu'il nous est apparu de la mort dud. *Boulle* par la closture de son corps mort dans un cercueil de bois qui, à notre arrivée esd. lieux, a été tiré d'une chambre sur la rue faisant partye desd. lieux pour être exposé sous la porte cochère de lad. maison, nous avons procédé, suivant et ainsy qu'il ensuit :

(Suit l'apposition des scellés avec la description de meubles insignifiants meublant la chambre sur la rue.)

En proceddant est comparu Me Louis Moran, procureur aud. Châtelet et celuy de lad. veuve *Boulle*[1], lequel nous a représenté le contrat de mariage entre elle et led. deffunt, passé devant Benard et son confrère, notaires au Châtelet, le 26 avril 1733, par lequel lad. dame veuve *Boulle* est non commune en biens avec led. deffunt, ensuitte duquel est l'état de tous les meubles, effets linges et hardes qu'elle possédoit lors de la passation dud. contrat; lesquels elle prétend pour la plus grande

1. Elisabeth Bellard, veuve en premières noces de Nicolas Vié de Savigny.

Digitized by Google

partye exister et garnir lesd. lieux dans lesquels nous sommes et par elle occupés, et qu'il s'oppose pour lad. demoiselle veuve *Boulle* à l'apposition de nos scellés et description sur le restant des effets étans dans une pièce ayant vue sur la cour, dépendant de la maison où nous sommes, autres que ceux qui se trouveront être et appartenir à la succession dud. deffunt.

A quoy a été dit par lesd. sieurs *Boulle* requérants que, pour éviter tous différents avec lad. veuve *Boulle*, leur belle-sœur, et attendu la représentation qui vient de leur être faite de lad. expédition de contrat de mariage et de l'état transcript ensuitte d'icelle, ils consentoient, même requéroient qu'il ne fût fait par nous aucune description des ustencils de ménage, batterie de cuisine et autres meubles étans en évidence dans la chambre sur le derrière ayant vue sur la cour, servant de cuisine, comme étans compris aud. état, mais seulement que nous apposions nos scellés sur un petit bas d'armoire à deux battans renfermant des estampes, outils et autres choses étant de la succession dud. deffunt, et ont signé.

(Suit la description de la cuisine.)

Le jeudy, 25 may 1741, led. me Morand nous a requis, attendu qu'il n'y a jusqu'à présent aucune opposition subsistante à nos scellés, de nous transporter présentement chez lad. veuve *Boulle* où sont actuellement assemblez les héritiers de sond. mary, à l'effet de procedder à la reconnoissance et levée de nosd. scellés.

Suivant lequel réquisitoire dud. me Morand, nous nous sommes à l'instant transporté avec luy esd. lieux où est déceddé led. sr *Pierre-Benoît Boulle* et où demeure sad. veuve; où étant, y avons trouvé et sont comparus pardevant nous lad. Élizabeth Bellard, veuve

Digitized by Google

Boulle, sieurs *Jean-Philippe Boulle*, ébéniste du Roy, demeurant aux Galleries du Louvre, *André-Charles Boulle*, aussy ébéniste du Roy, demeurant rue et barrière de Sève, etc., et *Charles-Joseph Boulle*, pareillement ébéniste du Roy, demeurant susd. Galleries du Louvre, tous trois frères dud. deffunt s^r *Pierre-Benoît Boulle*, dont ils sont seuls héritiers, chacun pour un tiers, lesquels nous ont requis de procedder présentement à la reconnoissance et levée des scellés par nous mis et apposés après le décès dud. s. *Boulle*, leur mary et frère, n'entendant point qu'il soit fait aucun inventaire, prisée ny description de ce qui se trouvera sous iceux, non plus des effets et meubles décripts par notred. procès-verbal d'apposition desd. scellés, sauf aux partyes de s'arranger entr'elles à cet égard, et ont signé, à l'exception de lad. veuve *Boulle* qui a déclaré ne scavoir écrire ny signer.

(Signé :) *Boulle.— Boulle de Seve. — Boulle le jeune.*

Suit la levée des scellés.

(Arch. nat., Y 10987.)

CII.

PIERRE LASSUS

MAITRE SCULPTEUR.

23 janvier 1742.

Apposition de scellés, le mardi 23 janvier 1742, par le commissaire Louis Trudon, sur les biens et effets de *Pierre Lassus*, maître sculpteur à Paris, décédé le même jour, entre six et sept heures du matin, grande rue du faubourg Saint-Antoine, dans une maison dont il est principal locataire; à la requête d'Antoinette Montanné, sa veuve.

Le défunt laisse pour héritiers trois enfants : *François-Théophile Lassus*, maître sculpteur à Paris, demeurant grande rue du

Digitized by Google

faubourg Saint-Antoine, à l'enseigne de la Croix-Rouge; Catherine-Nicolle Lassus, femme de Roch Anquetil, serrurier, même rue, à l'enseigne des Deux-Evêques; Jeanne Lassus, femme de Jean-Baptiste Hecq, maître miroitier à Paris, absent de Paris depuis sept ans, et représenté par Claude Sausset, substitut du procureur du roi au Châtelet.

Le notaire Thomas-François Duval est chargé de l'inventaire; la veuve choisit pour expert *Simon Rochelet*, maître sculpteur de l'académie de Saint-Luc, demeurant grande rue du faubourg Saint-Antoine, Claude-Antoine Cagnard, marchand de bois carré, rue Traversière; les autres héritiers désignent *François-Philippe Ledain*, maître sculpteur de l'académie de Saint-Luc, grande rue du faubourg Saint-Antoine, et Nicolas Montigny, marchand de bois carré, même rue.

Dans l'acte se trouve cité un compagnon sculpteur au service du défunt nommé *François Cumain*.

Parmi les meubles ou effets en évidence, nous signalerons : sept tableaux sur toile, dont quatre portraits et trois sujets de dévotion; deux pistolets d'arçon.

Dans un magasin : vingt-quatre pièces de menuiserie et sculptures montées, tant trumeaux que cheminées; vingt pièces de sculpture à monter; au grenier : douze pièces de sculpture imparfaites, trumeaux; vingt-deux pièces de sculpture qui sont bordures imparfaites et cinq cents pieds de petite moulure. Dans deux greniers d'une maison voisine louée par le défunt : six montants de sculpture pour trumeaux, huit petits morceaux de sculpture imparfaite; un cent de planches. Dans la cour : diverses pièces de bois et planches.

Il n'est donné aucun détail sur l'argenterie portée à l'inventaire.

Comme on le voit par cette rapide analyse, tous les sculpteurs nommés ici sont les ancêtres des habiles artisans en meubles du faubourg Saint-Antoine. Leur industrie consistait surtout à décorer des cadres en bois, des trumeaux de cheminée, des dessus de porte, etc.

(Arch. nat., Y 15047.)

Digitized by Google

CIII.

ARMAND-CLAUDE MOLLET

ARCHITECTE ET CONTRÔLEUR GÉNÉRAL DES BATIMENTS DU ROI.

23 janvier 1742.

La famille des Mollet attend encore des historiens une tardive réparation. Pendant près de deux siècles, ses représentants ont occupé les premières places dans l'administration des Bâtiments du Roi. Ils ont exercé une influence considérable sur la décoration des parcs et jardins en France. Le premier du nom, *Claude Mollet*, le jardinier de Henri IV, a opéré une véritable révolution dans l'horticulture. Bien avant *Le Nôtre*, *Claude Mollet* a dirigé, réformé, bouleversé les dessins des parterres de Fontainebleau, de Saint-Germain, des Tuileries. Ses enfants ont dignement soutenu l'honneur du nom et continué l'œuvre paternelle. Partout on les trouve en tête des dessinateurs des jardins royaux, tout à côté d'*André Le Nostre*. Un des descendants du jardinier de Henri IV est anobli, reçoit le cordon de Saint-Michel, a le titre d'architecte et contrôleur général des Bâtiments du Roi et manufactures de France; deux de ses parents avaient été admis avant lui à siéger dans l'académie d'architecture. Et les biographes qui passent pour les mieux informés ne savent même pas le nom de tous ces habiles artistes; c'est à peine s'ils accordent quelques lignes incomplètes et inexactes au chef de la dynastie. Jal lui-même ne fait pas attention à eux. S'il les nomme, c'est tout à fait incidemment et comme par hasard. Il constate, sans paraître soupçonner l'importance du fait, que la marraine d'*André Le Nostre* était la femme du jardinier de Henri IV. Ainsi *Claude Mollet* qui avait sous ses ordres, à Paris, le père de *Le Nostre* fut très certainement le maître et le précepteur du grand architecte des jardins de Louis XIV.

On voit de suite quelle place tient cette famille des *Mollet* dans l'histoire de l'art national.

Celui dont on trouvera ci-après le scellé n'est pas le dernier représentant de sa race. Il laisse un fils pour occuper après lui la charge d'architecte et contrôleur général des Bâtiments du Roi, sans parler des autres enfants, tous pourvus d'em-

Digitized by Google

plois fort honorables. Il n'est pas étonnant qu'après avoir exercé si longtemps des fonctions d'une haute importance, la famille des *Mollet* soit parvenue à amasser une fortune. *Armand-Claude Mollet* laissait à ses enfants, soit en deniers comptants, soit en immeubles ou en contrats, de grosses sommes dont on trouvera ici un aperçu. Mais les enfants étant tous majeurs et paraissant unis par les liens d'une étroite amitié, notre procès-verbal n'entre pas dans les détails. Il nous apprend seulement que le défunt, logé par le roi à Paris et à Versailles, était en outre propriétaire d'une maison de campagne située au lieu dit encore les Moulineaux, au bas Meudon.

L'apposition des scellés dans le logement occupé par le défunt à l'hôtel Seignelay, à Versailles, provoque un conflit entre le Châtelet et les officiers de la prévôté de l'Hôtel qui remplissaient, dans l'étendue des palais royaux, les fonctions attribuées aux officiers du Châtelet. Le dernier mot reste, bien entendu, à la prévôté de l'Hôtel. Cet incident nous fait connaître la raison pour laquelle les commissaires au Châtelet ne sont jamais chargés d'apposer les scellés dans les appartements des artistes logés au Louvre. Ce soin est confié au prévôt de l'Hôtel ou à ses auxiliaires.

Procès-verbal d'apposition de scellés après le décès de Armand-Claude Mollet, *architecte et contrôleur général des bâtiments du roi.*

L'an 1742, le mardy 23 janvier, deux heures de relevée, nous, Pierre Glon, commissaire, etc., ayant été requis par les sieurs et dame cy-après nommés, sommes transportez dans la cour du vieux Louvre, en laquelle Me *Armand-Claude Mollet*, écuyer, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, architecte ordinaire et controlleur général des bâtiments du Roy, jardins, arts et manufactures de France, décédé ced. jour, sur le midy ou environ, occupoit un logement dans lad. cour du Louvre, et où il est, comme dit est, décédé. Où étants, par devant nous sont comparus Me *Louis-François Mollet*, écuyer,

Digitized by Google

architecte et controlleur général des Bâtiments du Roy, jardins, arts et manufactures de France, demeurant ordinairement à Versailles, en son logement, rue de l'Orangerie, de présent à Paris, en son logement du Louvre.

Dame Françoise-Toussaint Mollet, veuve de Mre Julles Martin des Jardins, écuyer, demeurant à Paris, rue de Gaillon.

Me Nicolas Mollet, bachelier en théologie de la faculté de Paris, demeurant susd. rue Gaillon.

Me Mathieu Mollet, écuyer, maréchal des logis de la Reine, demeurant susd. rue de Gaillon, tant pour luy que comme fondé de procuration de Me Armand-Robert Mollet, son frère, écuyer, par acte passé devant Me Boursier, notaire à Paris, le 18 juin 1738.

Lesd. sieurs Mollet et dame Desjardins, habiles à se dire et porter seuls héritiers dud. deffunt Me *Armand-Claude Mollet*, leur père, lesquels ont requis l'apposition de nos scellés sur les biens de la succession dud. feu s. leur père, tant dans le logement où nous sommes, et que le deffunt occupoit et où il est décédé, cour dud. vieux Louvre, qu'en la maison appartenante aud. deffunt, sçize à Molinot[1], près Meudon, et en l'appartement qu'il occupoit à Versailles, susd. rue de l'Orangerie; et consentent que les scellez et meubles en évidence à Paris soient laissés en la garde et possession de Marie Gacouin, veuve de François Moreau, valet de chambre de M. Mollet l'aîné, elle gouvernante de la maison dud. s. Mollet l'aîné, et de Madeleine Pontu, femme de Gilles Rose, tous deux concierges de l'appartement dud. deffunt s. Mollet père, au Louvre . . . . . .

1. Les Moulineaux, au bas Meudon.

Digitized by Google

requérants en outre qu'il soit par nous fait perquisition en leur présence dans les deux cabinets dud. feu s. leur père, dépendants du logement qu'il occupoit susd. cour du vieux Louvre, pour voir s'il n'y auroit aucun testament dud. deffunt pour ordonner ses funérailles. Déclarant led. s. Louis-François Mollet, fils aisné, que dans le mesme corps de bâtiments, cour du vieux Louvre, où le deffunt s. son père est décédé, il y occuppoit ses appartements haut et bas separez, qui sont meublez de ses meubles personnels, ce qui est de la connoissance des autres parties.

Sur quoy, nous, commissaire susd., avons procédé à l'apposition de nos scellez sur les biens meubles et effets de la succession dud. s. Mollet.

Ayant été conduits dans le cabinet dud. deffunt, en présence des parties, a été fouillé dans les poches des habits et veste du deffunt qui en étoit vestu lorsqu'il est tombé malade, et en ont été par nous tiré tous les papiers qui y étoient, lesquels papiers ont été déployés et examinez, et ne s'y est trouvé aucun testament dud. deffunt, sinon un projet de testament fait sur deux feuilles de moyen papier commun, plein de ratures et de renvois, de deux dattes différentes, l'une de 1730 barrée, et l'autre de 1733, en chiffre, en interligne, ensuite est une signature : A. Mollet, avec une barre en travers; et, attendu que lad. coppie de testament est informe et que lad. signature est barrée, il n'en a été par nous fait une plus ample description. Et ayant été conduit dans un arrière cabinet, ensuitte a été par nous fait perquisition dans deux armoires construites dans le lambry dud. cabinet, dans les tiroirs duquel ne s'y est trouvé que des papiers de la succession dud. deffunt, et non aucun testament. En procédant à quoy, s'est trouvé dans un

Digitized by Google

des tiroirs de l'armoire, à gauche dud. second cabinet, une bourse de louis d'or de 24 livres pièce, laquelle a été ouverte en présence des parties, et s'y est trouvé le nombre de cent louis d'or, valant 2,400 livres; dans un sac qui s'est trouvé sur le parquet dud. second cabinet s'y est trouvé en écus de 6 livres, monnoye ayant cours, la somme de 625 livres; et dans une autre petite bourse la quantité de 49 louis d'or de 24 livres pièce, valant 1,176 livres. Déclarants en outre lesd. sieur et dame comparants que, dimanche dernier, sur la demande du s. Lecuyer, chargé de la dépense du ménage, qu'il luy fut donné de l'argent, et luy en estant dû, ils ont entrez dans led. premier cabinet dud. feu s. leur père, accompagnez de la dame Desbordes, leur tante, en présence de laquelle et d'aucuns des domestiques dud. deffunt, ils ont pris un sac ouvert étant sur le parquet, dans lequel il s'est trouvé en écus de 6 livres pour la somme de 588 livres; et mesmes présences que dessus, ont ôté des poches de la culotte dud. feu s. leur père, tant en louis qu'en écus de 6 livres, une somme de 102 livres, laquelle dernière somme de 102 livres ils ont remis à l'instant ez mains du s. Lecuyer, valet de chambre, pour subvenir aux frais du ménage. Toutes lesquelles sommes cy-dessus montent ensemble à 4,891 livres, sur laquelle déduisant lad. somme de 102 livres données aud. s. Lecuyer, reste 4,789 livres sur laquelle 600 livres sont prélevées pour chacun des quatre héritiers pour leur deuil, ce qui fait 2,400 livres. Quant aux 2,389 l. restants, ils ont été mis entre les mains dud. s. Mathieu Mollet, pour subvenir aux frais funéraires dud. defunt, à celle du ménage et autres dépenses qu'il conviendra de faire.

Digitized by Google

Il n'est fait aucune description des meubles en évidence qui seront décrits lors de l'inventaire.

S'est trouvé en évidence la vaisselle d'argent qui suit, sçavoir : deux gros flambeaux carrés d'argent dorés, deux plats d'entrées à pans, six assiettes gaudronnées rondes, neuf cuillères et neuf fourchettes et six couteaux, une salière, une écuelle avec son couvercle, le tout d'argent.

Le mercredi, 24 janvier, a lieu l'apposition des scellés dans le logement occupé par le feu sieur Mollet, dans l'hôtel de Seignelay, rue de l'Orangerie, à Versailles, puis en la maison des Moulineaux, ici appelée « le Molinet. »

Mardi, 30 janvier 1742.

Requièrent la reconnoissance et levée des scellés :

1° Louis-François Mollet, ecuyer, contrôleur général des Bâtiments du Roi, demeurant cour du vieux Louvre.

2° Françoise-Toussint Mollet, veuve de Jules-Martin Desjardins, ecuyer, rue de Gaillon.

3° Nicolas Mollet, bachelier en théologie, rue de Gaillon.

4° Mathieu Mollet, ecuyer, maréchal des logis de la Reine.

Tous lesd., avec M. Armand-Robert Mollet, leur frère absent, habiles à se dire et porter héritiers, chacun pour un cinquième, dud. défunt Armand-Claude Mollet, leur père.

Lesquels nomment pour faire l'inventaire Me Estienne Simon Boursier, notaire à Paris.

A été procédé à l'inventorié, description et prisée de ce qui s'est trouvé en évidence.

Digitized by Google

Mercredi, 31 janvier: Continuation de l'inventaire.

Opposition de la dᵉ Hulin.

Il a été procédé à l'inventaire et prisée des tableaux se trouvant dans le grand et premier cabinet du defunt ainsi que dans son second cabinet.

Et pour faire la prisée et donner son avis sur la prisée des diamants et bijoux de lad. succession, les parties sont convenues et ont nommé la personne du s. Jacques Garnier, marchand orphèvre-joaillier à Paris, quay des Orphèvres.

Inventaire des diamants, tabatières d'or, montre, médailles et autres bijoux laissés en la garde et possession dud. s. Mollet fils, puis de la vaisselle d'argent et jetons.

En procédant à l'inventorié de la vaisselle d'argent qui s'est trouvée tant dans le premier cabinet que dans le second, s'est trouvé deux sacqs de louis d'or de 24 livres pièce au cours de ce jour, valant, sur led. pied, la somme de . . . . . 22,680 l.

Plus, dix-neuf sacqs d'écus de six et trois livres pièce, valant ensemble 22,800

Plus, un sacq de cent escus de six livres valant. 600

Plus, trente-quatre ecus aussy de six livres pièce, valant 204

Plus, quinze livres en pièces de deux sols et autres monnoyes, le tout d'espèces au cours de ce jour 15

Toutes lesquelles sommes cy-dessus montent ensemble à celle de . . . . . 46,299 l.

Laquelle somme est repartie, à raison de 11,574 livres 15 sols par tête, entre les quatre enfants présents.

Les scellés apposés à Versailles donnent lieu à un

Digitized by Google

conflit de juridiction, Mrs de la justice de la prévôté de l'Hôtel du Roi ayant croisé les scellés apposés sur les meubles et effets se trouvant dans le logement que le défunt occupoit à l'hôtel de Seignelay à Versailles, il en est référé aux syndics des commissaires au Châtelet afin d'obtenir main levée desd. scellés croisés par arrêt du Conseil; mais, en attendant, pour ne pas interrompre les opérations, les parties conviennent de procéder à la levée des scellés apposés sur la maison des Moulineaux. Ce qui a lieu le jeudi, 8 février. On trouve dans le tiroir d'une commode du cabinet du défunt la somme de 144 livres et de la vaisselle d'argent. Le tout est remis au s. Mollet fils, maréchal des logis.

Et le jeudy, 22 février aud. an 1742, nous a été signiffié par Mr Macé, huissier ordinaire du Roy, en ses conseils, coppie d'un arrest du Conseil du 12 du présent mois obtenu sur la requeste présentée par M. le Cte de Monsoreau, prevost de l'Hôtel et grand prevost de France, expositif des scellez mis et croisez sur les nostres en l'appartement que le deffunt s. Mollet père occupoit à Versailles..., par le s. lieutenant général de M. le prevôt de l'Hôtel et tendant à ce que ceux dud. lieutenant général subsisteroient, et par lequel arrest a été ordonné que led. scellé subsisteroit et que led. s. prevost de l'Hôtel procèdera à la levée d'iceux et à l'inventorié des biens étants sous lesd. scellés et que les nôtres seront par luy brisez, faute par nous de les venir reconnoître et lever à la première sommation qui nous seroit faite à cet effet.

Le commissaire sommé en vertu de cet arrêt de se trouver à Versailles le 1er mars, pour assister à la levée des scellés, fait défaut. Il est procédé en son absence; ses scellés sont brisés et l'inventaire des meubles de Versailles est ainsi fait :

Digitized by Google

Les 5, 6 et 7 mars 1642, il est procédé à l'examen, arrangement et inventorié des titres et papiers de la succession.

En procédant, est comparu M. Guillaume Thariel, s. Du Plessis, bourgeois de Paris, y demeurant rue de Clery, lequel a dit qu'il recevoit, pour le feu s. *Mollet* père, les arrérages de ses rentes tant perpétuelles que viagères, à l'effet de quoy led. deffunt lui auroit remis ses contrats au nombre de sept, lesquelles grosses de contracts il nous a représenté à l'effet d'être compris en l'inventaire qui se fait des biens de la succession dud. deffunt; à l'inspection desquelles grosses de contracts, il paroît qu'il y en a six inventoriés sous les cottes 24, 61, 68, 69, 70 et 71 de l'inventaire fait après le deceds de Mme Mollet mère, par Me Bontemps, notaire, et la 7e non inventoriée est la grosse d'un contract, du 19 janvier 1735, passé devant Tousier, notaire, au proffit dud. deffunt s. *Mollet*, père, de 2,412 livres de rente viagère, ditte tontine de la 14e classe; de laquelle dernière vente led. s. Du Plessis déclare n'avoir rien reçu et qu'il en est deu les six derniers mois 1741, et qu'à l'égard de la rente viagère résultante du contract inventorié cotte 24, il n'en a aussy rien touché et qu'il en est deu l'année entière 1741, montante à 107 livres; mais que pour les autres contracts de rente perpétuelle il déclare en avoir touché les six derniers mois 1741, montants à la somme de 819 livres 3 sols, laquelle somme il a aussi représenté et mise sur le bureau, de laquelle il requiert décharge, ainsy que des contracts par luy cy-dessus représentés, ce qui a été à l'instant fait et consenty par toutes les parties par la décharge donnée aud. s. Du Plessis, par le susd. inventaire qui, avec le présent énoncé, ne servira que d'une même chose, sous la réserve faite par

Digitized by Google

led. s. Duplessis de ses frais et avances pour raison de lad. recette.

Vendredy 9 mars, samedy 17 mars, lundi 19 mars, continuation de l'examen et arrangement et inventorié des papiers.

En procédant, est comparu Me Alexandre Bauldry, procureur aud. Châtelet, en son nom, lequel a rapporté des grosses en parchemin de deux baux, dont un, en datte du 1er avril 1733, passé devant Me Bontemps, notaire, par led. feu s. *Mollet* à Nicolas Savouret et sa femme, d'une place rue de Bourgogne, logement et lieux mentionnez aud. bail; et l'autre, en datte du 20 décembre 1731, passé par Me Nicolas Sezile, au s. Martin Thieriot, marchand drapier à Paris, d'une maison sçize en cette ville, rue du Roulle, laquelle maison led. deffunt a acquis depuis de Me Rouiller de Fontaine, conseiller au Parlement, et de la dame son épouse, à laquelle elle avoit été donnée pour part de sa dot par led. s. Sezile, son père; au dos duquel dernier bail est un acte de prorogation d'iceluy, fait double sous signature privée entre led. feu s. Mollet et led. Thiriot pour six années à compter du 1er juillet prochain, aux mesmes charges, clauses et conditions portées aud. bail; desquels deux beaux led. s. comparant avoit été chargé par led. feu s. Mollet; pourquoy il requiert qu'iceux soient présentement inventoriez avec les autres papiers de lad. succession et qu'il lui en soit donné décharge. Déclarant led. Me Bauldry qu'il s'oppose à la reconnoissance et levée de nosd. scellez et à la continuation dud. inventaire pour être payé de ses débours pour led. defunt.

Mardi 3 avril : continuation de l'inventorié des papiers.

En procédant est comparu s. Jean-Julles Thieriot,

Digitized by Google

bourgeois de Paris, y demeurant, rue du Roulle, stipulant pour Martin Thieriot son frère, marchand drapier à Paris, principal locataire d'une maison, susd. rue du Roulle, en laquelle il est demeurant et où pend pour enseigne l'Empereur, appartenante à la succession dud. deffunt s. *Mollet* père; lequel, aud. nom, a apporté et mis sur le bureau la somme de 1,500 livres due à lad. succession pour trois termes du loyer de lad. maison échus le dernier mars dernier, à raison de 2,000 livres de loyer par an, suivant le bail fait par led. deffunt, et laquelle somme cy-dessus apportée a été prise par led. s. Mollet, mareschal des logis, qui s'en est chargé.

Le vendredi, 6 avril, est clos l'inventaire des titres et papiers.

(Arch. nat., Y 15608.)

CIV.

ANDRÉ TRAMBLIN

ANCIEN PROFESSEUR DE L'ACADÉMIE DE SAINT-LUC.

24 juin 1742.

Voici assurément un magasin de tableaux des mieux assortis. Rien n'y manque. On peut juger ici l'extension que prenait parfois le commerce des peintres de l'académie de Saint-Luc. L'homme dont on va lire le scellé n'est pas le premier venu, un vulgaire barbouilleur en bâtiments; il a enseigné le dessin, il a corrigé les études des aspirants à la maîtrise, et il ne rougit pas de vendre, à côté des vieilles peintures qui encombrent son magasin et des copies faites d'après les originaux en vogue, soit des estampes de dévotion, soit des Christs d'ivoire sur croix de bois noir, soit des cadres de bois doré à la douzaine. La liste des marchandises, constituant le fonds de commerce de ces maîtres peintres qui donnèrent tant d'inquiétudes à l'Académie royale, offre des passages singulièrement instructifs; tels sont ces tableaux « peints sur toile, représentant différents sujets

Digitized by Google

d'histoire, servant d'originaux » qui se rencontrent dans tous les coins de la boutique. Certains détails, tels que ceux-là, rendent le scellé d'*André Tramblin* bien curieux, malgré l'obscurité du personnage.

Le texte de l'acte fait savoir que la femme du peintre s'appelait Marie-Anne Boully et avait eu cinq enfants : deux filles et trois fils, l'un mineur, les deux autres, *Pierre-Robert* et *Charles-André Tramblin*, déjà inscrits parmi les membres de la corporation de Saint-Luc. Les oppositions enfin donnent les noms de plusieurs peintres de figures ou peintres doreurs en relations d'affaires avec le défunt.

*Procès-verbal d'apposition de scellés après le décès d'*André Tramblin, *ancien professeur de l'Académie de Saint-Luc.*

Cejourd'huy dimanche, 24 juin 1742, sur les sept heures du matin, nous, Mathias de Mortain, commissaire requis, sommes transportez en une maison sçize sur le quay de Gesvres, où est pour enseigne le Coq-Hardi, où étant montez et entrez en une chambre au deuxième ayant veue sur la rivière, y avons trouvé et est comparue par devant nous demoiselle Marie-Claude Boully, qui nous a dit que s. *André Tramblin*, son mari, ancien professeur de l'Académie de Saint-Luc, vient de décéder il y a une heure, en la maison où nous sommes; qu'en son nom, à cause de la communauté de biens qui a été entr'eux, elle nous requiert d'apposer nos scellez et cachets sur les bureaux, coffres et armoires qui se trouveront dans les lieux par lui occupez, faire sommaire description des meubles, effets et marchandises qui se trouveront en évidence.

Sur quoy, avons procédé ainsy qu'il suit :

S'est trouvé en évidence dans la chambre du deffunt : un Crist d'ivoire monté sur velours dans sa bordure

Digitized by Google

dorée; deux tableaux peints sur toille représentant deux *saints;* cinq autres tableaux peints sur toille, tous dans leurs bordures de bois doré; quatre tableaux portraits et douze petits tableaux sur verre.

Sommes ensuitte montés au quatrième étage servant d'atellier de peinture. S'est trouvé en évidence : Quinze tableaux peints sur toille sans bordures et six toilles à peindre.

Dans une pièce au second étage servant de salle à manger, s'est trouvé en évidence : un buffet de bois de noyer dans lequel s'est trouvé douze cuillères et douze fourchettes d'argent, une grande cuillière à soupe, et six timballes, et un grand goblet d'argent, et un petit couvert d'enfant aussy d'argent; trente-sept tabléaux peints sur toille faisant la garniture de lad. chambre représentant différents sujets dans leurs bordures dorées; huit autres tableaux peints sur toille, sans bordure. Plus, s'est trouvé en tablettes, quarente tableaux peints sur toille, représentants différents sujets d'histoire servants d'originaux, toilles de 20 et de 25; *item*, vingt autres tableaux, toille de 40, représentant différents sujets et servants aussy d'originaux; plus, neuf tableaux, toilles de 6 livres; plus vingt autres tableaux, toilles de 5 livres; six bordures carrées sculptées et une ovalle; huit autres tableaux peints sur toille avec leurs bordures dorez.

Dans une autre chambre s'est trouvé en deux pilles : cinquante-six tableaux peints sur toille de différents maîtres originaux et copies avec leurs bordures dorées; sur le pan de mur à gauche, seize tableaux de différents maîtres originaux dans leurs bordures dorez; sur le pan de mur à droite, huit autres tableaux pareils, vingt autres tableaux sans bordures, copies d'après différents maîtres, toille d'un écu et de 4 livres, treize autres

Digitized by Google

tableaux dessus de porte sans bordure, entrepris pour le s. Bonneau, architecte, plus deux tableaux originaux de *Favannes*, avec leurs bordures dorez, plus une *sainte Geneviève*, de *Corneille*, avec sa bordure dorée.

Plus, s'est trouvé en évidence dans la chambre d'entrée, sur le plancher : dix-huit tableaux peints sur toille de différents sujets sans bordures, de 5 et 6 pieds de haut. Plus, d'un mesme côté, sur deux tablettes, sur celle d'en haut, vingt-quatre tableaux, anciens portraits et autres sujets; et sur celle de dessous, sept petits tableaux dans le goût d'*Octavien*, avec leurs bordures en bois; quatorze autres tableaux sur le devant desd. tablettes, peints sur toille, copies d'après différents maîtres, toille de trois livres. Sur une tablette plus loing du mesme côté, vingt-huit tableaux peints sur toille, copies d'après différents maîtres, toilles de trois livres et de cinquante. Au-dessous de lad. tablette posant à terre, dix-huit tableaux peints sur toille, sans bordures, de différents sujets, paysages, fleurs et animaux, toilles de trois livres; entrant à droite à costé de la porte, dix-huit vieilles bordures dorées verny argent et or de différentes grandeurs. Sur la tablette d'en haut, vingt-quatre tableaux portraits, tant ovalles que carrés, dont *un portrait de Louis XIV*, peint par *Rigault;* sous la mesme tablette, à terre, dix-huit vieils tableaux, toille de quarante et d'un écu, représentant différents sujets; en suivant, sur une tablette à droite, vingt-quatre tableaux copies de *Lancré* et *Wataut*, toilles de quarante; dessous la mesme tablette, vingt-cinq tableaux, mesmes sujets, en toille de 4 livres; sur la tablette ensuivant, trente-cinq tableaux, toille de 50, de différents sujets; sous la mesme tablette, trente-huit tableaux,

Digitized by Google

toilles de 3 livres 10 sols, de différents sujets; plus cinq tableaux sur toille roulez.

Dans le magasin, au premier étage à droite, s'est trouvé douze vieilles bordures ovalles dorées, adossées au mur, dix autres vieilles bordures dorées carrées, posées à bas; sur une tablette, huit bordures ovalles en bois, huit autres sur la mesme tablette dorées, étroits, pour toilles de 20 et de 25 sols; du mesme côté à bas, trois bordures pour toilles de 4 livres, dorées, deux autres, dorées, de 3 livres 10 sols, deux autres, dorées, pour toille de 3 livres, trois autres, dorées, pour toille de 50, cinq bordures de hazart, dorées; sur une tablette au-dessus, vingt tableaux peints sur toille, copies de différents sujets, toille de 20 sols; sur une autre tablette, au-dessous, vingt-cinq tableaux, peints sur toille, de dévotion et autres toilles de 10 sols et de 8 sols; treize bordures dorées cintrées pour des Crists, fonds de 12 et 10 sols; neuf bordures dorées ovalles, toille de 27 et 30, dont plusieurs d'hazart; dix petits tableaux avec leurs bordures dorées, représentants différents sujets; un autre tableau copié d'après le *Paul Veronnesse*, un tableau à costé, représentant *Minerve et un Amour*, tous deux dans leurs bordures de bois doré; plus vingt-quatre tableaux peints sur toille de 25, représentans différents sujets d'après *Watot;* sept bordures dorées, toille de 25, dont deux avec chapiteaux; à gauche, du costé et près de la fenestre, deux bordures en bois, toille de 30, seize bordures dorées, toille de 30 et seize autres dorées, toille de 40; deux grandes consolles de bois doré; six bordures de bois doré de 6 et 8 chantournées; trois tableaux dans leurs bordures dorées, dont l'un les *Pellerins d'Emaus*, l'autre le *Mariage de sainte Catherine* et l'autre un *Peintre*, deux autres tableaux d'orne-

Digitized by Google

ments fonds blanc; sur une tablette, huit tableaux, toille de 3 livres; trente tableaux peints sur toille représentants différents sujets, paysages, fleurs et oyseaux, toilles de 30 et 40; treize bordures dorées à tringles d'hazart et neuves pour toilles de 30 et 40; un Crist monté sur velours dans sa bordure à chapiteau; deux bordures de Crist; vingt bordures de bois doré, de toille de 8 et de 6, de différents profils; au-dessus, huit bordures dorées de différentes mesures, et trois en bois de fausse mesure; quinze Crists d'ivoire montés sur velours dans leurs bordures dorées; huit bordures dorées, toille de 6; vingt-une bordures dorées, toille de 25; sept autres bordures dorées, toille de 20; neuf bordures dorées, toille de 15; huit autres bordures dorées toille de 12; neuf autres bordures dorées, toille de 10; plusieurs petites bordures en bois de différentes grandeurs; plus un petit bas d'armoire dans lequel s'est trouvé douze consolles de bois non doré; plus une table de marbre en brèche viollette d'environ 3 pieds.

En la boutique s'est trouvé : à droite en entrant, quinze tableaux peints sur toille, représentants différents sujets dans leurs bordures dorées, six toilles imprimées de 3 et 4 pieds; au fond de lad. boutique, sept petits tableaux peints sur toille, de différents sujets dans leurs bordures dorées; deux portraits du Roy en pied et un de la Reine en buste, sans bordure; six bordures ovalles de bois doré d'hazart; à gauche, quatre toilles imprimées, d'environ 5 pieds, huit tableaux différents sujets dans leurs bordures dorées; une glace de 17 poulces sur 13 ou environ dans sa bordure à chapiteau; douze petits tableaux mignatures et autres dans leurs bordures dorées.

Dans le comptoir : à gauche, 12 pacquets de petites bordures, façons de cèdre, d'une douzaine, chacun,

Digitized by Google

de différentes grandeurs, trois Crist montez sur leurs bois noircy; dans une petite armoire à droite, six douzaines de petites bordures de différentes grandeurs, tant doré que en bois; quatre douzaines de petites estampes de dévotion montées avec leurs verres, en bordure dorée et uny; dans une armoire, 28 bordures dorées de 6 et de 8; douze pacquets de petite bordure de feuillettes dorées; six douzaines de petits pieds à goblets et à couvercles de bois doré; deux douzaines de petites bordures dorées de 6 et de 8, dix treingles de bois doré d'un poulce et de poulce et demy, de 9 pieds de haut; deux comptoirs; un siège de bois et trois tabourets.

1. Opposition de *Gilles Thevenot*, maître peintre à Paris, rue de la Pelleterie, pour payement de 1,120 livres.

2. Opposition de *Jacques Spoede*, recteur perpétuel de l'académie de Saint-Luc, demeurant à Paris, rue d'Enfer, pour payement de 30 livres.

3. Opposition de Marie Tierry, veuve de Nicolas Poullain, maître doreur.

4. Opposition de Nicolas-Claude Boullet, chevalier, seigneur d'Ouchant, conseiller au Parlement, pour payement des loyers de la maison qu'occupoit le s. *Tramblin* (512 livres).

5. Opposition de *Jacques-François Michelanne*, maître peintre doreur à Paris, quay Pelletier, pour payement de sommes dues pour ouvrages et marchandises de sa profession.

6. Opposition du s. André Dereige, doreur à Paris, pour 200 livres de rente.

7. Opposition du s. *Jean Moyreau*, graveur du Roi, rue Saint-Jacques, pour payement de 280 livres dues par le défunt.

Digitized by Google

8. Opposition de Pierre Drouart, maître doreur, rue de la Mortellerie, pour payement de 2,114 livres.

9. Opposition de Me Henry-Joseph Martincourt, prevost d'Ozouer, à Sucy en Brie, pour une rente de 400 livres.

10. Opposition d'Alexandre Armengaud, bourgeois de Paris, rue Quinquampoix.

11. Opposition de Louis-Maximilien Gaucherel, marchand à Paris.

12. Opposition de Jacques Oran, maître vitrier.

13. Opposition de Pierre De Burre, marchand, bourgeois de Paris, quay de Gesvres, pour payement de 125 livres pour cinq termes d'une chambre louée au s. *Tramblin*.

14. Opposition de Jeanne Loy, veuve de Jean Lefevre, marchand joaillier, quay de Gesvres, pour payement de 100 livres, montant du loyer d'une chambre.

15. Opposition de Nicolas-Charles Delafont, marchand bourgeois de Paris, et demoiselle Angélique-Charlotte Tramblin.

16. Opposition de Jacques Delahogue, boulanger, pour payement de 469 livres.

17. Opposition de Guillaume Dinan, marchand de vin.

18. Opposition du s. Benoist, marchand épicier.

19. Opposition de *Pierre Drouard*, maître peintre à Paris, rue de la Mortellerie, pour payement de 1,714 livres dues par le deffunt.

Jeudi, 5 juillet :

Requièrent la reconnoissance et levée des scellés,

1° Marie-Claude Boully, veuve dud. s. *André Tramblin*, tant en son nom à cause de la communauté de biens qui a été entr'elle et led. feu son époux, que comme

Digitized by Google

tutrice de Charles-Denis Tramblin, son fils et dud. deffunt son mari, élue en lad. charge de l'avis des parents et amis dud. mineur, homologué par sentence du Châtelet du 30 juin dernier, laquelle désigne pour procéder à l'inventaire Me Michelin le jeune, notaire à Paris.

2° *Pierre-Robert Tramblin* et *Charles-André Tramblin* frères, de l'Académie de Saint-Luc, habiles à se dire et porter héritiers chacun pour un cinquième dud. deffunt s. *André Tramblin,* leur père, et encore tous deux créanciers, tant de la succession dud. feu s. leur père que de lad. demoiselle leur mère, pour le restant des dottes à eux promises par leurs contrats de mariage, et encore led. s. *Pierre-Robert Tramblin,* au nom et comme subrogé tuteur dud. Charles-Denis Tramblin, son frère mineur, led. Charles-Denis Tramblin, habile à se dire et porter héritier pour un autre cinquième dud. feu s. *André Tramblin*, son père.

3° Jean-Claude Goulliart, substitut du procureur du Roi au Châtelet, requis et appellé pour l'absence de s. Nicolas-Charles Delafond, marchand bourgeois de Paris, et demoiselle Angélique-Charlotte Tramblin, son épouse, demeurant actuellement au cap François, coste Saint-Domingue, et de Me Estienne Amblard, avocat en Parlement, et demoiselle Louise-Nicolle Tramblin, son épouse, demeurant actuellement à Clermont-le-Ferrand; lesd. demoiselles Delafond et Amblard, habiles à se dire et porter héritières, chacune pour un cinquième, dud. feu s. *André Tramblin*, leur père.

Il est procédé à l'inventaire, description et prisée des meubles et effets, le vendredi 6 février; les opérations durent jusqu'au 16 juillet et sont suivies de la vente des marchandises. Les parties nomment les sieurs *Jean-Baptiste Rendert,* demeurant sur le quai de Gesvres, et *Jacques Pingat,* demeurant pont Notre-

Digitized by Google

Dame, tous deux maîtres peintres de l'académie de Saint-Luc, pour donner leur avis sur la prisée des marchandises au s. Sallart, huissier-priseur.

Les opérations sont interrompues par les incidents ainsi rapportés au procès-verbal.

11 juillet : En procédant est comparu s. Louis Sautel, maître chirurgien à Paris, demeurant quai de Gesvres, lequel a représenté pour être inventoriés : une écuelle à oreille, quatre coquetiers, un grand goblet, deux cuillières à ragoût, une petite cuillère avec sa fourchette, une tabatière platte carrée, une grande médaille, une montre à chesne, clef et crochet, le tout d'argent, une timballe de vermeil, un collier de 65 perles fines où il y a deux petites boucles d'argent à chaque bout et un autre collier à deux rangs, l'un desd. rangs de 101 et l'autre rang de 103 perles aussy fines, garnie d'un ruban coulleur de soye à chaque bout, lesquels effets cy-dessus décrits luy ont été remis ès mains par led. deffunt sieur *Tramblin* pour seureté d'une somme de 400 livres qu'il luy a prêtée l'année dernière, requérant qu'après l'inventorié d'icelle lesd. effets luy soient remis, aux offres qu'il fait de s'en charger pour le tout représenter quant et à qui il appartiendra; en conséquence de laquelle représentation lesd. effets cy-dessus décrits ont été par led. huissier priseur pezez et prisez, et inventoriez par led. notaire.

16 juillet : En procédant, lad. veuve Tramblin a dit et déclaré que, suivant ses livres d'ouvriers qui travailloient pour led. feu s. *Tramblin*, il paroit qu'il y a beaucoup de bordures de différentes grandeurs appartenant auxd. communauté et succession, pourquoy et comme il est nécessaire que lesd. marchandises de bordures soient comprises aud. inventaire qui se fait actuellement,

Digitized by Google

elle requiert le transport des officiers nécessaires en la maison des cy-après nommés, sçavoir : en la maison du s. Drouart, doreur, rue de la Mortellerie, en celle du s. Rimbourg, rue de la Pelleterie, ou celle du s. Morin, place de Grève, lesd. Reimbourg et Morin, tous deux doreurs, plus et en la maison de la veuve Poullain, doreuse, rue de Bercy, à l'effet par lesd. notaires et huissier priseur de procéder à l'inventaire, description et prisée desd. marchandises de bordures de l'avis desd. sieurs *Reinders* et *Pingat*, experts cy-devant nommez.

En conséquence, il a été procédé à l'inventaire desd. marchandises de bordures.

Font opposition lesd. s. *Pierre-Robert* et *Charles-André Tramblin* frères, afin de conservation des sommes à eux dues tant par la succession desd. feu s. *Tramblin* que par lad. demoiselle à présent sa veuve, et pour le restant des dottes à eux constituées par leursd. père et mère par leurs contrats de mariage.

(Arch. nat., Y 13093.)

CV.

ALEXANDRE (La femme de Jean)

GRAVEUR DES CARACTÈRES DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1er novembre 1742.

Apposition de scellés après le décès de Marie-Catherine Pitouin, morte en son domicile, rue Saint-Thomas-du-Louvre; à la requête de son mari, *Jean Alexandre*, graveur des caractères de l'Imprimerie Royale, à la conservation des droits des enfants issus de son mariage, qui sont : Marie-Catherine Alexandre, femme de *Louis Charny*, maître sculpteur à Paris, rue de Bourbon, et Catherine Alexandre, femme de *Louis Luce*, maître graveur, héritières de leur mère, chacune pour moitié.

Digitized by Google

Le mobilier en évidence comprend quatre tableaux, une *Marine*, un *saint Charles*, un sujet de dévotion et une *Chasse au gibier*, une estampe de la Reine sous verre, une grande pendule sonnante, faite par Duchemin, dans sa boîte garnie de cuivre et écaille, six pièces de tapisserie d'Auvergne faisant le tour de la chambre.

Dans une autre chambre : une pendule à vibration dans sa boîte et gaîne de bois noirci, deux grands tableaux, dont l'un représente *Vénus et les trois Grâces*, et l'autre *la Cananée* (la Cananéenne) et dix autres de différentes grandeurs peints sur bois et sur toille.

Dans un cabinet servant de garde robe ayant vue sur le cloistre (Saint-Thomas-du-Louvre), s'est trouvé six pièces de tapisserie de haute lisse de Flandre ployées, appartenantes, ainsi que led. s. *Alexandre* l'a déclaré, à M. de Blairé, receveur des consignations de Provence, lequel a occupé pendant trois ans une maison à lui appartenante, rue de la Lune, paroisse de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, et les lui a laissées pour sûreté des loyers d'icelle, lorsqu'il est parti vers la Saint-Jean dernier pour la Provence.

Dans la cuisine : une table de bois de hêtre, dans le tiroir de laquelle s'est trouvé trois cuillères et deux fourchettes d'argent; cinq vieux tableaux, une vieille tapisserie de Bergame.

Est chargé de l'inventaire Me Alexandre Hue, notaire au Châtelet.

Dans un petit coffre de chesne à secret on trouve sept sacs de 1,200 livres chacun, en écus de six livres et de 3 livres qui ont été comptés, montant ensemble à la somme de 8,400 liv., et un huitième sac de pareils écus, de 201 livres, revenants lesd. deux sommes à celle de 8,601 livres.

(Arch. nat., Y 11672.)

CVI.

CLAUDE AUBRIET

PEINTRE DU CABINET DU ROI.

(3 décembre 1742.)

La France a possédé, depuis le commencement du moyen âge jusqu'à nos jours, une suite non interrompue de peintres en miniature fort habiles, parfois doués d'un talent éminent et dont

Digitized by Google

les noms, à part quelques exceptions, sont à peine connus du public. Ce serait une tâche digne de tenter quelque travailleur que celle de tirer tous ces oubliés de leur obscurité. Et qu'on ne croie pas que les plus récents soient plus célèbres que les autres. Celui qui écrit ces lignes a eu l'occasion d'étudier certains manuscrits à miniatures du temps de Louis XIV, dont les illustrations portent des noms qu'on chercherait vainement dans les dictionnaires d'artistes.

Grâce à la collaboration qu'il donna à la précieuse collection de plantes peintes, conservée au Muséum d'histoire naturelle, *Claude Aubriet* n'est pas tout à fait un inconnu. Il succéda d'ailleurs à *Jean Joubert*, dont il a peut-être reçu les leçons, dans le titre et les fonctions de peintre du Roi, de son cabinet et jardin; lui-même eut pour continuateur *Madeleine Basseporte*. On sait, en outre, qu'il était originaire de Châlons-sur-Marne et que, de 1700 à 1702, il avait accompagné Tournefort dans son voyage au Levant. Il avait certes bien gagné, par un pareil apprentissage, la charge qu'il remplit après la mort de *Joubert* et qu'il cédait, le 30 avril 1735, à *Madeleine Basseporte*. Jal a réuni les principaux détail qu'on possède sur cet habile artiste; mais il ignorait un renseignement qu'on trouve dans Nagler : la bibliothèque de Gœttingue conserve quatre-vingt-dix dessins de *Claude Aubriet*.

On voit par l'acte suivant que le peintre du Cabinet du Roi devait à son talent une honnête fortune. Son mobilier est celui d'un bourgeois aisé. Outre l'appartement qu'il occupe au Jardin du Roi, il prend ses quartiers d'été à Passy, où il possède une seconde installation. La levée des scellés n'offre qu'un incident notable : la découverte du testament du défunt. Le cas se présente assez rarement. En général, les testaments sont déposés par avance dans les études des notaires où ils sont restés et où il faut aller les chercher. C'est par suite de cette circonstance que nous possédons bien peu de testaments d'artistes. Les héritiers d'*Aubriet* sont des neveux ou des nièces habitant encore Châlons-sur-Marne. Le peintre du Cabinet du Roi aurait-il donc eu une aversion insurmontable pour le mariage ? Nous respectons bien entendu l'orthographe toute personnelle du testament olographe de l'artiste.

Digitized by Google

Procès-verbal d'apposition de scellés au jardin du Roi après le décès de Claude Aubriet, *peintre du cabinet du Roi.*

L'an 1742, le lundy, 3e jour de décembre, 9 heures du matin, en l'hostel et par devant nous, Louis Poget, Conseiller du Roy, commissaire au Châtelet de Paris, est comparu maistre Bernard de Jussieu, docteur régent en la faculté de médecine de Paris, démonstrateur des plantes au jardin du Roy, de l'Accadémie royalle des sciences, demeurant rue des Noyers, paroisse Saint-Séverin, lequel nous a dit que le sieur *Claude Aubriet*, peintre du Cabinet du Roy et au jardin du Roy, y demeurant, estant décédé la nuit dernière sur les deux heures du matin et l'ayant nommé son exécuteur testamentaire, il requiert que nous nous transportions présentement avec luy en l'appartement que led. s. *Aubriet* occuppoit au jardin du Roy et où il est décédé, à l'effet d'apposer nos scellés à sa requeste sur les biens et effets par luy delaissés, le tout à la conservation de ses droits et de qui il appartiendra; et a esleu son domicile en sa maison cy-dessus déclarée et a signé.

(Signé :) *Bernard de Jussieu.*

Sur quoy, nous, Conseiller du Roy, commissaire susd., avons donné acte aud. s. de Jussieu de sa comparution, dire et réquisition; en conséquence, sommes à l'instant avec luy transporté grande rue du Faubourg Saint-Victor, au jardin du Roy, où estant monté en un second appartement sur le devant qui a veue tant sur lad. rue que sur le jardin, et entré en une chambre où est décédé led. s. *Aubriet*, et après qu'il nous est apparu de son corps mort estandu sur un lit, et avoir receu le serment de Anne Porson, femme de Sébastien de Merson, com-

Digitized by Google

pagnon menuisier, et de Françoise Paris, fille, toutes deux domestiques dud. s. *Aubriet*, qu'elles n'ont rien emporté, détourné ny diverty, ny rien veu emporter, détourner ny divertir dépendans de lad. succession, avons, à la requeste dud. s. de Jussieu, procédé à l'apposition de nos scellés et à la description des meubles en évidence sur les lieux à l'endroit qui nous ont esté indiqués, selon et ainsy qu'il ensuit :

Premièrement, dans la chambre dud. deffunt.

Premièrement : un lict à bas pilliers, avec ses matelas, etc., garny de galon de soye verte; la tapisserie faisant le tour de lad. chambre de la porte de Paris; un fauteuil de tapisserie à l'éguille.....; vingt-six tableaux tant grands que petits; deux figures; trois pièces de fayence . . . . . .

Sommes ensuite entré dans le cabinet dud. deffunt qui a veue sur le jardin, où estant, sur le réquisitoire dud. s. de Jussieu, en a esté tiré une somme de 840 livres, en écus de six livres, de trois livres et en un écu d'or de vingt-quatre livres, le tout ayant présentement cours, qui luy a esté remis entre les mains pour fournir aux frais d'enterrement et autres dépenses nécessaires.....

Sommes ensuitte entré dans une salle servant d'antichambre, où estant, a esté procédé à la description de ce qui y estoit en évidence, selon et ainsy qu'il ensuit :

Premièrement, huit tableaux de différentes grandeurs et représentant différents sujets, douze pièces de fayence, la tapisserie de la porte de Paris faisant le tour de lad. salle, un bureau trouvé ouvert et deux cuillers et fourchettes d'argent, etc.....

(Dans la cave, 50 bouteilles de gros verre remply de vin rouge.)

Digitized by Google

Et led. jour, lundy, 3 décembre 1742, 2 heures de rellevée, en l'hostel et par devant nous, commissaire susd. est derechef comparu led. s. de Jussieu, lequel nous a dit que led. s. *Aubriet* ayant un appartement qu'il occuppoit au village de Passy, il requiert que nous nous y transportions à l'effet d'apposer nos scellés à sa requeste dans led. appartement, le tout à la conservation de ses droits et de qui il appartiendra, et a signé.

Sur quoy, nous, commissaire susd., sommes transporté au village de Passy avec lesd. s. de Jussieu et Sébastien Merson, gardien de nos scellés apposés en la maison de Paris, en une maison sise dans une rue vis à vis la paroisse, dont est propriétaire le s. Bassinet, où estans monté au second appartement composé d'une antichambre et de deux pièces de plain pied et ayant veue tant sur lad. rue que sur la cour de lad. maison, avons, à la requeste dud. s. de Jussieu, procédé à l'apposition de nos scellés et à la description des meubles en évidence. (La désignation est sans intérêt.)

Et le vendredy, 14 décembre 1742, en l'hostel et par devant nous, commissaire susd., est comparue damoiselle *Françoise-Madelaine Basseporte*, peintre en mignature de sa Majesté, demeurante au jardin du Roy, paroisse Saint-Médard, où elle a esleu domicile, laquelle nous a dit qu'elle s'oppose à nosd. scellés pour les causes et raisons qu'elle déduira en temps et lieu, et a signé.

(Signé :) *Basseporte.*

(Le samedy 15 décembre : désistement pur et simple de *Fr.-Madeleine Basseporte.*)

Et le lundy, 17 décembre aud. an, est comparu par devant nous, Me Bernard de Jussieu, docteur régent en la faculté de médecine de Paris, démonstrateur des

Digitized by Google

plantes au jardin du Roy, de l'Accadémie royale des sciences, au nom et comme exécuteur du testament de deffunt s. *Claude Aubriet*, peintre du Cabinet du Roy au jardin du Roy, reçu par Me Laideguive et son confrère, conseillers du Roy, notaires au Chastelet de Paris, du 2 du présent mois, visé au greffe des insinuations par Thierry, cejourd'huy, demeurant rue des Noyers, paroisse Saint-Séverin, assisté de Me Charles Botté, son procureur. Lequel nous a dit qu'il requiert qu'il soit par nous procédé à la reconnoissance et levée de nos scellés apposés à sa requeste et à l'inventaire, description, prisée et estimation de ce qui se trouvera sous iceux et en évidence; pour faire lequel inventaire il nomme Me Pierre-Louis Laideguive[1] et son confrère, conseillers du Roy, notaires au Châtelet, et pour faire la prisée le s. Nicolas Gilquin de Parigny, huissier priseur aud. Châtelet, et ont signé.

Sont aussi comparus sieur Nicolas Heurteau, commis dans les Aydes, demeurant ordinairement à Chalon, estant de présent à Paris, logé au jardin du Roy dans la maison où nous sommes, tant en son nom que comme fondé de procuration de demoiselle Elisabeth Gérard, son épouse, et de damoiselle Reine Gérard, fille majeure, suivant leur procuration passée par devant Félix et son confrère, notaires aud. Chalon, le 9 du présent mois....., et sieur Jacques Gérard, marchand drappier aud. Chalon, y demeurant ordinairement et de présent logé au jardin du Roy, en cet appartement où nous sommes, lesd. s. et demoiselle Gérard et demoiselle Elizabeth Gérard, épouse dud. s. Nicolas Heurteau, habiles à se dire et porter seuls et uniques héritiers,

1. Le titulaire est aujourd'hui Me Legay.

Digitized by Google

chacun pour un tiers, dud. deffunt s. *Claude Aubriet*, leur oncle maternel, lesquels ont dit que, sans aucunement approuver le testament dud. s. *Claude Aubriet*, contre lequel ils font toutes protestations requises et nécessaires, requiert qu'il soit pareillement procédé à la reconnaissance et levée de nosd. scellés, inventaire, description, prisée et estimation estre faitte de ce qui se trouvera sous iceux et en évidence par les mêmes officiers cy-devant nommés; et ont esleu leur domicile en la maison où nous sommes, et ont signé.

Sur quoy, nous, commissaire susd., avons donné acte auxd. parties de leurs comparutions, dires, etc., et de la nomination par eux faitte de Me Pierre-Louis Laideguive et son confrère, notaires aud. Chastelet, pour faire l'inventaire et description, et de s. Nicolas Gilquin de Parigny, huissier priseur aud. Chastelet pour faire la prisée et estimation; et en conséquence a esté procédé à l'inventaire et description, prisée et estimation de ce qui est en évidence par lesd. officiers.

Lundy 17 décembre :

A esté procédé à l'arrangement des dessins, estampes, mignatures, papillons et autres curiosités qui se sont trouvés dans le cabinet du s. *Aubriet*, et à numérotter les tableaux y estants et à en faire des estats par lesd. officiers nommés, de l'avis du s. *Edme-François Gersaint*, marchand joaillier, demeurant sur le pont Notre-Dame, paroisse Saint-Jacques de la Boucherie, nommé et convenu par toutes lesd. parties.

3e vacation : Item, avons procédé (dans la chambre où est décédé led. s. *Aubriet*) à l'arrangement des dessins, estampes, papillons et autres curiosités y estants et à en faire des estats par lesd. officiers nommés, de l'avis dud. s. *Gersaint*.

Digitized by Google

4e et 5e vacations : Mercredy 19 et jeudi 20 décembre :

Continuation de l'arrangement des tableaux, desseins, estampes, papillons et autres curiosités estans dans le cabinet du deffunt. — Vacation au village de Passy.

6e vacation : Samedy, 22 décembre.

Avons levé et osté les scellés applicqués sur les deux battans d'une armoire pratiquée dans le mur estant dans le cabinet dud. deffunt s. *Aubriet*, ouverture de laquelle faitte avec la clef estant entre nos mains, a esté procédé à l'examen de tous les papiers et à les mettre par ordre par lesd. officiers nommés. En procédant auquel examen, s'est trouvé une enveloppe décachettée avec une adresse dessus portant ces mots : A Mademoiselle, Mademoiselle Porson, femme du s. Merson ; et dans lad. enveloppe s'est trouvé une feuille de papier à lettre écritte sur le premier feuillet recto commençant par ces mots en teste: *Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, comme étant toujours resigné à la volonté de mon Dieu divin créateur*, et finissant par ces autres mots en bas du mesme feuillet recto : *Telles sonttes mes derniers volontez, faitte à Paris le dixiesme may mil sept cent quaranttes*. Signé enfin : Claude Aubriet. Lequel papier nous a paru estre un testament fait par led. deffunt *Claude Aubriet*, et que les parties nous ont dit estre écrit de sa main, sans aucune rature ny renvoi, mais seulement le mot de *le* qui est en interligne entre les mots *Paris* et *disciesme ;* et a esté paraphé ainsy que l'enveloppe dud. testament de nous et desd. s. de Jussieu, Heurtaut et Gérard, et demeuré annexé à la minutte du présent procès-verbal pour servir et valloir et y avoir recours toutes fois et quantes. Et ont lesd. s. de Jussieu, Heurteau, Gérard, signé, aux protestations faites par led. s. de Jussieu, aud. nom d'exécuteur

Digitized by Google

testamentaire, que le présent testament ne pourra nuire ny préjudicier, deffence au contraire par lesd. s. Heurteau et Gerard.

(Signé :) *Bernard de Jussieu, — Jacques Gerard, — Heurtaut, — Poget.*

Et led. jour samedy, 22 décembre :

En procédant, lesd. de Merson et sa femme ont déclaré qu'ils s'opposent à nosd. scellés pour estre payés de la somme de 355 livres 14 sols neuf deniers à eux deubs pour dépense faitte par lad. femme de Merson par la main dud. deffunt avant son déceds; plus, celle de 40 livres 12 sols pour autres dépenses faittes à commencer du 5 du présent mois de décembre jusques à ce jour, sans préjudice de celle qu'elle sera obligée de faire par la suitte jusques à la fin de la vente qui sera faite des meubles et effets inventoriés; et pour estre payée du legs à elle fait par le testament dud. deffunt, pour raison de quoy lesd. s. et dame de Merson se réservent de former leur demande affin de délivrance dud. legs en temps; et enfin pour estre payé de leurs frais de garde depuis l'apposition de nos scellés jusques à la fin de la vente; et pour par lad. femme de Merson estre payée du restant de ses gages, à raison de cent livres par an; et pour estre conservés en tous leurs autres deubs, droits et actions; ont esleu leur domicille en lad. maison où nous sommes, et ont signé.

Ce fait, après... qu'il ne s'est plus rien trouvé à inventorier, tous les meubles, vaisselle d'argent, tableaux, desseins et autres curiosités et générallement tout ce qui est contenu aud. inventaire a esté, du consentement de toutes lesd. parties, laissé en la garde et possession desd. de Merson et sa femme qui s'en sont volontairement et solidairement chargés comme dépositaires.

Digitized by Google

Testament de Claude Aubriet.

Au nom du Père et du Fils et du Sainte Espris.

Comme étans toujours résigné à la volontez de mon Dieu divins Créateur, en bon crétien apostolique et romain, bien persuadé qu'il fautte mourir, de créntte de surprisse par une mor subitte, voissy mais derniers volontées que je veux qu'elles soit eccecutées après ma mor. Je re connois avoir pour legitimmes heritiers trois enfans de deffeuncte maseur Madelenne Aubriet, veuve de Jacque Gerard, leur père, un neveux et deux niesses; ensuivant mais derniers volontez : par reconnoissance des bonnes atanssions pour masentez et les bons cervisses que m'a rendus Anne Porson, ma gouvernantte et famme du s^r Merson, je luy leigue et luy fais un lais après ma mor de la valleur du car du montant de ma succession après ma mor, à l'exeption du patrimoinne que j'ay cédé à mes parens et memment comme par un testament holograf, je la fais comme executrisse; elle poura fair mettre le ceslé sur tous les efais de ma sucession; je suy persuadé par sa probité et sa bonne foy qu'elle en agira avecque fidellitez et qu'elle randra justisse dan cette charge à mon neveux et mais niesses.

Je charge ausy lasditte leguée Anne Porson pour mon enterment des moins de de pansse, sur le tout pour des prierres et des charitées, c'est alorce de ce que j'auray le plus de bessoin, et ma cepulture dans le cemetierre de la paroisse que je me trouvaisray. Telle sonttes mais derniers volontez.

Faitte à Paris, le dixiemes may mil sept cents quarenttes.

Claude Aubriet.

Digitized by Google

(Au verso est écrit :)

Paraphé *ne varietur* par nous, Louis Poget, conseiller du Roy, commissaire au Chastelet de Paris, et par Me Bernard de Jussieu, docteur régent en la faculté de médecine de Paris, démonstrateur des plantes du jardin du Roy et de l'Accadémie royalle des sciences, exécuteur testamentaire du s. *Claude Aubriet*, peintre du cabinet du Roy et au jardin du Roy, par le s. Nicolas Heureteau, commis dans les Aydes, tant en son nom que comme fondé de procuration de demoiselle Elisabeth Gérard, son épouse, et par le s. Jacques Gérard, marchand drapier à Chalon; et encore led. s. Heureteau, comme fondé de procuration de demoiselle Reine Gérard, fille majeure; led. s. Gérard et lesd. demoiselles Gérard, habilles à se dire seuls et uniques héritiers chacun pour un tiers dud. deffunt s. *Claude Aubriet*, leur oncle maternelle, suivant et au dire du réquisitoire porté sur le procès-verbal d'apposition et levée de scellé par nous fait après le déceds dud. s. *Claude Aubriet* en la vacation du samedy 22 décembre 1742 du matin.

(Signé :) *Bernard de Jussieu*, — *Jacques Gerard*, — *Poget*, — *Heurtaut*.

L'enveloppe, également paraphée, porte cette suscription :

« A Mademoiselle Porson, — femme du s. Merson. »

(Arch. nat., Y 13508.)

CVII.

JEAN ALEXANDRE[1]

GRAVEUR DES CARACTÈRES DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

17 janvier 1743.

Apposition de scellés, le jeudi, 17 janvier 1743, entre deux et

1. Voir ci-dessus, p. 27, le scellé après décès de la femme de Jean Alexandre, en date du 1er novembre 1742, n° CV.

Digitized by Google

trois heures de l'après-midi, par le commissaire Louis-Jérôme Daminois, sur les biens et effets de *Jean Alexandre*, graveur des caractères de l'Imprimerie Royale, décédé une heure auparavant au premier appartement d'une maison dépendante de la Prévôté de Saint-Nicolas-du-Louvre, rue Saint-Thomas; à la requête de *Louis-François Charny*, maître sculpteur à Paris, et de Marie-Catherine, sa femme, demeurant rue de Bourbon, à la Ville-Neuve, et de *Louis-René Luce*, graveur du roi, et de Catherine Alexandre, sa femme, gendres et filles du défunt, héritiers chacun pour moitié.

Objets trouvés en évidence : Une pendule dans sa boîte de marqueterie, cuivre et écaille, faite par Duchemin; un tableau d'un *saint François;* quatre autres tableaux avec bordures.

Argent comptant : Cinq sacs d'écus de six et de trois livres, montant à la somme de 6,618 livres et deux cents louis d'or de 24 livres, faisant 2,800 livres, montant le tout à 9,418 livres.

Les héritiers nomment pour faire inventaire Claude de la Manche, notaire au Châtelet.

Oppositions : 1° du s. Michel Léger, entrepreneur de bâtiments, rue Montmartre, pour être payé d'ouvrages de sa profession faits en une maison appartenant au défunt, sise rue Poissonnière, travaux montant, suivant mémoires, à 796 livres; 2° de Jacques Hervieux, maître paveur, pour ouvrages faits en lad. maison; 3° de Thomassin, prêtre, prevôt en l'église de Saint-Louis-du-Louvre, pour une année de loyer montant à 230 livres.

(Arch. nat., Y 11673.)

CVIII.

AUGUSTIN-OUDART JUSTINAT

PEINTRE DU ROI.

13 mars 1743.

Apposition de scellés, le mercredi, 13 mars 1743, huit heures du matin, par le commissaire Thomas-Joseph-Jean Regnaudet, sur les meubles et effets du s. *Augustin-Oudart Justinat*, peintre du Roi, décédé la veille d'un gros rhume, sur les deux heures après midi, dans un appartement au troisième étage d'une maison à porte cochère de la rue de Cléry, appartenant à la dame

Digitized by Google

veuve Guyart; à la requête de demoiselle Elisabeth Compagnon, son épouse, et pour la conservation des droits de Louis-Claude Justinat, leur fils majeur, absent depuis plus de vingt-deux ans sans qu'on ait de lui aucunes nouvelles.

Parmi les objets en évidence on remarque dans la chambre du défunt : une pièce de tapisserie verdure, contenant deux aunes ou environ; trois tableaux dans leurs bordures de bois doré sculpté; quinze autres tableaux sur toile, sans bordure, de différents sujets. Dans une grande chambre servant d'entrée : deux tables de marbre montées sur leurs pieds de bois doré sculpté; un chevalet de bois de chêne; quatre-vingt-huit tableaux, grands, moyens ou petits, sur toile, sans bordure. Dans un petit cabinet : un portrait de femme, dans sa bordure de bois doré. Dans une pièce servant de cuisine : un tableau représentant la *sainte Vierge*, dans sa bordure de bois doré. Dans une chambre au quatrième étage : une grande quantité de vieux tableaux non décrits.

La veuve désigne le notaire Jean Morin pour procéder à l'inventaire.

Le s. *Dulin*, maître peintre, est chargé de la prisée des tableaux, estampes et dessins trouvés sous les scellés.

Thomas-Simon Gueullette, substitut du procureur du Roi, assiste aux opérations comme représentant l'héritier absent.

(Arch. nat., Y 15340.)

CIX.

ANTOINE SAINSEMAT

MAÎTRE PEINTRE DOREUR.

13 mai 1743.

Apposition de scellés, le lundy, 13 mai 1743, vers onze heures du soir, sur les biens et effets d'*Antoine Sainsemat*, maître peintre doreur à Paris, décédé subitement dans son appartement, rue Pavée, paroisse Saint-André-des-Arts, en une maison dont le s. Desjardins, maître tapissier, est principal locataire; à la requête de demoiselle Anne Prevost, veuve du défunt. Celle-ci produit un testament olographe à elle remis par son mari trois ou quatre jours auparavant et en requiert l'ouverture par le lieutenant civil, ce qui est fait. A la suite de quoi, le testament est déposé chez Me de Savigny, notaire au Châtelet.

Digitized by Google

Le mobilier comprend vingt-sept tableaux de différents sujets avec ou sans bordure et une pendule dans une boîte de bois noirci, de Nicolas Broudin.

La seule héritière est Anne-Louise Sainsemat, petite-fille du défunt, par représentation de son père Antoine-Olivier Sainsemat; sa mère se nommait Louise Hurlin. En outre, la veuve réclame une donation faite par contrat de mariage passé devant Me Sulin, notaire à Paris, le 6 février 1726.

Le notaire Nicolas de Savigny est chargé de l'inventaire, de la prisée et estimation des meubles et de la vaisselle d'argent.

(Arch. nat., Y 13509.)

CX.

ROBERT LE LORRAIN [1]

SCULPTEUR DU ROI.

1er juin 1743.

L'habile sculpteur qui travailla longtemps pour les princes de Soubise et de Rohan, et qui a laissé dans la deuxième cour de l'Imprimerie nationale actuelle un témoignage si éclatant de son mérite, mourut le samedi 1er juin 1743, sur les huit heures du matin dans son domicile, rue Meslée, au rez-de-chaussée. L'apposition des scellés fut confiée au commissaire Pierre Glou par les deux fils présents du défunt : Pierre-Robert Le Lorrain, acolyte du diocèse de Paris, et Jean-Josse Le Lorrain [2], élève de l'Académie de peinture et sculpture, demeurant dans la même maison que leur père, tant en leur nom qu'en celui de Louis-François Le Lorrain de Sivry, ingénieur du Roi pour les ponts et chaussées de la Généralité de Metz, représenté pendant les opérations par *Jean-Pierre Le Lorrain*, graveur du Roi, demeurant rue de Lamoignon, paroisse Saint-Barthélemy, neveu du défunt.

Robert Le Lorrain est qualifié sculpteur ordinaire du Roi, directeur et recteur de l'Académie royale de peinture et sculpture.

1. Voyez sur *Robert Le Lorrain* la notice très complète de Louis Gougenot, insérée dans les *Mémoires inédits sur les membres de l'ancienne Académie royale* (II, p. 210-30).

2. Jal a retrouvé la date de la naissance de tous les enfants de notre artiste. Ceux-ci étaient nés en 1721 et 1723. On sait que l'âge de la majorité était fixé à vingt-cinq ans.

Digitized by Google

Le mobilier en évidence n'offre que des meubles très ordinaires et ne méritant guère d'être signalés. Dans une commode se trouve l'acte d'émancipation du s. abbé Le Lorrain et de son frère[1]. Dans la salle à manger au rez-de-chaussée : cinq estampes sous verre, le portrait du défunt et trois modèles de terre cuite. Dans une salle à la suite (peut-être l'atelier) : sept modèles de terre cuite, six scabellons de marbre, plusieurs tableaux de famille. Dans les tiroirs d'une commode est découverte une somme de 260 liv. remise à l'abbé Le Lorrain. L'argenterie laissée pour l'usage de la maison consiste en une grande cuiller à soupe, une écuelle sans couvercle, six couverts, cuillers et fourchettes, deux petits couverts, une petite cuiller à café, quatre flambeaux, mouchettes et porte-mouchettes.

Enfin, dans la salle où est décédé le défunt, se trouvent en évidence cinq tableaux de terre cuite, un buste de marbre, trois bas-reliefs de marbre et deux petites figures de bronze.

Le s. Charles de Santeuil, greffier des requêtes du Palais, demeurant rue Beaubourg, nommé exécuteur du testament du défunt, fait olographe le 24 janvier 1743 et déposé pour minute chez Me Laisné, notaire, requiert la levée des scellés et charge Nicolas-Jacques Laisné, notaire, de l'inventaire, et le s. Marais, huissier-priseur, de la prisée.

Les parties désignent pour donner leur avis sur les tableaux et sculptures le s. *Pierre-Jacques Caze*, peintre ordinaire du Roi et de son Académie royale, demeurant rue Chapon, et le s. *Jacques Courtin*, peintre ordinaire du Roi et de son Académie royale, demeurant rue de la Grande-Truanderie.

L'inventaire dure trois jours, les 6, 7 et 8 août. Il est suivi de la vente des objets de la succession.

Une seule opposition mérite quelque attention. Elle est faite par Elisabeth Le Clerc, — veuve de Jean Bazille, entrepreneur des voitures de sel, — ci-devant domestique du défunt, depuis le décès de sa femme jusqu'au 5 mars 1740, pour la sûreté du payement d'une rente viagère de cent livres constituée par le s. *Le Lorrain* à son profit.

(Arch. nat., Y 15610.)

1. En date du 28 août 1737. Ils étaient placés sous la curatelle de Louis de Santeuil, docteur régent en médecine de la faculté de Paris.

Digitized by Google

CXI.

JEAN-FRANÇOIS PERNOT

MAÎTRE PEINTRE ET SCULPTEUR.

25 juin 1743.

Scellé apposé, le mardi 25 juin 1743, sur les 11 heures et demie du matin, par le commissaire Abraham Desnoyers, sur les meubles et effets du s. *Jean-François Pernot*, maître peintre-sculpteur à Paris, décédé une heure auparavant dans un appartement au second d'une maison de la rue du Mail, dont le s. Moulon, maître sellier à Paris, est propriétaire; à la requête de demoiselle Anne Desgranges, veuve du s. *Pernot*, commune en biens avec lui et sa donataire mutuelle entre vifs en usufruit, suivant le contrat de mariage passé devant Me Lecourt, notaire, le 9 mai 1712.

Pas d'enfant. La seule héritière naturelle du défunt est sa nièce Jeanne-Françoise Pernot, femme de *Henry Cliquet*, maître peintre-sculpteur à Paris, rue du Bout-du-Monde.

Parmi les meubles en évidence on remarque dans la chambre du défunt : une tenture de tapisserie à grands personnages; un *Christ* peint sur toile, dans sa bordure de bois doré; douze tableaux sur toile, portraits, paysages et fleurs, dans des bordures de bois doré; une pendule, faite par Boucher, dans une boîte de marqueterie.

Dans une autre chambre : deux tableaux sur bois, représentant l'un des fruits, l'autre un paysage; quatre autres de paysages et deux de portraits, tous avec leurs bordures de bois doré. De ce qui précède il semble résulter que, si le s. *Pernot* se livrait à tous les genres, il cultivait surtout le paysage.

Divers meubles, marchandises et ustensiles de la profession du défunt, dans la pièce servant d'atelier et dans le grenier.

Le s. *Pernot* avait une sorte de maison de campagne composée d'une salle, une chambre et un jardin, rue de la Roquette, appartenant au s. Mazon. Mais les meubles qui la garnissent n'ont aucune valeur. Signalons seulement huit boules de bois à jouer et deux petits canons de cuivre sur leurs affûts.

On laisse à la veuve pour son usage une partie de l'argenterie, savoir : une cuiller à potage, six cuillers et six fourchettes, quatre

Digitized by Google

gobelets en timbales, deux gobelets à pied, le tout d'argent. La dame Pernot requiert la levée des scellés et désigne pour la confection de l'inventaire Me Jean Morin, notaire, et pour la prisée des marchandises et tableaux le s. Chevreau, huissier-priseur, qui prendra avis de Me *Pierre Levassor*, maître peintre-sculpteur à Paris, demeurant rue du Sentier.

Les opérations d'inventaire et de prisée durent du 2 au 13 juillet. Aucun incident notable à signaler. La veuve représente sa montre et ses bijoux.

Le s. *Pernot* oubliait volontiers, paraît-il, de payer ses loyers et avait affaire à un propriétaire d'une complaisance rare. Il ne devait, en effet, pas moins de sept années de location, à 120 livres chacune, pour sa maison de campagne de la rue de la Roquette. Pourtant, le défunt n'était pas dans une position précaire; le mobilier, l'argenterie et certains billets de sommes à lui dues, représentés pendant la confection de l'inventaire, prouvent assez qu'il se trouvait parfaitement en état de faire honneur à ses engagements.

(Arch. nat., Y 15172.)

CXII.

HYACINTHE RIGAUD

PEINTRE DU ROI.

29 décembre 1743.

ET

MARGUERITE-ELISABETH DE GOUY, SA FEMME.

16 mars 1743.

Rigaud a pris soin de laisser à la postérité des renseignements étendus sur sa biographie et son œuvre. Homme d'ordre et d'intérieur, il tenait tous ses papiers en ordre, notait soigneusement le nom de ses modèles, le prix que lui rapportait chaque portrait, et ne manquait pas à la fin de l'année d'établir la balance des recettes et des dépenses. C'est ainsi que *Joseph Vernet* nous laissera, dans les curieux papiers publiés par M. Lagrange, de précises indications sur les moindres détails de son intérieur.

Vernet et *Rigaud* appartiennent à la catégorie des artistes

Digitized by Google

rangés, méthodiques, économes, vertus d'un ordre inférieur peut-être, mais qui n'excluent nullement le talent comme on l'a parfois sottement prétendu.

Rigaud nous a transmis, avec des notes très étendues pour sa biographie, toutes les pièces officielles sur sa naissance, sa réception à l'Académie, son admission au titre de noble citoyen de la ville de Perpignan, sa réception dans l'ordre de Saint-Michel. Sur ses notes on a pu dresser la liste chronologique de ses tableaux et des graveurs qui les ont reproduits. Tous les personnages notables de la cour, de 1680 à 1740, y figurent.

Notre peintre aimait à écrire; c'est un goût qu'il partage avec des artistes célèbres, tels que *David d'Angers*, pour ne citer qu'un exemple récent. Aussi ne perdait-il pas une occasion de répandre les auto-biographies qu'il avait rédigées ou d'entretenir une correspondance avec les grands personnages qui l'employaient.

Les *Nouvelles Archives de l'Art français* ont publié (1874-75, p. 227-32) cinq lettres qu'il adressait au grand duc de Toscane à l'occasion de l'envoi de son portrait pour la collection des Offices.

Mais, si on connaît bien, grâce aux manuscrits de l'artiste lui-même, grâce aussi aux compilations de Hulst[1], la vie extérieure, officielle, pour ainsi dire, du grand portraitiste, la pièce suivante nous fera pénétrer dans son intérieur, dans sa vie de famille sur laquelle il garde un profond silence dans ses écrits. Sa mémoire d'ailleurs n'aura pas à souffrir de ces révélations.

Rigaud avait épousé une veuve, la dame Le Juge, née Marie-Elisabeth de Gouy, pour laquelle il s'était, paraît-il, épris d'une vive passion. Jal a connu ce mariage sans pouvoir retrouver l'acte ni la date de la célébration, mais en supposant qu'il n'eut lieu qu'après 1727. Le procès-verbal d'apposition de scellés, après le décès de Mme Rigaud, nous apprend que le contrat de mariage et le mariage par conséquent remontaient à 1710. En effet, l'artiste, revendiquant la propriété de tous les meubles garnissant son appartement, invoque, comme preuve formelle de son dire, son contrat de mariage passé devant Me Cosson, notaire, le 19 mai 1710. Du contrat il résultait que l'épouse ne possédait rien; le régime adopté était d'ailleurs celui de la séparation de biens. Dès lors,

1. Voyez *Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale de peinture*, t. II, p. 114-200.

Digitized by Google

on conçoit que le scellé de la dame Rigaud ne présente que peu d'intérêt. Il suffira donc de résumer les principaux faits qu'il révèle.

Non seulement Marie-Elisabeth de Gouy était veuve au moment de son mariage avec *Hyacinthe Rigaud;* mais de plus elle avait eu de sa première union une fille, son unique héritière; car elle n'eut pas d'enfants de son second mari. Cette fille se nommait, d'après le procès-verbal de scellé, Marguerite-Charlotte Le Juge; son père, Jean Le Juge, était huissier au Grand Conseil. Quand elle perdit sa mère, elle avait atteint sa majorité, mais n'était pas mariée. Détail assez singulier ! Ce n'est pas cette fille unique qui requiert l'apposition des scellés; mais bien la sœur de la défunte Nicole de Gouy, veuve du s. de Riberolle, et son neveu Louis-Adrien du Péron du Castrac, fils de défunte Geneviève-Angélique de Gouy et du s. de Castrac du Péron. Comment ces héritiers collatéraux se croyaient-ils des droits à la succession de la dame Rigaud, quand celle-ci laissait une fille légitime ? C'est ce qui reste inexpliqué.

Rigaud oppose au commissaire les stipulations de son contrat de mariage; « son épouse, ajoute-t-il, n'avait pas de bien; il ne l'a prise que pour son mérite personnel » et déclare que la succession de la défunte ne consiste que dans ses hardes et linge en petite quantité, le tout enfermé dans une armoire en bibliothèque placée dans l'antichambre ; tout le reste du mobilier lui appartient. Les scellés ne sont donc apposés que sur les portes de cette armoire.

La dame Rigaud était morte le samedi, 16 mars 1743, dans la matinée; les scellés furent apposés le même jour. Le 23 mars, une nièce de la défunte, la demoiselle Saroy, veuve de Jean-Charles Giroux, bourgeois de Paris, fait opposition comme héritière de sa tante. Ce fut le 4 novembre seulement, ce retard ne s'explique que par une absence prolongée, que la demoiselle Le Juge faisait constater ses droits de seule héritière et en conséquence faisait annuler les prétentions des autres parties.

D'ailleurs, aucun détail sur le mobilier de l'appartement occupé par *Rigaud* et sa femme. Ces détails, on les trouvera dans l'acte suivant, ainsi que plusieurs particularités sur certains portraits du peintre, notamment sur celui de *Mignard*, appartenant à l'Académie royale, sur celui d'Elisabeth de Gouy, peint dans

Digitized by Google

les derniers temps de la vie de l'artiste, sur celui du chancelier Voisin[1] ainsi que sur différentes gravures des peintures de *Rigaud*.

*Procès-verbal d'apposition de scellés après le décès d'*Hiacinthe Rigaud, *peintre du Roi.*

L'an 1743, le dimanche 29 décembre, environ trois heures de relevée, nous, Louis-Jérôme Daminois, Conseiller du Roy, commissaire au Châtelet de Paris, requis, sommes transporté au premier appartement d'une maison scise rue Louis-le-Grand, paroisse Saint-Roch, appartenante au s. de la Fontaine fils, où étant, est comparu Me Louis Billeheu, Conseiller du Roy, notaire aud. Châtelet, demeurant rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Eustache, lequel nous a dit qu'*Hyacinthe Rigaud*, écuyer, citoyen noble de la ville de Perpignan, peintre ordinaire du Roy, recteur et ancien directeur de l'Académie royalle de peinture et sculpture, chevalier de l'Ordre royal de Saint-Michel, vient présentement de décéder dans son appartement où nous sommes; lequel s. *Rigaud*, par son testament, reçu par Delanglard et son confrère, notaires à Paris, le 9 avril 1751, a nommé led. Me Billeheu pour exécuteur de sond. testament conjointement avec dame Elizabeth de Gouy son épouse, depuis décédée; laquelle nomination il a confirmée en faveur dud. s. Billeheu seul, attendu le deceds de lad. dame son épouse, arrivé depuis, par son codicile du 27 du présent mois, reçu par led. Me Delanglard et son confrère, notaires, ensuite d'un précédent codicile reçu par led. Delanglard et son confrère; pourquoy led.

1. Ce portrait avait été peint en 1714. Voir *Mémoires des Académiciens*, II, p. 121.

Digitized by Google

Me Billeheu, aud. nom, pour la conservation des droits respectifs des présomptifs héritiers dud. deffunt, tous absens, nous requiert de vouloir présentement apposer nos scellés et cachets sur les biens et effets délaissés par led. deffunt et de faire description sommaire des meubles en évidence; et a élu domicile en sa demeure susd., et a signé.

Sur quoy, nous, commissaire susd., avons donné acte aud. Me Billeheu de ses dire et réquisitoire cy-dessus, et, en conséquence, après qu'il nous est apparu du corps mort dud. deffunt étant sur son lit dans une chambre ayant veue sur la cour de lad. maison, pris et reçu le serment d'Antoine Sauvageot, de Claude Geoffroy, de Marie-Magdeleine Desjambes, fille majeure, femme de chambre de lad. feue dame Rigaud, et d'Anne-Marie, veuve de Joseph Brot, elle cuisinière, tous domestiques au service dud. deffunt, de n'avoir détourné aucuns effets de la succession dud. deffunt, nous avons, en leur présence et de celle dud. s. Billeheu, procédé à l'apposition de nos scellés et à la description sommaire des meubles en évidence ainsy qu'il suit :

Premièrement dans la chambre ou led. s. Rigault est décédé :

Dans la cheminée, un feu composé d'une grille, pelle et pincette de fer poly, à pommes de cuivre argenté; au menteau d'icelle un trumeau de trois glaces dans son filet de bois doré sculpté; deux chandeliers à bras, chacun à une bobèche de cuivre en couleur; sur l'appuy de lad. cheminée trois pots de porcelaine couverts et garnis de cuivre; deux seaux à rafraichir de la Chine, garnis de même cuivre; un grand miroir d'une seule glace au-dessus de lad. commode (de violette à dessus de marbre); un autre trumeau de trois glaces entre les

Digitized by Google

deux croisées, l'un et l'autre dans leur bordure de bois doré; une table de marbre sur son pied en consolle de bois doré; deux couchettes de lits jumeaux à bas pilliers, avec leur garniture, dont les dedans, bonnes graces, pentes, soubassements sont de damas vert uny et les housses de serge moirée de même couleur; une pendule sonnante faitte par Martineau, orloger, dans sa boeste de marquetterie cuivre et écaille; un Christ d'ivoire sur sa croix, posé sur un fond de velours; et un tableau peint sur bois dans leurs bordures ceintrées de bois doré sculpté; quatre petittes chaises de bois de noyer sculpté couvertes de damas de même couleur et de leurs housses de toille de couleur; un fauteuil foncé de canne garny de son coussin et de sa housse d'étoffe de soye; la tapisserie de lad. chambre de damas vert; les rideaux des deux croisées et une portière de serge verte.

Dans un cabinet attenant lad. chambre ayant de même veue sur la cour de lad. maison : un miroir d'une grande et d'une très petitte glace, ûn trumeau composé de trois glaces dans son fillet de bois doré; un petit miroir d'environ deux pieds de haut dans sa petitte bordure aussy de glace; deux petittes couronnes de bois doré, sur chacune desquelles est un petit pot à l'eau et une jatte de porcelaine de couleur; deux petites tablettes attachées contre mur, sur l'une ne s'est rien trouvé, et sur l'autre seulement des drogues d'apotiquererie; la tapisserie dud. cabinet composée de deux pièces de verdure et de deux petits morceaux de satinade; deux petits portraits tableaux, dont un portrait d'homme et l'autre représentant des fleurs.

Dans la pièce servant d'antichambre : deux fauteuils de bois de noyer couverts d'ancienne tapisserie; une chaise pareille à celle de la chambre dud. deffunt; une

Digitized by Google

petitte fontaine à laver, de cuivre rouge, garnie de deux robinets avec sa cuvette de fayence; la tapisserie verdure; un grand tableau portrait d'homme; un autre de femme plus petit; quatre autres petits portraits d'hommes et deux autres petits représentant des fleurs, tous dans leur bordure de bois doré; un buste et deux pots de plâtre bronzé.

Dans une petitte chambre ensuite ayant vue sur la rue de Louis le Grand : Dans la cheminée, deux boîtes de bois blanc vuides; un sceau de fayence et une boule d'étain; au manteau d'icelle un trumeau de six glaces dans sa bordure de bois doré; une garniture de cheminée de deux pots couverts de six goblets; trois tasses et deux soucoupes de porcelaine; un grand miroir dans sa bordure et chapiteau de bois et glaces; trois tableaux portraits dont un de *Louis Quinze;* un pastel portrait de femme; cinq autres tableaux représentants différents sujets, tous dans leur bordure de bois doré; un lit de repos à pieds de bois doré garny de son enfonsure, matelas et traversin couverts de vieille étoffe de soye, un grand rideau de taffetas cramoisy, la tapisserie de taffetas vert; une petitte table garnie d'un tiroir ouvert et vuide et d'un dessus de marbre; six chaises de bois doré couvertes d'étoffe de soye; un tabouret et une banquette couverts de menue étoffe; un petit rideau de taffetas vert au devant de la cheminée.

Sommes passés dans l'appartement vis à vis et dans la pièce ditte *la salle aux tableaux.*

Et, pour seureté des tableaux et autres effets étant dans lad. salle, nous avons mis et apliqué une bande de papier sur chacun des chassis des croisées, sur les bouts desquelles nous avons apposé nos scels et cachets.

Dans l'antichambre ne s'est rien trouvé à sceller;

Digitized by Google

mais en évidence quatre grands portraits d'homme et de femme; deux autres plus petits portraits d'homme; et dix autres tableaux, tant paysages que portraits, tous dans leur bordure de bois doré; et deux dessus de porte; huit chaises de bois noircy dont les sièges sont de cuir rouge de serge moirée verte.

Déclare led. Claude Geoffroy qu'il a entre ses mains la somme de trois cents livres restant de plus grande somme à luy remise par led. deffunt pour la dépense de sa maison et dont il se charge pour en rendre compte.

Et le 13 janvier 1744, sur les neuf heures du matin, par devant nous, commissaire susd., sont comparus s. *Pierre-Jacques Cazes*, recteur de l'Académie royalle de peinture et sculpture, demeurant à Paris, rue Chapon, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, et s^r *Jean Restout*, professeur de lad. Académie, demeurant cloistre Saint-Nicolas-du-Louvre, paroisse Saint-Germain, députés de l'Académie à l'effet de ce qui suit, par délibération d'icelle du 11 du présent mois, lesquels nous ont apporté et remis ès mains une requête présentée par lad. Académie à M. le lieutenant civil[1], au bas de

1. Voici le texte de la requête présentée par l'Académie pour rentrer en possession du portrait de *Mignard :*

A Monsieur le lieutenant civil.

Supplient humblement les directeur, recteur et officiers de l'Académie royale de peinture et sculpture, disant que sous les scellés apposés après le déceds du s. *Hiacinthe Rigaud,* ancien directeur et recteur de lad. académie, par le commissaire Daminois, à la requête de Me Billeheu, notaire, son exécuteur testamentaire, il y a un portrait du feu s. *Mignard,* premier peintre du Roy, peint par led. feu s. *Rigaud*, qui appartient depuis longtems à lad. académie, qui l'a remis aud. feu s. *Rigaud* peu avant son décès pour le faire graver sous ses ordres par le sieur *Schmidt*, graveur du Roy de Prusse, qui a commencé cette gravure, et comme Sa Majesté prussienne rappelle led. s. *Schmidt* qui doit incessament s'en retourner en Prusse, et que lad. Aca-

Digitized by Google

laquelle est son ordonnance, du 9 des présents mois et an, portant permission de faire transporter nous commissaire en la maison et lieux occupés par led. feu s. *Rigaud*, à l'effet d'y faire perquisition, sous nosd. scelés apposés en icelle, en présence des intéressés en la succession et d'un des substituts de M. le Procureur du Roy, d'un tableau portrait du feu s. *Mignard*[1], premier peintre du Roy, peint par led. s. *Rigaud* pour sa réception, appartenant à lad. Académie, pour le leur remettre entre leurs mains, aux offres qu'ils font de s'en charger comme députés aux termes de lad. ordonnance,

démie souhaitte avoir sa gravure du portrait dud. feu s. *Mignard* entièrement achevée avant son départ, ce que led. s. *Schmidt* ne peut faire s'il n'est promptement aydé du portrait estant sous le scellé, pourquoy les suppliants ont recours à vous, Monsieur, pour leur estre, sur ce, pourveu.

Ce considéré, Monsieur, il vous plaise permettre aux suppliants de faire transporter le commissaire Daminois qui a apposé led. scellé avec led. Me Billeheu, exécuteur testamentaire dud. s. *Rigaud*, et l'un des sieurs officiers de lad. académie en la maison où led. s. *Rigaud* est décédé pour, en présence de l'un des substituts de M. le Procureur du Roy, pour l'intérrest des héritiers tous absens, reconnoistre et lever ses scellés, faire perquisition sous iceux dud. portrait dud. s. *Mignard*, l'en retirer et le remettre entre les mains de celuy des officiers de lad. académie qu'elle députera, lequel s'en chargera pour le remettre aud. s. *Schmidt*, pour achever sa graveure, et le représenter s'il est besoin, et ensuitte réapposer ses scellés et les remettre en la garde des mêmes gardiens d'iceux; et vous ferés justice.

(Signé :) *Fremin*, directeur, — *Restout*, professeur, — *Coustou*, ancien directeur et recteur.

Permis de faire transporter le commissaire Daminois en la maison où sont lesd. scellés en présence des interressez et d'un des substituts du Procureur du Roy pour faire perquisition dud. portrait, lequel sera mis en bonne et seure garde. Fait le 9 janvier 1744.

(Signé :) D'ARGOUGES.

1. Voyez la liste des portraits de *Rigaud* dans les *Mémoires inédits des Académiciens*. T. II, p. 152. Le portrait de *Mignard* fut peint en 1691.

Digitized by Google

et ont à cet effet élu domicile en leur demeure sus déclarée, nous requérant de nous transporter présentement avec eux, Me Jean Doyen, advocat en Parlement, l'un des substituts de M. le Procureur de Sa Majesté, aud. Châtelet en lad. maison, pour estre par nous procédé en leur présence et de celle de Me Louis Billeheu, Conseiller du Roy, notaire aud. Châtelet, exécuteur testamentaire dud. deffunt.

Ensuit la teneur de lad. délibération.

Extrait des registres de l'Académie roiale de peinture et de sculpture du samedi, 11 janvier 1744 :

« L'Académie a nommé Mrs *Cazes* et *Restout* pour retirer le portrait de M. *Mignard*, appartenant à la Compagnie, qui est resté sous le scellé de feu M. *Rigaud*, et ce en vertu d'une ordonnance de M. le lieutenant civil.

Nous soussigné, secrétaire de l'Académie roiale de peinture et de sculpture, certifions l'extrait cy-dessus véritable; en foi de quoi nous l'avons signé pour servir et valoir ce que de raison.

Fait à Paris, le 11 janvier 1744.

(Signé :) *Lépicié.* »

Sur quoy, nous commissaire susd., avons donné acte auxd. srs *Cazes* et *Restout* de leurs comparutions et requêtes cy-dessus; en conséquence, nous sommes à l'instant transporté avec eux en la maison susd. et appartement où est décédé led. s. *Rigaud*.

En conséquence, nous, commissaire susd., avons, en présence desd. Me Billeheu, Doyen et desd. srs *Cazes* et *Restout*, reconnu sains et entiers et comme tels levé et ôté les scellés et cachets que nous avons apposés sur la porte à deux battans d'une grande chambre ayant veue sur la cour de lad. maison . . . . . .

Digitized by Google

et entré dans lad. chambre appellée *la salle aux tableaux*, s'y est trouvé au nombre des susd. tableaux, le tableau portrait du feu s. *Mignard*, premier peintre du Roy, peint par led. feu s. *Rigaud*, ainsy que lesd. s^rs *Cazes* et *Restout* nous l'ont déclaré, pour sa réception à lad. Académie; lequel tableau qui est sans bordure a été à l'instant remis en la garde et possession desd. s^rs *Cazes* et *Restout*, lesquels s'en sont solidairement chargés aux termes de lad. ordonnance, du consentement desd. Mes Billeheu et Doyen.

Et le 11 février, aud. an 1744, a été signiffié à nous, commissaire susd., par Louis-Marie Lejeune, huissier à verge aud. Châtelet, une opposition à nosd. scellés à la requête du s. *Jean-Georges Wil*, graveur à Paris, demeurant rue Saint-André-des-Arcs..., pour seureté et conservation de la somme de deux mille livres dues aud. s. *Wil*, pour avoir gravé d'après led. s. *Rigaud* le portrait de la feue dame Rigaud, sa femme, et pour autres causes à déduire en tems et lieu.

Le vendredy, 6 mars, aud. an 1744, deux heures de relevée.

Par devant nous est comparu Me Louis Billeheu, Conseiller du Roy, notaire au Châtelet de Paris, au nom et comme exécuteur du testament de deffunt *Hyacinthe Rigaud*..., peintre ordinaire du Roy, etc., reçu par Me de Langlard et son confrère, notaires à Paris, le 9 avril 1741, et de ses deux codicils ensuitte l'un de l'autre reçus par led. Me de Langlard et son confrère, notaires, les 17 juin 1742 et 27 décembre de l'année dernière 1743, le tout visé au greffe des insinuations du Châtelet de Paris, le 26 février dernier, par Thierry, suivant la mention étant en marge des expéditions desd. testament et codicils représentés par led. s. Bille-

Digitized by Google

heu, et à lui à l'instant rendu. Lequel s. Billeheu, assisté de Me Pierre Regnault l'ainé, son procureur aud. Châtelet, lequel a dit qu'en vertu de notre ordonnance du 4 du présent mois, il a fait assigner led. s. *Wil*, graveur, seul opposant auxd. scellés, à comparoir à ce jourd'huy, lieu et heure, pour être présent, si bon luy semble, à la reconnoissance et levée de nosd. scellés, et à l'inventaire, description et prisée que convient faire des meubles, biens et effets de la succession dud. deffunt qui se trouvent en évidence et sous nosd. scellez, et requiert que, suivant et en exécution de l'ordonnance cy-dessus de mond s. le lieutenant civil, il soit présentement par nous procédé à lad. reconnoissance et levée de nosd. scellez et qu'il soit au fur et à mesure de la reconnoissance et levée d'iceulx [procédé] à lad. description et prisée; pour faire lequel inventaire il a nommé Me Pierre-Etienne Renard, Conseiller du Roy, notaire aud. Châtelet, et son confrère, et pour faire lad. prisée led. s. Pierre Boissé, huissier commissaire priseur, le tout à la conservation des droits de qui il appartiendra et de la succession dud. feu s. *Rigaud*.

Est aussy comparue demoiselle Elizabeth-Margueritte Rigaud, veuve du s. *Jean Ranc*[1], peintre du Roy d'Espagne, demeurant à Madrid, stipulée et représentée par le s. Jean-Baptiste Du Bois, bourgeois de Paris, y demeurant, rue et paroisse Saint-André-des-Arts, à ce présent au nom et comme procureur de lad. dame veuve *Ranc*, substitué par le s. J.-B. Darranson, maître de la garde robbe de Sa Majesté Catholique, résident présentement à Paris, à tous les pouvoirs que lad. Ranc luy a donnée

1. *Jean Ranc*, peintre de portraits, né à Montpellier, mort le 1er juillet 1735, à Madrid, admis à l'Académie royale le 28 juillet 1703.

Digitized by Google

par sa procuration généralle pour toutes les affaires de la succession du feu s. *Rigaud*, et spécialle, entr'autres choses, à l'effet de la reconnoissance et levée de nosd. scellez et dud. inventaire, passée en langue espagnole par devant Gaspard-Félicien Garcia, notaire du Roy d'Espagne à Madrid, le 16 janvier de la présente année..., au pied de laquelle procuration est la traduction d'icelle en langue françoise à Madrid, par Mgr l'évêque de Rennes, ambassadeur extraordinaire du Roy de France et son plénipotentiaire auprès de Sa Majesté Catholique, le 19 dud. mois de janvier, de luy signée et scellée du sceau de ses armes . . . . . .
lad. dame Ranc habile à se dire et porter héritière pour un tiers dud. deffunt s. *Rigaud*, son oncle, ou sa légataire universelle en usufruit, suivant sond. testament devant notaire, lequel s. Du Bois, aud. nom, a aussy requis et consenty la reconnoissance et levée de nosd. scellez et qu'il soit présentement procédé à l'inventaire, description et prisée de ce qui se trouvera sous iceux, le tout par les officiers nommez.

Est aussy comparu Me Jean-Achilles Boullanger, avocat en Parlement, Conseiller du Roy, l'un des substituts de M. le Procureur de Sa Majesté aud. Châtelet, appellé pour l'absence du s. Lenquine, receveur des fermes et gabelles du Roy à Collioure, en Roussillon, et de Mme Hyacinthe Laffita, son épouse, et de demoiselle Thérèse Laffita, veuve du s. Xoupy, bailly de la ville de Perpignan, lesd. dames filles du feu s. Laffita, bailly de Perpignan, et de défunte dame Claire Rigaud son épouse, qui étoit sœur dud. feu s. *Rigaud*, aussy habiles à se dire et porter héritières, chacune pour un tiers, de deffunt s. *Rigaud*, leur oncle, ou ses légataires particulières suivant led. testament; lequel, à la conser-

Digitized by Google

vation de tous les droits et actions desd. dames pour lesquelles il compare, et sans approbation dud. testament contre lequel il fait pour elles toutes réserves de droit, a requis et consenty la reconnoissance et levée de nosd. scellez et inventaire et prisée de tous les biens et effets de la succession dud. deffunt qui se trouvent sous iceux et en évidence par les officiers nommés.

Est aussy comparu Me François-Robert Aubin de la Forest, procureur du s. *Jean-Georges Wil*, graveur à Paris, lequel a dit que les causes de l'opposition par luy formée à nosd. scellez sont pour être payé de la somme de 2,000 livres à luy due pour avoir gravé d'après led. feu s. *Rigaud*, et par son ordre, le portrait de la feue dame Rigaud, son épouse, il y a environ six mois.

Sur quoy, nous Conseiller commissaire susd., avons donné acte auxd. parties de leurs comparutions, dires et réquisitions, et, en conséquence, il a été par lesd. officiers nommés (procédé) à l'inventaire, description et prisée des meubles et effets en évidence, ainsy qu'il paroit par l'inventaire desd. notaires.

(Suivent deux vacations consacrées exclusivement à la reconnaissance et levée des scellés.)

Le samedy, 14 mars, aud. an 1744, deux heures de relevée, nous, commissaire susd..., étant entré avec lesd. parties et officiers dans l'appartement de lad. deffunte dame Rigaud, qui suit l'antichambre et ont vue l'un comme l'autre sur la rue de Louis-le-Grand ; avons reconnu sains et entiers les scellés par nous apposez sur une cassette couverte de tapisserie de point à l'aiguille, de laquelle ayant fait ouverture, il a été proceddé à l'inventaire et prisée de coupons d'étoffe de soye qui s'y sont trouvés.

Sommes descendus avec lesd. parties et officiers dans

Digitized by Google

la pièce en entresolle servant de garde meuble; où étant, nous avons reconnu sains et entiers, levé et ôté les scellés et cachets par nous apposés sur un coffre bahut quarré couvert de cuir noir duquel ayant fait ouverture s'y sont trouvés des meubles de soye qui ont été à l'instant inventoriés, décrits et prisés par les officiers nommés.

Nous avons aussy levé et ôté les scellés apposés sur les deux volets d'une armoire de bois noircy à filets de cuivre étant dans l'antichambre dud. appartement de lad. dame deffunte, de laquelle ayant été faite ouverture, s'y sont trouvés plusieurs hardes et habits que le s. Geoffroy nous a déclaré appartenir entièrement à la damoiselle Margueritte-Charlotte Le Juge, fille majeure, demeurant au bourg de Saint-Pierre-de-Montchamp, en bas Poitou, diocèse de Luçon, en qualité de fille unique et seule héritière de feue dame Elisabeth de Gouy, sa mère, à son déceds épouse non commune en biens dud. feu s. *Rigaud*, avant veuve de M. Jean Le Juge, huissier au Grand Conseil, et être totalement compris et inventoriés en l'inventaire fait après le déceds de lad. dame Rigaud à la requête de lad. damoiselle Le Juge, sous la stipulation pour elle dud. Geoffroy comme son procureur à cet effet faite par led. Me Billeheu et son confrère, notaires, le 28 novembre de l'année dernière 1743...; pourquoy il réclame tous les habits, linge et hardes étant dans lad. armoire pour être par luy envoyés à lad. demoiselle Le Juge... (après la reconnoissance des effets, ils sont remis au s. Geoffroy, pour la demoiselle Le Juge).

Lundy 16 mars :

Nous avons reconnu, levé et ôté les scellez mis sur les tiroirs d'une commode de bois noircy à filets de

Digitized by Google

cuivre; dans l'un des petits tiroirs s'est trouvé quelques bijoux qui ont été laissés.

Nous avons aussy levé et ôté les scellés par nous mis sur les deux volets d'une armoire de bois de chesne. Et, s'étant trouvé, dans les tiroirs de lad. armoire et dans celuy d'une table étant dans le petit cabinet, des bijoux d'or, nous les avons remis dans le troisième des grands tiroirs de la susd. commode.

8e vacation : Le mercredy, 18 mars 1744, nous avons levé et ôté les scellez et cachets apposés sur la porte du premier cabinet dud. deffunt... nous avons fait ouverture de deux armoires égales, basses, de pareille grandeur, de bois de rapport, garnies en dedans de fil de laton, remplies de livres qui en ont été tirés pour être inventoriés.

Nous avons aussy fait ouverture de la porte du petit cabinet; nous avons fait transporter les livres qui s'y sont trouvés sur deux tablettes dans led. grand cabinet de l'autre côté où les autres ont été trouvés cy-dessus, à l'arrangement de tous lesquels livres, pour parvenir à leur inventorié et prisée, il a été procédé par le s. André-François Le Breton, libraire à Paris, y demeurant, rue de la Harpe, mandé et convenu par les parties à cet effet.

(Vacations 8, 9, 10, 11, 12 sans détail intéressant.)

13e vacation : Le 26 de mars 1744, nous, commissaire susd., étant avec lesd. parties et officiers dans l'antichambre de l'appartement dud. deffunt, nous avons, en leur présence, levé et ôté les scellés sur les volets d'en haut d'une armoire de bois de chesne dans laquelle l'argenterie dud. deffunt et celle trouvée sous nosd. scellés en nos précédentes vacations ont été renfermées; de laquelle ayant été fait ouverture, toute lad. vaisselle

Digitized by Google

d'argent en a été retirée, pesée par le s. Christophe-*François La Comper*, marchand orfèvre, demeurant rue Saint-Anne, paroisse Saint-Roch, inventoriée avec les couverts d'argent laissés, lors de l'opposition de nosd. scellés, auxd. gardiens pour l'usage de la maison.

Après quoy, nous sommes transporté dans l'antichambre desd. grands cabinets dud. deffunt, où étant, nous avons levé les scellés sur les tiroirs d'en haut d'un bureau commode de bois noircy à filets de cuivre, desquels ayant fait ouverture, s'y sont trouvés des jettons, des médailles d'argent, lesquels ont été pareillement pesés, inventoriés et prisés de l'avis dud. s. *La Comper*, comme il paraît par l'inventaire desd. notaires.

15e vacation : Le samedy, 28 mars 1744, deux heures de relevée. En procédant est comparu s. Michel-François Dupuis, bourgeois de Paris, y demeurant, rue du Petit-Bourbon, paroisse Saint-Sulpice, au nom et comme procureur de dame Marie Voisin, veuve de messire Louis-Thomas Dubois de Fiennes Olivier, chevalier, marquis de Leuville, lieutenant général des armées du Roy, fondé de la procuration spécialle de toutes ses affaires, passée devant Renard qui en a la minutte, et son confrère, notaires à Paris, le 12 juin 1743, lad. dame fille de feu monseigneur le chancelier Voisin; lequel, aud. nom, a dit que lad. dame marquise de Leuville avoit fait porter aud. feu s. *Rigaud*, quelque temps avant son déceds, le portrait par luy fait dud. feu seigneur chancelier Voisin, père de lad. dame, de sept pieds de haut sur cinq de large, sans bordure, aux fins d'en faire faire par led. s. *Rigaud* une coppie pour M. Trudaine, Conseiller d'Etat, lequel portrait est resté en la possession dud. s. *Rigaud* jusqu'à sa mort, et comme lad. dame a interrest de retirer led. portrait qui

Digitized by Google

luy appartient et qui s'est trouvé sous nos scellez, led. s. Dupuis, aud. nom, le réclame pour lad. dame et requiert qu'il soit présentement remis, aux offres d'en donner bonne et vallable décharge; obtempérant auquel réquisitoire et à lad. réclamation par lesd. parties présentes, sur la déclaration et affirmation présentement faites par led. Sauvageot, ancien domestique dud. deffunt, qu'il a connoissance que led. portrait a été envoyé au feu s. son maître par lad. dame marquise de Leuville, nous avons en conséquence reconnu sains et entiers et levé les scellés apposés sur la porte du premier et des deux autres cabinets dud. deffunt..., nous sommes, avec lesd. parties et led. s. Dupuis, entrés dans led. cabinet, où étant, le portrait cy-dessus réclamé s'étant trouvé a été à l'instant remis et délivré aud. s. Dupuis, aud. nom, ainsy qu'il le reconnoit et s'en charge pour le remettre à lad. dame marquise de Leuville, et en décharge la succession dud. feu s. *Rigaud*.

Après quoy, ayant fait ouverture des tiroirs du bureau commode de bois noircy à filets de cuivre étant dans le cabinet, s'y sont trouvés des deniers comptans qui en ont été tirés pour être inventoriés après avoir été comptés, comme aussy s'y sont trouvés des bijoux d'or qui y ont été laissés.

Et, étant passé dans le premier grand cabinet sur la rue, nous avons levé les scellés sur la porte du second grand cabinet, et fait, en présence des parties, ouverture des tiroirs d'un bureau de commode de bois noircy à ornemens de cuivre, s'y sont trouvés des deniers comptans qui en ont été tirez pour être inventoriez avec ceux déjà trouvez, lesquels deniers comptans se sont trouvez, ayant été comptez, consister en sept cent cinquante neuf louis d'or et un demy louis d'or, à 24 livres chacun,

Digitized by Google

composant ensemble la somme de 18,228 livres et en écus de six livres et monnoye, au cours de ce jour, la somme de 3,385 livres 10 sols, et lesd. deux sommes ensemble composant celle de 21,613 livres 10 sols; laquelle somme a été à l'instant inventoriée, ainsy qu'il paroit par l'inventaire desd. notaires.

Comme aussy il a été proceddé à l'inventorié et prisée des bijoux d'or par led. s. Boissé, huissier-priseur, de l'avis de s. *Claude-Eléonor de la Frenaye*, marchand joaillier de Paris, demeurant cour neuve du Palais, paroisse Saint-Barthélemy, nommé et convenu à cet effet par les parties.

Et led. jour, samedy, 28 desd. présens mois et an, environ sept heures et demie du soir, nous, commissaire susd., de retour de la vacation cy-dessus faite chez led. deffunt *Rigaud*, en notre hôtel, y avons trouvé une copie d'opposition à nous signiffiée à la requête de demoiselle Margueritte Charlotte Le Juge, fille majeure dud. s. Le Juge et de Claude Elisabeth de Gouy..., tant pour raison du legs particulier qu'elle a appris luy avoir été fait par led. deffunt s. *Rigaud* que pour réclamation des meubles et effets, titres et papiers à elle appartenants et provenant de la succession de la dame Rigaud, sa mère, lesquels sont restés chez le feu s. *Rigaud*.

16e vacation : Et le lundy, 30 mars 1744, huit heures du matin, nous avons reconnu sains et entiers et comme tels levé et ôté les scellez sur la porte du premier grand cabinet; nous y sommes entrés avec lesd. parties et officiers; nous avons, en leur présence, fait ouvrir les volets et croisées tant du premier cabinet que celles de l'autre ensuitte, donnant sur la rue Neuve-des-Petits-Champs, où étant, il y a été procédé par le sieur *Jean-Baptiste*

Digitized by Google

Oudry, peintre ordinaire du Roy, professeur de l'Académie royalle de peinture et sculpture, demeurant cour des Princes aux Thuilleries, et *François-Louis Colins*, pensionnaire et peintre du Roy, demeurant quay de la Mégisserie, nommés et convenus par lesd. parties, à l'arrangement de partie des tableaux et estampes de la succession dud. deffunt, et à la prisée d'iceux, de leur avis, par led. s. Boissé, huissier-priseur présent, pour parvenir à leur inventaire.

17e et 18e vacation : Même jour. Il a été procédé à la continuation de l'arrangement des tableaux et estampes étant tant dans led. premier cabinet que dans le second grand cabinet donnant sur lad. rue (de même dans les deux cabinets donnant sur la cour).

Sommes ensuitte descendus dans la pièce de l'entresolle servant de garde meuble, ayant vue sur la rue Neuve-des-Petits-Champs, où étant, nous avons levé et ôté les scellés sur les quatre volets d'une armoire de bois de chesne ; de laquelle ouverture ayant été par nous faite, s'y est trouvé plusieurs paquets de portefeuilles remplis d'estampes de différens maîtres qui ont été arrangés et mis en ordre pour être inventoriés et prisés par les officiers nommés, de l'avis desd. srs *Colins* et *Oudry*. Lesquelles estampes entièrement arrangés et mis en ordre ont été laissez dans lad. armoire et en la garde et possession dud. Antoine Sauvageot.

19e vacation : Le mardi, 31 mars, aud. an.

Il a été proceddé par lesd. srs *Oudry* et *Colins* à la continuation de l'arrangement desd. tableaux et bronze en présence desd. parties, ainsy que des tableaux étant dans led. cabinet ensuitte, ayant vue sur la rue Neuve-des-Petits-Champs.

Nous avons aussy levé les scellés sur un bureau

Digitized by Google

ancien marqueté d'étain, et ouverture ayant été par nous faite des tiroirs et guichets, s'y sont trouvés seulement des couleurs et autres choses servant à l'art de peinture, qui n'ont mérité aucune description ny prisée.

En proceddant, est comparu Louis Malpencé, écuyer, sieur d'Assenet, demeurant à Paris, rue des Fontaines, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, lequel a dit qu'il avoit confié aud. feu s. *Rigaud* une planche de cuivre du portrait dud. feu s. *Rigaud*[1] que led. s. d'Assenet, son amy, avoit fait graver par le s. *Drevet*, graveur, en l'année 1721, d'après le portrait dud. s. *Rigaud*, peint par luy-même, au bas de laquelle est une mention que lad. planche a été gravée par les soins dud. s. d'Assenet et à ses frais par reconnoissance et amitié pour led. s. *Rigaud*, auquel led. s. d'Assenet avoit confié lad. planche pour en faire tirer quelques estampes dont led. s. *Rigaud* vouloit faire présent à ses amis; et comme cette planche est restée en la possession dud. s. *Rigaud* jusqu'à son décès, et led. s. d'Assenet a appris être sous nos scellez, il réclame lad. planche comme à luy appartenante, ainsy qu'il constate par ce qui est gravé au pied de lad. planche, et comme led. Sauvageot, ancien domestique dud. deffunt, déclare et affirme en nos mains en être parfaitement instruit, et requiert led. s. d'Assenet que lad. planche luy soit présentement remise comme à luy appartenante; obtempérant auquel requisitoire par les parties, led. s. d'Assenet reconnoit que, du consentement de toutes lesd. parties, lad. planche luy a été présentement remise, dont il décharge lad. succession dud. s. *Rigaud*.

1. Sur ce portrait, *Rigaud* est représenté tenant un porte-crayon. Voy. le *Manuel* de Le Blanc (II, p. 144). *Pierre Drevet* avait gravé en 1700 un autre portrait du peintre tenant sa palette.

Digitized by Google

20e, 21e et 22e vacations : Jeudi, 2 avril. Continuation de l'arrangement des tableaux par les srs *Oudry* et *Collins*.

23e, 24e et 25e vacations : Mercredy 8 avril et jeudy 9. Il a été procédé à l'inventorié, description et prisée des tableaux, estampes et bronzes de lad. succession par lesd. notaires et huissiers-priseurs sus-nommés, de l'avis desd. s. *Colins* et *Oudry*, ainsy qu'il paroit par l'inventaire desd. notaires. (Puis on passe à l'inventaire des papiers et titres.)

29e et 30e vacations : Lundy, 13 avril. En proceddant est comparu le s. Claude Geoffroy, actuellement rétably de sa maladie, lequel a dit que les cent livres qui lui ont été remises pour continuer la dépense de la maison par led. Me Billeheu, notaire, outre les trois cents livres qui lui avoient été remises au même effet lors de l'apposition de nosd. scellez, se trouvent entièrement consommées, pourquoy, aux fins de pouvoir continuer la dépense de la maison pendant le reste du scellé et de l'inventaire et pendant le cours de la vente des meubles qui sera incessamment faite, il prie et requiert lesd. parties de luy faire remettre à ces fins par led. Me Billeheu, notaire, exécuteur testamentaire, sur les deniers qu'il a ès mains appartenant à la succession, la somme de cent cinquante livres, aux offres qu'il fait d'en rendre compte, ainsy que de celles à lui déjà remises pour le même sujet; obtempérant auquel réquisitoire pour lesd. parties led. Geoffroy reconnoit que led. Me Billeheu, notaire, luy a présentement remis et délivré entre ses mains la somme de cent cinquante livres, de laquelle led. Geoffroy se charge pour l'employer à continuer la dépense de la maison pendant le reste du scellé et de l'inventaire.

31e et dernière vacation : Mardi 14 avril 1744.....

Digitized by Google

Et ne s'étant plus rien trouvé à comprendre aud. inventaire, les papiers inventoriés ont été mis et laissés en la garde et possession dud. s. Billeheu, aud. nom d'exécuteur testamentaire dud. deffunt, qui s'en est chargé ainsy que des deniers comptans et vaisselle d'argent et bijoux inventoriés à luy remis, dont il s'est chargé pour les représenter quand requis en sera et à qui il appartiendra. Et, quant aux meubles meublants, livres, tableaux, bronses, estampes aussy inventoriées aud. inventaire, ils sont demeurés en la garde et possession desd. Sauvageot et Geoffroy, qui en sont cy-dessus chargé et dont ils se chargent d'abondant solidairement pour les représenter lors de la vente à laquelle les parties ont consenty qu'il soit incessament procédé en la manière acoustumée, à l'exception toutesfois des choses léguées qu'ils ont promis de représenter à qui il appartiendra.

(Arch. nat., Y 11673.)

CXIII.

PIERRE LE PAULTRE

SCULPTEUR.

22 janvier 1744.

Fils du menuisier Jean Le Paultre[1], neveu d'*Antoine*, l'architecte renommé, *Pierre Le Paultre* vint au monde le 6 septembre 1660. Dans le cours de sa longue carrière, il produisit de nombreux ouvrages. Un des plus connus est le groupe d'*Enée portant son père Anchise*, dont l'idée et la composition avaient été fournies, au dire de Mariette, par un modèle en cire de *Girardon*. Malgré la quantité de ses œuvres, malgré le mérite

1. Jal suppose que ce menuisier serait la même personne que le graveur *Jean Le Paultre*. Cette identité ne nous semble pas suffisamment démontrée. Quant à la parenté de Jean et de Pierre, elle est maintenant établie.

Digitized by Google

de quelques-unes d'entre elles, *Le Paultre*, le sculpteur, ne fut pas de l'Académie royale, et cependant il avait remporté, en 1683, le premier prix de sculpture. Pourquoi cet oubli? Les historiens ont négligé de nous l'apprendre. Peut-être avait-il pris de bonne heure des engagements avec la communauté des maîtres peintres qui s'empressa, comme on le voit ici, de le nommer recteur perpétuel. Certes, l'Académie royale admit dans son sein bien des sculpteurs que ne recommandaient ni le talent ni la réputation de *Pierre Le Paultre*. Bien qu'immériteé, cette défaveur n'a pas laissé de jeter une ombre sur la mémoire de l'artiste, et sa biographie est restée assez mal connue des historiens qui entassent erreurs sur erreurs. Ainsi, l'exact Mariette le dit à tort fils d'*Antoine Le Pautre*, dont il n'est que le neveu, ainsi que Jal l'a démontré.

Aux détails que l'acte suivant nous donne sur l'intérieur du sculpteur, il joint quelques renseignements intéressants sur sa famille. Elle se composait, au moment de sa mort, c'est-à-dire au commencement de l'année 1744, de sa veuve Marie-Hélène Pain et de sa fille Angélique, mariée au sculpteur *Claude Francin*.

Procès-verbal d'apposition de scellés après le décès du sieur Pierre Lepaultre, *ancien sculpteur des Batiments du Roi.*

L'an mil 1744, le 22 janvier, sept heures du matin, sur la réquisition qui nous a esté faitte, nous François-Simon Le Blanc, Conseiller du Roy, commissaire au Chastellet de Paris, sommes transporté rue Neuve Saint-Denis, paroisse Saint-Laurent, en une maison appartenant au s^r^ Payen; estant monté au troisième étage sur le devant de lad. rue, nous y avons trouvé et est comparu devant nous le s^r^ *Claude Francin*[1], sculpteur du Roy, demeurant cour du Vieux

1. *Claude-Clair Francin*, fils de *François-Alexis Francin*, sculpteur du Roi, né à Strasbourg en 1702 (le 5 mars), mort le 18 mars 1773, à Paris, avec le titre de professeur de l'Académie royale. Il obtint le prix de Rome en 1731. Il s'était marié le 19 janvier 1740.

Digitized by Google

Louvre, paroisse Saint-Germain l'Auxerrois, lequel nous a dit que le s^r *Pierre Lepotre*, ancien sculpteur des Batimens du Roy et pensionnaire[1], recteur perpétuel de l'Académie de Saint-Luc, son beau-père, à cause de demoiselle Angélique Lepotre[2], son épouse, avec laquelle il est commun en biens, est décédé cette nuit, sur les deux heures du matin, dans l'appartement où nous sommes, lequel il occupoit; c'est pourquoy, comme lad. d^lle Lepotre, son épouse, est seulle presomptif heritière dud. deffunt s^r *Lepotre*, son père, et qu'il a intérest de conserver tous les effets de lad. succession, il a requis notre present transport à l'effet de procéder à la conservation de ses droits et de tous autres qu'il apartiendra, à l'apposition de nos scellés et cachets sur les coffres, armoires, commodes et bureaux fermant à clef, et ensuite à la description sommaire des effets que nous laisserons en évidence esd. lieux, le tout dépendant de lad. succession, et a signé.

Francien (sic).

Est aussy comparue demoiselle Marie-Helaine Pain, veuve dud. deffunt s. *Pierre Lepotre*, demeurante en l'appartement où nous sommes, laquelle nous a pareillement requis de procéder à l'instant, à sa requeste, sous les calités qu'elle prendra cy après, et ne pouvant s'en donner pour le présent aucune de certaine, à l'aposition de nos scellés et cachets, etc.

(Signé :) *M. H. Pain.*

Sur quoy, nous, commissaire susd., avons donné acte

1. Dans son acte de décès, on lui donne les titres de « sculpteur des bâtiments et pensionnaire du Roi, et ancien recteur de l'Académie de Saint-Luc. »

2. Jal ne cite pas les enfants de notre artiste. D'après notre acte, il ne laissait que cette fille, femme de *Claude Francin*.

Digitized by Google

aud. s^r *Francin* et à lad. d^lle veuve Lepotre, de leurs comparutions, dire et réquisition, et, en conséquence... avons procédé à l'apposition de nosd. scellés et à lad. description, ainsy qu'il ensuit :

Premièrement, dans la chambre où est décédé led. deffunt :

Deux bras de cheminée à une branche de cuivre, en couleur ; un tableau peint sur toile dans sa bordure de bois sculpté doré, représentant des *Amours ;* sept chaises de bois et deux autres petites chaises et un fauteuil, le tout de bois, foncé de paille ; deux tableaux, dont l'un dans sa bordure de bois sculpté doré et l'autre dans sa bordure noire, représentant, l'un *saint Joseph avec la Vierge*, et l'autre *une teste de la famille ;* un autre tableau dans sa bordure de bois sculpté doré, représentant led. deffunt; six tasses de diférantes grandeurs de porcelaine, dont deux cassés sur leurs pieds de bois doré; cinq petits models de sculpture représentant différents sujets; deux fauteuils de bois peint, foncé de paille fine; une montre faitte par Gouberlin, marquante heure, dans sa boiste de chagrin, avec sa chaîne et sa clef; deux rideaux de fenestre de toille blanche avec leurs tringles et anneaux de fer ; une petite bibliothèque de bois peint sur laquelle il y a environ deux douzaines de livres in-douze, tant de piété qu'autres; la tanture de lad. chambre de tapisserye de Bergame ; une petitte table de bois de noyer sur ses quatre pieds, avec son tiroir dans lequel ne s'est rien trouvé qui mérite description ; un petit miroir ceintré d'environ un pied de haut sur demi pied de large; deux cages à oyseaux, une petite table sur son chassis ployant sans tiroir ; une portière de serge verte avec sa tringle et anneaux ; un *Christ* sur sa croix de bois noircy ; deux autres pareilles portières que celle

Digitized by Google

ci dessus ; deux petites figures peintes aux deux costés d'un puits[1] ; un manteau écarlate ; une couchette à bas pilliers..... ; un corps d'armoire de bois de noyer, composé de plusieurs petits tiroirs... ; une armoire de bois de noyer à deux battants, fermant à clef... ; un petit coffre couvert de tapisserie garnye de clouds jaunes fermant à clef, dans lequel se sont trouvés du linge.....

Dans la cuisine attenante :

(Indépendamment des ustensiles à feu et casserolles de cuivre.)

Un buffet de bois de chesne à quatre guichets, dans lequel s'est trouvé trois goblets en timbale, un goblet à pied, une écuelle, une salière, cinq cuillières, cinq fourchettes et une petite cuillière à caffé, le tout d'argent, poinçon de Paris ; deux flambeaux de cuivre argenté, etc. Un tableau sans bordure, peint sur toille, représentant un personnage.

Dans une salle ensuitte de la chambre où est décédé led. défunt, ayant vue sur la rue :

Premièrement, un trumeau sur la cheminée dans sa bordure de bois doré, composé d'une seule glace d'environ deux pieds et demy de long sur deux pieds de large environ ; un miroir d'environ trente poulces de hault sur vingt-six de large, dans sa bordure et chapiteau de glace avec ornement de bois doré ; six tasses, six soucoupes, un pot à sucre et deux petites jattes, le tout de fayance, sur leurs pieds de bois doré ; une petite table à

1. Evidemment la Samaritaine et le Christ, peut-être un modèle exécuté en vue de la décoration de la fameuse pompe du Pont-Neuf. Les figures qui ornaient la façade de ce petit édifice étaient de *Bertrand* et de *Francin ;* elles furent mises en place après 1715 ; si le modèle décrit ici reproduisait les figures du Pont-Neuf, il pourrait fort bien avoir été donné à *Le Paultre* par *François-Alexis Francin*, le père de son gendre.

Digitized by Google

jouer, couverte de drap verd; six chaises, un fauteuil et quatre tabourets de bois de noyer couverts de mocquette avec leurs housses de mocquette rayée; une petite couchette à bas pilliers, garnie de son enfonçure.....; dix aulnes ou environ de tapisserie verdure Auvergne, en six pièces; trois groupes de terre cuite dont un représentant le *groupe d'Énée*[1]; six autres figures et un *Christ* de terre cuite; deux bustes de marbre blanc avec un petit dessus de table; six escabelons de bois.

Dans une petite chambre ensuite ayant vue sur la cour de lad. maison :

Premièrement, un lit de sangle, etc... une chaise de commodité couverte de tapisserie; un petit bas-relief dont le *jugement de Midas par Apollon;* une figure de *Meléadie* (Méléagre), et plusieurs petits models, le tout de terre.

(Ensuite on monte au grenier dont la porte est fermée, puis on descend à la cave.)

Le 28, les intéressés requièrent la levée des scellés.

Le 22 janvier, huit heures du matin, ... il a esté procédé par lesd. officiers (Jean du Tartre[2], notaire au Châtelet, pour la veuve Lepaultre, et Louis Gervais[3], notaire aud. Châtelet, pour *Francin,* et sa femme) à l'inventorié des meubles et effets dependans de la succession dud. deffunt s. *Lepaultre*, et à la prisée et estimation d'iceux par lesd. officiers. (La découverte du contrat de mariage de la veuve Lepaultre, trouvé

1. C'est le groupe d'Enée portant son père Anchise qu'on voit aujourd'hui aux Tuileries, et que *Le Paultre*, suivant Mariette, aurait exécuté d'après une cire de *Girardon*.

2. Le titulaire de cette étude est aujourd'hui Me M.-E. Masson.

3. Le notaire actuellement à la tête de cette étude est Me Am.-Ferd. Carré.

Digitized by Google

dans les papiers du défunt, avait prouvé qu'elle était commune en biens avec son mari.)

Et, ne s'estant plus rien trouvé à inventorier esd. lieux, il a été, du consentement de touttes les partyes, mandé sieur *Pierre Fournier*[1], sculpteur du Roy, demeurant grande rue du faubourg Saint-Martin, pour priser à sa juste valleur les modelles de sculpture dépendants de la succession dud. défunt sieur *Lepaultre* estant esd. lieux. A l'instant, led. s. *Pierre Fournier* estant survenu, et, après serment par luy fait, il a esté procédé ainsy qu'il ensuit, ainsi qu'il se peut voir par l'inventaire des notaires.

Et comme il nous a esté déclaré par les parties que, dans un grenier dépendant de la location du defunt s. *Lepotre*, sur la porte duquel nous avons apposé nos scellés, il y a dedans un nombre de modèles de sculpture qu'il est nécessaire d'estre prisés et estimez par led. s. *Fournier*, led. s. *Fournier* a promis se trouver ce jourd'hui, heure que dessus, à l'effet que dit est.

Par quoy..... il a esté par lesd. officiers procedé, premièrement, à l'inventaire, prisée et estimation des models, outils de sculpture et effets estans dans le grenier.

Ensuitte de quoy, les partyes nous ont requis de procéder à la reconnoissance et levée des scellés par nous apposés sur une grande armoire estant dans la chambre où est déceddé led. s^r *Lepaultre*, attendu qu'il y a dedans icelle plusieurs registres et estampes concernants la vocation[2] dud. deffunt, lesquels ne peuvent être prisés et

1. Ce nom ne figure pas sur la liste des Académiciens. *Fournier* appartenait seulement à l'Académie de Saint-Luc comme tant d'autres qui prenaient également le titre de peintre ou de sculpteur du Roi.

2. Le scribe veut dire la profession.

Digitized by Google

estimés par led. s. Behagnon (huissier priseur) qu'avec l'avis dud. s. *Pierre Fournier*. C'est pourquoy, ouverture par nous faitte d'icelle avec la clef qui estoit dans nos mains et en présence desd. partyes, nous avons reconnu en icelle plusieurs effets et effectivement plusieurs registres et estampes qui dépendent de la sculpture, tous lesquels seulement ont esté par led. s. Behagnon, de l'avis dud. s. *Fournier*, prisés et estimez, ainsy qu'il se peut voir par l'inventaire desd. notaires. Et ensuitte de quoy, ne s'estant plus trouvé aucuns models, estampe ny registre à estre prisés par led. s^r *Fournier* comme dépendant de la succession dud. s^r *Lepautre*, iceluy s^r *Fournier* a signé et s'est retiré.

(Suit l'inventaire des effets, linges et hardes.)

4e vacation. — 30 janvier :

Ensuitte a esté inventorié l'argent comptant qui s'est trouvé dedans lad. armoire, concistant en 292 louis d'or de 24 livres pièce, au cours de ce jour, faisant la somme de 7,008 livres.

Plus, trois sacs de 200 écus de 6 livres pièce, composant la somme de 3,600 livres, au cours de ce jour.

Et 168 livres 15 sols, dont 164 livres en écus à 6 livres, et 3 livres et 4 livres 15 sols en monnoye; tout led. argent comptant composant la somme de 10,776 livres 15 sols.

5e vacation. — 3 février : En procédant, est comparu Louis-Joseph Broussin, bourgeois de Paris, demeurant rue d'Anjou, lequel a aporté et représenté huit grosses de contrats sur la Ville, tant de rentes perpétuelles que viagères qui lui avoient été remises par led. deffunct *Lepotre* pour en recevoir les arrérages, lesquels contrats ont été inventoriés sous la cotte deux dud. inventaire.

(A la sixième vacation, 6 février, un sieur Bonnel,

Digitized by Google

bourgeois de Paris, se présente pour acquitter un billet de 500 livres, qui doit se trouver parmi les papiers du s. *Lepaultre*. On le cherche sans parvenir à le découvrir ; le débiteur n'en demande pas moins à verser la somme séance tenante, ce qui est accordé.)

Enfin, le 11 février, une 7e vacation clôt l'inventaire, à la suite de laquelle tous les meubles meublans, vaisselle d'argent, titres et papiers dont le récollement a esté fait et tous les deniers comptans, à l'exception de la somme de 9,000 l., ont été laissés, du consentement des parties, en la garde et possession de lad. dlle veuve Lepautre qui s'en est chargé ; et, à l'égard du surplus desd. deniers comptans, il a esté présentement remis aud. Me Dutartre l'aisné la somme de 9,000 livres pour estre placée sur les États de Languedoc au profit de lad. dlle vve Lepautre et desd. s. et dlle *Francin*, laquelle dlle veuve Lepautre en aura la jouissance, conformément au contract de mariage desd. s. et dlle Francin.

(Archives nat., Y 10758.)

CXIV.

FRANÇOISE LEGUAY

Veuve de NICOLAS DEZÈGRE.

11 décembre 1744.

Les particularités singulières de l'accident qui entraîna la mort de la veuve Dezègre, le nombre des tableaux et objets d'art faisant partie de son mobilier, la masse d'argenterie trouvée dans les tiroirs, nous ont décidé à faire exception à la règle qui a éliminé de cette publication les femmes d'artistes. Tout au plus, admettons-nous ordinairement les femmes ou veuves de peintres et de sculpteurs célèbres. Ce ne serait pas ici le cas ; mais l'intérêt des détails contenus dans la pièce suivante justifie, croyons-nous, cette exception.

Digitized by Google

Nous avons donné précédemment le scellé après décès du sculpteur *Nicolas Dezègre*, mort le 22 septembre 1726[1]; raison de plus pour ne pas laisser dans l'oubli celui de sa veuve. Comme on le voit, elle lui survécut dix-huit ans.

Procès-verbal d'apposition de scellés après le décès de Françoise Leguay, *veuve de* Nicolas Dezègre.

L'an 1744, le vendredy, 11e jour de décembre, dix heures du soir, en l'hostel de nous André Defacq, commissaire au Châtelet de Paris, est comparu Pierre Seignery, soldat du guet de la garde des Cours de la barrière Poissonnière, lequel nous a dit que lad. garde ayant entendu crier *au feu* vers la porte Saint-Denis, elle y a accouru et, ayant abbordé une maison à petite porte ceintrée, qui est au bout du Cours du côté de la porte Saint-Denis, qu'ils ont appris appartenir à la dlle veuve Dezègre, ils y ont accouru, et, étant entré dans lad. maison avec plusieurs bourgeois, ils ont trouvé dans une chambre de derrière de lad. maison et au rez-de-chaussée d'icelle lad. dame Dezègre qui venoit d'être tirée du feu où il a été dit qu'elle étoit tombée; qu'elle étoit morte et étoit brûlée dans le feu de sa cheminée; pourquoy Guillaume-François Louail, caporal de lad. garde et commandant d'icelle pour l'absence de Laurent Caré, sergent, l'a envoyé pour nous en donner avis et requérir notre transport à ce sujet.

Sur quoy, nous, commissaire susd., avons donné acte aud. Seignery de ses comparution, dires et réquisitions, et, en conséquence, nous sommes à l'instant transporté avec luy en la maison d'icelle dame veuve Dezègre qui est au tournant du carré de la porte Saint-Denis, du

1. Voir le tome Ier des Scellés (*Nouvelles Archives*, 2e série, tome IV, 1883), p. 278-86.

Digitized by Google

costé de la ville Neuve et à l'extrémité de la rue Neuve de Cléry; et, étant entré dans une cuisine qui est au rez-de-chaussée, au derrière de la salle de devant de lad. maison, y avons trouvé led. Guillaume-François Louaille, lequel nous a dit qu'il est venu avec sa garde sur les cris qu'il a entendu *au feu;* est entré en icelle maison; il y a trouvé Catherine-Françoise Carton, fille domestique de lad. deffunte v^e^ Dezègre, et Marie-Catherine Moulin, aussy une de ses filles domestiques, et plusieurs voisins qui luy ont dit que lad. veuve Dezègre venoit d'être trouvée morte dans son feu; qu'on l'a conduit ensuitte dans une chambre d'un appartement au derrière d'icelle maison, où il a vu le corps mort d'une femme étendue par terre, le visage contre terre, qui luy a été dit être icelle veuve Dezègre, laquelle étoit morte, et qu'il a envoyé aussitôt un de ses soldats pour nous en donner avis, et a signé :

Suivent les dépositions des domestiques au service de la dame Dezègre, de Cézar-Anne Bayard, directeur des affaires du Roy, et d'Olivier Deshayes, employé.

Le sieur Mathieu Dupré, chirurgien à Paris, demeurant à côté de la maison de lad. d^e^ Dezègre, appelé pour constater l'état du corps, a dit et déclaré après l'avoir visitté que tout l'épiderme ou première peau du visage et de la poitrine de lad. dame veuve Dezègre sont brûlé et emporté, ainsy que ses deux bras dans leur partie moyenne; que le feu et la fumée et la scituation dans laquelle elle est tombée luy ont procuré aussitôt la mort.

Et la d^lle^ Carton (domestique) nous a dit et déclaré et ajouté que lad. d^lle^ veuve Dezègre étoit fort sujette à tomber; que cela luy est arrivé plusieurs fois et que depuis trois ou quatre ans elle ne sortoit plus et que on la portoit dans une chaise à l'église pour faire ses Pasques.

Digitized by Google

Sont ensuite survenus Jean-Louis Carton, maître de clavessin, et demoiselle Magdelaine-Nicolle Dujardin, sa femme, elle fille de Françoise Vernier, veuve du s^r Jean Dujardin, marchand orphèvre à Paris, demeurants cloistre Saint-Nicolas du Louvre, lesquels nous ont dit qu'ils sont venus sur l'avis qui vient de leur être donné du fâcheux accident arrivé à lad. deffunte dame Dezègre, ayeulle d'elle, Magdelaine-Nicolle Dujardin, et mère de lad. d^lle veuve Dujardin, sa mère; lesquels nous ont dit qu'ils n'empêchent l'apposition de nos scellés.

Sur quoy, nous, commissaire susd., avons procédé à l'apposition de nos scellés et à la description de l'évidence suivant et ainsy qu'il ensuit :

Dans une salle au rez-de-chaussée : quatre estampes encadrées de bois noircy avec leurs glaces; deux tableaux peints sur toille représentants *Louis Quatorze* et *M^r le Dauphin*, dans leur bordure de bois sculpté doré; deux autres tableaux sur toille, l'un représentant *un Francisquain* et l'autre *une Relligieuse*, dans leur bordure antique de bois noircy et doré; deux autres tableaux sur toille, dessus de portes, l'un représentant des *gens armés* et l'autre un sujet de la fable, dans leurs bordures antiques de bois sculpté doré; un petit tableau représentant *une danse de village*, dans sa bordure de bois doré uny, deux figures de marbre, représentant des *cignes* et des *oiseaux*, dans une petite bordure de bois sculpté doré.

Dans l'appartement de lad. deffunte composé de quatre pièces. Dans la première qui est un petit antichambre : quatre estampes de dévotion dans leurs bordures; un tableau peint sur toille, représentant un *homme habillé en abbé*, à l'antique, dans sa bordure de bois sculpté doré;

Digitized by Google

un autre portrait, aussy peint sur toille, représentant un *studieux*, dans sa bordure de bois sculpté doré.

Dans la chambre où est décédée lad. deffunte : un portrait sur toille représentant une *femme habillée en noir*, avec la coiffe noire et un collet sur l'épaule, dans sa bordure ronde de bois sculpté doré; deux autres tableaux sur toille représentant les deffunts s^r et dame *Dezègre;* un autre tableau sur toile représentant le père de la deffunte dans sa bordure carrée de bois sculpté doré; deux petits tableaux de glace représentants *des Empereurs* dans leur bordure de bois sculpté doré; un tableau sur toille représentant le *Déluge* dans sa bordure de bois sculpté doré; un autre tableau sur toille représentant des *paysages;* un autre tableau sur cuivre représentant *Tobie conduit par un ange*, dans sa bordure carrée de bois sculpté doré; un autre tableau peint sur glace représentant la *Fuitte de Notre Seigneur en Égypte;* six estampes et reliques de dévotion.

Dans la troisième chambre ensuivant :

Un grand tableau peint sur toille et représentant un *paysage*, sans bordure et fait pour un devant de cheminée; deux tableaux peints sur toille représentants la deffunte dame *Dezègre* et le s^r *Salutaty*, son second mary; un autre petit tableau peint sur bois, représentant un *vieil homme en cheveux blancs*, dans sa bordure de bois sculpté doré; un autre tableau peint sur toille, représentant *saint Pierre*, aussy dans sa bordure de bois sculpté doré; un autre tableau peint sur toille représentant un *abbé*, dans sa bordure de bois sculpté doré; un petit tableau aussy peint sur toille, représentant la *Vierge avec l'enfant Jésus*, dans sa bordure de bois sculpté doré; un autre tableau peint sur toille dans sa petitte bordure de bois sculpté doré, représentant des *chiens*,

Digitized by Google

un perroquet et des fruicts ; un autre tableau peint sur toille, représentant un *viel homme et une femme.*

La reconnaissance et levée des scellés est faite à la requête de Benoît-Louis Gaudiché, prêtre habitué à Saint-Laurent, y demeurant en la communauté des prêtres de lad. église, exécuteur des testament et codicille de lad. dame Dezègre, reçus par Marin, notaire au Châtelet, les 22 juillet 1743 et 14 juillet 1744, lequel désigne pour procéder à l'inventaire Me François Crevon, notaire.

La levée des scellés est faite sur la requête de : 1° Jeanne-Françoise Vernier, veuve du s. Dujardin, marchand joaillier à Paris, fille de lad. défunte Françoise Leguay et de son premier mari, Jacques-Michel Vernier, habile à se dire et porter héritière pour moitié de lad. défunte, sa mère;

2° De Nicolas Barbier, receveur des domaines du Roi au bureau de Dammartin, et fermier général du comté de Dammartin, et demoiselle Anne-Françoise Salutaty, sa femme, elle fille de lad. défunte Françoise Leguay et du s. Antoine Salutaty, habile à se dire et porter héritière pour l'autre moitié de lad. défunte sa mère.

Mardi 22 décembre : a esté procédé à l'inventorié, description, prisée et pesée de la vaisselle d'argent qui s'est trouvée consister en une cuillier à potage, une à ragoût, une cuillière à bouche, une cuillière d'enfant, unze fourchettes, un tire-moelle, une jatte et six goblets en timballe de différentes grandeurs, le tout d'argent, poinçon de Paris, de vaisselle platte, pesant ensemble 11 marcs 7 onces et demy.

Une cuillière, une fourchette aussy d'argent, poinçon de Paris, pesant 6 onces.

Un goblet à pied cizelé, aussy d'argent, poinçon de Paris, de vaisselle montée, pesant 5 onces.

Une écuelle, deux sallières, un moutardier, deux coquetiers et un éteignoir, le tout d'argent, poinçon de Paris, pesant 4 marcs 6 onces et demy.

Deux chandelliers, une tasse à deux ances, deux

Digitized by Google

goblets, le tout d'argent, poinçon d'Allemagne, pesant 3 marcs 4 onces.

Une petite tasse d'argent émaillée et un petit couteau à manche d'argent, prisé comme bijoux.

En la chambre ayant vue sur le jardin où est décédée lad. deffunte : dans les tiroirs d'une petite commode s'y est trouvé, entr'autres choses, en écus de 6 livres, en écus de 3 livres et autre menue monnoye, la somme de 528 livres 12 sols.

Dans une autre commode de bois de noyer plaqué, s'y est trouvé, en écus et pièces de 24 sols et de 12 sols, 148 livres 5 sols. Plus, s'y est trouvé 105 louis d'or, y compris un double louis, valant 2,520 livres.

Dans la troisième chambre dud. appartement, dans une commode de bois de noyer, s'est trouvé une montre faite à Paris et un benittier d'argent.

Mercredi 30 décembre : est comparu s^r Jean Dezègre, bourgeois de Paris, demeurant rue du Centier, fils et à présent seul et unique héritier du deffunt s^r *Nicolas Dezègre;* lequel nous a dit et déclaré que, par complaisance pour lad. deffunte d^lle veuve Dezègre, il luy a laissé la jouissance, sa vie durant, du tableau du deffunt s^r *Dezègre*, son père, et, comme elle est décédée, il requiert que led. tableau lui soit rendu et restitué en sa qualité de fils dud. deffunt s^r *Dezègre*, son père.

En conséquence du consentement des héritiers, le portrait dud. s. *Dezègre*, peint sur toile, dans une bordure ovale à l'antique, a été remis aud. s. Dezègre qui en décharge la succession de lad. défunte.

(Arch. nat., Y 12414.)

Digitized by Google

CXV.

ÉTIENNE GOULLET

MAITRE PEINTRE ET DOREUR.

3 juillet 1745.

Apposition de scellés, le samedi, 3 juillet 1745, neuf heures du matin, par le commissaire Thomas-Joseph-Jean Regnaudet, sur les effets d'*Étienne Goullet*, maître peintre et doreur, décédé, peu d'instants auparavant, de paralysie, chez le s. Fricourt, aubergiste, rue de Marivaux; à la requête de Claude Ribert, premier huissier de la Chambre des Bâtiments du Roi, à Paris, exécuteur testamentaire du défunt, en vertu du testament par lui fait devant Tournois, notaire au Châtelet, le 8 août 1742; — de *Jean Goullet*, compagnon peintre à Paris, rue Marivaux; — de *Jean-Baptiste Goullet*, de pareil état; — et d'Anne-Henriette Goullet, fille majeure, frères et sœurs, habiles à se porter héritiers, chacun pour un tiers, du s. *Goullet*, leur grand-oncle paternel.

L'inventaire est fait par les notaires Etienne-Charles Tournois, désigné par l'exécuteur testamentaire, et Jean-Pierre Lecourt, nommé par les héritiers.

Le mobilier en évidence est sans intérêt. Il comprend cinq tableaux dans leurs bordures de bois doré et un Christ d'ivoire posé sur un fond de velours noir. La plus grande partie des meubles est d'ailleurs réclamée par le s. Fricourt, qui a loué la chambre toute garnie.

On trouve dans une commode la somme de 1,021 l. 4 sols, un gobelet, un porte-col, boucles de souliers et boutons de manches d'argent.

(Arch. nat., Y 15342.)

CXVI.

CHARLES-ANDRÉ BOULLE

ÉBÉNISTE ORDINAIRE DU ROI.

28 juillet 1745.

C'est une lamentable histoire que celle des habiles artisans à qui le nom de *Boulle* doit une immortelle réputation. Après une longue vie de labeur, traversée par des épreuves de toute nature,

Digitized by Google

le chef de la dynastie meurt dans une situation des plus précaires; et voici un de ses fils et successeurs, celui qui portait les mêmes prénoms que son père, réduit, dans ses derniers jours, à vivre des charités d'une humble servante à qui sont dues seize années de gages; circonstance bien rare, unique peut-être dans les documents qui nous passent sous les yeux, ce n'est pas un parent, un ami, mais un créancier qui vient annoncer au commissaire la mort de *Charles-André Boulle* et requérir l'apposition des scellés. N'y a-t-il pas quelque chose de poignant dans la cruelle destinée de cette famille créatrice d'une importante et somptueuse industrie? Le mobilier est ici sans valeur; aucun objet ne mérite d'être cité. Seuls, les noms des créanciers donnent quelque intérêt à l'acte dont on va lire l'analyse. C'est la destinée commune de tous les membres de cette dynastie de n'avoir laissé de traces dans les documents contemporains que par leurs luttes incessantes contre l'adversité. « Les fils qu'a laissés Boulle, a dit Mariette, n'ont été que les singes de leur père. » Les malheureux n'ont que trop imité jusqu'à la fin l'exemple paternel, en terminant une vie de gêne et de misère dans la plus extrême détresse.

Procès-verbal d'apposition de scellés après le décès de Charles-André Boulle, *ébéniste ordinaire du Roi.*

L'an 1745, le mercredy, 28e jour de juillet, sur l'heure de midy, en l'hôtel de nous, Charles-Jacques-Étienne Parent, commissaire au Châtelet de Paris, est comparu me Pierre Camus, procureur au Parlement de Paris, y demeurant, rue Guénégault, où il fait élection de domicile, lequel nous a dit qu'il est créancier de *Charles-André Boulle*, ébéniste ordinaire du Roy, d'une somme de 1,849 livres 19 sols, pour les causes énoncées, tant en des actes sous signature privée, qu'en un compte passé devant me Dulion et son confrère, notaires à Paris, le 12 may 1741; pourquoy et attendu que led. me Camus vient d'apprendre que led. *Boulle* est décédé cejourd'hui, environ une heure du matin, en sa demeure,

Digitized by Google

rue et près la barrière de Sève, il nous requiert de vouloir bien nous y transporter à l'effet d'apposer nos scellés sur les effets dépendans de la succession dud. *Boulle*.

Sur quoy, nous, commissaire susd., avons aud. m^e^ Camus, donné acte de ses comparution, dires et réquisitions, et, en conséquence, nous nous sommes transporté rue et près la barrière de Sève, où étant arrivé et entré dans la maison où demeuroit led. *Boulle*, nous y avons trouvé le corps mort dud. *Boulle*, ainsy que l'on nous l'a dit estre renfermé dans une bierre, et, auprès du corps mort, Marguerite Froment, fille servante dud. deffunt, à laquelle ayant expliqué le sujet de notre transport, elle nous a déclaré que le s. *Boulle*, frère du deffunt, étoit venu ce matin en la maison où nous sommes et s'étoit emparé des clefs dud. s. son frère ; nonobstant laquelle réponse et après que lad. Froment a eu prêté serment... nous avons procédé à l'apposition de nos scellés, suivant et ainsi qu'il suit :

Le mobilier décrit est insignifiant.

1re opposition. Du s. Nicolas Boudet, m^e^ fondeur à Paris, rue de la Heaumerie, pour être payé de la somme de 122 livres.

2e opposition. De Lambert Huffelle, compagnon ébéniste.

3e opposition. De *Charles-Joseph Boulle*, ébéniste du Roy.

4e opposition. De Marie Avel, dit Marville, m^e^ cordonnier.

5e opposition. De Pierre Mariette, m^e^ fondeur, rue Marivault, pour payement de 69 livres.

6e opposition. De Jacques Cloquemain, maître doreur, rue de la Vieille-Draperie, pour payement de 68 livres.

Digitized by Google

7e opposition. De Joseph Gosson, me fondeur, rue Gréneta.

8e opposition. De Jean-Mathieu Chevalier, me ébéniste, rue de Grenelle.

9e opposition. De Jacques Confesseur, me fondeur, petite rue Taranne.

10e opposition. De Jacques Pochet, me chandelier.

11e opposition. D'André Froment, fille majeure.

12e opposition. D'Antoine-Clément Duchesne, me perruquier, rue du Four.

13e opposition. De Julien le Roy, me horloger.

14e opposition. D'Étienne Forestier, me fondeur à Paris, rue Saint-Germain-l'Auxerrois.

15e opposition. De J.-B.-Jacques Lucas, plombier ordinaire des Bâtiments du Roi, place du Vieux-Louvre, pour 37 livres.

16e opposition. De Louis Bricaire, marchand mercier à Paris, rue de Gesvres (pour 68 livres).

17e opposition. De Jean-Barthélemy Autrin, me fondeur, argenteur et cizeleur sur métaux, rue Saint-Denis.

Lundi, 6 septembre 1745.

Requiert la reconnaissance et lévée desd. scellés, *Charles-Joseph Boulle*, ébéniste cizeleur et marqueteur ordinaire du Roy, demeurant aux Galleries du Louvre, habile à se dire et porter seul et unique héritier du s. *André-Charles Boulle* [1], son frère, aussy ébéniste du

1. *Charles-Joseph Boulle* mourut le 19 juin 1754 aux Galeries du Louvre. On trouvera plus loin une analyse du procès-verbal de scellé dressé après sa mort. Le scellé de *Pierre-Benoît Boulle*, frère d'*André-Charles* et de *Charles-Joseph*, mort le 20 mai 1741, a été publié ci-dessus.

Digitized by Google

Roy, et créancier de sa succession, lequel désigne pour procéder à l'inventaire mᵉ Alexandre Huet, notaire au Châtelet.

Les causes de l'opposition formée par Marguerite Froment, sont pour être payée, par privilège à tous créanciers, de la somme de 1,455 livres à elle deue par la succession dud. deffunt, sçavoir : 1,440 livres pour seize années de ses gages, à raison de 90 livres par an, et 15 livres qu'elle a presté aud. deffunt pour l'aider à subsister pendant sa dernière maladie, sans préjudice d'autres droits et actions.

Comparution de Pierre Camus, procureur au Parlement, rue de Guénégault, propriétaire de la maison habitée par le défunt, pour payement des sommes à lui dues, tant pour loyers que pour autres causes énoncées en différents actes.

Comparution de François Colombat, premier imprimeur du Roi, ayant charge de Marie Lisquy, veuve de Claude-Félix Tarilé, réclamant cent livres, restant de plus forte somme.

Les causes de l'opposition de Jacques Confesseur, mᵉ fondeur à Paris, rue Taranne, sont pour être payé de la somme de 203 livres, en quoi led. deffunt a été condamné par sentence rendue au Consulat de Paris le 24 février 1744, plus 31 livres de principal en quoi led. défunt a été condamné envers Joseph Gosson, mᵉ fondeur, ayant l'ordre du comparant.

L'inventaire auquel il est ensuite procédé n'offre aucune particularité à noter.

(Arch. nat., Y 13232.)

Digitized by Google

CXVII.

NICOLAS DE LARGILLIÈRE

PEINTRE DU ROI.

20 mars 1746.

Ce scellé d'un des hommes qui ont fait le plus d'honneur à la peinture française n'apprend rien de bien nouveau sur la biographie de l'artiste. On savait déjà que *Largillière* était mort le 20 mars 1746; on n'ignorait pas, toujours grâce à Jal, que sa veuve, Marguerite-Élisabeth Forest, avait survécu à son mari. Elle ne mourut en effet que le 8 décembre 1756[1]. *Largillière* avait eu de cette union trois enfants, deux filles et un fils. Ces enfants avaient-ils vécu longtemps? Combien en restait-il le jour du décès du père de famille? Notre scellé répond pour la première fois à cette question. Les seuls héritiers qui se présentent, pour recueillir la succession du défunt, sont en effet sa veuve et sa fille Élisabeth de Largillière, née le 23 janvier 1701, épouse de Jacques de Faverolles, conseiller du Roi, contrôleur ancien des payeurs des gages de MM. les Officiers de la Chambre des Comptes de Paris, demeurant rue du Temple. Dans ces conditions, le défunt n'ayant pas de dettes, les opérations d'apposition et de levée de scellés se bornent aux formalités les plus simples. Aussi suffira-t-il d'extraire de l'acte quelques détails essentiels, sans en reproduire les formules obligées.

Nicolas de Largillière, qualifié peintre ordinaire du Roi, ancien directeur et chancelier de son Académie royale de peinture et sculpture, meurt le dimanche 20 mars 1746, à une heure un quart du matin en une maison qui lui appartient rue Geoffroy-Langevin, paroisse Saint-Médéric, et dont il occupe le second

1. La veuve de *Largillière* avait, à l'époque de sa mort, près de 83 ans et non 53 ans, ainsi que le dit Jal par méprise à l'article *Largillière*. L'erreur est trop palpable pour être dangereuse; car on voit un peu plus haut que cette femme morte à 53 ans, en 1756, s'était remariée en 1699. A l'article *Forest*, Jal donne la date de la naissance de la femme de *Largillière*. Elle vint au monde le 30 mars 1674. On trouvera plus loin une analyse du scellé de la veuve de *Largillière*.

Digitized by Google

étage sur le devant et le derrière, partie du troisième et partie du rez-de-chaussée.

L'apposition des scellés, requise dès sept heures du matin, par Me Jacques de Faverolles, mari de la fille unique du défunt, est confiée au commissaire Pierre Glou.

La description du mobilier est, du consentement des parties, très succincte. Elle signale dans l'antichambre plusieurs portraits avec ou sans bordure, et c'est tout. Les scellés sont apposés sur la porte d'une chambre au troisième étage, renfermant des tableaux. La vaisselle d'argent en évidence consiste en plats, tant grands que petits, une écuelle couverte, seize couverts, douze couteaux et deux cuillers potagères, huit cuillers à café, cinq chandeliers, un huilier, un bougeoir, un gobelet, une tasse, un couvert de vermeil avec un couteau. Dans la cave, une demi-queue de vin rouge de Mâcon.

Et le procès-verbal d'ajouter à cette énumération concise : « N'a été fait aucune autre et plus ample description des autres « meubles pour éviter prolixité... » et aussi, sans doute, parce que les parties ne soulevaient pas de contestation. Les meubles sont laissés à la garde de la domestique et de la cuisinière du défunt. Cette dernière porte le nom de Marie-Barbe Lefebvre, veuve de Joseph des Singes.

Le samedi, 26 mars, Marguerite-Elisabeth Forest, invoquant la communauté de biens qui existait entre elle et le défunt et aussi son titre d'exécutrice du testament de son mari, fait olographe le 2 mars 1743 et déposé chez Lainé, notaire, insinué au Châtelet le 20 du présent, requiert la levée des scellés et la confection de l'inventaire dont elle charge le notaire Jacques-Étienne Laisné. Elle désigne de plus, pour faire la prisée, le s. *Oudry*, peintre, tandis que son gendre choisit comme expert le s. *Pingot*, aussi peintre.

Sur leur avis, la prisée est faite par le s. Alleou, commissaire-priseur.

A la suite de ces opérations, les meubles meublants, la moitié de la vaisselle d'argent et les portraits de famille sont laissés à la veuve qui reçoit également l'expédition de son contrat de mariage, les titres des biens à elle échus par la succession d'une dame Guyot, la vaisselle d'argent provenant de la succession de cette dame, enfin, avec quelques autres titres et actions, le contrat

Digitized by Google

de rente viagère dite tontine, constitué sur la tête de lad. dame veuve Largillière.

La fille unique prend pour sa part les tableaux autres que ceux de famille, moitié de la vaisselle d'argent dépendant de la succession du s. *Largillière*, les titres de propriété de la maison rue Geoffroy-Langevin, et cinq actions de la Compagnie des Indes. Pour plus de détails, on devra recourir à l'inventaire conservé chez le successeur de Me Laisné.

(Arch. nat., Y 15616.)

CXVIII.

FRANÇOIS LE ROI

PEINTRE DE L'ACADÉMIE DE SAINT-LUC.

14 juin 1746.

Des discussions entre les héritiers allongent, sans offrir un vif intérêt, le procès-verbal d'apposition et de levée de scellés du s. *François Le Roi*. Il suffira de résumer sommairement les faits, de noter les incidents principaux et de citer les passages essentiels.

François Le Roi, peintre de l'Académie de Saint-Luc, demeurant sur le quai Bourbon, au troisième étage, dans une maison appartenant aux s. et demoiselle Lanoue, meurt dans la nuit du lundi 13 au mardi 14 juin 1746. Le commissaire Agnan-Philippe Miché de Rochebrune est requis d'apposer les scellés sur les biens et effets du défunt, par *Pierre Matras*, maître sculpteur à Paris, demeurant rue Saint-Martin, se disant unique héritier naturel du s. *Le Roi*, son cousin germain, avec sa sœur, Marie-Jeanne Matras, femme de Jean-Innocent Pandrigne, bourgeois de Paris.

Mais, pendant les opérations, le s. *Louis Henriet*, aussi maître peintre, habitant le même appartement que le défunt, réclame la propriété de tous les meubles garnissant ledit appartement, où le s. *Le Roi* était en pension, moyennant la somme de 600 fr. par an. Les héritiers contestent naturellement les prétentions qui réduisent singulièrement la succession et affirment qu'au contraire c'est le s. *Henriet* qui, après avoir épousé la fille naturelle du s. *Le Roi*, se trouve en pension chez son beau-père; que

Digitized by Google

tous les meubles garnissant l'appartement sont la propriété du défunt, comme en fera foi l'inventaire dressé après le décès de demoiselle Catherine Guertin, épouse du s. *François Le Roi*; inventaire fait par le notaire Belanger et daté du 14 février 1737. Pour trancher le débat, il en est référé au lieutenant civil, lequel ordonne une perquisition dans les meubles du défunt et du s. *Henriet*, à l'effet d'établir le véritable locataire. Mécontents, les héritiers interjettent appel au Parlement qui confirme simplement la décision du lieutenant civil. Les papiers trouvés dans l'appartement confirment les dires de *Henriet*; ce sont des quittances de loyer au nom de ce dernier et des reçus donnés par lui, depuis six années, de la pension payée par son beau-père. D'autres pièces contiennent des constitutions de rente sur la communauté des plancheyeurs et des contrats de tontine sur la tête de Catherine Varné, femme du s. *Henriet*, et sur celle de Louis Henriet leur fils. Un nouveau débat s'étant élevé au sujet de ces titres, les parties font de nouveau vider leur différend par le lieutenant civil qui ordonne qu'il sera procédé à la levée des scellés et à l'inventaire.

La vaisselle d'argent consiste en une tasse à oreilles, une paire de boucles à chape et ardillon de fer, une écuelle à oreilles, une poivrière couverte, un gobelet, une cuiller à soupe, six cuillers et cinq fourchettes à bouche, six petites cuillers à café, deux petites cuillers, une fourchette d'enfant et une timbale.

Les deniers comptants ne montent qu'à 24 liv. 6 sols. Les héritiers naturels réclament au s. *Henriet* les objets suivants : une montre d'or à répétition, chaîne et crochets aussi d'or, à usage de femme, par Jérôme Martinot, un collier de grosses perles fines rondes, des boucles d'oreilles de diamants roses, une bague avec diamants fins, enfin 300 jetons d'argent des peintres de l'Académie de Saint-Luc qui étaient encore entre les mains du s. *Le Roi*, huit jours avant son décès; plus, une paire de flambeaux d'argent, une tabatière d'argent et une culotte de velours. L'interpellé répond en termes généraux qu'il ne retient ni directement, ni indirectement aucun des effets dont la représentation lui est demandée.

Les extraits précédents montrent que le s. *Le Roi* se trouvait au jour de son décès dans une situation de fortune presque aisée. Les détails que fournit le procès-verbal du commissaire sur la com-

Digitized by Google

position de son mobilier donneront une idée plus complète de son intérieur. Voici les meubles trouvés en évidence et méritant d'être cités, suivant la désignation même du procès-verbal.

Dans la chambre du s. *Le Roi :* Un trumeau de cheminée en deux glaces, avec bordure de bois sculpté, au dessus duquel est un trumeau peint sur toille, représentant un *paysage*, dans sa bordure à filets de bois doré sculpté; un autre trumeau aussi de deux glaces, dans sa bordure de bois doré sculpté; un dessus de porte peint sur toille représentant les *Oyes de frère Philippe;* un autre tableau de pareille grandeur, peint sur toille, représentant la *Tentation de saint Antoine;* un dessus de porte peint sur toille, représentant un *paysage;* un tableau peint sur toille, représentant un *portrait de famille;* un *Christ* de bronze sur sa croix posée sur son fond de velours noir; tous lesd. tableaux dans leurs bordures de bois doré sculpté; un grand miroir de deux glaces, dans sa bordure de bois doré sculpté; une pendule dans sa boëte et posée sur son pied de marquetrie; huit estampes sous leur verre blanc, dont une dans sa bordure de bois à filets doré; une table de marbre sur son pied de bois sculpté doré en consolle...; seize volumes de livres sur leurs tablettes; quatre figures enchassées dans leur châsse de bois noirci, l'une représentant le *Paradis*, la seconde le *Purgatoire*, la troisième l'*Enfer*, et la quatrième la *Mort;* un cabaret de bois noirci garni de poterie de terre d'Angleterre.

Dans la chambre occupée par le s. *Henriet :* Un trumeau de cheminée de deux glaces, dont une supérieure ceintrée dans sa bordure et plafon de bois et ornemens doré sculpté; un petit tableau, dessus de porte, dans sa bordure de bois doré sculpté; deux autres dessus de porte, dont un dans sa bordure à filets de bois doré

Digitized by Google

sculpté; un autre tableau peint sur toille dans sa bordure à filets de bois doré.

Dans une petite chambre ayant vue sur la cour de lad. maison, s'est trouvé en évidence : une bordure et son chapiteau de bois doré sculpté; cinq tableaux sans bordure et peints sur toille, dont un représentant des *fleurs*, un autre, un *morceau d'architecture*, le troisième le *Jugement de Daniel* et les deux autres la *Charité* et la *Religion;* trois autres tableaux peints sur toille, représentant un grand portrait sur chacun, dont un de femme.

Dans la cuisine, à part l'argenterie énumérée ci-dessus, on signale un portrait de Roy en plâtre au-dessus de la cheminée.

Enfin, dans un petit cabinet servant de laboratoire aud. s. *Henriet :* deux tableaux représentant les *Arts*, dans leur bordure, que led. s. *Henriet* nous a dit appartenir au s. Garnier de Montigni ; deux autres tableaux peints sur toille, représentant *l'évêque de Selve*, que led. s. *Henriet* nous a dit appartenir à Mme de Selve ; dix autres tableaux, esquisses et portraits, que led. s. *Henriet* nous a dit appartenir au président Doublet de Vendiville.

(Arch. nat., Y 15785.)

CXIX.

JEAN-BAPTISTE LEROUX

ARCHITECTE DE L'ACADÉMIE ROYALE.

13 juillet 1746.

De l'architecte *Jean-Baptiste Le Roux*, reçu de l'Académie royale d'architecture en 1720, adjoint à *Bruand*, comme professeur, en 1730, mort le 13 juillet 1746, on sait fort peu de chose.

Digitized by Google

à part les faits que nous venons d'énumérer. Si le procès-verbal d'apposition et de levée des scellés n'est pas bien riche en renseignements biographiques, c'est par lui du moins que nous connaissons la date exacte du décès de notre architecte. Il nous apprend de plus qu'il mourut sans laisser de veuve ni d'enfants, ayant pour tout héritier un cousin germain dont le fils habitait avec lui; il nous donne enfin quelques détails sur l'intérieur et le mobilier assez luxueux du personnage et sur l'état de sa fortune. En vain y chercherait-on quelque article qui permît de fixer la date et le lieu de naissance de *Jean-Baptiste Leroux*. Son cousin germain et unique héritier, Étienne Bolleret, habite à Germay, près de Joinville en Champagne. Il est laboureur; or, à cette époque, les gens de cette profession ne changent guère de pays; ils vivent et meurent où ils sont nés. Dès lors rien de plus naturel que de supposer à l'architecte *J.-B. Leroux* une origine champenoise. Ajoutons que, si les probabilités plaident en faveur de cette hypothèse, les preuves décisives font absolument défaut.

Procès-verbal d'apposition de scellés après le décès de Jean-Baptiste Leroux, *architecte du Roi, de l'Académie royale d'architecture.*

L'an 1746, le mercredy, 13 juillet, sur les sept heures du matin, nous, Charles-François Cléret, commissaire au Châtelet de Paris, ayant été requis, nous sommes transporté rue Neuve-des-Petits-Champs, en une maison à petitte porte, appartenante à M. *Testard*, peintre, et, étant monté au premier étage et entré dans une chambre ayant vue sur lad. rue, par devant nous est comparu s. Florentin Bolleret, maître maçon à Paris, demeurant en la maison où nous sommes, ayant charge et pouvoir, ainsy qu'il a dit, de s. Etienne Bolleret, son père, laboureur à Germay, près Joinville, en Champagne, led. s. son père habile à se dire et porter héritier de deffunt s. *Jean-Baptiste Leroux*, architecte du Roy en l'Académie royalle de l'architecture; lequel s. Bolleret

Digitized by Google

fils nous a dit que led. feu s. *Leroux* est décédé ce matin sur les trois heures et demye, et comme led. s. son père est habile à se dire et porter héritier, comme dit est, dud. deffunt s. *Leroux*, il a requis notre transport pour, à la conservation des droits dud. s. son père et de qui il appartiendra, apposer nos scellés et cachets sur les biens et effets délaissés par led. deffunt et faire sommaire description de l'évidence.

L'apposition des scellés est également demandée par Philippe-Baptiste Michaux, demeurant rue Saint-Honoré, chargé du recouvrement des effets provenants de la direction de m^e^ Gerard-Claude Bapteste, cy-devant notaire, et ayant charge et pouvoir des s^rs^ directeurs des créanciers dud. m^e^ Bapteste, pour sûreté d'une somme de dix mille livres en principal, produisant 300 liv. de rente, originairement constituée au profit d'une dame Moisson, par contrat passé devant le notaire Verany, le 17 juillet 1726, et transportée aud. Bapteste, par contrat passé devant Demay, notaire, le 1er juillet 1738.

Suit l'évidence :

Premièrement, dans la chambre ayant vue sur lad. rue, avons apposé nos scellés sur une armoire, après en avoir tiré six cuillères, six fourchettes à bouche, une cuillère à potage et une cuillère à ragoux, dix cuillères à caffé et une salière couverte, le tout d'argent, pour l'usage dud. s. Bolleret qui demeure dans lad. maison; plus, un porte huillier à ses deux bouchons, deux cuillères à ragoux de cuivre argenté et six couteaux de table, manche de bois noir.

S'est trouvé devant lesd. armoires un tableau sans bordure, représentant une *table de nuit avec un trictrac;* un autre tableau peint sur toille, représentant une *Vierge et l'Enfant Jesus entouré de guirlandes*,

Digitized by Google

dans sa bordure de bois de chêne sculté sans couleur, et deux petits tableaux dessus de porte, représentant des *bergers et bergères.*

Dessus les armoires autour de lad. chambre six urnes, dont quatre de plâtre doré, les deux autres plus grandes aussy de plâtre façon de marbre; trois figures de plâtre, couleur de bronze; quatre autres de plâtre blanc; trois petits tableaux sans bordure, représentants différents sujets; dans le coin de la fenêtre, à terre, deux petits tableaux sans bordures représentants différents sujets; un tableau en pastel représentant le deffunt, dans sa bordure de bois sculté doré garny de sa glace; un grand tableau peint sur toille représentant *Diane et Endimion,* dans sa bordure carrée de bois sculté doré; un autre tableau représentant un *siège;* un autre représentant la *Vierge et l'Enfant Jésus*, tous deux dans leurs bordures de bois sculté doré; deux grands vazes antiques de plâtre bronzé sur leurs pieds d'estaux de bois rougy et doré; trois bustes, aussy de plâtre, sur leurs pieds d'estaux, de plâtre aussy, dont un représente Sa Majesté à présent régnante, et les deux autres anciens sujets; une petite cuve de marbre avec ses ornements de cuivre; une pendulle sonnante dans sa boitte de marqueterie, surmontée d'une Renommée; une grande table de marbre sur son pied de bois sculté doré; un tableau dessus de porte représentant les *Arts;* un autre représentant un *buste;* un grouppe de bronze représentant l'*Enlèvement des Sabines,* sur son piédestal de marqueterie.

Dans la chambre à coucher dud. deffunt ayant vue sur le jardin du Palais-Royal : douze tableaux peints sur toille, de différentes grandeurs, représentants différents sujets, dans leur bordure de bois sculté doré; deux bustes ou testes dorées dans leurs bordures rondes de

Digitized by Google

bois sculté doré; deux estampes garnies de leurs glaces, aussy dans leurs bordures de bois sculté doré; un tableau représentant un portrait d'homme peint en pastel, garny de sa glace dans sa bordure de bois sculté doré; un buste de plâtre bronzé représentant *Sa Majesté dans sa jeunesse.*

Dans l'antichambre ayant vue sur la rue : Une figure de terre cuitte couchée en figure de bronze [1], cassée en plusieurs parties, posée sur un pied destal de bois sculté doré; trois autres figures de terre cuitte représentants différents sujets sur leurs pieds d'estaux de bois; six tableaux de différentes grandeurs représentants différents sujets.

Dans la chambre dud. s. Bolleret ayant vue sur le jardin du Palais-Royal : un tableau peint sur toile, sans bordure, représentant la *Délivrance de saint Pierre aux liens.*

Dans une petite garde robbe : une machine en forme de modelle pour mouler une figure équestre; deux petits modèles de canons et mortiers.

Dans la cuisine : cinq vieux tableaux sans bordure.

Vingt-quatre oppositions :

1. Louis Vimont, bourgeois de Paris, pour payement de 675 livres suivant billets.

2. Charles Bonneau, maître charpentier, pour payement de 800 livres suivant billets.

3. Les s^rs Bourgeois, secrétaire du Roi, Bourgeois de Bayonne, maître des requêtes, et Bourgeois de Gaudreville, écuyer.

4. Pierre le Feug, maître menuisier, pour payement de 765 livres.

1. Probablement une figure en terre cuite bronzée.

Digitized by Google

5. François Médart de Mercy, commis du feu sieur Leroux, pour 1,200 livres d'appointements.

6. Pierre Pillas, intendant de François-Balthazar Walle, gouverneur de Ham, au nom de son maître.

7. *Jean-Pierre d'Orbay*, architecte à Paris.

8. Marie-Anne Regnault, veuve du s. Regnier, bourgeois de Paris, et Anne-Marie Regnier, épouse séparée de biens de Jacques Cazaubon, pour payement de 240 livres.

9. Jean Adam, maître marbrier, rue des Filles-du-Calvaire.

10. Philippe Deschamps, maître tailleur à Paris, pour payement de 58 livres.

11. Pierre Darsonville, maître couvreur de maisons, pour un billet de 318 livres.

12. Le s. *Huiliot*, peintre en l'Académie du Roi.

13. Louis-Jérôme Daminois, commissaire au Châtelet, tant en son nom que pour dame Geneviève-Catherine Daminois, sa sœur, veuve de me Machineau de Choisy, avocat au Parlement, pour sûreté du sort principal de 10,702 livres 15 sols 6 deniers à eux dus par led. feu s. *Leroux*, pour les causes expliquées en l'acte portant constitution de rente, passé devant me Dutartre, qui en a la minute, et son confrère, notaires, le 26 juin 1721, et encore pour sûreté du principal de 60 livres de rente au denier 25, au principal de 1,500 l. constitué à son profit par led. s. *Leroux*, par contrat passé devant Roussel, notaire, le 3 août 1733.

14. Marie Drouin, épouse non commune en biens du s. *François-Medard De Mercy*, architecte, demeurant à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs.

15. Est comparu, Michel Marcot Courtesvaux le jeune, procureur au Châtelet, au nom et comme ayant

Digitized by Google

charge et pouvoir de François Bouron, notaire au Châtelet, et de Regnard de Plinchêne, avocat au Parlement, co-exécuteurs des testaments et codiciles de défunt Pierre Gendron, horloger de feu Mgr le duc d'Orléans, Régent; lequel s'oppose à la reconnoissance et levée de nos scellés, à l'effet d'empêcher la vente ou remise à qui que ce soit, qu'auxd. m^es Bouron et Plinchêne, ou l'un d'eux, d'un grouppe de bronze, d'une tabatière d'écaille garnie en or, et deux morceaux de mignature dans leurs boetes de chagrin, legués par led. deffunt s. Gaudron aud. deffunt s. *Leroux*, et remis aud. s. *Leroux* personnellement, en attendant le jugement de l'instance et délivrance de legs, exécution des testaments et codicilles dud. deffunt Gaudron, pendante au Parlement entre lesd. deffunt s. *Leroux* et autres légataires dud. deffunt sieur Gaudron, et le s. Gaudron de Sainte-Marthe, son frère et son seul héritier, sous la condition de rapporter et rendre lesd. effets dans le cas d'inexécution desd. testaments et codicilles, suivant sa reconnoissance dont il justifiera en temps et lieu.

16. Opposition de *Pierre Testard*, peintre de l'Académie de Saint-Luc, propriétaire de la maison occupée par le défunt, pour payement de 212 livres, montant d'un terme de loyer, à raison de 820 livres par an.

17. Louis Raymond de la Riviere, marchand apotiquaire, pour 43 livres 10 sols de médicaments fournis.

18. Charles Pamphile, dit Charles, domestique du défunt, tant pour lui que pour Catherine Bacquet, sa femme, cuisinière du deffunt, pour payement de leurs gages.

19. François-Dominique Barrau, maître tailleur d'habits, pour payement de 1,323 livres dues pour fournitures d'habits.

Digitized by Google

20. Marin Pelureau, maître maçon, entrepreneur de bâtiments, pour sûreté et payemént de 856 livres 8 sols.

21. Leger Bertin, marchand miroitier, pour payement de 200 livres à lui restant dus.

22. Jean-François Mauray fils, plâtrier.

23. Denis Noblet, maître chandelier.

24. Enfin s. Bolleret, pour frais de garde.

Jeudi 28 juillet.

Requiert la reconnoissance et levée des scellés,

Florentin Bolleret, me maçon à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, au nom et comme procureur fondé de procuration d'Etienne Bolleret, son père, laboureur à Germay, près Joinville, en Champagne; led. Etienne Bolleret, habile à se dire et porter seul et unique héritier dud. deffunt s. *Jean-Baptiste Leroux*, architecte du Roy en son Académie royale d'architecture, son cousin germain, et ce par représentation de Claude Bolleret, son père, frère de Jeanne Bolleret, à son déceds veuve du s. Sebastien Leroux, tireur d'or, mère dud. deffunt, lequel s. Florentin Bolleret désigne, pour procéder à l'inventaire, me Pierre De May, notaire au Châtelet.

Le vendredi, 29 juillet, les tableaux ont été prisés de l'avis de s. *Jacques Testard*, peintre de l'Académie de Saint-Luc.

Lundi 1er août : inventaire des livres dont la prisée et estimation est faite par Louis-Etienne Géneau, libraire, demeurant rue Saint-Jacques.

Mercredi 3 août : arrangement et examen de plusieurs pacquets d'estampes qui se sont trouvés sous les scellés, par le s. *Savinien de Mortain*, marchand, demeurant sur le pont Notre-Dame, qui a été requis et appellé par les partyes pour ce.

Digitized by Google

Ouverture étant faite d'un petit cabinet, nous en avons tiré l'argenterie, bijoux et médailles, à l'inventorié, prisée et estimation desquels il a été procédé par lesd. officiers.

A été ensuitte procédé à l'inventorié de l'argent monnoyé trouvé sous nosd. scellés, consistant en 3 doubles louis d'or valant 48 livres chacun, un louis d'or de 24 livres et un demy louis de 12 livres, et 2 pièces d'argent valant 48 sols, le tout de monnaye ayant cours; valant le tout la somme de 282 livres.

Lundi 8 août : inventaire, prisée et estimation des estampes et plans. Puis on procède à l'examen et arrangement des papiers.

Vendredi 12 août : est survenu, en procédant, s. Louis Vimon, bourgeois de Paris, demeurant rue Montmartre, chargé de recevoir les arrérages de rentes appartenantes aud. feu s. *Leroux* sur l'Hôtel de ville de Paris, lequel a apporté deux contrats de constitution de rente viagère au proffit dud. deffunt s. *Leroux*, à l'inventorié desquels a été procédé, et lesquels luy ont esté rendus, et desquels il s'est chargé pour les représenter et rendre à qui il appartiendra après avoir reçu les arrérages deubs pour se remplir des payements desd. arrérages qu'il a avancé aud. s. *Leroux*.

Samedi 20 août : en procédant, led. m^e de Courchamp le jeune nous a représenté pour estre compris en l'inventaire dont est question un extrait délivré par m^e Bouron, notaire, ce jourd'huy, du testament de Pierre Gaudron, horloger de M. le duc d'Orléans, en datte du 18 août 1742, déposé pour minutte aud. Bouron, le 20 may 1745, par lequel testament led. s. Gaudron a legué aud. deffunt s. *Leroux* un bronze en grouppe de trois figures représentant l'*Enlèvement des*

Digitized by Google

Sabines avec un pied de marqueterie et autres choses contenues aud. testament, laquelle représentation led. m^e de Courchamp fait pour opposer à la réclamation faitte du contenu aud. legs; en conséquence de laquelle représentation, et du consentement dud. s. Bolleret, led. extrait a été inventorié.

(Arch. nat., Y 11163.)

CXX.

ÉTIENNE REGNARD

DESSINATEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.

4 avril 1747.

Apposition des scellés, le mardi, 4 avril 1747, à huit heures du matin, par le commissaire Jérôme-Jean Remy, sur les meubles et effets d'*Étienne Regnard*, dessinateur de l'Académie royale, décédé le même jour sur les deux heures un quart du matin, au quatrième étage d'une maison, rue de la Vieille-Monnaye, dont est principal locataire M. Antoine, avocat au Parlement; à la requête de Thomas Letellier, marchand de vin au Grand-Charonne, beau-frère du défunt, par Élisabeth Regnard, sa femme.

La veuve du défunt, nommée Marie Vian, est constituée par son contrat de mariage, passé devant Guesnon, notaire, le 6 février 1745, donataire de tous les biens, meubles et immeubles, acquêts, conquêts de son mari, à la réserve des propres dont elle n'aura que l'usufruit sa vie durant.

Les héritiers naturels du défunt qui s'étaient présentés avant la découverte du contrat de mariage étaient :

1° Sa mère, Geneviève Salavin, veuve d'Étienne Regnard, procureur fiscal et vigneron à Charonne, épouse en secondes noces de Guillaume Tonneau.

2° Les frère et sœurs du défunt, savoir : Lazare Regnard, nourrisseur de bestiaux, demeurant rue de Montreuil, et Étiennette Regnard, femme de Jacques Charpy, chirurgien à Charonne; lesdits Lazare et Étiennette, enfants d'Étienne Regnard père, et de feue Étienne Bidault, sa première femme. Enfin Élizabeth

Digitized by Google

Regnard, femme de Thomas Letellier, déjà nommé, et fille de Geneviève Salavin.

Notre dessinateur ne laissait pas d'enfants. En vertu du contrat de mariage, la veuve héritait de la presque totalité des biens.

Le mobilier est fort modeste. Les pièces sont décorées de quelques estampes sous verre, et c'est tout. Cependant le défunt possédait une montre d'argent, faite par Delamare, avec chaîne, cachets et clef d'argent, trois cuillères, deux fourchettes et deux gobelets aussi d'argent. De plus, un s. Paul Fontaine, bourgeois de Paris, représente une certaine quantité de vaisselle d'argent qu'il a reçue en nantissement de la somme de 148 liv. prêtée au défunt.

L'inventaire est confié au notaire Simon Hurtrelle.

Un article du procès-verbal peut donner quelque idée des aptitudes particulières du s. *Regnard*. Dans une armoire de la chambre à coucher se trouvent des dessins sur papier servant à tracer la tapisserie, faits par le défunt; ils sont laissés à la veuve à qui ils sont utiles journellement pour tracer de la tapisserie. Ainsi, *Regnard* composait des dessins industriels, soit pour des tapisseries, soit pour d'autres ouvrages, et sa veuve l'aidait à tirer parti de ses inventions.

(Arch. nat., Y 10990.)

CXXI.

CHARLES BONNEMAIN[1]

SCULPTEUR SUR BOIS.

14 juillet 1747.

Apposition de scellés après le décès de *Charles Bonnemain*, sculpteur sur bois, en son domicile, grande rue du faubourg Saint-Antoine, en la maison ayant pour enseigne les Armes de France, à la requête de son frère *Jean-Louis Bonnemain*, aussi sculpteur.

Se portent héritiers, chacun pour un quart : *Jean-Louis Bon-*

1. Ce sculpteur était fils de *Jean-François Bonnemain*, aussi sculpteur sur bois, mort le 2 janvier 1740, dont nous avons donné le scellé plus haut. (Voy. le tome Ier, p. 370, n° XCII.)

Digitized by Google

nemain, sculpteur, frère du défunt; Bernard Bonnemain, marchand tapissier à Paris, rue Mondetour, frère du défunt; Pierre Bonnemain, marchand mercier, rue Saint-Honoré, aussi frère; Marie Bonnemain, fille unique de feu *Claude Bonnemain*, sculpteur à Lyon, et d'Anne Vaché, nièce du défunt.

Dans le mobilier on ne trouve à mentionner que deux pièces de tapisserie peintes de la porte Saint-Antoine.

S'est trouvé dans une petite cassette renfermée dans une armoire de noyer, un sac d'argent contenant 960 livres en écus de six livres.

François Lejay, notaire au Châtelet, est chargé de l'inventaire. (Arch. nat., Y 10990.)

CXXII.

JEAN BOURGEOIS

PEINTRE DE L'ACADÉMIE DE SAINT-LUC.

28 août 1747.

Apposition de scellés, le lundi, 28 août 1747, dix heures du matin, par Jean-François-Joseph Doublon, commissaire au Châtelet, sur les biens et effets de *Jean Bourgeois*, peintre de l'Académie de Saint-Luc, décédé le matin même, à 8 heures, en son domicile, rue Saint-Martin, au 2e étage, en une maison dont sont principales locataires les demoiselles Joron, marchandes lingères, à la requête du sieur Paul Mouton, maître chirurgien juré à Paris, y demeurant, rue de la Harpe, nommé exécuteur testamentaire par le défunt.

Sont aussy comparus sr Pierre Bourgeois, épinglier à Paris, y demeurant aux Petites-Maisons, rue faubourg Saint-Germain, et dlle Magdelaine Bourgeois, fille majeure, demeurant rue Mouffetard, frères et sœurs dud. feu sr *Bourgeois*, habiles à se dire et porter héritiers chacun pour moitié dud. sr *Bourgeois*, leur frère.

Suit l'évidence :

Un petit paravent en deux feuilles, peint sur toille, représentant un homme et une femme; . . . . .

Digitized by Google

un grand tableau peint sur toille, sans bordure, représentant *sainte Geneviève distribuant du pain aux pauvres ;* un autre tableau, aussy sans bordure, représentant *saint Pierre qui regnie Notre-Seigneur devant la servante ;* un autre, à bordure dorée, représentant *un Christ ;* un tableau peint sur toille, représentant *la Sainte Vierge et l'Enfant Jésus*, sans bordure ; un autre, aussy sans bordure, représentant *saint Augustin ;* trois autres tableaux, aussy peints sur toille, de moyenne grandeur, représentant des portraits ; deux autres représentants des *Christs ;* un autre ovale représentant un *Cupidon ;* un autre carré, représentant la *Sainte Vierge ;* un autre ovale, représentant *trois hommes*, *le verre à la main*, sans bordures ; un autre petit ovale, représentant la *Sainte Vierge*, dans sa bordure dorée ; un autre petit représentant un *portrait d'homme*, dans sa bordure de bois de noyer [1].

Dans la pièce d'entrée servant de cuisine : cinq aulnes ou environ de tapisserie verdure d'Auvergne, en deux pièces ; six tableaux peints sur toille de différentes grandeurs, sans bordure, représentant des *paysages ;* un autre tableau peint sur toille, aussy sans bordure, représentant les *s^r et d^e d'Houry et un enfant :* deux tableaux peints sur toille, dont un à bordure dorée et l'autre sans bordure, représentant la *Sainte Vierge ;* un autre représentant *saint Pierre*, sans bordure ; un autre représentant *Moyse*, sur toille, dans sa bordure de bois doré ; un autre représentant une *sainte Face*, aussy dans sa bordure de bois doré ; un autre sur toille dans sa bordure dorée, représentant *saint Joseph ;* un autre, sans

1. Il semble probable qu'une partie au moins de ces tableaux était de la main du sieur *Bourgeois*. C'est ce qui fait le principal intérêt de cette énumération.

Digitized by Google

bordure, sur toille, représentant *Notre Seigneur couronné d'épines;* deux autres petits, sans bordures, sur toille, représentant *saint Jean;* un autre représentant une *dame cachetant une lettre*, sur toille, sans bordure; un autre petit sur toille, sans bordure, représentant *une Nativité;* deux autres petits représentants *saint François* et un *petit Savoyard*, sans bordures; un autre sur toille, sans bordure, représentant un *portrait d'homme;* deux tableaux, dont un à bordure dorée, représentant *le curé de Saint-Méry;* deux autres représentant un *abbé* et un *moine;* deux autres grands tableaux peints sur toille, sans bordures, représentant *saint Pierre* et la *Fée enlevée par le cheval blanc.*

Dans un petit cabinet attenant, dix-sept tableaux sans bordures, peints sur toille, représentant différents *portraits* non finis; cinq toilles montées sur leurs cadres; une epée à garde de cuivre.

Argenterie : trois cuillières, trois fourchettes, une écuelle à oreille et quatre goblets à pied d'argent blanc, poinçon de Paris. Le tout, plus une somme de 120 liv. en 4 louis d'or de 24 livres et en 4 écus de 6 livres, est laissé en la garde et possession de lad. d^lle^ Magdeleine Bourgeois, fille majeure, qui s'en est chargé.

Le jeudy, 7e jour de septembre, est comparu par devant nous led. s^r^ Paul Mouton, aud. nom et comme exécuteur des testament et codicille dud. deffunt s^r^ *Jean Bourgeois*, receu par m^e^ Jean-Louis Jourdain le jeune et son confrère, notaires à Paris, le 14 janvier et 7 août de la présente année....., lequel a requis qu'il soit présentement procédé à la reconnoissance et levée de nosd. scellés et à l'inventaire de ce qui se trouvera sous iceux et en évidence; nomme pour faire led. inventaire led. m^e^ Jourdain et son confrère, notaires, et pour la prisée

Digitized by Google

me Jacques Courtois, huissier commissaire priseur au Châtelet, d'après l'avis de J.-B. Bauche, libraire à Paris, et de *Savinien de Mortain*, maître peintre, demeurant sur le pont Notre-Dame, appelés par les héritiers pour donner leur avis sur la prisée des livres, tableaux, estampes et ustenciles de peinture.

9 septembre : inventaire et prisée des estampes, dessins et ustenciles de peinture, déposés dans le tiroir d'une commode, parmi lesquels s'est trouvé une petitte boete ronde et dans icelle deux bagues qui ont aussy esté inventoriées et prisées.

(Arch. nat., Y 11463.)

CXXIII.

FRANÇOIS ROUMIER

SCULPTEUR DES BATIMENTS DU ROI.

27 janvier 1748.

Ce sculpteur, tout à fait inconnu jusqu'ici, meurt le samedi, 27 janvier 1748, sur les deux heures du matin, en une maison de la place du Louvre, dont il était principal locataire, dans un appartement situé au premier étage, ayant vue sur la place. Il laisse une veuve, nommée Michelle Lyon, qui, en vertu de la communauté de biens et de la donation mutuelle faite par contrat de mariage, requiert le commissaire Claude-François Langlois d'apposer les scellés, ce qui a lieu.

Comme héritier naturel, le défunt a un frère, *Claude Roumier*, également sculpteur, qui, à en juger par les oppositions des créanciers, paraît dans une situation assez obérée. Aussi élève-t-il des protestations, tant contre le don mutuel invoqué par la veuve que contre le testament de son frère, déposé le 19 décembre 1747 chez Me Daoust, et dont l'exécution est confiée à Honoré Gabon, chirurgien à Paris, demeurant à l'Hôtel-Dieu, rue Notre-Dame. La veuve désigne, pour procéder à l'inventaire, Me Jean-Nicolas Bontemps, tandis que les autres parties, le frère et l'exécuteur testamentaire choisissent Me Daoust.

Digitized by Google

Les meubles, ceux du moins que le commissaire porte sur son procès-verbal comme se trouvant en évidence, et l'argenterie trouvée chez le défunt indiquent une certaine fortune. Voici d'ailleurs les articles principaux de cette désignation sommaire :

Chambre où est décédé led. deffunt : dans l'alcôve, une pendule à répétition dans son cartel de bois sculpté et doré ; un dessus de cheminée garny d'une grande glace dans sa bordure dorée avec un tableau au dessus, représentant une *femme ;* douze tableaux, partie garnis de bordures, les autres sans bordures, représentants *portraits* et *fleurs*. Vingt-neuf autres tableaux fort petits, dessinés à la plume, garnis de verre blanc, à bordures de bois uny ; cinq médaillons de plomb, représentants des *têtes ;* un autre tableau carré représentant la *Sainte Vierge,* dans sa bordure de bois doré sculpté ; une petite boîte quarrée remplie de curiosités naturelles, dans un cadre de verre blanc.

Suit l'évidence de la pièce d'entrée : un trumeau de fenestre entre les deux croisées de deux glaces, l'une de 3 pieds de haut, la seconde d'un pied, dans une bordure de bois blanc garny de dorures, et un tableau représentant un sujet d'histoire ; quatre tableaux quarrés, d'un pied et demy, représentant des sujets d'histoire, dans leurs bordures dorées et sculptées ; un autre tableau dans sa bordure de bois uny sculpté, représentant le deffunt.

Dans une salle par bas, à l'entrée de la cour à droite : un grand miroir au-dessus de la cheminée ; deux bras à deux bobèches de cuivre, fondus et cizelés, portants deux pieds de haut ; deux figures de terre cuite, l'une représentant un homme et l'autre une femme ; deux autres de terre cuite, une *Sphinx*, une *Vénus* et une levrette sur la cheminée, de plâtre ; deux tableaux repré-

Digitized by Google

sentants des têtes d'hommes, dans leur bordure unie; deux autres représentant des *paysages*, dans leur bordure dorée; une table en consolle de bois doré avec un dessus de marbre; une pendulle à grandes vibrations, en forme de gaîne, faitte par André frères; un buste de plâtre.

Dans la cour de lad. maison et sous un hangard en dépendant qui servoit d'atellier au deffunt, un garde manger de bois d'olivier à deux battants par haut et deux guichets par bas; deux grandes encoigneures de bois de noyer sculpté; deux établis; une pierre à broyer de porphyre enchassée dans sa caisse de bois.

Qui sont tous les effets que nous avons laissé, ainsy que nos scellés, en la garde et possession de lad. d^lle^ veuve Roumier qui s'en est chargé comme dépositaire de justice, comme aussy de la montre du deffunt à boete d'argent unie, 75 louis d'or de 24 livres pièce, 522 livres en écus de six livres et de trois, qu'elle nous a déclaré avoir en sa possession et qui luy ont été remis le jour d'hier en présence dud. s^r^ son mary par gens qui luy devoient lad. somme, avec des médailles d'argent qui ont été mises sous nos scellés; plus encore de quatre cuillères et sept fourchettes, deux gobelets d'argent; pour le tout représenter quand et à qui il appartiendra; le tout fait en la présence du s^r^ *Roumier*, frère du deffunt.

Un s. *Jean-Baptiste Pithoin* fils, maître sculpteur, forme opposition pour sûreté d'une somme de 6,500 livres, à lui due par le s. *Claude Roumier*, frère du défunt; mais son procureur n'est pas admis à assister aux opérations de levée des scellés.

Autre opposition du s. Gauthier, médecin de la Faculté de médecine de Paris, pour le payement de 132 livres. Au cours des opérations on trouve, dans les effets du défunt, une bourse de cent jetons et nombre de médailles, une épée à garde et poignée d'argent, un fusil de chasse garni d'acier, quelques volumes reliés

Digitized by Google

en veau. L'argenterie annonce plus que de l'aisance; elle consiste en une écuelle à oreilles, un porte-mouchettes, un flacon, un pot à l'eau couvert, un moutardier, une poivrière, deux flambeaux de toilette, deux gobelets à pied, un moyen plat à soupe, une cuiller à potage, une à ragoût, sept gobelets en timbale, seize cuillers, seize fourchettes.

L'inventaire comprend aussi un collier de perles, un autre de grenats, deux bagues, l'une d'or, l'autre de grenats, enfin une montre d'argent.

Vers la fin des opérations, le frère du défunt interpelle le s. Gabon, exécuteur testamentaire, demandant s'il ne reste pas des effets appartenant au défunt chez une dame Girard. Cette question ne semble avoir d'autre but que de provoquer un petit scandale, le s. Gabon se trouvant obligé de déclarer que la dame Girard lui a remis une canne appartenant au défunt, et que, d'autre part, celui-ci avait déclaré vouloir laisser à lad. dame deux bagues et un cachet qu'il lui avait confiés pour cette destination. On voit où tendait l'interpellation de *Claude Roumier*.

(Arch. nat., Y 15446.)

CXXIV.

GABRIEL ALLEGRAIN

PEINTRE DE L'ACADÉMIE ROYALE.

24 février 1748.

Bien oublié aujourd'hui, le peintre de paysages *Gabriel Allegrain* eut son heure de réputation, puisqu'il fut admis à l'Académie de peinture le 26 septembre 1716. La liste des Académiciens le fait mourir à 78 ans, ce qui a conduit le rédacteur du catalogue du Louvre à de singulières conclusions. Il dit en effet que le père de *Gabriel*, *Étienne Allegrain*, né en 1653, eut un fils en 1670, c'est-à-dire à dix-sept ans! Et on continue à imprimer cela depuis trente ans, malgré l'étrangeté choquante du fait, et quoique Jal ait établi, il y a tantôt quinze ans, qu'*Étienne* avait vu le jour en 1645, et *Gabriel* en 1679 seulement.

Quant au scellé de notre artiste, il est à peu près dénué d'intérêt. *Gabriel Allegrain* meurt le samedi, 24 février, sur les six heures du matin, dans une maison de la rue Meslé, à lui appar-

Digitized by Google

tenant, en un appartement au premier étage, donnant sur une cour. Deux de ses enfants, *Gabriel-Christophe Allegrain*, le sculpteur bien connu, alors simple agréé à l'Académie, et Madeleine-Catherine Allegrain, femme de Pierre Phily, marchand fabricant d'étoffes, demeurent dans la maison de leur père. A leur requête, les scellés sont apposés, puis levés par le commissaire Louis-Pierre Blanchard. Pas d'incident; aucun opposant ne se présente. Dans le mobilier on remarque seulement une tenture de vieille tapisserie de point de Hongrie, douze tableaux de différentes grandeurs, dont un dessus de porte, avec ou sans cadre; ce sont probablement des œuvres du défunt ou de son père.

Outre les enfants présents aux opérations d'apposition et de levée de scellés, *Gabriel Allegrain* avait encore deux fils, François et Jean-Louis, tous deux absents et représentés par le substitut du procureur du Roi au Châtelet. C'est sans doute cette circonstance qui oblige les parties, après l'inventaire fait par le notaire Jacques Gillet, à procéder à la vente du mobilier; elle est confiée au s. Jouenne, huissier-priseur.

(Arch. nat., Y 14541.)

CXXV.

JACQUES GARNIER

MAÎTRE PEINTRE.

11 mars 1748.

Apposition de scellés, le 11 mars 1748, après le décès de *Jacques Garnier*, maître peintre, en son domicile, rue de Charenton; à la requête de son fils, *Jean-Baptiste-Gabriel Garnier*, aussi maître peintre, même rue de Charenton.

Parmi les objets en évidence, on remarque : Trois pièces de vieilles tapisseries haute lisse d'Auvergne; un dessus de cheminée peint sur toile, représentant des fleurs, dans sa moulure de bois doré; un autre de même servant de dessus de porte, plusieurs petits tableaux, Agnus et reliquaires; un bénitier de bois sculpté doré; enfin, dans une chambre d'entrée, plusieurs mauvais tableaux et estampes.

La reconnaissance et levée des scellés est faite à la requête :

1° D'Antoine Beaubée, marchand tapissier à Paris, faubourg Saint-Antoine, à cause de demoiselle Marie-Gabrielle Garnier,

Digitized by Google

sa femme; elle, habile à se dire et porter héritière dud. feu s. *Jacques Garnier*, son père, pour un cinquième, ou légataire universelle pour un quart, suivant le testament reçu par Me Lejay, notaire à Paris, le 12 octobre 1747.

2° De *Jean-Baptiste-Gabriel Garnier*, maître peintre.

3° De s. Pierre Baron, menuisier, à cause de Marie-Françoise Garnier, sa femme; lesd. s. Garnier et femme Baron, sa sœur, enfants dud. feu s. Garnier et de défunte Marguerite Barbier, sa première femme, habiles à se dire et porter héritiers de leur chef, chacun pour un cinquième, dud. feu s. leur père, ou ses légataires universels, pour un quart, suivant son testament.

4° De Marie-Jeanne Dufour, âgée de 21 ans, fille de Jean-Baptiste Dufour, marchand chapelier, et de feue Marie-Jeanne Garnier, ses père et mère, lad. fille Dufour, émancipée d'âge, assistée du s. Jean-Baptiste-Gabriel Garnier, son oncle maternel, nommé curateur à ses causes et actions; lad. demoiselle Dufour, par représentation de lad. défunte, sa mère, habile à se dire et porter aussi héritière pour un cinquième dud. feu s. *Garnier*, son ayeul maternel.

5° Et d'Antoinette-Marguerite Garnier, veuve de Nicolas Dupré, me horloger à Paris, fille dud. défunt s. *Jacques Garnier*, et de Marguerite Barbier, sa première femme, habile à se dire et porter héritière pareillement pour un cinquième, et créancière de la succession dud. feu s. son père.

Les héritiers désignent pour procéder à l'inventaire Me François Lejay, notaire au Châtelet de Paris.

Le vendredi, 29 mars, est procédé à la pesée, à l'inventaire et prisée de la vaisselle d'argent trouvée renfermée dans une armoire de bois de noyer et à l'inventaire des montres, étuis et autres bijoux aussi renfermés en la même armoire, en laquelle s'est aussi trouvée en deniers comptants une somme de 232 livres 16 sols.

(Arch. nat., Y 10991.)

CXXVI.

HENRI SCHECKMACKERS

SCULPTEUR.

18 juillet 1748.

L'an 1748, le jeudi, 18 juillet, environ unze heures

Digitized by Google

du matin, nous, Louis-Pierre Blanchard, commissaire au Châtelet de Paris, sommes transporté rue Meslé, en un apartement au rez-de-chaussée d'icelle rue, occupé par le sieur *Henry Skhemacker*, sculpteur en pierres, où estant, avons trouvé Catherine Hennequin, sa veuve, laquelle nous a dit que led. s. son mary est décédé cejourd'huy, sur les deux heures du matin, après environ quinze jours de maladie; qu'ayant interest de pourvoir à la sureté et conservation de ses droits et actions qu'elle se réserve d'expliquer en tems et lieu, elle a requis notre transport à l'effet d'être par nous constaté le peu d'effets par luy délaissés et d'apposer nos scellés partout où besoin sera...

Le mobilier en évidence comprend :

Dans une salle au rez-de-chaussée donnant sur une cour qui communique par derrière à la rue Neuve-Saint-Martin : soixante figures de terre cuite de différentes grandeurs, représentant différents sujets et servant de modèle; une armoire remplie d'outils; deux selles à modeler et un escabel; une table sur laquelle sont partie des figures ci-dessus.

Dans un attelier dans la cour du costé de la rue Meslé : huit gros vases de pierre de Conflans, presque achevés; plus, quatre autres vases non travaillés; douze dez avec leurs pieds dhouche; une figure aussi de même pierre; plusieurs pièces servant de modèles en plâtre; un gros group devant la porte composé de deux pierres prestes à travailler.

Douze opposants, parmi lesquels : le s. Claude-Nicolas Lenoir, marchand de pierres à Conflans-Sainte-Honorine; Pierre Pouillet, tailleur de pierres; *Paul-Ambroise Slodtz*, sculpteur ordinaire du Roi, demeurant rue du Vieux-Louvre; *Denis Coulonjon*, sculpteur à

Digitized by Google

Paris, cour du Grand-Maître de l'Arsenal; Noël Froment le jeune, chirurgien du Roi, et enfin (11e oppos.), Charles-Philippe d'Albert, duc de Luynes, pair de France, « lequel s'oppose à ce qu'il ne soit vendu ni enlevé de la cour de travail dud. deffunt trois morceaux de sculpture en pierres de Conflans, le premier en group qui représente l'*Enlèvement de Belle Heleinne par Paris*, les deux autres figures séparées représentant *Méliagre et Athalas* (Atalante), figures de sept pieds de proportion, comme appartenantes aud. seigneur, duc de Luynes[1]. »

Vendredi, 2 août 1748, — Requiert la reconnaissance et levée des scellés, Catherine Hennequin, veuve du s. *Henri Schectmacker*, sculpteur, tant en son nom à cause de la communauté de biens qui a été entre elle et le deffunt, que comme mère et tutrice de Pierre, Thomas-Henry, Marie-Louise et Geneviève-Catherine Scheckmacker, tous quatre enfants mineurs d'elle et dud. deffunt, élue à lad. charge par sentence homologative de l'avis des parents et amis desd. mineurs du 20 juillet dernier; laquelle désigne pour procéder à l'inventaire me Jacques Gillet, notaire au Châtelet, de concert avec *Jean-Baptiste Poulet*, sculpteur à Paris, rue Neuve-Saint-Denis, subrogé-tuteur desd. quatre enfants mineurs.

Est aussi comparu s. *Denis Coulonjon*, sculpteur, demeurant à Paris, Cour de l'Arsenal, lequel a dit que les causes de son opposition sont à fin de réclamation et remise luy être faite d'une *Gloire composée de deux testes de chérubins avec rayons et nuées*, en terre cuitte, appartenant aud. s. comparant, empeschant formellement qu'il en soit fait aucun inventaire et prisée.

1. Peut-être ces groupes se trouvent-ils encore à Dampierre.

Digitized by Google

Est aussy comparu s. *Paul-Ambroise Slodz*, sculpteur du Roy, demeurant cour du Vieil-Louvre, lequel a dit que les causes de son opposition sont à fin de réclamation et remise luy être faitte du moule du torse du *Milon de Cretone* et du corps moulé en plastre dans led. moule, empeschant formellement qu'il en soit fait aucun inventorié.

Le propriétaire réclame la somme de 200 livres pour une année de loyer de la maison où est décédé led. défunt.

Après l'inventaire des meubles et ustensiles de ménage, il est procédé à l'inventorié et prisée des vases, figures et autres choses de la profession dud. deffunt, qui se sont trouvés tant dans lad. salle au rez-de-chaussée que dans l'attelier, et aussi des outils, laquelle prisée a été faite de l'avis du s. *Pierre Danse*, maître peintre et sculpteur, demeurant susd. rue Meslé, expert nommé de la part de lad. veuve, et du s. *Denis Robinot*, aussy peintre et sculpteur, demeurant susd. rue, expert nommé de la part dud. s. *Poullet*, aud. nom.

A été arrêté et convenu que vente sera incessamment faite de tous les objets inventoriés.

(Arch. nat., Y 14541.)

CXXVII.

CHARLES LEROY

MAÎTRE PEINTRE ET DOREUR.

11 février 1749.

Artiste d'un ordre fort inférieur, si même il est digne du nom d'artiste, *Charles Leroy*, maître peintre et doreur à Paris, meurt sur les quatre heures du soir, le 11 février 1749, dans une maison de l'île Notre-Dame, appartenant à demoiselle Baillet, rue et

Digitized by Google

paroisse Saint-Louis. Il ne demeure même pas chez lui; mais il est hébergé par son fils, *Jacques-Charles Leroy*, aussi maître peintre et doreur à Paris, qui, en appelant le commissaire André-François Le Clair pour l'apposition des scellés, a bien soin de faire remarquer que tous les meubles garnissant l'appartement lui appartiennent, que son père était en pension chez lui, et qu'il n'avait à lui dans la chambre qu'il occupait que ses titres et papiers, hardes et habits, les uns enfermés dans un petit secrétaire de bois de noyer, les autres dans une armoire de noyer à deux battants; encore ces meubles appartiennent-ils au déposant, ainsi que le constate un acte passé devant Mouette, notaire, le 26 décembre 1746. Cependant il déclare que son père possédait, à sa connaissance, une canne à pomme d'or, une tabatière d'écaille doublée d'or, et une petite bague d'or garnie d'une pierre blanche, le tout déposé entre les mains d'un tiers.

Le s. *Jacques-Charles Leroy* n'est pas seul héritier. Il a une sœur, nommée Catherine-Élisabeth, femme séparée quant aux biens de Jean-Baptiste-Denis Vallery, marchand mercier, par sentence du 5 juin 1733. Tous deux, le s. Leroy en particulier comme exécuteur du testament de son père, reçu par Mouette, notaire à Paris, le 13 mars 1746, désignent pour procéder à l'inventaire Me André-Guillaume Deshayes, notaire au Châtelet.

Survient alors un incident qui occupe la plus grande place dans l'acte que nous analysons. Quand le commissaire veut lever les scellés du secrétaire, on s'aperçoit qu'ils ont été brisés et que, par conséquent, le meuble peut avoir été ouvert. Protestations à ce sujet de la fille; le fils répond assez mal à ses reproches en disant d'abord « que la fracture des scellés apposés sur le secré-« taire ne peut provenir que de la chaleur du soleil qui donnait « à plomb sur lesd. scellés, au moyen de ce que le secrétaire « était devant une fenêtre exposée au midy... » il allègue d'ailleurs que le reproche de détournement est sans objet, puisque tous les effets et biens de son père sont constatés et détaillés dans son testament. Puis, voyant que sa défense n'avait pas grand succès et ayant été cité devant le lieutenant civil, il rejette la faute, non plus sur le soleil, mais sur les personnes qui se présentaient pour louer l'appartement, et sur ses créanciers qui ont fait saisir ses meubles, enlever ses tapisseries par six ou sept archers, et sans aucune précaution. Et en effet la plupart des vingt créanciers opposants à la levée des scellés invoquent les dettes, non

Digitized by Google

du père, mais du fils, sauf un qui réclame le payement de travaux de couverture faits dans une maison du défunt, rue de la Parcheminerie.

Enfin, dans le cours des opérations, se présente un s. Pierre Thyon de la Chaume, bourgeois de Paris, demeurant rue de la Lanterne, qui rapporte neuf expéditions de contrats sur les Aydes et Gabelles de France, sur la Ville et sur des particuliers, contrats que le défunt lui avait confiés pour en recevoir les arrérages. Le tout est immédiatement inventorié.

(Arch. nat., Y 13939.)

CXXVIII.

FRANÇOIS JOUVENET

PEINTRE DE L'ACADÉMIE.

9 avril 1749.

Apposition de scellés, le mercredi, 9 avril 1749, à sept heures du matin, par le commissaire Gilles-Pierre Chenu, sur les biens et effets du s. *François Jouvenet*, peintre de l'Académie du Roi, décédé la veille, à 6 heures du soir, en un appartement au premier étage d'une maison de la rue des Petits-Augustins; à la requête de demoiselle Marie-Jeanne Bacouet, veuve en premières noces de Jean-François Gueton, maître tailleur d'habits, et en secondes noces du s. *François Jouvenet*.

On sait, grâce aux recherches de Jal, que notre artiste, un des quinze enfants de Laurent Jouvenet et de Catherine Deleuse, frère du célèbre peintre rouennais qui reçut au baptême le prénom de *Jean*, était né vers 1665, et avait épousé en premières noces Marie Ellain, dont il eut cinq enfants. Malheureusement, Jal, qui a relevé la date de leur naissance, ne cite pas leurs noms; ainsi nous ignorons l'âge de ceux qui survécurent à leur père et paraissent lors de l'opposition des scellés.

Les héritiers sont *François-Dagobert Jouvenet*, peintre de l'Académie de Saint-Luc, demeurant rue du Sépulcre, et Marie-Élisabeth Jouvenet, épouse du s. Nardini, maître de langues à Florence, fils et fille du défunt. Cette dernière absente est représentée par le s. Brétut de la Grange, substitut du procureur du Roi au Châtelet.

Digitized by Google

Dans le mobilier en évidence, on remarque : deux bras de cheminée de cuivre; six petites figures de cuivre doré; trente-un tableaux peints sur toile, représentant portraits et sujets de dévotion, avec bordures dorées; onze tableaux portraits, sans bordure; une grande estampe, représentant Louis XIV avec son verre blanc, dans sa bordure dorée; une pendule dormante dans sa boîte de marqueterie sur son pied de bois doré; une tenture de tapisserie verdure Auvergne; deux aunes de tapisserie verdure Aubusson; un cabaret de bois peint, façon de la Chine; un autre cabaret de bois noirci.

L'inventaire est confié au notaire Nicolas de Savigny. Le s. *Jean-Baptiste Renders*, peintre de l'Académie de Saint-Luc, demeurant quai de Gesvres, est désigné par les parties pour l'estimation des tableaux.

Plusieurs oppositions offrant peu d'intérêt : l'une du propriétaire pour le payement du loyer, montant à 325 livres par an, une autre d'un apothicaire qui a prêté à la veuve 96 livres pour l'enterrement de son mari et qui a reçu en nantissement de cette somme une écuelle d'argent à oreilles, enfin une troisième d'un s. Boisseau, épicier, rue Saint-Honoré, réclamant 7 livres 10 sols pour fournitures de toiles.

(Arch. nat., Y 11585.)

CXXIX.

MATHIEU MONMERQUÉ

ENTREPRENEUR DES TAPISSERIES DU ROI AUX GOBELINS.

2 juillet 1749.

La pièce suivante offre plusieurs renseignements précis sur l'organisation de l'ancienne manufacture des Gobelins. On savait déjà que les chefs d'atelier n'étaient pas des employés payés au mois, mais de véritables industriels, faisant travailler des tapissiers pour leur compte, à leurs risques et périls; en outre, tous les métiers montés par un entrepreneur ne sont pas à la manufacture; des ouvriers travaillent au dehors, et ainsi le chef d'atelier peut accepter des commandes pour de simples particuliers ou pour l'étranger. Une pareille organisation n'allait pas sans de sérieux inconvénients. Le scellé de Monmerqué fait ressortir un

Digitized by Google

des principaux. L'entrepreneur, obligé de faire toutes les avances d'achats de laines, de journées d'ouvriers, etc., et d'attendre, souvent pendant plusieurs années, la vente ou le payement de ses marchandises, était réduit à emprunter de tous côtés pour faire face à ses obligations. Constamment obéré, il parvenait difficilement à remplir ses engagements; la ruine et la faillite étaient trop souvent le couronnement d'une vie de travail. *Monmerqué* fut successivement entrepreneur de basse lisse, de 1730 à 1736, puis de haute lisse jusqu'au jour de sa mort, dont l'acte suivant nous fait connaître la date exacte.

Il avait épousé Marie-Thérèse de la Fraye, qui lui avait donné au moins cinq filles, toutes vivantes et encore mineures lors de son décès. Son frère, *Charles-Martin Monmerqué,* était sculpteur des Bâtiments du Roi; sa sœur, Marie-Catherine, dite Sainte-Agathe, était devenue supérieure de la communauté de l'hôpital général de la Pitié.

Parmi les créanciers figure une certaine Jeanne de la Fraye, veuve de *Charles Rousseau,* sculpteur des Bâtiments du Roi, très vraisemblablement belle-sœur du défunt.

A part les détails que l'acte suivant fournit sur la famille de *Monmerqué,* il donne quelques renseignements sur un certain nombre de tapissiers travaillant alors aux Gobelins. C'est même, croyons-nous, le principal intérêt de ce procès-verbal. Le successeur du notaire Rabouin conserve sans doute dans ses minutes l'inventaire des tapisseries appartenant à Monmerqué au jour de son décès et expertisées par le collègue du défunt, *Michel Audran,* entrepreneur de haute lisse de 1733 à 1772. Il n'est pas besoin d'insister sur l'importance de cette pièce, non plus que sur celle de l'état des étoffes trouvées dans l'atelier de Monmerqué après son décès, état dressé par les contrôleurs des Gobelins et qui est probablement resté joint à l'inventaire de l'entrepreneur décédé.

Procès-verbal d'apposition de scellés après le décès de Mathieu Monmerqué, *entrepreneur des tapisseries du Roi aux Gobelins.*

L'an 1749, le mercredy, 2 juillet, entre unze heures et minuit, nous, Pierre Vial de Machurin, commissaire

Digitized by Google

au Châtelet de Paris, sommes transporté en l'hôtel royal des Goblins, rue Mouffetard, fauxbourg Saint-Marcel, et entré en l'appartement occupé par le sieur *Mathieu Montmerqué*, entrepreneur des tapisseries du Roy, où estant, par devant nous est comparue demoiselle Marie-Thérèze de la Fraye, veuve dud. s. *Montmerqué*, décédé heure présente dans led. appartement où nous sommes; laquelle, en son nom, à cause de la communauté de biens qui a été entre elle et led. feu s. son mary, a requis que nous apposions présentement nos cachets et scellez sur les meubles et effets de la succession dud. s. *Montmerqué* et de leur communauté de biens estans dans les différens lieux dud. appartement où nous sommes.

Sur quoy, avons procédé à l'apposition de nosd. scellés ainsi qu'il suit :

Suit l'évidence de la chambre à coucher : Sur la cheminée un portrait d'homme sans bordure; deux autres tableaux dans leurs bordures ovalles de bois doré sculpté, l'un représentant un *Ecce homo*, l'autre la *Vierge*.

Dans une salle ayant vue sur la grande cour des Gobelins : Trois tableaux paysages; deux autres petits tableaux peints sur cuivre, représentant des fleurs; un autre tableau représentant quelques *fruits*, *légumes et poissons;* tous lesd. tableaux dans leurs bordures de bois doré; quatre autres tableaux dessus de portes dans leurs mouleures dorées; lad. salle tapissée de tapisserie point de Hongrie.

Dans un cabinet attenant : un petit tableau ovalle, portrait de femme, dans une bordure de bois sculpté, non doré; led. cabinet tapissé de tapisserie de Bergame à oyseau; un tableau sans bordure sur la porte, dessin de fauteuil.

Digitized by Google

Dans le passage de lad. salle à une grande chambre à coucher, ayant aussi vue sur lad. cour : Deux tableaux sans bordures au-dessus des portes, représentant des dessins de fauteuils.

Dans lad. grande chambre à coucher, tapissée d'une tapisserie verdure Aubusson : Trois tableaux dessus de porte ; un *Christ* de bronze à couleur, sur sa croix de bois noircy.

Dans la salle à manger au rez-de-chaussée : Un tableau au-dessus de la cheminée, représentant un *homme et deux femmes ;* sept tableaux, *portraits d'hommes et femmes*, dans leurs bordures dorées, tant quarrées qu'ovalles, un des tableaux en tapisserie et les autres sur toille, un autre tableau représentant des *fruits*.

Dans la cuisine, au rez-de-chaussée : Une petitte armoire en garde-manger, et dans icelle sept cuillères à bouche, sept fourchettes, une cuillère à ragoût, une petitte cuillère de vermeil à usage d'enfant, une petitte écuelle, trois gobelets, dont un grand et un moyen à pied, et l'autre en timballe, le tout d'argent.

Au second étage, apposition de scellés sur le magasin de soye et laine.

1re opposition. De Pierre Mage, mercier, rue de la Huchette.

2e opposition. De Charles Meriel[1], teinturier en soye, rue Aubry-le-Boucher.

3e opposition. De François Cozette, teinturier ordinaire du Roi, en l'hôtel des Gobelins, réclamant 359 livres 14 s. 6 d. pour fourniture de laine, plus 51 livres.

4e opposition. De Jean-Baptiste Vavoque, tapissier

1. Voy. plus loin, p. 137, le scellé de ce Charles Mériel.

Digitized by Google

rentrayeur des tapisseries du Roi en la manufacture des Gobelins, au nom de Mathurin Vavoque, son père, aussi tapissier rentrayeur des tapisseries du Roi aux Gobelins, afin d'avoir payement de la somme de 539 livres, due aud. s. Vavoque père par led. s. *Monmerqué* pour ouvrages de rentraiture faits pour luy par led. s. Vavoque.

5e opposition. Du s. Rigaudie, marchand tapissier à Paris, rue de la Huchette, pour payement d'un billet de 150 livres.

6e opposition. De Charles Savalet, écuyer, seigneur de Maignanville, l'un des fermiers généraux du Roi, rue Saint-Honoré, pour payement d'une obligation de 11,920 livres, du 23 décembre 1721.

7e opposition. De Louis Martel et Jacques Meusnier, marchands drapiers, rue Saint-Honoré.

8e opposition. Du s. Tholus, marchand galonnier, rue de Lourcine.

9e opposition. De Jean-Charles Daigue, tapissier en la manufacture des Gobelins, demeurant rue Mouffetard, au nom de sa mère, ve Darnoult Daigue, tapissier aux Gobelins, pour payement d'un billet de 1,000 liv., souscrit le 5 mars 1738.

10e opposition. De Jean-Baptiste Lebras, tapissier en la manufacture des Gobelins, demeurant rue Mouffetard, pour lui et Anne-Léonore Lebras, sa sœur, afin de restitution de 200 livres d'argent prêté et de trois dixiesmes d'action de la Compagnie des Indes, remis entre les mains dud. deffunt, par le s. François-Jean-Baptiste Lebras, leur père.

11e opposition. De Jean-Baptiste Vavoque, tapissier rentrayeur, en la manufacture des Gobelins, au nom de Marie-Jeanne Jacquemont, veuve de Jean-Baptiste

Digitized by Google

Rondet, marchand tapissier, pour payement d'un billet de 192 livres.

12e opposition. D'Yves de la Fraye, marchand de vin, bourgeois de Paris, rue Saint-Jacques-de-la-Boucherie, pour réclamation de 296 livres 4 sols 3 deniers, restant d'un billet de 446 livres 4 sols 3 deniers, et de deux demi queues de vin rouge de Bourgogne, fournies au deffunt le 2 mars dernier, soit de ce qui se trouvera en nature, ou de la somme de 270 livres pour leur prix.

13e opposition. De Jeanne de la Fraye, veuve du s. *Charles Rousseau,* sculpteur des Bâtiments du Roi, demeurante à Paris, aux Gobelins, pour réclamation de 1,149 livres 1 sol 8 deniers, pour les causes portées en l'acte de partage de la succession de Jean de la Fraye et de Marguerite Geneviève, ses père et mère.

14e opposition. Du s. Torchon, marchand mercier, rue Mouffetard.

15e opposition. De Marie-Françoise Girard, fille majeure, chez M. de Foissy, receveur général de finances, pour payement de 100 livres.

16e opposition. D'Anne-Louise Gillogne, veuve du s. Urbain Troismaisons, bourgeois de Paris, rue de la Cerizaye, pour payement de la somme de 1,700 livres, contenue aux deux billets dud. feu s. Monmerqué, des 29 mars et 26 avril 1749.

17e opposition. De Jérôme Sandrié, charpentier et entrepreneur des bâtiments du Roi.

18e opposition. De Nicolas Regis, bourgeois de Paris, rue des Saints-Pères, pour payement de la somme de 402 livres, due par led. s. *Monmerqué.*

19e opposition. De J.-B. Besnard, marchand épicier, rue Mouffetard, pour fournitures d'épicerie.

20e opposition. De Louis Bigot, marchand de laine,

Digitized by Google

rue de la Juiverie, pour payement de 56 livres 16 sols 3 deniers, montant de fournitures de laine.

21e opposition. De Pierre Jamard, boulanger, rue Mouffetard, pour payement de 682 livres 16 sols 6 deniers, pour argent prêté et fournitures de pain.

22e opposition. De Pierre-Gérard Martin, maître potier d'étain, rue de la Montagne-sainte-Geneviève, pour payement de 300 livres, dues par le deffunt.

23e opposition. De M. Delafosse, prêtre, curé de Saint-Hippolyte, pour payement de 392 livres 1 sol 6 deniers, montant d'un billet souscrit par le deffunt, le 21 novembre 1740, en déduction de 201 livres reçues à compte.

24e opposition. De Pierre Martin, marchand de laine, rue des Lombards, pour payement de 102 livres 5 sols 9 deniers, restant dues de 221 livres 8 sols 9 deniers, pour fournitures de laines en 1744 et 1745.

25e opposition. De Mathieu Prelier, me rotisseur, rue Mouffetard, pour 52 livres de viande rotisserie fournies au deffunt.

26e opposition. De Guillaume Goulleau, bourgeois de Paris, au nom de Cyr-Gabriel Monmerqué, demeurant à Paris, rue des Fossés-Montmartre, pour payement de 150 livres, restant dus de la somme de 450 livres, contenue en l'obligation passée par le deffunt.

27e opposition. D'Adrien-Claude Coulon, tapissier aux Gobelins, demeurant rue Mouffetard, pour payement de 300 livres, restant dues par le défunt pour tous les ouvrages de tapisserie qu'il a faits pour lui, suivant le compte verbal fait entre eux le jour du décès dud. *Monmerqué*.

28e opposition. D'Élisabeth de la Villette, fille sous-gouvernante de la maison de la Pitié, rue Saint-Victor,

Digitized by Google

au nom et comme ayant charge de Marie-Catherine Monmerqué, dite Sainte-Agathe, supérieure de la communauté de l'hôpital général de la Pitié, pour sûreté d'une somme de 799 livres contenue en deux billets faits à son profit, par led. feu *Monmerqué*, son frère.

Lundi 21 juillet 1749.

Requièrent la reconnaissance et levée des scellés.

1° Marie-Thérèze de la Fraye, veuve du s. *Mathieu Montmerqué*, tapissier des ouvrages de la Couronne, en la manufacture royale des Gobelins, tant en son nom que comme tutrice de Marie-Thérèze, de Marie-Catherine-Jeanne, Marie-Anne-Charlotte, Marie-Charlotte et Marie-Françoise Monmerqué, mineures, seules enfants d'elle et dud. feu s. *Monmerqué*, lesd. mineures habiles à se dire et porter seules héritières, chacune pour un cinquième dud. feu s. leur père; eslue à lad. charge de tutrice de l'avis des parents et amis desd. mineurs homologué par sentence du Châtelet du 14 du présent mois, laquelle nomme, pour faire l'inventaire, Me Rabouin, notaire au Châtelet de Paris.

2° *Charles-Martin Monmerqué*, sculteur des bâtiments du Roi, demeurant dans l'hôtel des Gobelins, au nom et comme subrogé-tuteur desd. enfants mineurs, nommé par la même sentence.

Mardi 22 juillet : Commencement de l'inventaire.

Mercredi 23 juillet : inventorié, pezée et prisée de la vaisselle d'argent trouvée sous les scellez et de celle qui avoit été laissée en évidence; la plate pezant 10 marcs 2 onces et la montée 2 marcs 2 onces.

Plus, il a été fait l'inventorié, pezée et prisée de deux petites cuillères à caffé, d'argent d'Allemagne, pezant 1/2 once.

Plus, il a été fait l'inventorié et prisée de quelques

Digitized by Google

menus bijoux et d'une montre à boiste d'argent et une tabatière aussy d'argent. — Puis vient l'examen des papiers.

Samedi 26 juillet.

La vaccation a été employée à arranger, distinguer et mettre en ordre les marchandises de tapisserie de la succession, pour estre ensuite fait l'inventorié et prisée desd. marchandises, lequel arrangement a esté fait par le s. *Michel Audran*, entrepreneur des ouvrages de tapisserie pour le Roi, aux Gobelins, où il est demeurant, choisi et nommé par les partyes à cet effet, pour donner son avis sur la prisée desd. marchandises.

Mercredi 30 juillet : Continuation de l'inventaire des tapisseries.

Il a esté de même fait inventorié et prisée des laines en nature que lad. dame veuve Monmerqué a représentées, et qu'elle a déclaré avoir esté rapportées par les ouvriers qui travailloient pour led. deffunt, hors de la maison des Gobelins, et qui appartiennent à lad. succession.

Sommes ensuite montez au magazin, il a esté fait l'inventorié et prisée des manchettes de fauteuil et des laines qui se sont trouvées dans led. magasin, ainsi que de quelques morceaux de fauteuils de tapisserie, et procédé à la pezée et prisée des soyes estans dans led. magazin.

Après quoy, toutes les marchandises de tapisserie ont été laissées en la garde de la veuve Monmerqué.

Mardi 5 août.

Il a été fait l'inventorié et prisée de soyes et laines que lad. veuve Monmerqué a déclaré avoir encore esté rapportées par plusieurs ouvriers qui travailloient pour le deffunt s. *Monmerqué* hors de la maison des Gobelins,

Digitized by Google

et qui appartiennent à la succession, laquelle prisée a esté faite de l'avis du s. *Audran*.

Après quoy, il a été fait l'inventorié et prisée de quelques tableaux, modèles de tapisserie, appartenans à la succession.

Ensuite il a été fait l'inventorié et prisée des métiers et ustensiles appartenans à la succession qui ont esté trouvés en différens atteliers, et aussy de quelques métiers raportés de chez les ouvriers.

Vendredi 8 août, mardi 12 août, mardi 19 août, continuation de l'examen et arrangement des papiers, et inventorié desd. papiers.

Il a esté aussy fait l'inventorié de deux pièces que lad. veuve Monmerqué a représenté à cet effet, l'une desd. pièces intitulée : État des étoffes qui se sont trouvées après le décès de M. Monmerqué dans ses atteliers, le 5 juillet 1749, en présence de M. Chastelain, inspecteur, Audran et Leblond, inspecteurs, et vériffiées ensuite par M. *d'Isle*, controlleur général des Bâtimens du Roi, qui en a arresté le prix, le 7 dud. mois et an, lesd. effets entre les mains du s. Coset; l'autre est un estat non signé des ouvrages pour le compte dud. deffunt qui se sont trouvés dans les différens atteliers, et de ce qui a esté fait depuis, par ordre de M. *d'Isle*, pour la dame Monmerqué par led. s. Coset; led. estat se monte à 163 livres 2 sols 6 deniers, lequel inventorié des deux pièces a esté fait sous la cotte 19 dud. inventaire.

Est convenu qu'il sera incessamment procédé à la vente des meubles et autres effets.

(Arch. nat., Y 12593.)

Digitized by Google

CXXX.

PIERRE-JACQUES CHÉRON (FEMME DE)

MARCHAND LAPIDAIRE JOAILLIER.

10 juillet 1749.

Apposition de scellés, le 10 juillet 1749, par Jacques-Gabriel de Noyon, lieutenant général de la Prévôté de l'Hôtel, après le décès de la dame Chéron, femme de *Pierre-Jacques Chéron*, marchand lapidaire joaillier, demeurant place du Louvre.

Parmi les effets trouvés en évidence, on remarque, dans une chambre au premier étage ayant vue sur la place du Louvre : six aunes de tapisserie vieille, point de Hongrie, faisant le tour de la chambre; trois moulins à lapidaire, garnis de leurs roues de bois et de fer; six autres roues, dont trois de diamantaires et trois de lapidaires. — Dans une salle au fond de la boutique ou arrière-boutique : un tableau sur toile, dans un cadre de bois doré, représentant *Apollon et Daphné*, sur la cheminée; un portrait sur toile, sans cadre; deux aunes de tapisserie de point de Hongrie; un trumeau de cheminée en une seule glace, au-dessus de laquelle est un tableau représentant *Tisbé;* une table de marbre rouge et blanc sur un pied de bois doré sculpté; un tableau sur toile représentant les *Vendanges de Bacchus*. — Dans la boutique : une pendule de cuivre doré avec son pied et chapiteau, faite par Bertrand; trois tableaux de *paysage* dont un dans un cadre de bois doré. — Dans le laboratoire : un tableau sur toile, dans sa bordure de bois doré, représentant *saint Pierre;* deux moulins tournants, garnis de leurs roues. — Argenterie : six cuillères, six fourchettes et trois timbales, poinçon de Paris; une demi-douzaine de couteaux à manches de corne.

(Arch. nat., V^3, 89.)

CXXXI.

JUSTE-AURÈLE MEISSONNIER

ARCHITECTE ET PREMIER DESSINATEUR DES CHAMBRE ET CABINET DU ROI.

1er août 1750.

Architecte, peintre, dessinateur de fêtes funèbres et orfèvre, *Meissonnier* est un des artistes qui ont eu le plus d'influence sur

Digitized by Google

le goût du XVIIIe siècle. « Tous ses ouvrages, dit l'abbé de Fontenai, portent l'empreinte d'un génie heureux, d'une imagination féconde, d'une exécution facile, d'un goût vrai et formé sur la noble simplicité de l'antique. » Nous copions sans commentaire.

D'après Mariette, qui l'a bien connu, notre artiste était né à Turin, en 1693. On lit dans l'*Abecedario* la comparaison suivante entre *Meissonnier*, considéré comme orfèvre, et le plus fameux de ses contemporains :

« M. *Thomas Germain* est, à mon avis, depuis le célèbre *Ballin*, le plus excellent orfèvre que la France ait eu. Ce n'est pas que M. *Meissonnier* ne puisse le lui disputer en certaines parties, mais, à tous égards, je trouve M. *Germain* supérieur. Son goût d'ornement est plus sage, ses compositions moins fantasques, et, quant à l'exécution, la sienne n'est pas moins brillante. »

La critique et les réserves de Mariette ont été ratifiées par les générations suivantes; malgré tout, *Meissonnier* a gardé la réputation d'un des plus habiles et féconds décorateurs de son époque. Lié avec tous les grands artistes de son temps, il fut, en 1736, le parrain d'une des filles du peintre *François Boucher* (voy. Jal) et donna, d'après Dargenville (*Voyage pittoresque*), le dessin du mausolée de M. de Bezenval, colonel des gardes suisses, mausolée placé dans l'église Saint-Sulpice.

Le procès-verbal d'apposition de scellés joint, à quelques détails particuliers sur la famille de l'artiste, des renseignements sur une œuvre décorative importante que le peintre, en mourant, laissait inachevée.

Le seul héritier qui ait droit à la succession, après la veuve nommée Françoise Petit, est le sieur Alexandre Meissonnier, ancien officier du Roi, domicilié à Marseille, oncle du défunt comme frère du père de celui-ci, Étienne Meissonnier.

Françoise Petit n'était pas mariée sous le régime de la communauté de biens; mais elle avait à recueillir le bénéfice d'une donation mutuelle reçue par le notaire Doyen, le 17 juin 1739, et se trouvait, à ce titre, créancière de la succession. Elle assure toutefois « que la seule cause qui l'a déterminé à requérir l'apposition des scellés est un marché qu'elle a connaissance avoir été fait double par écrit entre M. le prince Czartoryski, palatin de Russie, et madame la princesse Czartoryska, son épouse, d'une part, et son mari, d'autre part, suivant lequel marché ledit défunt

Digitized by Google

s'est obligé de fournir auxdites Altesses un salon et plusieurs autres peintures y mentionnées, dont la plus grande partie est terminée... » Donc, pour mettre sa responsabilité à couvert, la veuve fait prier le commissaire Guy-Claude Dudoigt, le samedi, 1er août 1750, de venir apposer les scellés dans l'appartement de son mari, *Juste-Aurèle Meyssonier*, architecte et premier dessinateur des chambre et cabinet du Roi, décédé la veille chez le s. Levret, chirurgien, rue des Vieux-Augustins, et inhumé le jour même, 1er août, à la paroisse Saint-Eustache. Le domicile ordinaire du défunt où les scellés sont apposés était situé rue Rochouard (Rochechouart), territoire de Montmartre.

Voici l'énumération des peintures et autres objets de valeur trouvés dans l'appartement avec la relation de l'incident auquel donna lieu la commande du prince Czartoryski.

Suit l'évidence :

Un tableau en perspective peint sur toile, dans sa bordure dorée ; six médaillons, aussi dans leur bordure dorée ; un grand tableau allégorique peint sur toile, dans sa bordure dorée, à l'occasion de la naissance de Monseigneur le Dauphin ; cinq tableaux peints sur toile représentant différents sujets, dans leurs bordures dorées ; deux autres tableaux peints sur bois, dans leurs bordures aussi dorées ; huit autres tableaux estampes, garnis de leurs verres dans leurs bordures dorées.

(Rien au second étage dans un appartement servant, dit la description, de laboratoire au défunt et ayant vue sur le jardin.)

Ensuitte sommes descendus au premier étage et, dans l'appartement à droitte sur le quarré, composé de trois pièces, avons apposé nos scellés et fait la description ainsy qu'il suit :

Premièrement, dans la première pièce en entrant, une commode de marqueterie à dessus de marbre à quatre grands tiroirs et un petit dans le bas au milieu, et s'est trouvé dans iceux trois cuillères, trois fourchettes

Digitized by Google

et une écuelle d'argent. Un tableau peint sur toile, dans sa bordure dorée; un autre tableau peint sur toile, représentant une *Perspective;* un autre pareil; une *Vénus*, chacun dans leurs bordures dorées; un paravent de six feuilles peintes sur toille.

Dans la seconde pièce ensuitte :

Deux tableaux peints sur toille, dans leurs bordures dorées.

Au rez de chaussée, dans une pièce à droite :

Une petite pendulle antique dans sa boitte.

Dans une grande pièce entre la porte d'entrée de lad. maison et le jardin, dans laquelle led. deffunt faisoit ses ouvrages, s'est trouvé un plafond en grand, peint sur toile, destiné pour la cour de Varsovie et plusieurs autres sculptures, peintures et menuiseries en dépendants.

(La levée des scellés est demandée par Françoise Petit, veuve du défunt, qui charge le notaire Joseph Boutet de l'inventaire. Le s. Alexandre Meissonnier, oncle, unique héritier du défunt, absent, est représenté par Jean-Pierre Hemar, substitut du procureur du Roi au Châtelet.)

A ce moment comparaît m^e^ Mathurin-Antoine Allaire, prestre, licentié en théologie de la maison de Navarre, demeurant rue de Grenelle, faubourg Saint-Germain, à l'hôtel de Bezenval, au nom et comme ayant charge d'Auguste prince Czartoryski, palatin de Russie, et Madame la princesse Czartoryska, son épouse, demeurant en la ville de Warsovie, capitale de Pologne, lequel s. abbé Allaire, aud. nom, nous a dit que les causes de l'opposition par luy formée à nosd. scellés sont pour sûreté de l'exécution d'un marché fait entre les Altesses ci-dessus nommées, d'une part, et led. deffunt s. *Meissonier*, d'autre part; led. marché fait pour raison d'un salon et plusieurs autres peintures en dépendants énon-

Digitized by Google

cés dans led. marché fait double entre lesd. Altesses et led. deffunt et que led. deffunt devoit fournir auxd. Altesses dans les tems y portés; sur le prix, convention et autres clauses mentionnées aud. marché, led. deffunt s. *Meissonier* a reçu une somme de 11,500 livres, sans préjudice des autres clauses plus au long détaillées dans led. marché.

(Comparaît alors André Levret, maître chirurgien, rue des Petits-Augustins, qui réclame une somme de 248 livres pour les soins donnés au défunt pendant les quatorze jours de maladie passés chez lui, Levret, pour la garde qui l'a soigné, pour ses frais funéraires et pour l'autopsie du défunt par lui faite en présence du médecin et des autres chirurgiens du Châtelet.)

En procédant, lad. dame veuve Meissonier a dit que, par rapport au marché fait double entre les Altesses ci-devant nommées et led. deffunt s. son époux, elle requiert qu'il soit fait perquisition d'iceluy marché qui doit se trouver dans les papiers, pour yceluy être inventorié et être ensuitte fait description des ouvrages actuellement faits et qui concernent led. marché, nommant, à l'effet de donner son avis sur lad. description, le s. *Gabriel Huquier*, maître peintre et graveur à Paris, demeurant rue des Mathurins.

En conséquence, après perquisition par nous faitte dans lesd. papiers du marché en question, lequel s'est trouvé, icelui marché a été à l'instant inventorié.

A été de suitte procédé par lesd. officiers nommés avec lad. dame veuve Meissonnier et led. s. substitut, et en la présence dud. s. abbé Allaire à l'instant survenu, à la description d'un plafond et des ouvrages de peintures et sculptures concernans le marché en question et trouvés dans le salon ordonné par les Altesses ci-devant nommées; lad. description faitte de l'avis dud. s. *Huquier*,

Digitized by Google

ci-devant nommé, à ce présent et convenu par lad. dame veuve *Meissonnier*, led. s. substitut et led. abbé Allaire, lequel a préalablement fait le serment en pareil cas requis.

Suit l'examen des papiers terminé le 8 août.
(Arch. nat., Y 14670.)

CXXXII.

JEAN GUESLART

PROFESSEUR DE L'ACADÉMIE DE PEINTURE.

5 janvier 1751.

Un professeur de l'Académie de peinture qui meurt à l'hôpital, le fait est au moins singulier ! Il faut ajouter que le nom de ce professeur est resté parfaitement inconnu et qu'on le chercherait vainement dans les dictionnaires et biographies d'artistes.

Le mardi, 5 janvier 1751, à midi, la demoiselle Catherine-Claude Bernard, veuve de *Jean Gueslart*, qualifié professeur de l'Académie de peinture, elle demeurante rue de Charonne, dans une maison à porte cochère portant le numéro 15, vient requérir le commissaire Nicolas Rousselet d'apposer les scellés sur les meubles et effets de son mari décédé le même jour, entre neuf et dix heures, à l'Hôtel-Dieu, où il a été transporté pour y être traité comme insensé dès le 14 mai dernier; le tout à la conservation de ses droits et de ceux de sa fille mineure Claude-Françoise Gueslart dont elle est tutrice.

Le mobilier contient peu d'articles méritant d'être signalés, à part une mauvaise tapisserie verdure d'Auvergne et une quinzaine de tableaux, avec ou sans cadre, répartis dans les différentes pièces de l'appartement; ces tableaux représentent un paysage, une *Cléopâtre* et autres sujets; plusieurs sont des portraits d'hommes ou de femmes.

Jean Michelin, notaire au Châtelet, est chargé de l'inventaire. *Denis-Charles Buldet*, maître peintre à Paris, demeurant rue de Gesvres, vient donner son avis sur la valeur des tableaux.

(Arch. nat., Y 14797.)

Digitized by Google

CXXXIII.

GABRIEL CHIREX

ARCHITECTE DU ROI.

29 janvier 1751.

Bien que prenant le titre de « conseiller du Roi et son architecte, juge de la maçonnerie générale des bâtiments, ponts et chaussées de France, » *Gabriel Chirex* a laissé bien peu de souvenirs de sa vie et de ses travaux. Lance ne le connaît même pas et ne le cite nulle part.

Voici les détails biographiques que fournit son procès-verbal de scellés :

Gabriel Chirex meurt le jeudi, 28 janvier 1741, sur les neuf heures du soir, dans une maison de la rue Montmartre, au coin de la rue du Jour, appartenant à l'abbé Desessarts. Les scellés sont apposés par le commissaire Pierre Regnard le jeune, à la requête du s. Pierre du Fay, bourgeois de Paris, demeurant même maison, à cause de Jeanne-Marie Chirex, sa femme, héritière pour moitié du défunt, son père. Le s. du Fay est propriétaire, en vertu de son contrat de mariage du 19 janvier, de presque tous les meubles garnissant l'appartement qui, pour ce motif, ne sont ni décrits ni inventoriés.

L'autre héritière est Catherine-Élisabeth Chirex, fille mineure émancipée.

La femme du s. *Chirex*, nommée dans une des oppositions, se nommait Marie-Barbe Bonvallet; elle était morte avant son mari.

Le défunt ne laissait que des dettes. Le procès-verbal du commissaire au Châtelet n'énumère pas moins de quarante-quatre oppositions; plusieurs créances s'élèvent à des sommes assez fortes, soit pour fournitures, soit en vertu de billets ou par suite de condamnations. Certains détails laisseraient croire que le s. *Chirex* s'était lancé dans des entreprises de travaux publics, comme le faisaient d'ailleurs beaucoup d'architectes contemporains.

(Arch. nat., Y 15259.)

Digitized by Google

CXXXIV.

JACQUES PINGAT

PEINTRE DE L'ACADÉMIE DE SAINT-LUC.

2 avril 1751.

Le vendredi, 2 avril 1751, sur les deux heures de l'après-midi, meurt dans une chambre au second étage d'une maison du pont Notre-Dame, ayant pour enseigne le roi d'Espagne, le sieur *Jacques Pingat*, peintre de l'Académie de Saint-Luc, fort oublié aujourd'hui. Comme il est veuf et sans enfants et n'a pour tout héritier que son frère *Michel Pingat*, aussi maître peintre de l'Académie de Saint-Luc, demeurant rue Saint-Eloy, paroisse des Arcis, il a chargé de l'exécution de son testament, reçu par me Gouvion, notaire, le 22 mars précédent, son confrère *Pierre Remy*, peintre de l'Académie de Saint-Luc, demeurant rue Vieille-du-Temple. C'est en cette qualité que *Pierre Remy* requiert le commissaire Nicolas Rousselet d'apposer les scellés en présence du s. *Michel Pingat*.

On trouve, dans la chambre du défunt, son portrait au pastel dans un cadre de bois sculpté et doré, un autre portrait au pastel du même dans une chambre au troisième étage; puis deux violons et quelques livres. La boutique et l'arrière-boutique sont remplies de tableaux et de bordures ; ces tableaux ou cadres sont déposés dans l'arrière-boutique, sous scellés, et l'inventaire en est fait, les 16, 17, 27 et 28 avril, par les soins du sieur Grignard, huissier-priseur, de l'avis de *Savinien de Mortain*, maître peintre de l'Académie de Saint-Luc, demeurant sur le pont Notre-Dame.

Le 7 avril, le s. *Remy*, en sa qualité d'exécuteur testamentaire, demande qu'il soit procédé à la levée des scellés et tout d'abord à l'inventaire des deniers comptants, pour lui permettre de faire face aux frais funéraires et autres dépenses de la succession. Cette demande est appuyée par le s. *Michel Pingat*, à titre d'unique héritier de son frère et aussi de légataire universel en usufruit, conjointement avec Marie Dancel, sa femme.

Dans l'armoire du défunt est découverte une somme de 9,372 livres en louis d'or de 24 livres et en écus de 3 livres, laquelle est laissée au s. *Remy*, exécuteur testamentaire, sauf

Digitized by Google

300 livres remises au s. *Pingat*. Cette armoire contenait aussi de la vaisselle d'argent et plusieurs médailles d'or et d'argent dont le détail ne figure pas au procès-verbal du commissaire.

Me Gouvion, notaire, dépositaire du testament, est chargé de l'inventaire.

(Arch. nat., Y 11768.)

CXXXV.

NICOLAS DULIN

ARCHITECTE ET CONTROLEUR DES BATIMENTS DU ROI.

9 avril 1751.

Né vers 1670, *Nicolas Dulin* occupe une place honorable parmi les architectes du dix-huitième siècle. Admis à l'Académie d'architecture en 1718, il a construit un certain nombre d'hôtels à Paris, et le château de Villegenis entre Verrières et Bièvres (Voy. les dict. de Jal et de Lance). Notre architecte était frère de *Pierre Dulin*, le peintre.

Nicolas Dulin meurt le 9 avril 1751, sur les six heures du matin, en son domicile, rue Sainte-Anne, dans une maison à porte cochère lui appartenant. Les scellés sont apposés par le commissaire Thomas Mouricault, à la requête de Jean-François Maultrot, écuyer, ancien échevin et notaire honoraire au Châtelet de Paris, exécuteur du testament du défunt, testament reçu par Me Felise, notaire, le 10 mars 1751.

Le s. *Dulin* possédait une certaine fortune, son mobilier le prouve. On remarque : deux pièces de tapisserie à grands personnages, dans l'antichambre de son appartement de la rue Sainte-Anne; la chambre qu'habitait le défunt est entièrement garnie de tapisserie de Flandres à grands personnages; il s'y trouve aussi une pendule sonnante faite à Paris par Jean Godde, dans sa boîte de marqueterie, et une petite pendule à répétition à côté du lit.

L'argenterie trouvée dans une salle sur la cour se compose de deux écuelles, dont une couverte, deux petits plats d'entrée à pans, un gobelet ovale avec couvercle, une poivrière; onze cuillers et onze fourchettes; une cuiller à soupe, une à bouche et une à café.

Digitized by Google

Ensuite le commissaire se transporte dans une maison de la rue du Faubourg-Saint-Honoré, portant le n° 40 et dépendant de la succession. Cette maison avait un jardin. Le mobilier ne donne lieu à aucune remarque; il comprend quinze tableaux.

La levée des scellés est demandée par le s. Jean-François Maultrot, exécuteur testamentaire, qui désigne le notaire Jacques Felize pour faire l'inventaire, et par le s. François Dulin de Menneville, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, ingénieur en chef de Saint-Venant, y demeurant ordinairement, unique héritier de *Nicolas Dulin*, son frère.

Il est procédé à l'inventaire des meubles et des « différentes boetes d'or et d'argent, étuis, montres, boucles et autres bijoux trouvés sur les tablettes d'une armoire dans le cabinet du défunt. »

L'argenterie laissée sous les scellés, ayant été jointe à celle déjà décrite, s'est trouvée monter à 105 marcs 4 onces 7 gros de vaisselle plate; 15 marcs 2 onces 7 gros de vaisselle montée, et 7 marcs 5 onces 4 gros de vaisselle d'argent doré d'Allemagne. Les médailles et jetons d'argent font un total de 6 marcs 2 onces 4 gros.

Les sommes trouvées en espèces, montant à 7,045 livres 16 sols, sont remises à l'exécuteur testamentaire.

On découvre encore dans une armoire 17 marcs de vaisselle plate et 10 marcs 3 onces de vaisselle montée.

Les boucles d'or de souliers, la tabatière d'or, l'étui d'or, l'épée damasquinée du défunt et une partie de l'argenterie sont remis au chevalier de Menneville.

Le surplus des meubles, carrosses, harnais, chevaux, linges et habits, et le surplus de la vaisselle et des bijoux inventoriés rue Saihte-Anne ou rue du Faubourg-Saint-Honoré, est remis au s. Philippe Dulin de la Ponneraye, bourgeois de Paris, André-Philippe de la Ponneraye, son fils, et aux demoiselles Jeanne-Marguerite et Jeanne-Julienne Dulin de la Ponneraye, ses filles, demeurant dans la maison de la rue Sainte-Anne.

Le s. Maultrot est autorisé à remettre quinze louis d'or de 24 livres au s. Coutard, médecin du défunt, etc., et à payer ce qui est dû aux domestiques.

(Arch. nat., Y 14797.)

Digitized by Google

CXXXVI.

FRANÇOIS MEUSNIER

TAPISSIER DES GOBELINS.

26 juin 1751.

François Meusnier, ouvrier en tapisserie des Gobelins, meurt le samedi, 26 juin 1751, sur les huit heures et demie du soir, dans une chambre au troisième étage d'une maison de la grande rue du Faubourg-Saint-Antoine, ayant pour enseigne le Grand Monarque, dont le sieur Cebellery, mercier, est principal locataire. Il laisse pour unique héritier François Meusnier, son fils, caporal au régiment d'Artois, en garnison à La Rochelle. En raison de l'absence de ce fils, les scellés sont apposés par le commissaire Jérôme-Jean Remy sur le fort modeste mobilier du défunt.

On y remarque seulement « deux métiers à tapisserie, montés et garnis de tous leurs ustenciles, sur l'un desquels est monté un fond de fauteuil achevé, et sur l'autre un autre fond de fauteuil à moitié fini ; les deux métiers montés chacun de leurs chaînes pour trois fauteuils. »

Parmi les opposants figurent le propriétaire, le chirurgien, et un sieur Pierre Mage, marchand de tapisserie, rue de la Huchette, à l'image Saint-André, ayant charge et pouvoir des enfants de Jean Bertrand, marchand de tapisserie en la ville d'Aubusson, pour le payement de 180 livres 10 sols restant dus par led. *François Meusnier* de la somme de 380 liv. 10 sols pour les causes portées en l'obligation passée par-devant Charrière, notaire royal à Aubusson, le 18 février 1724.

Le 9 août, il est procédé à l'inventaire par Me François Le Saint, notaire, à la requête de François Meusnier, fils du défunt, de retour à Paris. On trouve dans une commode des laines et des marchandises de tapisserie dans un bas d'armoire.

(Arch. nat., Y 10993.)

Digitized by Google

CXXXVII.

CHARLES MÉRIEL

TEINTURIER DU ROI A LA MANUFACTURE DES GOBELINS.

14 août 1751.

On trouvera peut-être que c'est donner beaucoup d'extension au mot d'artiste que de comprendre sous ce terme les teinturiers. Mais tout ce qui se rapporte à l'histoire de nos grandes manufactures nationales touche à l'art de notre pays; aussi croyons-nous devoir admettre ici non seulement les tapissiers, mais même les teinturiers que personne, d'ailleurs, n'irait chercher chez les commissaires au Châtelet.

Le sieur *Charles Mériel*, fils de Louis Mériel, c'est notre acte qui l'apprend, avait le titre de marchand teinturier du Roi à la manufacture des Gobelins. Il meurt le vendredi, 14 août, au soir, dans son domicile, au second étage d'une maison sise quai d'Orléans, appartenant au s. Viteman. Les scellés sont apposés le lendemain par le commissaire Nicolas-Barthélemy Bricogne, sur la requête de la veuve du défunt Marie-Anne-Geneviève Alain, à la conservation des droits de ses enfants : Louis, âgé de onze mois, Charles et Marie, jumeaux posthumes, nés entre le 14 et le 26 août.

La veuve, qui vient de mettre au monde les deux jumeaux, est représentée aux opérations d'inventaire par le s. Nicolas-Etienne Alain de Marigny, fourrier des logis du Roi, qui désigne, pour procéder à l'inventaire, le notaire Garcerand.

Le s. *Mériel*, on le voit par les brèves indications données ici sur son mobilier et sur ses affaires, était dans un état de fortune assez prospère. Son appartement est décoré de six pièces de tapisserie d'Aubusson et de quelques tableaux. Il possède un cheval, avec selle de velours cramoisi et de maroquin rouge. Dans ses effets se trouvent une montre d'or, une tabatière d'or, une montre d'argent et une argenterie assez considérable, consistant en six plats de différentes grandeurs, deux jattes, une cuiller à soupe, deux à ragoût, une à olives, douze cuillers et douze fourchettes, six cuillers à café, le tout d'argent, poinçon de Paris; plus, en vaisselle montée : une écuelle garnie de son couvercle et un gobelet à pied, enfin 107 jetons d'argent pesant trois marcs.

Digitized by Google

Nous disions que les affaires du défunt étaient d'une certaine importance. D'une part, voici un créancier, Charles Donnet, avocat en Parlement, qui réclame le payement d'une rente de 900 livres, au principal de 18,000 livres, constituée à son profit par le défunt et sa veuve, en date du 14 juillet 1750. D'un autre côté, le fondé de procuration de la dame Mériel déclare en son nom, le 28 août, qu'elle a reçu, depuis le décès de son mari, une somme de 9,000 livres sur laquelle elle a payé le montant de différents billets faits par son mari.

Un huissier représente trois billets au profit du s. *Mériel*, montant ensemble à 1,200 livres dont il a été chargé d'opérer le recouvrement. Enfin un notaire de Château-Thierry produit la grosse d'une sentence d'adjudication de deux fermes, rendue au Châtelet de Paris, le 29 juillet 1750.

L'inventaire des papiers et des livres de commerce du défunt occupe dix séances; l'une d'elles est employée au récolement des pièces énumérées en l'inventaire fait après le décès de Louis Mériel, père du défunt.

(Arch. nat., Y 13103.)

CXXXVIII.

PIERRE PIGALLE

PEINTRE.

10 février 1752.

Frère aîné du célèbre sculpteur, *Pierre Pigalle* était né, d'après Jal, le 4 août 1706. Il prend parfois sur les actes le titre de peintre du Roi (Voy. *Archives de l'Art français*, III, 111, et VI, 106-107); mais il était à proprement parler un modeste copiste chargé, comme le prouve une pièce de la collection Dubrunfaut (n° 183 du Catalogue), d'exécuter pour le compte de la Direction des Bâtiments les répétitions des portraits officiels. *Pierre Pigalle* ne figure pas dans les dictionnaires biographiques. Nagler ne le nomme même pas.

Voici les seuls renseignements donnés par le procès-verbal du commissaire au Châtelet :

Pierre Pigalle, peintre, demeurant dans le cul-de-sac de Guémenée, quartier Saint-Antoine, meurt le jeudi, 10 février 1752, sur les

Digitized by Google

cinq heures du soir, dans l'appartement de son frère le sculpteur, aux Galeries du Louvre. Il laisse une veuve, Marie-Luce Thomin, qui appelle Gilles-Pierre Chenu pour apposer les scellés et charge de l'inventaire le notaire Nicolas de Savigny.

Le sculpteur *Jean-Baptiste Pigalle* est nommé subrogé-tuteur des enfants mineurs de son frère avec la mère comme tutrice. Ces enfants s'appellent Jean-Pierre, Marguerite-Félicité, Élisabeth-Rose, Marie-Marguerite, Victoire.

La description du mobilier et la confection de l'inventaire ne donnent lieu à aucun incident, à aucune observation.

(Arch. nat., Y 11588.)

CXXXIX.

HENRI MEUNIER

PEINTRE.

28 mars 1752.

Artiste des plus obscurs, *Henri Meunier*, qualifié ici peintre et bourgeois de Paris, meurt le 28 mars 1752, en son domicile, rue Quincampoix. Pour seule héritière, il laisse une fille, Anne-Sibille Meunier, mariée à Antoine-François Terrier, bourgeois de Saint-Germain-en-Laye. Le père et la fille ne paraissent pas avoir vécu en parfaite intelligence. En effet, par un testament reçu, le 4 octobre 1751, par le notaire Baillon, chargé de l'inventaire du défunt, celui-ci nommait pour exécuteur testamentaire Claude de la Roue, marchand mercier, rue Saint-Denis, qui préside seul aux opérations d'apposition et de levée de scellés. Le gendre ne paraît que pour protester contre le testament de son beau-père.

A part trois cuillers et trois fourchettes d'argent et deux pièces de tapisserie de verdure, le mobilier n'offre rien qui mérite d'être signalé. Il s'y trouve quarante-cinq tableaux, grands et petits, portraits ou sujets divers, sans autre désignation.

(Arch. nat., Y 12953.)

Digitized by Google

CXL.

PIERRE DE NEUFMAISON

PEINTRE DU ROI, DIRECTEUR DES OUVRAGES DE LA CHINE AUX GOBELINS.

27 avril 1752.

Qu'est-ce qu'un peintre directeur des ouvrages de la Chine aux Gobelins? Le procès-verbal d'apposition et de levée de scellés du commissaire Gilles-Pierre Chenu répond en partie à cette question, mais d'une manière qui laisse encore à désirer. On voit que le s. *Pierre de Neufmaison*, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Latran, qualifié comme on vient de le dire et logé dans l'hôtel des Gobelins, avait en dépôt de nombreux carrosses appartenant à des particuliers et dont la peinture et le vernissage lui étaient confiés. Il est permis d'en conclure qu'il dirigeait, aux Gobelins, les ouvrages à l'imitation des laques de Chine commandés pour le Roi, ce qui ne l'empêchait pas d'accepter les travaux destinés à des clients de la haute bourgeoisie ou de la noblesse.

Le s. *de Neufmaison* meurt dans l'appartement qu'il occupait à la manufacture des Gobelins le jeudi, 27 avril 1752, sur les six heures du soir. Les scellés sont apposés par le commissaire Gilles-Pierre Chenu à la requête de *Charles-André Tramblin*, peintre et directeur pour le Roi des ouvrages de la Chine à la manufacture des Gobelins, mari de Anne-Ursule de Neufmaison, fille du défunt et de sa première femme, Suzanne-Thérèse Desjardins, et aussi à la requête de sa veuve Marie-Jeanne Lefèvre, qui désigne Me Jacques Felise, notaire, pour procéder à l'inventaire. Le s. *de Neufmaison* laissait une autre fille, née de sa seconde femme, nommée Marie-Susanne, épouse séparée de biens, depuis le 14 mars, d'Emmanuel-François de Bourdicand de Saint-Priez, baron d'Auriac.

Parmi les meubles portés au procès-verbal, on voit figurer : un portrait du duc d'Antin, deux montres à boîtes d'or, dont une anglaise, une quarantaine de tableaux, sans désignation plus précise, une grande pendule sonnante, faite par Delarue à Paris, dans sa boîte et pied ornés de bronzes ciselés et dorés. La salle à manger est tendue de toile peinte de la porte Saint-Antoine.

Digitized by Google

Argenterie : Une petite tasse à oreilles d'argent, un plat à soupe, deux autres plats ronds unis, quatre autres petits plats ronds gaudronnés, un réchaud, une aiguière, deux sucriers, un plat octogone long gaudronné, quatre compotiers à filets gaudronnés, deux jattes octogones gaudronnées, quatres autres compotiers, un vase à anses médaillé et couvert, deux autres vases aussi médaillés non couverts, deux grandes soucoupes, six grands gobelets dont un façonné, deux timbales, deux salières, une poivrière, une autre timbale et un couvercle de gobelet, un porte huillier avec les deux couvercles de burettes, une petite écuelle à oreilles non couverte, une cuiller à soupe, deux cuillers à ragoût, six cuillers et six fourchettes à bouche, cinq cuillers à café, le tout d'argent, et six manches de couteaux aussi d'argent.

Dans l'atelier au-dessous de l'appartement dud. défunt :

Un corps de berline, seulement imprimé, appartenant à M. l'abbé de Biron.

Un corps de vis-à-vis imprimé et les panneaux commencés, appartenant à Mme Amelot.

Un autre corps de berline imprimé et les panneaux avancés appartenant à M. le duc de la Trémouille.

Un autre corps de berlingot ou corps de coupé, seulement imprimé, appartenant à M. le marquis de Bellemont.

Dans un autre atelier, à côté de celui susdit :

Un autre corps de berline imprimé, appartenant à Mme de Fontpertuis.

Dans un autre atelier :

Une voiture en berlingot, finie et montée, prête à livrer, appartenante à M. le marquis de Trehan.

Digitized by Google

Une berline toute montée, appartenant à M. le lieutenant civil.

Sous une remise : une berline à deux fonds, montée, prête à livrer, appartenant au s. François, sellier.

Sous une autre remise: une petite chaise à une place, montée sur ses quatres roues, garnie de ses trois glaces, appartenant au défunt.

Dans l'écurie, un cheval hors d'âge sous poil brun.

Quarante-deux opposants se présentent. Ce sont des fournisseurs, batteurs d'or, doreurs, loueurs de carrosses ou de simples créanciers. L'un d'eux, le s. Jean-Baptiste Gebert, bourgeois de Paris, rue de la Roquette, réclame une pendule représentant l'histoire d'Andromède qu'il a mise chez le défunt pour la vendre.

Pour faire la prisée « des tableaux, marchandises et ustenciles servant à la peinture des ouvrages faits sur les voitures étant dans les ateliers et des autres ouvrages de peinture faits sur toile en façon de la Chine, » la veuve désigne le s. *Pierre Royer*, ou *Leroyer*, maître peintre et ancien directeur de l'Académie de Saint-Luc, rue du Sépulcre, tandis que les s^rs et dame *Tremblin* et la dame de Saint-Priez appellent *Jérôme-François Chantereau*, adjoint professeur de l'Académie de Saint-Luc, rue Saint-Honoré, pour donner son avis sur les tableaux, et *Nicolas Girardin*, aussi maître peintre et ancien directeur de l'Académie de Saint-Luc, rue Cassette, pour expertiser les autres objets.

Le 1er août a lieu la clôture de l'inventaire.

(Arch. nat., Y 11588.)

CXLI.

CHARLES PARROCEL

PEINTRE DU ROI.

24 mai 1752.

Dans sa *Monographie des Parrocel*[1], le biographe et descen-

1. Voyez aussi l'*Essai sur la vie de M. Charles Parrocel, peintre de batailles*, lu par Cochin à l'Académie le 6 décembre 1760 et publié dans les *Mémoires inédits des Académiciens* (II,

Digitized by Google

dant de cette nombreuse dynastie a consacré une notice détaillée à l'artiste qui nous occupe. *Charles Parrocel*, fils cadet de *Joseph Parrocel*, naquit à Paris le 6 mai 1688. Il passa de l'atelier de son père dans celui de *Charles de la Fosse*, son parrain, et s'engagea, dit-on, à l'âge de dix-sept ans, dans la cavalerie. Le fait, à vrai dire, est contesté ; mais un goût naturel poussait irrésistiblement le jeune artiste vers la peinture des camps, des batailles. Après un voyage en Italie, il entre à l'Académie en 1721 et, aussitôt après, il est chargé de représenter sur une vaste toile l'*Arrivée de l'ambassadeur turc au pont tournant des Tuileries*, et son départ ; ces sujets furent bientôt après exécutés en tapisserie. La *Bataille de Fontenoy* est un de ses ouvrages les plus importants ; la paralysie l'empêcha de terminer la *Bataille de Lawfelt* qui lui avait été commandée pour le Roi. M. Étienne Parrocel donne une longue énumération de ses autres ouvrages.

On avait peu de détails jusqu'ici sur le rôle que *Parrocel* avait joué à la manufacture des Gobelins. Les pièces qui suivent feront un peu connaître ce côté de sa carrière.

Charles Parrocel, qualifié peintre ordinaire des conquêtes du Roi, professeur de l'Académie royale, pensionnaire de Sa Majesté, meurt en son appartement de la manufacture des Gobelins, le mercredi, 24 mai 1752, sur les onze heures et demie du matin. Son cousin *Joseph-Ignace Parrocel*, un peintre qui a échappé aux recherches du biographe de la famille, fait apposer les scellés par le commissaire Pierre-Charles Durameau.

Pour héritiers, le défunt n'a que des cousins et d'abord le s. Denis-Nicolas Delpech de Saint-Denis, qui préside aux opérations de levée des scellés et d'inventaire après que le testament olographe qui l'institue exécuteur testamentaire a été découvert.

L'artiste jouissait aux Gobelins d'un appartement confortable et assez vaste, prenant jour sur la troisième cour, situé par conséquent tout au fond des bâtiments. Des oppositions, nous n'avons conservé que celles qui sont formées par des artistes ou ont rapport aux œuvres du peintre. Ainsi, on trouvera à la suite du procès-verbal de levée des scellés un état des tableaux et dessins trouvés dans la succession de *Parrocel* et réclamés par M. de Marigny, comme appartenant au Roi. Les héritiers eurent beau

404-427) avec le relevé chronologique des ouvrages de *Parrocel* exposés au Salon.

Digitized by Google

élever quelques objections contre cette revendication, il fallut bien s'incliner. Cette pièce est en quelque sorte la liste des œuvres les plus importantes de *Charles Parrocel*.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur ce curieux inventaire après décès ; mais nous ajouterons à cet ensemble de documents sur le peintre des Conquêtes du Roi la reproduction d'une note qui nous vient de la collection d'autographes de M. Cottenet. Il existait aux Gobelins des registres sur lesquels étaient soigneusement indiqués les prêts de dessins ou d'esquisses faits à des artistes de la manufacture. Sur ce registre, notre *Parrocel*, — quoique son prénom ne soit pas indiqué, il n'y a pas de doute possible sur son identité, — reparaît à plusieurs reprises comme ayant emprunté des études de *van der Meulen* ou des bandes de tapisserie. Ce dernier détail suffit pour montrer qu'il a pris une certaine part à l'exécution des modèles fournis aux tapissiers vers le milieu du dix-huitième siècle. Voici le texte de ces indications de prêts, inscrites sur des morceaux de papier longs et étroits, découpés par quelque barbare collectionneur sur le registre original, quand il trouvait intéressant le nom de l'artiste emprunteur :

Du 11 octobre 1728, presté à M. *Parocel* quatre études de M. *Ven der Meulen*, scavoir n° 88, n° 89, n° 104, n° 33.

(Signé :) *Parrocel.*

Du 15 aoust 1730, livré pour M. *Coypel* à M. *Joullain* le jugement de *la Canne* (?) dont billet cy attaché.

En marge : Rendu le 27 novembre 1731.

Du 18 aoust 1750, presté à M. *Parocel* la 4e bande du mois de septembre des *Maisons Royales*, Chambor.

(Signé :) *Parrocel.*

Article biffé et portant en marge : Rendu le 10 septembre 1750.

Du 19 septembre 1753, presté à M. *Betton* le Coq et le Vautour de M. *Boels*, n° 344.

(Signé :) *Bethon.*

En marge : Rendu.

Digitized by Google

Procès-verbal de scellez après le décès du sieur Charles Parrocel, *peintre du Roy.*

L'an 1752, le mercredy, 24 may, quatre heures de relevée, nous, Pierre-Charles Durameau, conseiller du Roy, commissaire enquêteur examinateur au Châtelet de Paris, ayant été requis, nous sommes transporté en l'hôtel royal des Goblins, en l'appartement qu'occupoit audit hôtel le s. *Charles Parrocel*, peintre ordinaire des Conquêtes du Roy, professeur de l'Académie royale de peinture et sculpture, pensionnaire de Sa Majesté et de lad. Académie, où étant, est comparu par devant nous sieur *Joseph-Ignace Parrocel*, peintre, demeurant à Paris, carfour Saint-Benoît, paroisse Saint-Sulpice, lequel nous a dit que led. s. *Charles Parrocel,* son couzin issu de germain, est décédé ce matin, aud. appartement, sur les onze heures et demy, et, comme led. s. comparant est habile à luy succéder en partie, il nous requiert, etc., d'apposer nos scellés et cachets sur les bureaux, coffres et armoires où sont renfermés les effets de sa succession, et de faire sommaire description des choses qui sont en évidence et laisser le tout en bonne et sûre garde, elizant domicile en sa demeure cy-devant désignée, et a signé.

De laquelle comparution, dire et requisition, nous, commissaire susdit, avons donné acte aud. s. *Parrocel*, et, nous étant apparu du corps mort dud. feu s. son couzin étendu sur la paillasse de son lit, dans la chambre où il est décédé, et après que Charlotte-Suzanne Lullier, veuve de Jean-Charles Coinelet du Boccage, marchand épicier à Abbeville, elle domestique au service dud. s. *Parrocel*, a juré et affirmé par serment par elle présentement prêté entre nos mains qu'elle n'a détourné,

Digitized by Google

vu, ny seu qu'il ait été détourné directement, ny indirectement aucuns des effets de sa succession, nous avons procédé à l'apposition de nosdits scellés et à la description des choses qui sont en évidence de la manière et ainsy qu'il ensuit :

Dans un petit passage à côté de la cuisine : Un tapis de Turquie, une tête à peruque sur laquelle il y a une perruque à boudin ; deux fourreaux de pistolets ; une bride de cheval et son bridon ; un porte manteau où étoient les habits à l'usage dud. s. *Parrocel*, lesquels habits nous avons fait renfermer dans une malle couverte de cuir noir non fermant à clef, après quoy ayant fermé ladite malle avec ses courroies avons apposé nos scellés, etc..., et une autre perruque en bonnet.

Nous sommes ensuite descendus dans l'attelier où travailloit led. feu s. *Parrocel*, dans lequel se sont trouvées deux grandes caisses de bois blanc remplies de dessins, estampes et autres ouvrages, lesd. caisses non fermantes, sur chacune desquelles nous avons apposé nos scellés ; et, comme il s'est trouvé dans led. attelier plusieurs tableaux, dessins et autres ouvrages épars en grande quantité, nous sommes sortis dud. attelier dont nous avons fermé la porte avec la clef restée en nos mains, après quoy nous avons apposé nos scellés et cachets sur une bande de papier passante sur l'entrée de serrure de lad. porte.

Dans la chambre où est décédé ledit sieur *Parrocel* ayant vue sur le fossé de la rivière des Gobelins : Un lit à tombeau avec sa housse de serge couleur de canelle, garny de sommier de crin, trois matelas, une couverture de filozelle, une courtepointe et deux couvre-pieds, un traversin et deux oreillers ; environ huit aunes de tapisserie verdure en quatre pièces faisant le tour de

Digitized by Google

lad. chambre; deux portières dont une de tapisserie et l'autre de moquette; une ancienne commode noircie à quatre grands tiroirs ouverts, et dans lesquels ne s'est rien trouvé; trois fauteuils, dont deux couverts de tapisserie, et le troisième, en confessional, couvert de moquette; trois chaises et trois tabourets couverts de moquette; une pendule de chevet à répétition dans sa boëtte de marqueterie sur son pied pareil; un porte montre aussy de marqueterie avec des ornemens de cuivre en couleur; un trumeau de cheminée en deux glaces, avec deux bras de cheminée; un autre miroir au-dessus de la commode, dans sa bordure à chapiteau aussy de glace, avec des ornemens de cuivre doré; un tableau représentant la *Vierge*, dans sa bordure de bois doré; et une petite table de nuit de bois de noyer.

En procédant, est comparu Me Denis-Nicolas Delpech de Saint-Denis, ancien avocat au Parlement, demeurant à Paris, rue des Mathurins, paroisse Saint-Etienne-du-Mont, lequel, en qualité d'habile à se dire et porter héritier en partie dud. feu s. *Parrocel*, a requis l'apposition de nos scellés être par nous continuée, comme aussy requiert être fait ouverture du secrétaire étant dans la chambre où nous sommes à l'effet d'en tirer les deniers nécessaires pour subvenir aux frais de l'enterrement et inhumation dud. s. *Parrocel* et aux dépenses de la maison.

Suivant lequel réquisitoire, nous avons, en présence des parties, retiré les deniers comptans qui se sont trouvés dans l'un des tiroirs dud. secrétaire, consistans en seize livres d'or, de vingt-quatre livres pièce, et sept francs en pièces de douze sols, et autre menue monnoye, le tout composant la somme de 391 livres qui a été remise audit Me Delpech.

Digitized by Google

Il s'est aussy trouvé à l'ouverture dudit secrétaire un papier non cacheté qui contient le testament olographe dud. feu s. *Parrocel*, datté du 22 avril 1752, écrit sur les deux premières pages et sur le commencement de la troisième d'une feuille de papier ordinaire. Ledit testament commençant au haut de la première page par ces mots : « Cecy est mon testament, » la même page finissant par ceux-cy : « Mais si Monsieur, » la deuxième page commençant par ces mots : « Delpech de Saint-Denis, » finissant par la datte du 22 avril 1752, mon âge, mois de may 6, pour 64 ans, avec la signature *C. Parrocel*, la troisième page qui contient une espèce de codicile commence par ces mots : « Plus à mon enterment, » et finit vers le milieu de ladite page par la datte du 22 avril 1752, et la signature *C. Parrocel*, lequel testament est resté en nos mains pour en faire le dépôt à Me Felize, nottaire à Paris, après en avoir cotté les pages par première et dernière, etc., etc.

Dans une chambre ensuite : Un buste en pierre sur un pied de marbre.

Suivent les choses qui sont en évidence dans lad. chambre : un lit en forme de baldaquin de toile de coton à fleurs avec les rideaux de l'alcôve et la tenture de tapisserie de la chambre de pareille toile; une couchette à bas pilliers garnie de son enfonçure; un tapis de Turquie; un grand pot de porcelaine; deux miroirs quarrés dans leurs bordures de bois doré unies; deux tableaux dessus de porte, etc.

Dans une grande chambre ensuitte : Sur une console, deux urnes de porcelaine; sur une armoire, six pièces de fayence servant de garniture.

Suivent les meubles et effets étans en évidence dans lad. chambre ou salle de compagnie : Sur une armoire,

Digitized by Google

cinq vases, dont trois de porcelaine et deux de bois servant de garniture; seize aunes ou environ de siamoise de la porte, faisant le tour de lad. chambre ou salle de compagnie; quatre tableaux, dont deux chinois, un dessus de porte et un en pastel représentant le deffunt; une estampe sous son verre blanc; deux chenets et une tenaille de fer; une cuvette de fayance; un canapé couvert de tapisserie; trois fauteuils couverts d'étoffe de soye; cinq chaises et deux tabourets couverts de moquette et tapisserie; une planche de cuivre gravée, de trois pieds ou environ de haut sur deux pieds et demy de large; un dessus de cheminée à deux glaces avec deux bras de cheminée; un autre grand miroir de 6 glaces dans sa bordure de bois doré; un autre miroir quarré dans sa bordure de bois peint; un autre miroir dans sa bordure de bois garnye de plaques de cuivre; une petite pendule de cheminée faite par Maire à Paris, dans sa boete, à chapiteau; une consolle de marqueterie sur laquelle il y a des figures chinoises; un rideau de fenêtre avec sa tringle.

Ce fait, et ne s'étant plus rien trouvé à sceller ny à décrire, les choses étant en évidence ainsy que nosd. scellés ont été, du consentement dudit sieur Delpech, laissés en la garde et possession de lad. veuve du Boccage qui s'est du tout chargée comme dépositaire de biens de justice.

Et le 25e dud. mois de may 1752, neuf heures du matin, est comparu par devant nous, commissaire susdit et soussigné, Me Jacques Felize, conseiller du Roy, notaire au Châtelet de Paris, y demeurant, rue et paroisse Saint-Barthelemy, auquel nous avons remis et déposé, ainsy qu'il le reconnoît, le testament olographe dud. sieur *Charles Parrocel*, au même état qu'il est constaté

Digitized by Google

et désigné par notre procès-verbal d'autre part, dont led. Me Felize se charge pour le mettre au rang de ses minuttes de ce jour et en délivrer à qui il appartiendra les expéditions nécessaires après que led. testament aura été controllé, et a led. Me Felize signé avec nous.

Voici les seules oppositions offrant quelque intérêt :

3e opposition : du sieur *Philippe Cayeux*, maître sculpteur à Paris, y demeurant, rue Villedo, paroisse Saint-Roch, pour être payé de la somme de 210 livres 13 sols, somme prêtée aud. deffunt sieur *Parrocel*.

4e opposition : du s. *Charles Châtelain*, inspecteur de la manufacture des Gobelins, y demeurant, rue Mouffetard (voir plus loin le motif de cette opposition).

5e opposition : de Nicolas-Dauphin de Beauvais, graveur et marchand, demeurant à Paris, rue Saint-Jacques, au coin de la rue des Mathurins, paroisse Saint-Benoît, réclamant la somme de 31 liv. 7 s. à lui due.

6e opposition : de Me Nicolas Cousin, procureur au Châtelet, comme procureur du s. *Pierre Lenfant*, peintre ordinaire du Roy (la cause est donnée plus loin).

8e opposition : du s. *Jean Esgret de Rainville*, peintre du Roy aux Gobelins, y demeurant, à Paris, paroisse Saint-Hippolyte.

Levée des scellés : et le samedy, 3 juin 1752, deux heures de relevée, nous, commissaire susd., nous sommes transporté aud. hôtel de la manufacture royale des Gobelins, où étant arrivez et montez en l'apartement qu'occupoit aud. hôtel led. feu s. *Charles Parrocel*, est comparu par devant nous led. messire Denis-Nicolas Delpech de Saint-Denis, ancien avocat, au nom et comme exécuteur du testament et ordonnance de dernière volonté dud. feu s. *Charles Parrocel*, par luy fait olographe le 22 avril 1752, déposé

Digitized by Google

pour minutte à Me Felize, notaire à Paris, le 25 may dernier, et controllé à Paris, le même jour, par Blondelle, et encore led. Me Delpech, au nom et comme légataire universel dud. feu sieur *Parrocel*, son cousin, institué par led. testament... Lequel sieur Delpech, esd. qualitez, assisté dud. Me Antoine-Charles Denis, son procureur, a requis la reconnoissance et levée de nosd. scellés, et inventaire être fait de ce qui se trouvera sous iceux, nommant pour faire led. inventaire Me Jacques Felize et son confrère, notaires, et pour faire la prisée Me Nicolas Roussot, huissier-priseur; nous déclarant led. Me Delpech que, par la connoissance qu'il a pris, depuis l'apposition de nos scellez, de l'état de la famille dud. s. *Parrocel*, il a reconnu qu'il a laissé des parens habilles à luy succéder plus proches en degré que luy Me Delpech, pourquoy il se départ à cet égard de la qualité, par luy prise dans sa requête lors de notre procès-verbal d'apposition, d'habile à se dire et porter héritier en partie dud. s. *Parrocel*, et, au contraire, consent et requiert qu'il soit procédé aux reconnoissance et levée de scellez, inventaire, prisée et description à sa requête ez qualitez par luy présentement prises d'exécuteur testamentaire dud. feu s. *Parrocel* et son légataire universel.

Est aussy comparu Me Pierre-Eustache Meunier, avocat au Parlement, conseiller du Roy, et substitut de Monsieur le procureur de Sa Majesté au Châtelet de Paris, demeurant à Paris, rue de Condé, paroisse Saint-Sulpice, au nom et comme stipullant pour l'absence de dame Idelette Fournier, épouse séparée quant aux biens de s. Nicolas Dubois du Miret, intéressé dans les affaires du Roy et de dame Fournier, veuve du s. Grimolt, directeur des fermes de Charleville, demeurantes lesd.

Digitized by Google

du Miret et Grimot à Charleville, et habilles à se dire et porter héritières en partie dud. feu sieur *Parrocel*, leur cousin germain maternel, et encor led. sieur Meunier stipullant pour l'absence de tous ceux qui pourroient prétendre droit en lad. succession; lequel Me Meunier, en lad. qualité, sans aucune approbation dud. testament et de la qualité de légataire universel prise par led. Me Delpech, contre lesquels testament et qualitez led. Me Meunier fait toutes protestations qu'ils ne pouront nuire ny préjudicier à ceux qu'il représente, a pareillement requis et consenty la reconnoissance et levée des scellés, etc., etc.

Est aussy comparu Me Nicolas Cousin, procureur au Châtelet de Paris, et de *Pierre Lenfant*, peintre ordinaire du Roy, lequel nous a dit que les causes de l'opposition par luy formée pour led. s. *Lenfant* sont à fin de payement de la somme de 2,292 livres à luy deue par led. feu s. *Parrocel*, comme les ayant touché pour luy pour les ouvrages de peinture et de sculpture que led. s. *Lenfant* a faits pour le service du Roy, conjointement et sous les ordres dud. sieur *Parrocel;* n'empêchant au surplus qu'il soit procédé à la reconnoissance et levée des scellés, etc.

Est aussy comparu s. *Jean Esgret de Rainville*, peintre du Roy aux Gobelins, y demeurant, lequel nous a dit que les causes de l'opposition par luy formée à nos scellez sont pour être payé des journées par luy employées pour led. feu s. *Parrocel* dans les ouvrages dont il étoit chargé pour le Roy, savoir pour le tableau qui représente la *bataille de Fontenoy*[1], depuis le 15 janvier 1749,

1. Le musée de Versailles possède plusieurs tableaux de la *bataille de Fontenoy;* aucun n'est de *Parrocel;* mais trois

Digitized by Google

sans interruption jusqu'à la fin du mois de février de la même année, et depuis le 12 mars, aud. an, jusqu'à la fin d'avril, et pour le tableau dessus de porte qui représente la *citadelle de Tournay*, depuis le 16 septembre 1750, jusqu'à la fin du mois d'octobre de la même année.

Est aussy comparu s. *Joseph-Ignace Parrocel*, peintre, demeurant à Paris, carrefour Saint-Benoît, paroisse Saint-Sulpice, habile à se dire et porter héritier en partie, quant aux propres paternels, dud. feu s. *Parrocel*, son cousin issu de germain, lequel a pareillement requis la reconnoissance et levée des scellés.

3e vacation : Lundy, 5 juin 1752, à 8 heures du matin, dans un bas d'armoire de chêne se trouvant dans la cuisine, s'est trouvé un pot à oille couvert, des assiettes et autres ustensiles en porcelaine de la Chine et du Japon.

L'argenterie consiste en seize cuillers à bouche et dix-sept fourchettes, une cuiller à soupe, trois cuillers à ragoût, six cuillers à café, une cuiller à moutarde, un gobelet, une timbale, le tout de vaisselle plate; quatre flambeaux, mouchette et porte-mouchette, un pot à l'eau, deux écuelles à oreilles, deux tasses à deux anses, quatre salières, un bougeoir, deux gobelets à pied, une petite caffetière, un marabout et sa cuvette, et quatre petits manches de couteaux, le tout de vaisselle montée, et toute laquelle vaisselle d'argent s'est trouvé être du poids de douze marcs quatre onces, quant à la platte, et de vingt-quatre marcs une once quatre gros, quant à la montée.

Il a ensuitte été procédé à la description de quelques

toiles relatives à cette victoire sont attribuées à *Pierre Lenfant* (nos 188, 195 et 197).

Digitized by Google

bronzes et autres effets trouvés dans lad. armoire, — de quelques bagues, montres et bijoux, — de trente-huit médailles et jettons d'argent qui se sont aussy trouvés dans lad. armoire, du poids de 4 marcs 1 once 4 gros.

4e vacation : lundy, 5 juillet 1752, à 2 heures, ouverture des tiroirs d'une armoire qui se trouve dans la salle de compagnie. Les gravures, dessins et papiers trouvés dans lesd. tiroirs ont été mis à part. Les livres ont été estimés par Jean-Raoul Morel, libraire, demeurant à Paris, rue Saint-Eloy, paroisse Saint-Pierre-des-Arcis.

En procédant est comparu le s. *Chastellain*, inspecteur de la manufacture royale des Gobelins, y demeurant, lequel a dit que l'opposition par luy formée à la reconnoissance et levée de nos scellez n'a par luy été formée que comme ayant charge et pouvoir du s. *Oudry*, peintre du Roy, du s. *Collin de Vermont*, aussy peintre et professeur de l'Académie, et du s. *Nattier*, aussy peintre et professeur de l'Académie, et que les causes de lad. opposition sont scavoir : quant aud. s. *Oudry*, pour être payé de la somme de 420 livres qu'il a avancée aud. feu s. *Parrocel* à compte des ouvrages par luy entrepris pour M. le comte de Tessin, auquel ils n'ont point encore été livrés ; quant aud. s. *Colin de Vermont*, pour avoir la restitution de deux brassards de cuirasse par luy confiez aud. feu s. *Parrocel ;* et quant aud. s. *Nattier*, pour avoir la restitution d'un portrait de M. Dargenson, dessiné sur papier au crayon, aussy par luy confié aud. s. *Parrocel*, et desquels brassards et portrait led. s. *Chatelain* fait pour eux la réclamation, n'empêchant néantmoins, sous la réserve des droits desd. srs *Oudry*, *Collin de Vermont* et *Nattier*, qu'il soit procédé à la continuation de la reconnoissance et levée des scellés...

Digitized by Google

5e vacation : Employée à l'examen et arrangement de partie des dessins et gravures, faits par lesd. officiers, de l'avis du s. *Jean Audran*, graveur ordinaire du Roy et de l'Académie royale, demeurant aux Gobelins, expert nommé et consenti par les parties pour donner son avis sur la prisée desd. dessins, gravures et tableaux.

Les vacations suivantes sont consacrées à la description et prisée des dessins, gravures et tableaux par le s. *Jean Audran*.

11e opposition : En procédant est comparu sieur Pierre-François Cozette, concierge et garde des tapisseries du Roy à la manufacture des Gobelins, y demeurant, lequel, comme chargé des ordres du Roy à luy adressez par Me Abel-François Poisson de Vandières, conseiller du Roy en ses Conseils, directeur et ordonnateur général de ses Bâtiments, etc., a dit qu'il s'oppose à la reconnoissance et levée de nos scellez, et réclame, au nom de S. M., les esquisses et dessins qui pourront apartenir au Roy relativement aux ouvrages dont led. s. *Parrocel* avoit été chargé pour le service de Sa Majesté, et notamment une esquisse peinte de la *bataille de Lawfeld*, deux esquisses peintes des tableaux de l'*Entrée de l'ambassadeur Turc*, quatre grands desseins lavez et colorez, et deux petits servans d'esquisses pour les tableaux de la galerie de Choisy, représentans, scavoir : les quatre grands : la *bataille de Fontenoy*, le *siège de Tournay*, le *siège d'Ypres* et le *siège de Fribourg*, et les deux petits, le *siège de la citadelle de Tournay*, et *celuy de Furnes*[1], comme aussy un dessein lavé représentant une *vue de la ville de Tournay*.

1. Le musée de Versailles possède deux vues du *siège de Tournay* (nos 193, 194) attribuées à *Ignace Parrocel*, mais ne renferme aucune des toiles énumérées ici. Les tableaux d'Ignace

Digitized by Google

Et par led. m^e^ Delpech de Saint-Denis, led. s. *Parrocel*, led. m^e^ Meunier et led. m^e^ Cousin, comme procureur plus ancien, a été dit qu'ils n'empêchent que les esquisses et dessins réclamez pour le Roy par led. s. Cozette luy soient dès à présent remis, au cas qu'ils se trouvent, sauf à faire décider par M. de Vandières, à la justice duquel toutes les parties s'en raportent, si les deux esquisses des tableaux de l'entrée de l'*ambassadeur turc* ne doivent point apartenir à la succession dud. s. *Parrocel*, au moyen de ce que les originaux de ces tableaux ont été finis et livrez à Sa Majesté, il y a nombre d'années; à se faire remettre l'esquisse du tableau de la *bataille de Fontenoy* sous le même fondement, et à requérir le payement de tout ce qui peut être du par Sa Majesté à lad. succession, et ont signé sans que le présent dire puisse attribuer auxdites parties aucune qualité.

Au moyen desquels réquisitoire et consentement, perquisition ayant été faitte dans led. attelier des effets réclamez par led. sieur Cozette, il s'est trouvé par l'évènement de lad. perquisition, lad. esquisse peinte de la *bataille de Fontenoy*, les deux esquisses peintes de l'*entrée de l'ambassadeur turc*, les quatre grands desseins lavez et colorez, et lesd. deux petits desseins servans d'esquisses pour les deux petits tableaux de la galerie de Choisy, et led. dessein lavé représentant une *vue de la ville de Tournay;* tous lesquels tableaux et esquisses ont été décrits sur led. inventaire sans aucune prisée, et remis aud. s. Cozette qui le reconnoît et s'en charge, et a signé.

n'auraient-ils pas été exécutés sur les dessins ou esquisses de son cousin Charles?

Digitized by Google

8e et 9e vacations : Suite de la prisée des estampes, tableaux, cadres et divers objets garnissant l'atelier.

10e, 11e et dernière vacations : Du vendredi, 9 juin 1752, à 2 heures :

Inventaire des papiers se trouvant dans l'armoire de bois de noyer fermant à bascule placée dans la salle de compagnie. Le tout a été remis, sous treize cotes, aud. sieur Delpech, exécuteur testamentaire, qui s'en charge, ainsi que de la vaisselle d'argent, deniers comptants et bijoux à luy cy-devant remis ; les meubles meublans ont été laissés entre les mains de lad. veuve du Boccage.

(Arch. nat., Y 14968.)

État des tableaux et desseins apartenant au Roy trouvez sous les scellés de feu M. *Parocel*, qui ont été remis au s. *Lépicié* par le s. *Châtelain*, inspecteur et garde des tableaux de la manufacture royale des Gobelins, en vertu de l'ordre de M. de Vandières, directeur et ordonnateur général des Bâtimens, le 4 octobre 1752 [1].

Savoir :

Numéro 1. Le *portrait en pied du Roy* ayant de hauteur 8 pieds 1/2 sur 6 pieds (simple ébauche) [2].

1. *Nota.* — Tous les tableaux des conquêtes du Roy ne sont que des ébauches très faibles, sans aucun mérite, et, pour trancher le mot, ne valent rien. J'en excepte cependant les deux esquisses de l'*Entrée de l'ambassadeur turc* qui sont belles et touchées spirituellement. Pour les desseins, on y reconnoît toujours le tact de l'habile homme, ils sont au nombre de dix, sans compter les vues de différentes villes de Flandres que feu M. *Parrocel* a fait dessiner sous ses yeux et qui ne peuvent avoir d'autre recommandation que la fidélité. (Note de Lépicié.)

2. Peut-être le tableau qui se trouve à Versailles, au second étage, et qui représente Louis XV, en pied, prenant son chapeau,

Digitized by Google

2. Un tableau représentant la *bataille de Lauffelt*, où fut pris le général Ligonier. Hauteur, 9 pieds 1/2 en quarré, chantourné (simple ébauche).

3. Autre tableau représentant l'*ambassadeur turc sortant des Tuileries* par le pont tournant; hauteur 2 pieds 2 pouces sur 2 pieds 11 pouces (première esquisse).

4. Autre tableau représentant le moment où l'*ambassadeur turc arrive au bas du palais des Tuileries*, même mesure (simple esquisse).

5. Autre représentant le *siège de Furnes;* hauteur 3 pieds 1/2 sur 4 pieds 9 pouces, forme ovale long.

6. Autre tableau représentant la *prise de la citadelle de Tournay;* hauteur 3 pieds 1/2 sur 4 pieds 9 pouces (simplement ébauché).

7. Autre représentant la *surprise de Gand*, même mesure, chantourné (esquisse).

8. Autre représentant Oudenarde, même mesure et même forme (esquisse).

9. Autre représentant la ville de Menin, même mesure et même forme (esquisse).

10. Autre représentant Dendermonde, *idem.*

11. Autre représentant la *bataille de Lauffelt;* hauteur 2 pieds 9 pouces en quarré à oreilles (esquisse).

12. Autre représentant la ville d'Ypres; hauteur, 9 pieds 1/2 en quarré, chantourné (esquisse).

13. Plus une toille sur son chassi, sur laquelle le portrait du Roy à cheval est simplement dessiné à la craye; hauteur 8 pieds 9 pouces sur 6 pieds[1] (la toile est percée sous la figure du cheval).

avec un garde-du-corps, un écuyer tenant le cheval du Roi et un camp dans le fond.

1. Voir, au Catalogue du musée de Versailles, le portrait

Digitized by Google

14. Un tableau sujet de bataille, sans nom; hauteur 9 pieds 1/2, en quarré, chantourné (esquisse).

15. Un tableau représentant Tournay, ayant 9 p. 1/2 en quarré, chantourné (esquisse).

Desseins dans des bordures.

16. Un dessein représentant Fribourg.
17. Autre représentant la *bataille de Fontenoy*.
18. Id. Ypres.
19. Id. Tournay.
20. Id. la citadelle de Tournay.
21. Id. Furnes.
22. Id. la surprise de Gand.
23. Id. Menin.
24. Id. Oudenarde.
25. Id. Dendermonde.

Desseins roulez.

Vetles des villes de Flandres faites d'après nature.

26. Vue d'Ypres.
27. Id. Fribourg.
28. Id. Tournay.
29. Id. autre vue de Tournay.
30. Id. autre vue d'Ypres.
31. Id. Oudenarde.
32. Autre dessein représentant Dendermonde du côté de la porte de Bruxelle.
33. Autre représentant Fribourg.
34. Autre dessein. Vue d'Ypres du côté du canal de Boussingue.
35. Autre vue de Bruxelles.

équestre de Louis XV, par *Jean-Baptiste Van Loo* et *Charles Parrocel,* décrit sous le n° 3655.

Digitized by Google

36. Id. Autre vue de Bruxelles.

37. Id. Vue de Tournay.

38. Id. Vue du siège d'Ypres.

Je certifie à monsieur de Vandières, Directeur et Ordonnateur général des Bâtimens, le présent état veritable, à Paris, ce 4e octobre 1752.

LÉPICIÉ.

Un autre état des desseins compris dans cet inventaire du n° 16 au n° 38 porte ce titre :

État de vingt-trois desseins faits pour les Conquêtes du Roi, par feu M. *Parrocel*, lesquelz ont été retirez des scellez dudit sieur en l'hôtel royal de la manufacture des Gobelins, le 4 octobre 1752, par le s. *Lépicié*, suivant les ordres de M. de Vandières, directeur et ordonnateur général, et remis, le 19 avril 1753, au s. *Cochin*, garde des desseins du cabinet de Sa Majesté.

Cet état partiel se termine par le reçu de Cochin, signé : *C. N. Cochin le fils*, et daté du 19 avril 1753.

A cet inventaire se trouve encore jointe la pièce suivante :

Ordre à demander à Monsieur de Vandières, directeur et ordonnateur général des Bâtimens :

Du 8 décembre 1753.

Un ordre au s. Châtelain, inspecteur de la manufacture royale des Gobelins, de délivrer au s. *de la Rue*, chargé de peindre les Conquêtes du Roy, tous les chevalets et ustenciles qui ont servi au feu sr *Parrocel* pour le même objet, et qui appartiennent à Sa Majesté.

Plus faire poser un poele au Luxembourg dans l'attelier dudit sieur *de la Rue*.

(Arch. nat., O1 1914.)

Digitized by Google

CXLII.

CHARLES-ANTOINE COYPEL

PREMIER PEINTRE DU ROI.

14 juin 1752.

Le principal, ou même le seul intérêt du procès-verbal de scellés dressé après la mort de *Charles-Antoine Coypel* résulte, non de sa qualité de Premier Peintre, mais de celle de garde des dessins du Roi. En effet, *Coypel* occupait dans le Louvre un appartement attaché à cette charge, et les dessins de la collection royale se trouvaient conservés dans cet appartement. Aussi, bien que Philippe Coypel, écuyer, valet de chambre ordinaire du Roi, frère et unique héritier du défunt, eût cherché à mettre à couvert sa responsabilité en faisant apposer les scellés sur les portes de l'appartement du Premier Peintre, immédiatement après sa mort survenue le mercredi, 14 juin 1752, vers midi, le sieur Charles Davoust, lieutenant général de la Prévôté de l'Hôtel, se présentait deux jours après, et apposait aussi ses scellés, à la réquisition de *Jean-Charles Garnier*, seigneur *d'Isle*, contrôleur général des Bâtiments du Roi, et de l'ordre de M. de Vandières, « à l'effet de constater la quantité et la qualité de tableaux appartenant à Sa Majesté et des ouvrages commencés pour son service. » Ce second procès-verbal ôte tout intérêt au premier; aussi suffira-t-il de donner les passages essentiels de l'acte dressé par Charles Davoust.

Tout au plus est-ce la peine de relever ce détail que *Charles-Antoine Coypel* avait à son service quatre domestiques : un valet de chambre, deux laquais et une cuisinière. Le défunt, au titre de Premier Peintre du Roi, joint ceux d'écuyer, peintre du duc d'Orléans, directeur et recteur de l'Académie royale et enfin garde des dessins de Sa Majesté.

Les scellés, apposés le 14 juin, ne sont levés, d'après le procès-verbal du commissaire au Châtelet, que le 24 juillet, en présence de *Garnier d'Isle* et aussi de *Bernard Lépicié*, secrétaire perpétuel de l'Académie, venus pour reconnaître et réclamer les dessins appartenant à Sa Majesté. Le lieutenant général de la Prévôté de l'Hôtel s'était surtout occupé de revendiquer les tableaux

Digitized by Google

appartenant au Roi parmi ceux qui furent trouvés dans l'appartement et atelier du Premier Peintre, comme le prouve la pièce reproduite plus loin.

Il existe dans un autre fonds des Archives nationales (Maison du Roi, O¹) un inventaire des papiers, mémoires, dessins, tableaux appartenant au Roy qui se sont trouvés sous les scellés de M. Coypel. Cet inventaire, commencé le 10 juillet et clos le 2 octobre 1752, formé de 56 pages in-folio, et par conséquent trop étendu pour trouver place ici, comprend : une liste des mémoires de travaux commandés à différents artistes (on y voit que l'*Amour* de *Bouchardon* a été payé 21,000 liv., plus 6,000 liv. de gratification); un état des dessins du cabinet du Roi (comprenant 9,837 dessins classés dans 1,249 cartons, énumérés très sommairement); un état des marbres de *Sarrazin* et de *Van Obstal* et des ivoires de *Van Obstal* déjà décrits dans l'inventaire de *Le Brun*, ainsi que les terres cuites (Crucifix, Jésus et les douze Apôtres) aussi de *Sarrazin*, et les bronzes (Crucifix et bas-reliefs de *Van Obstal*); enfin le relevé des tableaux du Roi, retirés de l'atelier de M. *Coypel* au Louvre et remis à Bailly, garde des tableaux de Sa Majesté. D'après le préambule de cet inventaire, ces objets d'art, confiés au s. *Houasse* le 2 mai 1704, furent retirés après sa mort de la succession, le 27 mai 1710, pour être mis sous la garde de *Coypel*.

A l'aide de ces documents, il serait facile d'écrire une histoire bien curieuse des collections royales depuis Louis XIV jusqu'à la Révolution.

16 juin 1752.

Scellés apposés par Charles Davoust, lieutenant général de la Prévôté de l'Hôtel en l'appartement et atelier de feu *Charles-Antoine Coypel*, Premier Peintre du roi, directeur et recteur de l'Académie royale de peinture, et censeur royal, décédé le 14 du présent mois, sur la réquisition de *Jean-Charles Garnier*, seigneur *d'Isle*, Contrôleur général des Bâtiments de S. M. et du département de Paris, par ordre de M. de Vandières, Directeur général des Bâtimens, pour la conservation des effets du Roi

Digitized by Google

et des ouvrages commencés pour le service de S. M., « à l'effet de constater la quantité et qualité de tableaux appartenant à sa Majesté et des ouvrages commencés pour son service. »

Étant monté au second étage dans ledit château du Louvre, à gauche, en entrant par la grande porte de la place du Louvre, ouverture nous a été faite dud. atelier par Me Hugues-Adrien Jolly, garde des estampes et planches gravées de la bibliothèque de Sa Majesté, lequel nous a pareillement requis description être faite par distinction des effets ou tableaux appartenants aud. deffunt sieur *Coypel* pour la conservation des droits de ses héritiers, et nous a offert d'indiquer les tableaux, effets et ouvrages concernant Sa Majesté.

Sur quoy, nous, lieutenant général susdit, avons ordonné qu'il va être présentement procédé à laditte description sommaire :

Un tableau peint sur bois, représentant *saint Jean l'Évangeliste*, peint par *Raphael*, de 7 pieds et demy ou environ de hauteur, sur 4 pieds et demy de largeur, étant dans le cabinet au fond dudit atellier donnant sur la grande cour dud. Louvre.

Item, vingt autres tableaux appartenant à Sa Majesté, étant placés dans led. cabinet pour le rétablissement d'iceux.

Item, douze dessins sur chassis, étant des copies faites en Italie.

Item, d'autres dessins pareils, roulés et ficellés.

Item, plusieurs liasses de pareils dessins en mauvais état.

Item, dans une grande pièce servant d'entrée du cabinet, un très grand tableau peint sur toille et sans bordure, représentant le *Sacrifice d'Iphigénie*.

Digitized by Google

Item, un autre tableau original, représentant le *Jugement de Sancho Pansa*[1].

Item, une copie non parachevée dud. tableau, représentant le *Jugement de Sancho Pansa,* lesquels tableaux avons laissé en place dans laditte pièce, attendu que ledit grand tableau représentant *Iphigénie* n'a pu être transporté dans le cabinet susdésigné, et qu'à l'égard des original et copie dudit *Jugement de Sancho Pansa*, ils sont nécessaires pour le service de Sa Majesté.

Item, ce fait, sommes entrés dans une petite pièce ayant une porte de communication avec celle du cabinet....., et ne s'étant trouvé dans laditte pièce, ainsy qu'il nous a été déclaré, aucun tableau appartenant à Sa Majesté, avons apposé nos scellés sur l'ouverture de la serrure de la porte de communication du susdit cabinet, et, quant aux autres tableaux, models et effets que ledit sieur Jolly nous a déclaré appartenir à la succession dudit deffunt sieur *Coypel*, n'en a été par nous fait aucun état ny description[2].

(Arch. nat., V³ 89.)

CXLIII.

CLAUDE TALLOT

MAÎTRE PEINTRE ET DOREUR.

14 juin 1752.

Claude Tallot, bien que qualifié du titre de maître peintre et doreur, n'a rien de commun avec un artiste. A la nature des marchandises ou des ouvrages en partie terminés, on voit que son métier était de dorer les cadres en bois ou les meubles. Aussi ne

1. Sujet faisant partie de la suite de Don Quichotte exécutée par *Coypel* pour les Gobelins.

2. Le scellé apposé par le commissaire au Châtelet Mutel porte la cote Y 11677.

Digitized by Google

nous arrêterons-nous pas longtemps à ce procès-verbal de scellés.

Tallot meurt pendant la nuit du 13 au 14 juin 1752, dans une maison de la rue des Moulins appartenant au s. Péan, et le sieur Jean-Baptiste Drouillet, écuyer du comte d'Évreux, sachant qu'il a été nommé exécuteur testamentaire du défunt, appelle le commissaire Louis-Henry Auret Delagrave pour procéder à l'apposition des scellés.

Le défunt laissait une veuve, Françoise Millié, et une fille d'un premier lit, son unique héritière, Anne-Marthe Tallot, mariée à *Nicolas Dupuis*, maître sculpteur à Paris, demeurant rue Saint-Honoré, vis-à-vis Saint-Roch.

Sur les indications de la veuve, on trouve dans un meuble le testament olographe du défunt portant la date du 9 mars 1752; il est déposé entre les mains de Me Gouvion, notaire.

Certains meubles sont réclamés par la dame Dupuis, comme étant sa propriété particulière; parmi ceux que le procès-verbal énumère, on remarque plusieurs tableaux, cinq petits reliquaires, un Christ de cuivre sur sa croix de bois, une pendule dans sa boîte et sur son pied de marqueterie. L'argenterie consiste en six cuillers, six fourchettes d'argent, dont deux marquées d'un L et d'un P, et les autres d'un T, et une petite salière, aussi d'argent. La veuve reçoit 1,146 livres pour subvenir aux dépenses de l'inhumation et au payement des ouvriers.

Pendant le cours des opérations, on trouve, dans les tiroirs d'une commode, six sacs de toile contenant 6,498 livres en écus de six livres. La veuve déclare en outre que, six semaines auparavant, elle et son mari ont prêté à un ami qu'elle ne veut pas nommer une somme de 2,060 livres dont elle fait son affaire. Le s. *Tallot* n'était pas, on le voit, dans le dénûment.

La confection de l'inventaire est confiée à Me Gouvion; pour l'estimation des marchandises, la veuve désigne *Pierre-Robert Tramblin*, maître peintre et doreur, demeurant Pont-Notre-Dame; la dame Dupuis et l'exécuteur testamentaire choisissent *Pierre Levassor*, aussi maître peintre et doreur, rue du Mail.

Pendant l'expertise, on découvre encore dans les tiroirs d'une commode les pièces d'argenterie qui suivent : une cuiller à soupe, deux à ragoût, douze cuillers et douze fourchettes à bouche, une autre petite à bouche, six cuillers à café, sept timbales, un grand gobelet et cinq jetons, le tout d'argent, pesant 12 marcs 2 onces; plus, deux écuelles à oreilles, trois grands gobelets à pied, deux

Digitized by Google

petites salières et une salière poivrière, aussi d'argent, pesant 6 marcs 7 onces; plus, un petit couteau et une petite fourchette à manche d'argent, une paire de boucles d'argent à chapes et ardillons d'acier, une paire de boutons d'argent et une autre de pierres de couleur montées en argent.

(Arch. nat., Y 15947.)

CXLIV.

MARIE-ANNE LE COCQ

MAÎTRESSE PEINTRESSE,

VEUVE DE JEAN MACÉ, PEINTRE VERNISSEUR.

9 novembre 1752.

Le seul détail curieux de cet inventaire est le titre donné à la défunte, titre qui n'implique d'ailleurs nullement la pratique de la peinture.

Marie-Anne Lecocq, maîtresse peintresse, veuve en premières noces de *Jean Macé*, maître peintre à Paris, et, en secondes, de Pierre Angevin, chirurgien, meurt le jeudi, 9 novembre 1752, à huit heures du soir, dans une maison de la rue Neuve-d'Orléans, entre la porte Saint-Denis et la porte Saint-Martin, appartenant à *Jean-Louis Desjardins*, maître sculpteur, demeurant rue et paroisse Bonne-Nouvelle, à la Ville-Neuve. La dame Lecocq laissait quatre enfants mineurs, trois de son premier mariage, Lucienne, Brice et Jean-François Macé, tous trois en pension, et un fils de sa seconde union, Jean-Pierre Angevin.

Point de description de mobilier; une somme de 1,150 livres en argent comptant est seule mentionnée au procès-verbal.

Parmi les personnages cités on remarque : *Charles Mathieu*, maître peintre à Paris, rue Meslay, créancier de 104 livres pour marchandises de vernis livrées à la veuve Angevin peu avant son décès; *Martin Berneron*, peintre, ancien directeur de l'Académie de Saint-Luc, rue Saint-Martin, et *Charles Pouillet*, maître peintre, rue Meslée, appelés pour donner leur avis sur la valeur des marchandises qui paraissent consister surtout en tabatières et objets de carton. La femme Lecocq avait continué, sans doute, en vertu des statuts de la corporation des maîtres peintres, le

Digitized by Google

commerce de son premier mari, simple vernisseur, et c'est à ce titre qu'on lui donne la qualité de maîtresse peintresse.

L'inventaire est fait par le notaire Jacques Gillet.

(Arch. nat., Y 12427.)

CXLV.

CHARLES BARDOU

MAÎTRE PEINTRE ET DOREUR.

17 novembre 1752.

Apposition de scellés après le décès de *Charles Bardou*, maître peintre et doreur, demeurant rue Montmorency; à la requête de Marie Boutillier, sa veuve, exécutrice de son testament fait le 23 juin 1752, et de ses héritiers, qui sont : Charles Bardou, maître tailleur d'habits, à Paris; Martin Bardou, maître chandelier, à Paris; Hémery Bardou, vigneron, à Sucy; Jean-Joseph Bardou, vigneron, à Arcueil, frères du défunt; Marguerite Bardou, veuve du sieur Durand, maître doreur à Paris, sœur du défunt; Armand Villain, et Charles-Nicolas Bardou, menuisier à Arcueil, neveux.

Me Gillet, notaire, est désigné pour procéder à l'inventaire.

Mobilier sans intérêt contenant une montre d'argent par Voisin, une petite pendule dans sa boîte peinte en bleu et blanc.

(Arch. nat., Y 13377.)

CXLVI.

JEAN-ADAM MATHIEU

ÉCUYER, PEINTRE DU ROI EN ÉMAIL.

8 juin 1753.

Jal a consacré quelques lignes au peintre *Mathieu*, un des nombreux artistes étrangers attirés en France par l'espoir d'y faire fortune. Il était né à Stralsund, en Poméranie, ville qui appartenait alors au roi de Suède. Logé aux galeries du Louvre, il obtenait, le 22 mai 1753, un privilège qui le protégeait contre les tracasseries de la communauté des orfèvres. Le s. *Mathieu*

Digitized by Google

peignait en émail des portraits dans le genre de *Petitot;* aussi un poinçon pour marquer ses bijoux lui était-il nécessaire. Le pauvre homme ne jouit pas longtemps du bénéfice du privilège royal, puisqu'il mourait le vendredi, 8 juin 1753, vers les huit heures, dans son appartement des galeries au rez-de-chaussée du Louvre.

Bien que commensal du Roi, il n'échappa pas à la dure loi qui régissait les étrangers. Il avait eu beau faire un testament déposé chez Me Dupont, notaire, en vertu duquel il instituait sa servante, Marie Michelet, légataire universelle de tous ses biens; cette dernière volonté du mourant ne fut pas respectée. La Chambre des domaines, par une sentence du 20 juin, adjugea la succession au Roi, en application du droit d'aubaine, et la pauvre servante n'eut rien.

Parmi les objets en évidence, quelques-uns méritent d'être signalés; d'abord une trentaine de tableaux sur toile dont l'un représentant une *sainte Catherine;* vingt pièces de porcelaine prêtes à travailler, donc *Mathieu* peignait aussi sur porcelaine; un chevalet, des couleurs, des pinceaux; un grand tapis de Turquie; une peau d'ours.

Il est à noter qu'un petit cabinet, au second, ayant vue sur la rivière, avait été prêté par le défunt au peintre *de Latour* pour y travailler; en effet le commissaire Pierre Chenon constate qu'il est surtout garni de peintures du s. *de Latour*.

Une opposition vient confirmer ce que nous disions des talents du défunt pour la peinture sur porcelaine. Le sieur Martin Cattelin, entrepreneur de la manufacture de porcelaine de Saint-Cloud, établie au faubourg Saint-Honoré à Paris, vient réclamer et obtient la restitution de trois plaques de porcelaine remises par lui au défunt, de la valeur de 325 livres.

L'inventaire est fait par le notaire Louis Dupont; l'estimation des tableaux, estampes, émaux, ouvrages et ustensiles de la profession du défunt est confiée à *Louis de Silvestre*, directeur de l'Académie royale de peinture et de sculpture, et à *François Joullain*, maître peintre.

Tous les effets de la succession seront mis en vente le 5 juillet, et le produit de la vente devra être versé entre les mains du sieur Laurent Charron, receveur général des domaines. Exception est faite pour les portraits en émail du Roi, de la Reine, du prince

Digitized by Google

de Condé, du duc et de la duchesse d'Orléans, et de Mme de Pompadour, à la vente desquels il sera sursis jusqu'à ce que les modèles aient déclaré s'ils veulent les retirer.

Que sont devenus ces portraits ? Peut-être les indications fournies par notre procès-verbal aideront-elles à reconnaître quelques-uns de ces émaux probablement signés.

(Arch. nat., Y 11318.)

CXLVII.

ANTOINE CHEVIGNY

MAÎTRE PEINTRE ET DOREUR.

7 juillet 1753.

Antoine Chevigny, maître peintre et doreur, meurt le 7 juillet 1753, en son domicile, rue Saint-Honoré, laissant une veuve et un fils unique, après avoir institué par son testament, fait en date du 2 novembre 1751, le sr Jean-Thierry d'Hiris, procureur au Châtelet, son exécuteur testamentaire. La veuve, Anne Dettey, et le fils Pierre-Antoine Chevigny, marchand mercier, bourgeois de Paris, font procéder à l'apposition des scellés; vingt-six tableaux, dont cinq portraits, et un sujet représentant des *Amours*, décorent l'appartement du défunt.

L'argent comptant, remis à la veuve, consiste en une somme de 1,200 liv. trouvée dans le tiroir d'une commode, en 1,326 liv. en louis d'or de 48 et de 24 livres, et en écus de 6 livres découverts dans une valise lors de la levée des scellés.

Le poids de l'argenterie monte à 3 marcs 6 gros; elle comprend : une écuelle à oreille, deux gobelets à pied, dont un de vermeil, une salière, six cuillers, six fourchettes à bouche, une cuiller à potage, une cuiller à soupe et cinq cuillers à café.

Une opposition constate que le fils du défunt est absent depuis plusieurs années.

(Arch. nat., Y 15451.)

Digitized by Google

CXLVIII.

HUMPHREY WARE

PEINTRE EN ÉVENTAILS.

10 juillet 1753.

*Procès-verbal constatant le décès d'Anne Mijon, femme d'*Humphrey Ware, *peintre en éventails*[1].

L'an 1753, le mardy, 10me jour de juillet, avant midy, nous André Defacq, commissaire au Châtelet, ayant été requis, nous nous sommes transporté rue Quincampoix, en une maison à petitte porte carrée, dont la boutique par bas est occupée par le sr de la Richardière, chirurgien à Paris, et étant monté en un appartement au troisième étage de lad. maison, occupé par *Homfry Ware*, peintre en eventailles, Anglois de nation, et originaire du comté de Cornoailles, y avons trouvé led. *Homfry Ware*, lequel nous a dit que Anne Mijon, sa femme, est décédée hier au soir dans son lit, en la chambre dud. appartement ayant vue sur la rue, et comme elle est décédée dans la religion protestante, il a requis notre transport pour nous faire la présente déclaration et à l'effet que sad. femme puisse être inhumée au cimetière des protestants étrangers, et a signé.

Signé : WARE.

Sur quoy, nous, commissaire susd., avons donné acte àud. *Homfry Ware* de ses comparutions, dires et réquisitions, et de la représentation qu'il nous a faitte dud. corps mort de sad. femme, et, pour y estre fait droit,

1. Nous donnons le texte de cette pièce comme un curieux échantillon des mesures dont les protestants étaient l'objet en plein XVIIIe siècle. On trouvera plus loin d'autres documents de même nature.

Digitized by Google

avons ordonné que le présent procès-verbal sera communiqué à M. le procureur du Roy pour être ordonné sur ses conclusions ce qu'il appartiendra, et jusqu'à ce, le corps mort de lad. deffunte est demeuré en la garde dud. *Homfry Ware* qui s'en est chargé, et a signé.

Veu, le procès-verbal, je n'empesche pour le Roy le cadavre de lad. Anne Mijon estre inhumé nuitamment, sans bruit, scandal, ny appareil, dans le cimmetière des étrangers à la porte St Martin, et être enjoint aux officiers du guet et de police de prester main forte, si besoin est et en sont requis, ce 10 juillet 1753.

Signé : MOREAU.

Soit fait ainsy qu'il est requis, ce 10 juillet 1753.

BERRYER.

CXLIX.

GUILLAUME AUZOU

MAÎTRE ÉMAILLEUR FAYENCIER.

5 août 1753.

Apposition de scellés sur le mobilier de *Guillaume Auzou*, maître émailleur fayencier, demeurant rue du Faubourg-Saint-Denis, salle au Comte, décédé le 5 août 1753; sur la déclaration de ses frères, Louis Auzou, maître rubannier, et Bernard Auzou, émailleur, demeurant même rue, et de sa sœur Catherine Auzou, veuve de Jean-Baptiste Lemel, perruquier.

Dans le mobilier se trouvent quatre pièces de tapisserie verdure et un morceau de toile peinte de la rue Saint-Antoine, une certaine quantité d'argenterie non décrite, plusieurs sièges couverts en tapisserie à l'aiguille, deux morceaux de tapisserie à oiseaux, une pendule dans sa boîte et sur son pied de marqueterie avec ornements et figures de cuivre doré; dans l'atelier : une table de travail de bois de chêne, un coquemar de cuivre rouge, une lampe à souffler de fer blanc et un soufflet. A côté se trouve un second atelier garni exactement de même.

Digitized by Google

Parmi les opposants qui comparaissent successivement, on signalera particulièrement les héritiers de Marie-Madeleine Pignon, à son décès femme dud. sieur *Guillaume Auzou*, en qualité de neveux ou nièces.

La 22e opposition est formée par Élisabeth Denieport, veuve de *Pierre Balagny*, maître peintre et sculpteur à Paris.

(Arch. nat., Y 11944.)

CL.

JEAN-CYRIAC MARIN

MAÎTRE SCULPTEUR MARBRIER.

8 août 1753.

Ce nom évoque le souvenir d'un artiste qui eut son heure de célébrité au commencement de ce siècle ; je veux parler de *Jean-François Marin*, l'habile imitateur de *Clodion*.

Mais il a été impossible d'établir un rapprochement entre le sculpteur marbrier, vulgaire tailleur de pierres, qui meurt en 1753, et le gracieux modeleur des Amours lutinant les Nymphes. *Jean-Cyriac Marin*, maître sculpteur marbrier, meurt le mercredi, 8 août 1753, à trois heures du matin, dans une maison de la rue Vendosme, au Marais (aujourd'hui rue Béranger), où il avait un chantier de pierres et marbres à côté de son appartement. Sa veuve, Marie-Antoinette Loyer, fait apposer les scellés par le commissaire Pierre Glou, à la conservation des droits de ses deux filles, Marie-Antoinette et Denise-Perrette Marin, âgées de sept ans et de quatre ans et dix mois. Au moment où il va être procédé à l'inventaire, se produit un singulier incident. La veuve Marin dit qu'elle se croit enceinte, et il faut surseoir aux opérations pour faire nommer un curateur au posthume présumé. Notons en passant que c'est seulement cet enfant, dont nous ne connaissons pas le nom, dont l'existence même est douteuse, qui pourrait rattacher l'élève de *Clodion* à notre marbrier.

Rien à signaler dans le mobilier; la description des marchandises prouve que notre homme était un marbrier dans l'acception la plus vulgaire du mot. Il vendait aussi de la pierre de liais. Parmi les opposants figurent les noms de plusieurs marchands de marbre fixés à Pontavert, près de Reims, de Trouard, marbrier

Digitized by Google

ordinaire du Roi, rue Poissonnière, de *Jean Adam*, maître sculpteur marbrier, rue des Filles-du-Calvaire, enfin de Pierre Hanneuse, marbrier du Roi, rue Poissonnière.

L'inventaire est fait par Guillaume Jame, notaire à Paris.

(Arch. nat., Y 15631.)

CLI.

PIERRE MAGNY

DOREUR SUR MÉTAUX.

22 août 1753.

La particularité la plus remarquable de ce procès-verbal est le nombre des oppositions nous faisant connaître les noms d'un certain nombre de doreurs et autres artisans.

Pierre Magny, doreur sur métaux, meurt en son domicile, rue du Vieux-Colombier, le 22 août 1753, laissant une veuve, Anne-Éléonore Laurent, et un fils mineur, Jean-Charles Magny.

Certains outils et la garniture de deux chaises à porteur envoyées au défunt pour les redorer sont sortis de la boutique pour ne pas interrompre le commerce. Dans le mobilier se trouve « une tenture de tapisserie à personnages antiques à l'aiguille, » garnissant la chambre du défunt.

Parmi les vingt-quatre opposants paraissent un certain nombre de maîtres doreurs dont voici les noms : Pierre Lamiral, Toussaint Bruley, Jean Pelletier, Pierre Regnard, des compagnons doreurs, puis Claude-Louis Chibou, Laurent Ledru, Thomas Belon, Louis Moret, Alexis Ledoux, maîtres-fondeurs, Antoine-Nicolas Lefort, ciseleur, la femme d'Alexis Ledreux, maître-ébéniste.

L'inventaire est confié à Me Vatry, notaire; François Périchon, maître doreur, demeurant rue des Mauvais-Garçons, et Claude-Mathurin, aussi maître doreur, rue Guérin-Boisseau, nommés, le premier par la veuve, le second par le subrogé-tuteur du mineur, reçoivent mission d'expertiser les marchandises.

(Arch. nat., Y 15451.)

Digitized by Google

CLII.

PIERRE VARIN

SCULPTEUR ET FONDEUR DU ROI, PROFESSEUR DE L'ACADÉMIE DE SAINT-LUC.

29 novembre 1753.

Bien que *Varin* figure parmi les professeurs de l'Académie de Saint-Luc, on chercherait vainement son nom sur les livrets des expositions faites par les maîtres peintres en 1751 et en 1753. Cette abstention s'explique aisément. Comme on le voit ici, le maître fondeur avait passé, vers la fin de l'année 1749, un traité avec la ville de Paris pour la fonte de la statue équestre du Roi, à laquelle travaillait *Bouchardon*, et dès lors tous ses soins avaient été consacrés aux préparatifs de cette importante opération.

Le s. *Pierre Varin*, sculpteur et fondeur du Roi et professeur de l'Académie de Saint-Luc, meurt le jeudi, 29 novembre 1753, sur les onze heures du matin, au premier étage d'une maison à porte cochère de la grande rue du Roule, dont le s. Tillat, marchand de vin, était principal locataire. Le s. *Pierre Varin*, fils du défunt, aussi sculpteur et fondeur du Roi, associé de son père pour la fonte de la statue équestre de *Bouchardon*, habitant la même maison, fait apposer les scellés par le commissaire Hubert Mutel, pour la conservation de ses droits comme seul et unique héritier de son père.

Toutefois, le défunt laissait une veuve, nommée Geneviève Vaugeois, mariée en premières noces à Louis-Marin Grison, maître potier de terre et carreleur à Paris. Comme la première femme du défunt, mère de son fils unique, se nommait Jeanne Grison, il semblerait que le s. *Varin*, devenu veuf, se fût remarié avec la veuve de son beau-frère. Pour que cette conjecture se trouvât confirmée, il faudrait connaître le degré de parenté existant entre Jeanne Grison et Louis-Marin Grison ; or notre acte n'en dit rien.

Le principal, ou plutôt le seul intérêt du procès-verbal du commissaire Mutel consiste dans la description des ateliers du Roule appartenant à la ville de Paris et livrés au s. Mutel pour y faire les préparatifs de sa fonte.

Digitized by Google

Nous reproduisons intégralement le passage donnant l'état de ces ateliers à la mort du s. *Varin*. Il suffira de résumer les opérations de reconnaissance et de levée des scellés.

Le mobilier garnissant l'appartement du défunt comprend un petit nombre d'objets méritant d'être notés :

Quelques tableaux peints sur toile; une cuvette de marbre blanc, avec sa coupe de plomb, et un Dragon aussi de plomb servant de modelle pour un robinet; un petit *Christ* de bronze sur son fond noir, dans sa bordure ovalle; deux bustes de plâtre; une pacode sur son petit pied de marbre et un petit modèle en terre cuitte.

Et, à l'instant, nous avons été conduit par led. s. *Varin* dans un terrain appartenant à la ville de Paris et joignant lad. maison, où étant, sommes entrés avec lui dans un grand atelier où doit se fondre la statue équestre de Louis XV, dans lequel s'est trouvé 23 futailles gueullebé propres à mettre de la terre, un poêle de terre avec son tuyau, une grande cuillère à fondre du plomb, six tamis et quatre sceaux tonnellerie; un grand fourneau construit en partie avec ses souterrains et élevé d'environ 5 pieds hors de terre; environ un millier de briques.

Dans un autre attelier voisin, commun, ainsy que le précédent, entre led. deffunt et led. s. *Varin* fils, s'est trouvé environ 80 barres de fer neuf tant plats, carré...; six tonneaux gueullebé, un établi avec un petit étaux, trente creuzets d'environ dix pouces de haut, une grande meulle avec son auge; un moyen fourneau à reverbair à quatre portes, à usage de fondeur; environ 6 muids de terre préparée en pain; environ 40 perches, de 12 pieds de long chacune.

Dans un autre attelier, où est la forge, s'est trouvé un

Digitized by Google

soufflet de forge, deux paires de tenaille, deux marteaux, dont un à main, une chambrière, une servante de fer, une enclume avec son billot, quatre pannous, un gros étaux, deux arbres de fer, sept barres de fer de différentes grosseurs, deux brouettes et deux baquets.

Dans un autre attelier joignant celuy cy-dessus mentionné : deux grands souflets carré à usage de creusets.

Dans un autre attelier attenant l'attelier au plâtre du s^r *Bouchardon* s'est trouvé trente voyes de bois.

Dans un autre petit attelier appelé l'attelier des essays s'est trouvé plusieurs vieux outils.

Déclarant led. s. *Varin* que tous les effets trouvés dans les différents atteliers cy-dessus désignés et décrits, à l'exception de lad. chaudière de cuivre rouge, appartiennent en commun à lui et à la succession dud. s. son père, chacun pour moitié, et que lad. chaudière appartient en entier à lad. succession.

1. Opposition du procureur du Roi de la Ville.

Le mercredi, 5 décembre 1753, la reconnoissance et levée des scellés sont requises par la veuve, Geneviève Vaugeois, qui désigne pour faire l'inventaire le s. Jean-François Caron, notaire au Châtelet, et par *Pierre Varin*, fils, sculpteur et fondeur du Roy, au nom et comme exécuteur du testament et ordonnance de dernière volonté dud. feu s. *Varin*, reçu par led. m^e Caron, notaire à Paris, le 18 novembre dernier, et encore habile à se dire et porter seul et unique héritier dud. feu s. *Varin*, son père, et de Jeanne Grison, sa mère, première femme dud. feu s^r *Varin*, après le décès de laquelle il n'a été fait aucun inventaire.

Consentent aussi la reconnoissance et levée des scellés, Joseph Gay, frotteur, et Geneviève Grison, sa femme; Jean-Gabriel Bouchard, cizeleur, et Jeanne Grison, sa

Digitized by Google

femme, lesd. femmes Gay et Bouchard conjointement avec Suzanne Grison, femme de Maurice Gay, frotteur, héritières chacune pour un tiers dud. deffunt Louis-Marin Grison, leur père, à cause de la communauté de biens entre led. Louis-Marin Grison et lad. Vaugeois, sa femme, led. feu s^r *Varin* et lad. Grison, sa première femme, et led. feu *Varin* et lad. Vaugeois, à présent sa veuve.

L'inventaire après décès de Louis-Marin Grison mentionné ici porte la date du 28 février 1738.

Suit l'inventaire et prisée des objets trouvés chez le défunt.

Mercredi, 5 novembre 1753 :

Ouverture faite d'un petit cabinet pratiqué à côté de la chambre, il a été par lesd. officiers procedé à la pesée, description et prisée des marchandises de cuivre et autres étant de la profession dud. s^r *Varin*, qui s'y sont trouvées.

Il a ensuite été procédé à la pesée, description et prisée de la vaisselle d'argent trouvée sous les différents scellés.

En procédant led. s^r *Varin* a représenté quatre goblets en timballe, un goblet à pied et une tabatière, le tout d'argent, qu'il déclare lui avoir été donnés par led. feu s^r *Varin*, son père, qui lui a dit qu'il tenoit lesd. quatre timballes en nantissement de la somme de 48 livres à lui due par le s^r Amblard ; led. goblet à pied en nantissement de la somme de 24 livres à lui due par un particulier, gendre de la demoiselle Amblard, sœur dud. feu s^r *Varin;* et que lad. tabatière a été remise aud. s^r *Varin* fils par led. sieur son père en payement d'une somme de 24 livres qu'il lui devoit ; ce fait, lesd. effets lui ont été remis, et il s'en est chargé pour les représenter, s'il y écheoit.

Digitized by Google

Mardi 11 novembre 1753 :

Est comparu s^r Honoré Druyère, préposé à la recette et distribution des effets appartenants à la Ville, et ayant charge et pouvoir, ainsi qu'il a dit, de Monsieur le Procureur du Roy et de la Ville, demeurant led. sieur Druyère au Roulle; lequel a dit que, par délibération de l'Hôtel de ville de Paris, du 25 octobre 1749, led. deffunt s^r *Varin*, conjointement et solidairement (avec son) fils, ont fait un marché pour la fonte de la statue équestre du Roy, par lequel marché ils se sont solidairement soumis et obligé, par l'article 10 d'icelluy, de déposer dans les atteliers, hangards et magazins de la Ville les différentes matières et effets dont ils auroient besoin pour leur travail en se concertant avec le s^r *Bouchardon*.

Par l'article 14 il est dit que, lorsque la statue équestre du Roy, les figures, les bas-reliefs, les tables d'inscriptions et tous les ornements du pied d'estal auront été pezés et mis en place dans toutte la perfection qu'ils doivent avoir, la fosse et le fourneau sera démolie, les excavations comblées et les terrains du grand attelier dans le même état qu'il étoit avant les constructions. En conséquence de quoy, led. s^r Druyère, aud. nom, déclare que les causes de l'opposition formée à nosd. scellés, à la requête de mond. s^r le procureur du Roy et de la Ville, sont à ce qu'il ne soit fait aucun inventaire, ny prisée, ny vente des hangards, atteliers et autres effets appartenans à la Ville, et à ce qu'il ne soit procédé à la vente des bois et matières approchés desd. hangards et travaux, fosses, fourneaux, outils, ustanciles et autres effets qui ont été fournis par led. deffunt et le sieur son fils, attendu que le tout est destiné et doit servir à la continuation dud. travail pour parvenir à la fonte de la statue équestre du Roy, et enfin, pour qu'il

Digitized by Google

ne soit en aucune manière préjudicié auxd. travaux, ny les retarder, protestant de tout ce qui est à protester en pareil cas pour les intérêts du Roy et de la Ville.

Les parties reconnoissent la justesse des réclamations du s. Druyère; elles requièrent seulement qu'il soit fait un état de touttes lesd. choses fournies par led. feu s^r *Varin* et son fils, à l'effet de les constater et distinguer ce qui appartient à la Ville et ce qui appartient à la succession.

En conséquence, led. s^r Druyère ayant représenté à l'instant un état des effets appartenants à la Ville et ceux qui dépendent de lad. succession..., nous sommes, à l'instant, sur le réquisitoire desd. parties, transporté avec elles successivement dans les hatelliers, où étant, il a été procédé par lesd. officiers cy-devant nommés à mettre à part et distinguer les effets desd. successions d'avec ceux appartenans à la Ville, ainsy qu'il paroit par led. inventaire dud. m^e Caron, notaire.

Incontinent, il a été procédé à la confection de l'état et description desd. effets destinés à la fonte de lad. statue équestre.

Puis, il est procédé à l'inventaire des papiers, continué dans le cours des séances suivantes.

En procédant, led. s^r *Varin* fils a représenté, pour être compris et inventorié aud. inventaire, une expédition du marché concernant la fonte de la statue équestre du Roy.

Il est laissé à la veuve Varin une somme de 300 francs; elle reste en outre en possession de tous les meubles meublants, tandis que le fils garde tous les effets et ustenciles destinés à la fonte de la statue équestre du Roi.

(Arch. nat., Y 11170.)

Digitized by Google

CLIII.

JEAN-BAPTISTE DUPONT

MAÎTRE SCULPTEUR, PROFESSEUR DE L'ACADÉMIE DE SAINT-LUC.

18 avril 1754.

ET

ALIX-CATHERINE CHAMPTIER, SA VEUVE.

23 décembre 1754.

Voici du moins un artiste vraiment digne de ce nom et dont le talent est attesté par les nombreux ouvrages envoyés aux expositions de l'Académie de Saint-Luc. En effet, aux livrets des Salons de 1751, 1752 et 1753, le nom de *Dupont* figure parmi les premiers exposants. Ce nom, il est vrai, n'est pas accompagné d'un prénom; mais comme, d'une part, le domicile porté au livret est le même que celui donné par le procès-verbal du commissaire, et, d'un autre côté, plusieurs œuvres exposées aux Salons se retrouvent dans l'atelier du défunt, il ne saurait y avoir doute sur l'identité du personnage.

A part certains détails curieux et dont nous conservons l'indication, notre document offre une autre particularité assez rare; il est accompagné du procès-verbal de scellés apposés après le décès de la veuve de l'artiste qui ne survit à son mari que quelques mois. Ce second procès-verbal ne le cédant guère comme intérêt au premier, nous en donnerons aussi de nombreux extraits, en supprimant ou en résumant les formules de pure procédure.

Jean-Baptiste Dupont, maître sculpteur et professeur de l'Académie de Saint-Luc, meurt le 18 avril 1754, sur les six heures du soir, dans une maison de la rue des Filles-du-Calvaire, dont Mme de Lameth est principale locataire. Le livret du Salon de 1753 place son domicile sur le boulevard, près le Château-d'Eau; on voit que, si cette indication n'est pas tout à fait exacte, elle ne s'éloigne guère de la vérité.

Le commissaire Guy-Claude Dudoigt est immédiatement requis d'apposer les scellés par demoiselle Alix-Catherine Champtier,

Digitized by Google

tant en sa qualité de veuve du défunt, mort sans enfants, que comme exécutrice testamentaire.

Pendant le cours des opérations se présente Claude Dupont, tailleur de pierres, demeurant rue de Saintonge, se disant héritier pour moitié de *Jean-Baptiste Dupont*, son frère, l'autre moitié de l'héritage appartenant à la fille de Marie-Louise Dupont, sœur du défunt et du s. Rey, marchand fabricant de bas de soie à Lyon, ladite demoiselle Rey héritière par représentation de sa mère décédée.

Nous verrons que ces héritiers collatéraux contestent absolument le mariage de *Jean-Baptiste Dupont* et de la demoiselle Champtier.

Les qualités des personnages étant posées, arrivons au procès-verbal du commissaire Dudoigt et tout d'abord à la description des objets en évidence :

Dans la chambre au second étage : une figure de marbre sur son pied d'estale, représentant *Narsis*[1].

Dans une chambre à costé : Trois tableaux peints sur toille, sans bordures, représentant des portraits d'hommes et femmes; un autre petit oval, dans sa bordure dorée, un autre petit quarré, dans sa bordure dorée, représentant tous deux *la Sainte Vierge et l'Enfant Jésus;* neuf aulnes ou environ de vieilles tapisseries verdures faisant le tour de lad. chambre. Trois figures de plastre en blanc; douze autres figures en couleur et bronzées, représentants différents sujets de la Fable et de l'histoire.

Dans une pièce d'entrée servant de salle à manger : dans le bas d'un buffet, deux cuillères et deux fourchettes d'argent; sept tableaux peints sur toille, dans leurs bordures dorées, représentants différents sujets, sept aulnes ou environ de cours de petite tapisserie de brocatelle; unze figures tant en plastre qu'en terre,

1. Exposé en 1752 sous le n° 11 : « Un *Narcisse* en marbre d'environ 2 pieds. »

Digitized by Google

représentant différents sujets d'histoire; dix-huit petits moulles en plastre sculpté.

Dans une chambre au troisiesme étage ayant vue sur le jardin et servant de cuisine : Premièrement, sommes entré dans une pièce derrière lad. cuisine, renfermant quantité d'ouvrages de l'art dud. deffunt s. *Dupont*, et, pour éviter la description desd. ouvrages qui auroit esté fort longue, avons fermé la porte d'entrée de lad. pièce et sur icelle mis et apposés nos cachets et scellés.

Dans la cour : sept grands vases de terre cuitte, dont deux non montés; quinze enfans groupés avec des animaux.

Dans l'écurie : deux vases à peaux de lyon, deux enfans de pierre de Conflans, deux moules à vases et plusieurs planches et plateaux servant à la profession dud. deffunt.

Sous les remises : un enfant en marbre sur un cheval marin[1], non finy, avec son modelle en plastre; trois établys; une grosse selle à poser des ouvrages dessus; une petite selle à modeller; trois morceaux de pierre de Conflans; une vieille chaise à deux places, montée sur son train à deux roues.

En procédant, lad. dame veuve Dupont nous a déclaré que led. deffunt sieur son mary occuppoit un attelier sur les cours de cette ville, près le réservoir, et dans lequel sont différens ouvrages et models de sa profession, pourquoy elle requiert notre transport dans led. attelier à l'effet d'être par nous fait description sommaire de ce qui se trouvera dans iceluy.

En conséquence, nous nous sommes transportés dans

1. Livret de 1753, n° 16 : « Modèle représentant un Enfant sur un cheval marin pour être exécuté en marbre, pour servir de jet d'eau. »

Digitized by Google

led. attelier, dont François l'Honoré, manœuvre au service dud. deffunt, nous a fait ouverture avec la clef qui luy a été à cet effet remise par lad. demoiselle veuve Dupont; où étant, nous avons procédé à la description de ce qui s'est trouvé dans led. attelier, ainsy qu'il suit : quatre vases à pommes de fraises; cinq bustes; vingt modelles en terre; deux vases à teste de fleuve avec des enfans dessus; six planches servant de table aud. attelier; un tour à tourner des vases; une chaudière de fer à fondre du plomb; trois enfans de terre cuitte sur des animeaux; un vase à peau de lyon; une toille au devant des croisées; un étably; deux planches servant de tables.

Dans la cour dud. attelier : deux petits vases avec des enfants dessus; trois vases à consolles; deux urnes; deux grands vases à agraphe; deux grands vases avec des enfans dessus; deux grands vases avec des testes de belliers; deux grands vases avec des testes de gargouilles; quatre petits vases à dragons; quatre grands animeaux; deux grandes corbeilles et deux petites de fleur; deux groupes d'enfans, de fleurs, zéphirs; deux grandes figures avec leurs piédestaux; un grand groupe d'enfans avec son pied d'estal; huit enfans jouans d'instrumens; six figures de quatre pieds d'hauteur; deux pieds d'estaux, le tout de terre cuitte; six pieds d'estaux en pierre; trois moyens morceaux de pierre; un tas de terre à modeler; trois grandes planches de bois de sapin; six bacquets et plusieurs platteaux servant à la profession dud. deffunt; dix-huit moulles, tant à figures qu'à vases; un étaux de fer de serrurier; une selle à modeler.

Dans lad. rue des Filles-du-Calvaire : quatorze morceaux de pierre de St Leu bruttes.

Digitized by Google

La reconnoissance et levée des scellés est requise le 25 avril par la veuve, dud. *J.-B. Dupont*, comme exécutrice de son testament reçu par Meslin et Bouttet, notaires, le 9 du présent mois, et aussi par le frère du défunt, Claude Dupont, qui nomme pour faire led. inventaire led. me Boutet et son confrère..., sans aucunement admettre ny attribuer à lad. demoiselle Champtier les qualités par elle prises et dans lesquelles elle a agi et procède, de veuve commune en biens et d'exécutrice testamentaire dud. deffunt sr *J.-B. Dupont*, attendu qu'elle n'a point jusqu'icy étably ny justiffié par aucun acte de célébration de mariage, ny autrement, qu'elle aît été mariée avec led. deffunt; qu'elle ne représente et n'annonce même pas de contract de sond. prétendu mariage, ny l'endroit où il peut avoir été célébré, ce qui est néantmoins très essentiel dans les circonstances particulières et même absolument indispensable, d'autant plus qu'en supposant, sans en convenir, qu'il y ait réellement eu un mariage vallablement fait, si ce mariage se trouvoit avoir été célébré dans un pays régi par le droit écrit, il n'y auroit aucune communauté de biens entre led. deffunt et elle, et encore sans aucunement approuver le testament prétendu fait par led. deffunt, etc., etc.

Me Thomas-Simon Gueullette, substitut du procureur du Roy au Châtelet de Paris, vient représenter la fille du s. Rey, marchand fabriquant de bas de soye, à Lyon, et de deffuncte Marie-Louise Dupont, ses père et mère, lad. fille Rey par représentation de lad. deffuncte sa mère, habille à se dire et porter héritière, pour l'autre moictié, dud. deffunct J.-B. Dupont, son oncle maternel.

Et par lad. demoiselle Champtier a été fait toutes protestations et réserves contraires aux dires dud. Claude Dupont et dud. sr substitut, attendu que, depuis l'arri-

Digitized by Google

vée de lad. demoiselle Champtier et dud. s^r *Jean-Baptiste Dupont*, son mary, en cette ville de Paris, c'est-à-dire depuis environ dix ans, ils ont été en possession de leur état de mariés ensemble, continuellement, notoirement et publiquement, et que par conséquent, depuis le décès dud. s^r *J.-B. Dupont*, lad. demoiselle Champtier est égallement en possession de son état de veuve, possession qui est suffisante pour le réquisitoire par elle fait au sujet des opérations dont il s'agit. A l'égard de la communauté, elle est de droit établie entre lad. demoiselle Champtier et led. deffunct s^r son mary par la disposition de la coutume de Paris, par la raison que c'est en cette ville de Paris que led. feu s. *Dupont* et lad. demoiselle, son épouse, à présent sa veuve, ont toujours esté demeurants depuis leur mariage, qu'ils y ont établi le siège de leur domicile, que led. s. *Dupont* y a pris et professé jusqu'à sa mort un état, et qu'il y est décédé, après en avoir été continuellement citoyen.

2° Opposition : à la requête de *Louis-Eustache Maingot*, sculpteur à Paris, y demeurant, rue Neuve-d'Orléans, pour seureté et avoir payement de la somme de 2,245 livres 14 sols, à lui due par la succession et héritiers dud. s^r *Dupont* pour tous les ouvrages qu'il a faits pour led. s^r *Dupont*, depuis et compris le 4 juin 1753 jusques et compris le 16 avril présent mois.

3° Opposition : à la requête de *Clément Jayet*, sculpteur à Paris, y demeurant, rue St Denis, au coin de la rue Thévenot, pour seureté et avoir payement de la somme de 150 livres à luy due par la succession et héritiers dud. s^r *Dupont* pour tous les ouvrages qu'il a faits pour luy depuis environ un an jusques et compris le 14 avril présent mois.

L'inventaire commence par les meubles et effets mobi-

Digitized by Google

liers; puis, viennent le linge et les hardes. Le 27 avril, la veuve nomme pour donner son avis sur la prisée des marchandises et ustancils du commerce de sond. deffunct mary le sr *Jacques-François Martin*, maître sculpteur à Paris, y demeurant, rue Meslée. Quant au s. Claude Dupont, il désigne, pour le même office, le sr *François-Guillaume Méquignon*, maître sculpteur à Paris, demeurant rue de la Lune.

En conséquence, il a été par lesd. sieurs experts cy devant nommés procédé à l'examen et arrangement des marchandises et ustancils de la profession dud. deffunct qui se sont trouvés tant dans l'appartement que dans la cour et sous les remises de lad. maison, ainsy que des pierres estantes dans lad. rue pour ensuitte estre le tout compris aud. inventaire.

L'inventaire des marchandises est continué les 29 et 30 avril.

Mardi 7 mai (10e vacation) :

Il a été procédé à l'examen et inventorié des titres et papiers.

En procédant, led. s. Dupont nous a dit qu'il requiert lad. demoiselle Champetier de déclarer par elle-même ce qui peut et doit estre dû à la succession dud. deffunt sr *Dupont* par les différents seigneurs et autres personnes pour lesquels il travailloit, et notament M. le comte d'Argenson[1], ministre, Monsieur Brissard, fermier général, le sieur *Poulet*, sculpteur, le sr Mirlavaut, directeur de la Compagnie des Indes, le sr Caze, fermier général, le sr Danger, aussy fermier général, M. le pré-

1. On lit dans le livret de 1753, art. 14 : « Modèle en plâtre de Pomone avec le génie de Vertumne qui se découvre en levant son masque et le tenant à la main. » Ce modèle a été exécuté en pierre, de 6 pieds et demi de haut, dans le jardin potager de M. le comte d'Argenson, à Neuilly.

Digitized by Google

sident Mollé, la succession de feu M. Languet de Gergy, ancien curé de St Sulpice, M. Dulau, curé actuel de lad. paroisse, le s^r Janel, à la poste, et le s^r Legrand, perruquier; les deniers comptants qu'elle doit avoir, notamment des deux piédestaux en pierre, quatre petites figures d'environ deux pieds de haut en terre cuite, et de deux petits vases avec des enfans dessus, aussy en terre cuite, que led. Dupont vient d'apprendre avoir esté par elle vendus et livrés depuis le déceds dud. deffunt; de représenter pour estre inventorié une croix de diamant, les boucles ou pendant d'oreilles, aussy de diamant, une montre et une tabatière d'or, plusieurs robbes à son usage de damas, satin, toilles peintes et autres étoffes, et beaucoup de linge à l'usage d'elle et dud. deffunct, et linges de table, deux habits drap d'Elbeuf et vestes à fond d'or et argent, épée et montre d'argent à l'usage dud. deffunt, trois goblets ou timballes et plusieurs couverts d'argent, le livre-journal des débits et crédit dud. deffunct, et beaucoup d'autres effets et deniers comptants de sa succession et qui devroient s'estre trouvé sous nosd. scellés et en évidance, led. deffunct ayant reçu, quinze jours ou trois semaines avant son déceds, quatre mille livres de M. le président Mollé, douze cens livres de M. le comte d'Argenson, ministre, et d'autres personnes; se réservant, après que lad. demoiselle Champetier se sera expliquée par écrit sur tout ce que dessus, suivant qu'il requiert, qu'elle soit tenue de le faire présentement et de déclarer aussy ce que sont devenus des billets de lotterie royalle, d'ammortissement et autres effets de commerce que led. deffunct avoit; ou faute par elle de s'expliquer présentement, à requérir, dire et faire ce que de raison.

Et par lad. demoiselle Champetier, veuve dud.

Digitized by Google

s^r *J.-B. Dupont*, a été dit que les réquisitoires cy-dessus faits par led. Claude Dupont et led. s^r substitut sont déplacés et prématurés; qu'au surplus, lad. demoiselle veuve Dupont fera, à la suitte de l'inventorié des papiers, touttes les déclarations actives et passives de ce qui est de sa connoissance concernant la communauté de biens qui a été entre elle et led. deffunt s^r son mary, et que c'est ce que led. Claude Dupont et led. s^r substitut doivent attendre de la religion du serment qu'elle a presté ez mains tant de nous lors de l'apposition de nosd. scellés que des notaires qui procèdent à la confection de l'inventaire, pourquoy elle fait toutes réserves et protestations contraires à celles dud. Claude Dupont et dud. s^r substitut.

Le débat continue dans les mêmes termes et sur les mêmes points entre la veuve et le frère du défunt sans apporter aucune lumière nouvelle.

11e vacation; lundi, 13 mai :

Il a été procédé à l'inventaire des titres et papiers.

4e Opposition : à la requête de Jean Blondelle, maître charpentier à Paris, pour seureté et avoir payement de la somme de 352 livres, 15 sols, qui luy sont dues par la succession, veuve, héritiers dud. deffunt s. *J.-B. Dupont*, sçavoir : 288 livres 15 sols pour les frais d'enterrement et convoy dud. deffunct qu'il a avancés; 50 livres pour l'impression et port de 200 billets et tenture fournye pour le convoy et enterrement dud. deffunct; 6 livres pour le poille de la communauté de la profession dud. deffunct, et 8 livres par luy payés et avancés pour autres frais.

Après l'inventorié de tous les meubles, effets et marchandises, titres et papiers trouvés sous nosd. scellés et en évidence, et les déclarations actives et passives

Digitized by Google

faittes par lad. demoiselle veuve Dupont de sa communauté de biens avec sond. mary, lad. demoiselle veuve Dupont, en persévérant dans ses dires, réquisitions et protestations, a dit que ce qui concerne le s^r *Poulet* doit résulter d'un compte qui est à faire entre luy au sujet de la société dont l'acte ou du moins une copie informe d'iceluy fait partie des pièces inventoriées aud. inventaire;

Qu'elle a bien connoissance que led. deffunct s^r son mary a travaillé pour le s^r Mirlavaud, mais qu'elle croit qu'il en a été entièrement payé;

Qu'elle croit pareillement que son mary a été payé de tous les ouvrages qu'il a fait pour M. le président Mollé, le s^r Dulau, curé de St Sulpice, et le s^r Danger, fermier général;

Qu'elle n'a point de connoissance que le s^r Legrand, perruquier, doive rien à lad. communauté; qu'elle sçait au contraire que led. s^r Legrand a souvent presté de l'argent aud. s^r son mary, mais qu'elle croit que tout luy a esté rendu;

Que c'est du vivant de son mary qu'il a été vendu aud. s^r Caze deux petits vases avec des enfans dessus en terre;

Que les différentes sommes de deniers reçues avant le déceds dud. s^r *Dupont* ont esté employés par luy et suivant son intention aux payements de ses ouvriers et au bien de sa communauté;

Que tous les effets de lad. communauté qui existoient au jour du déceds dud. s^r *Dupont*, pendant sa maladie et auparavant, sont compris aud. inventaire; pourquoy lad. damoiselle veuve Dupont fait touttes protestations contraires à celles dud. Claude Dupont et dud. s^r substitut.

Digitized by Google

Et par led. Claude Dupont et led. substitut a été persévéré dans leurs précédents dires et réquisitoires en ce qu'il n'y a point été satisfait de la part de lad. demoiselle Champetier, et fait toutes autres réserves et protestations de droit et contraires à celles de lad. demoiselle Champetier, et notamment de se pourvoir par les voyes extraordinaires pour raison des recellés et divertissemens qui peuvent avoir esté faits, tant avant, pendant les derniers jours de la maladie, que depuis le déceds dud. deffunct contre qui, quand et ainsy qu'il appartiendra.

Conviennent les parties et led. s^r substitut qu'il sera incessamment procédé à la vente des meubles, marchandises et ustancils servant à l'art de sculpteur.

(Arch. nat., Y 14674.)

Le procès-verbal d'apposition de scellés après la mort d'Alix-Catherine Champtier, veuve du s. *Dupont,* présente aussi, comme nous l'avons dit, des détails bons à noter.

La veuve Dupont meurt dans son domicile de la rue des Filles-du-Calvaire, le 23 décembre 1754. Le s. *Clément Jayet,* sculpteur domicilié dans la même rue, exécuteur du testament de la défunte, reçu par Me Junot et son confrère, notaires à Paris, le 17 décembre, requiert l'apposition des scellés. Le procès-verbal du commissaire énumère d'abord les objets faisant partie du mobilier. Nous n'en retiendrons que les marchandises qui, pour la plupart d'ailleurs, figuraient déjà au scellé du s. *Dupont.* On trouvera ensuite la relation de certains incidents relatifs à la succession du maître sculpteur :

S'est trouvé dans une écurie : deux grands vases de terre cuite à peau de lyon.

Sous une remise : deux enfans sculptés en pierre de Conflans; quatre autres enfans en terre cuite; un reste de marbre d'environ 2 pieds de long; trois morceaux de pierre de Conflans.

Digitized by Google

Dans le jardin : cinq grands vases en terre cuite;

Dans un atelier, sur le boulevard vis-à-vis le réservoir de la Ville, se sont trouvés : Quatre vases en terre cuite; deux lions; six figures d'enfants; deux grands vases et deux petits avec des enfants dessus; deux petites et deux grandes corbeilles de fleurs; deux grands vases et unze autres, tant moyens que petits, le tout en terre cuite.

Le lundi 23 décembre :

En procédant, est comparu sieur Jean-Nicolas Brisseaud, gentilhomme de S. A. S. l'Électeur de Cologne, demeurant rue St-Honoré, lequel nous a dit qu'en qualité de légataire universel dud. feu sr *Jean-Baptiste Dupont* par son testament reçu par me Boutet et son confrère, notaires à Paris, le 9 avril dernier, insinué à Paris le 10 juin suivant, duquel legs universel il a obtenu délivrance contre le curateur à la succession vacante dud. feu sr *Dupont*, led. sr Brisseaud est propriétaire des effets contenus en l'inventaire fait après le décès dud. sr *Dupont*, n'y ayant point eu de communauté de biens entre led. feu sr *Dupont* et sad. deffunte femme; desquels effets, titres et papiers lad. défunte étoit chargée par led. inventaire en qualité d'exécutrice du testament sus-énoncé, dont elle doit rendre compte aud. sr Brisseaud, pourquoi icelui sr Brisseaud s'oppose à la reconnoissance et levée de nos présents scellés.

La reconnoissance et levée des scellés est faite à la requête de : 1° *Clément Jayet*, exécuteur testamentaire qui désigne, pour procéder à l'inventaire, Mathieu Junot, notaire au Châtelet; 2° François Champtier, receveur aux équivallens du diocèse du Puy-en-Velay, demeurant ordinairement en lad. ville du Puy, comme seul habile à se porter héritier de lad. deffunte Alix-Catherine Champtier, sa fille.

Digitized by Google

Le vendredi 14 février, les ouvrages trouvés dans l'atelier du boulevard et autres ateliers sont inventoriés par le s. Ragon, huissier-priseur, de l'avis du s. *François-Guillaume Méquignon*, maître sculpteur à Paris, rue de la Lune, désigné par toutes les parties.

5e Opposition :

Le lundi, 17 février aud. an 1755, de relevée, en notre hôtel et par devant nous dit commissaire est comparu me Pierre de Vitry, procureur au Châtelet de Paris, lequel a déclaré qu'il s'oppose à la reconnoissance et levée de nos scellés pour et au nom du sr *Jean-Baptiste Poullet*, sculpteur des Bâtiments du Roy, demeurant à Paris, rue Neuve-St-Denis, pour sûreté des sommes à lui dues et touchées tant par *Jean-Baptiste Dupont*, sculpteur des Bâtiments du Roy, que par la défunte demoiselle Alix-Catherine Champtier, décédée sa veuve, sur l'entreprise des travaux faits tant par led. deffunt s. *Dupont* que par led. s. *Poullet*, associés dans lad. entreprise pour les ouvrages de sculpture faits pour Monseigneur le marquis d'Argenson, ministre de la guerre, suivant le traité de société passé entre eux devant me Bricault et son confrère, notaires à Paris, le 14 avril 1751, requerrant intérêts et requerrant la vente des effets de lad. succession.

Le mercredi, 19 février aud. an :

Il a été continué de procéder à la transcription de l'état des ouvrages de sculpture et à leur prisée, de l'avis dud. sr *François-Guillaume Méquignon*, maître sculpteur.....

Dans l'inventorié et prisée desd. ouvrages ont été compris une *Pomone* de plâtre avec un enfant mutilé qui fait l'attribut de la même figure, deux bustes d'enfans avec leurs pieds de plâtre, un groupe de *Tritons*

Digitized by Google

en terre cuite bronzée, deux encoignures représentant des Génies et trophées de guerre, et, après l'inventorié desd. figures, led. s^r *Jayet*, par lequel elles ont été représentées, a déclaré que, du tems de lad. demoiselle veuve Dupont, et jusqu'au jour que le viatique lui a été administré dans la maladie dont elle est décédée, lesd. figures étoient dans la chambre à coucher de lad. demoiselle; mais que led. jour, de l'ordre de son confesseur, lesd. figures ont esté transportées de lad. chambre dans celle de lui s^r *Jayet* étant à côté, et que depuis elles ont été transportées de lad. dernière chambre dans le cabinet de toilette de lad. deffunte, suivant qu'il est établi par le procès-verbal dressé alors par M. de Rochebrune, commissaire au Châtelet; laquelle déclaration led. s^r *Jayet* a fait et réitère pour constater la vérité des faits seulement, sans aucune aprobation dud. procès-verbal de M. de Rochebrune, commissaire, et a signé.

Ne restant plus d'ouvrages de sculpture à décrire et priser, sauf l'article dont sera cy après parlé, led. s^r *Méquignon* a signé en cet endroit et s'est retiré.

En procédant, ont été inventoriés une paire de bas d'homme, une autre à cadet, quatre autres de femme, le tout de soye blanche, vieux et resemelés en partie, deux autres paires de bas de cotton à cadet, cinq mouchoirs de toile de cotton à carreaux fond rouge de différentes toiles blanches, unze chemises de jour dont trois non garnies, et les autres garnies, partie en mousseline rayée et partie en mousseline brodée à la jardinière et à languettes; après l'inventorié desquelles choses, led s^r *Jayet* a déclaré que lesd. effets luy appartiennent au moyen du présent que lui en avoit fait la défunte veuve Dupont dans les premiers jours de sa maladie et avant son testament, pourquoi proteste que led. inventorié ne pourra luy

Digitized by Google

nuire ny préjudicier, non plus que ce qui est inséré au sujet desd. effets aud. procès-verbal de me de Rochebrune, commissaire.

Pareillement, en procédant, a été inventorié et prisé un enfant sur un cheval marin, de marbre blanc[1], portant environ deux pieds de haut sur un pied d'épais, avec son pied de bois; après lequel inventorié led. sr *Jayet* a protesté et proteste qu'il ne pourra lui nuire ny préjudicier, non plus que ce qui est porté sur lad. figure par le procès-verbal dud. me de Rochebrune, commissaire, attendu que lad. figure luy appartient au moyen du présent que lad. demoiselle veuve Dupont lui en avoit fait pour la portion qui lui en appartenoit, résultante de l'adjudication à elle faite de lad. figure alors brute par le procès-verbal de vente des meubles de sa communauté après le décès de son mari, et encore de la société qui avoit été établie amiablement et verbalement entre lad. défunte et led. s. *Jayet* pour la perfection et la vente de lad. figure, laquelle en effet n'est pas encore achevée, quoique depuis lad. adjudication elle ait pour ainsi dire fixé les travaux continuels dud. sr *Jayet*, travaux qui doivent lui être payés, aux termes de lad. société, par prélèvement sur le prix de la vente de lad. figure, de manière que le présent qui lui a été fait par lad. veuve n'a été intrinsèquement que du prix qu'elle l'a achetée à lad. vente, et que le surplus lui appartenoit à proprement parler comme le fruit de son travail, lequel présent lad. veuve lui avoit fait un jour avant que de tomber malade; au moyen duquel présent lad. figure a été transportée dans la chambre dud.

1. Voir plus haut l'indication du modèle de cette figure, modèle exposé au Salon de 1753.

Digitized by Google

s^r *Jayet*, où elle est restée jusqu'au jour du procès-verbal dud. m^e de Rochebrune, et a signé.

Ensuite, nous avons reconnus sains et entiers et comme tels levés et otés les scellés par nous apposés sur un seul tiroir de la commode placée dans la chambre à coucher de lad. défunte, et, ouverture faite du tiroir, il a été procédé à la description et prisée d'une montre à boete d'or à cadran d'émail et doubles éguilles, garnie d'une petite cassollette de porcelaine avec son cercle et un petit anneau d'or, et d'un cachet tête d'Empereur, gravé et monté en or, avec une chaîne à cinq branches à agraphes et crochet de similor; ensemble une double boete de peau de chien de mer à double cercle, charnière et boutons de tombac[1]; après l'inventorié de laquelle montre et choses en dépendant, led. s^r *Jayet* a déclaré qu'il ne pourra lui nuire ny préjudicier, attendu que lad. montre et ses dépendances, qui étoit à l'usage de lad. défunte demoiselle veuve Dupont, lui ont été léguées par son testament et qu'il réserve de se pourvoir pour avoir la délivrance dud. legs.

Par led. m^e Gomel seulement (procureur du s^r Brisseaud) a été fait toutes protestations contraires à lad. déclaration, sous observation dont il a requis acte..... que la cassolette et le cachet tête d'Empereur dépendant de la montre sus-énoncée étoient entre les mains et en la possession dud. s^r *Jayet* et non dans le tiroir de la commode, et que c'est led. s^r *Jayet* qui les a représentés et réunis cejourd'huy à lad. montre, lorsqu'il a été question de l'inventorié d'icelle, etc.

Ensuite a été procédé à la description, pezée et éva-

1. Le tombac, d'après le Dictionnaire de Trévoux, est un métal ou plutôt un alliage d'or, d'argent et de cuivre venu des pays orientaux, et qui a été imité en France.

Digitized by Google

luation de la vaisselle d'argent, à laquelle a été réunie celle laissée en voye pour l'usage de la maison lors de notre apposition de scellés, et après, à l'examen et arrangement des papiers.

Plus, led. s^r *Jayet* a déclaré qu'il a payé, à l'acquit de la succession de lad. défunte, depuis son décès, jusqu'à concurrence de 418 livres 13 sols, ainsy qu'il en justifiera.

(Arch. nat., Y 14400.)

Pour compléter les renseignements fournis par les pièces précédentes sur le s. *Dupont*, voici le relevé de ses œuvres exposées aux Salons de l'Académie de Saint-Luc en 1751, 1752 et 1753 :

1751 : 17. Un modèle représentant Achille blessé sur les ruines de Troie.

18. Iphigénie, autre modèle.

19. Deux groupes d'enfans, représentans les Quatre Élémens.

20. Un saint Jérôme, un saint Augustin et deux têtes d'enfans en marbre.

1752 : 11. Un Narcisse en marbre, d'environ 2 pieds.

12. Une Flore, un Bacchus, une Minerve en terre, de 18 pouces de haut.

13. Une autre Flore et un Zéphir en terre cuite, de 13 pouces de haut.

14. Un groupe d'enfans représentant l'Europe avec ses attributs et des trophées d'armes pour être exécutés sur l'angle d'un bâtiment.

243. Un modèle en terre, représentant l'Hiver.

1753 : 14. Modèle en plâtre de Pomone avec le génie de Vertumne qui se découvre en levant son masque et le tenant à la main. Ce modèle a été exécuté en pierre, de 6 pieds et demi de haut dans le jardin potager de M. le comte d'Argenson, à Neuilly.

15. Autre modèle, de la même hauteur, représentant une Naïade versant de l'eau avec une coquille.

16. Modèle représentant un Enfant sur un cheval marin pour être exécuté en marbre, pour servir de jet d'eau, et plusieurs autres esquisses du même auteur et sous le même numéro.

Digitized by Google

CLIV.

MARIE-MADELEINE LEROY

VEUVE DE MARIN MONTULAY, GRAVEUR ET DESSINATEUR DE POINT DE FRANCE.

5 mai 1754.

Si nous recueillons ce nom, c'est parce que les renseignements sur les artistes ou dessinateurs industriels du temps passé sont extrêmement rares. Ces modestes artistes ont cependant des titres sérieux à notre reconnaissance, car ils ont assuré pendant longtemps la suprématie industrielle de notre pays.

Le procès-verbal d'apposition de scellés, rédigé à la suite de la mort de Marie-Madeleine Leroy, veuve de *Marin Montulay*, dessinateur en point de France et graveur, décédée le dimanche 5 mai 1754, sur les cinq heures du soir, dans son domicile, rue des Fossés-Saint-Jacques près de l'Estrapade, en une maison lui appartenant, nous apprend qu'elle laissait pour héritiers un fils et un petit-fils : le premier, Pierre-François Montulay, graveur, dessinateur et officier de la marine garde-côte à La Rochelle, représenté par Thomas Montulay, maître imprimeur en taille-douce, demeurant rue Fromentel ; le second, Louis-Marin Montulay, mineur, représenté par Marie-Madeleine Patouillet, veuve du s. Marin-Adrien Montulay, maître fondeur, demeurant rue des Tournelles.

Rien à noter dans le mobilier. L'inventaire est confié au notaire Angélique-François Bellanger.

(Arch. nat., Y 12600.)

CLV.

CHARLES BOULLE[1]

ÉBÉNISTE DU ROI.

19 juin 1754.

Grâce aux recherches de Jal, aux publications de M. Asselineau

1. Voir ci-dessus les scellés de *Pierre-Benoît Boulle*, mort le 20 mai 1741 (n° CI, p. 1), et de *Charles-André Boulle*, mort le 28 juillet 1745 (n° CXVI, p. 81).

Digitized by Google

et d'autres érudits, grâce aussi aux documents que nous avons mis au jour, la famille du fameux ébéniste de Louis XIV commence à être bien connue.

Le procès-verbal dressé après la mort du dernier héritier direct d'*André-Charles Boulle* ajoute à ce qu'on sait déjà quelques détails nouveaux; il nous apprend de plus qu'un artisan célèbre aussi en son temps, l'ébéniste *Oeben*, maître et prédécesseur de *Riesener*, reçut directement les traditions qui s'étaient perpétuées dans la famille des *Boulle*. Le fait mérite assurément d'être relevé.

Charles Boulle, né, selon Jal, le 29 août 1688, décéda dans l'appartement qu'il occupait au premier étage des galeries du Louvre le mercredi, 19 juin 1754, sur les huit heures du soir, laissant pour héritiers ses cousins germains, les sieurs Pierre Boulle, ciseleur à Paris, rue Bordet, paroisse Saint-Étienne-du-Mont, et Pierre-Thielmant Boulle[1], ébéniste à Paris, rue de la Marche, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs. Ceux-ci requièrent le commissaire Pierre-Charles Duruisseau d'apposer les scellés, tant en leur nom qu'en celui de leur sœur, Jeanne-Catherine Boulle, femme de Jean Rougeux, domestique.

Un autre cousin, Antoine-Nicolas Fréret, bourgeois de Paris, intervient pendant les opérations, se prétendant seul et unique héritier du défunt. Ses droits n'étaient probablement pas bien sérieux, car on n'entend plus parler de ce compétiteur.

Le mobilier est des plus ordinaires. Il contient cependant un clavecin et un orgue avec ses soufflets, un certain nombre de tableaux sur toile, avec ou sans bordure, dont plusieurs portraits, parmi lesquels il faut noter celui de Louis XV et celui de la Reine, quelques pastels, un *saint Jérôme* peint à fresque (*sic*) sur une pierre encadrée de bois avec une armature de fer, enfin des paysages.

La servante du défunt déclare que son maître a sous-loué au sieur *Oeben*, ébéniste, un appartement situé au-dessus de celui qu'il occupait lui-même, et que, dans cet appartement, il a laissé plusieurs portraits, têtes de sculpture, outils et ustensiles lui

1. Jal cite un Pierre Boulle faisant baptiser, en 1704, à Saint-Germain-l'Auxerrois, un fils auquel il donne les noms de Pierre-Tilmand. Il semble cependant difficile d'admettre que Tilmand soit un nom de baptême.

Digitized by Google

appartenant. Le s. *Oeben* confirme cette déclaration en déposant qu'il doit 125 livres au défunt pour un terme échu au 1er juillet, mais en réclamant, par contre, le montant des frais funéraires et diverses sommes prêtées au défunt. Le s. *Oeben* est constitué, après l'inventaire, dépositaire des effets du défunt jusqu'au jour de la vente qui doit en être faite.

Parmi les opposants, on remarque Louis-Simon Davaux, ébéniste, le s. *Oeben*, pour sûreté des sommes prêtées au s. *Boulle* ou dépensées pour lui, enfin la dame Agnès-Françoise Houasse, veuve du s. Jean Benoist, bourgeois de Paris, qui réclame la restitution de vingt tableaux sans bordure, par elle confiés au défunt. Ces vingt tableaux sont rendus à la dame Houasse.

L'inventaire est fait par Me Eutrope-Claude de la Manche, notaire à Paris.

(Arch. nat., Y 14970.)

CLVI.

LOUIS BOURGEOIS

PEINTRE A PARIS.

16 février 1755.

Voici un fait assez rare. Le s. *Louis Bourgeois*, peintre à Paris, demeurant rue des Gravilliers, meurt le 16 février 1755, sans laisser d'héritier. En conséquence, sa succession est réclamée par le Domaine et dévolue au Roi par droit de déshérence ou bâtardise, en vertu d'une sentence de la chambre des Domaines, du 22 février 1755. C'est le seul point curieux de ce procès-verbal, car rien n'indique si le s. *Bourgeois* était artiste ou simplement peintre en bâtiment. Rien de saillant dans le mobilier, sauf l'argenterie qui est portée à la Monnaie et convertie en espèces.

(Arch. nat., Y 14675.)

CLVII.

REYDELLET

CONCIERGE DE L'ACADÉMIE ROYALE.

19 mars 1755.

Le s. Reydellet, concierge, receveur et dépositaire de l'Académie royale de peinture et sculpture, meurt place du Louvre, dans

Digitized by Google

le logement occupé par l'Académie, ayant vue d'un côté sur la cour de l'Infante, vis-à-vis les salles où l'Académie et le Grand Conseil tiennent leurs séances.

L'an 1755, le mercredi 19 mars, à la réquisition de *Louis de Silvestre*, directeur de lad. Académie, de *Jean Restout*, recteur en quartier, de *Jean-Baptiste Pierre*, professeur du mois, et du s. *Nicolas Cochin*, secrétaire, assistés de Me Berardier, leur procureur, attendu que le défunt s. Reydellet était receveur, dépositaire et comptable de lad. Académie, les scellés sont apposés sur les coffres où le s. Reydellet enfermait les papiers de la Compagnie; puis, la levée des scellés est opérée sans qu'aucune description des papiers ou effets du défunt soit faite par le lieutenant de la Prévôté de l'Hôtel.

(Arch. nat., V3 89.)

CLVIII.

FRANÇOIS HENRY

MAÎTRE SCULPTEUR.

7 avril 1755.

Le s. *François Henry* était réellement sculpteur sur bois, ainsi que le prouvent les neuf cadres sculptés et non dorés, les planches et morceaux de bois sculpté trouvés dans son atelier garni de sept établis avec leurs outils. Il meurt dans la matinée du lundi, 7 avril 1755, dans une maison de la rue Jean Beausire qu'il paraît avoir occupée toût entière. L'apposition des scellés est demandée par Marie-Jacqueline Jouasse, fille majeure, en son nom et en celui de Marie-Antoinette, sa sœur, toutes deux filles de feu *Alexandre Jouasse*, maître sculpteur, et de Marie-Louise Rabideau, sa femme, qui avait épousé en secondes noces le s. *Henry*. Les héritiers, du côté du défunt, sont : Madeleine Bourgeois, femme de Jean Bagnias, maître charron, héritière pour moitié du s. *Henry*, son frère utérin ; l'autre moitié revient à Jacques-Philibert et Pierre-Timothée Henry, enfants mineurs de feu *Jacques Henry*, compagnon sculpteur, frère du défunt.

Le notaire Brisseau est chargé de la confection de l'inventaire.

A côté d'estampes, de glaces, de tableaux sans valeur, le mobilier comprend plusieurs figures de terre, dont deux sur leur pied sculpté, une croix de bois sculpté et non doré.

Digitized by Google

On trouve dans les tiroirs de la commode trois sacs de louis d'or, d'écus de six livres, formant en tout la somme de 1,416 livres.

(Arch. nat., Y 14224.)

CLIX.

PIERRE LANGE

SCULPTEUR DU DUC D'ORLÉANS, ANCIEN PROFESSEUR DE L'ACADÉMIE DE SAINT-LUC.

18 avril 1755.

Malgré ses titres de professeur de l'Académie de Saint-Luc et de sculpteur du duc d'Orléans, le s. *Pierre Lange* est tout à fait un inconnu. Son nom ne figure pas sur les livrets des expositions ouvertes par la Compagnie des maîtres-peintres, et on voit, par le procès-verbal de scellés, qu'il aurait autant de titres à figurer parmi les artisans qu'au nombre des artistes. Abrégeons donc.

Il meurt le vendredi, 18 avril 1755, sur les huit heures du matin, dans une maison à lui appartenant, rue du Vert-Bois, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, maison accompagnée de jardin.

Les scellés sont apposés par le commissaire Nicolas-Barthélemy Bricogne, à la requête de demoiselle Louise Paris, veuve du s. *Charles Laze*, dit *Desjardins*, sculpteur à Paris, tante maternelle du défunt, demeurant avec lui, et son héritière pour partie. Parmi les meubles en évidence, on remarque dans la chambre à coucher : un portrait du s. *Lange* dans son cadre de bois sculpté; deux grands tableaux représentant une *femme dans le bain* et un *Satire*, dans des cadres de bois sculpté; un grand *Christ* dans un cadre semblable; une horloge sonnante garnie de sa boîte de bois de chêne. Dans la salle à manger : quatre tableaux sur toile, portraits de famille, dans des cadres de bois sculpté.

Une somme de 930 liv. 12 s. est laissée à la dame Laze pour frais d'inhumation et dépenses de maison.

« Dans l'atelier en plâtre, environ cinq cents pièces de plâtre, tant creux de vases que pièces de corniches. » La description des objets garnissant l'atelier en bois comprend plusieurs montants,

Digitized by Google

deux grands panneaux, deux morceaux d'imposte, quatre trophées, etc.

Les scellés sont également apposés, à la réquisition de la dame Laze, dans une maison appartenant au défunt, située à Romainville près de Bagnolet, dont le mobilier est des plus insignifiants ; on pourrait citer seulement neuf médaillons en marbre.

La dame veuve Laze requiert ensuite la reconnaissance et levée des scellés, désignant le notaire Jacques Gillet pour faire l'inventaire. La levée des scellés est demandée aussi par Louis-Lambert Hersant, marchand mercier à Paris, rue Saint-Martin, exécuteur du testament du s. *Pierre Lange*, reçu par Me Lejay, notaire, le 16 avril, et dont la minute est déposée chez Me Gillet. D'autres parents du défunt, de condition modeste, tels que Noël Baroche, marchand fripier, et Élisabeth Samson, sa femme, Benoist Rollet, marchand fripier, et Marie-Geneviève Rollet, sa sœur, Marie-Anne Rollet, veuve de Jean-François Cottu, bourgeois de Paris, se présentent aussi comme héritiers, en qualité de cousins du défunt.

Plusieurs oppositions nous apprennent que le s. *Lange* était débiteur de fortes sommes. Ainsi, Éloy Leleu, marchand épicier, réclame à la succession 8,646 livres; Denis Foucault, portier de la maison, se présente comme créancier de 250 livres de rente constituées par le défunt *Pierre Lange*, avec Michel Pietrequin et Louise Lange, sa femme. Un metteur en œuvre, nommé Jean-François Leclerc, présente une obligation de 4,000 livres faite à son profit par le défunt.

L'argenterie a une certaine importance. Elle consiste en une cuiller à potage, une cuiller à ragoût, une cuiller à olives, quatre cuillers et quatre fourchettes à bouche, le tout d'argent blanc, poinçon de Paris, pesant 5 marcs 6 gros; la vaisselle montée se compose de deux flambeaux à gaudrons, deux girandoles à deux branches, une mouchette et son porte-mouchette gaudronné, une poivrière unie, deux salières couvertes à coquilles et une écuelle à oreilles ciselées, d'argent blanc, poinçon de Paris, pesant 12 marcs.

Le s. *Pierre-Noël Rousset*, architecte-dessinateur, rue de la Verrerie, est appelé pour donner son avis sur la prisée des objets trouvés dans l'atelier en bois, tels que plans, dessins et poncifs ; le s. *Dominique Pineau*, maître sculpteur à Paris,

Digitized by Google

demeurant rue Notre-Dame-de-Nazareth, est chargé d'estimer les creux et autres pièces de l'atelier en plâtre. Après l'arrangement et inventaire des papiers, les parties décident qu'il sera incessamment procédé à la vente des meubles et autres objets dépendant de la succession.

(Arch. nat., Y 13104.)

CLX.

JEAN-BAPTISTE OUDRY

PEINTRE DU ROI ET DE L'ACADÉMIE ROYALE.

3 mai 1755.

Ce n'est pas ici le lieu d'écrire la biographie de l'habile peintre d'animaux qui mourut directeur de la manufacture de Beauvais le 30 avril 1755, et dont l'épitaphe a été sauvée par un de ses successeurs et replacée dans l'église Saint-Étienne de Beauvais, il y a une trentaine d'années (voyez *Archives de l'Art français*, tome V, p. 271). La vie d'*Oudry* se trouve racontée un peu partout. Le dictionnaire de Jal a ajouté aux renseignements connus des détails précis et des dates authentiques qui permettent de reconstituer l'arbre généalogique de la famille pendant quatre ou cinq générations. Jal a de plus signalé l'existence de plusieurs enfants du directeur de la manufacture de Beauvais ; mais d'autres ont échappé à ses recherches, dont le nom nous est révélé par le procès-verbal de scellés. Au jour de sa mort, *Oudry* laissait six enfants nés de son mariage avec Marie-Marguerite Froissé :

1° Nicolle, née (suivant Jal) le 30 septembre 1727, sœur jumelle de Marie-Anne, mariée à Pierre-Paul de la Groue, marchand épicier à Paris, séparée de biens par sentence du Châtelet du 7 février 1753. Son contrat de mariage, reçu par me Billeheu, datait du 15 décembre 1746.

2° Marguerite-Thérèse, femme de *Nicolas Noleau*, désigné tantôt comme peintre, tantôt comme bourgeois de Paris.

3° Marie-Anne, sœur jumelle de Nicolle, restée fille, habitant aux galeries du Louvre avec sa mère (v. Jal).

4° Marie, peut-être l'aînée, morte avant son père, laissant de son mariage avec *Antoine Boizot*, peintre ordinaire du Roi et de l'Académie, demeurant aux Gobelins, un fils mineur nommé

Digitized by Google

François-Antoine-Marie, dont le père avait été nommé tuteur par sentence du Châtelet du 11 août 1739. Jal a retrouvé l'acte de décès de la dame Boizot qui mourut le 16 juin 1739; mais il ignorait qu'elle fût fille du directeur de Beauvais et la supposait issue d'un autre *Jean-Baptiste Oudry*, peintre en émail, cousin éloigné de notre artiste, mort en 1731, sur le quai de la Mégisserie.

5° *Jacques-Charles Oudry*, né, suivant Jal, vers 1720, mort à Lausanne en septembre 1778. Peintre comme son père, il avait été admis à l'Académie en 1748 (31 décembre), puis avait quitté la France. Il était absent lors des premières opérations du commissaire, et n'arriva de Bruxelles que le 13 mai. Il prend le titre de peintre de l'Académie et de S. A. R. le prince Charles de Lorraine, duc de Bar et gouverneur des Pays-Bas autrichiens. Le 16 mai, il recevait une procuration de son frère, de celui dont il nous reste à parler, pour le représenter aux opérations du partage de la succession. Cette procuration avait été rédigée au Mans, le 14 mai.

6° Jacques-Charles Oudry (comment se reconnaître au milieu de tous ces homonymes?), sous-inspecteur des Ponts et Chaussées, demeurant à Tours ou au Mans, suivant la procuration envoyée par lui à son frère.

Le chef de la famille était mort à Beauvais, le 30 avril. Sa veuve n'est informée de son décès que plusieurs jours après cette date; et ce n'est que le 3 mai que le commissaire Pierre Chenon est appelé pour apposer les scellés, tant sur les meubles de l'appartement occupé par le défunt au Louvre, rue des Orties, que dans une maison avec jardin, aussi occupée par lui et lui appartenant, ayant pour enseigne le Bon Pasteur, située rue du Faubourg-Saint-Denis.

Comme directeur de la manufacture royale de Beauvais, l'artiste avait un troisième domicile dans cette ville; mais les héritiers envoient une procuration pour dresser l'inventaire de ce qui pourrait s'y trouver, et il n'en est pas autrement question.

Les officiers de la Prévôté de l'Hôtel avaient, probablement pour constater leur droit, apposé aussi leurs scellés sur l'atelier que le s. *Oudry* occupait au château des Tuileries, cour des Princes[1]. Ces scellés sont levés, sans incident notable et sans des-

1. Ce scellé, en date du 7 mai 1755, se trouve aux Archives nationales sous la cote V³ 89.

Digitized by Google

cription, le 11 juin, et les opérations du notaire Louis Billeheu, chargé de l'inventaire, se terminent le 16 juin par la prisée d'un carrosse appartenant au défunt, trouvé dans une remise dépendant d'une maison de la rue Saint-Thomas-du-Louvre.

L'inventaire est suivi de la vente des meubles, effets, tableaux, estampes et dessins appartenant à la succession.

Oudry avait su diriger habilement la manufacture de Beauvais; elle ne donna jamais d'aussi brillants résultats que sous son administration. On le savait déjà; l'énumération du mobilier luxueux qui garnit ses appartements en fournit une nouvelle preuve. Cet inventaire des objets trouvés en évidence et laissés à la disposition de la veuve constitue la partie la plus curieuse du procès-verbal du commissaire. Quant aux faits révélés dans le cours des opérations, nous avons présenté les plus saillants dans les lignes qui précèdent; il suffira donc de résumer en quelques lignes les incidents auxquels donnèrent lieu la levée des scellés et la confection de l'inventaire.

Voici le détail des objets mobiliers garnissant l'appartement du défunt aux galeries du Louvre :

S'est trouvé en évidence un buffet de bois de chêne en deux parties, à deux volets pleins par haut et deux volets grillés par bas, dans lequel s'est trouvé l'argenterie de lad. dame (veuve Oudry), sur laquelle n'avons apposé aucuns scellés à la réquisition de lad. dame pour luy en laisser l'usage, mais avons proceddé à la description d'icelle ainsy qu'il suit :

Un grand plat à soupe, à hance; un plat à bouilly; deux plats d'entrée ronds et deux plats ovales, le tout d'argent et chantournés; un porte huillier avec les deux bouchons de caraffes; quatre sallières couvertes; quatre coquilles pour accommoder des huîtres; deux sucriers; quatre flambeaux; deux coquetiers; un moutardier; une cuillière à soupe, deux cuillières à ragouts, unze couverts à filets; douze manches de couteaux, une cuillière à olives, six cuillières à caffé; deux boetes à caffé,

Digitized by Google

le tout d'argent blanc; deux goblets à pied, de vermeille; deux sceaux à raffraîchir, de cuivre, peints de couleur de la Chine; une douzaine de fayance, tant plats qu'assiettes; une écuelle couverte et un porte mouchette, aussy d'argent; quatre timballes; une caffetierre; une gril de feu en deux parties, pelle et pincettes et tenaille de fer poly, les deux chenets garnis de pommes de cuivre doré; deux girandolles à trois bobèches, montés sur un pied en figure, le tout de bronze doré; un miroir de cheminée de deux glaces, l'une de 32 pouces de haut et l'autre de 16, toutes deux sur 28 de large; un miroir de quatre glaces, chacune de 34 pouces de long sur 23 de large, dans une bordure de bois sculpté doré; un autre miroir d'une seulle glace, de 40 pouces de haut sur 30 de large, dans sa bordure de bois doré; deux bras de cheminée à deux bobèches, de cuivre en couleur; une pendule faitte par Le Bœuf à Paris, dans sa boete et sur son pied en consolle avec chapiteau, le tout de bois doré; un tableau peint sur toille représentant un *pot de fleurs*, dans sa bordure de bois doré; un dessein à l'encre de la Chine représentant l'*audience donnée par le Roy à l'ambassadeur de Perse*, sous un verre blanc et dans sa bordure de bois doré; une estampe représentant *Mlle Duclos*, aussy sous un verre blanc et dans une bordure de bois doré; douze chaises foncées de canne; un petit tabouret couvert de velours d'Utreck cramoisy; une table à jouer couverte de drap vert avec un surtout de toille cirée, une table à manger de bois de sapin sur son pied de bois ployant; une petite table appelée servante, de bois de noyer; deux rideaux de fenêtre de toille blanche; le tour de lad. pièce tendu d'un damas de Bruges verd encadré de baguettes dorées; un flambeau de bureau à deux bobèches de cuivre argenté.....

Digitized by Google

Dans une chambre au-dessus de l'entresolle, appellée la chambre noire, où couche la demoiselle Marie-Anne Oudry, s'est trouvé en évidence : une petite couchette à bas pilliers, le ciel en baldaquin, fond et deux rideaux de damas de Caux jaune et linas; un miroir dans sa bordure ovalle de 15 pouces de haut; une estampe représentant *Louis XIV* gravée par *Drevet* d'après *Rigaud*, sous une glace et dans une bordure de bois doré; un portrait représentant *Madame de Montespan*, peint sur toille, dans une bordure de bois doré; un clavecin dans sa boete et sur son pied à fleurs et filets d'or, le fond peint en verd; une petite table sur son pied en colonne.

Sommes montés dans le salon. N'avons apposé aucuns scellés à la réquisition de lad. dame Oudry sur deux commodes à dessus de marbre, attendu que ce qui est renfermé est à l'usage de lad. dame, et, nous en ayant fait ouverture, il s'est trouvé dans l'une d'elles une petitte boete d'or en corbeille à dessus émaillé, une autre tabatière d'écaille incrusté avec une médaille et garniture d'argent doré, une autre tabatière d'écaille recouverte de galucha verd avec une médaille et garniture d'argent doré et une miniature au fond représentant la *Cananée (?)*; une autre tabatière en caillou, montée en argent doré avec un pastel représentant une *marine;* deux boetes rondes; un petit coffre; deux petites boetes à pommade; deux petits goblets et deux sourcoupes; deux flambeaux et porte tasse; une sourcoupe pareille; un petit goblet de vermeille; un autre goblet rond, le tout d'argent, composant la toillette de ladite dame Oudry.

Dans l'autre commode s'est trouvé (bonnets, manchettes et chemises), une vielle et un violon.

Digitized by Google

S'est trouvé en évidence (dans le salon) : Deux petits chenets, pelle, pincette, un miroir au dessus de lad. cheminée, d'une seule glace de 36 pouces de haut sur 28 de large, dans un filet de bois doré; un vieil écran de velours bordé en or; une autre glace de cheminée, de 42 pouces de haut sur 36 de large, écornée par un coin de 5 pouces, sur un parquet, dans son filet de bois doré; un autre trumeau de cheminée, d'une seulle glace, de 34 pouces de long sur 24 de haut, dans son parquet à pilastre, filets et ornements de bois doré; un miroir de toillette, de 24 pouces de haut, compris le cintre; un autre miroir, de 36 pouces de haut sur 28 de large, dans son filet de bois doré; deux lits jumeaux composés chacun d'une couchette de bois de chêne à bas pilliers..., le ciel et rideaux ainsy que la tenture de lad. pièce de damas d'Abbeville, fond rouge à fleurs jaunes; un trumeau de 3 glaces dans son filet de bois doré; quatre chaises et deux fauteuils garnis de serge bleue avec leur housse de damas d'Abbeville; un bénitier d'argent; un Christ d'yvoir sur sa croix de bois noircy; un tableau peint sur toille, représentant *Notre Seigneur au Jardin des Olives;* un autre grand tableau peint sur toille, représentant *la vue du Pont-Royal;* un autre peint sur toille, représentant une *esquisse de la famille de Noailles;* un autre peint sur toille, représentant *saint Bruno;* deux pendants peints sur toille, représentant des *Chasses;* un autre peint sur toille, représentant le *Renard des mures (?);* un autre tableau ovalle, représentant la *Reine de Suède;* un autre peint sur toille, représentant un *Ecce Homo;* un petit tableau peint en pastel, représentant la *Cananée;* un autre représentant la *Crasseuse,* de Rimbrant, peint sur toille.

Un autre, peint sur toille, qui est une esquisse du sujet de *Salomon présentant de l'encens à la déesse des Sido-*

Digitized by Google

niens; cinq estampes sous verre représentant divers sujets; deux petits tableaux peints sur bois, représentant des *oyseaux*, faits par *J. Kessel;* une montre à répétition faitte par de Corigny, à Paris, dans sa boîte et cadran d'or, les heures d'émail; chaîne de femme à trois brins d'or, crochets d'argent doré, une clef de cuivre, cachet d'une cornaline monté sur un chien d'émail garny d'or, une petitte table en cabaret avec son surtout de toille cirée, un carton d'estampe et gravure.

Dans une pièce attenant, ayant vue sur la rue des Orties :

(Les scellés sont apposés sur une armoire de bois de chêne peinte en jaune, sur les tiroirs d'une commode de bois d'ébeine à filets de cuivre, sur une armoire et une commode de bois de palissandre.)

S'est trouvé en évidence un lit de repos garni de son matela et traversin couvert de damas d'Abbeville; un miroir de toillette de 18 pouces, compris le cintre; une estampe représentant le *Cardinal Fleury*, sous une glace et dans une bordure de bois sculpté doré; deux flambeaux d'argent; un petit binet aussy d'argent; un porte montre de carton représentant un singe avec deux branches de bobèches de cuivre en couleur; deux pots et leurs couvercles de fayance; trois portraits en pastel sous leur glace et dans leur bordure de bois doré; un tableau peint sur toille représentant une *Sainte Famille;* un autre tableau qui est une esquisse, représentant le *pillage du temple de Sainte Sophie;* deux petits tableaux à l'huille représentants des paysages; cent jettons d'argent; deux bustes en plâtre; un tabouret couvert de serge bleu et de son surtout de camelot jaune; un pupitre en guéridon de bois de merizier; deux pots de terre de fayance; une table à jouer couverte de drap verd sur son

Digitized by Google

pied brisé; un petit miroir de toillette de six pouces de large; une épinette.

Un petit coffre couvert de maroquin rouge fermé à clef, que lad. dame Oudry nous a dit contenir un médaillon et sur lequel nous avons apposé nos scellés...

Une petite tortue garnie d'argent servant de poivrière; deux boîtes à quadrilles garnies de leurs fiches.

Lad. dame veuve Oudry nous a conduit au-devant de la porte du cabinet du feu sieur son mary, donnante dans l'entresolle, laquelle porte s'est trouvée fermée, dont elle n'a pu nous trouver la clef que led. feu sieur son mary a emporté à Beauvais où il est deceddé; et comme elle présume qu'il doit s'y trouver quelqu'argent et qu'elle en a besoin pour la subsistance de la maison, elle nous requiert de faire faire ouverture de lad. porte à l'effet de faire perquisition dans led. cabinet des deniers comptans qui pourront s'y trouver pour lui en être remis somme suffisante à l'effet de la dépense journalière.

Auquel requisitoire obtempérant, avons mandé le s^r La Cour, serrurier, demeurant rue Froidmanteau, par lequel avons fait faire ouverture de lad. porte; étant entré dans led. cabinet, avons fait perquisition dans le secrétaire dud. deffunt, duquel nous avons tiré deux sacs de douze cents livres que nous avons remis à lad. veuve Oudry qui s'en est chargé aux fins que dessus, et dont elle a promis compter.

(Ensuite les scellés sont apposés sur la porte de ce cabinet.)

Et, à l'instant, lad. demoiselle veuve Oudry nous a déclaré que led. deffunt occupoit un appartement en la ville de Beauvais, en la manufacture royalle dud. lieu, où led. s. *Oudry* est deceddé, et dans lequel appartement les scellés ont été apposés par le juge dud. lieu; qu'il

Digitized by Google

occupoit aussy un appartement et jardin deppendant d'une maison à luy appartenante, scituée au faubourg Saint-Denis, où est pour enseigne *le Bon Pasteur*, dont est principalle locataire la veuve Ory ; dans lequel appartement elle nous requiert de nous transporter par suitte et d'y apposer nos scellés sur ce qui en sera susceptible, faire description de ce qui se trouvera en évidence, mettre le tout en bonne et sûre garde, réitérant l'élection de domicille que dessus, et, à cet effet, donne pouvoir aud. m^e^ Menassier de se transporter avec nous en lad. maison, de la représenter aux fins de son réquisitoire et de faire dire et requérir en son nom ce qu'il avisera, promettant l'avouer.

Et, à l'instant, nous sommes transportés par suitte susd. rue du faubourg St Denis, en la maison sus-désignée, où étant entrés et adressés au s. Dupont chargé du soin de l'appartement dud. deffunt s. *Oudry*, auquel avons fait entendre le sujet de notre transport et qui nous a dit se nommer Gabriel Dupont, fruitier, demeurant en lad. maison, lequel nous a conduit dans un pavillon au bout du jardin, composé d'un vestibulle et de deux salles, dont il nous a fait ouverture, et où nous avons proceddé à la description de ce qui s'y est trouvé, ainsy qu'il suit :

Premièrement, dans led. vestibulle : six placets couverts de damas jaune bordé d'une dentelle d'or faux, sur leurs pieds ployants.

Dans la salle à gauche : Un grand miroir de trois glaces, dans sa bordure de bois doré ceintré ; une grande table de marbre sur son pied de bois sculpté doré ; deux pieds d'estal de bois blanc peint en brun ; un lit de repos... ; six fauteuils à la capucine, garnis de leurs coussin et dossier.

Digitized by Google

Dans la salle à droitte : un miroir, au-dessus de la cheminée, de deux glaces, dans son filet de bois doré; un tableau au-dessus représentant un *ananas*, aussi dans son filet de bois doré.....

Une guitare avec son étuy et deux livres de musique.

Dans une serre à l'entrée du jardin (objets sans intérêt).

Le mercredi, 7 mai, le s. Ménassier, procureur au Châtelet, au nom de la veuve Oudry, requiert la reconnaissance et levée des scellés, en présence des intéressés et d'un substitut du procureur du Roi, représentant les fils du défunt absents. La veuve nomme le notaire Louis Billeheu pour procéder à l'inventaire, et Pierre Boissé, huissier-priseur, pour la prisée, sur l'avis, pour l'estimation des dessins et gravures, de *Jean-Joseph Dumont*, peintre de l'Académie royale, demeurant rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Roch, et de *François Joullain*, maître peintre à Paris, quai de la Mégisserie. Claude-Jean-Baptiste Bauche, libraire, quai des Augustins, est chargé de l'estimation des livres. A ce moment se présentent les trois filles du défunt : Marguerite-Thérèse, Nicolle, Marie-Anne; *Antoine Boizot* représente Marie Oudry, sa femme défunte. Nous avons donné dans le préambule de cet article tous les renseignements contenant l'état-civil de ces personnages.

Le mardi, 13 mai, ainsi que nous l'avons dit plus haut, paraît *Jacques-Charles Oudry*, peintre de l'Académie royale et de S. A. R. le prince de Lorraine, duc de Bar, etc., qui, trois jours après, produit la procuration qui le charge de représenter son frère, Jacques-Charles Oudry, sous-inspecteur des Ponts et Chaussées.

Les officiers désignés procèdent à la confection de l'inventaire comprenant la description des médailles trouvées dans un petit médaillier couvert en cuir de Russie.

Une opposition, sans énonciation de motifs, est faite par *Louis-Gabriel de la Grange du Chanoy*, peintre, demeurant rue Saint-Honoré, cul-de-sac de l'Opéra. Les meubles trouvés dans le laboratoire que le défunt occupait au château des Tuileries, cour des Princes, sont transportés, pour vider led. laboratoire, dans deux pièces dépendant de l'appartement de la Reine, où ils sont inventoriés.

Digitized by Google

L'inventaire clos, il est convenu qu'il sera incessamment procédé à la vente des meubles et effets, tableaux, dessins, estampes et autres choses concernant l'art de peinture.

(Arch. nat., Y 11326.)

CLXI.

JACQUES DESCHAZEAUX (LA VEUVE DE)

MARCHAND DE TAPISSERIE A AUBUSSON.

22 juin 1755.

Procès-verbal du décès et de l'inhumation d'Anne Coullondon, veuve de Jacques Deschazeaux, *marchand de tapisserie à Aubusson.*

L'an 1755, le lundy, 23 juin, dix heures et demie du matin, par devant nous, Jean-François-Joseph Doublon, commissaire au Châtelet de Paris, pour l'absence de m^e^ François-Simon Leblanc, notre confrère, sont comparus s^r^ Jean Coulloudon, marchand, bourgeois de Paris, demeurant rue de la Huchette, et sieur Jean-Pierre Tavernier, maître horloger, demeurant rue de Bussy, lesquels nous ont dit que demoiselle Anne Coulloudon, veuve de s^r^ *Jacques Deschazaux*, marchand de tapisserie à Aubusson en la Marche, diocèze de Limoges, sœur de luy s^r^ Coulloudon et tante de luy s^r^ Tavernier, est morte en cette ville, en la maison de luy s^r^ Coulloudon sus-désignée, le jourd'hier, sur les neuf heures du soir, âgée de soixante-douze ans ou environ, et, comme elle a toujours vescu et est morte dans les sentimens de la religion protestante, ils nous requièrent d'ordonner au sujet de son inhumation ce qui conviendra, et ont signé.

Sur quoy, nous commissaire susd. avons donné acte auxd. s^rs^ Coulloudon et Tavernier de leurs comparutions;

Digitized by Google

en conséquence, pour constater le décès de lad. demoiselle veuve Deschazaux, nous nous sommes à l'instant transporté susd. rue de la Huchette, en la maison susdésignée dud. sr Coulloudon, où pend pour enseigne Saint-François ; nous y avons trouvé le corps mort de lad. veuve Deschazaux, et, au sujet de son inhumation, nous avons ordonné qu'il en sera par nous référé à M. le lieutenant général de police pour, sur les conclusions de M. le procureur général du Roy, estre par luy ordonné ce qu'il appartiendra...

Vu led. procès-verbal, je n'empêche pour le Roy le cadavre de lad. Anne Coulloudon, veuve Deschazaux, estre inhumé dans le chantier du nommé Moreau, marchand de bois au port au Plâtre, nuitamment, sans bruit, scandale, ny appareil, et estre enjoint aux officiers du guet et de police de prester main-forte, si besoin est et en sont requis. Ce 23 juin 1755.

MOREAU.

Vu le procès-verbal et les conclusions du procureur général du Roy, nous ordonnons que le corps de lad. Anne Coulloudon, veuve Deschazaux, sera inhumé dans le chantier du nommé Moreau, nuitamment, sans bruit, scandale, ny apareil, en la manière accoutumée. Fait ce 23 juin 1755.

BERRYER.

On a lu plus haut, à la date du 10 juillet 1753, un ordre d'inhumation identique à celui-ci et concernant la femme d'un peintre en éventails, d'origine anglaise. L'exemple qu'on trouve ici montre que la même règle s'appliquait aux régnicoles et aux étrangers. Cet acte nous fait connaître le nom d'un marchand de tapisseries d'Aubusson. Est-ce pousser trop loin les déductions que de supposer que le mari appartenait à la même religion que sa femme? La révocation de l'édit de Nantes porta, comme on

Digitized by Google

sait, un coup sensible à l'industrie qui faisait vivre la population d'Aubusson, en chassant du royaume bon nombre d'ouvriers appartenant à la religion réformée.

(Arch. nat., Y 10769.)

CLXII.

LOUIS-FRANÇOIS AUBERT

PEINTRE EN ÉMAIL DU ROI.

27 octobre 1755.

Les miniaturistes, les peintres en émail sont voués par la nature même de leurs œuvres, nous l'avons déjà remarqué, à une obscurité presque inévitable. Leurs peintures, de dimensions restreintes, échappent aux recherches des curieux et des historiens et restent cachées dans des collections particulières comme souvenirs ou reliques de famille.

Louis-François Aubert, peintre en émail du Roi, n'a pas obtenu un meilleur sort que ses émules. On chercherait vainement quelques détails sur sa vie dans les dictionnaires biographiques les plus complets. Son nom même y est passé sous silence. Le procès-verbal d'apposition de scellés sur les meubles et effets du défunt par le commissaire Louis-Eustache Bouquigny abonde ainsi en révélations curieuses sur la famille, l'intérieur et même les œuvres de l'artiste en question.

Aubert meurt le lundi, 20 octobre 1755, sur les onze heures du soir, au premier étage d'une maison de la rue du Four, paroisse Saint-Sulpice, ayant pour principal locataire le s. Chavagnac, maître maçon. Les scellés sont apposés à la requête de la veuve Marie-Antoinette Rapillard Du Clos, et le commissaire, au début de ses opérations, constate la présence du cadavre du défunt dans un fauteuil en confessionnal, à côté de la cheminée de la chambre. Le s. *Aubert* laissait un testament, déposé chez Me Martel, notaire, le 23 mars 1754, par lequel il instituait pour exécuteur de ses dernières volontés le s. *François-Joseph Marteau*, orfèvre du Roi, demeurant rue des Orties, aux Galeries du Louvre; celui-ci désigne le notaire Michel Martel pour faire l'inventaire.

Le défunt avait, au moment de sa mort, un fils et deux filles, l'une encore mineure, nommée Marie-Françoise, placée sous la

Digitized by Google

tutelle de sa mère; l'autre, Charlotte-Louise, mineure aussi, mais mariée à *Jean-Baptiste Perronneau*, peintre du Roi, demeurant place du Palais-Royal. Le fils, mineur comme ses sœurs et ayant sa mère pour tutrice, avait reçu les prénoms de Pierre-Louis.

La description du mobilier n'offre rien de particulier. Les deniers comptants trouvés dans un secrétaire fermé à clef, montant à 1,212 livres, sont remis à la veuve. Parmi les meubles, il n'y a guère à signaler qu'une pendule dans sa boîte et console de marqueterie par Clousot; trente-cinq tableaux, portraits et autres sujets, dans leurs bordures; la montre du défunt à boîte unie, faite par Decharme, à Londres; un paravent de six feuilles de papier de la Chine; cinq grandes feuilles et demie, dessus de porte, aussi papier de la Chine; cinq bosses en plâtre. Enfin, la cave contenait une pièce de vin de Champagne rouge, un demi-muid de Bourgogne, deux cent cinquante bouteilles de verre pleines de vin, tant rouge que blanc.

Au début de la levée des scellés, la veuve demande qu'il soit fait perquisition dans le secrétaire et ailleurs des ouvrages et bijoux d'or émaillés, non achevés, pour lui être remis, afin qu'elle puisse les faire terminer et les vendre.

On trouve dans le secrétaire deux petites plaques d'or émaillé de boîte à mouches, non finies, et, dans un petit cabinet, la cuvette de lad. boîte à mouches, avec son petit couvercle intérieur; plus, une boîte ovale d'or émaillé, non finie; plus, une autre boîte d'or ovale; plus, une autre petite boîte non finie, sans couvercle; une boîte longue carrée aussi d'or, non finie, et une autre boîte d'or de montre non finie. Tous ces objets sont remis à la veuve Aubert pour les faire terminer.

Les experts nommés par les parties pour estimer les tableaux sont les sieurs *Pierre Remy*, maître peintre, ancien directeur de l'Académie de Saint-Luc, demeurant rue Poupée, et *Denis Robineau*, peintre.

Dans le coffre-fort du défunt, il ne s'est trouvé que de l'émail, dont l'estimation a été faite par le s. *Hubert-Louis Cheval de Saint-Hubert*, marchand orfèvre émailleur, quai des Orfèvres, et *Barnabé-Augustin Mailly*, peintre en émail, quai des Morfondus.

L'inventaire, clos le samedi 15 novembre, est suivi de la vente des meubles et effets.

(Arch. nat., Y 14316.)

Digitized by Google

CLXIII.

JEAN-CHARLES GARNIER D'ISLE

ARCHITECTE, CONTRÔLEUR-GÉNÉRAL DES BATIMENTS DU ROI.

12 décembre 1755.

Le s. *Garnier d'Isle* occupait une position considérable parmi les architectes contemporains. Né en 1697, il était admis à l'Académie d'architecture dès 1624, et succédait, le 3 décembre 1730, à son beau-frère *Charles Desgots*, dans les fonctions de dessinateur des plants et parterres des jardins du Roi. Il dut sans doute une partie de sa fortune à la protection de la marquise de Pompadour, qui l'avait chargé de donner les dessins du château et du parc de Bellevue.

Son mobilier luxueux offre un certain intérêt; aussi, avons-nous reproduit presque intégralement la description faite par le lieutenant de la Prévôté de l'Hôtel; car le s. *d'Isle*, logé aux Tuileries, échappait à la juridiction du Châtelet et ne relevait que du Prévôt de l'Hôtel. On remarquera aussi l'abondance et la richesse de l'argenterie. En mourant, le contrôleur général des Bâtiments du Roi laissait cinq enfants : deux filles, dont l'une était mariée à un fermier général, et trois fils mineurs. On trouvera, au début du procès-verbal, leurs noms et qualités. Dès le 3 juin 1756, l'aîné des fils, Charles-Hippolyte Garnier d'Isle, — c'est Lance qui nous apprend ce détail, — était nommé contrôleur général *ancien* des Bâtiments du Roi, en remplacement de son père. On trouvera plus loin le procès-verbal des scellés apposés après le décès de Charles-Hippolyte, qui survécut huit ans à peine à son père, car il mourut le 1er novembre 1763. (Voyez plus loin, n° CCII.)

Procès-verbal d'apposition de scellés au palais des Tuileries après le décès de Jean-Charles Garnier d'Isle, *contrôleur-général des Bâtiments, architecte ordinaire de S. M., des Académies de peinture et sculpture, payeur des rentes de l'Hôtel de ville.*

L'an 1755, le vendredy, 12 décembre, nous Anne le Clerc du Brillet, lieutenant général civil, criminel et de

Digitized by Google

police de la Prévôté de l'Hôtel, sommes transporté au palais des Thuilleries, en l'appartement où est décédé messire *Jean-Charles Garnier*, seigneur *d'Isle*, etc... où étant, est comparu devant nous messire Louis-Antoine Mirlot de Neuville, écuyer, fermier général, demeurant à Paris, rue de Richelieu, au nom et comme ayant épousé demoiselle Adélaïde-Julie Garnier d'Isle, et Brigide-Françoise-Élisabeth Garnier d'Isle..., héritiers dud. deffunt sieur d'Isle, leur père et beau-père, et encore led. s^r de Neuville et demoiselle Brigide-Françoise-Élisabeth Garnier d'Isle, stipulants pour Charles-Hippolyte Garnier d'Isle, Charles-Étienne Garnier d'Isle d'Olivet et Jean-Charles Garnier d'Isle de Mallassis, filz mineurs dudit deffunt, aussy habiles à se dire et porter héritiers dud. deffunt, lesquels nous ont requis, attendu le décès dud. sieur *Garnier d'Isle*, il nous plût à l'instant procéder à l'apposition de nos scellés sur tous les effets appartenans aud. deffunt, etc.

En conséquence, avons procédé à l'apposition de nos scellés et à la description des effets en évidence, ainsi qu'il suit :

Dans la salle servant de bureau du Controlle : Un grand tableau peint sur toille, représentant un portrait de femme, dans sa bordure de bois doré; un autre tableau peint sur toille, représentant *Saint Sébastien*, dans sa bordure de bois doré; trois petits tableaux, dessus de porte, représentant différents sujets dans leur bordure de bois verni; un grand tableau peint sur toille, représentant différens jeux, dans sa bordure de bois verni, etc.

Dans la salle à manger ayant vue sur la terrasse des Thuilleries : Deux grands tableaux peints sur toille représentans des *animaux*, dans leur bordure de bois

Digitized by Google

verni, un autre tableau peint sur toille, représentant des *fleurs et fruits*, dans sa bordure de bois verni...

Dans la seconde antichambre ayant vue sur le jardin des Thuilleries : Un fauteuil et un canapé couvert de tapisserie à l'éguille; quatre tableaux, peints sur toille, représentant différents sujets, dans leur bordure de bois vernis; quatre tableaux, dessus de porte, représentans des *animaux*, peints sur toille, dans leur bordure de bois vernis; une estampe représentant la statue du Roy Louis XV, à Rennes, sous son vert blanc et dans sa bordure de bois doré; un écran de cheminée, de tapisserie en soye, dans son chassis de bois doré; un autre écran de damas cramoisy à cartouche de velours vert, dans son chassis de bois doré; une commode vieille, de bois de rapport, à deux grands et petits tiroirs; un damier de bois blanc; un trictrac de bois d'ébeine; une cage de fil de laton à oiseau avec son cœur de plomb bronzé. A l'égard de la portière de tapisserie de petit point étant dans ladite chambre a été déclaré appartenir au Roy.

Dans la salle de compagnie ayant vue sur le jardin des Thuilleries : Un feu en deux parties, pelle et pincettes, et deux à charnières garnies de leur pomme de cuivre en couleur; deux bras de cheminée à deux bobèches chacun, de cuivre; deux autres bras pareils; une table à piquet couverte de drap vert; six fauteuils et un canapé de bois doré, couverts de tapisserie des Gobelins; six chaises et deux fauteuils de bois d'être, couverts de velours vert d'Utreckt; un autre fauteuil avec son carreau couvert de velours cramoisy; deux rideaux à quatre parties de taffetas vert; une pandule de porcelaine montée en cuivre doré; une table de marqueterie sur son pied de bois doré; une table de marbre sur son pied en console de bois doré; une petite table

Digitized by Google

de nuit de bois de rapport avec son tiroir; deux petits chandeliers de porcelaine à deux bobèches chacun, de cuivre doré; un petit paupourry de porcelaine monté en cuivre doré; deux vases de porcelaine montés en cuivre doré; quatre tableaux dessus de porte, représentans différens sujets, peints sur toille, dans leur parquet et ornement de bois peints en blanc; deux bustes en pierre, l'un représentant le deffunt et l'autre l'une des demoiselles d'Isle, sur leur piédestaux; un lustre de cristal à six bobèches; quatre grandes glaces, chacune en deux parties, dans leurs filets de bois peint.

Dans la chambre à coucher dudit deffunt :

Un feu en deux parties à pomme de cuivre argenté, pelles et pincettes de fer poli; deux paupoury de porcelaine, dont un garni en cuivre doré et l'autre en argent; deux bras de cheminée à deux bobèches chacun, de cuivre en couleur; deux autres pareilles; un coffre bahu de lacre sur son pied; cinq fauteuils couverts de damas cramoisy; un petit saufa garni de son carreau, couvert de velours jeaune d'Utreck; trois fauteuils et une chaise couverts de velours vert d'Utreck; deux fauteuils couverts de tapisserie à l'éguille; un paravant à six feuilles de damas à fleur or et argent; sur la cheminée, une grande glace en deux parties; huit tableaux en pastel, représentans des portraits, sous leur glace, dans leur bordure de bois doré; deux rideaux de fenêtre en quatre parties; un petit tabouret bas, couvert de vieux velours cramoisy; un écran de carton sur son pied de bois blanc; une petite pendule à réveille, dans sa boette ronde de cuivre doré et fleurs émaillé; une grande couchette à deux dossiers, la housse dud. lit en baldaquin de damas cramoisy; une table à cadrille ployante, couverte de drap vert; un fusil.

Digitized by Google

A l'égard des deux portières de petit point dans ladite chambre, nous a été déclaré appartenir au Roy.

Dans un petit cabinet ayant vue sur la terrasse des Thuilleries :

Un tableau peint sur toille représentant un *paysage*, dans sa bordure de bois doré.

Dans une chambre où couche mademoiselle d'Isle : une vieille commode de bois de rapport, à deux grands et petits tiroirs garnis de leurs mains et entrée de cuivre en couleur, avec son dessus de marbre; ... une pendule sonnante dans sa boete antique d'écaille et ornements de cuivre en couleur; deux tableaux peints sur toille représentant deux *Vierges*.

Dans l'écurie : deux juments hors d'âge, sous poil noir ayant leur crin, queues et oreilles, etc.

Sous une des remises s'est trouvée une berline à l'allemande à quatre places, doublée de velours vert en plein, avec deux coussins, garnie de trois glaces, montée sur son train et roues de bois à essyeux et bandes de fer. Lad. voiture peinte sur les panneaux de différens sujets; la housse du siège de cocher de velours vert d'Utrek.

Sous une autre remise, une berline coupée, doublée en dedans de velours vert gauffré, garnie de son coussin et de trois glaces, montée sur son train et roues de bois, à essyeux et bandes de fer, peinte sur les panneaux de différens sujets, la housse du siège de cocher de drap vert.

Dans un retranchement ayant son entrée par la seconde antichambre du premier appartement et où couche Saint-Jean, domestique dud. deffunt :

... Environ quatre aulnes de tapisserie de point d'Hongrie; quatre tableaux peints sur toille, représentant des portraits, dont deux sans bordure...

Digitized by Google

(Un jardin assez grand dépendait du logement, car ce jardin contenait sept sofas et deux chaises peintes en vert.)

On trouve dans la bourse du deffunt 317 livres 15 sols, outre une somme de six mille livres faisant partie des deniers comptans de la succession; elle est remise par sa fille, qui l'a tirée d'une armoire servant de caisse, pour acquitter les frais.

Lorsque d'Isle séjournoit à Versailles, il y occupoit deux chambres en l'hôtel de Seignelay, rue de l'Orangerie.

Vaisselle d'argent laissée à la demoiselle d'Isle pour l'usage de la maison : Un grand plat à soupe à pan coupé, un plat à bouilly à pan coupé, trois plats longs, un grand et un petit contournés[1], dix plats d'entrée, dont quatre contournés, les autres ronds; quarante assiettes rondes; deux saladiers contournés; deux saussières; trois écuelles dont deux couvertes; une éguerre; un coquemard; un sucrier; un petit pot à oil couvert et sa cuillière; quatre petites cuillières à café; six petites cuillères pour le sel; une grande cuillière à olive; une grande cuillière à soupe; six cuillières à ragoût; deux douzaines de couverts à filets, cuillières et fourchettes; un huillier, un moutardier et son couvercle; six salières; huit chandeliers avec leurs bobèches; quatre couverts unis, cuillière et fourchette; une paire de mouchettes et son porte mouchette d'argent; dix petites cuillères à café de vermeil de différentes façons; un nécessaire de vermeil composé de deux assiettes, un couvert, cuillière et fourchette, un couteau, un gobelet, une salière couverte, deux coquetiers, deux chandeliers, le tout de vermeil; un réchaud à esprit de vin; une grande théière d'argent;

1. Ou chantournés.

Digitized by Google

deux couteaux à manche d'argent; une demi-douzaine de brochettes pour les cottelettes.

Le tout laissé avec le linge (dont l'énumération paraît inutile à reproduire) au s. Saint-Jean.

(Arch. nat., V³ 89.)

CLXIV.

GEORGES FROMENT

PEINTRE DE L'ACADÉMIE DE SAINT-LUC.

20 janvier 1756.

Le procès-verbal d'apposition et de levée de scellés après la mort de *Georges Froment* n'offre aucun détail méritant d'être rapporté, à part les noms des personnages. *Georges Froment*, maître peintre de l'Académie de Saint-Luc, meurt le mardi, 20 janvier 1756, dans l'appartement avec boutique qu'il occupait rue Saint-Martin. Sa femme, Marguerite Levêque, était décédée avant lui. Leur fils, Marin Laurent, âgé de quatre ans et demi en 1756, lors de la perte de son père, se trouve ainsi placé sous la tutelle de *Marin Froment*, son oncle, aussi maître peintre de l'Académie de Saint-Luc. C'est donc ce dernier qui fait procéder à toutes les opérations, nomme le notaire Jean Andrieux pour faire l'inventaire, choisit Charles de la Place, marchand épicier, pour expertiser les marchandises, enfin reçoit l'opposition du propriétaire.

Le mobilier comprend deux petits tableaux peints; on trouve dans les meubles une somme de 132 livres 18 sous en espèces.

(Arch. nat., Y 14224.)

CLXV.

FRANÇOIS-DAGOBERT JOUVENET

PEINTRE.

24 avril 1756.

Tous les historiens ont passé légèrement sur ce peintre; la famille des artistes qui ont porté le nom de *Jouvenet* est si nombreuse! M. Leroy, qui a consacré tout un volume à la gloire du

Digitized by Google

grand peintre rouennais, ne nomme même pas *François-Dagobert*. Cet artiste ne figure pas non plus dans le dictionnaire de Jal, qui se contente de donner la date de la naissance des enfants de *François Jouvenet*, le frère de *Jean*, sans citer leurs noms. Les actes d'état-civil publiés par M. Herluison permettent de combler en partie cette lacune; en effet, dans l'acte d'inhumation de *François Jouvenet*, mort à quatre-vingt-quatre ans, en avril 1749, figure parmi les assistants et en première ligne *François-Dagobert Jouvenet*, fils du défunt.

Quant à indiquer les ouvrages de l'artiste, ce serait une tâche bien ardue et que nous ne sommes pas en mesure de remplir.

François-Dagobert Jouvenet meurt le samedi, 24 avril 1756, à l'hôpital de la Charité, et ce n'est que deux jours après que *Jean Restout*, peintre du Roi et de l'Académie, demeurant rue Saint-Nicolas-du-Louvre, vient, en qualité de cousin germain et d'héritier présomptif du défunt, requérir le commissaire François-Simon Leblanc d'apposer les scellés au domicile du défunt, dans une maison de la rue du Sépulcre appartenant au s. *Louis Giraut*, architecte du Roi, maître général ancien de ses Bâtiments, juré garde de la juridiction royale des Bâtiments établie au Palais, à Paris.

Ce *Jean Restout* était fils de Marie-Madeleine Jouvenet, sœur du célèbre peintre rouennais, et de *Jean Restout Ier*. Il était héritier pour un cinquième, quant aux meubles et acquêts, et pour un tiers, quant aux propres paternels. Cette division de l'héritage s'explique par ce fait bien connu que *Jean Jouvenet* n'avait pas moins de quatorze frères ou sœurs. L'inventaire est fait par Me Judde, notaire. L'intervention d'un serrurier est rendue nécessaire par la perte de la clef.

Au reste, point de détails sur le mobilier; le procès-verbal n'a d'autre intérêt que de nous apprendre les noms de plusieurs des héritiers de l'artiste. On a vu que *Jean Restout* réclamait un tiers des propres paternels; les deux autres tiers reviennent à Élisabeth-Anne Jouvenet, veuve de Bernard-Claude de Lordelot, avocat en Parlement, et à Catherine Jouvenet, fille majeure, sa sœur, demeurant ensemble rue Sainte-Marguerite, filles de défunt *Pierre-Jean Jouvenet*, peintre ordinaire du Roi, directeur de son Académie royale; c'est le grand homme de la famille.

Quant aux propres maternels et aux deux derniers cinquièmes

Digitized by Google

des acquêts, ils seront partagés par moitié entre Pierre-François Ellein, bourgeois de Paris, rue Darnetal, et Jeanne-Françoise Ellein, femme de Claude Andrion, premier valet de chambre du comte de Clermont, prince du sang, demeurant au palais abbatial de Saint-Germain-des-Prés. A ce propos, il n'est pas inutile de rappeler que la mère du défunt était une Marie Ellin ou Ellein, dont le mariage avec *François Jouvenet* avait eu lieu, d'après Jal, en 1687. Ainsi, les héritiers des deux côtés étaient cousins germains du défunt. Il est même surprenant qu'avec quatorze oncles ou tantes il n'ait pas eu plus de parents au degré successible. Beaucoup de ses cousins étaient sans doute morts avant lui, et la représentation n'est pas admise en ligne collatérale.

(Arch. nat., Y 10770.)

CLXVI.

THOMAS-FRANÇOIS REGNAUDOT

PEINTRE.

2 septembre 1756.

Celui-ci, de l'aveu même de sa veuve Geneviève Phlizeau, est simplement un peintre en bâtiment, aussi ne nous arrêterons-nous pas aux détails que fournit le scellé sur une maladie qui l'avait fait transporter à l'Hôtel-Dieu, d'où il était sorti pour revenir à son domicile, rue Saint-Julien-des-Ménétriers, quinze jours seulement avant sa mort.

Le mobilier contient quelques peintures banales : un *Ange*, une *sainte Geneviève*, un *paysage*, un *général d'armée*. La famille, des plus modestes, se compose d'aubergistes et de marchands de vin. Pas d'enfants ; pour héritiers, deux frères.

Le seul détail à noter se trouve dans la déposition de la veuve, qui raconte que, redoutant les accès de folie qui s'emparaient par moments de son mari, elle s'était réfugiée chez le s. *Detrey*, peintre en tableaux, demeurant rue Saint-Germain-l'Auxerrois.

(Arch. nat., Y 13947.)

Digitized by Google

CLXVII.

NICOLAS DE LARGILLIÈRE[1] (LA VEUVE DE).

9 décembre 1756.

Les circonstances dans lesquelles est fait le procès-verbal de scellés après le décès de Marguerite-Élisabeth Forest, veuve de *Nicolas de Largillière*, présentent une particularité bien singulière. Le commissaire Louis-Henri-Amet Delagrave se trouvant dans l'appartement de Marguerite-Élisabeth de Largillière, épouse de Me Jacques de Faverolles, contrôleur des payeurs des gages de MM. les Officiers de la Chambre des Comptes, après le décès de laquelle viennent d'être apposés les scellés, est informé par un des héritiers de lad. dame de Faverolles que, le 2 du présent mois de décembre, la dame Forest, veuve de *Nicolas de Largillière*, directeur et ancien chancelier de l'Académie royale de peinture, est décédée dans un appartement occupé par elle au premier étage d'une maison à porte cochère, presque vis-à-vis de celle où on se trouve actuellement, et il est requis par led. héritier, tant en son nom qu'en celui du s. de Faverolles, d'apposer les scellés sur les biens meubles et effets de lad. dame Forest. Ce à quoi il est procédé séance tenante.

Cette dame Marguerite-Élisabeth de Largillière était la fille aînée du fameux artiste. Elle avait été baptisée le 23 janvier 1701, deux ans après le mariage de sa mère célébré le 14 septembre 1699, date qui rend impossible l'âge de cinquante-trois ans attribué par Jal à la veuve de *Largillière* lors de son décès, en 1756. Née le 30 mars 1674, Marguerite-Élisabeth Forest avait quatre-vingt-deux ans bien sonnés, ou près de quatre-vingt-trois ans au jour de sa mort.

Le scellé de la veuve de *Largillière* parle surtout des héritiers de sa fille et des oppositions faites en leur nom. Il est inutile d'y insister. Notons seulement que la dame de Faverolles laissait un testament olographe, daté du 27 juin 1748, instituant son mari exécuteur testamentaire. C'était une habitude de famille. En effet, la veuve de *Largillière*, elle aussi, avait fait

1. Voyez ci-dessus le scellé d'ailleurs assez insignifiant du peintre *Largillière* (n° CXVII).

Digitized by Google

un testament olographe, daté du 16 octobre 1747, dont l'exécuteur était Nicolas-Jacques-Étienne Laisné, notaire.

Parmi les meubles, on remarque seulement trois tableaux représentant un pot de fleurs, un portrait de famille, et un portrait de femme dans une bordure de bois sculpté doré.

Brillon et Fortier, notaires à Paris, sont chargés de l'inventaire. Nous passons sous silence les nombreux parents se présentant comme héritiers de la dame de Faverolles; aucun d'eux ne porte un nom ou n'exerce une profession de nature à intéresser le lecteur.

L'énumération de l'argenterie offre un certain intérêt. Voici ce passage :

Premièrement, six cuillers à bouche, six fourchettes d'argent, poinçon de Paris, à manche rond, armoriés d'un chiffre, deux cuillères à ragoût, quatre autres cuillères dépareillées, dont une armoriée, quatre fourchettes dont trois anciennes à manche plat, la quatrième à manche rond armoriés; deux moyens plats d'entrée ronds à baguette; deux autres petits plats ronds unis d'entremet, le tout d'argent, poinçon de Paris, pesant ensemble 18 marcs, 7 onces.

Item, un porte-huillier en gondolle, garni de ses bouchons, une boette à poudre, garnie de son couvercle, deux poivrières anciennes, garnies, en deux parties chacune, une petitte caffetière, une chocolatière, un moutardier à pied godronné sizelé, un sucrier, une écuelle à oreille, un boujoir à queue godronnée, un rechaux garni de sa grille, quatre flambeaux, dont deux anciens godronnés, deux autres flambeaux plus grands à pied rond uni, une mouchette et son porte-mouchette, le tout d'argent, poinçon de Paris, six manches de couteaux de table de pareil argent, pesant le tout ensemble 34 marcs 3 onces.

Plus, une grande tasse à deux oreilles d'argent dédorées,

Digitized by Google

une cuillère, une fourchette, une cuillière à caffé, une petitte poivrière en deux parties, une petite jatte, un manche de couteau, le tout d'argent vermeille Strasbourg, pesant ensemble 2 marcs 3 onces 6 gros.

Plus 160 jettons d'argent frappé à différents coings, pesant 4 marcs 7 onces 4 gros.

Plus s'est trouvé dans un sac de grosse toille, dans un des tiroirs de la commode, 21 écus de 6 livres au cours de ce jour, faisant ensemble 126 livres qui ont été inventoriés.

Ce fait, l'argenterie, médailles, petit reliquaire d'or, une garniture de brasselet d'or garnie de sa mignature représentant feu M. *de Largillière*, une tabatière platte d'écaille incrustée d'or, un petit étuit nécessaire à filigranne d'argent, une vergette à peigne dont le manche est d'argent, ensemble lad. somme de 126 livres de deniers comptans, le tout a été remis, du consentement des parties, en la garde et possession du s^r Laisné qui s'en est chargé en sad. qualité d'exécuteur testamentaire.

L'inventaire est clos le 7 janvier.

(Arch. nat., Y 15953.)

CLXVIII.

MARTIN HEMERY

ANCIEN DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE DE SAINT-LUC.

22 février 1757.

Le s. *Martin Hemery*, ancien directeur de l'Académie de Saint-Luc, meurt le mardi, 22 février 1757, sur les deux heures et demie de l'après-midi, en son appartement, dans une maison de la rue du Bout-du-Monde appartenant à M. Duport, maître des Comptes. Le défunt avait perdu sa femme en 1752, comme le prouve l'inventaire fait après le décès de cette dernière et portant la date du 31 mai 1752, pièce citée dans le récolement des

Digitized by Google

papiers. Il avait pour seule héritière sa fille unique, Catherine-Vincente Hemery, femme de Louis-Nicolas Delaunay le jeune, maître horloger à Paris, demeurant rue de l'Arbre-Sec. Malgré cette situation bien nette, le s. *Hemery* avait fait un testament déposé chez Me Rabouin, notaire, le 14 septembre 1756, par lequel il nommait pour exécuteur testamentaire *Étienne-Philippe Lefaucheur*, ancien directeur de l'Académie de Saint-Luc, demeurant grande rue du faubourg Saint-Denis. La suite du procès-verbal nous apprend que le s. *Hemery* avait fait une substitution de partie de ses biens en faveur des enfants nés et à naître desd. sieur et dame Delaunay. Cette substitution était sans doute l'objet principal des dispositions testamentaires du défunt.

Me Rabouin est chargé de l'inventaire; le s. *Beauchamp*, maître peintre à Paris, rue des Fossés-Montmartre, est appelé à donner son avis sur la prisée des tableaux, et le s. *Levasseur*, maître peintre en bâtiments, même rue, sur la valeur des couleurs et marchandises. Parmi les objets en évidence signalés par le commissaire au Châtelet, on remarque, dans la salle de compagnie : un tableau sur toile représentant une *Chasse;* une théière, un pot à sucre, six tasses à café et leurs soucoupes de faïence, nouvelle fabrique de Sèvres; une pendule dans sa boîte et sur son pied de marqueterie, faite par Delaunay, à Paris (sans doute le gendre du défunt); dix-neuf tableaux sur toile et deux estampes.

Dans la chambre à coucher : un grand tableau de la *Cène*, une pendule à répétition faite par Delaunay jeune, dans sa boîte et sur son pied de marqueterie, deux tableaux représentant des personnages; lad. chambre tapissée d'une tapisserie verdure. Dans l'antichambre : dix tableaux sur toile, tant grands que moyens et petits, dans leurs bordures de bois doré.

Dans la cave : cinq demi-queues remplies de vin rouge, cru de Touraine.

Dans une petite serre : cinquante pots de terre servant à mettre des couleurs, vides, et deux pierres à broyer.

Le s. *Hemery* était dans une situation fort aisée. Les deniers comptants trouvés chez lui et son argenterie le prouvent. Son secrétaire renfermait la somme totale de 8,544 livres en sacs de louis, doubles louis et deux sacs de pièces de six livres, contenant chacun 1,200 livres. Après quelque opposition de la part de la fille et

Digitized by Google

du gendre, cette somme est remise à l'exécuteur testamentaire. Le secrétaire contenait encore une tabatière d'or, une bague d'un moyen diamant entouré de huit petits, le tout fin monté en or; une montre à boîte d'or ciselée, le mouvement fait à Paris par Herbaut, avec sa chaîne d'or garnie d'un cachet cornaline et un autre de jaspe monté en or; une paire de boucles à souliers, une autre à jarretières à chappe et ardillons d'argent; une autre paire de boucles de jarretières, une boucle de col et une autre de chapeau, le tout d'argent; plus, cent jetons aussi d'argent pesant ensemble 3 marcs 4 onces.

L'argenterie consiste en trois cuillers, deux fourchettes à bouche, deux timbales, un plat à soupe, une jatte et cinq plats de différentes grandeurs, une cuiller à soupe, deux à ragoûts, douze cuillers et douze fourchettes à bouche, six cuillers à café, six cuillers en timbales, le tout en vaisselle plate; un pot à l'eau à bec et couvert, une cafetière couverte, deux chandeliers avec chacun une bobèche, une mouchette et un porte-mouchette, une écuelle avec son couvercle, un sucrier, un porte-huilier à jour avec ses deux bouchons, un saucier, un moutardier avec sa cuiller, deux coquetiers, une poivrière, deux salières couvertes et six gobelets à pied de vaisselle montée; le tout pesant 72 marcs 3 onces.

Est-ce bien à peindre des tableaux que le s. *Hemery* avait gagné toute cette fortune? Malgré le titre pompeux d'ancien directeur de l'Académie de Saint-Luc, certains indices tendraient à le présenter plutôt comme un peintre en bâtiments ou du moins en décor, que comme un véritable artiste.

(Arch. nat., Y 15265.)

CLXIX.

CLAIR-CHRISTOPHE MERCIER

PEINTRE DE L'ACADÉMIE DE SAINT-LUC ET LANCIER DE LA GRANDE ÉCURIE DU ROI.

29 mars 1757.

La singularité de la profession du s. *Mercier* est faite pour piquer la curiosité. Le procès-verbal, par malheur, ne fournit pas beaucoup de détails sur les occupations d'un peintre lancier du Roi. On y voit cependant que le titulaire était logé au

Digitized by Google

palais des Tuileries dans la cour du manège et qu'il relevait ainsi de la juridiction du prévôt de l'Hôtel. Aussi, les opérations d'apposition et de levée des scellés, à la requête de sa veuve, Catherine de la Croix, sont-elles dirigées par Pierre-Charles Davoust, lieutenant général de la Prévôté de l'Hôtel.

Le s. *Mercier* meurt le lundi, 28 mars 1757. Il laissait d'un premier mariage avec Anne-Charlotte Hardy une fille, Marie-Catherine, et d'un second mariage avec Marie Fauveau, fille d'*Eustache-Germain Fauveau*, peintre de l'Académie de Saint-Luc et lancier de la grande écurie du Roi, une fille nommée Edmée-Marie. La grand'mère Claudette Philippe, veuve d'*Eustache Fauveau*, est nommée tutrice.

Quelques estampes non autrement décrites décorent l'appartement où se trouve aussi une pendule sonnante par Pierre de Chaux, dans sa boîte antique de marqueterie, sur son pied de bois doré. L'argenterie consiste en treize cuillers, treize fourchettes, une grande cuiller à potage, un grand gobelet à pied, six gobelets en timbales, six autres petits, une écuelle.

Il est dû la somme de 9,660 livres à Marie-Madeleine Lebel, veuve de Gaspard-Ignace Veroux, marchand batteur d'or, rue Saint-Bon; 301 livres à *François Corbet*, sculpteur-marbrier, pour ouvrages de sa profession et une somme moins importante à Léon Gauthier, marchand de couleurs, rue Saint-Germain-l'Auxerrois.

On laisse à la disposition des héritiers du défunt douze paquets de livrets de feuilles d'or pour employer aux ouvrages actuels de la profession du s. *Mercier*. Voilà le seul détail qui puisse mettre sur la trace des fonctions d'un peintre lancier du Roi.

(Arch. nat., V³ 90.)

CLXX.

GUILLAUME BOUCLET

MAÎTRE PEINTRE DE L'ACADÉMIE DE SAINT-LUC.

3 mai 1757.

Guillaume Bouclet est, à proprement parler, un marchand de tableaux, tenant une boutique fort bien garnie. Il meurt le 3 mai 1757, dans son domicile, rue de la Juiverie. Les scellés sont apposés à la requête de sa veuve, Françoise Bapst.

Digitized by Google

Voici les objets principaux énumérés au procès-verbal :

Dans une chambre au quatrième étage : un *Christ* cintré sur un fond de bois noirci, soixante-dix-huit vieux tableaux de différents sujets et grandeurs; plus, des bordures et des toiles blanches en nombre.

Dans la boutique et arrière-boutique : cinquante-trois tableaux sur châssis, vieux ou neufs, représentant différents sujets; dix-neuf tableaux; deux *Christ* sur velours dans leurs bordures, une dorée et une argentée; un *Christ* d'ivoire, et un d'os; treize autres tableaux moyens; trente bordures neuves, dorées ou non; deux bordures de baromètre d'argent vernis; treize *Christ* d'os sur leur croix de bois noirci; une console dorée; soixante-onze bordures rouges et noires; huit *Christ* d'os sans être montés.

Parmi les quatorze opposants, la plupart créanciers du fils du défunt *Étienne Bouclet*, on remarque : *Sébastien Tremblot*, maître peintre et marchand de couleurs; le s. *Noel*, maître sculpteur à Paris; le chapitre de Notre-Dame de Paris, pour 450 livres restant à payer du loyer de 500 livres dû par le défunt pour une maison par lui occupée au parvis Notre-Dame, au bas de la tour du côté de l'archevêché. C'est là sans doute qu'il débitait les nombreux *Christ* emmagasinés rue de la Juiverie.

L'inventaire est confié à Alexandre-Louis-François Desmarets, notaire au Châtelet. Les héritiers sont : 1° *Étienne Bouclet*, peintre de l'Académie de Saint-Luc, rue Saint-Jean-de-Latran, fils du défunt auquel sont substitués ses enfants en vertu du testament reçu, le 3 avril 1751, par Me Lecourt; 2° Jean-Charles, Éléonore et Marie-Françoise Bouclet, mineurs par représentation de leur père *Jean-Toussaint Bouclet*, maître peintre à Paris, fils du défunt et de Marie-Françoise Draget, lesdits mineurs représentés par leur tuteur *François Bouclet*, maître peintre, rue Neuve-Notre-Dame.

On trouve, en procédant à l'inventaire, la somme de 984 livres en espèces.

Les srs *Louis de Fontaine*, peintre et ancien directeur de l'Académie de Saint-Luc, demeurant rue de la Tixeranderie, et *Thomas Bonvoisin*, peintre de ladite Académie, place du Vieux-Louvre, sont chargés de donner leur avis sur la valeur des marchandises.

(Arch. nat., Y 12441.)

Digitized by Google

CLXXI.

ANDRÉ DEREIGE

MAÎTRE PEINTRE DOREUR

(13 septembre 1757),

ET SA VEUVE.

André Dereige, maître peintre doreur, meurt rue de la Pelleterie, le 13 septembre 1757, laissant une veuve, Marie-Jeanne Prévostel, qui survit à son mari treize ans, car elle décède elle-même le 13 mai 1770. Nous avons le procès-verbal d'apposition de scellés pour l'un et pour l'autre.

De leur mariage étaient nés deux fils, vivant tous deux en 1770 :

Charles Dereige, maître tabletier à Paris, et Alexis Dereige, officier de marine au service de la Compagnie des Indes.

Le mobilier prouve une certaine aisance. On y remarque : deux fauteuils couverts de tapisserie à l'aiguille; six chaises et deux tabourets couverts de tapisserie façon des Gobelins, cinq tableaux dont un Christ et des paysages, un bénitier de cuivre doré, un lustre à huit branches de bois sculpté et doré, d'autres tableaux, etc.

Dans la succession du mari se trouvaient encore quatre milliers d'or en feuilles servant à dorer, cinq cuillers, cinq fourchettes, trois timbales, un gobelet à pied et une timbale d'argent, et la somme de 320 livres en argent.

La confection de l'inventaire est confiée au notaire Guillaume-Charles Bioche, et l'évaluation des marchandises à Nicolas Mille et Claude Baco, maîtres doreurs.

La veuve laisse, au jour de sa mort, un testament déposé chez Félix, notaire au Châtelet, par lequel elle désigne comme exécuteur testamentaire le s. Jacques Lequeustre, commissaire-priseur. On trouve dans sa succession 5 marcs 2 onces 4 gros de vaisselle plate, déduction faite de la vaisselle montée pesant 2 marcs 1 once 6 gros.

(Arch. nat., Y 12441 et 12469.)

Digitized by Google

CLXXII.

ANTOINE-BENOIT MORAND

MAÎTRE OISELEUR ET COMPAGNON PEINTRE ET DOREUR.

19 septembre 1757.

La double qualité du s. *Morand* ne laisse pas que de causer quelque surprise au premier abord. Elle s'explique assez aisément. Il était fils d'un oiseleur du quai de la Mégisserie, mort avant lui, nommé Antoine Morand, et de Radegonde Vitry. Peut-être avait-il été obligé de continuer les affaires de son père, tout en se livrant à son goût pour la peinture, attesté par une trentaine de tableaux trouvés dans son modeste mobilier.

Antoine-Benoît Morand meurt de mort subite, pendant la nuit du dimanche 18 au lundi 19 septembre 1757, dans une modeste chambre d'une maison de la rue de la Huchette occupée par le s. Lebarge, maître rôtisseur. Le commissaire Joachim Thiot fait sur cette mort subite une information, de laquelle il résulte que le défunt, sujet à de violents maux de tête et à de fréquents étourdissements, a succombé à une hémorragie.

Parmi les assistants est signalé *André-Philippe Morand*, maître peintre et doreur, demeurant rue Saint-Landry, dans la Cité.

Pendant le cours des opérations, survient le s. *Gilles de la Planche*, maître peintre doreur à Paris, rue Saint-Honoré, qui vient remettre une somme de 29 livres par lui due au défunt.

(Arch. nat., Y 13764.)

CLXXIII.

JACQUES-JEAN SPOÈDE

MAÎTRE PEINTRE ET RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE SAINT-LUC.

26 novembre 1757.

Si le nom de *Spoède* est aujourd'hui peu connu, il a joui vers le milieu du XVIIIe siècle d'une certaine célébrité. Né à Anvers, d'après Nagler, *Spoède* aurait commencé ses études dans cette ville et les aurait terminées dans l'atelier de *Watteau* devenu son maître et son ami. Il aurait été lui-même plus tard un des premiers

Digitized by Google

maîtres de *La Tour*. Pourquoi l'artiste, doué, paraît-il, d'une certaine habileté, n'aspira-t-il pas aux honneurs académiques après avoir obtenu comme tant d'autres ses premiers succès à l'exposition de la jeunesse de la place Dauphine? Préférait-il obtenir le premier rang dans une compagnie modeste plutôt que de rester à l'arrière-plan à l'Académie royale? Quelle qu'en ait été la raison, *Spoède* demeura fidèle à la corporation des maîtres-peintres qui le récompensa en le nommant professeur, puis recteur, dignité qu'il conserva jusqu'à sa mort. C'est en cette qualité qu'il figure en tête du livret des trois expositions de l'Académie de Saint-Luc auxquelles il prit part.

Nagler, qui paraît avoir eu des renseignements particuliers sur notre peintre, dit qu'il laissa beaucoup de figures académiques au crayon rouge et noir, de grand format, et qu'il se servait volontiers de la sanguine. Il cite aussi une certaine caricature sur *Bolureau, doyen de Mrs les peintres de l'Académie de Saint-Luc*, caricature gravée par Guélard, qui ferait aujourd'hui partie du musée d'Orléans d'après Bellier de la Chavignerie.

Nagler ignorait la date exacte du décès de *Spoède* et le faisait mourir vers 1760. Il cessa réellement de vivre, — le procès-verbal du commissaire Jean-Baptiste d'Orival le constate, — le samedi 26 novembre 1757, sur les neuf heures du soir, dans une chambre au troisième étage d'une maison sise rue d'Enfer, paroisse Saint-Landry, dont le s. *Vanecque* (*sic*), maître peintre de l'Académie de Saint-Luc, était principal locataire.

Veuf au jour de son décès, *Jacques-Jean Spoède* laissait trois enfants : Françoise-Geneviève, mariée à Alexis Nicque, directeur des affinages à Paris, demeurant rue Geoffroy-Langevin ; Marie-Louise, mariée à Jean-Nicolas Moreau, chirurgien-major en l'Hôtel-Dieu de Paris, demeurant rue Saint-Christophe en la Cité ; enfin Jacques Spoède, soldat grenadier au service de S. M. au régiment de Dampierre, actuellement à l'armée du maréchal de Richelieu, représenté à la levée des scellés par le substitut du procureur du Roi au Châtelet.

Le notaire Jean-François Lescuyer fut chargé de faire l'inventaire. Le procès-verbal ne nomme pas l'artiste prié de donner son avis sur la valeur des dessins et des tableaux.

Parmi les objets en évidence portés au procès-verbal d'apposition de scellés, on remarque : deux tableaux dont un portrait du

Digitized by Google

défunt et celui de la défunte dame son épouse, dans leurs bordures dorées unies; devant la cheminée (dans la chambre du défunt), un tableau représentant un *chien en arrêt;* une ancienne figure en terre cuite représentant le *Nil*. Dans la chambre d'Antoinette Laurent, servante du s. *Spoède :* un *Christ* au crayon, dans un cadre uni et doré appartenant à lad. Laurent; un buste de plâtre bruni, sur sa gaîne de bois couleur de marbre.

Il est remis au s. Nicque, gendre du défunt, une somme de 744 livres en louis d'or, trouvée dans une armoire, pour payer les frais funéraires et les dépenses de la maison.

Nous donnerons, pour terminer, la liste des tableaux exposés par *Spoède* aux Salons de l'Académie de Saint-Luc :

1751. — N° 1. Un tableau, sur toile de 50, représentant le Triomphe de Neptune et d'Amphitrite.

2. Autre, représentant une Fête bachique.

1752. — N° 1. Deux tableaux, même grandeur, de 3 pieds de haut sur 3 pieds et demi de large, l'un représentant le Printemps et l'autre l'Automne.

Ces tableaux sont sous le même numéro.

2. Un autre tableau représentant du Gibier.

1753. — N° 1. Deux tableaux sous le même numéro, toile de 3 livres, l'un représentant un Combat de hussards au pistolet, et l'autre à armes blanches.

2. Un autre tableau, même grandeur, représentant un Chien et un Butor.

3. Deux autres tableaux, toile de 30, représentant du Gibier. (Arch. nat., Y 12441.)

CLXXIV.

JÉROME-FRANÇOIS CHANTEREAU

MAITRE PEINTRE DE L'ACADÉMIE DE SAINT-LUC.

7 décembre 1757.

Le s. *Jérôme-François Chantereau*, qualifié tantôt maître peintre de l'Académie de Saint-Luc, tantôt élève de l'Académie royale et officier de l'Académie de peinture, avait certes un des magasins les mieux montés et les mieux achalandés de Paris. A

Digitized by Google

peine est-il mort, qu'une nuée de créanciers s'abat sur la succession, réclamant, les uns la restitution de sommes prêtées, le plus grand nombre la remise de tableaux confiés au défunt pour être vendus. Et il faut voir les noms que ces amateurs mettent sous leurs peintures! A les en croire, les magasins du s. *Chantereau* regorgeraient de toiles du Titien, du Corrège, du Poussin, de Rubens et de Téniers. Il est vrai que ces chefs-d'œuvre ne dépassent jamais un prix modeste. Signe des temps : c'est encore le Guide qui est coté le plus haut. Cette énumération a un côté curieux et instructif. Aussi reproduisons-nous toutes les oppositions basées sur des revendications de tableaux; mais, auparavant, quelques mots sur le défunt sont nécessaires pour faire connaître tout ce qu'il importe de savoir de lui.

Jérôme-François Chantereau meurt dans une maison de la rue Saint-Honoré, vis-à-vis l'Oratoire, le mercredi, 7 décembre 1757, dans la matinée. Le commissaire Pierre Chenon est requis par les créanciers d'apposer les scellés; en effet, le s. *Chantereau* paraît avoir fait le serment de ne jamais payer une dette. Son loyer n'est que de 400 à 450 livres; mais il le doit depuis le 1er janvier 1750. Il laisse pour unique héritière sa sœur, Jeanne-Josèphe Chantereau, demeurant rue de Bretagne, au Marais, qui désigne Me René Poultier, notaire, pour faire l'inventaire, et *Savinien de Mortain*, maître peintre de l'Académie de Saint-Luc, demeurant pont Notre-Dame, pour donner son avis sur la prisée des tableaux, estampes, dessins et sculptures. Rien à noter dans le mobilier.

Le s. *Chantereau*, s'il achetait ou vendait beaucoup de tableaux, était aussi capable d'en peindre. Il paraît en effet aux Salons de l'Académie de Saint-Luc de 1751, 52 et 53. La première fois, il envoie un *Manège à découvert avec une course de lances* (1751, n° 40) et d'autres tableaux non spécifiés. Le livret lui donne déjà le titre d'adjoint à professeur. En 1752, il paraît au catalogue du Salon avec une *Chasse à l'oiseau de proie* (n° 43); enfin, en 1755, sous le numéro 37, sont confondus des *Repos champêtres*, des Figures, Animaux et autres.

On le voit, notre artiste n'est pas exclusif; le même éclectisme va se rencontrer dans ses achats. Nous conservons seulement les oppositions mentionnant des réclamations de tableaux, et en les réduisant aux indications strictement indispensables.

Digitized by Google

Au cours de l'apposition des scellés, Marie-Nicole Montouchet, gouvernante du deffunt, a déclaré que led. deffunt a emprunté du s^r Tellagory, maître d'armes, depuis environ deux mois, trente louis d'or, en nantissement desquels il lui a remis une montre à double boette d'or, une tabatière d'or en coquille et une bague de diamans fins.

Plus, led. deffunt a remis son épée damasquinée, dont la branche étoit cassée, au sieur Geresme, maître fourbisseur, Pont au Change.

Plus, que le sieur Poullain, maître tailleur fripier, demeurant sous les pilliers de la Tonnelerie, aux Trois Rois, a en sa possession, appartenant au deffunt, un habit de velours noir doublé de raz de soye, une veste de satin cramoisi uni avec un galon d'or à dents, doublée de pluche de soye, un surtout de camelot canelle à boutons et boutonnières d'or, veste et culotte pareilles, que led. s^r Poullain retient pour trente frans.

Plus, que le s^r Munier fils, graveur, demeurant près de l'hôtel du Premier Président, chez le s^r son père, a un tableau de *Rubens*, représentant le *Croc en jambe*[1], qui appartient aud. deffunt.

1re opposition : du s^r Jean Pigeon de Villemanoche, écuyer, demeurant à Paris, rue de Clery, pour réclamation de plusieurs tableaux qu'il a donné à vendre au s^r *Chantereau*.

5e opposition : du s^r *Antoine Lepine*, sculpteur, rue Neuve de Luxembourg, afin de réclamation de plusieurs tableaux qu'il avoit confiés aud. deffunt.

6e opposition : de Charles Dionis, docteur régent en la

1. Il existe au musée de Munich une toile célèbre de Rubens connue sous ce nom du *Croc en jambe*. Il représente l'enlèvement des filles de Leucippe par les Dioscures.

Digitized by Google

Faculté de médecine de Paris, cul de sac de la Corderie, pour payement de 120 livres à luy dues pour ses honoraires et visites faites aud. deffunt pendant sa dernière maladie.

(Nous passons les oppositions insignifiantes.)

21e opposition : de Louis Bouché, maître tailleur d'habits à Paris, rue des Prouvaires : 1° pour être payé de la somme de 48 livres contenue en deux billets faits à son profit par led. deffunt sr *Chantereau;* 2° afin de réclamation de trois tableaux peints, dont un représentant une *Vierge* peinte sur bois, les deux autres peints sur toille, l'un représentant une *marine* et l'autre un *paysage*, tous trois dans leurs bordures, qu'il avoit confié aud. sr *Chantereau* pour les vendre.

23e opposition : de Louis-François Le Lorrain de Sivry, ingénieur et ancien inspecteur des Ponts et Chaussées, afin de réclamation de deux figures de terre recuitte, d'environ 18 à 20 poulces de hauteur, l'une représentant *Hebé,* et l'autre *Junon avec l'Amour qui lui passe une ceinture*, que le comparant avoit confiés aud. deffunt sr *Chantereau.*

24e opposition : de Jean-Baptiste-Julien Rousset, ancien officier de la Connétablie, demeurant rue de Richelieu, pour sûreté et avoir payement de la somme de 185 livres par lui prêtée manuellement aud. deffunt, sçavoir : 72 livres le 8 octobre 1755, 24 livres le 18 janvier 1756, 44 livres le 19 septembre 1756, pour acheter un tableau qui a coûté 88 livres, qui est resté entre les mains dud. deffunt sr *Chantereau*, sans préjudice de la moitié du proffit qui proviendra dud. tableau; le 7 novembre de la même année, 6 livres pour moitié de quatre grands portefeuilles couverts en veau; plus, 24 livres pour des boîtes de fines pastilles que le comparant avoit achetées

Digitized by Google

et qu'il a ceddées aud. deffunt; plus, 3 livres pour un fromage de Suisse; plus 12 livres faisant la moitié de 24 que led. feu s^r *Chantereau* a touché de la succession de M. Lange, revenantes toutes lesd. sommes à celle susd. de 185 livres; et enfin, à fin de réclamation d'un perroquet, de sa cage, sabot et bâton à percher; et à la fin aussi de réclamation de trois cadres que le comparant a fournis aud. deffunt pour trois tableaux que led. deffunt devoit faire au comparant.

25e opposition : de *François Dumesnil*, marchand éventailliste au Roule.

27e opposition : de *Louis Doré*, sculpteur, porte Saint-André.

32e opposition : de Jean-Jacques Paillard, tapissier, rue de la Huchette, afin de réclamation d'un tableau représentant une *Bataille* que l'on dit *les Trois Clochers*, qu'il avoit confié aud. deffunt s^r *Chantereau* pour le lui vendre.

36e opposition : de Joseph Huet, maître boutonnier à Paris, au petit hôtel d'Aligre, pour réclamation d'un tableau représentant la *Création du monde*, qu'il avoit confié aud. deffunt pour vendre.

38e opposition : de Jacques-Henry de Raymond de la Tour, négociant à Paris, rue du Petit-Bourbon, pour être payé de la somme de 132 livres, et à fin de réclamation d'un petit tableau représentant *Louis XIV et Madame de Maintenon*, que le comparant luy avoit confié.

Le 15 décembre, aud. an, deux heures de relevée, la demoiselle Chantereau requiert la reconnaissance et levée des scellés.

En procédant, lad. d^lle Chantereau nous a requis acte de ce qu'en notre présence et en celle des gardiens et de

Digitized by Google

lad. d^lle Chantereau et de plusieurs autres personnes qui se sont annoncés opposans, le s^r Le Lorain de Sivry, l'un d'eux, en annonçant qu'il réclamoit deux figures de terre cuitte, l'une representant *Judith tenant la tête d'Oloferne* et l'autre en groupe représentant une *femme tenant un vase à la main et un enfant au pied*[1], a tiré de sa poche deux cartes enfilées d'avance d'un fil noir et les a passé dans le bras droit de chacune desd. deux figures, sur l'une desquelles cartes sont écrits les mots : *appartient à M. Le Lorain de Sivry*, *demeurant rue Meslée*, et sur l'autre : *à M. Le Lorain de Sivry*, et proteste que lesd. étiquettes ne pourront luy nuire ny préjudicier.

En proceddant, est comparu M. Louis Mallet, procureur au Châtelet de Paris, et de m^e Alexandre Fortier (37e opposition), notaire au Châtelet de Paris, lequel nous a dit que les causes de l'opposition formée par led. m^e Fortier à la reconnoissance et levée de nos scellés, sont : 1° à fin de payement d'une somme de 168 livres par luy prêtée aud. deffunt s^r *Chantereau*, sçavoir : 96 livres le 7 septembre dernier, et 72 livres le 2 octobre aussi dernier, pour le secourir dans ses besoins, et ce suivant et en conformité de deux lettres missives dud. s^r *Chantereau*, dont sera justiffié par la suitte; 2° à fin de remise de deux tableaux appartenant aud. m^e Fortier et par lui confiés aud. deffunt s^r *Chantereau* pour les vendre, le premier peint sur toille par *Raoux*, en hauteur et sans bordure, représentant une *jeune fille qui*

1. On remarquera que ces désignations sont en complet désaccord avec celles qui figurent plus haut à la 23e opposition. Il est difficile de donner une explication plausible de cette contradiction.

Digitized by Google

tient un oiseau avec un cordon, le deuxième aussi peint sur toille, en travers dans sa bordure dorée, représentant un *camp où est représenté le prince de Condé*, peint en partie par *Vandermeulen* et en partie par *Martin;* lesquels deux tableaux il réclame et soutient devoir lui être remis, aux offres d'en donner décharge.

Est aussi comparu le sieur Nicolas Marié, officier de l'église de Saint-Jacques de l'Hôpital (10e opposition), demeurant cloître de lad. église, lequel, assisté de me Louis Mallet, son procureur, nous a dit que les causes de l'opposition par lui formée à la reconnoissance et levée de nosd. scellés sont à fin de réclamation d'un tableau peint sur toille, représentant *Louis Quatorze*, dans sa bordure, et une bordure de 25, à cartouche, sans toille, qu'il avoit confié aud. deffunt sr *Chantereau* pour les vendre.

En proceddant, est aussi comparu sr Pierre Daniel, maître en fait d'armes à Paris (8e opposition), y demeurant, rue de Bussy, vis-à-vis la rue Château-Bourbon, lequel, assisté de me Louis Mallet, son procureur, nous a dit que les causes de l'opposition par lui formée sont à fin de réclamation de trois tableaux, dont deux petits peints sur toilles, collés sur bois, représentants des *fleurs*, de *Baptiste*, sans bordure, et l'autre représentant un *portrait d'une Espagnolle*, sans bordure, et deux bordures qu'il avoit confiés aud. deffunt pour les vendre.

40e opposition : du sieur Georges Lobrau, maître tailleur d'habits, rue Verderet, pour raison de 20 livres 17 sols, dus pour différents ouvrages, notamment une veste de velours cizelé.

Jeudi, 22 décembre :

En proceddant, est comparu me J.-B. Denisart, procureur audit Châtelet et de M. le comte de la Vieuville,

Digitized by Google

lequel nous a dit que les causes de l'opposition cy devant formée (n° 11) par led. s^r comte de la Vieuville à nosd. scellés sont : 1° à fin d'être payé de la somme de 280 livres pour le prix de deux petits tableaux de l'école de *Corneille Polembourg*, de la grandeur d'environ 12 poulces de large sur 8 de haut, originaux, avec leurs bordures ornées, dorées et presque neuves, le s^r *Chantreau* les ayant fait vendre en Angleterre, du consentement dud. s^r comte de la Vieuville; et pour le prix de deux miniatures de *Clinchetels* (Klingstett), montées dans des bordures neuves, dorées et chargées d'ornemens, led. s^r *Chantreau* les ayant fait vendre de même en Angleterre, du consentement dud. s^r comte de la Vieuville; laquelle somme led. deffunt s^r *Chantreau* a touchée, et pour laquelle il s'étoit obligé et engagé envers led. s^r comte de la Vieuville à lui faire un petit tableau oval, représentant une *Danaé*, laquelle est ébauchée depuis deux ans et doit se trouver dans sa bordure ovale dorée avec quatre agraphes de même, que led. s^r comte de la Vieuville avoit fournie aud. s^r *Chantreau;* 2° à fin de réclamer tant lad. bordure qu'une autre bordure en baguette dorée, de 8 à 9 poulces de haut, sur environ 6 de large, avec un verre propre à mettre un dessein que led. s^r *Chantreau* avoit destiné aud. s^r comte de la Vieuville.

Plus, led. m^e Denisart, au nom et comme procureur du s^r François Hugot, bourgeois de Paris et marchand de tableaux, demeurant à Paris, rue de Bourbon, nous a dit que les causes de l'opposition formée à la reconnoissance et levée de nosd. scellés (n° 12) sont à fin de réclamation d'un *paysage* peint sur papier et collé sur bois, avec sa petitte bordure dorée, qu'il a confié aud. deffunt s^r *Chantreau* pour le rac-

Digitized by Google

commoder, et de quatre volumes de livres qui sont les Contes des fées in-12, et enfin d'être payé de la somme de 3 livres restante de celle de 24 livres que led. s^r Hugot avoit prêtée manuellement et sans billet aud. deffunt.

Plus, led. m^e Denisart, au nom et comme procureur du s^r Étienne Marchèse, tailleur d'habits à Paris, lequel nous a dit que les causes de l'opposition (n° 15) formée par led. s^r Marchèse, sont afin de réclamation de quatre tableaux que led. s^r Marchèse a confiés aud. deffunt s^r *Chantreau*, qui sont, scavoir : *une Vénus couchée*, par *Soubleyra*, n° 7; deux petits en cuivre, par *Philippe Laury*, n° 9; un dito en cuivre, *une Vénus sortant du bain*, par *Breughel*, n° 10.

Samedi 24 décembre :

En proceddant, est comparu s^r *Antoine Lepine*, sculpteur, demeurant à Paris, rue Neuve de Luxembourg, maison du s^r Langibout, maître maçon, lequel nous a dit que les causes de l'opposition par luy cy-devant faite à la reconnoissance et levée de nosd. scellés (n° 5), sont à fin de réclamation :

1° De quatre tableaux représentants des *architectures et ruines*, peints par *Bibianna*, ornés de figures par *Michel Ange des batailles;* ces tableaux sont sans bordure et sont de la grandeur d'environ deux pieds et demi de long.

2° Un autre tableau représentant une *sainte famille*, de l'école de *Guide*, sans bordure, d'environ trois pieds de haut.

3° Deux autres tableaux représentants des *paysages*, peints par *Lucattelly*, ornés de figures et de ruines, dans leurs bordures dorées, de 18 poulces de long.

4° Un autre tableau, peint sur carton par *Benedetto Castiglione*, d'environ 18 poulces de long.

Digitized by Google

5° Un autre tableau, peint par *Boulongne* le jeune, peint sur cuivre, représentant un sujet de l'Enéide, d'environ deux pieds de haut dans sa bordure.

6° Un autre tableau, représentant des *philosophes et un bûcheron*, peint par *Salvator Rosa*, d'environ 18 poulces de haut, dans sa bordure.

7° Un autre tableau, représentant une *Vierge et l'Enfant Jésus*, peint sur cuivre, d'environ 6 poulces de haut, dans sa bordure dorée.

8° Un autre tableau, représentant une *Galathée sur les eaux*, peint par *Carlo Maratte*, d'environ 15 poulces de long, dans sa bordure dorée.

9° Un autre tableau, représentant des *paysages ornés de figures*, d'un pied de long, dans sa bordure.

Tous lesquels tableaux le comparant avoit confié au deffunt s^r *Chantereau*, suivant la reconnoissance que le comparant en a dud. s^r *Chantereau*, requérant que lesd. tableaux contenus en lad. reconnoissance lui soient à l'instant remis aux offres d'en donner bonne et vallable décharge, protestant de toutes pertes, dommages et autres accidents qui pourroient arriver auxd. tableaux, attendu qu'ils sont encore en bon état et tel que le comparant les avoit confiés aud. deffunt, ainsy qu'il vient de le voir.

10° Enfin, pour être payé de la somme de 18 livres, restante de celle de 48 livres pour le prix d'un tableau de *Ruesdale*, que le comparant avoit aussi confié aud. s^r *Chantreau* pour le vendre, ce qu'il a fait; intérêts de lad. somme qu'il requiert suivant l'ordonnance.

Avant de nous retirer est survenu s^r Jean Pigeon de Villemannoche, écuyer, demeurant à Paris, rue de Cléry, paroisse Saint-Laurent, lequel nous a dit que les causes de l'opposition (n° 1), par lui cy devant formée,

Digitized by Google

sont à fin de réclamation de plusieurs tableaux originaux de l'École d'Italie, scavoir : une esquisse de *Poussin*, représentant un *Fleuve*, évaluée 800 livres; un tableau du *Poussin*, représentant l'*Annonciation*, évalué 1,500 livres; un autre du *Lenfranc*, représentant *la Véronique*, évalué 1,200 livres; un autre d'*Hannibal Carrache*, représentant une *Descente de Croix*, évalué 800 livres; un autre d'*Hannibal Carrache*, représentant *Saint François*, qui fait pendant avec un autre de *Paul Veronèse*, représentant *Saint Gérôme*, évalués les deux 1,500 livres; un autre de *Louis Carache*, représentant un *Christ sortant du cercueil*, évalué 600 livres; un autre du *Titien*, représentant *Tobie*, évalué 450 livres; un autre de *Michel Ange*, représentant un *Crucifix*, évalué 1,200 livres; un autre de *Bourdon*, représentant *Didon sur le bûcher*, évalué 500 livres; plus deux bras de cheminée.

Requiert le s^r de Villemanoche que l'état desd. tableaux qui doit se trouver sous nosd. scellés soit inventorié par distinction, au bas duquel état est copie d'une reconnoissance des tableaux originaux cy-dessus, signée, avec leur prix à côté, montant à 9,450 livres, avec promesse de remettre lesd. tableaux au comparant ou la valeur cy-dessus. Réclame en outre un tableau du *Guide* représentant une *Lucrèce*, évalué 5,000 livres et un autre tableau de *Jules Romain*, représentant un *Sacrifice*, évalué 12 louis; le tout suivant les reconnoissances que le comparant avoit dud. deffunt s^r *Chantereau*.

48e opposition : de Marie-Anne Guillon, veuve de *Charles Baco*, maître peintre et marchand de couleurs à Paris, place de l'École.

49e opposition : de Jacques-Martin Prévost, intendant

Digitized by Google

des affaires de la maison de Pontchartrain, demeurant rue des Poulies, à l'hôtel de Conty.

50e opposition : de *Robert-Bernard Desouches*, sculpteur en bois, rue de la Mortellerie.

Mercredi 25 janvier :

Est comparu me Louis Mallet, procureur au Châtelet et du sr *François Du Mesnil*, maître éventailliste à Paris, y demeurant, au Roule, lequel a dit que les causes de l'opposition formée par led. sr *Dumesnil* (ne 25) sont :

1° A fin de payement d'une somme de 346 livres 8 sols 6 deniers, à luy restant due de celle de 640 livres 8 sols 6 deniers par led. deffunt sr *Chantereau* pour différentes fournitures de toiles mousselines, façons de chemises et étoffes livrées aud. deffunt et argent presté, suivant le mémoire qu'il fournira, intérêts qu'il requiert, et frais.

2° Affin de réclamation de différens tableaux et figures de terre cuitte par luy confiés aud. deffunt sr *Chantereau* avec lequel il étoit en société pour partye, quoyque luy *Dumesnil* en eût seul fait l'achat et avancé les deniers.

Desquels tableaux la teneur suit, qui seront distingués en deux partyes, la première composée de ceux en société, et la seconde de ceux appartenant pour le tout aud. sr *Dumesnil* et par luy confiés aud. deffunt sr *Chantereau* pour en procurer la vente.

Première partye contenant les tableaux en société :

Un tableau peint par *Alexandre Veronèze*, représentant *Alcione ;* un paysage d'*Armand* (Hermann) d'Italie ; deux tableaux pendant, représentant chacun une *marine ;* deux autres, peints par *Boulogne*, représentant l'un une

Digitized by Google

Vénus et l'autre une *Diane*, *touttes deux au bain;* deux autres pendant, l'un peint par *Santerre*, représentant *Charles Quint*, et l'autre peint par un inconnu, représentant une femme; un tableau représentant des *fleurs;* deux figures de terre cuitte représentant le *rémouleur* et la *rémouleuse;* une figure de terre cuitte représentant l'*Hiver;* un tableau peint par *Beguin*, représentant un *paysage et des vaches;* deux petits tableaux dessinés par *Vandeck*, soit disant; deux tableaux, sçavoir : un de *Jourdans*, représentant *les Quatre Saisons*, et l'autre peint par *Léonard de Vincy*, représentant une *Vierge au désert*.

Lesquels tableaux et figures led. s^r *Dumesnil* a achetté et payé seul moyennant la somme de 491 livres, suivant les prix mis sur chaque article sur l'état dont il a par devers lui un double, et dont l'autre doit se trouver sous nos scellés, duquel il se réserve de requérir l'inventorié.

SECONDE PARTYE contenant les tableaux et figures appartenant au s^r *Dumesnil* seul :

Un tableau, copie du *Corrège*, représentant *le sommeil de Vénus;* deux autres tableaux faisant pendant, représentant des *paysages*, peints par *Chaufourrier;* un tableau, esquisse de *Bourdon*, représentant *des soldats en prison;* deux tableaux, esquisses de *Bassan*, l'un représentant *le Bon Dieu qui porte sa croix*, et l'autre où il y a des *chevaux;* un tableau de forme ronde, peint par *André Dersac* (del Sarte), représentant une *Sainte famille*, semblable au tableau qui est au Luxembourg[1]; un tableau représentant une *Vierge*, *l'enfant Jésus et saint Jean*, copie d'après *Raphaël;* un tableau, *paysage*

1. On venait d'exposer, en 1751, les principaux tableaux du Roi dans la galerie du Luxembourg et d'admettre le public à les voir.

Digitized by Google

de *Gaspe;* un tableau représentant des *Flamands;* un tableau représentant le *château de Madrid.*

Plus, affin de réclamation d'une commode de bois de noyer à trois tiroirs fermant à clef, laquelle il a mise chez led. deffunt à *Chantereau* lors de son déménagement et en attendant qu'il fût pourvu d'un autre logement.

Observant led. me Mallet qu'indépendamment des tableaux cy-dessus désignés, il y en a encore plusieurs autres desquels il n'est mémoratif et qu'il a pareillement confié aud. deffunt sr *Chantereau* pour les vendre, lesquels pourront se trouver décrits sur des nottes et un état qui en ont été remis aud. deffunt sr *Chantereau*, lequel état l'on croit même être signé des partyes. Pourquoy led. me Mallet, aud. nom, requiert qu'il en soit fait perquisition pour être inventorié en particulier, ainsy que différentes nottes et récepissez.....

Observant encore qu'au nombre des récépissés il pourra s'en trouver d'aucuns des tableaux cy-dessus réclamés, ce qui provient de ce que quelquefois led. sr *Dumesnil* a repris les tableaux qui en font l'objet, croyant avoir occasion de les vendre lui-même, ce que n'ayant point fait, il les a rapporté aud. sr *Chantereau* et a négligé de retirer ses récépissez.

Et, le jeudi, 26 janvier, aud. an, en notre hôtel, est comparu me Edme-Jacques Blacque, procureur au Châtelet de Paris, y demeurant, rue des Bourdonnois, lequel nous a dit qu'il est opposant à nos scellés pour être payé de la somme de 79 livres, d'une part, qu'il a prêté aud. deffunt, et en outre des frais d'une instance criminelle encommencée à la requête dud. deffunt contre la femme Blanc, déclarant que, la surveille des fêtes de la Toussaint, led. deffunt luy a proposé de luy rendre, en déduction de ce

Digitized by Google

qu'il luy devoit, un tableau qu'il luy dit être de *Parosel* et qu'il le luy envoya voir s'il conviendroit au comparant.

53e opposition : de *Jean-Baptiste Desouches*, élève de l'Académie de Saint-Luc, pour payement de 9 liv. dues par le deffunt.

Vendredi 17 mars :

En proceddant, est comparu me Antoine-Joseph Hymette, procureur au Châtelet de Paris et de me Louis-Alexandre d'Hermand, avocat au Parlement et es Conseils du Roi, lequel, aud. nom, nous a dit que les causes de l'opposition à nosd. scellés, formée le 26 janvier dernier de la part dud. me d'Hermand (no 51), sont à fin de réclamation d'un tableau de *Tesnières*, original sur cuivre, avec sa bordure dorée, représentant *un homme et une femme qui comptent de l'argent*, dont l'homme est assis et la femme debout, appartenant aud. me d'Hermand, requérant que led. tableau lui soit remis en nature, sinon réclamant la somme de 54 livres de principal pour la valeur dud. tableau.

Le jeudi, 4 mai, aud. an, est comparue dlle Marie-Nicole Montouchet, gardienne de nosd. scellés et effets en évidence et inventoriés, laquelle nous a dit que le perroquet inventorié..... vient de mourir et nous l'a apporté mort pour vériffier sa déclaration et opérer sa décharge.

40e et 41e vacation. Le jeudi, 8 juin, clôture de l'inventaire des papiers.

Lesd. titres et papiers ont été remis, du consentement dud. sr Chevalier, en la possession de la dlle Chantereau qui s'en charge pour les représenter et communiquer aux partyes intéressées; les tableaux réclamés ont été laissés, du même consentement, à lad. dlle Chantereau qui s'en charge comme dépositaire de justice pour les représenter s'il est ainsy ordonné. A l'égard des autres tableaux non

Digitized by Google

réclamés, estampes, bustes, figures, meubles et effets, ils sont demeurés, du consentement de lad. d^e Chantereau, en la garde de lad. d^lle Montouchet qui en reste chargée comme dépositaire de justice et promet le tout représenter lors de la vente qui en sera incessamment faite.

(Arch. nat., Y 11332.)

CLXXV.

CHARLES-VINCENT PORLIER

MAÎTRE SCULPTEUR.

6 janvier 1758.

Charles-Vincent Porlier, maître sculpteur à Paris, meurt le vendredi, 6 janvier 1758, sur les deux heures de relevée, dans une maison de la rue du Faubourg-Saint-Antoine, au Signe de la Croix, laissant pour unique héritière une fille mineure, au nom de laquelle son oncle, le s. *André Collet*, aussi maître sculpteur, demeurant rue Saint-Jacques, requiert l'apposition des scellés à laquelle il est procédé par le commissaire Antoine-Joachim Thiot.

Le mobilier comprend une pendule faite à Paris par Cormasson, ornée de cuivres dorés, à cadran d'émail, deux petits tableaux représentant la *Vierge* et un *paysage*. Dans les tiroirs d'une commode on trouve une cinquantaine de bouts de modèles en bois, une cinquantaine de morceaux de bois en sculpture, tant agrafes, pilastres qu'autres.

La boutique contient quatre établis, une vingtaine de ciseaux, trente-sept outils de moulures, une cheminée sculptée de bois blanc à pilastre, etc. La mineure, Marie Porlier, déclare que l'argenterie a été mise en gage chez diverses personnes pour répondre de sommes prêtées à son père.

Opposition de *Denis Fradel*, maître sculpteur à Paris.

Survient alors un incident assez singulier. Le s. *André Collet* se présente, le 6 février, devant le commissaire, et déclare que sa nièce, émancipée le 11 janvier, a brisé les scellés, ouvert les meubles et disposé des effets de la succession. Grand émoi; transport chez le lieutenant civil qui ordonne une enquête. Cette enquête a lieu le lendemain. La mineure interrogée déclare

Digitized by Google

qu'étant propriétaire des effets de son père, elle en a disposé comme elle a voulu, et, qu'étant émancipée, elle n'avait pas de comptes à rendre; puis, elle refuse de signer. Marie-Anne Collet, veuve de Louis Sauvé, menuisier, gardienne des scellés avec la mineure, traite le commissaire à peu près comme avait fait sa nièce, et refuse aussi de signer.

Toutefois, des dépositions de plusieurs témoins cités il résulte que la demoiselle Porlier, pressée et inquiétée par les créanciers de son père, a disposé des biens de la succession pour leur donner satisfaction. Ainsi, l'affaire paraît n'avoir pas eu d'autres suites.

(Arch. nat., Y 13765.)

CLXXVI.

PIERRE BINET

PEINTRE ET DOREUR.

22 avril 1758.

C'est à peine si *Pierre Binet* peut être considéré comme artiste, et les objets mobiliers trouvés à son domicile n'offrent qu'un très médiocre intérêt. Ce sont des tableaux sur toile, des estampes sous verre, sans autre désignation, un Christ de plâtre, une horloge à poids dans sa boîte de bois de chêne peinte, faite par Callon à Paris. Le défunt possédait aussi une montre et une chaîne d'argent.

Le s. *Pierre Binet*, peintre et doreur, meurt le 22 avril 1758, grande rue du faubourg Saint-Martin, dans un appartement qu'il occupait depuis vingt-deux ans avec son cousin, *Jean Martin*, aussi peintre et doreur.

Le défunt était veuf, au jour de son décès, d'Anne Canu, dont les parents en ligne collatérale, exerçant la profession de treillageurs à Paris, viennent réclamer la succession de *Pierre Binet*, mort sans enfants.

L'inventaire est fait par le notaire Jacques Hazon.

(Arch. nat., Y 14678.)

Digitized by Google

CLXXVII.

RENÉ-GABRIEL DESOCHES

MAÎTRE PEINTRE VERNISSEUR.

15 juillet 1758.

Le procès-verbal d'apposition et de levée de scellés dressé après la mort de *René-Gabriel Desoches*, maître peintre vernisseur à Paris, décédé rue du Faubourg-Saint-Martin, à l'enseigne du Petit-Madrid, renferme quelques indications curieuses sur la nature des occupations professionnelles du défunt.

Constatons d'abord qu'il laissait huit enfants, quatre d'un premier lit et quatre de sa seconde femme, Marie-Anne Lorain[1]. Les enfants issus du premier mariage de *Desoches* avec Marie-Jacqueline Saunier se nomment : *Jean-Baptiste-Gabriel*, maître peintre vernisseur, carré et porte Saint-Denis; Catherine, femme de *Jean Demange*, maître peintre vernisseur, rue Gréneta; Marie-Jeanne, fille majeure, rue de la Poterie, enfin *Jacques-René Desoches*, maître peintre vernisseur, rue Beaurepaire. Les enfants nés de Marie-Anne Lorain sont tous mineurs; ils s'appellent Marie-Jeanne, René-Nicolas, Catherine et François; ils ont de sept à treize ans.

Dans le mobilier se trouvent, comme toujours, nombre de tableaux insignifiants; une table de marbre en console sur son pied de bois sculpté doré; une pendule dans sa boîte et sur son pied de marqueterie à cadran d'émail, faite par Delorme, à Paris; trois pièces de tapisserie, verdures d'Aubusson, faisant le tour de la chambre; deux flambeaux et un porte-mouchettes d'argent.

Dans la boutique : quatre tables de travail sur leurs pieds, garnies de leurs tiroirs; trois grandes boîtes; dix-neuf autres boîtes de carton peint, non finies; cinquante-une boîtes non finies; dix-huit autres boîtes en apprêt en couleur; douze petites boîtes à fleurs sans bordures; quarante-huit autres boîtes non finies; douze en apprêt; dix-huit autres en noir, gravées sans être dorées; cinquante-quatre petites finies, pointillées; vingt-sept grandes pareilles; douze petites peintes à fleurs, sans bordures, finies;

1. Le contrat de mariage avait été passé devant Me Chomel le 21 août 1744.

Digitized by Google

vingt-trois petites, en apprêt et ovales; cinquante autres boîtes grandes, peintes en noir et vingt-trois petites pareilles. Soit en tout trois cent soixante-dix boîtes de diverses sortes, terminées et non terminées.

Dans le laboratoire, au second étage : deux tours à tourner; un mortier et un pilon de fer; quatre fours de plâtre, et un certain nombre de boîtes de carton prêtes à finir et en blanc. Notons parmi les noms des opposants celui de René Gallois, tourneur de tabatières en carton, rue du Faubourg-Saint-Antoine. Probablement le métier du s. *Desoches* et celui de Gallois se complétaient l'un l'autre.

L'inventaire est fait par Antoine-Charles Touvenot, notaire.

Les parties nomment pour experts : *Charles Pouillet*, maître peintre vernisseur à Paris, rue Meslay, et *Philibert Bardouillet*, aussi peintre vernisseur, rue du Vert-Bois.

Le défunt jouissait d'une certaine aisance et possédait une montre à boîte d'or, une canne à pomme d'or et une paire de boucles d'oreilles de diamants fins. Son argenterie consistait en trois timbales, une cuiller à soupe, douze fourchettes, huit cuillers à bouche, une écuelle à oreilles et son couvercle, deux flambeaux contournés, une poivrière, un porte-mouchettes, un gobelet à pied, en tout 18 marcs 10 onces 6 gros, plus onze jetons d'argent pesant 2 onces.

Les espèces se montent à 327 livres en écus de six et de trois livres.

(Arch. nat., Y 12044.)

CLXXVIII.

ANDRÉ ROUQUET

PEINTRE EN ÉMAIL DU ROI.

ENQUÊTE SUR SON ÉTAT MENTAL, SCELLÉ ET ACTE DE DÉCÈS.

17 août-28 décembre 1758.

Dans un intéressant ouvrage sur les artistes génevois, publié en 1849, M. J.-J. Rigaud[1] résume en ces termes la vie de l'artiste

1. *Des Beaux-Arts à Genève*, par Jean-Jacques Rigaud. Genève, imp. Ramboz, 1849, in-8°.

Digitized by Google

qui nous occupe en ce moment : « *Rouquet*, né à Genève « au commencement du XVIIIe siècle, se voua entièrement à la « peinture. Il se rendit à Londres où il passa trente années. Il « vint à Paris en 1750, fut nommé membre de l'Académie royale « et mourut au Louvre en 1758. *Rouquet*, comme la plupart des « peintres sortis de Genève, s'attacha à la peinture en émail, et « perfectionna le mécanisme de l'art et la composition des cou- « leurs. Ses principaux ouvrages sont probablement en Angle- « terre. Il a publié un volume sur l'*État des arts en Angleterre* « (in-8°, Paris, 1755), un autre sur les *Illustres Anglaises* et un « singulier ouvrage ayant pour titre : *L'Art nouveau de la pein- « ture en fromage ou en ramequin*, qui a été réimprimé après sa « mort, en 1769. »

L'ouvrage de J.-J. Rigaud étant peu connu et peu répandu, nous avons cru devoir reproduire en entier la notice qui contient, en quelques lignes, le récit de la vie de *Rouquet*. L'auteur, bien informé sur presque tous les points, ignorait les particularités dramatiques racontées dans les pièces qui suivent. On ne saurait lui en faire un reproche. Il ne précise pas la date de la réception de *Rouquet* à l'Académie ; elle eut lieu le 23 décembre 1754 ; il passe de plus sous silence cette circonstance remarquable que *Rouquet* fut admis sur l'ordre exprès du Roi quoique protestant.

Il ne serait pas impossible que la puissante influence de Mme de Pompadour eût agi en sa faveur ; nous avons une preuve des rapports du peintre et de la favorite dans ces deux portraits payés douze cents livres. Que sont devenues ces précieuses effigies de la célèbre marquise ? Qu'est devenu aussi le portrait de la duchesse de Mazarin dont le prix était encore dû à la mort de l'artiste ? Voici des peintures qu'on a encore chance de retrouver quelque jour en France.

Sur le bruit de son talent, *Rouquet* avait été accueilli en France avec la plus grande distinction. La protection du Roi ne s'en tint pas à lui faciliter l'accès de l'Académie. Par brevet du 21 juillet 1754, l'artiste obtenait, dans les galeries du Louvre, le logement précédemment occupé par un autre peintre en émail, le sieur *Mathieu*[1]. Il eut pour successeur *Tocqué*. Malheureusement, des chagrins de famille, la perte d'une compagne adorée

1. *Nouvelles Archives*, 1873, p. 92, n° 141.

Digitized by Google

altérèrent la santé et les facultés mentales de l'artiste. Nous avons dans l'enquête faite à ce sujet le lamentable récit des nombreuses preuves de démence données par le malheureux insensé et la preuve que les mesures prises à son égard n'étaient que trop justifiées.

Le 17 août 1758, après les dépositions des témoins reproduites ici intégralement, *Rouquet* était conduit à l'hospice de Charenton où il mourait le 29 décembre, comme l'apprend l'acte de décès joint au procès-verbal d'apposition de scellés. Nous publions ce procès-verbal fort court, parce qu'il nous fait connaître plusieurs œuvres de l'artiste.

Aux Salons de 1753, 1755 et 1757, *Rouquet* avait envoyé un certain nombre de portraits en émail parmi lesquels on remarque ceux du marquis de Marigny, de *Cochin* et de *Silvestre*.

*Enquête sur l'état mental et les extravagances d'*André Rouquet, *peintre en émail du Roi, faite par Pierre-Charles Davoust, lieutenant-général de la Prévôté de l'Hôtel, avec les dépositions de* Cochin, Silvestre, Restout, Chardin, Germain, Quentin de la Tour.

L'an 1758, le jeudy, 17 aoust, neuf (heures) du matin, nous, Pierre-Charles Davoust, écuyer, conseiller du Roy, lieutenant-général civil, criminel et de police de la Prévosté de l'Hostel, sur l'avis qui nous a été donné que le sieur *Rouquet*, peintre et émailleur du Roy, logé en cette ville, aux Galleries du Louvre, étoit depuis plusieurs mois attaqué d'une maladie vaporeuse et frénétique qui faisoit craindre qu'il n'attentât à sa vie et ne s'exposât à mettre le feu dans le logement que S. M. luy a accordé dans lesd. Galleries, et que le feu, se communiquant aux logemens voisins, cela ne causât auxd. voisins et aux bâtimens de Sa Majesté une perte et un dommage considérable, nous nous serions ce jourd'huy transportés auxd. Galleries du Louvre, assisté de notre commis greffier ordinaire, et, étant entrés dans le loge-

Digitized by Google

ment du sieur *Cochin*, auxdites Galleries, y aurions trouvé led. *Cochin*, ainsi que les sieurs *Louis de Silvestre*, *Jean Restout*, *Jean-Siméon Chardin*, *François-Thomas Germain*, *Maurice Quentin de la Tour*, et le nommé Jean Spinga, demeurant tous dans lesd. Galleries ou le voisinage; et, leur ayant annoncé le sujet de notre transport, aurions reçu de chacun d'eux séparément leurs déclarations et dépositions ainsi qu'il suit :

Dudit jour, est comparu sieur *Charles-Nicolas Cochin*, écuyer, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, garde des desseins du cabinet du Roy et secrétaire de l'Académie royalle de peinture et sculpture, âgé de quarante-trois ans, demeurant en cette ville, auxd. Galleries, lequel, après serment par luy fait de dire vérité,

Dépose avoir connoissance que, peu de temps après l'arrivée du sieur *Rouquet* en France, il y a cinq ou six ans, il perdit une épouse qu'il aimoit tendrement; qu'il en a eu le plus grand chagrin; que, depuis, il a été malade d'une sorte d'attaque d'apoplexie, dont, étant revenu, il a jouy de sa raison jusqu'à ce que ayant été attaqué, il y a environ quatre ou cinq mois, d'une paralisie ou engourdissement de tout un côté, et cette maladie luy donnant un très grand chagrin par l'inquiétude de se trouver hors d'état de travailler, il s'ensuivit quelques marques de vapeurs qui cependant n'alloient point à la folie; il crut, dans sa convalescence, qu'il luy seroit avantageux de demeurer à la campagne; il loua une petite maison à Chaillot; il y essuya un nouveau chagrin par la mort d'une gouvernante angloise qui demeuroit avec luy depuis dix-huit ou vingt ans et qui seule avoit sa confiance. Depuis cet instant, il parut assez de désordre dans sa conduite pour que ses voisins de Chaillot le prissent pour un fol; il revint un jour à l'improviste de

Digitized by Google

sad. maison à son logement de Paris, n'étant qu'à demi habillé, laissant les portes de sad. maison de Chaillot toutes ouvertes et ses meubles à l'abandon. Luy déposant ayant été le voir, alors led. sieur *Rouquet* lui tint différens propos où l'on remarquoit le dérangement de son esprit, et convint, à luy déposant, qu'il avoit des instans de frénésie pendant lesquels il ne sçavoit ce qu'il faisoit. Luy déposant et plusieurs voisins s'intéressant à l'état où étoit led. s. Rouquet, luy ont donné successivement trois domestiques de différens âges et différens sexes que, par ses humeurs et emportemens, led. s. Rouquet a forcé de sortir de chez luy, voulant obliger lesd. domestiques à laisser la nuit des réchaux de charbons allumés dans sa cave auprès de plusieurs tonneaux remplis de matières combustibles; led. s. Rouquet refusant de recevoir les visittes des médecins et chirurgiens qu'on luy a envoyés plusieurs fois, ou reffusant de suivre leurs ordonnances, et employant par luy-même pour sa prétendue guérison une si grande quantité de drogues qui pouvoient lui être préjudiciables que le s. de la Planche, apotiquaire, demeurant rue du Roule, qui en avoit vendu une grande quantité aud. s. Rouquet, luy déclara qu'il ne pouroit plus luy en fournir, à moins qu'il n'y fût autorisé par quelque ordonnance de gens de l'art. A, luy déposant, connoissance que led. s. Rouquet a laissé plusieurs fois, tant de jour que de nuit, la porte principalle de son logement toute ouverte, et sur les représentations que luy en fit luy déposant, il répondit qu'il n'y avoit rien à craindre, et qu'il n'y avoit point de voleurs. A ouy dire, luy déposant, au nommé Saint-Jean, son domestique, et à plusieurs dames voisines dud. s. Rouquet, que le samedy, 12 du présent mois, led. s. Rouquet étant seul avoit mis du feu dans

Digitized by Google

un réchaux et par dessus le charbon qui y étoit un ballet et un tamis et autres matières combustibles, sous prétexte de faire chauffer de l'eau, que led. réchaux étoit peu éloigné d'une cloison de planches; et, pendant que le feu y étoit le plus animé et répandoit une fumée considérable dans tout le voisinage ainsi que dans le logement dud. s. Rouquet, led. s. Rouquet étoit en haut et ne paroissoit pas s'en appercevoir; que, sans le secours des voisins et dud. Saint-Jean, il auroit été suffoqué par la fumée et le feu auroit pu se communiquer facilement dans les logemens voisins qui auroient tous été incendiés; qu'ayant, le même jour ou le lendemain, égaré la clef de son appartement, il mit plusieurs chandelles ou charbons allumés au bas de lad. porte pour l'incendier et s'en procurer par cette voye l'ouverture; que, le 13 du présent mois, s'étant fait seigner du bras, les domestiques étant occupés dans sa maison, ils furent surpris en remontant de trouver led. s. Rouquet enveloppé dans son drap, ayant perdu beaucoup de sang et sa bande étant déliée, sans qu'ils ayent pu savoir si c'étoit à dessein ou par accident. A connoissance que led. s. Rouquet a donné plusieurs actes et signes de folie sortant souvent de chez luy et allant dans les rues sans être habillé et sans culotte, jettant par les fenêtres sur le quay, sans examen s'il y avoit ou non des passans, plusieurs grosses bouteilles et morceaux de bois capables de blesser les personnes sur qui elles pouvoient tomber; que l'on est même étonné dans tout le voisinage de ce que l'on a pas pris jusques à présent les précautions nécessaires pour éviter tant d'accidens et procurer, s'il est possible, aud. s. Rouquet le rétablissement de sa santé et de son bon sens, et est tout ce qu'il a dit sçavoir.

Lecture à luy faite de sa déposition, a dit icelle con-

Digitized by Google

tenir vérité, n'y vouloir ajouter ny diminuer, y a persisté et a signé.

(Signé :) COCHIN.

Est aussy comparu sieur *Louis de Silvestre*, écuyer, premier peintre du roy de Pologne, peintre du Roy et directeur en son Académie royalle de peinture et sculpture à Paris, y demeurant, aux Galleries du Louvre, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, âgé de quatre-vingt-trois ans, après serment par luy fait de nous dire vérité,

Dépose avoir connoissance que, depuis quatre à cinq mois, led. sieur *Rouquet*, qui occupe un appartement joignant celuy de lui déposant, est attaqué d'une maladie frénétique qui exige le plus prompt secours; a vu, luy déposant, plusieurs fois led. s. Rouquet courir dans les rues à moitié habillé et ridicullement; a connoissance qu'il ne peut souffrir aucun domestique ou garde, quoiqu'il soit perpétuellement errant, tant de jour que de nuit; que led. s. Rouquet a jetté plusieurs fois du millieu de son appartement, tant par les fenêtres de la rue que sur le quay, plusieurs bouteilles, plats et pièces de bois capables de blesser mortellement les passans; que, le 12 du présent mois, led. s. Rouquet ayant fait un grand feu, sous prétexte de chauffer un peu d'eau, avoit placé le réchaux allumé près d'une cloison de bois et que si luy déposant et les voisins n'eussent été avertis de cette imprudence par la fumée épaisse qui se répandit dans la gallerie, il y avoit le risque le plus imminent que led. s. Rouquet ne fût étouffé par la fumée, et son logement et ceux des voisins incendiés; que led. s. Rouquet donne journellement et à chaque instant les marques de folie les plus caractérisées, et est tout ce qu'il a dit sçavoir.

(Signé :) LOUIS DE SILVESTRE.

Digitized by Google

Est aussy comparu sieur *Jean Restout*, peintre ordinaire du Roy et recteur de son Académie royalle de peinture et sculpture, demeurant à Paris, aux Galleries du Louvre, âgé de soixante-six ans, etc.,

Dépose avoir connoissance que, depuis quatre ou cinq mois, led. s. *Rouquet* est attaqué d'une maladie qui est accompagné d'accès très fréquens de frénézie; que le déposant l'a vu plusieurs fois courant les rues à moitié nud, se faisant suivre et montrer au doigt; a connoissance qu'il laissoit, tant de jour que de nuit, le plus souvent, sa porte ouverte, luy sieur Rouquet étant hors de son logement; a vu plusieurs fois jetter par les fenêtres donnant tant sur la rue que sur le quay des bouteilles, plats et pots de terre et pièces de bois capables d'assommer les passans, sans que led. s. Rouquet se mît près des fenêtres, ni avertît personne; que, depuis le tems de sa maladie, led. s. Rouquet a vendu la plus grande partie de ses effets et habits et que, le 12 aoust dernier, il alluma dans l'intérieur de son appartement un réchaux rempli de charbon et de bois, dont la fumée étoit si considérable que toute la gallerie en étoit remplie. Et a ouy dire, luy déposant, que led. s. Rouquet avoit plassé led. réchaux embrasé près d'une cloison de planches dépendant de sond. logement; et que, par l'imprudence continuelle de ses actions et des remèdes et drogues qu'il compose et prend souvent inconsidérement, il s'expose à perdre la vie et à s'incendier ainsi que ses voisins, et est tout ce qu'il a dit sçavoir.

(Signé :) RESTOUT.

Est aussi comparu sieur *Jean-Siméon Chardin*, peintre du Roy, conseiller et trésorier de son Académie royalle, demeurant à Paris, aux Galleries du Louvre, âgé de cinquante-sept ans, lequel, etc.,

Digitized by Google

Dépose n'avoir autre connoissance sinon que le s. *Rouquet* donne journellement depuis sa maladie plusieurs preuves de frénézie et alliénation d'esprit, sortant souvent à moitié habillé, ne voulant souffrir aucune des gardes que l'on donne pour veiller à sa santé; en vendant journellement à vil prix ses meubles. Et luy déposant, observant un jour à travers d'une fenêtre led. s. Rouquet, il vit que le sieur Rouquet qui se promenoit dans une salle de l'entresolle de son logement, saisit sur une table au milieu dud. entresol une bouteille qu'il lança dans la rue à travers la croisée dud. entresolle, laquelle étoit ouverte, sans s'approcher de lad. croisée, et est tout ce qu'il a dit sçavoir.

(Signé :) CHARDIN.

Est aussy comparu sieur *François-Thomas Germain*, écuyer, sculpteur et orfèvre du Roy, demeurant à Paris, aux Galleries du Louvre, âgé de trente ans ou environ,

Dépose avoir vu le sieur *Rouquet*, il y a encore deux mois, avancer hors de la fenêtre de son appartement, du côté de la rue, un papier volant sur lequel étoit écrit : meubles à vendre; qu'il a pareillement vu le s. Rouquet se faisant suivre dans les rues par le ridiculle de ses habillements, et qu'un jour entr'autres, il étoit suivi de plusieurs petits poliçons, l'un desquels étoit sur le point de luy lancer des pierres, si luy déposant, ne l'en eût empêché; et a ouy dire, led. déposant, par tout le voisinage, que led. s. Rouquet donnoit dans l'intérieur de son logement des marques fréquentes de folie et de frénezie, et est tout ce qu'il a dit sçavoir.

(Signé :) F. GERMAIN.

Est aussy comparu sieur *Maurice Quentin de la Tour*, conseiller de l'Académie royalle de peinture et

Digitized by Google

peintre du Roy, demeurant aux Galleries du Louvre, âgé de cinquante-quatre ans, lequel, etc.

Dépose avoir connoissance que, depuis plusieurs mois, led. s. *Rouquet* est attaqué d'une maladie qui l'expose à plusieurs actes de folie et de frénézie; que ledit s. Rouquet ayant loué une petitte maison à Chaillot pour y prendre l'air, luy déposant qu'il avoit invité plusieurs fois, fut un jour le voir aud. Chaillot; qu'il trouva led. s. Rouquet seul, ne luy tenant aucun propos suivi et au contraire luy paroissant dans un délire qui continua l'espace d'une demi-heure que luy déposant resta avec luy. A ouy dire, luy déposant, que led. s. Rouquet continuoit d'y être sujet, et est tout ce qu'il a dit scavoir.

(Signé :) DE LA TOUR.

Est aussy comparu Jean Spinga, demeurant à Paris, aux Galleries du Louvre, chez le sieur *Cochin*, âgé de vingt-cinq ans, lequel, après serment de dire vérité,

Dépose qu'ayant reçu l'ordre de son maître de donner aud. s. Rouquet tous les soins qu'il pourroit, tant de jour que de nuit, luy déposant s'est apperçu plusieurs fois du dérangement d'esprit dud. s. Rouquet; qu'il auroit été témoin que led. s. Rouquet auroit souvent brisé et cassé ses meubles et vaisselle, brûlé ses linges de corps et de ménage, et qu'il jettoit par les fenêtres, tant sur le quay que dans la rue, des bouteilles, plats, fragments de meubles et même du linge, sans s'approcher d'aucune des croisées, ni prévenir les passans en aucune manière, et les exposant à recevoir et être blessés ou même tués par la chute desd. meubles et effets. A, luy déposant, connoissance que led. s. Rouquet a vendu à vil prix la plus grande partie de ses meubles; qu'il a coupé les bordures entières d'un habit brodé pour les vendre; qu'il sortoit très souvent à moitié vêtu dans

Digitized by Google

les rues, et qu'il ne vouloit se conformer à aucun des conseils qu'on luy donnoit pour le rétablissement de sa santé, composant lui-même et employant des drogues qui luy étoient pernicieuses en les mêlant avec les nourritures les plus indigestes dont il faisoit usage abondamment. A pareillement connoissance que, le douze du présent mois, luy déposant étant absent pour aller chercher quelques bouillons pour led. s. Rouquet et luy déposant étant de retour peu de temps après, il auroit apperçu un réchaux de feu, sur lequel étoit un ballet et un tamis enflammé, lequel tamis touchoit une cloison de bois dépendante du logement dud. s. *Rouquet*. Et luy déposant auroit remarqué que led. logement étoit rempli de la fumée la plus épaisse, et que led. s. Rouquet, qui avoit allumé led. réchaux de feu dans la cuisine en bas, étoit pendant ce tems au haut de sa maison, et luy déposant luy ayant demandé quel usage il vouloit faire de ce réchaux de feu, led. s. Rouquet luy auroit dit que c'étoit pour faire chauffer de l'eau. Et remarqua, luy déposant, que, quoique le réchaux fût très enflamé, led. s. Rouquet avoit laissé à côté le chaudron dans lequel étoit l'eau qu'il disoit vouloir faire chauffer. A pareillement connoissance que, le treize du présent mois, led. s. Rouquet ayant été saigné du bras, et luy, déposant, étant allé chez M. *Silvestre* luy chercher un bouillon, led. s. Rouquet proffita de l'absence de luy déposant, pour fermer sa porte au veroul; et luy déposant ayant voulu l'ouvrir en luy apportant le bouillon, fut obligé de passer par la fenêtre dans l'entresol, et étant monté à la chambre dud. s. *Rouquet*, il auroit vu avec la dernière surprise led. s. Rouquet entièrement nud et debout, lequel avoit ôté sa bande à seigné, et s'occupoit à tâcher de la refermer

Digitized by Google

avec sa jarretière; que luy déposant et un de ses camarades le remirent dans son lit et replacèrent sa bande autour de son bras. A entendu dire, luy déposant, très souvent aud. s. *Rouquet*, tantôt qu'il étoit fou et tantôt qu'il se portoit bien, et lorsque ses vapeurs le tenoit, il ne sçavoit ce qu'il faisoit. A pareillement connoissance que led. s. Rouquet étoit dans une agitation continuelle, tant de jour que de nuit, et est tout ce qu'il a dit savoir.

(Signé :) JEAN SPINGA.

Sur quoy, nous, lieutenant général, juge susdit, vu lesd. déclarations et dépositions, ordonnons que nous transporterons heure présente chez led. s. Rouquet pour l'interroger et sçavoir son état dépeint, et sera notre présente ordonnance exécutée nonobstant oppositions ou appellations quelconques.

Et, led. jour, 17 du présent mois, nous, Pierre-Charles Davoust, écuyer, conseiller du Roy, lieutenant général civil, criminel et de police de la Prévosté de l'Hostel, sommes transporté, assisté de notre commis greffier, en exécution de notre susdite ordonnance, chez led. s. Rouquet dans le logement par luy occupé auxd. Galleries du Louvre, et, y étant entrés, aurions trouvé un particulier vêtu d'un habit de soye petit gris, sans culotte ni bas, et, luy ayant déclaré notre qualité, l'aurions requis de prêter serment en nos mains, de dire la vérité, et enquis de ses nom, surnom, qualités et lieu de sa naissance, nous auroit dit, sur la prestation de serment requise, que cela n'étoit pas nécessaire, qu'il s'appeloit *André Rouquet*, et dans l'instant seroit remonté en son appartement, et aurions trouvé dans la salle basse où nous a introduit, ayant vue sur le quay, un moulin à caffé étant plus d'à moitié incendié, quatre car-

Digitized by Google

reaux de la porte vitrée cassés par éclat, un grand tamis plus d'à moitié brûlé et une porte pleine séparant le passage du logement dud. s. Rouquet et étant au pié de l'escalier en entrant par la première pièce du côté de la rue, très endommagée par en bas par l'effet de chandelles allumées qui avoient été posées contre lad. porte, ce que nous avons remarqué par un grand amas de suif fondu étant sur la barre de lad. porte. Et après avoir dressé le présent procès-verbal, nous nous serions retiré.

(Signé :) DAVOUST.

Soit communiqué au procureur du Roy à Paris, ce 17 avril.

(Signé :) DAVOUST.

Vu le procès-verbal ci-dessus et l'ordonnance ensuitte, je requiers led. *André Rouquet* estre transféré sous bonne et sûre garde en la maison des frères de la Charité établie à Charenton, pour y rester enfermé jusqu'à ce qu'il ait recouvré son bon sens, à la charge de la pension qui sera paiée ainsi qu'il appartiendra, et cependant qu'il sera dressé procès-verbal de description sommaire des meubles et effets appartenants aud. Rouquet, pour ensuitte estre vendus, et le prix en provenant estre distribué selon ce qu'il en sera ordonné.

(Signé :) MALLET.

Vu notre information et procès-verbal de ce jourd'huy, notre soit communiqué au procureur du Roy, les conclusions dud. procureur du Roy, attendu ce qui résulte desd. informations et procès-verbal, nous ordonnons que led. *André Rouquet* sera conduit par Cardin, l'un de nos huissiers, en la maison des Pères de la Charité de Charenton, pour y être détenu et soigné jusqu'à parfait rétablissement, à la charge de sa pension, qui sera prise sur ses biens et revenus. Et lors de l'exécution

Digitized by Google

de notre présente sentence, sera préalablement dressé estat sommaire des effets appartenant aud. *Rouquet* par led. Cardin, lesquels effets seront par luy laissés en bonne et sûre garde. Et, en cas de fermeture des portes, commodes, coffres et armoires, permettons aud. Cardin d'en faire faire l'ouverture par un serrurier en présence de deux voisins, en la manière accoutumée, ce qui sera exécuté nonobstant et sans préjudice de l'appel. Fait à Paris, ce 17 aoust 1758.

(Signé :) DAVOUST.

(Arch. nat., V³ 90.)

Procès-verbal d'apposition de scellés aux Galeries du Louvre, après le décès du sieur Rouquet, *peintre en émail de l'Académie.*

L'an 1759, le jeudy, 4 janvier, trois heures de relevée, nous, Pierre-Charles Davoust, sur l'avis qui nous a été donné que le s. *Rouquet*, logé aux Galeries du Louvre, étoit décédé, sommes transportés, assisté de notre commis greffier ordinaire, aud. logement, où étant, est comparu sieur *Charles-Nicolas Cochin*, écuyer, chevalier de l'ordre royal de St-Michel, secrétaire de l'Académie royalle de peinture et sculpture, garde des desseins du Cabinet du Roy, lequel nous a dit que led. s. *Rouquet*, détenu en exécution d'une de nos sentences en la maison des Pères de la Charité de Charenton, près Paris, y étoit décédé suivant la lettre du Prieur de laditte maison en datte du 30 décembre dernier, qui nous a représenté que, les héritiers dud. s. *Rouquet* luy étant inconnus, il croit nécessaire pour la conservation de leurs droits et de tous autres qu'il appartiendra que les scellés soient apposés sur les meubles et effets dud. deffunt en l'appartement qu'il occupoit auxd.

Digitized by Google

Galleries du Louvre et partout où il appartiendra, s'en rapportant au surplus à nous, et a signé.

(Signé :) C.-N. Cochin.

Sur quoy, nous, lieutenant général, juge susd., assisté, comme dit est, avons donné acté aud. sieur *Cochin* de ses comparution et déclaration, et, attendu l'absence des héritiers dud. deffunt, avons, à la requête de Me. J.-B. Lefèvre, procureur en cette Cour, présent, requérant et substituant M. le procureur du Roy, apposé nos scellés en l'appartement dud. deffunt s. *Rouquet* de la manière et ainsi qu'il suit :

(L'inventaire est dressé par Me Angot, notaire.)

Et, en procédant, est comparu M. *Charles-Nicolas Cochin*, écuyer, chevalier de l'ordre de St-Michel, lequel nous a déclaré qu'à la réquisition dud. feu s. *Rouquet*, avec lequel il étoit en liaison, il a reçu de Madame la marquise de Pompadour la somme de douze cent livres pour le prix de deux portraits en émail que led. s. *Rouquet* avoit fait pour lad. dame, à laquelle led. s. *Cochin* les a délivrés ; que led. s. *Rouquet* avoit chargé led. s. *Cochin* de recevoir cette somme de douze cent livres pour se payer sur icelle de 270 livres qui étoient dus par led. s. *Rouquet* aud. s. *Cochin*, et employer le surplus jusqu'à due concurrence à acquitter plusieurs parties de dettes passives dues par led. s. *Rouquet ;* qu'en conséquence, led. s. *Cochin* a payé, à la décharge dud. s. *Rouquet,* avant son décès, les sommes énoncées dans les quittances qu'il nous a représenté, lesquelles ont été inventoriées par led. Me Angot, notaire.

Et led. s. *Cochin* nous a pareillement déclaré qu'il est dû à la succession dud. s. *Rouquet*, par Madame la duchesse de Mazarin, la somme de six cent livres pour le portrait en émail de cette dame fait par led. s. *Rou-*

Digitized by Google

quet, desquelles déclarations nous avons donné acte aud. s. *Cochin*, et a signé en cet endroit.

(Arch. nat., V³ 90.)

ACTE DE DÉCÈS DU S. ROUQUET

Extrait des registres de sépulture du couvent et hôpital de la Charité de Charenton.

Cejourd'hui, vingt-neuf décembre mil sept cent cinquante-huit, sieur *André Rouquet*, peintre en émail, âgé d'environ cinquante ans, natif de Genève, calviniste, district de St-Gervais, fils de Jacques et de Françoise Saulier, veuf de Jeanne Sachet, entré en cet hôpital en qualité de pensionnaire, le 19 aoust dernier, en vertu d'une sentence du lieutenant de la Prévosté de l'Hôtel du 17 dud. mois d'aoust dernier, a été enterré dans le jardin de la Ménagerie, à côté du cimetière des pensionnaires de cette maison, étant décédé hier, vingt-huit.

En foy de quoy, nous, Prieur et Procureur, avons signé : f. Juste Vialard et f. Damase Rondelle.

CLXXIX.

LOUIS HENRIET

PEINTRE DE L'ACADÉMIE DE SAINT-LUC.

10 octobre 1758.

Louis Henriet, peintre de l'Académie de Saint-Luc, meurt le mardi, 10 octobre 1758, au troisième étage d'une maison à porte cochère du quai de Bourbon, appartenant à MM. de Billy et de Boissy. Le lendemain, sa veuve, Catherine Varné, commune en biens, fait apposer les scellés par le commissaire Michel-Pierre Guyot. Le défunt laissait, outre le posthume dont sa femme était enceinte, un fils mineur nommé Louis-François Henriet, ayant pour subrogé-tuteur *Armand Collin*, maître sculpteur à Paris.

Un incident curieux marque le début des opérations. Bien

Digitized by Google

que le s. *Louis Henriet* fût mort depuis vingt-quatre heures, plusieurs personnes le croyaient simplement en léthargie ; aussi dut-on prendre certaines précautions pour arriver à la constatation de la vérité, ainsi que le montre le passage suivant du procès-verbal :

En procédant, avons examiné et tâté et fait tâter le cadavre dud. s^r *Henriette*, attendu que l'on nous avoit dit (*sic*) d'une maladie léthargique et apopleticque ayant senti que, quoy qu'il y eut plus de 24 heures que led. *Henriette* fût mort, il avoit encore quelques chaleurs sous les aisselles, nous avons mandé le s^r Jacques Aracha(rd), maître en chirurgie, demeurant rue des Deux Ponts, au coin de la rue S. Louis, lequel, ayant led. cadavre examiné et tâté de tous les côtés, nous a dit et declaré que, l'ayant trouvé tout violet et livide et tous les membres roides, exhalant une odeur cadavéreuse, et après avoir fait plusieurs incisions à la plante des pieds, n'a reconnu aucuns simptomes de vie ny mouvemens, pourquoy déclare qu'il est mort et que l'on peut, sans courir aucun risque, l'enterrer, et a signé ; que la chaleur que l'on lui a trouvé sous les aisselles ne provient que de ce que l'on (l'a) laissé chaudement dans son lit depuis l'heure de sa mort jusqu'à cejourdhuy, heure de midy, et a signé.

(*Signé :*) Arrachard.

Rassuré sur ce point, le commissaire procède à la description des objets en évidence parmi lesquels se trouvent : une estampe représentant Louis XV, dans son cadre de bois doré ; un portrait de famille dans un cadre semblable et trois autres tableaux ; deux cuillers à ragoût, neuf cuillers et neuf fourchettes en argent, un sucrier et un huilier de cuivre argenté.

La plupart des opposants viennent réclamer des tableaux livrés au défunt pour les vendre ou les réparer. Le s. Jean-Joseph Dorival, bourgeois de Paris, revendique quatre toiles sans bordure,

Digitized by Google

représentant les *Quatre Évangelistes*, *saint Gérôme*, le *Chef de saint Jean* et le portrait d'un roi. Martin-Pierre Rashou, ancien caissier de l'Extraordinaire des guerres et de l'ordre de Saint-Louis, réclame la restitution de trois tableaux sans bordures, représentant, l'un un *pot de fleurs*, les deux autres des figures grotesques en découpures faisant pendant. Ces tableaux lui sont sur-le-champ remis.

Charlotte Boudet, veuve de Jean-Edme Nogent, marchand tapissier, réclame la somme de 304 liv. 4 s. 6 den., à elle due pour marchandises fournies depuis 1752, plus le payement de deux tapisseries verdure livrées au défunt. Marie-Jeanne Denis, fille mineure, peintre en blason, demeurant quai de Bourbon, demande la remise de trois portraits de femme, deux sur toile, un sur bois, confiés au défunt pour les nettoyer.

Enfin le s. *Louis d'Aviler*, architecte du Roi, se dit créancier de la somme de 500 livres prêtée au défunt le 23 juillet précédent.

Me Angélique-François Bellanger, notaire au Châtelet, est chargé de faire l'inventaire. La veuve désigne pour donner son avis sur la prisée des tableaux le s. *Pierre Lenfant*, peintre ordinaire du roi en son Académie royale. De son côté, le subrogé-tuteur nomme aux mêmes fins *Pierre-Michel Care*, maître peintre.

Les meubles sont ensuite vendus; l'argenterie est envoyée à la Monnaie.

(Arch. nat., Y 13519.)

CLXXX.

NICOLAS BLAKAY

PEINTRE ANGLAIS.

20 novembre 1758.

Heinecken et après lui Nagler ont consacré quelques lignes au peintre anglais *Nicolas Blakay* qui a signé lui-même une estampe et dont les compositions ont été reproduites par différents graveurs. Ces historiens rapportent que l'artiste mourut à Paris où il était venu s'établir, sans fixer la date de son décès. Le procès-verbal du commissaire J.-B.-Charles Lemaire nous apporte un certain nombre d'informations précises et nouvelles sur ce peintre peu connu.

Digitized by Google

Nicolas Blakay meurt le lundi, 20 novembre 1758, sur les midi, dans une maison de la rue des Postes entourée de jardins, appartenant à J.-B.-Gabriel Fiquet, bourgeois de Paris, domicilié dans la même maison. Il laissait une veuve, Geneviève-Thérèse Foineau, qu'il avait épousée à l'étranger. Comme Blakay était de nationalité anglaise, ses biens sont dévolus au Roi par la Chambre des Domaines, à titre d'aubaine.

Cependant l'artiste avait un frère établi à Paris, cul-de-sac de la cour de Rouen, prenant le titre d'horloger privilégié du Roi, nommé Guillaume Blakay. Peu de jours avant sa mort, le défunt lui avait confié onze dessins « dont six propres à former une tabatière et les autres qui sont de fort petits dessins pouvant servir à faire des bijoux, pour les faire voir à un graveur. » Aux réclamations du trésorier de France chargé du recouvrement de la succession, le s. Blakay répond que les objets réclamés lui ont été donnés en pur don, en reconnaissance des soins qu'il a prodigués au défunt et des sommes qu'il lui a remises sans prendre de reçu, et qu'ils sont loin d'acquitter tout ce qu'il aurait à réclamer. Le frère du peintre réclame en outre trois tableaux de famille représentant le défunt et leurs père et mère communs. Nous ignorons comment se termina l'incident.

L'une des personnes présentes au décès de l'artiste déclare avoir décroché, trois jours auparavant, un tableau représentant une *Baigneuse* qui se trouvait dans la chambre du défunt, « à cause que led. tableau représentoit une nudité et que l'on alloit administrer led. défunt. » D'où l'on peut déduire que, bien qu'Anglais, Blakay appartenait à la religion catholique.

L'auteur de cette déclaration dépose encore avoir vu, quelques jours auparavant, dans la chambre du défunt, douze petits dessins au crayon, sur vélin et sous verre, dans des bordures de bois noirci, représentant, l'un la *Paix entre Henri V et Charles III*, deux autres deux *têtes de monstres* et le surplus des *paysages*. Or, ces dessins avaient disparu depuis une huitaine.

Parmi les objets trouvés en évidence sont signalés : trois portraits, dont celui du défunt, un tableau représentant le *Sacrifice d'Abraham*, un autre des *Fleurs*, le portrait du Roi, enfin deux esquisses.

C'est tout ce qui peut donner une idée du genre de l'artiste. Il semble avoir surtout travaillé à des dessins pour des bijoutiers ou horlogers.

Digitized by Google

L'inventaire est fait par le notaire Jean-Joseph Nau; le s. *Nicolas-Jean-Baptiste Poilly*, graveur à Paris, rue Saint-Jacques, est appelé pour donner son avis sur la valeur des dessins, estampes et gravures trouvés sous les scellés.

(Arch. nat., Y 13248.)

CLXXXI.

ANTOINE-DENIS POSTEL

MAÎTRE PEINTRE.

4 mars 1759.

Antoine-Denis Postel, maître peintre à Paris, demeurant carré de la porte Saint-Denis, dans une chambre au troisième étage d'une maison appartenant au s. Beaumont, meurt chez lui, le dimanche 4 mars 1759. Les scellés sont apposés par le commissaire Jacques-François Charpentier, à la requête de *Denis-René Postel*, aussi maître peintre à Paris, demeurant dans la même maison que son fils.

Le mobilier contient une quinzaine de tableaux représentant des portraits.

Le s. *René-Denis Postel* et sa femme Marie-Anne Godet ayant signé le lendemain, 5 mars, devant Me Lejay, notaire, un acte de renonciation à tous leurs droits en la succession mobilière du défunt en faveur de sa veuve Perrette-Nicole Delaistre, la reconnaissance et levée des scellés a lieu sans description ni inventaire.

(Arch. nat., Y 12046.)

CLXXXII.

LAMBERT-SIGISBERT ADAM

SCULPTEUR DU ROI, PROFESSEUR DE L'ACADÉMIE.

13 mai 1759.

La biographie, les œuvres et les circonstances de la mort de *Lambert-Sigisbert Adam* sont suffisamment connues pour qu'il soit superflu d'y insister. La *Revue universelle des Arts*, Jal et récemment les *Nouvelles Archives de l'Art français*[1] ont publié

1. Année 1880-81. T. VIII, 162-181.

Digitized by Google

sur cette famille d'artistes lorrains des notices qui se complètent l'une l'autre et auxquelles il suffit de renvoyer le lecteur. Toutefois la pièce dont on trouvera ci-après tous les passages intéressants à un titre quelconque ajoute quelques détails fort importants aux renseignements qu'on possédait déjà sur les *Adam* et leur entourage. Outre l'enquête suivie d'autopsie sur la mort subite du défunt, outre la description d'un mobilier très complet et même luxueux, outre l'énumération des nombreux ouvrages de l'artiste trouvés dans tous les coins de son appartement et dans ses ateliers, notre procès-verbal donne des indications précises et nouvelles sur la famille d'un des plus grands sculpteurs de la fin du XVIIIe siècle, le célèbre *Clodion*.

Tous les historiens qui se sont occupés de lui dans ces derniers temps n'avaient pu que constater l'obscurité dont son origine et ses premières années sont entourées. Jal, ayant trouvé la preuve que *Claude Michel*, né à Nancy le 20 décembre 1738, était fils de Thomas Michel, marchand traiteur, et d'Anne Adam, son épouse, en vient même à douter qu'il soit parent des trois frères sculpteurs. Maintenant le doute n'est plus possible.

Les trois frères *Lambert-Sigisbert*, *Nicolas-Sébastien* et *François-Gaspard* avaient deux sœurs vivant encore en 1759. L'une d'elles, nommée Barbe, ne s'était pas mariée, tandis qu'Anne était veuve de Thomas Michel, à qui on donne ici la qualité de sculpteur du roi de Prusse. Comment le marchand traiteur de 1738 s'était-il transformé en sculpteur, et en sculpteur du roi de Prusse ? Nous ne nous chargeons pas d'expliquer ce mystère. Mais cette découverte a son prix, puisqu'elle donne pour père à *Clodion* un artiste et même un artiste d'un certain mérite. N'a-t-on pas vu, à une époque fort voisine de nous, des artistes sans clientèle tenir des guinguettes dans la banlieue de Paris pour gagner leur vie ?

Ainsi *Clodion* ou *Claude Michel* est bien le neveu des trois frères *Adam*.

Autre détail non moins curieux : *Claude Michel* avait deux frères, comme lui sculpteurs, *Nicolas* et *Pierre*, dont le nom n'est cité nulle part. Tous trois paraissent avoir reçu les leçons de leur oncle *Lambert-Sigisbert*, les deux derniers demeurent même auprès de lui; c'est eux qui sont chargés de raccommoder les statues cassées appartenant au défunt.

Ainsi, le goût de *Clodion* pour la sculpture, ses succès de jeu-

Digitized by Google

nesse, son talent si délicat, quoique malheureusement dévoyé, s'expliquent tout naturellement. Il appartenait à une famille dont tous les membres étaient artistes. Son père, ses oncles, ses frères ne connaissaient d'autre métier que celui de pétrir la glaise ou de tailler le marbre. Ainsi se forment les vocations.

Il n'est pas besoin d'insister sur les autres parties du procès-verbal d'apposition et de scellés après la mort de *Lambert-Sigisbert Adam* pour faire ressortir l'intérêt de cet acte. Il est fâcheux qu'il ne s'en rencontre pas plus souvent d'aussi instructifs.

Procès-verbal, information d'office et scellé après le décès de s^r Lambert Sigisbert Adam, *sculpteur ordinaire du Roy et premier professeur de l'Académie royalle de sculpture et de peinture.*

Cejourd'huy dimanche, 13 may 1759, une heure de relevée environ, nous Pierre Thierion, avocat en Parlement, Conseiller du Roy, commissaire au Châtelet de Paris, aiant été requis, sommes transporté rue Basse du Rempart, faubourg S. Honoré, paroisse de la Madeleine de la Ville Levêque, en une maison à porte cochère, portant le n° 13, et de laquelle le s^r Sandrié père, maître charpentier, est propriétaire; où étant, dans une chambre au premier étage ayant vue par deux croisées sur lad. rue, sont comparus par devant nous s^r *Nicolas-Sébastien Adam*, sculpteur ordinaire du Roy, demeurant à Paris, rue du Champfleury, paroisse St Germain l'Auxerrois, et demoiselle Barbe Adam, fille majeure, et Anne Adam, veuve de s^r *Thomas Michel*, sculpteur du Roy de Prusse, demeurantes en la maison où nous sommes, frère et sœurs, lesquels nous ont dit que le sieur *Lambert-Sigisbert Adam*, leur frère aîné, sculpteur du Roy et premier professeur de l'Académie royalle de sculpture et de peinture, a été trouvé aujourd'huy, vers les huit heures du matin, mort dans son lit en la

Digitized by Google

chambre où nous sommes, et, comme ils sont habils à se dire et porter ses héritiers en partie, ils ont requis notre transport à l'effet d'apposer nos scellés et cachets sur les biens et effets delaissés par led. s. leur frère, et de faire sommaire description de ce qui sera laissé en évidence, etc.

Sur quoi, nous commissaire susd. avons auxd. sieur et demoiselles comparant esd. noms donné acte de leurs comparutions, etc., et nous étant approchés du corps mort dud. s. *Adam* gissant sur la paillasse du lit, l'aiant fait découvrir, avons remarqué qu'il n'a aucune blessure ny meurtrissure. Et, pour découvrir ce qui peut avoir occasionné la mort dud. s. *Adam*, ordonnons qu'il sera par nous à l'instant informé d'office à la requête de M. le Procureur du Roy, à quoi nous avons procédé ainsi qu'il suit :

INFORMATION.

Sr Claude Coste, âgé de cinquante-quatre ans, maître en chirurgie à Paris, y demeurant, grande rue du faubourg St Honoré, paroisse de la Madeleine de la Ville Levêque, dépose que, ce jourd'huy matin, entre huit et neuf heures, aiant été appellé et venu dans la chambre où nous sommes pour donner du secours au sieur *Adam* l'aîné, que sa famille croioit prêt d'expirer, il l'avoit visité et l'avoit trouvé mort, sans aucune marque extérieure de cause de mort; qu'il y a très longtems qu'il connoît led. s. *Adam* pour un homme pieux, remplissant bien les devoirs de chrétien et de son état; qu'il croit que cette mort est naturel et provient d'un coup de sang, qui est tout ce qu'il a dit savoir [1].

1. On voit plus loin, vers la fin du procès-verbal, que le s. Coste fut chargé de faire l'autopsie du cadavre et reçut 30 livres pour ses honoraires.

Digitized by Google

Suzanne Lenormand, fille, âgée de vingt-un ans, cuisinière dud. deffunt, demeurante en la maison où nous sommes, dépose que, ce matin, entre 8 et 9 heures, étant entré dans la chambre du s. *Adam* l'aîné, son maître, elle a vu la dame Michel chauffer des serviettes pour le réchauffer; qu'elle déposante s'étant approchée de son lit et l'ayant regardé de près, elle l'avoit trouvé mort, ce qu'aiant dit à lad. dame Michel et à ceux de la famille qui étoient dans la maison, on a envoyé à l'instant chercher le s^r Coste, chirurgien, qui, étant venu, après l'avoir examiné, a dit qu'il étoit mort d'un coup de sang et de mort naturelle, qui est tout ce qu'elle a dit savoir.

Ce fait, le corps dud. s. *Adam* est resté en la garde de lad. d^elle Adam, fille majeure, qui s'en est chargé, et avons dit qu'il sera surcis à son inhumation jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné par M. le lieutenant criminel, et a lad. d^elle Adam signé.

Nous avons ensuitte procédé à l'apposition de nos scellés et cachets sur les biens et effets dud. deffunt et fait sommaire description, à la requete desd. sieur et d^elles ses frère et sœurs cy devant nommés, ainsi qu'il suit :

Premièrement, dans la chambre où est le corps dud. s. *Adam*.

Suit l'évidence dans la susditte chambre :

Un trumeau de glace en deux parties dans son parquet de bois peint en vert sculté et doré; un buste en terre cuitte représentant une demoiselle; une petite figure de femme aussi en terre; une *Vénus* se regardant dans l'eau, ornée d'amours avec une glace; un *St François adorant la croix;* trois petits bustes; deux têtes de femmes et une d'homme; un *Mercure* en plâtre; un

Digitized by Google

lyon de cuivre; deux encoignures dans lesquelles ne s'est rien trouvé qui mérite description; une estampe de feu d'artifice sous son verre blanc; une estampe dessein représentant le deffunt dans son cadre doré; deux tableaux dans leurs cadres dorés, l'un représentant un *port*, l'autre un *naufrage;* deux chandeliers de cuivre; un chandelier de cabinet de cuivre argenté; huit fauteuils couverts de vieux damas cramoisy; un bois de lit; une paillasse sur laquelle est le corps du deffunt, le ciel dud. lit, les bonnes graces, les pentes, housses et sousbassemens de damas cramoisy, les rideaux tournants de serge cramoisy, trois morceaux de tapisserie de toille de la porte St Antoine.

Dans la chambre qui précède celle ci-dessus, aiant vue sur la cour, occupée par lad. d^elle^ Adam, fille majeure :

Deux tréteaux; un bas-relief en sculpture par *François*[1], en terre, représentant *Sileine avec des enfans;* une *Vénus au bain avec des amours,* en pierre; une table à cadrille couverte de drap vert; quatre morceaux de tapisserie verdure faisant la tenture de lad. chambre; une table de marbre en deux parties raprochées bleu et blanc en sigue zague; une carte du plan de Paris; une estampe, *basilique du Vatiquant*, sous un verre blanc.

Dans une chambre aud. étage, de l'autre côté du palier, ayant vue sur la cour, occupée par la d^elle^ Michel, nièce du deffunt : deux morceaux de tapisserie verdure, cinq autres morceaux de mauvaise tapisserie dépouillés....; un portrait de famille et une *Vierge*, dans leurs cadres dorés.

Dans une chambre ensuitte, ayant pareille vue et occu-

1. *François-Gaspard Adam,* frère de *Lambert-Sigisbert.*

Digitized by Google

pée par lad. dame Michel : un trumeau de 32 pouces sur 20 dans son pilastre et bordure dorée ; deux morceaux de tapisserie ancienne.

Dans un laboratoire à graver au second étage : deux vieux fauteuils de tapisserie...; une armoire en bibliotèque pleine de feuilles de dessein ; un petit porte livres ouvert et vuide.

Dans la salle à manger au rez de chaussée : un tableau représentant un *Repas*, copie de *Vateau;* un petit buffet à deux venteaux, dans lequel s'est trouvé un goblet d'argent de Loraine, sans pied ; deux timballes aussi d'argent; deux sallières godronnées ; une montre et sa chaîne d'argent; un buffet en deux parties dans lequel s'est trouvé deux chandelliers de cabinet, à deux bobèches chacun, douze couteaux à manches de bois à virolle d'argent, quatre plats et dix-huit assiettes de différentes faiances ébréchées, deux cuillères à ragoût, dix cuillières et dix fourchettes d'argent marquées au nom du deffunt, deux pied destaux de bois en couleur, cinq petits morceaux de toille peinte faisant la tenture de lad. salle ; une table carrée de marbre vert d'Égypte; quatre vieux fauteuils de tapisserie.

(Rien à signaler dans la cuisine et le garde-manger.)

Dans la cour : deux blocs de marbre blanc statuaire, un autre bloc réclamé par led. s. *Michel* fils [1].

Dans une chambre à plâtre : une figure antique de marbre, un cris et un mortier de fonte avec son pilon.

Dans l'attellier : sept tables de marbre de jaune antique et bleu antique. Touttes les figures antiques contenues au livre de Collection de sculptures antiques grecs et romaines, led. livre fait en 1757, resté annexé à notre

1. C'est *Claude Michel* ou *Clodion.*

Digitized by Google

procès-verbal fait dans led. attelier, excepté d'un buste de marbre du Roi.

Le principal model et le projet de l'hôtel[1] de Reims :

Dans un laboratoire pratiqué dans l'attelier : un model et un plâtre représentant *Mars;* un *Neptune;* un model de *Neptune* du bassin de Versaille; plusieurs autres models représentant divers sujets; deux portefeuilles contenant des estampes dans une boîte, dans laquelle est un model de la *bataille de Fontenoy*, en terre.

Dans le grenier : plusieurs bustes et figures en plâtre mutilés. (Suit l'inventaire de la cave.)

Le vendredy, 25 dud. mois de may, aud. an 1759.

Est comparu par devant nous, m^e Jean-Pierre Hémar, avocat au Parlement, Conseiller du Roy, l'un des substituts de M. le procureur du Roy au Châtelet de Paris, requis et appellé pour l'absence dud. s. *François-Gaspard Adam*, sculpteur du Roy de Prusse, habille à se dire et porter héritier pour le dernier quart dud. feu s. *Adam*, son frère, lequel a dit qu'il consent la reconnoissance et levée de nosd. scellés, et l'inventaire, description et prisée par les officiers cy dessus nommés (Jean-François Caron, notaire au Châtelet, et Nicolas Viollet Léduc, huissier-commissaire-priseur) de ce qui se trouvera en évidence et sous lesd. scellés, à la conservation des droits et prétentions de celui qu'il représente, et a signé.

En procédant, est aussi comparu Louis-François Metra, écuyer, ancien échevin de cette ville de Paris, y demeurant, rue Quincampoix, à l'hôtel de Beaufort, paroisse St Nicolas des Champs, assisté de m^e Pierre-

1. Sans doute un autel pour la cathédrale ou une des principales églises de Reims.

Digitized by Google

Alexandre Gillard, son procureur au Châtelet de Paris, y demeurant, cloître et paroisse St Mery, led. s. Metra comme chargé des ordres du Roy de Prusse, pour l'exécution d'une statue en marbre devant représenter la figure de *Mars;* lequel nous a dit que les causes de l'opposition par lui formée à nosd. scellés sont pour être payé et remboursé d'une somme de 3,000 livres par lui payée aud. deffunt s. *Adam*, pour le premier payement de celle de 13,000 livres convenue pour lad. statue, comme aussi nous a dit que, dans le cas où lesd. 3,000 l. auroit servi en tout ou partie à l'achat des marbres étant actuellement à Marseille, il requiert que la quittance justificative du payement lui soit remise pour transmettre en sa personne, aud. nom, la propriété desd. marbres en ce qui concerne l'exécution de lad. figure de *Mars*, sans néantmoins se départir de l'action pour le payement de lad. somme de 3,000 livres, comme aussi pour être payé et remboursé d'une somme de 500 livres d'une part et 240 livres d'autre, par lui payée aud. s. *Adam*, à compte du prix de lad. figure. Et en outre nous a dit qu'il réclame le dessein de lad. figure approuvée par le Roy de Prusse, ensemble le model en terre de lad. figure, sans que la présente réclamation puisse lui nuire ny préjudicier, et pour être en outre conservé en tous ses droits, et a fait élection de domicile en la maison dud. m^e Gillard, sise cloître et paroisse St Mery, et a signé.

(Signé :) *Mettra.*

Est aussi comparu m^e Anne-Gervais Le Chauve, procureur au Châtelet de Paris et du s^r *François-Gaspard Adam*, premier sculpteur du Roy de Prusse, lequel nous a dit que les causes de l'opposition par lui formée à la reconnoissance et levée de nosd. scellés sont à fin d'être

Digitized by Google

payé de la somme de 14,230 livres de principal[1] pour les causes et en quoi led. deffunt s. *Adam* a été condamné envers lui par sentence contradictoire du Châtelet de Paris du 4 aoust 1756, ensemble des intérêts de lad. somme à compter du jour qu'ils sont adjugés et des frais, dépens et mises d'exécution, déclarant qu'il n'empêche qu'à la conservation de sesd. créances, droits et actions il ne soit procédé à la reconnoissance et levée de nosd. scellés et à l'inventaire de tous les meubles et effets de lad. succession par les officiers ci dessus nommés, le tout sans préjudicier à la qualité dud. s. *Adam* d'habile à se porter héritier pour un quart dud. feu s. *Adam*, son frère, dans laquelle qualité il est représenté par led. s. substitut.

Le lundy, 28 dud. mois de may 1759,... il est procédé à l'inventaire des estampes et dessins de la succession, sur l'avis du s. *François Joulin* (ou *Joulain*), marchand d'estampes et de tableaux à Paris, y demeurant quay de la Mégisserie, paroisse St Germain l'Auxerrois, puis à l'inventaire des marbres sur l'avis du s. *Boutet*, maître marbrier à Paris, y demeurant, rue de Boucherat, paroisse St Nicolas des Champs.

L'examen, arrangement et état des estampes, desseins ayant été achevé, lesd. parties ont requis être procédé à l'examen, inventaire et description des graveures, planches et médailles, et ont nommé le s. *Jean-Charles François*, graveur en taille douce, demeurant hôtel des Ursins, paroisse St Landry, pour donner son avis.

Mardi, 29 mai 1757, est continué l'inventaire des marbres et outils de sculpteur, sur l'avis du s. *Boutet*.

1. Cette créance résultait d'une obligation passée devant Me Aleaume, notaire, le 21 avril 1756. (Voir à ce sujet la sentence rendue au Parc Civil du Châtelet, Y 1366.)

Digitized by Google

Et, à l'instant, toutes lesd. parties, esd. noms, ont dit qu'elles ont requis et nommé, pour faire l'examen des statues de marbre et models, tant en plâtre qu'en terre cuitte, et pour donner leur avis aud. s. Le Duc pour la prisée d'iceux, les sieurs *René-Michel Slodtz*, sculpteur du Roy, demeurant à Paris, rue Princesse, faubourg St Germain, paroisse St Sulpice, *Jean-Baptiste Pigal*, sculpteur et professeur de l'Académie, demeurant aux Galleries du Louvre, paroisse St Germain l'Auxerrois, et *Guillaume Coustou*, aussi sculpteur du Roy et professeur de l'Académie Royalle de peinture et sculpture, demeurant à Paris, susd. place du Vieux Louvre, susd. paroisse St Germain l'Auxerrois; et, qu'attendu la présence desd. sieurs, lesd. parties requièrent qu'il soit à l'instant procédé à l'examen des statues de marbre étant dans l'attellier pour parvenir à l'inventaire et prisée d'iceux, et ont signé.

En conséquence, a été à l'instant procédé par lesd. officiers et lesd. s. *Slodtz*, *Pigal* et *Coustou* à l'examen des statues de marbre étant dans l'attelier, arrangement d'icelles par ordre de numéros, et à faire un état d'ordre pour parvenir à faire facilement l'inventaire et prisée.

(L'inventaire et estimation des statues et modèles fut continué par les mêmes experts les mercredi, 30, jeudi, 31 mai, et les vendredis, 1er juin et 8 juin.)

Vacation du vendredy, 15 dud. mois de juin :

En procédant, sont comparus sieur *Sigisbert Michel*, sculpteur à Paris, y demeurant, rue des Poulies, *Nicolas Michel*, sculpteur, demeurant en la maison où nous sommes, et *Pierre Michel*, aussi sculpteur, demeurant en la maison où nous sommes, lesquels nous ont déclaré qu'ils s'opposent par ces présentes à nosd. scellés en sous ordre sur lad. dame veuve Michel, leur mère,

Digitized by Google

héritière pour un quart dud. deffunt, et ce pour les causes, moiens et raisons qu'ils déduiront en temps et lieu, et ont signé.

Sigisbert Michel — Nicolas Michel
Pierre Michle (sic).

Et, après l'inventorié des papiers, lad. d^lle^ Barbe Adam a déclaré qu'elle a dépensé, depuis le décès dud. s. son frère, la somme de 127 livres.

Plus que, depuis led. décès, les sieurs *Claude*[1], *Pierre* et *Nicolas Michel* ont emploié les journées ci après à raccommoder partie des statues et figures.

Sçavoir : led. s. *Claude Michel*, neuf journées, et lesd. s. *Nicolas* et *Pierre Michel*, dix-huit journées, à raison de quatre livres chacun par jour.

Les papiers sont remis à *Nicolas-Sébastien Adam*, et à l'égard des meubles meublans et autres effets inventoriés, statues antiques, bustes de marbre, tant modernes qu'autrement et models en plâtre et terre, sont restés en la garde et possession de lad. d^lle^ Adam et de lad. veuve Michel, du consentement de toutes les autres parties, lesquelles s'en sont volontairement et solidairement chargé comme dépositaire pour en faire la représentation lors de la vente qui en sera incessamment faite à la requête du plus diligent par led. s^r^ Leduc, huissier commissaire priseur, laquelle vente a été consentie par lesd. parties, led. s. substitut et led. m^e^ Le Chauve, aud. nom, autorizant led. s. Le Duc à payer, des deniers qui en proviendront, les frais de scellé, d'inventaire et grosse d'iceux, plus au s. *Claude Michel* les neuf journées et aux sieurs *Nicolas* et *Pierre Michel*, chacun

1. Ce *Claude Michel* ou *Clodion* ne serait-il pas le même que l'artiste à qui est donné un peu plus haut le nom de *Sigisbert Michel* et qui ne reparaît plus ?

Digitized by Google

dix-huit journées, à raison de 4 livres chacun par jour, par eux emploiés à la restauration des figures et models, tant en plâtre qu'en terre; au s. Coste, chirurgien, 30 livres pour l'ouverture par lui faite du corps dud. deffunt; à lad. d^lle^ Barbe Adam la somme de 127 livres pour les avances par elle faites depuis led. décès et qui sont fixés par led. inventaire, et autres frais privilégiés de lad. succession; aud. s. *Adam*, les avances qu'il poura avoir faites pour la restauration des statues, des models qui restent imparfaits... et mutillés, et les journées des ouvriers qu'il y aura emploiés, à raison de quatre livres par jour; au moyen de tout ce que dessus lad. d^lle^ Adam demeure deschargé de la garde de nos scellés et nous des clefs que nous lui avons remises, ainsi qu'elle le reconnaît. Et ont toutes lesd. parties signé, sous les réserves et protestations par elles cy devant faites et qu'elles réitèrent.

(Arch. nat., Y.10874.)

CLXXXIII.

GUILLAUME BETHON

PEINTRE DE L'ACADÉMIE DE SAINT-LUC.

23 août 1759.

Le s. *Guillaume Bethon*, peintre, frère et beau-frère de peintres, meurt le jeudi 23 août 1759, sur les cinq heures du matin, dans une maison de la rue Saint-Antoine appartenant au s. Bricard, bourgeois de Paris, et où demeure le s. Bethon, manufacturier, pour lequel sans doute le défunt travaillait aux toiles peintes dont il est parlé à plusieurs reprises dans le cours de l'inventaire. La veuve, Marie-Françoise Durant, requiert le commissaire Noël-Nicolas Carlier d'apposer les scellés, levés ensuite à la requête des quatre héritiers, frères et sœurs du défunt; ce sont : *Jean Bethon*, peintre du Roi, professeur à l'Académie de Saint-Luc, demeu-

Digitized by Google

rant à l'hôtel des Gobelins, dont le nom paraît sur les livrets des expositions de Saint-Luc en 1751, 1752, 1753 et 1756; *Pierre-Jacques Bethon*, maître peintre de l'Académie de Saint-Luc, demeurant rue Saint-Antoine, place de la Bastille; Jeanne-Françoise Bethon, femme de *Nicolas-Edme Tamponet*, maître peintre à Paris; enfin Marie-Anne Bethon, femme de *Jean-Paul Moret*, aussi maître peintre.

Comme nous le disions plus haut, on trouve dans l'appartement du défunt différentes pièces de tapisserie verdure peinte en toile, ou de tapisserie de toile peinte, avec des pots de couleur, des échelles doubles et des bâtons de blanc de Meudon. Dans l'atelier près de la porte Saint-Pierre : « Une pièce de coutil sur laquelle sont plusieurs couleurs ébauchées, une demi aulne de toile aussi ébauchée et une tapisserie de trois aunes presque finie. » De tout ceci il résulte que le s. *Guillaume Bethon* peignait des toiles ou coutils, ce qu'on appellerait aujourd'hui des cretonnes, à l'imitation des tapisseries. La valeur de cette nature spéciale de marchandises est estimée par les sieurs *Pierre Allard* et *François-Claude Roger*, tous deux maîtres peintres de l'Académie de Saint-Luc.

(Arch. nat., Y 11176.)

CLXXXIV.

THURIN

MAÎTRE PEINTRE.

20 septembre 1759.

La succession du sieur *Thurin*, maître peintre, originaire de la Savoie, adjugée au Roi à titre de déshérence, le défunt étant mort sans héritiers connus, ne dut pas enrichir beaucoup le trésor royal, si on en juge par les détails fournis par les vingt-quatre oppositions des créanciers. Laissant de côté les créanciers vulgaires, boulanger, fripier, etc., nous ne nous arrêtons qu'à ceux dont les réclamations ont quelque rapport avec la profession du misérable peintre. L'une de ces oppositions étrangères à l'art mérite cependant d'être signalée, c'est celle d'un mercier réclamant la remise d'un lit monté et garni, par lui prêté au sieur *Thurin* dans le courant du mois, « attendu le besoin pressant

Digitized by Google

qu'il en avoit à cause de sa maladie. » Ce simple détail donne une idée de la détresse extrême du malheureux peintre-réparateur de tableaux.

Le sieur *Thurin* meurt le jeudi, 20 septembre 1759, sur les cinq heures du soir, dans une chambre au troisième étage, ayant vue sur les jardins d'une maison de la rue des Boucheries, dont le sieur Henry-Adrien Charas, marchand apothicaire, est principal locataire. C'est le sieur Charas qui fait apposer les scellés, en l'absence de parents ou d'héritiers connus, par le commissaire Michel-Pierre Guyot, sur les meubles du défunt.

La description du mobilier en évidence fait mention d'un certain nombre de tableaux, vingt-cinq à trente, représentant des portraits, des fleurs, des paysages, etc. Plusieurs ont des cadres de bois sculpté et doré. L'un de ces derniers représente une *Adoration des Mages*, un autre une *Descente de Croix*, un troisième un *Bain*. Ainsi le sieur *Thurin*, dans son éclectisme obligé, traitait concurremment tous les genres.

Il n'était pas dénué de littérature; car on découvre chez lui jusqu'à six volumes, dont une *Vie des peintres* en trois parties.

Nous avons dit que certaines oppositions ouvraient des aperçus curieux sur les opérations commerciales de l'artiste. Voici les plus caractéristiques :

2e opposition : du s. Jean Flamand, orphèvre, rue Simon le Franc, à l'effet de retirer deux tableaux peints sur toile, dont l'un représentant un *paysage* et l'autre une *vivandière sous une tente*, derrière lesquels son nom se trouve écrit, et lesquels il avoit confié aud. feu s. *Thurin* à l'effet de les raccommoder, et pour payement par sa succession de 18 livres restant de plus forte somme.

6e opposition : de François Debernard, marchand, rue du Cimetière S. André des Arts, pour avoir la remise de deux tableaux, dont l'un représente une *baigneuse* et l'autre une *Vierge avec un enfant Jésus et deux anges*, lesquels tableaux il avoit confié aud. deffunt pour rac-

Digitized by Google

commoder, et pour lequel raccommodage il lui a donné 18 francs.

9e opposition : d'*Augustin Menageot*, peintre, rue S. Martin, vis à vis le bureau des tapissiers, chez le sr Daumont, marchand d'estampes, pour avoir la remise de trois tableaux, sans cadre et sans chassis, dont l'un représente *deux testes de philosophe* et les deux autres deux *saints de famille*[1] qu'il avoit confié aud. feu sr *Thurin* pour mettre sur toile, lesquels tableaux appartiennent à M. Roussel, archiviste de Tours.

14e opposition : de Georges Savarin, prêtre religieux minime, place Royale, pour avoir la remise de vingt tableaux pour la plupart sans cadre, représentant les sujets qui suivent : savoir l'*Isle des faisans*, un *panier de fleurs*, sur bois; un *bouquet de fleurs dans un vase de verre;* un *chapon rôti*, sur bois; la *botte d'asperge*, sur bois; deux *Vierges en paysage*, sur bois; la *Résurrection du Lazare*, l'*Escamotteur*, trois figures, le *Joueur de violon*, la *Teste de Goliath*, un *S. Pierre* de *Vignon*, le *Marchand d'eau-de-vie* de *Jean Mel*, un *paysage*, sur bois, où sont sur le devant *Tobie et l'ange*, en petit, aussi bien qu'un berger, deux pendans d'architecture; un *Fouquière*, où il y a une voiture, le *Pain de sucre* et les *Ruines d'un château*.

16e opposition : d'*Antoine-Louis Galliot*, peintre, rue des Fossés Monsieur le Prince, pour avoir la remise de deux petits tableaux peints sur toile avec leurs bordures, représentant des *petites festes galantes*, qu'il a confié aud. deffunt.

21e opposition : du sr *Charles-Bernard Mercier*, me peintre, rue S. Jacques de la Boucherie, pour avoir la remise d'un tableau, *sujet grotesque*.

1. Peut-être faut-il lire : deux Saintes Familles.

Digitized by Google

22e opposition : du sr *Denis Liot*, me peintre et doreur, rue des Lavandières, pour payement de 58 livres montant de fournitures de bois doré.

Les causes de l'opposition du sr Flamand, orfèvre, sont pour payement de 18 livres restant dues sur le prix d'un tableau représentant des *fleurs et un perroquet*, dans sa bordure, qu'il a vendu il y a environ six mois aud. sr *Thurin*, moyennant 36 livres, et afin de réclamation de deux tableaux, l'un desquels représente un *paysage où il y a une laveuse battant du linge et un homme à côté d'elle*, et l'autre représentant une *Vivandière*.

24e opposition : de *Antoine-Nicolas Legras*, peintre de l'Académie de St Luc, demeurant à Paris, rue de Richelieu, pour avoir la remise de trois tableaux, dont deux pendans sur toile, représentans des *fruits*, dans l'un desquels est une grosse écrevisse de mer, et le troisième un petit tableau sur toile représentant l'*Annonciade au berger*, peint en rond et la toile quarré, avec les chassis desd. tableaux, lesquels il a confiés aud. feu *Thurin* pour les mettre sur toile.

Jeudi 18 octobre : déclare le sr Charas « que, quatre ou cinq jours après l'apposition du scellé, la dlle Drouet lui a remis seize tableaux que le défunt lui avoit confié pour vendre, et lui a remis 21 livres provenant de la vente de quelques autres dont étoit aussi chargée. »

(Arch. nat., Y 13522.)

CLXXXV.

JEAN-BAPTISTE-GABRIEL GARNIER

MAÎTRE PEINTRE VERNISSEUR.

19 octobre 1759.

Le sieur *Garnier* laisse pour héritiers sa veuve, Antoinette

Digitized by Google

Trouvé, et des frères ou sœurs. Les débats soulevés par les collatéraux du défunt au sujet de certaines pièces d'argenterie réclamées à la veuve n'ont pour nous aucun intérêt. Ils nous révèlent seulement que le peintre vernisseur fabriquait surtout des toilettes et cabarets en vernis façon de la Chine ; il n'avait donc rien de commun avec un artiste. Son mobilier contient quelques objets dignes d'être notés : un tableau représentant un *Concert champêtre*, une montre à boîte d'or, avec chaîne de femme, une petite *Vierge* de cire dans un vase de cristal, un portrait de femme en pastel, sous glace, un *Christ* d'ivoire sur une croix de bois sculpté doré, un petit tableau de la *Vierge et l'Enfant Jésus*, un *Port de mer*, en dessus de porte, un grand tableau représentant *le saint Suaire* dans sa bordure sculptée et dorée, un petit reliquaire, un tableau représentant *saint Pierre ;* enfin un collier de soixante petites perles fines, et 120 livres en espèces. Nous ne nous arrêtons pas à l'argenterie qui donne lieu à d'interminables discussions. C'est trop s'attarder déjà à la succession d'un très vulgaire artisan.

(Arch. nat., Y 14086.)

CLXXXVI.

JACQUES-OVIDE ROUSSELOT

MAÎTRE PEINTRE.

7 mars 1760.

Jacques-Ovide Rousselot, maître peintre à Paris, meurt dans la nuit du jeudi 6 au vendredi 7 mars 1760, dans une maison de la rue Cocatrix en la Cité, appartenant au chapitre Notre-Dame, laissant une veuve, Antoinette Delestre, et pour héritiers deux frères et deux sœurs. Les frères sont : *Antoine Rousselot*, maître peintre à Paris, rue de Bièvre, et *René-Michel Rousselot*, aussi maître peintre, qui se trouvait alors en Bourgogne. Les deux sœurs étaient mariées, la première, Marie-Charlotte, à Antoine-Nicolas Levasseur, maître fondeur, rue de la Lanterne ; la seconde, Marie-Gabrielle, à Marc-Antoine Berneck, officier de maison à Rouen.

Le mobilier comprend quelques tableaux ou portraits et un gobelet d'argent.

Digitized by Google

Parmi les opposants, fournisseurs ou créanciers, se rencontrent les noms de quelques compagnons peintres, notamment *François Ribière*, *Léonard Dargendet* et *Jean Pasquet*, peintre en marbre.

Le notaire Jacques Félix est chargé de dresser l'inventaire. Les parties désignent *Patin* et *Gautier*, maîtres peintres, pour donner leur avis sur la prisée des marchandises.

Un sieur Gautier, marchand de couleurs, à qui il est dû plus de 2,000 livres, requiert le payement de sa créance par privilège sur les ouvrages exécutés par led. *Rousselot* dans différentes maisons, comme faits avec les marchandises fournies par led. Gautier. Ce passage n'est pas assez explicite pour décider si le défunt était un artiste ou simplement un peintre en bâtiments.

(Arch. nat., Y 11570.)

CLXXXVII.

ÉDOUARD HEMERY
(MARIE GUILLAUME, FEMME DE),
MAÎTRE PEINTRE.

28 avril 1760.

Quelques mots suffiront pour donner la substance de cet acte. Marie Guillaume, femme de *Édouard Hemery*, maître peintre à Paris, meurt le 28 avril 1760, en son domicile, rue du Bout-du-Monde, dans une maison appartenant à M. Dupont, Conseiller au Parlement.

Le mobilier, sans être luxueux, annonce l'aisance : une pendule en marqueterie avec ornements de cuivre bronzé, des bustes bronzés, des tableaux ou des estampes dans leurs cadres, des vues de Meudon.

Le mari, invoquant son contrat de mariage passé devant Billeheu, notaire, le 21 septembre 1740, fait procéder à l'inventaire par le notaire Jacques-Antoine Lejeune. La défunte ne laissait pas d'enfants. Ses seuls héritiers naturels étaient des frères ou des sœurs, pauvres gens ou manouvriers habitant la campagne. Le s. *Hemery* déclare qu'il lui est dû, pour ouvrages de sa profession, les sommes suivantes : 600 livres par M. de la Granville;

Digitized by Google

800 livres par le marquis de la Vierville; 215 livres par M. de Valmont, et diverses sommes par d'autres personnes non désignées.

(Arch. nat., Y 11001.)

CLXXXVIII.

FRANÇOISE COULLONDON,
VEUVE DE JACQUES JALLASSON,
TAPISSIER A AUBUSSON.

29 novembre 1760.

Veuve de *Jacques Jallasson*, maître tapissier à Aubusson en la Marche, Françoise Coullondon, native d'Aubusson, meurt, à l'âge de quatre-vingt-trois ans et demi environ, sur les dix heures du matin, chez son frère, Jean Coullondon, maître tapissier à Paris, demeurant rue de la Huchette, à l'enseigne de Saint-François. Le sieur Coullondon se présente, en compagnie de Jean-Pierre Tavernier, maître horloger à Paris, rue de Bussy, devant le commissaire François-Simon Leblanc pour faire la déclaration du décès de sa sœur « qui a toujours vecu et est morte dans la religion protestante. » Après constatation, il en est référé au lieutenant général de police qui, conformément aux exemples qu'on a déjà vus, permet que le cadavre de la défunte soit inhumé « nuitamment, sans bruit, scandale, ni appareil dans le chantier « du nommé Moreau, marchand de bois au port au Plâtre. »

(Arch. nat., Y 10774.)

CLXXXIX.

JACQUES-FRANÇOIS DESLIENS (DE LYEN)
PEINTRE DE L'ACADÉMIE ROYALE.

3 mars 1761.

Le peintre *Jacques-François De Lyen*, né à Gand vers 1684, mourut à soixante-dix-sept ans, le 3 mars 1761. Il avait été admis à l'Académie de peinture le 24 novembre 1725, sur la présentation des portraits de *Coustou* le jeune et de *Nicolas Bertin*, con-

Digitized by Google

servés tous deux à l'École des Beaux-Arts. Le dernier a été gravé par *Lépicié*, en 1741, pour sa réception ; la planche est à la Chalcographie du Louvre. *De Lyen* envoya un certain nombre de portraits aux Salons de 1737, 1738, 1740, 1745, 1746 et 1747; il peignit aussi des scènes de genre, comme *la Lanterne magique* et *la Marmotte* exposées en 1740. Sacrifiant aux modes du jour, il costumait parfois ses modèles en Hébé, si c'était une femme, en astrologue, quand il avait affaire à un homme.

De Lyen ou, comme l'appelle le commissaire Jean-Charles Levié, *Jacques-François Desliens*, peintre de l'Académie royale, meurt le mardi, 3 mars 1761, sur les huit heures du soir, au quatrième étage d'une maison, cloître Saint-Germain-l'Auxerrois. Sa gouvernante, Jeanne Goyer, veuve de *Pierre Jansien Sounier*, compagnon peintre, fait apposer les scellés en déclarant que le défunt, sans héritiers connus à Paris, avait une nièce dans une communauté religieuse à Caen ; mais le sieur *De Lyen* étant de nationalité étrangère, sa succession fut adjugée au Roi par droit d'aubaine, en vertu d'une sentence de la Chambre des domaines, du 29 avril. L'héritage comprenait un certain nombre de tableaux non spécifiés, un grand tableau représentant un *Enfant nouveau-né*, un autre représentant un *Militaire*, un autre un *Tigre*. En outre, le défunt possédait deux contrats de rente viagère, l'un de 500 livres, l'autre de 100 livres, paraissant constituer le plus clair de ses revenus.

Le sieur Jean-Félix Gourdain, secrétaire-greffier du Conseil d'État, réclame le portrait de deux de ses enfants commencés par le défunt, que son âge, ceci le prouve, n'empêchait pas de continuer à peindre. Ces deux portraits étaient évalués cent livres, montant d'un terme du loyer de l'appartement que le défunt occupait au troisième étage avant de monter au quatrième, où il ne payait plus que 50 livres par terme.

Le notaire Le Brun est chargé de l'inventaire.

Le 26 mai, il est procédé, au profit du Domaine, à la vente des effets de la succession.

(Arch. nat., Y 11076.)

Digitized by Google

CXC.

JEAN-BAPTISTE-PIERRE PILLET

ARCHITECTE POUR LES JARDINS.

15 septembre 1761.

Le sieur *Pillet* était, comme on dirait aujourd'hui, un dessinateur de jardins, les plans trouvés dans ses papiers le prouveraient s'il était nécessaire. Nous avons voulu noter, en passant, cette profession qui prit une réelle importance quand le goût des jardins dessinés à l'anglaise se répandit en France.

Notre architecte pour les jardins meurt le mardi, 15 décembre 1761, sur les minuit, dans une maison de la rue du Chaume dont il était propriétaire, laissant pour héritiers des frères, sœurs, neveux ou nièces : 1° Élie Puisier, maître sellier-carrossier, époux de Marie-Anne Pillet, à la requête duquel les scellés sont apposés par le commissaire Claude Dudoigt; 2° *Henry Pillet*, architecte de jardins, représenté par Jean-Baptiste-François Rabon de Sainte-Sabine, curateur à son interdiction, nommé à ces fonctions le 28 septembre en remplacement du défunt; 3° François Moreau, entrepreneur des ponts et chaussées à Tours, veuf de Geneviève Pillet, représentant ses cinq enfants mineurs, héritiers pour un cinquième du défunt par représentation de leur mère; 4° Marie-Éléonore Pillet, mineure émancipée, fille de *Jean-Philippe Pillet*, architecte des jardins, et de Marguerite-Julie Herpin, sa première femme, héritière pour un cinquième par représentation de son père, conjointement avec demoiselle Madeleine-Valère Pillet, fille issue du second mariage de *Jean-Philippe* avec Valère-Catherine Demarine.

Jean-Baptiste-Pierre Bevière, nommé par le défunt exécuteur de son testament déposé chez Me Hachette, notaire, le 16 septembre 1751, désigne ledit Me Hachette pour faire l'inventaire. Les autres héritiers désignent à cet effet le notaire Joseph Rabouine.

Parmi les meubles en évidence on remarque : deux figures de terre cuite bronzée, un grand gobelet couvert et sa soucoupe en porcelaine de Chantilly, deux Chinois en terre cuite, une petite pendule dans sa boîte de marqueterie faite par Roquelon, à Paris, un grand bureau de marqueterie couvert de maroquin noir et

Digitized by Google

garni en cuivre, un cabriolet monté garni en dedans de camelot jaune, peint en dehors en vert; enfin un cheval hongre sous poil noir.

Une somme de 600 livres est remise de prime abord à l'exécuteur testamentaire pour les frais funéraires; les deniers comptants trouvés sous scellés montent à 1,397 livres 10 sols. Un sieur Pierre Cousin, contrôleur des rentes de l'Hôtel de ville de Paris, vient remettre les grosses de cinq contrats de rentes viagères constituées au profit du défunt, dont le montant n'est pas indiqué.

L'argenterie consiste en deux cuillers à ragoût, onze cuillers, onze fourchettes à bouche, un grand gobelet en timbale et une écuelle à oreilles, deux salières et quarante jetons d'argent, le tout pesant 12 marcs 4 onces 3 gros.

(Arch. nat., Y 14681.)

CXCI.

CLAUDE DESBATISSE

SCULPTEUR ET PROFESSEUR DE L'ACADÉMIE DE SAINT-LUC.

23 septembre 1761.

Bien qu'il ait occupé une haute situation dans sa compagnie et qu'il ait produit de nombreux ouvrages, comme nous le verrons tout à l'heure, le sculpteur *Claude Desbatisse* est resté ignoré de tous les biographes. Seul, Bellier de la Chavignerie a signalé son nom qu'il avait rencontré sur les livrets des expositions de Saint-Luc; mais il ne sait pas autre chose que ce qui se trouve sur ces brochures où le nom du sculpteur est écrit de deux ou trois manières différentes. A cette époque, c'est-à-dire de 1751 à 1753, notre artiste n'avait encore que le titre d'adjoint à professeur. On voit ici qu'il portait le titre de professeur au moment de sa mort. Il habitait, depuis 1753, dans la rue Meslay; notre acte nous apprend qu'il était propriétaire de la maison où il logeait. *Desbatisse* portait le prénom de *Claude;* il était fils de Joseph Desbatisse, intéressé dans les affaires du Roi, et de Jeanne Marteau, remariée, après la mort de son premier mari, à Pierre Baisse, bourgeois de Paris. Le sculpteur ne laissant ni femme ni enfants, sa mère, bien que remariée, se trouvait seule héritière quant

Digitized by Google

aux meubles et acquêts; ses propres revenaient à ses frères et sœurs : Louis-Joseph Desbatisse, Henri Desbatisse, marchand fabricant d'étoffe d'or et d'argent à Paris, Jeanne-Louise, femme de Jean-Simon Dumont, tailleur, et Jeanne-Thérèse, femme de Guillaume Arrault. Une demoiselle Catherine Barbara, se disant gouvernante de la maison du défunt et habitant avec lui rue Meslay, joue un rôle important dans les opérations d'apposition et de levée des scellés. Sa situation était assez ambiguë; il est probable que le nom de gouvernante qu'elle se donne dissimule des relations plus intimes.

Claude Desbatisse paraît avoir été surpris par la mort. Il est enlevé le 23 septembre 1761 au château des Ormes de Saint-Martin, en Touraine, chez le comte d'Argenson qui l'avait fait venir pour quelques ouvrages de son état; et c'est seulement le 13 novembre que la prétendue gouvernante songe à sauvegarder les intérêts des héritiers en requérant l'apposition des scellés. Aussi, dans cet intervalle, les meubles s'étaient-ils trouvés au pillage; la mère du défunt avait forcé la serrure d'un secrétaire pour s'emparer du testament et le biffer, comme elle le reconnaît elle-même peu de temps après.

Le sculpteur *Desbatisse* était doué d'une activité singulière. Les trois Salons de Saint-Luc auxquels il prit part en fournissent la preuve. En trois ans, il n'expose pas moins d'une trentaine d'ouvrages, allégories, groupes, tombeaux, bustes, mais surtout des esquisses, dont l'énumération tiendrait trop de place ici. Il exécute le tombeau de M. de Bellegarde, fermier général, et le buste du même; il travaille pour M. Hatte, autre fermier général, pour la maison de Charonne appartenant à Mme Dumetz, pour celle de Mme de Villemur, à Neuilly, pour l'évêché de Condom; enfin il décore le château du comte d'Argenson à Neuilly. Nous venons de voir que c'est dans un des châteaux de ce ministre qu'il mourut. *Claude Desbatisse* était donc un artiste fort occupé et probablement doué d'une réelle habileté. Ne retrouverait-on pas, en cherchant bien, quelques-unes de ses œuvres, soit à Paris, soit dans les environs?

L'inventaire apporte quelques détails nouveaux sur les ouvrages du sculpteur. Il avait en magasin un certain nombre de figures, ou, comme on dit crûment ici, de marchandises achevées. L'état de ces marchandises avait été laissé à la demoiselle Barbara pour

Digitized by Google

qu'elle pût les vendre, s'il se présentait des acquéreurs. Quel malheur que le commissaire se soit contenté de citer dans son procès-verbal le début seulement et la fin de l'état! La description des œuvres de *Desbatisse* eût été plus curieuse que tout le reste de l'acte. Toutefois, ce scellé fournit des renseignements d'un réel intérêt que nous reproduisons textuellement, nous contentant de résumer les opérations banales relatées dans tous les actes de même nature.

Procès-verbal d'apposition de scellés après le décès de Claude Desbatisse, *maître sculpteur à Paris et professeur de l'Académie de Saint-Luc.*

L'an 1761, le vendredy, 13 novembre, 6 heures de relevée, en l'hôtel et par devant nous, François Bourgeois, commissaire au Châtelet de Paris, est comparue d[lle] Catherine Barbara, fille majeure, demeurante à Paris, rue Meslée, laquelle nous a apporté et mis ès mains une requête par elle présentée à M. le lieutenant civil, disante que, depuis trois années, elle est au service du s[r] *Claude de Batisce*, maître sculpteur à Paris, en qualité de gouvernante de sa maison, à raison de 300 livres par an; depuis le 16 juillet dernier, le s[r] *Batisce* est party de cette ville de Paris pour se rendre au château des Ormes de St Martin, province de Touraine, de l'ordre de M. le comte d'Argenson, ministre, pour y faire des travaux de sa profession; que la suppliante vient d'apprendre que led. s[r] *de Batisce* étoit décédé, au château des Ormes, le 23 septembre dernier, (lad. requête) tendante à ce qu'il lui fût permis de faire apposer les scellés sur les biens meubles et effets dépendants de la succession dud. *Claude Debatisse*, étant dans une maison scise à Paris, rue Meslée, de laquelle il étoit propriétaire, au bas de laquelle requête est l'ordonnance de mond. s[r] le lieutenant civil de ce jourdhuy, par laquelle il est permis à la

Digitized by Google

comparante de faire apposer lesd. scellés. Pour l'exécution de laquelle ordonnance la comparante nous requiert de nous présentement transporter avec elle susd. rue Meslée, dans la maison dud. s^r *Desbatisse*, à l'effet par nous de procéder à l'apposition des scellés sur les meubles et effets dépendant de la succession dud. deffunt, etc.

Nous nous sommes à l'instant transporté avec elle susd. rue Meslée, dans la maison dud. deffunt s^r *Desbatisse*, où étant, est comparue par devant nous Anne Waline, domestique au service dud. deffunt, à laquelle nous avons fait entendre le sujet de notre transport; après quoi, elle nous a dit qu'il est vray que led. s^r *Desbatisse,* son maître, est mort le 23 septembre dernier, chez M. le comte d'Argenson, au château des Ormes, en Touraine; que la dame épouse du sieur Baisse, auparavant veuve du s^r Desbatisse, lingère à Paris, rue Aumair, est mère dud. deffunt *Desbatisse* et son héritière; laquelle a les clefs de la maison où nous sommes, qu'occupoit led. deffunt s^r *Desbatisse*, pour quoy elle ne peut nous les représenter.

Par lad. d^lle Barbara a été dit, par raport aux clefs des lieux occupés par led. deffunt s^r *Desbatisse,* qu'elle les a remis à lad. dame De Baisse, mère dud. deffunt, en deux fois, la première le 2 octobre dernier, et la deuxième le 11 du même mois; lesquelles clefs luy avoient été confiées par led. deffunt avant son départ pour aller aud. lieu des Ormes; que, dans le nombre de ces clefs, il ne s'est point trouvé celle d'un secrétaire qui est dans l'appartement dud. deffunt, pourquoy lad. dame Baisse l'auroit forcé led. jour, 11 octobre dernier, pour en faire l'ouverture, laquelle ouverture faite, lad. dame Baisse auroit pris les papiers qui étoient dans le

Digitized by Google

secrétaire et les auroit emporté avec les deniers comptans qui s'y sont trouvés; que, du nombre de ces papiers étoient deux testaments dud. deffunt que la comparante a vu, et que lad. dame Baisse lui auroit dit aussi être deux testaments dud. deffunt, portant l'un et l'autre substitution en faveur de ses neveux et nièces; que la comparante auroit observé à lad. dame Baisse qu'il étoit nécessaire de déposer lesd. testaments chez un notaire, afin qu'ils ne se perdissent pas; lad. d^e Baisse lui auroit répondu que cela n'étoit point nécessaire, puisqu'on n'agissoit pas dans les formes de la justice; qu'au surplus elle luy promit de lui donner connoissance du contenu auxd. testaments. Ajoute la comparante que lad. dame Baisse a encore emporté toute l'argenterie dud. deffunt *Desbatisse*, son fils, qui consiste en six couverts, deux grandes cuillères à ragout, six autres cuillères à caffé, deux timballes, douze couteaux à manche d'argent et quantité de pacquets de linge et hardes dont la comparante ne peut pas donner le détail, plus une épée à garde d'argent.

Après quoy, nous avons procédé à l'apposition des scellés cy dessus requise, ainsy qu'il suit.

Objets trouvés en évidence :

Dans la salle à manger ayant vue sur la rue Meslée, deux estampes dans leurs bordures de bois sculpté doré; une statue en plâtre représentant une *Nayade*.

Dans un laboratoire étant ensuite de lad. salle à manger, s'est trouvé un chevalet, sur lequel est une statue de grandeur naturelle représentant une *Vénus*, lad. statue de pierre de Tonnerre; une autre statue de pareille pierre, grandeur d'enfant, représentant l'*Amour*; deux gaînes.

En procédant, est survenue et comparue par devant

Digitized by Google

nous demoiselle Jeanne Marteau, femme de Pierre Baisse, bourgeois de Paris, elle auparavant veuve du s^r Joseph Desbatisse, intéressé dans les affaires du Roy, demeurante à Paris, rue Aumaire, habille à se dire et porter seulle et unique heritière dud. *Claude Debatisse*, son fils, professeur de l'Académie royalle de Saint-Luc ; laquelle, nous ayant requis de luy donner communication du procès-verbal cy dessus pour connoître à la requête de qui et en vertu de quoy nous avons procédé à lad. apposition de scellés; laquelle communication ayant été donnée à lad. d^e Baisse, après quoy elle nous a dit qu'elle est surprise de la démarche de lad. demoiselle Barbara, qui n'a aucun droit ny qualité pour faire faire lad. apposition de scellés, la comparante étant seulle, en sa qualité d'unique heritière, en droit de les faire apposer; et, comme elle a intérêt que les scellés par nous desjà apposés ne subsistent pas, elle s'oppose par ces présentes à l'exécution de l'ordonnance de M. le lieutenant civil en vertu de laquelle ils ont été apposés, et, pour en faire ordonner la levée, requiert qu'il en soit par nous référé à M. le lieutenant civil pour être par luy ordonné la levée desd. scellés; qu'à l'égard de l'inventaire dont il est parlé dans la susd. ordonnance, la comparante déclare qu'il n'y en a point de fait et qu'elle n'entend point en faire faire, attendu sa qualité de seulle et unique heritière.

Et par lad. d^lle Barbara a été dit que la déclaration faite par lad. d^e Baisse qu'elle est seulle habile à se dire et porter heritière du s^r son fils n'est point sincère, puisqu'elle a d'autres enfants qui sont héritiers des propres de leur frère, du nombre desquels il y en a un qui est absent, qui est le s^r Guillaume Arrault, mari de Jeanne-Thérèse Debatisse ; que ces allégations ne

Digitized by Google

payent point lad. damoiselle Barbara de la somme de 900 livres pour trois années de ses gages....; pourquoy lad. demoiselle Barbara, persévérant dans son réquisitoire, nous requiert d'interpeller lad. dame Baisse de nous déclarer s'il n'est pas vray que lad. dame Baisse s'est emparée des papiers dud. s^r son fils, et notamment desd. deux testaments, et si elle entend nous les représenter.

A laquelle interpellation lad. dame Baisse a répondu qu'il est vray qu'ayant été informée du décès de son fils, elle est venue accompagnée de ses enfants dans la maison où nous sommes; qu'elle a ouvert un secrétaire dans un cabinet au premier étage; qu'elle a tiré dud. secrétaire tous les papiers qui s'y sont trouvés, ensemble la somme de 147 livres de deniers comptants, que du nombre des papiers étoient deux vieux papiers, sur lesquels étoit des projets de testaments, lesquels étoient batonnés, ainsi que la signature qui étoit au bas desd. vieux papiers et qu'elle offre de les représenter à l'instant.....

En procédant, lad. d^e Baisse (et ses enfants) Louis-Joseph Desbatisse, lad. Jeanne-Thérèse Desbatisse ont dit qu'ils se désistent de leurs opposition et reféré par eux requis; consentent qu'il soit par nous procédé à la continuation de l'apposition de nosd. scellés et à la description de l'évidence; et, à l'egard desd. deux testaments représentés par lad. d^e Baisse, ils nous requièrent d'en faire la description pour les constater.

En conséquence, nous avons procédé à la description desd. deux testaments.

(On constate qu'ils sont raturés et batonnés d'encre de couleur différente.)

Sous la porte cochère de lad. maison s'est trouvé : six vases de pierre de Tonnerre.

Digitized by Google

Dans la cour de la maison : quantité de grosses pierres propres à la sculpture et différents ouvrages ébauchés.

Lundi 16 novembre : après recollement et nouvelle description des testaments, ils sont remis à Me Girault l'aîné, notaire.

Mardi 17 novembre :

Représentation des titres et papiers de la succession et apposition de scellés sur iceux, à la requête de Henri Desbatisses, marchand fabriquant d'étoffe d'or et d'argent à Paris, rue du faubourg St Laurent, Jean-Simon Dumont, marchand tailleur d'habits, rue St Honoré, au nom de Jeanne-Louise Desbatisses, sa femme, et Jeanne-Thérèse Desbatisses, femme de Guillaume Arrault, habiles à se dire et porter héritiers en partie quant aux propres de *Claude Desbatisse*, leur frère.

Jeudi 26 novembre :

La reconnoissance et levée des scellés sont faites à la requête de Louis Cornisset, au nom et comme tuteur à la substitution portée par les testaments et codicilles du défunt, des 20 août 1751, 5 mars 1754 et novembre 1755, en faveur des enfants des frères et sœurs dud. défunt ; led. Cornisset nommé à lad. charge de l'avis des parents, homologué le 17 du présent mois de novembre, et encore à la requête de Jeanne Marteau, veuve du sr Joseph Desbatisses, seule heritière quant aux meubles et acquets de son fils.

Opposition des sieurs Millet et Canivet, merciers, pour une somme de 16,500 livres pour fournitures de marchandises de toiles et mousselines par eux vendues à la dame Baisse et dlle Desbatisse, sa fille, marchande lingère.

Une contestation s'étant élevée entre les créanciers au sujet de cette somme de 16,500 livres réclamée par eux, et

Digitized by Google

la veuve Baisse et ses enfants, ladite veuve déclare avoir elle-même batonné le testament de son fils à cause de la substitution en faveur de ses petits-enfants qui lui portoit préjudice, et avoir mis du vinaigre dans l'encrier, ce qui a blanchi l'encre.

(Par ordonnance de référé, en date du 27 novembre 1761, il est passé outre et procédé à la reconnoissance et levée des scellés.

Continuation des opérations les 1er, 2 et 3 décembre; commencement de l'inventaire.)

Ensuite, nous sommes entrés avec toutes les parties dans la cour de la maison et dans un attelier étant ensuite d'icelle, où étant et en procédant, toutes lesd. parties nous ont dit que pour parvenir à connoître la juste valleur de tous les ouvrages de sculpture et pierres propres à la sculpture qui sont tant dans lad. cour que dans led. attellier, et encore dans la cour de la maison voisine dont le sr Letellier est principal locataire, il est nécessaire de nommer des sculpteurs pour examiner et donner leur avis sur la prisée et estimation de tous les ouvrages de sculpture et matériaux propres à la sculpture dépendans de la succession dud. deffunt sr *Desbatisse* étant dans lesd. cours, attellier et autres lieux dépendant de la maison où nous sommes; pour remplir cet objet, ils nomment les srs *Dominique Pineau*, maître sculpteur à Paris, de l'Académie royalle de St Luc, demeurant rue Notre-Dame de Nazareth, et *François Attiret*[1], aussi maître sculpteur à Paris, de l'Académie royalle de St Luc et adjoint professeur, demeurant à

1. *Claude-François Attiret*, élève de *Pigalle*, né à Dôle, exposa aux Salons de Saint-Luc et travailla surtout à Dijon et dans sa ville natale qui possède de lui une fontaine remarquable. Il mourut le 15 juillet 1804. Un charmant buste de jeune fille portant la signature d'*Attiret* appartient à M. Eudoxe Marcille.

Digitized by Google

Paris, rue du Cocq, et pour faire le toisé desd. pierres et matériaux propres à la sculpture, ils nomment pareillement s^r Charles Soissons, officier toiseur de pierres et marbres pour les Batimens du Roy et de la ville de Paris, y demeurant, grande rue du faubourg St Honoré.

Il a été par eux procédé à la composition de l'état des ouvrages et matériaux pour parvenir à la prisée et estimation d'iceux.

Samedi 12 décembre :

Apposition de scellés sur les papiers du défunt renvoyés des Ormes par le comte d'Argenson, et sur une cassette de même provenance.

Mercredi 16 :

En procédant, lad. dame Baisse a représenté, pour être compris aud. inventaire, une cuillère à potage, une cuillère à ragoût, six cuillères et six fourchettes à bouche, six cuillères à caffé et deux goblets en timballes, le tout d'argent, poinçon de Paris, et cinquante jettons aussy d'argent ; plus une vielle montre angloise à cadran d'argent dans sa double boîte aussy d'argent ; douze couteaux de table dont les manches sont garnis d'une feuille d'argent d'Allemagne, et une epée à poignée, garde, crochet et bout d'argent.

Samedi 19 décembre :

En procédant, lad. d^lle Barbara nous a dit qu'en qualité de gouvernante dud. defunt s^r *Desbatisse*, et lors de son départ pour les Ormes, led. s^r *Desbatisses* lui a remis un état écrit de sa main, contenant le prix des marchandises qui étoient achevées dans son atellier pour pouvoir par lad. d^lle Barbara les vendre pendant son absence, dans le cas où il se présenteroit des acquéreurs, avec son addresse étant au dos dud. écrit, commançant par ces mots : *la statue de nayade, douze cens*

Digitized by Google

livres, et finissant par ces mots : *les gros blocques, c'est un prix à part, il faut m'en écrire aux Ormes*, écrit qui notifie la qualité de gouvernante de lad. d^lle^ Barbara et la grande confiance que son maître avoit en elle; comme aussy nous a dit qu'en cette même qualité de gouvernante, elle a reçu depuis le départ de son maître une somme de 390 livres, sçavoir : 1° du s^r^ Desbatisses l'aîné, frère du defunt, une somme de 192 livres qu'il a tiré de l'armoire de son frère le jour de son départ; 2° celle de 30 livres, qu'elle a reçu du s^r^ Steinmal, pour le contenu en son billet fait au proffit dud. deffunt, lequel billet avoit été remis à lad. d^lle^ Barbara par le s^r^ Desbatisse l'aîné, le même jour qu'il lui a remis les 8 louis d'or énoncés au premier article de recette, le montant duquel billet elle a reçu à son échéance; 3° celle de 96 livres, qu'elle a reçu de la dame Besse, mère dud. deffunt, le 9 septembre dernier; 4° celle de 30 livres, qu'elle a pareillement reçu de lad. dame Besse, le 3 octobre dernier (enfin diverses petites sommes qu'elle a pareillement reçues de lad. d^e^ Besse), toutes lesd. sommes revenant à celle susd. de 390 livres.

En conséquence, elle a pareillement fait la dépense de la maison dud. s^r^ *Desbatisse*, tant pour journées d'ouvriers que pour nourriture de la servante et de la sienne, montant au total à la somme de 462 livres 15 sols 9 den., jusques et y compris le jour d'hier, 18 du présent mois; suivant qu'il résulte de trois différents mémoires et quittances, composant, avec led. état écrit de la main dud. s^r^ *Desbatisses*, et le memoire contenant la recette par elle faite, cinq pièces pour être comprises et inventoriées aud. inventaire et ensuite luy être remis jusqu'au payement qu'elle requiert de la somme de 72 l. 15 s. 9 d. faisant l'excédent de la dépense sur la recette par elle

Digitized by Google

faite, ensemble de sa nourriture jusqu'au jour qu'elle cessera d'être au service de la succession..., comme aussy jusqu'au payement des gages à elle dus...

Et par led. m^e Cornisset, aud. nom, a été dit que rien ne constate que lad. d^lle Barbara ait été la gouvernante dud. deffunt; que ce fait n'est point constaté par la première des pièces, pourquoy luy, m^e Cornisset, dans sad. qualité de tuteur, ne peut consentir que l'on paye à cette demoiselle des gages qui ne luy paroissent point dus; que la vérité de ce fait est suffisamment étably par un état écrit de la main dud. defunt, lequel état, contenu dans un registre qui vient d'être inventorié, contient le détail des dettes passives dud. deffunt de l'année 1761, de manière que le défunt n'ayant pas lui-même annoncé et reconnu cette fille pour sa créancière et sa domestique, il n'est pas possible qu'on puisse luy donner ces deux qualités.

Et par lad. d^lle Barbara a été dit qu'il luy est indifférent que m^e Cornisset la reconnoisse pour gouvernante ou non, attendu qu'il est sans qualité dans la succession dont il s'agit, puisqu'il n'y a aucuns actes émanés du deffunt qui portent substitution, et que celuy que led. m^e Cornisset prétend faire valloir est battonné et rayé de toutes parts et les signatures biffées... Au surplus lad. d^lle Barbara soutient que son état est constaté, tant par la commune renommée que par le fait de lad. d^e Besse et de ses enfans, et même par le registre dud. deffunt qui fait mention, au folio 36, de différens payemens faits en son acquit par lad. d^lle Barbara; enfin, il la charge, lors de son départ, de vendre ses marchandises achevées; il en fixe les prix et luy donne son adresse au château des Ormes pour luy rendre compte de ce qui se passera dans sa maison pendant son absence, ainsi

Digitized by Google

qu'elle avoit coutume de le faire lorsqu'il étoit à la campagne, suivant qu'il résulte des différentes lettres par elle écrites aud. deffunt et qui se sont trouvées sous nos scellés au nombre de sept pièces, et inventoriées sous la cote 16; ainsi son état est donc démontré avec la dernière évidence; par conséquent, sa demande est juste et raisonnable, et elle y persévère...

Et par lad. d^e Besse a été dit qu'à l'égard de lad. demoiselle Barbara, c'est inutilement qu'elle prétend qu'il lui est du aucuns gages par la succession dud. deffunt s^r *Desbatisses*, sous prétexte qu'elle étoit sa gouvernante; il est constant, d'après le Livre Journal dud. deffunt, qu'il n'étoit débiteur d'aucune chose envers lad. d^lle Barbara; ce livre contient le détail exact de tout ce dont led. feu s^r *Desbatisses* étoit débiteur pour raison des dépenses de sa maison, et il est constant que s'il eût du aucune chose à lad. d^lle Barbara, il en auroit fait mention sur son Livre Journal. Il est certain qu'elle n'a pas droit de rester dans la maison dud. s^r *Desbatisse*, sous pretexte qu'il luy est du des gages; elle ne doit non plus rester gardienne des effets de la succession.

Mardi 22 décembre :

Opposition, à la requête de *Gabriel-Christophe Allegrain*, sculpteur du Roi, professeur de l'Académie royale, demeurant à Paris, rue Meslée, pour réclamation d'un cry (cric) de la valeur de 45 livres, par luy prêté au défunt, ou payement de la somme de 45 livres, à defaut de remise dud. cric.

(Arch. nat., Y 11951.)

Digitized by Google

CXCII.

ÉMILION PONSARD

SCULPTEUR ET ANCIEN DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE DE SAINT-LUC.

27 avril 1762.

Le s. *Émilion Ponsard*, ancien sculpteur, ancien directeur de l'Académie de Saint-Luc, meurt le mardi, 27 avril 1762, dans un appartement composé de quatre pièces, au premier étage d'une maison de la rue Poissonnière, à l'âge de quatre-vingts ans; il est enlevé par une maladie dont il souffrait depuis longtemps. Par testament olographe fait en date des 23 juin, 30 octobre, 15, 22, 23 décembre 1761 et 29 mars 1762, testament déposé chez Me Charlier, notaire, le 27 avril, il institue pour exécuteur testamentaire le s. Pierre-Louis Bullot, curé de la paroisse de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, demeurant au presbytère, rue de la Lune. Le défunt ne laissait pas d'enfants. Sa femme, Claude Du Voisin, l'avait précédé dans la tombe. Leur contrat de mariage, passé devant Me De Beauvais, remontait au 28 juillet 1708. Il établissait une donation mutuelle universelle au profit du survivant des époux.

Les héritiers du sieur *Ponsard*, au nombre de huit, sont des neveux et nièces, occupant tous des conditions fort modestes à Dijon ou dans d'autres parties de la Bourgogne. Ils sont domestiques, cordonniers, jardiniers, etc. Inutile de nous y arrêter. Dans le mobilier figurent quelque vaisselle d'argent, des jetons, une canne à pomme d'or, une montre à boîte d'or, une autre à boîte d'argent, une tabatière d'or et une d'écaille, des boucles de souliers, une boucle de ceinture et une de col, un étui, le tout d'argent; un anneau d'or et d'argent, un flacon à bouton d'argent, une petite bague de très petits diamants rozes; une pendule par Dey, sur son pied et boîte de marqueterie; quinze tableaux ou estampes.

Sept oppositions insignifiantes.

(Arch. nat., Y 13388.)

Digitized by Google

CXCIII.

ANTOINE-JEAN PILLET

PEINTRE ET ENTREPRENEUR DES BATIMENTS DU ROI.

4 mai 1762.

Antoine-Jean Pillet est-il un artiste proprement dit ou simplement un entrepreneur de peinture en bâtiments? La question n'est pas tranchée par les renseignements que fournit le procès-verbal du commissaire Guillaume-Louis de la Fleutrie. Dans le doute, nous donnerons les faits essentiels relatés dans cet acte.

Antoine-Jean Pillet meurt le mardi, 4 mai 1762, sur les dix heures du soir, dans une maison de la rue Gaillon, sans laisser d'enfants. L'apposition des scellés est demandée par sa veuve, Marguerite-Aimée Bertault, déjà veuve en premières noces de Louis Cordier, marchand limonadier, à cause de la communauté de biens existant entre elle et son mari.

Le défunt a pour héritiers naturels cinq nièces mariées, filles de sa sœur Louise Pillet et de Claude Bordet, marchand de vin à Paris. Voici leurs noms : 1° Marie-Madeleine Bordet, femme de Jean-Baptiste Darrain, secrétaire de M. le duc de la Rochefoucault; 2° Marie Bordet, femme de Louis Hugedé, vinaigrier privilégié à Paris; 3° Marie-Françoise Bordet, femme d'Étienne Retourné, garçon brasseur; 4° Louise-Antoinette Bordet, femme de Jean Audebert, jardinier de M. le marquis de Belabre, au château de Belabre, en Berry; 5° Marie-Madeleine Bordet, femme de *Jean-Baptiste Rey*, peintre, demeurant place aux Veaux à Paris.

Le mobilier renferme une quinzaine de tableaux dont plusieurs portraits et deux pièces de tapisserie antique à personnages.

L'argenterie consiste en six couverts, une cuiller à soupe, une salière d'argent et autres pièces, montant au total à 4 marcs 3 onces 4 gros de vaisselle plate et 58 marcs 1 once de vaisselle montée.

L'inventaire est fait par le notaire François-Pierre Le Bœuf Delebret.

Oppositions formées par la veuve du sieur *Mercier*, maître peintre, par *Jean Charpentier*, maître peintre à Paris, fils de la

Digitized by Google

première femme du sieur *Pillet* qui l'avait épousée quand elle était déjà veuve du sieur François-Armand Charpentier; par François Bonnemain, bourgeois de Paris, en compte avec le sieur *Pillet*, en raison de certains ouvrages de peinture faits par lui.

(Arch. nat., Y 15460.)

CXCIV.

RENÉ-THOMAS CHAPUY

PEINTRE.

7 mai 1762.

René-Thomas Chapuy, qualifié peintre, meurt le 7 mai 1762, en son domicile, rue Quincampoix, laissant de son mariage avec Marie-Marguerite Blondelle, morte avant lui, un fils âgé de trente-trois mois, nommé Pierre-René. Le grand-père de l'enfant, Thomas Chapuy, maître vitrier, requiert l'apposition des scellés.

Le mobilier n'offre pas d'intérêt; son inventaire est fait par J.-L. Girault, notaire. Parmi les opposants, au nombre de treize, figure un maître peintre, *Pierre Bergeron*, créancier de la somme de 1,000 livres, capital d'une rente annuelle de 50 livres à lui constituée par le défunt et sa femme en 1760.

(Arch. nat., Y 14682.)

CXCV.

EDME BOUCHARDON

SCULPTEUR ORDINAIRE DU ROI.

27 juillet 1762.

La vie de *Bouchardon* se trouve racontée partout. Il suffit de rappeler qu'il était né à Chaumont en Bassigny, le 29 mai 1698, et qu'il venait d'atteindre sa soixante-quatrième année quand il mourut, le 27 juillet 1762.

Les notices biographiques ne manquent pas sur le grand sculpteur du XVIIIe siècle. Après les récits anciens de Caylus et de Dandré Bardon et les travaux plus modernes de MM. Jolibois et

Digitized by Google

Carnandet, il ne faut pas oublier de consulter le témoignage laissé par Cochin dans les curieux mémoires récemment retrouvés et publiés, pour la *Société de l'Histoire de l'Art français*, par M. Charles Henry.

La pièce suivante ajoutera quelques détails nouveaux aux faits connus. Elle nous fait pénétrer dans l'intérieur modeste du célèbre sculpteur et constate qu'à sa mort il ne laissait pour héritiers que des collatéraux. En effet c'est le beau-frère du défunt, François Girard, bourgeois de Paris[1], époux de Marie-Thérèse Bouchardon, qui vient le mardi, 27 juillet 1762, à neuf heures et demie du matin, requérir le commissaire François-Severin Leblanc, d'apposer les scellés en la maison sise au Roule, entre les deux barrières, où demeurait le s. *Edme Bouchardon*, sculpteur ordinaire du roi et de ses Académies, décédé le matin sur les sept heures, et de faire description des meubles et effets laissés en évidence.

Sur quoy nous, commissaire susd., après serment fait séparément par Julienne Duru, fille chargée du soin de la maison dud. deffunt, Anne-Élizabeth Marchal, fille cuisinière dud. deffunt, et s^r *Jacques-Philippes Parizot*, sculpteur et attaché depuis nombre d'années aud. deffunt[2], tous demeurants chez luy, de tout nous représenter et de n'avoir caché ni détourné aucuns des biens et effets dependants de la succession, nous avons procédé à lad. apposition de scellés et à lad. description sommaire de la manière et ainsy qu'il suit :

Dans la chambre où est décédé led. s^r Bouchardon : un miroir composé d'une glace en quaré sur la cheminée, dans sa bordure de bois doré ; deux bras de cheminée à une bobèche de verre ; deux moyens pots de forme

1. François Girard demeurait rue Saint-Thomas du Louvre, à l'hôtel de Longueville.

2. Cet artiste est resté complètement inconnu. C'était sans doute un praticien dont *Bouchardon* s'était assuré les services pour une certaine période de temps.

Digitized by Google

ancienne ; un pot à l'eau et sa cuvette de porcelaine ; deux grandes coquilles façon de nac ; un petit plateau et une tasse à deux anses d'aventurine, lad. tasse montée en cuivre doré ; un petit vase d'aventurine, sur son pied monté en argent ; six pièces de porcelaine ; un miroir d'une seule glace dans sa bordure de bois doré ; un *Christ* de bois de noyer ; un tableau représentant un *portrait d'homme* vêtu en noir, peint sur bois dans sa bordure de bois doré ; un autre petit tableau, aussi peint sur bois, représentant le *Ravissement de St Paul*, dans sa bordure de bois doré ; un autre petit tableau, représentant des *Flamants* peints sur bois, dans une bordure pareille ; deux autres petits tableaux, aussy peints sur bois, l'un représentant une *Tempête* et l'autre *Saint Antoine dans le désert ;* deux petits tableaux ronds, représentants *paysages ;* quatre autres petits tableaux, peints sur bois en pastelle, représentants des *enfants ;* une estampe représentant un *portrait d'homme ayant les mains jointes,* garni de son verre, tous dans leur bordure de bois doré ; une pendule ancienne sur la cheminée, marquant les heures et minuttes, à cadran noir et doré, dans sa boete de bois de marquetrie.

Dans la cheminée de lad. chambre : plusieurs grands cartons et grands livres remplis d'estampes que nous n'avons pu faire transporter dans d'autres endroits ; pour seureté desd. estampes et desseins, nous avons apposé nos scellés et cachets sur les bouts de deux bandes de papier ensuitte l'une de l'autre, apliqués d'un bout, la première bande sur le haut du chambranle de lad. cheminée et de l'autre bout sur le dos d'un desd. cartons, la seconde bande prenant de lad. première bande de papier, et de l'autre bout sur le dos du carton étant en bas.

Digitized by Google

Plus, nous avons apposé nos scellés et cachets sur les bouts d'une bande de papier de chaque côté de lad. cheminée, apliquée d'un bout sur le chambranle et de l'autre bout sur une planche montant en dedans de lad. cheminée, lesd. deux dernières bandes asseurants de semblables cartons; au moyen de quoy on ne peut retirer de lad. cheminée aucun desd. cartons sans briser lesd. scellés.

Les scellés sont ensuite apposés sur six autres cartons d'estampes et de dessins posés sur une tablette.

Dans une sale précédente lad. chambre et ayant même veue : Premièrement, deux chenets, pelle, pincettes et tenailles de fer poly; un tableau au devant de la cheminée, peint sur toille, représentant un *chien;* un miroir sur la cheminée, composé de quatre glaces dans leur bordure de bois doré; un fauteuil en confessionnal, garny de son coussin de velours olive; un clavecin dans sa boete de bois noircy; une basse de viole dans sa boete; six pots antiques de porcelaine; deux vases et deux pots antiques de porcelaine; cinq grandes tasses aussy de porcelaine; deux colonnes de marbre sur leur pied de bois doré; trois globes; deux moyens tableaux peints sur toille, représentants des *poissons* et des *oyseaux;* un autre tableau représentant une *Danse;* un autre, peint sur bois, représentant des *Flamants;* deux autres représentants l'un un *homme et une femme*, et l'autre un *rémouleur;* un autre représentant *une femme et des enfants;* un autre représentant un *perroquet;* et un autre représentant la *Charité de S*t *Roch*, tous peints sur toille et dans leur bordure de bois doré; une petite tablette de livres, de bois de noyer; une grande table de marbre, sur son pied de bois doré; un canapé à trois places, couvert de tapisserie.

Digitized by Google

Sur des tablettes, 84 volumes de livres in-4°, dont l'*Histoire ecclésiastique*, *Recueil d'Antiquités*, la *Sainte Bible*, l'*Histoire de M. de Thou*, et autres vingt-deux in-fol., dont les *Dictionnaires de Morery*.

A l'égard d'une grande quantité de cartons remplis de desseins et estampes, nous les avons fait porter dans une petite chambre étant à côté de la salle où nous sommes, et ayant son entrée sur le même pallier.

Dans une petite sale par bas ayant veue sur le jardin : cinq tableaux sur toille et quatre estampes représentants différents sujets ; deux pots antiques de porcelaine...

Dans la sale à manger (l'énumération de l'argenterie ne présente pas d'intérêt) : unze tableaux de différentes grandeurs peints sur toille, représentants des *services*, dans leurs bordures de bois doré.

Dans une pièce en dehors qui servoit de cabinet au travail dud. deffunt et dans une pièce ensuitte : trois models de la *figure équestre de Louis Quinze*, en plâtre et en cire, sur leur pied de bois ; plusieurs esquisses et models de figures en plâtre et en cire de différents sujets.

Dans l'attellier où est le pied d'estal du Roy : deux poeles de terre blanche ; plusieurs échelles de bibliothèques ; nombre de tréteaux et bois, avec plusieurs ustanciles de sculpture, et quinze vases de fayance à mettre dans les jardins.

Et, à l'instant, led. s^r Girard, en sad. qualité, nous a requis de nous transporter rue de la Madelaine, faubourg St Honoré, en une maison appartenant au s. La Chapelle, où led. deffunt s. *Bouchardon* tenoit à loyer un appartement rempli de meubles et effets à luy appartenants, qu'il n'avoit point pu mettre dans l'appartement

Digitized by Google

où nous sommes; le tout afin de constater lesd. effets ou d'y apposer nos scellés.

En conséquence, nous sommes transporté susd. rue de la Madelaine, en la maison susd. du s^r de la Chapelle, et ouverture nous ayant été faite d'un appartement composé de trois pièces, nous avons trouvé dans la première pièce deux grands miroirs de deux glaces chacune; une grande pendule dans sa boete et sur son pied de marquetrie, faite par Boucherre à Paris; un très grand tableau représentant le *Triomphe de Bacus;* deux autres tableaux représentants des *gibiers* et un *chien;* un grand tableau représentant une *femme qui tient un poignard;* un autre représentant des *pescheurs* et un autre une *Chasse*, tous peints sur toille, dans leur bordure de bois doré; une grande table de marbre sur son pied de bois doré; une autre sur son pied en consonne, aussi de bois doré; deux anciens vases de porcelaine sur leur pied de bois doré. (Tous ces objets sont mis sous scellés.)

Le mercredy, 18 dud. mois d'aoust, aud. an 1762, du matin, nous commissaire susd..... nous sommes transportés aud. lieu du Roulle, en la maison où est décédé led. s. *Bouchardon* et où sont apposé nos scellés, nous y avons trouvé et est comparu par devant nous le s^r *Pierre-Jean Mariette*, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison, couronne de France et de ses finances, controlleur général de la grande Chancellerie de France, demeurant rue S. Jacques, led. s^r *Mariette*, au nom et comme exécuteur du testament et codicil dud. deffunt s. *Edme Bouchardon*, sculpteur ordinaire du Roy, professeur de son Académie royale de peinture et sculpture et dessinateur de celle des belles-lettres, iceux faits olographes les 1er mars 1760 et 24 juin dernier, déposez

Digitized by Google

pour minutte à m^e Mouette, notaire au Châtelet, le 27 juillet suivant, par le procès-verbal fait sur l'ouverture desd. testament et codicil redigez en l'hôtel de M. le lieutenant civil le même jour, reçu au greffe des Insinuations dud. Châtelet le même jour, 30 juillet.

Lequel, au moyen de la présence dud. s^r François Girard, bourgeois de Paris, et de dame Marié-Thérèze Bouchardon, son épouse, héritière présomptive pour un cinquième dud. deffunt s. *Bouchardon*, son frère; des procurations envoyées par d^lle Anne-Marie Bouchardon [1], fille majeure, aussy sœur dud. deffunt, et le s^r Hugues Voillemier, receveur au bureau principal des traites foraines de Chaumont en Bassigny, au nom et comme tuteur des enfants mineurs de luy et de demoiselle Nicolle-Catherine Bouchardon, son épouse, lad. d^lle Bouchardon et lesd. mineurs Voillemier, par représentation de leur mère, habils à se dire et porter héritiers chacun pour un pareil cinquième dud. deffunt s^r *Bouchardon*, leur frère et oncle; et, veu la présence de Me de la Flèche, l'un des substituts de M. le procureur du Roi, appellé pour l'absence des s^rs Bouchardon frères, habiles à se dire et porter héritiers, aussy chacun pour un cinquième, dud. deffunt s^r *Edme Bouchardon*, leur frère; requiert qu'il soit par nous procédé à la reconnoissance et levée de nosd. scellés, pour être ensuitte fait inventaire et description, prisée et estimation de ce qui se trouvera sous iceux et en évidence; nommant pour faire led. inventaire m^e Pierre Mouette et son confrère, notaires au Châtelet de Paris.

Le jeudi, 19 dud. mois, commencement de la levée des scellés apposés sur les armoires servant de bibliothèque.

1. Voyez, dans l'ouvrage de M. Carnandet, les lettres adressées par *Bouchardon* à son père ou à sa sœur.

Digitized by Google

Ce fait, après avoir vacqué jusqu'à deux heures sonnées, par doubles vacations, à la réquisition expresse des parties, pour accélérer à arranger et mettre par ordre les livres pour parvenir à l'inventorié et prisée d'iceux, et aller dans les différents lieux, angards et atteliers pour y reconnoître, distinguer et arranger et mettre par ordre les différents matériaux et effets qui dépendent de la succession dud. s. *Bouchardon*, et les séparer de ceux appartenants à l'Hôtel-de-ville, avec lesquels ils étoient mêlez et confondus, pour laquelle opération sieur *François Basan*, artiste, à ce connoissant, arbitre nommé par les parties pour aider et donner son avis aud. s^r^ Fegneur, huissier présent, sur la prisée desd. effets autres que lesd. livres, led. s^r^ *Basan*, demeurant à Paris, rue du Battoir, paroisse St André des Arcs, a été mandé et est comparu en la maison où nous sommes.

Le même *Basan* assiste également à l'examen et l'arrangement des estampes et dessins provenant de *Bouchardon*. (Il est procédé à la pesée et estimation de l'argenterie, à l'estimation de la porcelaine, des jettons, médailles d'argent et bijoux du défunt, sur l'avis du s. *Jean-Étienne Thierry*, maître orfèvre, demeurant à Paris, rue St Honoré, paroisse S. Roch.) A été observé que, pendant le cours des vacations cy dessus, led. s^r^ *Basan* s'est occupé, du consentement et à la requête des parties, à commencer à faire les arrangements, distinctions et remarques préallables et nécessaires sur les estampes et livres de sciences inventoriez ce matin pour parvenir à la composition et rédaction du catalogue qui sera fait, imprimé et distribué au public pour en faciliter la vente [1].

1. Il existe en effet un *Catalogue des tableaux, dessins, estampes,*

Digitized by Google

Le lundi, 23 aout 1768, dans la maison rue de la Madelaine, après levée des scellés, a été procédé par les officiers cy devant nommés, à l'inventorié, description et prisée des meubles et effets, tableaux, estampes, models et desseins déclarés aud. s^r *Basan*, pour ce présent.

Les opérations sont closes le samedi, 28 août. On avait trouvé en argent comptant la somme de 17,218 livres, dont la presque totalité fut confiée à Mariette.

Lettre jointe au scellé de Bouchardon.

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien m'enployer dans votre mémoire de frais comme à l'ordinaire, parce que je n'ay été qu'au commencement de la vente, l'ayant ceddé à M. Bellanger qui me l'a demandé à cause des dessins et estamps dont il est fort curieux et grand amateur, comme vous pouvez scavoir.

A l'egard des déboursés que j'ay fait en fiacre, ils consistent en 4 liv. 4 s. pour un fiacre qui nous a reconduit, M. Mariette, M. Mouette et moy, le lundy, premier jour de l'inventaire, qu'il pleuvoit si fort.

J'ay l'honneur d'estre très parfaitement, Monsieur, vostre très humble et obéissant serviteur.

De La Fleche.

Ce 22 octobre 1762.

Adresse : A Monsieur — Monsieur le commissaire — Le Blanc — Rue Saint André des Arts.

A la fin du scellé de *Bouchardon*, le 8 novembre 1762, le s. De la Flèche donne quittance au commissaire Le Blanc de la somme de 208 livres pour vingt-six vacations employées au scellé de *Bouchardon*, et 4 livres 4 sols pour déboursés de carrosses.

livres laissés après le décès de *Bouchardon* composé par François Basan. La vente eut lieu en novembre 1762. Il faut en rapprocher le *Catalogue des tableaux, dessins, gravures provenant du cabinet du célèbre Bouchardon*, vendus après le décès de M. Girard, son neveu, le 13 septembre 1808. (Voy. ci-dessus, p. 316.)

Digitized by Google

CXCVI.

JEAN-BAPTISTE LABRUE

PEINTRE.

21 octobre 1762.

Le s. *Jean-Baptiste Labrue*, élève de *Restout*, meurt le vendredi matin, 22 octobre, dans un logement qu'on lui avait procuré et qu'il occupait, depuis le 15 septembre, dans les bâtiments de Saint-Sulpice, au-dessus de l'endroit où l'on baptisait. Le s. *Nicolas-Jean-Baptiste de Poilly*, graveur à Paris, demeurant rue Saint-Jacques, requiert le commissaire Claude-Robert Coquelin d'apposer les scellés dans une chambre qu'il sous-louait au quatrième étage aud. *Labrue*, depuis sept ou huit ans, et que celui-ci n'avait quittée que pour s'installer à Saint-Sulpice, le tout à la conservation des droits des héritiers du défunt.

Après s'être transporté à Saint-Sulpice et avoir constaté la mort naturelle par suite d'hydropisie du s. *Labrue*, le commissaire dresse un état sommaire des nippes trouvées dans la chambre de Saint-Sulpice, parmi lesquelles on remarque : un couteau de chasse à manche de cuivre argenté avec un ceinturon de peau, une petite boîte de couleurs dans laquelle il ne s'est rien trouvé, une paire de lunettes, une tabatière d'écaille, deux petits tableaux paysages; puis il revient faire l'inventaire des objets garnissant la chambre sous-louée, rue Saint-Jacques, par le s. *de Poilly*. On y trouve : cinquante tableaux et estampes avec et sans bordures, cinq grandes figures de plâtre mutilées, vingt têtes de plâtre, fragments, tant pieds, mains, têtes, que jambes et bras, un chevalet de peintre.

Deux cousins et deux cousines du défunt portant le nom de Labrue, domiciliés à Paris, et une autre cousine habitant Sceaux, nommée Marie-Marguerite Cheminet, se présentent comme héritiers.

L'inventaire est fait par le notaire Jean-Louis Jourdain le jeune. La succession comprenait des maisons sises au village de Sceaux, garnies de meubles et de différents objets qui sont vendus sans inventaire ni description, comme étant de peu de valeur et pour éviter les frais.

Digitized by Google

Le procès-verbal relate deux incidents dignes d'être rapportés :

Le mardi, 8 novembre, est survenu et comparu me Philippe-Nicolas Trahan, procureur au Châtelet et des sieurs curé et marguilliers de l'église et fabrique de Notre-Dame de Gournay, lequel a dit que les causes de l'opposition par eux formée à nos scellez sont affin d'estre payez de la somme de cent livres qu'ils ont avancée aud. feu sr *Labrue*, à compte de celle de trois cent livres pour le prix du marché d'un tableau pour le maître-autel de lad. église, qui doit représenter l'*Assomption*, suivant le marché double, fait le 9 avril dernier, entre led. deffunt et lesd. sieurs marguilliers, plus affin de restitution et remise de la toille remise aud. deffunt, sur laquelle devoit estre peint led. tableau, plus et enfin à l'effet par lesd. sieurs curé et marguilliers de réclamer un billet de la somme de cinquante livres qui doit se trouver sous nosd. scellez, fait par led. sr Thibault (marguillier en charge de lad. fabrique) à l'ordre dud. feu sr *Labrue*, en déduction du prix dud. tableau, le contenu auquel billet ne doit pas avoir esté receu par led. deffunt.

Le vendredi, 19 novembre, est comparu sr *Jean Valade*, peintre ordinaire du Roy, demeurant cloître et paroisse St Honoré, lequel nous a dit et déclaré qu'il a confié aud. deffunt sr *Labrue*, pour racomoder, un tableau flamand dans une bordure de bois noircy, et que de sa part led. deffunt sr *Labrue* avoit confié aud. sr *Valade* un tableau, copie du *Carache*, peint sur cuivre, représentant la *Toilette de Venus*, dans sa bordure de bois doré; lequel dernier tableau led. sr *Valade* est prest et offre de remettre à qui il appartiendra, à la charge par la succession dud. *Labrue* de faire rendre et remettre aud. sr *Valade* led. tableau flamand à luy

Digitized by Google

apartenant, qu'il réclame par ces présentes, et a signé en cet endroit de la minute des présentes.

La restitution demandée par le s^r *Valade* est ordonnée.

(Arch. nat., Y 13661.)

CXCVII.

JEAN-CHRISTOPHE MARCHENOY

MAÎTRE PEINTRE.

Procès-verbal de mort accidentelle.

4 novembre 1762.

Cejourd'huy jeudy, 4 novembre 1762, neuf heures du soir, en l'hôtel et par devant nous Pierre Thierion, commissaire au Châtelet de Paris, est comparu s^r Barthelemy Lefebvre, chirurgien privilégié, demeurant à Paris, rue et paroisse de la Madeleine, lequel nous a declaré que, ce jour d'hier, vers les unze heures du matin, aiant été mandé, il s'est transporté rue d'Anjou, faubourg St Honoré, au premier étage d'une maison à porte cochère occupée par la dame Coulin, qu'étant entré dans un cabinet ayant vue sur la rue, il a trouvé un particulier sans connoissance, aiant une playe large d'un pouce et demi, scituée à la partie lateralle inférieure de l'occipitalle, du côté gauche, profonde jusqu'au pericrane, qu'il l'a pansé et a ouï dire que ce particulier, qu'il a appris se nommer *Christophe Marchenoy*, maître-peintre à Paris, y demeurant, rue des Gravilliers, âgé d'environ trente-sept ans, s'étoit fait cette blessure en tombant d'une échelle dans led. cabinet où il travailloit; que, cejourd'huy, un particulier, se disant beau-frère dud. blessé, étant venu lui dire qu'il étoit

Digitized by Google

mort de sa blessure en sad. demeure, où il avoit été transporté, lui comparant, s'y étant rendu, il l'avoit trouvé effectivement mort, de laquelle déclaration led. comparant nous a requis acte à lui donné, et a signé.

Et le vendredi, 5 dud. mois de novembre 1762, une heure de relevée, nous, commissaire susd., sur la déclaration de l'autre part et sur l'avis à nous donné par la veuve dud. deffunt, sommes transporté rue des Gravilliers, en une maison dont le sr Nores, me sellier, occupe le rez-de-chaussée, où étant arrivé, monté au second étage et entré dans une chambre ayant vue sur lad. rue, avons trouvé et est comparue par devant nous Marie Pollet, veuve de Pierre Servant, maître boutonnier, elle garde malade, demeurante rue du Temple, laquelle nous a dit que lad. veuve Marchenoy étant sortie, elle l'avoit laissée pour nous représenter le corps mort de son mary, et nous aiant montré led. corps mort gissant sur une paillasse, nous étant approché du lit, nous avons remarqué qu'il a à la partie supérieure et au dessus de l'oreille gauche une très large playe qui nous a paru profonde, et led. corps mort, que lad. veuve Servant nous a dit être celui de *Jean-Christophe Marchenoy,* maître peintre à Paris, âgé de trente-trois ans environ qu'il nous a paru être, nous avons led. corps mort laissé en la garde et possession de lad. veuve Servant qui s'en est chargée pour le représenter toutes fois et quantes et jusqu'à ce qu'il ait été, de l'ordonnance de M. le lieutenant criminel, vu et visité par les médecins et chirurgiens du Châtelet, et que son inhumation ait été par lui ordonnée.

Le sieur *Marchenoy* mérite-t-il le nom d'artiste ou n'est-il qu'un peintre en bâtiments ? Les indices fournis par notre procès-verbal ne permettent guère de conclure dans l'un ou l'autre

Digitized by Google

sens. Cette incertitude nous a déterminé à accueillir ici la pièce qui précède, mais en faisant toutes réserves au sujet de la véritable qualité du défunt.

(Arch. nat., Y 10884.)

CXCVIII.

JEAN-LOUIS MICHEL

MAÎTRE PEINTRE DES BATIMENTS DU ROI.

21 janvier 1763.

Sur la profession de ce peintre, le procès-verbal de levée des scellés fournit des indications décisives, ainsi qu'on le verra tout à l'heure. *Jean-Louis Michel*, peintre des Bâtiments du Roi, meurt le 20 janvier 1763, rue Neuve-Saint-Augustin, laissant une veuve, Marie-Françoise Blanchard, et une fille mineure âgée de quinze ans, nommée Marie-Françoise, née du premier mariage du défunt avec Marie-Louise Bizot.

Le mobilier en évidence offre quelques objets méritant d'être notés : trois tableaux portraits, dont deux ovales, dans leurs bordures de bois doré, six aunes de tapisserie de point de Hongrie, un tableau représentant *Saint François*, les portraits du *duc d'Orléans* et du *duc de Chartres*, des estampes sous verre, trois pièces de tapisserie d'Aubusson, les portraits du défunt et de sa veuve avec cadres dorés, un tableau représentant une *Sainte Famille*. Le petit et le grand atelier renferment deux établis, une échelle de peintre, une pierre à broyer, un chevalet. Dans le magasin aux couleurs, se trouvent des pots et bouteilles avec couleurs. Dans une écurie, un bidet sous poil gris-pommelé.

L'argenterie consiste en sept fourchettes et sept cuillers d'argent, quatre timbales, poinçon de Paris ; le tout pesant 4 marcs 6 onces 6 gros, à raison de 48 livres 6 sols 5 deniers le marc. Plus, un gobelet à pied d'argent blanc, pesant 3 onces 4 gros et demi, valant comme vaisselle montée 45 livres 12 sols 5 deniers le marc. Oppositions sans intérêt.

Le notaire Morisset, chargé de la confection de l'inventaire, ayant omis de le signer, est remplacé par le s. Doillot. Il est procédé à l'estimation des marchandises de peinture que la veuve avait fait revenir de Marly. Puis, la veuve vient déclarer qu'ayant

Digitized by Google

été obligée de quitter le logement que son mari occupait dans le château de Saint-Cloud, par ordre du duc d'Orléans, elle a vendu sur place les meubles et marchandises qui s'y trouvaient, et que le produit de la vente s'est élevé à 102 livres.

Suivant la déclaration de lad. veuve, il se trouve dans un petit magasin dépendant des basses-cours du château de Bellevue : trois cents pains de blanc, trois pierres à broyer et douze livres de couleurs assorties; plus, dans un autre magasin, au château de Saint-Hubert : deux pierres à broyer, cinquante livres de blanc de céruse en pierres et cent pains de blanc d'Espagne. Le tout sera vendu sur place, comme de trop peu de valeur pour mériter le transport.

Ces indications ne laissent pas de doute sur la véritable profession du s. *Michel* et permettent de conclure que les peintres des Bâtiments du Roi n'ont ordinairement rien de commun avec les artistes.

(Arch. nat., Y 10885.)

CXCIX.

NICOLAS DURAND

SCULPTEUR.

19 avril 1763.

Apposition de scellés après le décès de *Nicolas Durand*, sculpteur, mort le 19 avril 1763, en son domicile, grande rue du Faubourg-Saint-Antoine, vis-à-vis la rue Saint-Nicolas, paroisse Sainte-Marguerite, à la requête de Robert-Louis Villeret, serrurier, au nom et comme mari de Marie-Anne Durand, son épouse, habile à se dire et porter héritière pour un tiers dud. deffunt s. *Nicolas Durand*.

La description du mobilier faisant partie de la communauté entre led. *Nicolas Durand* et Marguerite Tallon, sa seconde femme, n'offre pas d'intérêt.

Le procès-verbal semble incomplet, il ne mentionne ni la comparution des héritiers ni la reconnaissance et la levée des scellés.

(Arch. nat., Y 14090.)

Digitized by Google

CC.

LOUIS-EMMANUEL SCHUTZ

COMPAGNON SCULPTEUR.

8 juin 1763.

Procès-verbal de décès à l'infirmerie de l'ambassade de Hollande.

L'an 1763, le mercredi, 8 juin, sur les 9 heures du matin, nous, Gilles-Pierre Chenu, commissaire requis, sommes transporté rue de Seine, faubourg St Germain, en une maison appartenant à M. de Goeslard, conseiller au Parlement, où, étant monté au troisième étage et entré en un appartement sur l'aile droitte servant d'infirmerie de charité à M. l'ambassadeur d'Hollande, sont comparus par devant nous Jean Linaré, chargé du soin de lad. infirmerie, y demeurant, et René Barillet, aussi bourgeois de Paris, demeurant rue Guénégaud, lesquels nous ont dit et declaré que *Louis-Emanuel Schutz*, natif de Berne, en Suisse, âgé de trente-deux ans, compagnon sculpteur, est décédé le jourd'hier soir, en lad. infirmerie, d'une fièvre maligne, dans les sentimens de la relligion prétendue reformée, et dont ils nous font la présente déclaration, à ce qu'il nous plaise pourvoir à son inhumation en la manière ordinaire, et ont signé.

Desquels comparutions, dires, déclarations et réquisitoires nous, commissaire susd., avons donné acte, et en conséquence, nous étant apparu du cadavre dud. *Louis-Emanuel Schutz*, compagnon sculpteur, natif de Berne..., nous l'avons laissé en la garde dud. Linaré... jusques à ce qu'il en ait été par nous référé à M. le lieu-

Digitized by Google

tenant général de police, pour être par lui, sur les conclusions de M. le procureur du Roi, ordonné ce que de raison; dont et de quoi nous avons fait et dressé le présent procès-verbal.

Vu le procès-verbal ci-dessus, je n'empêche pour le Roy le cadavre dud. *Louis-Emanuel Schutz* être inhumé nuitamment sans bruit, scandale, ny appareil dans le chantier de Moreau, port au plâtre, et être enjoint à tous officiers du guet et de police de prêter main-forte, si besoin est, et en sont requis. Fait ce 8 juin 1763.

(Signé :) *Moreau.*

Soit fait ainsi qu'il est consenti, ce 8 juin 1763.

(Signé :) *De Sartine.*

(Arch. nat., Y 11573.)

CCI.

LOUIS-ÉTIENNE MOIRIN

MAITRE PEINTRE.

16 juin 1763.

Le s. *Louis-Étienne Moirin*, maître peintre et bourgeois de Paris, meurt le 16 juin 1763, en son domicile, rue du Sépulcre, dans une maison appartenant aux Incurables. Les scellés sont apposés à la requête de la veuve, Françoise-Anne Demiée, donataire du défunt par contrat de mariage passé devant Meny, notaire, le 16 mai 1743. Le défunt laisse deux enfants : Louis-Justin Moirin, marchand tapissier à Paris, rue du Four, et Thérèse-Françoise-Charlotte Moirin, épouse de Antoine-Louis Justeau, maître perruquier. Le notaire Jacques Mathon est chargé de l'inventaire.

Le mobilier comprend des tableaux, une pendule de J. Talon dans une boîte de marqueterie, deux orangers et un grenadier dans leur caisse, une chambre de tapisserie d'Aubusson, une montre de cuivre; dans la cave, quatre feuillettes de vin rouge de Bourgogne. On trouve aussi 78 livres en écus de 6 livres.

Digitized by Google

La liste des bijoux et de l'argenterie présente un certain intérêt. Elle comprend : une épée à poignée d'argent, un collier à sept rangs de grenats, une croix montée de cinq diamants et quatre petits éclats de diamants, une montre de cuivre, par Nicolas Fortin, à aiguille d'heures seulement, une autre d'argent, par Carron de Londres, à aiguille d'heures ; deux paires de boucles d'argent, une de souliers, l'autre à jarretières ; une paire de boutons à pierres montées en argent. Voici la vaisselle d'argent : une cuiller à potage, une à ragoût, six cuillers et six fourchettes à bouche, cinq timbales et six cuillers à café, d'argent, poinçon de Paris, pesant 7 marcs 5 onces 4 gros, à raison de 48 liv. 6 sols 5 deniers le marc. Plus, une écuelle à oreilles, trois gobelets à pied, une tabatière, deux salières, un étui, même poinçon, pesant 5 marcs 7 onces 5 gros, estimés 47 liv. 12 s. 10 d. le marc. Quelques pièces d'argent d'Allemagne valant 37 liv. 16 s. 9 d. le marc.

(Arch. nat., Y 14326.)

CCII.

CHARLES-HIPPOLYTE GARNIER D'ISLE

ARCHITECTE, INSPECTEUR DES BATIMENTS DU ROI.

1er novembre 1763.

Fils de *Jean-Charles Garnier d'Isle*, contrôleur général des Bâtiments du Roi, mort en 1755, dont le scellé a été publié ci-dessus (n° CLXIII), *Charles-Hippolyte* succéda à son père, le 3 juin 1756, dans sa place de contrôleur général ancien desd. Bâtiments. Lance, qui doit ce détail à des renseignements particuliers, ne sait pas autre chose sur l'architecte qui nous occupe. Notre scellé permet d'ajouter quelques faits nouveaux à la biographie de *Garnier d'Isle* le fils.

Il était inspecteur des Bâtiments du Roi au château de Meudon, et, en cette qualité, avait un logement dans les dépendances du château. Il meurt le samedi, 29 octobre 1763, à Meudon. Les scellés ne sont apposés que plusieurs jours après, sur la requête présentée au lieutenant civil par Étienne Diodet, marchand joaillier, demeurant rue Saint-Honoré, créancier du s. *Garnier d'Isle* pour la somme de 416 livres 10 sols, et l'ayant fait condamner par

Digitized by Google

sentence du Châtelet du 20 avril 1762. Muni de l'ordonnance du lieutenant civil autorisant l'apposition des scellés, le s. Diodet requiert le commissaire Amable-Pierre Touvenot d'apposer les scellés, d'abord au domicile du défunt à Paris, dans une maison de la rue de Seine en partie occupée par le s. Harque de Serville, notaire, puis à son logement de Meudon. L'appartement de la rue de Seine étant entièrement fermé et inhabité, les scellés sont apposés sur les portes extérieures et les fenêtres du rez-de-chaussée et sont de plus protégés par une plaque de tôle.

A Meudon, le concierge et les Suisses renvoient le commissaire et le s. Diodet à M. de Champcenetz, gouverneur du château. On se présente donc à l'hôtel dud. gouverneur, au vieux Louvre, sur les onze heures du soir; mais il est absent; il vient de partir pour son château de Champcenetz, distant de Paris de dix-huit lieues, et ne sera pas de retour avant quinze jours ou trois semaines. En vain s'adresse-t-on au capitaine des chasses de Meudon, en l'absence de son supérieur; celui-ci se refuse à donner aucune autorisation et aucune signature.

Suivent une quinzaine d'oppositions formées par divers fournisseurs et par le propriétaire de la maison de la rue de Seine.

Les héritiers présomptifs sont le s. Mirbeau de Neuville, fermier général, et Adelaïde-Julie Garnier d'Isle, sa femme; Élisabeth-Françoise d'Isle, veuve du s. de l'Encire; Charles-Étienne Garnier d'Isle, écuyer, payeur des rentes, et Jean-Charles Garnier de Malasi, cornette au régiment royal.

(Arch. nat., Y 14547.)

CCIII.

MARC HENRION

MAITRE SCULPTEUR ET MARBRIER.

23 janvier 1764.

Les scellés sur le mobilier de *Marc Henrion*, maître sculpteur et marbrier, décédé en son domicile, rue Saint-Denis, maison du Boisseau-d'Or, le 23 janvier 1764, sont apposés à la requête de Marguerite Langelin, sa veuve, tutrice de Gaspard et Jean Henrion, ses enfants mineurs, héritiers de leur père chacun pour moitié. Le subrogé-tuteur est *Jacques Henrion*, sculpteur mar-

Digitized by Google

brier, frère du défunt. Dans le mobilier se trouvent, outre plusieurs tableaux à sujets pieux, « quatre espèces de châsses représentant : l'une, les *Pèlerins d'Emmaüs*, l'autre, le *Calvaire;* une autre, le *Jugement de Salomon*, et une dernière, le *Sacrifice de saint Jean.*

L'inventaire est fait par Me Girault le jeune, notaire.

La veuve Henrion faisait le commerce de marchandises de salines (*sic*).

Une seule opposition mérite d'être signalée. Elle est présentée par la veuve d'un gagne-deniers pour le payement des arrérages d'une rente de cent livres, au capital de 2,000 livres, constituée par contrat passé devant Me Lejay le jeune, notaire à Paris, le 30 septembre 1754.

(Arch. nat., Y 11781.)

CCIV.

CLAUDE COUPIN

MAÎTRE PEINTRE.

7 février 1764.

Claude Coupin, maître peintre à Paris, meurt le mardi, 7 février 1764, au troisième étage d'une maison de la rue Neuve-Saint-Merry, appartenant au s. Élye. Les scellés sont apposés par le commissaire François Bourgeois, à la requête de Claude Coupin, négociant, demeurant à Chichery, près d'Auxerre, neveu du défunt, qui laisse pour uniques héritiers des frères, sœurs ou neveux, de modeste condition, demeurant tous en province aux environs de Seignelay.

Le mobilier n'a aucun intérêt. On trouve une somme de 582 livres 5 sols en deniers comptants; six cuillères à bouche, six fourchettes et une grande cuillère, le tout d'argent; une montre d'or et une autre d'argent; une paire de boucles d'argent et un porte-col aussi d'argent; le tout est vendu à la requête des parties.

(Arch. nat., Y 13663.)

Digitized by Google

CCV.

CHARLES-AUGUSTE KRAUSE

PEINTRE DE L'ACADÉMIE.

5 mars 1764.

Plusieurs artistes, peintres ou graveurs, tous Allemands, ont porté le nom de *Krause* et sont cités dans les biographies générales; mais aucun de ceux-là ne peut être identifié avec le personnage dont nous analysons le scellé.

Bien qu'on lui donne le titre de peintre de l'Académie, *Charles-Auguste Krause* ne figure pas sur les listes de l'Académie royale. Appartenait-il à l'Académie de Saint-Luc? C'est possible; mais rien ne le prouve. Il meurt le lundi, 5 mars 1764, sur les sept heures et demie du soir, au troisième étage d'une maison à porte cochère de la rue de l'Arbre-Sec; les scellés sont apposés par le commissaire Guillaume-Louis de La Fleutrie, sur la requête d'un s. Antoine-Julien Garçon, maître boutonnier, placé la veille auprès du défunt par le s. Baugier, chirurgien, qui le soignait. Led. Garçon déclare que le s. Baugier est venu peu de temps après la mort du s. *Krause* avec sa belle-sœur et a emporté la montre du défunt avec cinq tableaux, tandis que sa belle-sœur s'emparait d'un paquet de hardes qu'elle a dit lui appartenir.

Une sentence de la Chambre des Domaines, en date du 14 mars, adjuge au Roi, à titre d'aubaine, la succession du s. *Krause*, étranger de nation.

Deux incidents survenus pendant la levée des scellés méritent d'être notés. En voici le récit :

Le samedi 17 mars.

Est comparu le s^r^ Pierre Marange, maître d'hôtel de M. de Pange, opposant à nos scellés, lequel a dit que les causes de son opposition sont : 1° pour avoir payement de la somme de 144 livres, par luy donnée aud. deffunt, à compte du prix d'un tableau que led. deffunt a convenu de faire pour led. s^r^ de Pange, suivant la

Digitized by Google

reconnoissance dud. deffunt; 2° de la somme de 48 livres qu'il a avancée aud. deffunt pendant sa maladie, à compte du même objet; 3° affin de réclamation d'une bordure destinée pour led. tableau, lequel tableau a pour sujet une *Halte;* plus de cinq tableaux, l'un représentant un *Savoyard jouant du triangle*, une *grande Savoyarde*, tous deux peints sur toille, et dont le comparant a les bordures en sa possession; un tableau d'une ancienne *Bataille*, peint sur bois, remis aud. deffunt pour le nettoyer et dont le comparant a aussy la bordure; un autre représentant un *Pont*, peint sur toille, et un autre tableau représentant led. s^r *de Pange*, non achevé, aussy peint sur toille et sans bordure; 4° une petite caisse peinte en camayeux et rouge; requérant la remise desd. bordure, tableaux et caisse par luy réclamés.

Est aussy comparu s^r François Baugier, chirurgien à Paris, y demeurant, rue de Richelieu, lequel représente, pour être compris aud. inventaire, une montre à double boîte d'argent et cadran d'argent, chaîne d'acier, clef de cuivre, trois petits tableaux peints sur toille, non finis, représentans des *jeux d'enfants* et sujets de *paysages;* plus deux clefs, l'une de la commode et l'autre de l'armoire dud. deffunt, déclarant qu'il s'était chargé desd. effets et clefs le jour du decès dud. *Krause* et avant l'apposition de nos scellés, comme aussy déclare qu'il s'est chargé de deux louis, formant la somme de 48 livres, dont 24 livres ont été par luy trouvées dans la poche de la culotte du deffunt, et 24 livres ont été remis à la sœur du comparant par le s^r Marange dans le cours de lad. maladie; sur lesquels 48 livres le comparant a fait toutes les dépenses nécessaires pour solliciter le deffunt pendant sa maladie, en sorte qu'il ne restoit au com-

Digitized by Google

parant le jour dud. décès que douze livres, qu'il retient en déduction de ce qui luy est deu pour ses peines et soins pendant lad. maladie, et a signé.

(Arch. nat., Y 15463.)

CCVI.

CHARLES-BENOIT DESVAUX

SCULPTEUR.

17 juin 1764.

Charles-Benoît Desvaux, sculpteur à Paris, meurt le 17 juin 1764, en son domicile, grande rue du faubourg Saint-Martin, au-dessus de la barrière, dans une maison lui appartenant. Les scellés sont apposés à la requête de Marie-Anne-Élisabeth Chapperon, sa veuve, commune en biens avec lui, qui désigne Me Augustin Sibire pour faire l'inventaire. Le seul héritier est Louis-François Le Clair, prêtre, ancien vicaire de la paroisse Saint-Laurent, oncle du défunt; il désigne pour faire l'inventaire le notaire Lejay le jeune. La description du mobilier n'offre aucun intérêt.

(Arch. nat., Y 12051.)

CCVII.

FRANÇOIS GUICHARD

MAÎTRE PEINTRE.

25 juin 1764.

François Guichard, maître peintre, meurt en son appartement, rue des Brodeurs, le 25 juin 1764, laissant une veuve, Thérèse Lapaix, sans enfants. Celle-ci charge le notaire Nicolas-Michel Leroux de l'inventaire. Dans le mobilier, d'ailleurs insignifiant, sont indiqués sept petits tableaux estampes, quinze autres représentant différents sujets de dévotion, d'où on pourrait inférer que le s. *Guichard* peignait surtout des images pieuses, et trois morceaux de vieille tapisserie de Bergame peinte à personnages.

Pierre Chevalier, bourgeois de Paris, et Jeanne-Suzanne Chevalier, femme de *Pierre Aumont*, peintre, se présentent comme héritiers, chacun pour moitié, de *François Guichard*, leur oncle maternel.

(Arch. nat., Y 14324.)

Digitized by Google

CCVIII.

JONAS-PIERRE VARNOD

PEINTRE.

2 août 1764.

Procès-verbal de décès.

Le s. *Jonas-Pierre Varnod*, peintre, natif de Neufchâtel en Suisse, meurt dans la nuit du mercredi 1er au jeudi 2 août, d'une fluxion de poitrine, à l'infirmerie de l'ambassadeur de Hollande, rue de Seine; comme il était de la religion réformée, sur la constatation du décès faite par le commissaire Chesne, le lieutenant de police ordonne que son inhumation aura lieu nuitamment et sans bruit au Port-au-Plâtre, absolument dans les mêmes conditions que celle du s. Schutz, mort le 8 juin 1763.

Voyez plus haut ce procès-verbal de décès (n° CC) dont celui du s. *Varnod* reproduit exactement les termes.

(Arch. nat., Y 11574.)

CCIX.

FRANÇOIS-JÉROME NOIRET

MAÎTRE SCULPTEUR.

12 septembre 1764.

François-Jérôme Noiret, quoique qualifié ici maître sculpteur, ne prit part à aucun des salons de l'Académie de Saint-Luc. Il meurt d'hydropisie le mercredi, 12 septembre 1764, sur les six heures du matin, dans une maison de la rue Boucherat (aujourd'hui rue de Turenne), au Marais, donnant sur un petit jardin, laissant de son mariage avec Marguerite-Françoise Couvreux, décédée avant son mari, cinq enfants, savoir : 1° Jean-Baptiste-François, âgé de vingt-quatre ans et demi; 2° Marie-Louise-Marguerite, âgée de vingt-un ans; 3° Louise-Charlotte, âgée de dix-sept ans; 4° Léonard-François, âgé de quinze ans; 5° Marie-Geneviève, âgée de douze ans et demi. Tous ces mineurs sont placés sous la tutelle de Léonard-François Fournier, marchand quincaillier, rue Montorgueil, qui demande qu'il lui soit remis

Digitized by Google

six cents livres pour les frais funéraires et autres dépenses, ce qui est fait.

Les meubles marquants consistent en quatre tableaux, dont trois portraits, dans leurs bordures de bois doré; six petits reliquaires et estampes sous verres blancs, dans la boutique et arrière-boutique; des établis de bois de chêne, cinquante-cinq outils de fer à manche de bois, à usage de sculpteur; un vieux *Christ* sur sa croix de bois; trente-trois modèles en plâtre et deux en terre cuite représentant différents sujets.

Le s. *Jean Desmares*, maître sculpteur à Paris, rue Boucherat, est appelé pour donner son avis sur la prisée des ustenciles de la profession dud. *Noiret*.

L'inventaire est fait par Me François Lejay l'aîné.

Parmi les oppositions, une seule mérite attention. Le s. Louis Petit, maître maçon, entrepreneur de bâtiments, rue Saint-Louis au Marais, réclame 636 livres, montant de ses honoraires pour vacations par lui faites à visiter et constater les ouvrages de maçonnerie exécutés en trois maisons par le s. Petit, deux sises rue Traversière et la troisième à Gentilly près Paris. Ces maisons appartenaient-elles au s. *Noiret*? Cela semblerait résulter de l'opposition, sans que notre acte le dise formellement.

(Arch. nat., Y 15067.)

CCX.

HENRY-EDME-CHRISTOPHE VANOME

PEINTRE.

14 septembre 1764.

Le sieur *Vanome*, peintre inconnu des historiens, meurt le vendredi, 14 septembre 1764, vers les deux heures de relevée, au deuxième étage d'une maison de la rue du Cimetière-Saint-Nicolas-des-Champs, où il occupait une chambre. Par son testament, reçu par M. Lejay le jeune, le 11 septembre, il instituait comme exécuteur testamentaire le sieur Louis-François Lambert, employé au bureau général des postes, habitant la même maison. C'est à ce titre d'exécuteur testamentaire que le s. Lambert requiert le commissaire Charles-Alexandre Ferrand d'apposer les scellés.

Digitized by Google

Les héritiers sont : 1° le père du défunt, Nicolas Vanome, bourgeois de Paris, rue des Deux-Ponts, île Notre-Dame, héritier des meubles et acquets; 2° Antoine-Edme Vanome, marchand mercier, aussi rue des Deux-Ponts, frère du défunt, qui réclame les propres maternels.

Le mobilier en évidence comprend : deux tables à peindre, huit boîtes à crayons, un grand carton contenant vingt-deux pièces, tant portraits en pastel que crayons; une garde-robe assez bien montée, composée de cinq vêtements complets; un couteau de chasse et son ceinturon de velours galonné; une épée damasquinée; deux portraits; plusieurs tableaux sans bordure.

Pendant le cours des opérations, un domestique au service de M. Delasalle, secrétaire du Roi, vient remettre aux héritiers, de la part de son maître, un cheval sous poil noir, avec une selle de velours cramoisi, sa bride, son bridon et son poitrail, que le s. *Vanome* avait confié au s. Delasalle, le priant d'en avoir soin pendant sa maladie. Il réclame 18 livres pour la nourriture du cheval pendant dix-huit jours.

On trouve dans la commode du défunt la somme de 2,001 livres en deniers comptants.

Oppositions insignifiantes. L'inventaire est fait par le notaire Honoré-Henry le Jay.

(Arch. nat., Y 12980.)

CCXI.

CLAUDE-LOUIS D'AVILER

ARCHITECTE.

14 septembre 1764.

Un sieur *Daviler*, dont le prénom n'est pas indiqué sur les registres de l'Académie, obtint le premier prix d'architecture au concours de 1730. Lance suppose que ce lauréat était fils de *Charles-Augustin Daviler*, né à Paris en 1653 et qui mourut en 1700 après s'être fixé dans le Languedoc. Ces dates rendent l'hypothèse de Lance assez difficile à admettre. Le *Daviler* de 1730 aurait eu au moins trente ans lors du concours, s'il avait été fils de *Charles-Augustin*. Il est également à peu près impossible d'affirmer que notre architecte soit l'ancien prix de 1730.

Digitized by Google

Cette fois pourtant la chronologie ne fait pas obstacle à l'identification des deux personnages; mais les familles des plus grands architectes de notre pays sont encore si mal connues qu'il ne faut pas s'étonner de rencontrer à chaque pas des obscurités ou des contradictions quand on s'occupe de cette classe d'artistes qui, cependant, a tenu un rang si glorieux dans l'art national.

Quelles que soient ses origines, *Claude-Louis d'Aviler* meurt le vendredi, 14 septembre 1764, sur les dix heures du matin, au second étage d'une maison à porte cochère du quai Bourbon, appartenant à M. le comte de Bugny. Le commissaire Pierre Chenon est invité à apposer les scellés par la femme du s. *d'Aviler*, Catherine Varnet, veuve en premières noces de *Louis Henriet*, peintre de l'Académie de Saint-Luc, qui se déclare enceinte de près de huit mois.

Suit la description des objets en évidence :

Dans la salle ayant vue sur le quai : un trumeau de cheminée de deux glaces, avec son tableau au-dessus, dans son trumeau peint en vert; une pendulle faite par Delepée, dans un cartel de plomb représentant les attributs de l'architecture; un dessus de porte peint sur toile; le portrait du deffunt et celui de sa veuve en pastel, sous leur verre, dans leur cadre de bois doré; trois bustes de marbre avec leurs pieds d'ourge (piédouche); un barbet de terre cuitte; un groupe de terre cuitte.

Dans la chambre où est décédé led. s^r *Davilers* aiant vue sur la cour : quatre tableaux portraits dans leurs cadres de bois doré; trois tableaux peints sur toile, aussi dans leurs cadres de bois doré; une teste peinte en pastel, sous verre et dans son cadre ; trois autres estampes sous verre.

Dans une garde robbe à côté : avant d'apposer nos scellés sur une armoire étant en icelle, lad. dame veuve d'Aviler nous a requis de faire perquisition du testament dud. deffunt qui doit s'y trouver cacheté. Obtempérant

Digitized by Google

auquel réquisitoire, nous avons fait perquisition dans lad. armoire, et, dans l'un des tiroirs d'icelle, s'est trouvé un paquet cacheté en cire d'Espagne rouge, ayant pour inscription : *Cecy est mon testament*. Nous avons paraphé led. paquet avec lad. dame veuve d'Avilers, et nous nous en sommes chargé pour le présenter à M. le lieutenant civil, à l'effet d'en être par lui fait ouverture.

S'est trouvé en évidence : un buste de terre cuitte sur son pié d'ouge.

Sommes passés dans une chambre au second étage du corps de logis de derrière, où couche lad. dame veuve d'Avilers, où nous n'avons apposé aucuns scellés sur une armoire pratiquée dans la boiserie, non plus que sur une commode, comme l'une et l'autre ne contenant que des habits, hardes et linge à l'usage de lad. veuve.

Argenterie et espèces : une montre à boette d'or avec sa chainne, à usage de femme ; douze couverts, une cuillère à potage, deux à ragouts, six cuillères à caffé, une écuelle, avec la montre du deffunt à boette d'or, plus 360 livres de deniers comptans.

S'est trouvé en évidence : deux tableaux, portraits de famille, dans leur bordure de bois doré ; une garniture de boucles et une paire de boutons d'argent ; un cachet à deux faces, d'argent ; un étui garni d'un compas et d'un porte crayon d'argent.

Après cette description des objets en évidence, le testament, daté du 20 mai 1763, est porté chez le lieutenant civil qui ordonne son dépôt chez Me Arnoult, notaire. Puis la reconnaissance et levée des scellés est demandée par François-Antoine-Nicolas Savard, mercier à Paris, rue Saint-Denis, comme exécuteur testamentaire du défunt, par la veuve, et enfin par Louis-Thomas Mazurier, garde provincial d'artillerie, cour de la Bastille, comme curateur au ventre de l'enfant posthume, enfin par le substitut

Digitized by Google

du procureur du Roi représentant Marie-Hiacynthe Nouvel, fils mineur du s. Nouvel, procureur à Cangé, et de défunte Marguerite-Madeleine d'Aviler, son épouse, neveu et unique héritier du défunt s. *d'Aviler*, à défaut d'enfants.

Avant qu'il soit procédé à l'inventaire, la veuve requiert « la « perquisition dans les papiers du défunt de différens projets de « devis et notes y relatives pour les différentes réparations que « led. défunt étoit obligé de constater par ordonnance de M. le « grand maître des eaux et forêts, à l'effet de faire travailler à la « perfection desd. devis. » Ces papiers lui sont remis après avoir été cotés et paraphés.

Suit l'énumération d'un certain nombre de pièces déposées entre les mains du s. Gabriel-Charles Bidault, procureur au Châtelet, relatives à l'achat d'une maison, sise rue Saint-Victor, au coin de celle du Paon, acquise les 28 et 29 mars 1759 par le s. *d'Aviler* de Jean-Alexandre Defis, maître maçon, et d'Anne Muidebled, sa femme. Il résulte de ces pièces, au nombre d'une vingtaine, que l'acquéreur avait acquitté les frais de construction de la maison en soldant les divers entrepreneurs employés par le s. Defis.

(Arch. nat., Y 13532.)

CCXII.

GUILLAUME LOUVIER

PEINTRE DE L'ACADÉMIE DE SAINT-LUC.

21 septembre 1764.

Voici encore un peintre de l'Académie de Saint-Luc, dont le nom est profondément oublié, bien qu'on lui donne, lors de son décès, la qualité d'ancien conseiller de l'Académie. Il meurt le vendredi, 21 septembre 1764, vers une heure du matin, en son domicile, au premier étage d'une maison de la rue Saint-Antoine. Sa veuve, Marie Duplessis, requiert immédiatement l'apposition des scellés par le commissaire Louis Trudon, après s'être fait remettre une somme de 300 livres pour ses besoins.

Le mobilier renferme de nombreuses estampes sous verre, un *Christ* peint sur toile, cinq portraits de famille, sur toile, le portrait de la veuve au pastel, une *Décollation de saint Jean;* vingt-

Digitized by Google

un autres tableaux, sur bois, sur toile et sur marbre, de différents sujets; une pendule sonnante dans sa boîte de marqueterie avec son pied aussi de marqueterie; deux violons; le portrait du Roi en plâtre par M. *Lemoine*. Une chambre est tendue de toile peinte représentant des Chinois, fond bleu ; une autre, de coutil peint de verdure, avec un devant de cheminée de coutil peint représentant un chien en arrêt; une autre de vieux drap peint.

L'atelier, au deuxième étage, ne contient aucun objet digne d'être signalé.

L'argenterie consiste en cinq cuillers et cinq fourchettes à bouche, deux gobelets à pied, deux petites timbales, une poivrière.

Le défunt laissait quatre enfants mineurs : Agnès-Aure, âgée de vingt-deux ans; Pierre, âgé de dix-huit ans; Louise-Marie, dix-sept ans; Claude-François, treize ans, placés sous la tutelle de leur mère.

D'un premier mariage, le s. *Louvier* avait eu deux autres enfants : *Paul Louvier*, peintre de l'Académie de Saint-Luc, subrogé-tuteur de ses frères et sœurs consanguins; Marie-Suzanne Louvier, femme de Pierre-Guillaume Coiffier, maître parfumeur à Paris, séparée de biens par sentence du Châtelet, du 25 janvier 1759, demeurant rue de Braque.

La veuve désigne pour faire l'inventaire Me Louis-Nicolas Dumoulin, tandis que les deux enfants majeurs choisissent Me Louis-Philippe Magnier. Comme experts pour la prisée des tableaux sont désignés le s. *Thomas-Claude Tramblin* l'aîné, par la veuve, et *Pierre-Michel Cazes*, demeurant pont Notre-Dame, par le fils aîné; tous deux étaient peintres de l'Académie de Saint-Luc. Pour la prisée des ustensiles, couleurs, châssis et poncis dépendant de la succession, les parties désignent le s. *Pierre-Jacques Bethon*, maître peintre en tapisserie, et le s. *Charles Alar*, aussi maître peintre en tapisserie. De ce choix, on peut induire que le s. *Louvier* était peintre sur étoffes. On a vu plus haut que certaines pièces de son appartement étaient tendues de toile peinte et de coutil peint. En effet, on nomme des experts spéciaux pour l'estimation des bourres et laines hachées dépendant de la succession; ces experts sont François Martin, marchand de cuir doré, demeurant rue Saint-Antoine, et Jean-

Digitized by Google

Baptiste Delfosse, autre marchand de cuir doré, demeurant passage Lesdiguières.

Le surplus des opérations ne donne lieu à aucune remarque. Les oppositions faites par des fournisseurs sont sans intérêt.

(Arch. nat., Y 15067.)

CCXIII.

RENÉ-MICHEL, DIT MICHEL-ANGE SLODTZ

DESSINATEUR DU CABINET DU ROI.

27 octobre 1764.

Sur la famille des *Slodtz* et surtout sur les travaux et le caractère de *René-Michel*, dit *Michel-Ange*, les *Mémoires* de Cochin récemment publiés pour la *Société de l'histoire de l'Art français* par M. Charles Henry nous ont apporté un témoignage des plus précieux. Nous renvoyons le lecteur à ces notes d'un contemporain. Que l'auteur parle du comte de Caylus ou de l'un des frères *Slodtz*, c'est toujours à *René-Michel* qu'il revient avec une complaisance marquée, c'est sur ses talents qu'il insiste, comme pour faire appel de l'indifférence du public. D'ailleurs, le *Dictionnaire critique* de Jal a singulièrement élucidé l'histoire de toute la famille des *Slodtz*, en donnant des dates exactes. Si l'infatigable chercheur n'est pas parvenu à découvrir l'acte de naissance de *Sébastien Slodtz*, le chef de toute cette famille de bons travailleurs, originaire d'Anvers, il a précisé la date de la naissance de ses cinq fils, qui furent tous peintres ou sculpteurs, et de sa fille, qui épousa le peintre de batailles *Charles van Falens*. De Madeleine Cucci, sa femme, *Sébastien Slodtz* n'eut pas moins de treize enfants. Le spectacle de cette nombreuse famille n'inspira pas un goût bien vif du mariage aux fils de Sébastien, car ils moururent presque tous garçons. Voici, d'après Jal, la date de la naissance de ceux qui ont laissé un nom dans l'histoire de l'art :

Jean-Baptiste, né au vieux Louvre, le 11 août 1699, fut peintre du duc d'Orléans et réparateur de tableaux, d'après Cochin. Il mourut le 9 septembre 1759, laissant quatre filles de son union avec Marie-Barbe Carlier; ces filles paraissent ici.

Paul-Ambroise, né le 2 juillet 1702, reçu à l'Académie de peinture le 29 décembre 1743, nommé à la survivance de la charge de

Digitized by Google

dessinateur de la chambre et du cabinet du Roi le 21 décembre 1754, mourut le 16 décembre 1758. Cochin parle longuement de lui.

Antoine-Sébastien, plus âgé que le précédent, dont la date de naissance a échappé à Jal (vers 1694?), fut dessinateur de la chambre et du cabinet du Roi, et mourut au vieux Louvre le 25 décembre 1754.

René-Michel, dit *Michel-Ange*, le grand homme de la famille, né le 27 septembre 1705, après avoir passé de longues années en Italie, revint en France vers 1743, devint, après son frère *Paul-Ambroise*, dessinateur de la chambre et du cabinet du Roi (31 décembre 1758), et mourut, comme on le voit ici, le 27 octobre 1764, après avoir fait un testament que M. Charles Henry a publié en appendice dans le même volume que les *Mémoires* de Cochin.

Dominique-François, né le 20 mai 1711, fut peintre du Roi et des Menus plaisirs, membre de l'Académie de Saint-Luc, et mourut le 11 décembre 1764, comme on le voit par son scellé qu'on trouvera ci-après (n° CCXIV).

Marie-Françoise Slodtz, née le 28 janvier 1697, épousa, le 16 juillet 1715, le peintre *van Falens*. Tous deux étaient morts avant 1764; mais ils étaient représentés par un fils et une fille.

L'héritage de *René-Michel* se partagea ainsi en trois parts : l'une revenant à son frère *Dominique-François*, une autre aux quatre filles de *Jean-Baptiste* et la troisième partagée entre le fils et la fille de *Charles van Falens*.

Le scellé de *Michel-Ange Slodtz* renferme des détails curieux sur ses travaux en cours d'exécution et sur son mobilier. L'inventaire n'exigea pas moins de quarante-neuf vacations; quarante-neuf oppositions se produisirent. Nous retiendrons seulement celles qui présentent quelque intérêt. Les frais de scellés s'élevèrent à 854 livres.

Pour abréger le plus possible la publication de cet acte fort long, nous résumerons toutes les parties susceptibles d'analyse.

René-Michel Slodtz, connu sous le nom de *Michel-Ange*, dessinateur du cabinet du Roi et membre de l'Académie royale de peinture et de sculpture, meurt en sa demeure, grande rue du Faubourg-Saint-Honoré, paroisse de la Madeleine, en une maison

Digitized by Google

dont le s. Pernet, officier du Roi, est propriétaire, le samedi 27 octobre 1764, vers une heure du matin. Le s. Jacques-Firmin Laignel, marchand drapier à Paris, rue du Petit-Pont, paroisse Saint-Severin, en qualité d'exécuteur du testament olographe du défunt, reçu par Me Lambert le 23 octobre précédent, requiert le commissaire Pierre Thiérion d'apposer les scellés sur les meubles et effets du défunt.

Le commissaire, obtempérant à la requête du s. Laignel, procède à l'apposition des scellés et à la description des objets en évidence. Ce passage doit être cité textuellement, avec quelques suppressions :

Premièrement, dans lad. chambre, une grille de feu en deux parties, avec pelle, pincette garnies de cuivre argenté; sur la cheminée, un trumeau de trois glaces, dont une ceintrée; deux autres petits trumeaux en deux parties de glaces aux deux côtés de la fenêtre; deux dessus de porte, dont un représentant des *fleurs;* un tableau représentant *Vénus et l'Amour;* une pendulle en dessus de porte à cadran d'émaille; un bois de lit garni, etc... La garniture du lit, les rideaux de l'alcôve, ceux de la fenêtre et la tenture de lad. chambre de moere rayée citron et blanc avec baguette dorée; une table à cadrille pliante, de bois de raport, couverte de drap verd; une table de nuit avec son dessus de marbre; deux bergères garnies de leurs coussins et deux chaises couvertes de moere pareille à la tenture.

Dans le cabinet dud. deffunt ayant vue sur lad. rue, apposition de scellés sans description.

Dans la salle de compagnie qui précède led. cabinet ayant vue sur lad. rue : une grille de feu en deux parties, une pelle, une pincette et une tenaille ornées de cuivre argenté; un trumeau de cheminée de deux glaces dans sa bordure, le tout d'environ sept pieds de haut; la tenture de satin verd avec bordure dorée unie; deux

Digitized by Google

rideaux en deux parties, chacun de taffetas vert; trois tableaux paysages dans leurs bordures dorées; un cadre dans lequel il nous a été déclaré qu'étoit une vue de port de mer retouché par *Vernay*, confié au sieur Belcourt, comédien du Roy; deux bergères garnies de leurs coussins; cinq fauteuils, un autre fauteuil et six chaises garnies de velours d'Utrec vert; une table à piquet couverte de drap vert; une comode de bois raporté garnie de dessus de marbre, dont les tiroirs sont ouverts et vides; une écritoire, d'un plateau de bois noircy, avec ses encriers, poudrier et sonnette de cuivre argenté.

Dans l'antichambre : un paravant en six feuilles de papier; la tenture de brocatelle de Venise fond verd à dessein blanc; un rideau en deux parties de cotonnade et soye rayé vert; six chaises foncées de paille.

Dans une petite chambre de domestique : un lit de sangle,... la tenture de siamoise de Delaporte jeune; les petits rideaux de taffetas verd; deux estampes, vues de Flandres; quatre autres représentant les *Travaux d'Ercule;* un dessein; tous dans leurs cadres dorés et de bois noircy.

(Suivent diverses pièces et la cuisine.)

Dans le grand atelier : un bloc de pierre de Tonnere sur lequel sont pozés une *tête de Meduze* et deux groupes de *trophée* sans être montés, le tout en plâtre; un autre bloc de pierre de Tonnere sur lequel est pozé un médaillon et un fragment de figure du *Silence*, en plâtre, sur un bloc de marbre appartenant au Roy; trois *Enfans* en plâtre, et des parties de creux d'un fronton de la place de Louis Quinze; sur un bloc de pierre de Conflans, un *torse de femme*, un *enfant* en plâtre; un autre bloc de pierre de Tonnerre sur lequel est un

Digitized by Google

model de *trophé* de la place de Louis Quinze; une tablette de cheminée de pierre de liere; un bloc de pierre de St Leu commencé à tailler, sur lequel est un médaillon; sur une selle à côté, un piédestal en marbre et son model au dessus appartenant au Roy; un bloc de pierre de Conflans sur lequel sont plusieurs creux et deux *enfans* en plâtre; deux échelles, douze boulins et trois planches de sapin, et deux panneaux de menuiserie; une figure en plâtre représentant le *Dieu du Silence;* sur un cabinet, le model en entier du choeur de St Germain l'Auxerrois[1]; un chapiteau corinthien en plomb, cinq models des chiffres des plafonds de la colonade de la place de Louis Quinze; deux models de trophés et une *tête de St Jean* en plâtre; une selle sur laquelle est le model d'un pied d'estal; sous la même selle plusieurs creux de vases; une autre selle sur lequel est le buste de *Diane* en plâtre; une autre selle à côté où est un buste de *Diane* commencé en pierre; sous la cheminée, quatre selles, un gril de fer pour faire sécher les cartons; dans le milieu de l'atellier, un bloc de marbre appartenant au Roy pour l'Hôtel des Invalides, sur lequel un model en plâtre de guéritte de la place de Louis Quinze et six creux; une grande table pour douze couverts; unze tréteaux; trois marchepieds, dix selles, une autre selle sur lequel est posé le model en plâtre des *Trois Grâces* de *Germain Pilon;* au mur, en entrant à gauche, huit bosses; en face, un bas-relief d'*Angello Rosy*, en plâtre; sur une tablette au dessus, trois bosses; sur une tablette à droite, dans l'attelier, huit bosses en plâtre, un mor-

1. Le chœur de Saint-Germain-l'Auxerrois fut entièrement remanié dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle d'après les dessins de l'architecte *Bacarit* (voy. Piganiol de la Force, II, 197). Il ne semble pas que *Slodtz* ait eu part à cette nouvelle décoration.

Digitized by Google

tier et trois caisses à mettre du plâtre, neuf têtes antiques en plâtre, un bas-relief de M. *Legros*.

Dans le cabinet dud. deffunt à côté dud. attelier : un poele de fonte de fer ; un buste de marbre commencé et le model dud. buste en plâtre ; les fragmens en terre d'un *Amour ;* deux models en terre humide d'une coquille et d'une consolle pour la place de Louis Quinze ; deux chevalets ; deux fauteuils de canne ; un buste en marbre fini représentant M..... (*sic*) ; un model de chaire à prêcher de St Sulpice, en cire ; le model du mozolée du curé de St Sulpice [1], en cire ; le model d'un groupe en terre cuitte de *la Victoire qui ramène la paix ;* un model en terre cuitte d'une figure exécutée en pierre à la sacristie de Notre-Dame ; seize esquisses en terre et plâtre de différentes figures ; un fragment de bas-relief du *Pugede* (*Puget*) en plâtre ; dans un cabinet, seize saumons de plomb et deux bouts de tuyaux aussi de plomb, et nombre d'outils ; six pains de cire.

Dans le cabinet des élèves : une selle à modeler, une chaise de paille et dix bosses en plâtre.

Dans une petite cour à côté de l'attelier : plusieurs petits morceaux de marbre, quatre sapines à échaffauder, deux brouettes.

Dans le passage du cabinet aux fers : un chevalet, six fonds à modeler, deux matelas, deux autres, un tas de ferailles.

Dans le cabinet aux fers : un cry, un gril, un étaux, deux bottes de fantons de fer et plusieurs ferailles ; dix barres de fer, trois pinces, une chaudière de fonte.

1. Ce tombeau de l'abbé Languet de Gergy, une des œuvres les plus célèbres de *Slodtz*, est longuement décrit dans Piganiol (VII, 325) qui en a donné la gravure.

Digitized by Google

Dans la cour et le jardin : neuf caisses dans lesquelles sont des lauriers et grenadiers; dix-huit vazes de fayance; vingt-deux dez de pierre, un pied d'estal de pierre de Conflans en trois assises, douze chaises et un banc circulaire, quatre garnis de pierre, deux arrozoirs de cuivre jaune, quatre vazes en plâtre, une échelle de jardin et autres ustensiles.

Dans les greniers : un grand cadre doré; un coffre à avoine; un billard défait; des fragmens de figure du *Silence* en plâtre; une figure en plâtre représentant *l'Amour*.

Et étant monté dans la chambre où est décédé led. s. *Slodtz*, il s'y est trouvé, après avoir été comptés, quatorze draps, trois nappes, deux chemises de nuit, dix-neuf serviettes, onze tabliers de cuisine, dix-neuf torchons et un petit linge, le tout salle.

Argenterie : a été laissé en vue huit cuillières, huit fourchettes à bouche, deux cuillières à ragouts, six cuillières à caffé, deux cuillières à sel, le tout au chiffre du deffunt.

Se sont trouvés dans les poches de cullotte dud. deffunt 10 louis de 24 livres, 6 écus de 6 livres et 3 livres en monnoye, le tout faisant ensemble la somme de 279 livres; laquelle somme a été remise aud. s. Laignel, qui s'en est chargé en sad. qualité d'exécuteur testamentaire.

Ce fait et ne s'étant plus rien trouvé à sceller ny à décrire, tous nos scellés, les meubles meublans, argenterie et linges compris en notre présent procès-verbal, du consentement dud. s. Laygnel, sont restés en la garde et possession dud. s. Van Falens, bourgeois de Paris, y demeurant, rue St Martin, paroisse St Nicolas des Champs.

Digitized by Google

Et pour ce qui concerne la sculpture, les marchandises et models et outils qui sont dans les atteliers, du même consentement, sont restés en la garde et possession du sieur *Antoine Fiquet*, sculpteur à Paris, y demeurant, grande rue du Faubourg St Honoré, paroisse de la Madeleine de la Ville-l'Evêque. Lesquels, pour ce présents et chacun en droit soy, s'en sont chargés comme dépositaires judiciaires pour en faire la représentation toutes et quantes fois, etc.....

La levée des scellés est demandée par le sieur Jacques-Firmin Laignel, déjà nommé, comme exécuteur du testament du défunt, par *Dominique-François Slodtz*, frère du défunt, héritier pour un tiers, par les quatre filles mineures de *Jean-Baptiste Slodtz* et de Marie-Barbe Carlier, Marie-Angélique, Marie-Julie, Madeleine-Michelle et Marie-Jeanne, héritières pour un tiers par représentation de leur père, enfin par Louis van Falens et Marie-Louise-Charlotte van Falens, sa sœur, héritiers aussi pour un tiers par représentation de leur mère Marie-Françoise Slodtz, à son décès veuve de *Charles van Falens*.

Les parties nomment pour procéder à l'inventaire Mes René Lambot et Dupré, notaires à Paris.

Surviennent les opposants ; nous signalerons seulement ceux dont le nom ou les réclamations présentent un intérêt quelconque :

9e opposition : au nom de *Denis Liot*, maître peintre doreur à Paris, y demeurant, rue des Lavandières-Sainte-Opportune.

14e : *Remy Absille*, maître sculpteur, rue du Faubourg-Saint-Martin, à côté du corps-de-garde des gardes françoises.

15e : Jacques Houdon, concierge de l'Écolle royalle

Digitized by Google

des élèves protégés par le Roy, au nom du s. *Jacques-Philippe Houdon*, son fils, demeurant à Paris, grande rue du faubourg St Honoré, chez M. Bourgeois, caffetier.

16e : s. *Bernard*, sculpteur à Paris, demeurant rue Saint-Martin.

23e : *Jean-Jacques Flipart*, graveur du Roy.

24e : Jean-Jacques Prudhomme, maître doreur, demeurant rue Saint-Denis, paroisse Saint-Sauveur.

26e : au nom de Marie-Antoinette Dennel, fille mineure de Charles-Louis Dennel et de dame Catherine-Suzanne van Falens, ses père et mère, seule héritière bénéficiaire de lad. dame sa mère, laquelle étoit héritière de dame Marie-Françoise Slodtz, décédée veuve dud. sr *van Falens*, sa mère, laquelle était héritière pour un seizième au total de feu s. *Paul-Ambroise Slodtz*, son oncle maternel, réclamant 4,174 liv. 3 s. 5 d. à elle dus par la succession dud. deffunt *René-Michel Slodtz*.

Est aussi comparu me Louis-François Havart, procureur au Châtelet de Paris, et de sr *Remy Absille*, maître sculpteur à Paris, y demeurant, rue du faubourg St Martin, paroisse St Laurent, lequel a dit que les causes de l'opposition par lui formée à nosd. scellés sont pour sûreté, conservation et avoir payement de la somme de 13,615 livres, 5 sols due aud. s. *Absille* par led. s. *René-Michel Slodtz*, savoir : 2,451 livres, 15 sols pour le contenu en ses cinq billets à ordre et de commerce, et comme tels non controllés, tous dattés du même jour, 14 décembre 1763 ; 11,164 livres pour le contenu en un mémoire d'ouvrages de la profession dud. s. *Absille*, faits pour led. deffunt depuis l'année 1758 jusqu'à son décès, et en outre, pour être payé de la somme de 250 livres pour restant des 500 livres que

Digitized by Google

led. deffunt s^r *Slodtz* s'est obligé de payer aud. s^r *Absille* pour le brevet d'apprentissage du s. *Loyson*, son neveu, suivant l'acte qu'il nous a représenté étant en grosse et forme exécutoire, passé devant led. m^e Lambot et son confrère, notaires à Paris, le 7 décembre 1763.....

Louis-François Mettra, écuyer, au nom et comme chargé des ordres de Sa Majesté le Roy de Prusse pour l'exécution de deux statues, lequel, assisté de m^e Pierre-Auguste Dulyon, son procureur aud. Châtelet, nous a dit que les causes de l'opposition qu'il a fait former à nosd. scellés, sont afin de remise de trois blocs de marbre, d'environ sept à huit pieds de longueur sur trois ou quatre de largeur ou environ, venus d'Italie pour la formation desd. deux statues devant représenter *Apollon* et *Diane*, dont led. deffunt s^r *Slodtz* avoit été chargé, et pour raison desquels statues ainsi que pour l'achapt des marbres il a été payé, tant aud. deffunt s^r *Slodtz* qu'à deffunt s^r *Paul-Ambroise Slodtz*, son frère, au lieu duquel led. deffunt s. *Slodtz* s'étoit chargé de l'exécution de l'une desd. deux statues, une somme de 6,000 livres, ainsi que led. s. Mettra offre de le justifier; en conséquence et aux offres de compter du prix de l'achapt desd. marbres et frais de transport d'iceux, requiert qu'il soit autorisé à les faire enlever partout où ils se trouveront, requérant en outre, à deffaut de remise desd. marbres, à l'effet de les reconnoître et indiquer, qu'il soit procédé en sa présence, pour la conservation de ses droits, s'opposant en tout cas qu'il ne soit fait aucun inventaire ny prisée desd. blocs de marbre comme appartenants à Sa Majesté le Roy de Prusse, aux offres, en cas d'insuffisance de la somme de 6,000 livres cy devant payée, de réaliser et effectuer le payement du surplus de ce qu'ils ont coûté.

Digitized by Google

Est aussi comparu m^e Étienne-Pierre Chevery, procureur en la prevôté de l'Hôtel du Roy, demeurant à Paris, rue d'Orléans St Honoré, paroisse St Eustache, au nom et comme ayant charge et pouvoir du s^r de la Ferté, intendant des Menus plaisirs de Sa Majesté, assisté de m^e Pouget, son procureur aud. Châtelet, lequel nous a dit que les causes de l'opposition formée à nosd. scellés à la requête du s^r Levêque, garde magazin des Menus plaisirs du Roy, sont à fin de remise de tous les desseins et décorations qui sont sous nosd. scellés, appartenant à Sa Majesté, et desquels led. feu s^r *Slodtz* a été payé; en conséquence, requiert d'être autorisé à les enlever et retirer partout où ils pourront se trouver, requérant, etc.

Puis comparaît le s. Pernet, qui réclame une année de loyer échue le 1er octobre dernier, montant à mille livres.

Et le jeudy, 15 dud. mois de novembre aud. an 1764, du matin, en l'hôtel et par devant nous, commissaire susd., est comparu s. *Guillaume Coustou,* sculpteur ordinaire du Roy et professeur ordinaire de l'Académie royalle de peinture et sculpture, demeurant à Paris, place du Vieux-Louvre, paroisse St Germain l'Auxerrois, lequel a dit qu'il s'oppose à nosd. scellés et empêche formellement par ces présentes qu'il soit procédé à la reconnoissance et levée d'iceux, autrement qu'en sa présence, ou lui dument appellé, pour les causes, moyens et raisons qu'il se réserve de déduire et justifier en tems et lieu.

Autres oppositions de *Jacques-Nicolas Roetiers,* orfèvre ordinaire, conseiller du Roy en l'Hôtel-de-Ville de Paris, en son nom et en celui de *Jacques Roetiers,* orfèvre ordinaire du Roy, son fils.

Digitized by Google

5e vacation. — Mardi, 20 novembre :

35e opposition. En procédant, est comparu par devant nous sr *Pierre Blondeau*, sculpteur de l'Académie royalle de S. Luc établie à Paris, y demeurant, rue Basse, porte St Denis, au coin du cul-de-sac de Babillarde, paroisse St Laurent, où il fait élection de domicile ; lequel nous a dit qu'il est opposant et s'oppose formellement par ces présentes à la reconnoissance et levée de nosd. scellés pour sûreté, conservation et avoir payement de la somme de 222 livres à luy due par led. feu sr *Slodtz* pour models d'animaux qu'il a faits pour lui, ainsi qu'il le justifiera en tems et lieu, requérant les intérêts de lad. somme à compter de ce jour suivant l'ordonnance.

38e opposition. Et le mercredy, 21 dud. mois de novembre aud. an 1764, de relevée, est comparue demoiselle Marie-Anne-Antoinette Le Clerc, épouse du sr Simon-François Chaton, dit la Cotte, maître tailleur d'habits à Paris, y demeurant, cloître et paroisse St Benoît, laquelle s'oppose à nosd. scellés et empêche formellement par ces présentes qu'il soit procédé à la reconnoissance et levée d'iceux autrement qu'en sa présence, et ce tant sur la succession dud. feu s. *Slodtz* et en sous-ordre sur le nommé *Renodot*, compagnon sculpteur et modeleur dud. feu sr *Slodtz* et créancier de sa succession de la somme de 300 livres environ, savoir : de la somme de 27 livres 16 sols pour fournitures et façons d'habits que led. s. Chaton a faits pour le sr *Gabriel Loyson*, aprenti du sr *Absille*, maître sculpteur, et de l'ordre dud. feu sr *Slodtz*, qui s'étoit chargé du soin dud. sr *Loyson*, et 100 liv. 4 s. dues aud. sr Chaton par led. *Renodot*, et ce sur lesd. 300 liv.

Digitized by Google

environ à lui dues par lad. succession, le tout ainsi que led. s. Chaton le justifiera en tems et lieu.

40e opposition : de me Jean Duchesne, procureur au Châtelet de Paris, en son nom et comme successeur de feu me Cosseron, tant sur la succession dud. deffunt sr *Slodtz*, comme héritier de deffunts srs *Antoine-Sébastien* et *Paul-Ambroise Slodtz*, frères associés, sculpteurs du Roy, qu'en sous-ordre sur les héritiers dud. feu s. *Slodtz*, dit *Michel-Ange*, en ce qu'ils seroient aussi héritiers desd. feus srs *Slodtz*, frères associés; lequel nous a dit que les causes de son opposition sont pour sûreté, conservation et avoir payement des frais et déboursés dus aud. me Du Chesne, comme successeur dud. me Cosseron, et faits pour lesd. srs *Slodtz* frères associés, contre le sr curé et les srs marguilliers de l'oeuvre et fabrique de St Pierre des Arcis à Paris...

Et le samedy, 24 dud. mois de novembre, le s. Laignel désigne pour donner son avis sur la prisée des desseins, tableaux, estampes et gravures le s. *François Basan*, maître graveur à Paris, y demeurant, rue du Four, paroisse St Severin, à ce présent.

Et, étant remonté du premier étage dans le passage qui est entre l'antichambre et la salle de compagnie, avons levé les scellés apposés sur les ouvertures et fermetures de deux battans d'une armoire pratiquée dans le lambry, laquelle ayant ouverte avec la clef qui étoit restée en nos mains, nous en avons retiré la vaisselle d'argent qui s'y est trouvée renfermée, à laquelle ayant joint les pièces qui y avoient été laissées en évidence lors de l'apposition de nos scellés, elle s'est trouvée consister en totallité, savoir :

En vingt-quatre cullières et vingt-quatre fourchettes à

Digitized by Google

bouche, une cullière à potage, deux cullières à ragout, deux cullières bâtardes, douze cullières à caffé, une cullière à moutarde, six cullières à sel, une cullière à olives; une cullière à sucre et un grand gobelet en timballe, le tout pesant 23 marcs 4 gros.

Plus, en deux compottiers à pied monté; deux plats à roti; quatre plats d'entrée; un plat à potage; un plat à bouilly; quatre petits plats d'hors d'œuvre; quatre sallières; une écuelle à oreille et son couvercle; un porte huillier et ses deux bouchons, une petite caffetière; le tout pesant ensemble 59 marcs 6 onces.

Plus, en cinquante-neuf jettons d'argent frappés du coin des six corps, pesant 2 marcs, 2 onces, 2 gros.

Plus, en deux flambeaux ornés, garnis de leurs bobêches, pezant 6 marcs, 1 once.

Plus et enfin, un bassin à barbe, deux boetes : une savonnette et l'autre à éponge, et un marabou, pezant 7 marcs et 5 onces.

Le tout du poinçon de Paris, à l'inventorié, description et prisée à juste valeur de laquelle vaisselle d'argent il a été procédé par lesd. officiers cy-devant nommés, après que lad. pezée a été faite par s. *Roettiers*, orfèvre du Roy, nommé et choisy par les parties, demeurant place du Carrouzel.

(Suite de l'inventaire des dessins, le 26 novembre, et vacations suivantes.)

Les dessins que quelques-unes des parties croient appartenir au Roy et qui n'ont point été inventoriés ni prisés et les titres et papiers qui se sont trouvés dans led. cabinet y sont restés et pour sûreté desquels avons réapposé nos scellés, etc.

Le samedi, premier jour dud. mois de décembre (19e et 20e vacations) :

Digitized by Google

Etant descendus dans les atteliers, il a été, en présence de toutes lesd. parties, procédé par lesd. officiers cy-devant nommés à l'examen, arrangement des statues, models et ustanciles, et à y placer des numéros pour en faciliter l'inventorié et prisée, et de l'avis et conseil dud. s. *Basan*, expert.

En procédant, est comparu Me Nicolas Cressonnier, procureur au Châtelet de Paris, et du s. *Jean-Jacques Phelippart*, graveur du Roy en son Académie royalle de peinture et sculpture, demeurant à Paris, rue Gallande, lequel a dit que les causes de l'opposition formée à nosd. scellés par led. s. *Phlipart* sont pour sûreté, conservation et avoir payement de la somme de 2,000 livres à lui due par led. deffunt s. *Slodtz*, pour le prix du travaille fait par led. s. *Phlipart* pour parvenir à graver, pour le compte dud. deffunt, un dessein de sa composition, représentant le mauzolé de feu M. Languet, curé de Saint-Sulpice, ensemble des intérêts qu'il requiert de lad. somme, à compter du jour de son opposition auxd. scellés et frais, offrant led. s. *Phlipart*, lors du payement, de remettre à qui il appartiendra led. dessein et la planche gravée sur icellui en lui en donnant vallable décharge.

(Les vacations suivantes, 23e à 49e, sont consacrées à l'inventaire des papiers.)

Et le samedy, 15 dud. mois de décembre, aud. an 1764, du matin, en l'hôtel et par devant nous Pierre Thierion, conseiller du Roy, commissaire susd. et soussigné, est comparue demoiselle *Marie-Jacobe Van Merle*, veuve du s. *Ferdinand-Joseph Godefroy*, peintre, bourgeois de Paris, elle de l'Académie de Saint-Luç, demeurante à Paris, cloître et paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, dans la maison du doyenné, où elle

Digitized by Google

fait élection de domicile, laquelle nous a dit qu'elle s'oppose à nosd. scellés pour sûreté, conservation et avoir payement de la somme de 30 livres pour la restauration de trois tableaux, deux ovalles et un carré, qu'elle a faite pour led. feu s. *Slodtz*, dit *Michel-Ange*, suivant le mémoire qu'elle a fourni, et ainsi qu'elle le justifiera en tems et lieu.

Et le samedy, 9 dud. mois de février.

Ensuitte, étant survenu et comparu le sieur Guy de Montmaur, bourgeois de Paris, y demeurant, rue Mauconseil, paroisse Saint-Eustache, aiant charge ainsi qu'il a dit de la dame Prateville qui recevoit les arrérages des rentes sur le Roy qu'avoit led. deffunt et lequel a représenté et remis les grosses de deux contrats passés devant led. Me Dupré, notaire, et son confrère, le 14 janvier 1754, numérotés 3059 et 3060, et par lesquels Mrs les commissaires du Conseil ont constitué à sieur *Antoine-Sébastien Slodtz*, dessinateur du cabinet et de la chambre du Roy, 90 livres de rente, au principal de 3,000 livres, en conséquence de l'édit de may 1751; plus, la grosse d'un contrat passé devant led. Me Dupré et son confrère, notaires à Paris, le 5 juillet 1758, par lequel Mrs les prevôt des marchans et échevins de cette ville ont constitué au s. *Paul-Ambroise Slodtz*, sculpteur du Roy et de son Académie royalle de peinture et sculpture et dessinateur du cabinet du Roy, sur la tête de *René-Michel Slodtz*, son frère, sculpteur du Roy et de son Académie, qui en jouiroit après lui, 100 livres de rente viagère sur les droits d'Aides et gabelles en conséquence des édits de novembre et décembre 1757; lesquelles trois pièces ont été à l'instant inventoriées sous les cottes 41 et 42.

En procédant, est comparu Me J.-B. Barré l'aîné, pro-

Digitized by Google

cureur au Châtelet de Paris, lequel a à l'instant représenté et remis :

Primo, une liasse de treize pièces, dont les trois premières et la dernière sont cottées 26, 27, 28, 29 et dernière de la cotte 51 de l'inventaire fait après le décès du s. *Paul-Ambroise Slodtz*, et qui sont le mémoire arrêté, procédures et sentences justificatifs d'une créance de 6,800 livres contre l'abbaye de Chalis.

Secondo, la sentence d'adjudication par licitation de la maison rue du Petit-Lion, échue aud. deffunt sieur *Slodtz* dans la succession dud. s. *Paul-Ambroise Slodtz*, en datte du 12 août 1761; diférents baux de lad. maison; quittance de Me Traveau, du 27 janvier 1762; une autre quittance des sieur et dlle Loyson, passée chez Me Dupré et son confrère, notaires à Paris, le 26 avril 1757, d'une somme de 3,000 livres.

Et tertio, expédition du partage de la succession du s. *Paul-Ambroise Slodtz*, du 3 septembre 1763, fait chez Me Lambot, notaire à Paris.

Pour être lesd. pièces comprises dans l'inventaire qui se fait présentement.

Et ne s'étant plus rien trouvé à comprendre aud. inventaire ny à recoller, les titres et papiers ont été, du consentement de toutes parties et de Me Chevalier, [mis] ès mains dud. s. Laignel qui s'en est chargé en sad. qualité d'éxécuteur testamentaire pour les représenter quand et à qui appartiendra..., les meubles meublans, la bibliotèque, en ce qui concerne la sculpture et les atteliers, sont du même consentement restés ès mains desd. s. de Van Falens et *Fiquet*, lesquels s'en sont solidairement chargés comme dépositaires de biens de justice pour les représenter lors de la vente qui en sera faitte incessament.

(Arch. nat., Y 10888.)

Digitized by Google

CCXIV.

DOMINIQUE-FRANÇOIS SLODTZ

DESSINATEUR DES MENUS PLAISIRS.

11 décembre 1764.

Voici comment, dans les *Mémoires* récemment mis au jour par M. Charles Henry, Cochin s'exprime sur le compte de *Dominique-François Slodtz* : « Après avoir été soldat jusqu'à l'âge de trente ans, « étant revenu chés ses frères, il tentèrent de lui faire apprendre « quelque chose ; il étoit si borné qu'ils n'en purent venir à bout ; « néanmoins, ils le fourrèrent dans les Menus-Plaisirs comme « entrepreneur de la peinture. Il s'y soutint assez passablement « pendant plusieurs années par le secours de ses frères qui veil- « loient à touttes les parties qui demandoient quelque talent. « Lorsqu'on fut forcé de le réformer, à cause de son ineptie et « de la dureté de son caractère, il avoit gagné suffisamment pour « s'en passer. » Ce portrait, sans doute un peu chargé, doit être ressemblant au fond. En somme, des cinq frères *Dominique* est demeuré le plus obscur ; nous ne connaissons rien de lui. La sœur unique des *Slodtz* qui avait épousé, comme on l'a vu dans la pièce précédente, le peintre *Charles van Falens*, reçu académicien en 1726 et mort en 1733, avait laissé au moins un fils que nous avons vu figurer au partage de la succession de *René-Michel Slodtz* et qui reparaît dans la pièce suivante.

Dominique-François Slodtz meurt six semaines à peine après le plus illustre de ses frères, *René-Michel*, dit *Michel-Ange*, dont on vient de lire le scellé (n° CCXIII). Il succombe le mardi, 11 décembre 1764, sur les midi, dans une maison de la rue Saint-Lazare-des-Porcherons, paroisse Saint-Eustache. En qualité de neveu et de présomptif héritier, le s. Louis Van Falens, bourgeois de Paris, demeurant rue Saint-Martin, requiert l'apposition des scellés qui sont mis par le commissaire Pierre Thierion. Voici la nomenclature des meubles qui méritent d'être signalés :

Dans la chambre du deffunt : trois dessus de porte *paysage*, dans leurs cadres dorés ; douze estampes repré-

Digitized by Google

sentant des décorations des Menus, dix autres en figures, le tout dans leurs cadres dorés et sous leurs verres; une grille de feu en deux parties, ornée de cuivre en feuille en couleur, avec pelle et pincette orné de même chose; une glace sur la cheminée d'environ 30 pouces de haut sur 24 de large; un dessus en tableau *paysage;* deux bras de cheminée à deux branches chacune, en couleur; deux bustes d'enfants de bronze sur leurs pieds d'estaux de marbre; la tenture de la chambre en papier peint vert et blanc; une table de marbre sur son pied doré à consolle; douze tableaux qui sont *architecture* et *paysages* sans bordure; une bassinoire de cuivre rouge.

Dans la salle de compagnie, ayant vue sur le jardin : une grille de feu en deux parties, garnie de cuivre en couleur, avec tenaille; une glace de cheminée d'environ 30 pouces de haut sur environ 24 de large; au-dessus, un tableau *paysage;* deux bras de cheminée à deux branches chacun, de cuivre en couleur; une pendulle antique à cadre de cuivre dans sa boette de marquetterie, surmontée d'une figure de cuivre en couleur; un portrait de famille dans son cadre ovalle et deux dessus de porte *paysage;* quatre tableaux pendant représentant *architecture*, tous dans leurs cadres dorés; six petits tableaux *paysage*, sans cadre; un autre petit tableau *paysage* sur cuivre; deux petits coins à deux battans de bois satinés, ouverts et vuides, garnis de leurs tables de marbre; un pot pourry de fayance à deux ances, blanc et bleu; quatre vases de carton peints en gris; seize cadres de bois sans couleur, sculptés.

Dans le poullallier : vingt-quatre poules et un coq réclamés par la dame de Blocquer ou Cloquemer.

Argenterie : six couverts à fillets, aux chiffres du s. *Paul-Ambroise Slodtz;* quatre sallières ovalles; une

Digitized by Google

cuillère à souppe, une à ragout, deux jattes à huit pans; le tout d'argent a été, du consentement dud. s. Van Falens, confié à lad. dame Glockner (ou Cloquemer déjà nommée) qui les a demandé pour son usage jusqu'à l'inventaire.

Et le vendredy, 14 dud. mois de décembre, aud. an 1764, dix heures du matin, en l'hôtel et par devant nous, Conseiller du Roy, commissaire susd., est comparu le s. Michel Roussialle, l'un des gardiens de nosd. scellés, lequel nous a dit que l'apposition de nosd. scellés finie et nous retirés, étant question de mettre le corps du deffunt dans le cercueil, il avoit été trouvé sur le sommier de crin et es environs un double louis de quarante livres, un liard et nombre de papiers qu'il a mis dans un carton, et qu'en ayant fait raport aud. s. Van Falens, il lui avoit dit qu'il convenoit qu'il apportât le tout devant nous pour être fait ce qu'il appartiendra, requérant acte de la représentation qu'il nous fait à l'instant dud. double louis d'or de 48 livres, du liard et du carton.

Les héritiers sont : 1° les enfants de Marie-Françoise Slodtz, à son décès veuve du s. *Charles van Falens*, peintre ordinaire du Roi en son Académie. La veuve van Falens avait laissé deux enfants : Louis van Falens, bourgeois de Paris, déjà nommé plus haut, et Marie-Louise-Charlotte van Falens, sa sœur.

2° Les quatre filles mineures : Marie-Angélique, Marie-Julie, Madeleine-Michelle et Marie-Jeanne, de Marie-Barbe Carlier et de *Jean-Baptiste Slodtz*, peintre de Son Altesse Royale le duc d'Orléans et restaurateur de tableaux, dont Cochin parle aussi dans les mémoires déjà cités (p. 132). Ladite dame Carlier était tutrice de ses filles en vertu d'un avis de parents homologué par sentence du 22 septembre 1759; son mari était mort le 19 septembre.

Les notaires Dupré et Lambot sont chargés de procéder à la confection de l'inventaire.

Les oppositions sont nombreuses; voici les plus remarquables : *Jean-Jacques Philippart*, graveur du Roi en son Académie

Digitized by Google

royale de peinture, demeurant rue Galande. Le s. *Philippart* réclame une somme de 2,000 livres à lui due par *René-Michel Slodtz*, dit *Michel-Ange*, dessinateur de la Chambre et Cabinet du Roi et membre de l'Académie royale, dont le s. *Dominique-François Slodtz* est héritier en partie, pour le travail par lui fait pour parvenir à graver, pour le feu *René-François Slodtz*, un dessin de sa composition représentant le mausolée de feu M. Languet de Gergy, curé de Saint-Sulpice, offrant de remettre la planche contre le payement de la somme réclamée. Il a été question de cette réclamation dans le procès-verbal de scellé de *Michel-Ange* (voy. ci-dessus, p. 354).

8. *Pierre Subro*, peintre, demeurant rue et paroisse Saint-Jacques de la Boucherie, pour une somme de 210 liv.

9. *Pierre-Guillaume Pesne*, maître peintre de l'Académie de Saint-Luc, demeurant à Paris, rue du Four, paroisse Saint-Sulpice, réclamant une somme de 166 liv.

10. *Charles-Laurent Sorée*, peintre en décoration, demeurant à Paris, rue Levêque, paroisse Saint-Roch, créancier d'une somme de 70 liv. 18 s. pour journées faites aux Menus-Plaisirs pour led. feu *Slodtz*.

11. *Charles Bienvenu*, inspecteur et toiseur des Bâtiments du Roi, demeurant rue Neuve-Saint-Étienne, paroisse Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle.

13. Dame Monique-Joseph Langlois, veuve de *Louis-François Grotte*, peintre, au nom de ses enfants mineurs; elle réclame une somme de 490 liv. 10 s. à elle adjugée par les Consuls de Paris, le 5 septembre dernier.

14. *Nicolas Rhehires*, peintre à Paris, demeurant rue d'Orléans, faubourg Saint-Martin, paroisse Saint-Laurent.

16. *Guinand*, peintre à Paris, demeurant au coin des rues Saint-Placide et des Vieilles-Thuilleries.

17. Jean-Baptiste-Guillaume Lefebvre, marchand de fer et artificier du Roi, demeurant quai de la Mégisserie.

19. Pierre Millor, horloger du Roi, à Paris, demeurant rue Saint-Dominique, faubourg Saint-Germain.

20. Louis-Maurice Tabouin, bourgeois de Paris, demeurant rue des Poullies, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, comme tuteur de demoiselle Marie-Antoinette Dennel, pour sûreté d'une somme de 3,319 l. 2 s. 9 d. de principal à prendre dans 39,000 l.

Digitized by Google

de principal rapportées par feu *Dominique-François Slodtz* pour le prix de la maison de la Cornemuse, suivant l'article 52, aux termes du partage passé entre led. Tabouin, aud. nom, led. feu *Dominique-François Slodtz*, le s. *René-Michel Slodtz*, et autres, cohéritiers de la succession du s. *Paul-Ambroise Slodtz*, passé devant Me Lambot, notaire à Paris, et son confrère, le 3 septembre 1763, ensemble les intérêts, etc.

26. *Pierre Baudon*, maître peintre à Paris, demeurant rue Saint-Antoine, paroisse Saint-Paul.

31. Demoiselle Marie-Jeanne Marion, veuve du s. Pierre-Jérôme Plé, marchand mercier-imprimeur et des Menus-Plaisirs du Roi, et à présent épouse du s. Jacques-Martin Roquet, aussi marchand mercier et imprimeur des Menus, demeurant rue Bourtibourg, paroisse Saint-Paul, pour une somme de 15 livres à elle due pour un millier et demi d'argent en feuilles, que led. *Slodtz* lui a envoyé chercher il y a environ cinq ans.

32. *Parrossel*, demeurant à Paris, rue Saint-Benoît.

33. *La Clef*, maître peintre à Paris, demeurant rue Princesse, paroisse Saint-Sulpice.

34. François Le Loutre, maître horloger, demeurant rue de l'Arbre-Sec, propriétaire de la maison qu'habitait le s. *Slodtz*.

35. *Gabriel Carré*, compagnon peintre du défunt, demeurant rue Saint-Denis, réclamant les sommes à lui dues pour journées faites à différents ateliers, à commencer du 22 mars, à l'enterrement de Mme Henriette de France, et qu'il continue actuellement.

Le même déclare qu'à sa connaissance il y a un compte à régler avec M. le maréchal de Richelieu pour ouvrages de peinture faits au pavillon de son hôtel donnant sur le boulevard[1]; qu'il y a aussi un compte à régler avec la dame veuve de Francastel, menuisier de la Chambre du Roi, pour peintures, et avec le s. Laignel, marchand de drap, pour peintures faites en sa maison.

(Arch. nat., Y 10888.)

1. Le pavillon de Hanovre.

Digitized by Google

CCXV.

PIERRE-SIMON DEQUOY

PEINTRE ORDINAIRE DU ROY.

31 décembre 1764.

S'il était besoin d'une preuve nouvelle pour établir que tous les artistes prenant le titre de peintres ordinaires du Roi n'étaient pas nécessairement membres de l'Académie royale, nous la trouverions ici. En effet le s. *Dequoy*, peintre employé et domicilié aux Gobelins, était tout simplement membre de l'Académie de Saint-Luc. Il prit part, en cette qualité, aux Salons ouverts par la Communauté des peintres en 1751 (nos 105 et 106), 1752 (nos 211-214), 1753 (nos 162-167) et 1756 (n° 151). En 1753, le livret donne à *Dequoy* le titre de peintre du Roi, qualité qu'il échange en 1756 contre celle d'Académicien; tous les livrets qui le citent le font demeurer aux Gobelins.

Pierre-Simon Dequoy meurt le lundi, 31 décembre 1764, à une heure du matin, aux Gobelins, dans un appartement au second étage, donnant, d'un côté, sur la grande cour, et, de l'autre, sur la rivière. Par son testament, reçu par Me Garserand, notaire, le 13 octobre 1762, il nomme pour exécuteur testamentaire le s. Jean Duchesne l'aîné, procureur au Châtelet, qui, en cette qualité, fait apposer les scellés par J.-B. Minard, procureur en la Prévôté de l'Hôtel, faisant fonctions en l'absence de Pierre-Charles Davoust, lieutenant général de ladite Prévôté.

Voici les objets trouvés en évidence qui méritent d'être cités :

Dans la chambre du deffunt : un tableau, peint sur toille, représentant un *Christ*, dans sa bordure de bois doré; six tableaux, sans bordure, représentans différens sujets; un miroir antique en une glace d'environ 2 pieds de haut sur un pied de large, dans sa bordure et chapiteau de cuivre et glace; ladite chambre tendue dans tout son pourtour de tapisserie de Bergame.

Dans l'antichambre : une tapisserie de Bergame faisant le tour de lad. antichambre; vingt-cinq tableaux,

Digitized by Google

peints sur toille, sans bordure, représentans différens sujets et portraits; unze chaises couvertes de vieille tapisserie de point de Hongrie à l'éguille.

Dans le grenier estant au-dessus de la chambre dudit deffunt, environ trente tableaux, peints sur toille, sans bordure et tous vieux, représentans différens sujets et portraits.

L'inventaire détaillé fut fait par Garserand, notaire. En ce qui concerne l'atelier de *Dequoy*, « il fut procédé, le 12 janvier 1765, au débrouillement et arrangement de partie des tableaux, estampes, bosses et autres ustancilles de la profession du deffunt par le s. *Guillaume Mazurier*, peintre, demeurant aux Gobelins, appellé à cet effet, » l'inventaire et prisée en furent faits par le même notaire. Les héritiers de *Pierre Dequoy* étaient : Claude-Suzanne Dequoy, veuve de Pierre-Daniel Malivoire, marchand tabletier, *Pierre-Jacques Forestier*, peintre de l'Académie de Saint-Luc, et Marie-Corneille Dequoy, sa femme, sœurs et beaux-frères du défunt.

(Arch. nat., V[3] 90.)

CCXVI.

ANTOINE-CHARLES GUESLAIN

PEINTRE, ANCIEN PROFESSEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.

10 février 1765.

Il est assez singulier que le nom de ce prétendu professeur de l'Académie royale ne figure ni sur les listes, ni dans les procès-verbaux de la Compagnie. *Gueslain* est également inconnu des biographes et notamment de Nagler. Contentons-nous donc de recueillir sans commentaire les faits révélés par le procès-verbal de scellés.

Étienne-Charles Gueslain, qualifié peintre et ancien professeur de l'Académie royale de peinture et de sculpture, meurt le dimanche, 10 février 1765, laissant pour unique héritière une fille qui a fait profession en religion au couvent de Sainte-Avoye; il institue pour exécuteur testamentaire le commissaire Pierre

Digitized by Google

Chenon, qui fait apposer les scellés par son confrère Michel-Pierre Guyot. Le défunt habitait le premier étage d'une maison de la rue de Seine, dont le s. Lely, marchand épicier, était principal locataire.

Parmi les objets en évidence, on remarque : une petite pendule à répétition, faite par Charles Voisin, à Paris, dans sa boîte et sur son pied de marqueterie, avec ornements de cuivre en couleur; une grosse montre dans sa boîte de cuivre; trente à quarante tableaux, dont le portrait du s. *Gueslain* et celui de sa défunte femme, dans des bordures de bois sculpté et doré; une cassette de bois de layeterie renfermant des tableaux et dessins.

En outre, sont représentés différents tableaux que le défunt n'avait pu placer dans son appartement de la rue de Seine et qu'il avait déposés chez le s. Bourdelin, médecin, rue Mazarine, chez le s. Lucas, plombier, place du Louvre, et chez le s. Pierre Chenon.

La dame Meunier, gouvernante du défunt, réclame quinze années de gages, à raison de cent livres par an. Six oppositions de peu d'intérêt.

La succession du s. *Gueslain* est déclarée vacante et échue au roi à titre de deshérance par sentence de la Chambre des domaines, du 9 mars 1765. Le s. Chenon, comme exécuteur testamentaire et légataire universel, s'oppose à l'exécution de cette sentence et reste dépositaire des meubles et effets jusqu'à ce qu'il ait été statué sur la validité du testament olographe.

Damien-Louis Dupont, notaire, est chargé de la confection de l'inventaire.

(Arch. nat., Y 13533.)

CCXVII.

JEAN-ADRIEN DENIS

PEINTRE ET FRIPIER.

31 juillet 1765.

Peintre et fripier, mais bien plus fripier que peintre, le s. *Denis* achetait et vendait beaucoup de tableaux. Aussi l'énumération des toiles trouvées dans son appartement et ses magasins fait-elle le principal intérêt du procès-verbal de scellés dressé par le com-

Digitized by Google

missaire Antoine-Charles Crespy, à la réquisition de Marie-Françoise Pécher, veuve du défunt.

Le s. *Denis* était principal locataire d'une maison sise grande rue du faubourg Saint-Antoine. Il y meurt sur les dix heures du soir, le mercredi, 31 juillet 1765. La déclaration, en raison de l'heure tardive du décès, n'est faite que le lendemain, 1er août. Le défunt laissait deux filles, une mineure, nommée Marie, âgée de quatorze ans, placée sous la tutelle de sa mère, et Françoise, mariée à Jean Brouhet, maître tabletier.

L'inventaire est confié au notaire Nicolas Dondey; Jean-Pierre Raffy, huissier, est chargé de faire la prisée après avoir pris l'avis de deux fripiers et du s. *Claude Bacquot* père, maître peintre de l'Académie de Saint-Luc, demeurant sur le Pont-Notre-Dame.

La veuve représente six gobelets en timbales d'argent. Nous citons textuellement l'énumération des tableaux trouvés chez le s. *Denis*.

Premièrement, dans la chambre où le s. *Denis* est décédé : un tableau, dans sa bordure ovale, représentant le portrait dud. défunt et de sa fille; un autre grand dessus de porte représentant une *Femme avec des amours;* un autre, *Notre Seigneur portant sa croix;* un autre, une *Descente de croix;* deux autres, un *Christ;* un autre, encore une *Descente de croix;* un autre représentant la *Passion de Notre Seigneur;* deux autres, un *Christ;* un autre, un *Enlèvement de femme;* un autre, l'*Adoration des Roys;* un autre, un *Portrait de femme dormante;* un autre, une *Teste d'homme;* un autre, un *Chasseur;* un autre, de *Paysage;* un autre, le *Portrait de lad. veuve Denis;* un autre, des *Amours;* deux autres, *Grands paysages;* deux autres, une *Madeleine;* cinq autres, *Paysages* de différents sujets, tous peints sur toille et dans leurs bordures de bois doré, à l'exception de six sans bordure; un autre grand tableau, peint sur bois, représentant un sujet de

Digitized by Google

l'histoire; deux testes en marbre blanc représentant homme et femme, plaqués sur une planche de bois peint en vert avec une coquille dorée au-dessus; une petite Crèche en bois, garnie en dedans de cinq petits pilastres, de glace, plafond et plancher aussy de glace, avec ornements de bois doré, représentant la *Reine Hester;* trois autres petits tableaux, dont deux à bordure dorée et l'autre à bordure brune, représentant des *fruits* et *paysage;* douze autres petits *portraits*, *homme* et *femme*, *Agnus* et *reliquaire*, dont six sous bordure dorée et les six autres sous bordures brunes; différentes petites tablettes à livres, sur lesquelles se sont trouvés cent volumes de livres reliés en veau et parchemin, tant histoire que dévotion; deux vieilles boistes à couleurs garnies de quelques pinceaux, couleurs et palettes; un petit tour à guillaucher; unze petites figures en plâtre représentant des *enfans* et *figures d'hommes et de femmes;* un petit tableau, peint sur cuivre, représentant *Notre Seigneur portant sa croix*, dans sa bordure de bois noircy; une jatte et douze pièces de fayance en forme de hurne, servant d'ornement de cheminée; deux bras de cheminée, à une branche chacun; un *Christ* de cuivre bronzé sur sa croix de bois noircy; une pendulle à réveille, faite à Paris par Bouland, garnie de ses pois et cordages dans sa boîte de bois de noyer, peint en couleur brune dans toute la hauteur de la chambre; deux violons; une échelle (fauteuils et chaises); une petite croix reliquaire.

Dans une chambre ensuite, ayant pareille vue, séparée par une cloison : un grand tableau représentant une *Charité Romaine;* un autre, un *Christ avec une Madeleine au pied;* un autre, un *portrait de femme;* un autre plus petit, aussy un *portrait de femme;* un

Digitized by Google

autre, *St Jean;* un autre, *St Pierre*, tous peints sur toille, dans leurs bordures de bois doré; un autre représentant une *Déesse*, sans bordure; quatre autres dessus de portes, dont deux à bordures de bois doré; un autre, peint sur bois, dans sa bordure de bois doré, représentant *Notre Seigneur avec une armée (sic);* dix-neuf autres représentant *Agnus*, *reliquaires*, *oiseaux*, *fleurs*, le tout de différentes grandeurs et différentes bordures, et partie sous verre; deux petits miroirs de toilette dans leurs bordures de bois rouge; un *Christ*, sur sa croix, posé sur un fond de velours noir.

Sur l'escalier, un petit retranchement pratiqué avec des planches, un grand tableau et trois autres plus petits, peints sur toille.

Dans la cuisine, au fond de la boutique, au rez-de-chaussée : un petit trumeau de cheminée, d'une seule glace, et tableau au-dessus, peint sur toille, représentant *paysage*, avec bordure à filets de bois doré; deux bras de cheminée de cuivre, en couleur, d'une seule branche chacun; un tableau représentant un *portrait d'homme* dans sa bordure de bois doré; un autre, dessus de porte, sans bordure, représentant des *bergers et des bergères jouant des instruments;* un autre, plus grand, aussy sans bordure, représentant *paysage et verdure;* dix autres, de différentes grandeurs, représentants *paysage et verdure*, dans leurs bordures de bois doré; une épée à garde de cuivre; deux cannes, dont une de jon et l'autre de bois de rose; deux hurnes servant d'ornements d'armoires; deux estampes sous verre, dans leurs bordures de bois noircy, représentant *paysage*.

En procédant, lad. veuve Denis nous a représenté un registre couvert de parchemin, en teste duquel est mention de la délivrance que nous lui en avons fait

Digitized by Google

le 10 mai 1758, à l'effet par elle d'y inscrire les marchandises d'hazard qu'elle achepte, les noms, surnoms, qualités et demeures de ceux qui les luy vendent, le prix, la nature, qualité, quantité desd. marchandises, lequel registre, entièrement écrit jusqu'au 23e feuillet recto, ne pouvant être renfermé sous nos scellés, a été de nous signé et paraphé au-dessous des deux articles portés sur led. 23e feuillet recto, à l'effet de servir à lad. veuve Denis à y inscrire ses achapts, ainsy qu'auparavant, et être led. registre représenté toutes fois et quantes et à qui il appartiendra, au moyen de quoy elle s'en est chargée.

S'est trouvé dans lad. boutique, sur des rayons, quantité de vieux habits.

A l'égard des marchandises qui se sont trouvées dans un petit passage, entre la cuisine et la boutique, ainsy que beaucoup de tableaux qui se sont trouvés dans les deux chambres du 2e étage, nous avons fait transporter le tout dans un grenier au 3e étage de lad. maison pour en éviter la description.

(Arch. nat., Y 14092.)

CCXVIII.

LE COMTE DE CAYLUS.

5 septembre 1765.

Par ses nombreux écrits sur l'art et les artistes, par ses talents de dessinateur et d'écrivain, le comte de Caylus mérite de figurer dans notre galerie. Nous ne répéterons pas les détails qu'on lit partout sur ce grand seigneur archéologue, sur ce Mécène atrabilaire et brusque. Il suffit de renvoyer au portrait tracé par *Charles-Nicolas Cochin* dans les *Mémoires* récemment publiés par Charles Henry. *Cochin* n'aimait pas le comte de Caylus et il le peint sous des couleurs peu favorables. Encore est-il intéressant de connaître les raisons de cette antipathie.

Digitized by Google

L'inventaire sommaire dressé par le commissaire au Châtelet donne un avant-goût de l'inventaire détaillé du notaire qui pourra facilement être consulté, ainsi que le testament, dans l'étude du successeur de Me Mathon.

Procès-verbal d'apposition de scellés au palais des Tuileries après le décès du comte de Caylus.

L'an 1765, le jeudy, 5me jour de septembre, neuf heures du matin, nous, Albert-Laurent Beasse de la Brosse, lieutenant général civil, criminel et de police de la Prévosté de l'Hostel du Roy, nous sommes transporté en l'appartement de M. le comte de Caylus, au palais des Thuilleries, cour de l'Orangerie, où étant, est comparu me Étienne Casenave, avocat au Parlement de Paris, fondé de procuration de messire Achilles-Joseph Robert, marquis de Lignerac, seigneur de Saint-Chamand et autres lieux, etc., etc., lequel nous a dit qu'il vient d'apprendre que led. comte de Caylus étoit décédé il y a environ deux heures dans l'appartement où nous sommes; pour quoy il nous requiert, aud. nom de fondé de procuration dud. seigneur comte de Lignerac, habile à se porter héritier dud. défunt, et au nom et comme son éxécuteur testamentaire, de présentement procéder à l'apposition de nos scellés sur les meubles et effets délaissés par led. comte de Caylus, et à la description sommaire de ce qui se trouvera en évidence.

En exécution de laquelle ordonnance, après que nous avons été introduits par J.-B. Godeau, valet de chambre dud. deffunt, nous avons apposé nos scellés ainsi qu'il suit :

Premièrement, dans une chambre au premier étage, ayant vue sur le jardin pratiqué dans lad. cour de

Digitized by Google

l'Orangerie, où nous avons trouvé le cadavre dud. seigneur comte de Caylus :

Deux chenets de fer avec des pommes de cuivre dorées; sur la cheminée, une glace en deux parties, d'environ 4 pieds sur 3; deux branches de cheminée de porcelaine; deux oiseaux d'émail; deux vases sur la cheminée, de bronze, sur deux pieds de marbre; une aigle portée par deux Cupidons de bois doré; quatre autres glaces dans leur bordure de bois doré, toutes en deux parties, hautes de 4 pieds sur 2 et demy environ; cinq consoles de marbre de différentes formes, sur leurs pieds de bois sculpté doré; trois vases aussy de marbre; huit figures à la romaine sur leurs pieds; deux autres bras de cheminée, de porcelaine, sur deux coins de bois peint en rouge, sur lesquelles quatre petites figures; une petite tayère; deux tasses; deux petits pots de fleurs; deux petites corbeilles; une autre petite tayère; deux vases de porcelaine avec une figure en nudité de bronze; quatre autres figures aussy de bronze sur leurs pieds de bois; un canapé; deux bergères et trois chaises couvertes de damas à fleurs avec leurs pieds de bois doré; un grand fauteuil couvert de siamoise; deux rideaux de fenêtre de taffetas vert; trois tableaux dans leur bordure de bois doré à différens sujets; une chaise de lac en antique.

Dans une antichambre ensuitte de la salle servant de chambre à coucher : huit tableaux estampes et gravures; un baromètre; un thermomètre; un vase sur son pied de marbre; un petit secrétaire, la porte de glace, le dessus de marbre; deux figures de bronze sur un pied de marbre; deux flambeaux de cristal.

Dans le cabinet d'aisance donnant sur l'escalier : quatre petits coins garnis de différentes figures chinoises, animaux et oiseaux; huit petites tablettes gar-

Digitized by Google

nies aussy de différentes figures; trois vases et une table à dessus de marbre; une lanterne de porcelaine; deux pots de fleurs en médaillon.

Étant montés au second étage par l'escalier, avons apposé nos scellés sur la porte d'entrée du cabinet des antiquités composé de trois pièces.

Dans le corridor de l'escalier, depuis le rez-de-chaussée jusqu'en haut : tant bas-relief, en médaillons, marbre, petite miniature et autres morceaux d'antiquités, dix-huit pièces.

Dans une antichambre au rez-de-chaussée, sur le jardin : deux petits tableaux dessus de porte, un autre grand tableau.

Dans une salle de compagnie ensuitte : douze chaises de velours d'Utrech bleu; un canapé de bois doré garni; deux tables de marbre avec leur pied en console de bois doré; deux testes en médaillons de marbre en bas-relief; deux vases de porcelaine; une tête de pierre représentant un portrait; la tenture de ladite chambre de cuir doré.

Dans une petite garde-robbe ensuitte : une petite console de marbre sur son pied doré, sur laquelle un vase de porcelaine; deux petites encoignures de bois doré; deux mauvais portraits sans bordure; un grand vase de porcelaine bleue.

On passe ensuite à la cuisine et à la cave.

Dans le jardin : un mausolée en porphire avec son piédestal en bois, ledit mausolée soutenu par deux lions; quatre pieds de pierre sur lesquels sont des figures tronquées dans le milieu; un petit autel à la romaine, bas-relief en marbre blanc; deux colonnes sur un mesme pied en pierre; trois figures en médaillons; bas-relief aussy de marbre.

Digitized by Google

Nota : Le testament olographe du comte de Caylus fut reçu par Me Mathon, notaire au Châtelet, le 1er décembre 1764, avec deux codicilles en date du 18 juin et du 15 juillet 1765, et insinué au Châtelet le 6 septembre suivant.

L'inventaire du mobilier fut dressé par Me Mathon et son confrère, notaires au Châtelet.

Le 11 octobre 1765, il fut procédé à la reconnaissance des scellés apposés à l'entrée du cabinet d'antiques et à la distinction et triage des gros meubles d'avec les antiques; même opération fut faite dans un petit cabinet au 1er étage.

A l'égard des estampes, mignatures, pastels, tableaux, terres cuites, médaillons de marbre, tables de porphire, vases, sculpture, et autres pièces qui ne dépendent point et ne sont point considérés faire partie de l'antique, il a été procédé à l'examen, ordre et arrangement de partie d'iceux par le sieur *Pierre Remy*, ancien directeur de l'Académie de St Luc, demeurant à Paris, rue Poupée, que toutes les parties, d'un consentement unanime, ont nommé et choisy, pour la prisée et estimation des objets cy-dessus mentionnés être faits par ledit me Baudet (huissier de la Prévôté), sur l'avis dudit sr *Remy*.

Le mercredy, 16 octobre 1765, avons reconnu sains et entiers, et comme tels avons levé et ôté les scellés par nous apposés sur les extrémités d'une bande de papier bouchant l'entrée et ouverture de serrure de la principale porte d'entrée du cabinet d'antique, et, ouverture ayant été faite de ladite porte avec la clef représentée par notre greffier, a été procédé par me Antoine Grimaud, censeur royal, demeurant à Paris, rue des Grands-Augustins, choisy et nommé par toutes les parties, à l'examen et arrangement des bronzes, pierres gravées et autres objets qui ne font point partie de l'antique, à l'effet par ledit sr abbé de faire la distinction des

Digitized by Google

différents objets non antiques, pour lesdites pierres gravées, bronzes et autres objets être ensuite inventoriés et prisés par les officiers cy-devant nommés sur l'avis dud. s^r *Remy*, cy-devant nommé, et, à l'égard de tous les objets antiques, l'examen et arrangement en être fait par ledit sieur abbé Grimaud, des mêmes consentements, et ensuite l'inventaire et prisée d'iceux en être fait par les mêmes officiers, sur l'avis dudit sieur abbé.

Le comte de Caylus fut soigné dans sa dernière maladie par Michel-Joseph Mayault, docteur régent en la faculté de médecine de Paris, qui réclama 1,500 livres d'honoraires.
(Arch. nat., V^8 90.)

CCXIX.

NICOLAS JULLIEN

PEINTRE DE L'ACADÉMIE DE SAINT-LUC ET DE LA SOCIÉTÉ DES ARTS.

17 octobre 1765.

J'ai cherché partout ce que pouvait être, en 1765, la Société des Arts; je n'ai trouvé aucun renseignement satisfaisant. D'ailleurs, malgré son double titre, le peintre *Nicolas Jullien* est aujourd'hui tout à fait oublié. Aucun biographe, ni Nagler, ni Bellier de la Chavignerie ne connaissent ce nom. Il faut donc nous contenter des détails fournis par le commissaire Louis-Henry Auret Delagrave, chargé de l'apposition des scellés par Jean-Charles Delu, avocat au Parlement, exécuteur testamentaire du défunt, suivant le testament reçu par Me Collet et son confrère, notaires à Paris, le 16 octobre 1764.

Nicolas Jullien, peintre de l'Académie de Saint-Luc et de la Société des Arts, serait, d'après les dires du s. Delu, tombé malade au mois de juillet 1764, d'une humeur d'érésipèle, qui dégénéra en hydropisie de poitrine ; il languit plusieurs semaines et mourut le jeudi, 17 octobre 1765, sur les cinq heures et demie du matin, dans son appartement, au troisième étage

Digitized by Google

d'une maison de la rue Saint-Antoine, dont le s. Ringuet, conseiller de l'Élection, était propriétaire en partie.

Parmi les meubles trouvés en évidence, il faut signaler : un tableau, portrait de famille, dans sa bordure dorée et carrée; quatre estampes sous verre, sujets de dévotion et champêtres; une montre, faite à Paris par Levasseur, à cadran d'émail au milieu duquel est une petite peinture, à aiguilles d'or, marquant heures et minutes, dans sa boîte d'argent, avec une clef d'argent; un cachet cornaline monté en or et un cachet d'or armorié ; plusieurs tableaux et portraits de famille; trois cuillers, quatre fourchettes et six cuillers à café d'argent, pesant ensemble 2 marcs 1 once 7 gros.

Des pièces produites par l'exécuteur testamentaire pendant le cours de l'inventaire il résulte que le contrat de mariage du défunt s. *Jullien* avec demoiselle Charlotte Boullet avait été passé devant Me Dulion, notaire, le 22 mai 1724, et que l'inventaire fait après le décès de lad. demoiselle Boullet, par Me Macquer, portait la date du 9 avril 1755.

Le défunt ne laissait pas d'enfant. Se présente comme seul héritier *Pierre-François Suet*, peintre dans les Menus-Plaisirs du Roi, demeurant rue au Lard, à côté de la halle aux Cuirs, cousin germain du s. *Jullien*.

Geneviève-Françoise Cavellier, veuve du s. Pierre Jullien, maître perruquier à Paris, se présente aussi comme présomptive héritière de Germain Jullien, son fils, absent depuis quinze ans, qui serait seul habile à se dire héritier du s. *Nicolas Jullien*, son oncle paternel. Les droits de la dame Cavellier sont contestés par le s. *Suet*, puis il est procédé à la confection de l'inventaire par le notaire Pierre-Étienne Collet, désigné par le s. Delu.

(Arch. nat., Y 15963.)

CCXX.

FRANÇOIS REDON

MAÎTRE PEINTRE ET MARCHAND DE COULEURS.

18 novembre 1765.

Le procès-verbal d'apposition de scellés du s. *François Redon* contient des renseignements curieux sur l'approvisionnement

Digitized by Google

d'une boutique de marchand de couleurs pendant la seconde partie du XVIIIe siècle. A ce titre, c'est un document d'un véritable intérêt dont il convient de conserver tout ce qui a trait au commerce du défunt. Le s. *Redon*, qualifié maître peintre et marchand épicier, meurt dans la nuit du 17 au 18 novembre 1765, vers minuit, en une maison de la place de l'École appartenant au s. Delappe, maître d'hôtel du Roi, où il avait une boutique. Sa veuve, Marie-Jeanne Baco, — ce nom a été porté par plusieurs artistes au XVIIIe siècle, — fait apposer les scellés par le commissaire Pierre Chenu, en déclarant qu'elle n'a point d'enfants du défunt, mais qu'il laisse trois mineurs d'un précédent mariage. Ces mineurs, nommés Barthélemy, Jean et Pierre Redon, dont la mère était Pieronne Pradel, sont placés sous la tutelle de Georges Migot, maître maçon et entrepreneur de bâtiments, à Paris.

Le commissaire commence par remettre à la veuve une somme de douze cents livres, trouvée dans une petite commode à la Régence, pour les frais funéraires et les dépenses de la maison, puis il procède à l'inventaire des objets garnissant l'appartement du s. *Redon*. Voici cette énumération :

S'est trouvé en évidence : une pendulle faite par Dupré à Paris, dans sa boîte à chapiteau et sur son pied de marqueterie avec ornements de cuivre en couleur; un *Christ* de plâtre sur sa croix de bois noircy; trois estempes gravées, sous leur verre blanc et dans leur bordure de bois doré; deux tableaux, peints sur toille, sans bordure.

Dans une espèce d'armoire : six cuillères et six fourchettes et un goblet à pied, le tout d'argent.

Dans la boutique : un comptoir et son banc de bois de chesne; trois pierres à broyer; une quatrième plus petitte; trois corps de tiroirs et douze planches en tablette; une petitte armoire de bois de chêne, dans lesquelles armoires, tiroirs, et sur lesquelles tablettes se sont trouvés les marchandises qui suivent :

Digitized by Google

Une livre et demie de cendré blanc, un quarteron de gomme d'Arabie,

Une livre et demie de gomme gutte,

Trois quarterons de lac carminée,

Deux livres et demie de vermillon,

Deux livres de sinabre,

Une livre de jaune de Napple,

Deux livres de blanc de plomb,

Une demi livre d'or peint jaune,

Trois quarterons d'or peint rouge,

Une demie livre de masicot jaune,

Deux onces de vert de vessie,

Une demie livre de vert de montagne,

Six onces de bleu de Prusse,

Une demie livre de stille de grains clairs de Troyes,

Deux onces de stille d'Angleterre,

Une livre et demie de maille bleu,

Une livre de terre d'ombre,

Trois quarterons de blanc de seruze,

Trois quarterons de terre de Scienne,

Une demie livre de jaune fin,

Trois quarterons de coquille d'or,

Une demi livre de noir de charbon,

Une demie livre de vert calsiné,

Une livre de bronze de Paris,

Une livre de biste,

Neuf pacquets et demi d'or faux en feuilles,

Douze pacquets de bronze en feuilles,

Douze bocaux contenant environ une livre et demie d'avanturine,

Trois quarterons de verd de gris calsiné,

Une douzaine et demie de palettes à couleur,

Cinq livres d'or peint jaune en pierre,

Digitized by Google

Six livres de coquille d'or,
Trois livres de stille de grains d'Angleterre,
Dix livres de noir d'os,
Deux livres de terre verte commune,
Trois onces de noir de fumée,
Une livre et demie de noir d'Allemagne,
Une livre d'indigo,
Quatre livres d'émail,
Treize godets remplis de différentes couleurs préparées à l'huille,
Deux onces de cendre d'outremer d'argent,
Deux onces de cendre d'outremer commun,
Cinq livres d'or peint jaune,
Une livre d'avanturine,
Trois livres de stile de grains clair,
Trois livres de stile de grains commun,
Trois livres de sené,
Deux livres de jaune de rappe en pierre,
Douze livres de stile de grains commun,
Six livres de bronze de Paris,
Une douzaine de crayons, tant blancs que noirs,
Deux livres de graines d'Avignon,
Cinq livres de bleu de Prusse en pierre,
Quatre livres de lacre commun,
Une demie livre de noir de pesche,
Deux livres de lacre commune,
Quatre livres de sang darac,
Une livre et demie d'ocre jaune en grains,
Trois quarterons de terre de Cologne,
Une livre de blanc de seruze en grains,
Une demi livre de verd de gris en pierre,
Une demi livre d'or peint en grains,
Cinq quarterons de stille de grains claire en pierre,

Digitized by Google

Trois quarterons d'or peint en rouge,
Une livre de coquille d'or,
Deux livres de brun rouge en grains,
Deux livres de jaune de nappe (Naples) en pierre,
Deux livres de rouge commun en pierre,
Une livre de bleu de Prusse,
Une livre de mine de plomb rouge en grains,
Trois livres de terre de Cologne en pierre,
Une livre et demie de lacre,
Trois livres de stille de grains d'Angleterre en pierre,
Une demie livre de rouge commun,
Une demie livre de lacre en grains,
Une livre de stile de grains d'Angleterre,
Une livre de noyau de pesche brûlé,
Trois quarterons d'ocre jaune en grains,
Une livre d'ocre peint jaune en poudre,
Une livre et demie d'ocre de rhue en poudre,
Une livre d'ocre de rhue en grains,
Une livre de stille de grains d'Angleterre en pierre;
Deux douzaines et demie de brosses, tant petittes que grosses;
Six douzaines d'autres à pinçots;
Une demie douzaine de blereaux, tant petits que gros;
Huit douzaines de vessies;
Vingt livres de colle de Flandre;
Une douzaine et demie de toille, sur chassis de différentes grandeurs;
Cinq bœttes à pastilles garnies et assorties;
Six tonneaux dans lesquels s'est trouvé environ cent livres de jaune en pierre;
Quatre cent pesant de blanc de seruze en pierre;
Une tinette contenant douze livres de jaune preparée à l'huille;

Digitized by Google

Une autre tinette contenant soixante livres de blanc de seruze préparées à l'huille;

Douze livres de mine de plomb rouge;

Deux cruchons et un broc à l'huille;

Deux plateaux de balance de cuivre rouge et deux plus petits de cuivre jaune.

Dans la cave :

La valeur de deux pièces d'huille de noix et un baril d'huille de lin.

Lad. dame veuve Redon nous a representé sa montre à boete d'or avec sa chaine de similor à usage de femme, et nous a déclaré qu'elle a envoyé dernièrement chez la d^lle^ Crepin, sa couturière, demeurante rue d'Enfer, une robbe de taffetas pour demonter.

Elle nous a aussy déclaré que led. deffunt, son mary, occupoit un magazin rue des Prêtres St Germain, maison du s^r^ Bailly, marchand de vin, dans lequel magazin il y a quelques marchandises de la profession dud. deffunt, pourquoy nous requiert de nous y transporter avec led. m^e^ Mauger et François Lavaud, compagnon dud. deffunt, à l'effet de continuer lad. description.

Et, de suite, nous nous sommes transportés susd. rue des Prêtres, et entrés dans son magasin au rez-de-chaussée, au fond de la cour, qui nous a été indiqué et dont nous a été fait ouverture, où étant, avons procédé à lad. description, ainsy qu'il suit :

Deux pierres à broyer; deux tonneaux dans lesquels s'est trouvé 300 livres de jaune en poudre;

Cent livres de blanc de plomb en pierre;

Quarante livres de noir de charbon en poudre;

Trente livres de noir d'Allemagne;

300 livres de litharge;

300 livres de rouge de Prusse en poudre;

Digitized by Google

200 livres de gros rouge commun en poudre;
Dix douzaines de chassis garnis de toille partie huillée;
Deux douzaines sans toille;
Quatre pièces de toille à tableaux;
Deux chevalets, un mortier et une chaudière de fonte;
Une douzaine de mollettes et une douzaine de couteaux à couleur.

La veuve désigne comme expert pour l'estimation des marchandises le s. Charles de Rouvray, marchand épicier à Paris, demeurant rue Saint-André-des-Arts, et le tuteur nomme, au même effet, Charles Delaplace, marchand épicier, quai de la Mégisserie.

L'inventaire est clos sans incident par le notaire Damien-Louis Dupont, chargé de sa confection.

(Arch. nat., Y 11355.)

CCXXI.

JEAN-LOUIS GAINEAU

MAÎTRE PEINTRE.

7 février 1766.

Jean-Louis Gaineau, maître peintre à Paris, meurt le vendredi, 7 février 1766, sur les quatre heures de l'après-midi, laissant d'un premier mariage avec Marie-Louise Woilleau plusieurs enfants, et après s'être remarié avec Marie-Gabrielle Griminy, dont il était séparé de biens par sentence rendue en la Chambre du Conseil du Châtelet, le 18 novembre 1755.

Les sieurs *Jean-Louis Gaineau*, maître peintre à Paris, rue Mazarine, et *Louis-Claude Gaineau*, aussi maître peintre à Paris, rue du Four, requièrent le commissaire Antoine-Bernard Léger d'apposer les scellés sur les meubles garnissant l'appartement de leur père, au premier étage d'une maison de la rue des Boucheries, faubourg Saint-Germain, appartenant au s. Marie, maître chandelier à Paris.

La veuve s'oppose à l'apposition des scellés, prétendant que tous les meubles lui appartiennent; que, depuis la séparation, elle a seule fait le commerce; et que, depuis plus de trois ans, son mari,

Digitized by Google

accablé d'infirmités, incapable de rien faire, était toujours alité.

Les fils invoquent l'inventaire fait après le décès de leur mère. Il en est référé au lieutenant civil, qui renvoie les parties à l'audience et ordonne par provision l'apposition des scellés.

Le mobilier comprend : cinq tableaux sur toile et en pastel, dans leurs bordures de bois sculpté doré; un tableau représentant une *Madeleine*, peint sur bois; un devant de cheminée peint sur toile, représentant un sujet de *Pastorale;* huit autres tableaux ; huit boîtes de pastel ; enfin, dans la boutique au rez-de-chaussée, des marchandises et ustensiles servant à la profession de peintre.

A part les deux fils déjà nommés, le défunt laissait deux héritiers : Marie-Anne-Élisabeth Gaineau, femme de *Nicolas-François Meunier*, peintre, et Luc-Pierre-Michel La Houssaye, mineur, placé sous la tutelle de *Pierre La Houssaye*, peintre, par représentation de sa mère, feue Marie-Madeleine Gaineau.

Le notaire Amable-Toussaint de La Rue est chargé de faire l'inventaire.

(Arch. nat., Y 14026.)

CCXXII.

FRANÇOIS-ALEXANDRE BRASSAC

SCULPTEUR EN BOIS D'ÉVENTAILS.

6 avril 1766.

Apposition de scellés, le 6 avril 1766, après le décès de *François-Alexandre Brassac*, sculpteur en bois d'éventails, demeurant rue Aumaire, dans une maison dont le sieur Bourdois, maître éventailliste, est principal locataire, à la requête de Jacques Hosche, bourgeois de Paris, son beau-frère, à cause de feue Marie-Anne Delisle, épouse dudit s. *Brassac*.

Le s. *Brassac* laissait un enfant âgé de deux ans et demi à trois ans; néanmoins, sa succession, peu importante d'ailleurs, fut réclamée par le fisc et adjugée au Roi à titre de bâtardise par sentence de la Chambre du domaine, en date du 19 avril 1766.

Antoine-Pierre Desplace, notaire au Châtelet de Paris, fut chargé de l'inventaire.

Opposition de *Robert Bourdois*, marchand éventailliste, rue et vis-à-vis le cloître Saint-Nicolas-des-Champs.

(Arch. nat., Y 12167.)

Digitized by Google

CCXXIII.

PIERRE DE LA HAYE

MAÎTRE PEINTRE.

22 juin 1766.

Procès-verbal de mort subite de Pierre de la Haye.

L'an 1766, trois heures de relevée, le dimanche 22 juin, nous, Jean Percheron, commissaire requis, sommes transporté, rue des Gravilliers, en la maison dont est principal locataire le s^r Pierre Quentin, maître masson; où estant, nous y avons trouvé led. s^r Quentin, demeurant même maison, qui nous a introduit dans une chambre au premier étage sur la rue, où estant, nous y avons trouvé un corps mort, que led. s^r Quentin et s^r Charles-Nicolas La Clef, marchand épicier, demeurant rue Meslé, nous ont dit estre le corps mort de *Pierre de la Haye,* maître peintre, occupant la chambre où nous sommes, lequel est décédé, il y a peu de moments, d'un étouffement auquel il estoit sujet; qu'il avoit le jour d'hier esté saigné du pied, et que ce jourd'huy il s'est fait raser pour aller à la messe à midy, paroissant en assez bon état; qu'un compagnon couvreur, nommé Michel, et un plombier, qui estoit avec luy, qui s'est trouvé en lad. chambre, luy a entendu dire qu'il se trouvoit mal, pour quoy il a appellé du secours; que le s^r Lefevre, compagnon couvreur, demeurant même maison, est descendu et l'a trouvé sans respiration, et que, peu après, il est passé; pourquoy et comme il est nécessaire de pourvoir à son inhumation et à la sûreté des effets de sa succession, et que ne luy connoissons aucun parent à Paris, lesquels sont en

Digitized by Google

Normandie, ils ont requis nostre transport à l'effet de dresser du tout procès-verbal, d'apposer nos scellés sur les effets qui sont en lad. chambre, de procéder à la description sommaire de ce qui se trouvera en évidence.

Est à l'instant comparu Antoine-Claude Belier, élève du s^r Dubertrand, maître en chirurgie, demeurant chez luy, rue du Temple, par nous mandé, lequel a dit, après avoir examiné le corps mort dud. *Pierre de la Haye*, qu'il luy paroist estre décédé d'une attaque d'apoplexie.

(L'information d'office, faite le 22 juin 1766, ne révèle aucun détail nouveau.)

Le même jour, 22 juin 1766, à la requête du s. Quentin, déjà nommé, les scellés sont apposés sur les meubles du défunt par le commissaire Percheron. La description ne présente aucune particularité notable. Les héritiers du défunt sont des collatéraux, frères ou sœurs, laboureurs habitant la campagne aux environs de Vire. Le notaire Nicolas de Ribes est chargé de l'inventaire.

Parmi les oppositions, il faut noter celle du s. Pierre Quentin, propriétaire du défunt, réclamant trois années de loyer, à raison de cinquante livres par an, celle de *Nicolas Pasquier*, peintre en bâtiments, réclamant la somme de 8 livres pour ouvrages de peinture par lui faits pour le s. *de la Haye*, enfin celle de Jean-*Antoine Pasquier*, peintre en marbre, frère du précédent, créancier d'une somme de 12 livres, due pour ouvrages également faits pour le défunt.

(Arch. nat., Y 15193.)

CCXXIV.

EDME-NICOLAS REFROGNÉE

MAÎTRE PEINTRE.

31 juillet 1766.

Edme-Nicolas Refrognée, maître peintre doreur à Paris, n'a laissé aucun souvenir. Il meurt le jeudi, 31 juillet, dans la soirée, en son domicile, rue des Fossés-Saint-Victor, près de celle des

Digitized by Google

Boulangers, où les scellés sont apposés par le commissaire Charles-Convers Desormaux sur la requête de *François Refrognée*, aussi maître peintre, rue Saint-Jacques, vis-à-vis la fontaine, paroisse Saint-Séverin, frère du défunt. De sa femme, Marie-Jeanne Drouard, le défunt laissait une fille mineure, âgée de huit ans, placée sous la tutelle de son grand-père paternel, Jacques Refrognée, gagne-deniers, demeurant carré et paroisse Saint-Landry. Il occupait le rez-de-chaussée et le premier étage de la maison où il meurt. Parmi les objets trouvés en évidence, signalons : un tableau représentant une *Léda;* six tableaux peints sur toile, dans leurs bordures, et un sans bordure; enfin, deux cent cinquante livres de blanc de céruze, deux pierres de lierre à broyer et leurs molettes, un baril d'environ cinquante livres de gros rouge, dans la boutique.

Une dizaine d'oppositions. Parmi les créanciers, on remarque le propriétaire de la maison; *Philippe Pierot*, compagnon peintre, réclamant 23 livres pour journées employées pour le défunt; *Pierre Guillard* le jeune, compagnon peintre. Le notaire Richard-Marcel Jarry est chargé de l'inventaire. Pour la prisée des marchandises, on demande l'avis de Me Jean-Baptiste de la Cour, demeurant à Paris, rue Grenier-Saint-Lazare.

On trouve 288 livres en deniers comptants. Les travaux exécutés par le défunt, et dont le montant est encore dû, sont portés à l'inventaire et donnent lieu à divers incidents. Nous nous contenterons de rapporter le plus caractéristique dans les termes mêmes du procès-verbal :

En proceddant, led. sr *Refrogné* a observé que le deffunt avoit entrepris des ouvrages considérables de peintures de toutes espèces au château de Villeparisis, appartenant à la dame de la Garde, dont le devis et marché compose la première pièce de la cotte et de l'inventaire;

Que la partie la plus dispendieuse desd. ouvrages et la moins lucrative est faite, qu'il ne reste plus à terminer que les ouvrages faciles et dont le prix indemnisera de l'ingratitude des premiers;

Digitized by Google

Que, de les laisser dans cet état, c'est abandonner un bénéfice certain pour ne recevoir qu'à peine les déboursés faits jusqu'à présent et courir le risque des demandes que lad. dame de la Garde seroit en droit de former en exécution dud. devis et marché ;

Que les marchandises de peintures inventoriées se montent à une modique somme de 700 livres, qui peut-être même ne se retrouveroit point par l'évènement de la vente, laquelle occasionneroit encore des frais indispensables ;

Que, par ces motifs, il estime que le parti le plus avantageux à prendre pour l'intérêt de toutes les parties est d'employer lesd. marchandises jusqu'à concurrence de ce que lesd. marchandises permettront de faire et de l'autorizer à acheter le surplus des marchandises qu'il conviendra pour le parachèvement desd. ouvrages au proffit de lad. mineure et de qui il appartiendra ; pourquoy il requiert que lesd. marchandises soient distraites de la vente à faire des effets inventoriés et qu'elles lui soient remises aux fins que dessus, et qu'à cet effet il soit autorizé à payer les fournitures et ouvriers et à toucher et recevoir les sommes qui seront payées par la dame de la Garde et en donner quittance, sans que le tout puisse attribuer à lad. mineure aucune qualité préjudiciable.

Cet avis est adopté après autorisation du lieutenant civil et on procède à l'achèvement de l'inventaire.

(Arch. nat., Y 11689.)

Digitized by Google

CCXXV.

NICOLAS SAUSSET

PEINTRE.

3 septembre 1766.

Procès-verbal de mort subite.

L'an 1766, le mercredy, 3 septembre, trois heures de relevée, en notre hôtel et par devant nous, Jean-François Hugue, commissaire au Châtelet de Paris, est comparu Jean-Philippe Levié, employé dans les nouveaux droits rétablis, demeurant rue des Jeuneurs, chargé par le s^r Vautier, inspecteur des droits sur le bois, de la recette et perception des loyers de la maison où est demeurant le comparant, appartenant à la dame Monduisant, et dont led. s^r Vautier est principal locataire; lequel nous a dit et déclaré que le nommé *Sausset*, peintre[1], locataire d'un cabinet au troisième étage ayant vue sur une seconde cour de lad. maison, n'a point paru depuis avant-hier au soir; qu'il craint que ce particulier ne soit décédé subitement dans sa chambre, et que ce qui le confirme dans cette idée est qu'il a frappé à plusieurs et diverses fois à la porte sans qu'il ait répondu; que, de plus, il s'exhale de lad. chambre une odeur infecte qui fait croire que son cadavre pourroit bien y être renfermé; pourquoy led. s^r comparant nous requiert nous transporter avec lui en la maison où il est demeurant, à l'effet de faire faire ouverture de la porte du cabinet occuppé par led.

1. *Nicolas Sausset*, ou *du Sausset* ou *de Sausset*, car il est appelé de ces trois façons dans l'acte suivant, est resté absolument inconnu des biographes. Il ne prit aucune part aux expositions de Saint-Luc. Faisait-il seulement partie de cette Académie ?

Digitized by Google

Sausset pour constater et assurer le fait dont est question.

Sur quoi, nous, commissaire susd., nous sommes au même instant transportés avec luy susd. rue des Jeuneurs, en la maison dont est question, et montés au troisième étage au devant de la porte du cabinet que led. sr Levié nous a dit être occuppé par led. *Sausset*, y avons fait frapper à plusieurs et diverses fois sans que personne ait répondu ; pourquoy avons mandé et requis le nommé Thomas Lecointe, dit Patrin, compagnon serrurier, travaillant chez le sr Grossin, maître serrurier, rue Montmartre, par lequel, en notre présence et celle de Nicolas Leriche, compagnon charron, Antoine-Alexandre Thuillier, coiffeur de femmes, demeurant en la maison où nous sommes, ouverture de lad. porte a été faitte, et, étant entré dans led. cabinet que nous avons remarqué avoir vue par une fenêtre sur une seconde cour, y avons trouvé un cadavre que led. sr Levié nous a dit être celui dud. *Sausset*, paroissant âgé d'environ cinquante ans, étant sur un lit de sangle auprès de la fenêtre, laquelle étant ouverte, led. cadavre vêtu d'une vieille redingotte grise, culotte de calemande rouge, bas de laine gris, ayant sur la tête un vieux bonnet de coton blanc, et n'avons remarqué sur led. cadavre aucune blessure ny contusion, en sorte qu'il paroît être décédé de mort subite occasionnée par quelque cause intérieure ; mais, pour l'odeur infecte qui étoit exhalée dans le lieu où est led. cadavre. il y a tout lieu de penser qu'il est décédé depuis quelques jours, étant déjà dans un état de corruption, et ont lesd. voisins signé avec led. sr Levié.

Et, pour connoître les causes de la mort dud. *Sausset*, avons ordonné qu'il en a été par nous informé

Digitized by Google

d'office, à la requête de M. le procureur du Roy, ainsy qu'il suit :

Geneviève Pelletier, âgée de 30 ans, femme de *Jean-Baptiste Boisset*, peintre, demeurant en la maison où nous sommes,

Depose que led. *Sausset* étoit malade depuis longtemps, à ce qu'il croit, du poulmon; que la digestion ne se faisoit plus et qu'il rejettoit par en haut presque tous ses alliments; qu'attendu sa grande misère et pauvreté, des gens bien intentionnés avoient, par motif de charité, proposé aud. *Sausset* de le faire placer à l'hôpital de Charenton; mais led. *Sausset* le refusa; que, lundy dernier, sur les dix heures du soir, elle déposante et son mary étant alors couchés, led. *Sausset* vint frapper à leur porte et leur demandant de l'eau et de la lumière; que le mary de la déposante se leva et luy en donna, ainsy que du vin dans une bouteille; que led. *Sausset* rentra dans la chambre et le mary de la déposante vint se recoucher, et la déposante entendit led. *Sausset* fermer la porte à clef; que, le lendemain, sur les sept heures du matin, elle pria la mère de la déposante de porter aud. *Sausset* un bouillon; mais, sad. mère ayant frappé à la porte dud. *Sausset*, personne ne répondit, ce qui commença à leur donner de l'inquiétude; que, depuis, la déposante n'a point vu led. *Sausset*, qui vraysemblablement est décédé dans sad. chambre la nuit du lundi au mardi dernier; nous observe la déposante que, quoique led. *Sausset* fût fort incommodé depuis du temps, il avoit cependant été à la messe dimanche dernier.

Jacques Bonard, âgé de 78 ans, maître cordonnier à Paris, rue Feydeau,

Dépose que led. *de Sausset* étoit son filleul; que,

Digitized by Google

depuis le commencement de l'hyver dernier, il étoit attaqué d'un rhume qui vraysenblablement avoit attaqué la poictrine, attendu que, depuis ce temps, il toussoit continuellement ; il n'étoit plus en état de travailler, ne menant plus qu'une vie infirme et languissante ; qu'il n'a point vu led. *du Sausset* depuis environ quinze jours qu'il vint chez le déposant, et ils allèrent ensemble se promener et se rafraîchir aux Percherons. Ajoute le déposant que led. *du Sausset* se nommoit de son nom de baptême *Nicolas*, qu'il étoit peintre, natif de cette ville, âgé de près de 51 ans, et fils d'un nommé Nicolas Du Sausset, compagnon cordonnier.

Une dernière déposition ne fait que répéter les faits déjà connus.

(Arch. nat., Y 11007.)

CCXXVI.

FRANÇOIS HAIZE

SCULPTEUR DU ROI.

28 septembre 1766.

On chercherait inutilement le nom de ce sculpteur du Roi dans les biographies générales. *François Haize* est aujourd'hui un inconnu. Peut-être le nom est-il mal orthographié par le scribe du commissaire; mais nous avons eu beau le chercher sous toutes les formes que pouvait donner sa prononciation, il ne figure ni sur les listes de l'Académie royale, ni sur celles de la Compagnie de Saint-Luc. Nous en sommes donc réduit pour tous renseignements biographiques à ceux qui ressortent du procès-verbal de scellés.

François Haize, sculpteur du Roi, meurt le dimanche, 28 septembre 1766, en sa maison de campagne de Saint-Cloud ; il est inhumé au même lieu, le mardi 30. Le lendemain, 1er octobre, le s. *Jean-François Cudeville*, peintre en miniature, demeurant rue Sainte-Marguerite, faubourg Saint-Germain, à l'hôtel des

Digitized by Google

Romains, fils de Madeleine Haize, sœur du défunt, et de *Jean-Baptiste Cudeville*, architecte entrepreneur de bâtiments, à Paris, héritier pour un quart du s. *Haize*, son oncle maternel, requiert le commissaire Jacques-François Charpentier d'apposer les scellés sur l'appartement que *François Haize* occupait rue des Deux-Portes, paroisse Saint-Sauveur, dans une maison appartenant à MM. Langlois et consors, et ensuite sur la maison où son oncle est décédé à Saint-Cloud.

Les autres héritiers sont : *Pierre-André Haize*, sculpteur, demeurant dans la même maison que le défunt, son frère, avec Marie-Jeanne Bécat, sa femme. Ce sculpteur signe de la main gauche, étant paralysé du bras droit. Puis, les deux sœurs du sculpteur décédé, Françoise et Anne-Denise Haize, habitant avec leurs frères la maison de la rue des Deux-Portes. Françoise Le Comte, veuve du s. *François Haize*, restée dans la maison de Saint-Cloud, invoque son contrat de mariage, passé devant Me de Machault, notaire, le 11 novembre 1720, pour réclamer sa part de communauté et la donation mutuelle inscrite au contrat. Elle charge de l'inventaire le notaire François-Claude Prévost; les autres héritiers nomment Me Augustin-Amable Sibire.

Le mobilier indique l'aisance. Le défunt possédait une argenterie d'une certaine importance, et des bijoux dont le procès-verbal du commissaire nous donne l'énumération. Voici d'abord les meubles décrits lors de l'apposition de scellés rue des Deux-Portes.

Dans la chambre à coucher du défunt : une glace en deux parties dans sa bordure de bois sculpté doré, avec un tableau peint au-dessus; quatre tableaux dont trois de fleurs et un portrait d'homme, dans leur bordure de bois sculpté doré; une teinture d'indienne, en quatre pièces, faisant le tour de lad. chambre; une pendule à répétition dans sa boête de bois sculpté doré; une autre pendule, aussi dans sa boete, l'une et l'autre marquant les heures et minuttes; un plateau façon de la Chine, garny de six tasses, six soucoupes et un sucrier de porcelaine; un cerf marin de bronze sur son pied de bois de marquete-

Digitized by Google

rie; le tout servant de garniture de cheminée; un Christ de cuivre posé sur sa croix de bois d'ébène; quatre pièces de tapisserie verdure.

Dans une petite chambre ensuite ayant vue sur la rue des Deux-Portes : quatre tableaux peints sur toille, représentants portraits dans leurs bordures de bois sculpté doré.

Dans la salle à manger ayant vue sur le jardin :

Un poele de terre garni de ses tuyaux, deux bouts de figures; deux bustes de terre; dix tableaux, tant grands que petits, dans leur cadre doré; un buste de Louis XV en plâtre; une pendule dans sa boete et sur son pied de marqueterie, faite par Claude Renard à Paris; six aulnes de tapisserie de tontisse sur toille; un buffet pratiqué dans le mur, dans lequel s'est trouvé six cuillères et six fourchettes d'argent; deux couteaux à manche d'argent; trois timballes d'argent.

Dans le passage de la cuisine à l'attelier : deux bordures sculptées, dont une dorée et l'autre unie, deux échelles, un établi.

Dans l'attelier : deux établis, quatre planches servant de tablette et plusieurs modèles.

Immédiatement, le commissaire se transporte à Saint-Cloud où le mobilier ne présente aucun intérêt, sauf un certain nombre de pièces d'argenterie dont on fera plus loin la récapitulation.

Mercredi 8 octobre : Il a été procédé à l'inventorié de la somme de 7,270 livres, 17 sols, 6 deniers en deniers comptans qui se sont trouvés dans le tiroir à gauche d'une armoire en deux parties estant dans le passage.

Il a esté ensuite procédé à l'inventorié, description et prisée des bijoux cy-après :

Un collier à deux rangs de 115 perles fines de diffé-

Digitized by Google

rentes grosseurs, suivant qu'il se verra par led. inventaire.

Item, deux montres faites à Paris, par Magny, à cadran d'émail, doubles aiguilles d'or, dans leur boete aussi d'or, poinçon de Paris, garnies, l'une de sa chaîne, crochet, deux chaînons, le tout de pinsebée(?) et de cuivre, et d'un cachet cornaline tête gravée, montée en or, et l'autre d'une chaîne à trois branches et quatre chaînons, clef et d'un cachet de nacre de perle monté en cuivre.

Item, une bague de diamants brillans entourée de huit petits diamants.

Item, une autre bague cornaline, tête gravée à costé de deux petits diamants, montée en or.

Item, trois paires de boucles de souliers d'homme à contour d'argent, dont deux en las d'amour, et deux à chapes et ardillons d'acier; deux petites boucles de jarretières touttes en argent.

Item, un compas d'argent à pointes d'acier, et un porte crayon aussi d'argent.

Item, trois boites rondes de ville, l'une guillochée et les autres unies à gorge et charnières et bec d'or; celles unies garnies au couvercle de bouquets en or, à l'une desquelles sont neuf petits grenats.

Item, une lunette d'aproche et six médailles d'argent, lesquels bijoux estoient dans le tiroir de haut à gauche de la commode.

Item, il a esté procédé à l'inventorié, description et prisée de la vaisselle d'argent cy-après trouvée tant sous nosd. scellés que laissés en vue lors de l'apposition de nosd. scellés, tant en l'appartement où nous sommes qu'à Saint-Cloud, sçavoir : un plat à bouilly, deux plats d'entrée unis, deux plats à rôts à filets et pans, deux cuillières à soupe, une autre à ragout, seize autres à bouche,

Digitized by Google

et seize fourchettes, une cuillière à sucre et quatorze à caffé et cinq timballes, le tout d'argent, poinçon de Paris, pezant 20 marcs, 3 onces.

Item, un plat à soupe, une écuelle à deux oreilles, un goblet à pied, un porte-mouchette, quatre flambeaux et un moutardier avec sa cuillère, le tout d'argent blanc, poinçon de Paris, pezant ensemble 10 marcs, 7 onces, 4 gros.

Item, deux timballes d'argent d'Allemagne, pezant ensemble un marc six gros.

Item, douze manches de couteaux, évalués à une once chacun, faisant ensemble un marc quatre onces.

Item, 83 jettons d'argent, pezant ensemble deux marcs, une once, cinq gros et demy.

Le vendredy, 10 octobre, pour procéder à l'inventorié, description et prisée des ouvrages de peintures et sculptures, modèles et autres objets qui en font partie, estans dans l'appartement où nous sommes, lesd. parties ont nommé pour expert les s^rs *Pierre Fixon*, ancien directeur de l'Académie de Saint-Luc, sculpteur à Paris, y demeurant, rue Meslée, et s. *Denis-Charles Buldet*, peintre, ancien directeur de lad. Académie, demeurant à Paris, rue de Gèvres, à l'effet de donner leur avis sur la prisée à juste valeur et sans crue tant desd. ouvrages qu'outils et ustancilles de lad. profession.

Mercredy, 22 octobre : En procédant, lad. dame veuve dud. s. *Haize* a représenté une quittance signée Chevalier, du 19 octobre 1766, au nom dud. feu s. *Haize*, de 75 livres, pour la restauration des deux grandes figures de la cascade de Saint-Cloud, lad. pièce inventoriée sous la cotte 35 dud. inventaire, en conséquence de l'inventorié de laquelle pièce lad. dame a fait une déclaration.

Comme aussy, lad. dame a représenté dix autres pièces

Digitized by Google

qui sont mémoires présentés par différents fournisseurs qui se présentent créanciers de sommes y contenues, lesquelles pièces ont été inventoriées sous la cotte 36 dud. inventaire.

(Arch. nat., Y 12053.)

CCXXVII.

CLAUDE-PHILBERT CAYEUX

PEINTRE DE L'ACADÉMIE DE SAINT-LUC.

30 octobre 1766.

Un sculpteur du nom de *Cayeux*, membre et ancien Directeur de l'Académie de Saint-Luc, mort en 1769, laissait une collection assez curieuse d'objets d'art de toute nature, vendue le 11 décembre 1769. Le sculpteur, s'il était parent du peintre dont nous nous occupons, l'aurait été à un degré fort éloigné, car il ne figure point parmi les héritiers de notre artiste.

Le s. *Claude-Philbert Cayeux*, maître peintre de l'Académie de Saint-Luc, meurt de maladie le jeudi, 30 octobre 1766, sur les dix heures du soir, en la maison des Pères de la Charité, où il s'était fait transporter de sa demeure située rue des Cordeliers. L'apposition des scellés est faite par le commissaire Charles Lemaire, à la requête de Me Claude François, marquis de Chauvelin, noble Génois, lieutenant général des armées du Roi et son ambassadeur à Turin, réclamant par privilège le payement de la somme de 1,200 livres pour les loyers de la maison occupée par le défunt.

Le s. *Cayeux* avait encore sa mère, Barbe-Étiennette Duruel, veuve de Philbert Cayeux, maître rôtisseur à Paris. Il laissait de plus trois frères, ses héritiers pour un tiers des propres paternels : *Charles-André Cayeux*, peintre à Paris, rue Poupée, Antoine Cayeux, officier de maison, rue de Seine, et Pierre-Philbert Cayeux, maître d'hôtel du comte d'Entragues, à Saint-Prest, près Chartres.

Le notaire Edme-Auguste Ledoux est chargé de l'inventaire. La prisée est faite par *Jean-Louis Gaîneau*, maître peintre, rue de Seine, et *Jean Regnault*, maître peintre, rue des Cordeliers. Les objets trouvés en évidence consistent en trois tableaux sur toile,

Digitized by Google

dans leurs bordures dorées, un autre représentant des *fleurs*, que la mère dit appartenir au s. *Franconville*, maître peintre, qui l'avait prêté au s. *Cayeux* pour lui servir de modèle, une figure en plâtre représentant une femme, onze tableaux peints sur toile représentant différents sujets.

Le défunt possédait une montre d'or qu'il avait engagée à un brocanteur en nantissement d'un prêt de 126 livres. Antoine Cayeux avait remboursé la somme prêtée et retiré la montre qu'il déclare avoir engagée ensuite pour son compte au nommé Travers, chef d'office du duc de Rohan-Chabot.

Treize oppositions, notamment celle du propriétaire ; les autres d'un médiocre intérêt.

(Arch. nat., Y 13262.)

CCXXVIII.

GUILLAUME DUPRÉ

MAÎTRE SCULPTEUR.

2 février 1767.

Guillaume Dupré, maître sculpteur à Paris, meurt le 2 février 1767, en son domicile, rue du Faubourg-Saint-Denis; les scellés sont apposés à la requête de Gervaise Honoré, sa veuve, maîtresse couturière.

Rien à signaler dans le mobilier, sauf un Christ en bronze sur sa croix, posée sur fond vert, à bordure de bois sculpté doré, et deux portraits peints en pastel à bordure de bois sculpté doré.

La levée des scellés est requise par la veuve et par Jean-François Compagnon, teinturier à Orléans, comme père et tuteur de Louis-Guillaume Compagnon, âgé de quinze ans, et de Michel Compagnon, âgé de quatorze ans, enfants mineurs de lui et de défunte Françoise Dupré, sa femme, lesd. mineurs seuls enfants et présomptifs héritiers, chacun pour moitié, de lad. Françoise Dupré, leur mère, décédée le 3 février du présent mois, laquelle était fille du défunt s. *Guillaume Dupré* et de feue Marguerite Girard, sa première femme, et habile à se dire et porter seule et unique héritière dud. *Guillaume Dupré*. La veuve et les héritiers chargent de l'inventaire Me Charles Sauvage, notaire au Châtelet de Paris.

(Arch. nat., Y 11956.)

Digitized by Google

CCXXIX.

RAPHAEL BACHY

PEINTRE EN MINIATURE.

11 avril 1767.

Les peintres en miniature sont généralement peu connus, et pour cause; leurs œuvres échappent facilement à toutes les recherches. C'est une remarque qui a déjà été faite ici. *Raphael Bachy* ne se soustrait pas à la loi commune. On demanderait vainement son nom aux Dictionnaires et aux Biographies. Nagler ne le cite même pas; Bellier de la Chavignerie non plus, ce qui se comprendrait à la rigueur, car, bien que mort à Paris, notre peintre porte un nom et un prénom qui annoncent suffisamment une origine italienne.

Les renseignements consignés dans le procès-verbal de scellés du commissaire Amable-Pierre Touvenot peuvent donc être considérés comme entièrement nouveaux. Le nom de *Raphael Bachy* est à lui seul une révélation.

Raphael Bachy, peintre en miniature, meurt le samedi, 11 avril 1767, sur les cinq heures du matin, dans un appartement du quai Conti, au deuxième étage. C'est son domestique, Pierre Michalot, qui requiert l'apposition des scellés. Le permis d'inhumer, qui accompagne le procès-verbal du commissaire Amable-Pierre Touvenot, nous apprend que le s. *Raphael Bachi*, juif de nation, était né à Turin[1], et qu'il avait cinquante-un ans au jour de sa mort. Le procès-verbal présente des détails intéressants sur plusieurs œuvres du s. *Bachi* qui était employé par les plus grands personnages de la cour et sur les prix qu'il demandait. Nous reproduisons tous les passages donnant quelque renseignement sur les ouvrages du peintre.

Le défunt, par son testament, reçu le 6 avril 1767 par Me Bevière, notaire au Châtelet, avait nommé pour exécuteur

1. Au scellé est jointe cette note curieuse, écrite sur une bande de papier : « Je me désiste du scellé que j'ai demandé qu'on mît sur les effets de *Raphael Bachi*, décédé ci-devant, attendu qu'il se trouve avoir nommé un exécuteur testamentaire. Fait à Paris, le 18 mai 1767. — *Ferrero de la Marmora*, ambr de Sardaigne. »

Digitized by Google

testamentaire le s. Lange de Paul, négociant, juif de nation (cette indication de nationalité a son intérêt), demeurant à Paris, rue de la Haye. Celui-ci charge le notaire Jean-Baptiste-Pierre Bevière de procéder à la confection de l'inventaire.

Les héritiers sont le frère et la sœur du défunt, savoir : Jacob-Samuel Bachi, habitant Turin, représenté par le substitut du procureur du Roi; Abigaïl-Juste Bachi, femme de Gratia Dio Bazeri, banquier à Turin, y demeurant, elle présentement à Paris, rue de l'Hirondelle, à l'hôtel du Saint-Esprit. Elle charge de l'inventaire le notaire Jacques Mathon.

A ce moment, comparaissent les opposants qui viennent réclamer les portraits confiés au s. *Bachi* pour les reproduire en miniature. Voici cette partie du procès-verbal, la plus intéressante à tous égards :

1° S. Louis Constant, marchand bijoutier à Paris, y demeurant, place Dauphine, s'oppose formellement par ces présentes à la levée de nosd. scellés, pour sûreté, conservation et afin que remise lui soit faite de deux portraits de M. le prince de Condé qui avoient été commandés aud. deffunt par M. le comte de Maillé, gentilhomme de mond. s. le prince de Condé, aux offres qu'il fait de payer ce qui peut être dû aud. deffunt pour raison desd. portraits, empêchant qu'il soit procédé à aucun inventorié d'iceux.

Est aussi comparu s. Jean-Louis Vautier, vallet de chambre de M. le prince de Condé, en l'hôtel duquel il demeure, rue de Condé, lequel, au nom et comme ayant charge et pouvoir, ainsy qu'il a dit, de mond. s. le prince de Condé, nous a dit qu'il s'oppose formellement par ces présentes à la reconnoissance et levée de nosd. scellés, pour sûreté, conservation, afin que remise lui soit faite de l'original du portrait de mond. s. le prince de Condé, confié aud. deffunt pour en tirer des copies.

2° Opposition du s. Pierre Brusqueyrol, chirurgien, demeurant à Paris, rue d'Anjou-Dauphine, pour avoir

Digitized by Google

payement par privilège de la somme de 1,344 livres à lui due pour cinquante-six jours et nuits, à raison d'un louis par jour et nuit, qu'il a employés auprès dud. deffunt pendant la dernière maladie dont il est décédé.

3° Opposition de Me Charles Bottée, procureur au Châtelet, et de Me Avet de Loizerolle, avocat au Parlement, propriétaire de la maison où nous sommes, pour être payé par privilège de cent cinquante livres pour un terme de loyer de l'appartement où nous sommes, échu du premier avril dernier, à raison de 550 livres par an, ensemble du terme courant et de ceux à écheoir et des intérêts d'iceux.

4° Opposition du s. Louis Dubourg, argentier, écuyer de la Reyne, demeurant aux écuries de Sa Majesté, lequel, au nom et comme ayant charge et pouvoir, ainsy qu'il a dit, de M. le comte de Tessé, nous a dit que les causes pour lesquelles led. s. comparant a formé opposition à la levée de nosd. scellés, sont à fin de réclamation et que remise lui soit faite d'un portrait ovale représentant M. le duc d'Ayen, peint par *Michel Vanloo;* un petit médaillon en miniature copié sur ce tableau par led. feu s. *Raphael Bachy*, et le portrait de Madame la comtesse de Tessé en miniature, de forme ovale, qui ne doit point être achevé, aux offres que fait led. sieur comparant de payer ce qui peut être dû pour raison de ce à lad. succession.

Jeudy, 20 mai :

En procédant, led. Michalot a déclaré qu'il a connoissance qu'il est dû aud. feu s. *Bachi*, par le s. Dupuis, bourgeois de Paris, vingt-quatre ou vingt-cinq louis qu'il lui a prêtés en différens tems et pour sûreté desquels il a laissé en nantissement aud. deffunt deux douzaines de serviettes et une nappe de toille damassée, six cuillers

Digitized by Google

à caffé d'argent et un porte huillier, le bateau aussi d'argent, avec ses deux burettes de cristal, laquelle présente déclaration il fait pour rendre hommage à la vérité.

Il est alors procédé à l'inventaire de la vaisselle d'argent, ainsi qu'à celle des bijoux, montres et bagues trouvés dans un secrétaire étant dans la chambre à coucher.

Et attendu que dans led. secrétaire il reste des portraits et ustensiles de peinture et des titres et papiers, à l'inventaire desquels il sera cy-après procédé, nous avons refermé les serrures dud. secretaire.

Le vendredy, 22e jour dud. mois de may :

Pour faire l'estimation des portraits, études, outils et couleurs dépendans de lad. succession, l'exécuteur testamentaire demande qu'on appelle comme expert le sieur *Jean-Baptiste-Joseph Le Tillier*, peintre en miniature, demeurant à Paris, place du quay de Conty, près du collège des Quatre-Nations.

A l'effet de quoy, il a été procédé par led. s. *Le Tillier* à l'examen et arrangement des études renfermées dans une malle, des portraits trouvés dans un secretaire.

A l'instant, en procédant, est comparu par devant nous s. François Dupuis, bourgeois de Paris, y demeurant, rue Saint-Honoré, lequel nous a dit qu'il est opposant et s'oppose formellement par ces présentes à la reconnoissance et levée de nosd. scellés... afin que remise lui soit faite d'un porte huillier avec ses bouchons et burettes, et six cuillers à caffé d'argent, et deux douzaines de serviettes avec une nappe de toille damassée qu'il a remis aud. s. *Raphael Bachi* par forme de nantissement de huit louis d'or que led. deffunt lui avoit prêtés, lesquels il est prest et offre de remettre en lui rendant lesd. effets.

Digitized by Google

Lundy, 25e jour dud. mois de may :

En procédant, led. me Barbery nous a dit qu'il y a sous nos scellés un assez grand nombre de portraits dont quelques-uns ont déjà été réclamés, que les autres peuvent l'être d'un instant à l'autre, et faute d'autoriser quelqu'un à les remettre, il pourroit en arriver une perte pour la succession; que, dans ces circonstances, il requiert qu'à l'égard du portrait réclamé par M. le prince de Condé, led. portrait soit remis à celui qui en a fait la réclamation de l'ordre du prince, en recevant les 144 livres que le prince a fait offrir pour ce portrait qui n'est point achevé, et que, quant aux autres, il soit consenti ou ordonné qu'ils seront inventoriés sans prisée et désignés autant qu'il sera possible avec les indications qui pourront faire connaître ceux auxquels ils appartiennent, et qu'ensuitte lesd. portraits soient remis entre les mains d'un dépositaire qui sera convenu et nommé, lequel s'en chargera pour les remettre, savoir : ceux qui seront réclamés, aux propriétaires desd. portraits, ou aux personnes fondées de leurs pouvoirs, et à l'égard de ceux non réclamés et dont les propriétaires seront inconnus, il requiert que celui qui en sera nommé dépositaire soit et demeure autorisé à les remettre à ceux qui, dans la suitte, pourront les réclamer ou demander, et à recevoir, lors de la remise desd. portraits, ce qui pourra être dû à la succession dud. deffunt, sçavoir : pour ceux qui sont originaux finis, et dont les figures n'ont point de main, huit louis pour chacun; douze louis pour les portraits originaux avec des mains; six louis pour les copies qui se trouveront finies; qui sont les prix que le deffunt fixoit à ses portraits, ainsy qu'il résulte de ses registres qui viennent d'être parcourus et examinés.

Et à l'égard des portraits tant originaux que copies

Digitized by Google

qui ne sont qu'ébauchés et commencés, que le dépositaire sera de même autorisé à les remettre en recevant de ceux par lesquels ils seront reclamés et demandés les prix les plus avantageux qu'il sera possible, eu égard au travail qui y aura été fait; lequel dépositaire en remettant lesd. portraits retirera des reconnoissances ou décharges qui feront mention des sommes qui lui auront été payées pour raison d'iceux. Et, quant aux portraits qui peuvent avoir été payés aud. deffunt et être néantmoins restés en sa possession et à ceux qui pourroient lui avoir été confiés pour les retoucher ou pour en faire des copies, ce qu'il n'auroit pas fait, il requiert que led. dépositaire soit de même autorisé à les remettre à ceux auxquels ils se trouveront appartenir et à en retirer des reconnoissances ou descharges.

Les propositions du s. Barbery sont soumises à la sanction du lieutenant civil qui leur donne son approbation. Le s. Lange de Paul, exécuteur testamentaire, est chargé de remettre les portraits à ceux qui les réclameront aux conditions indiquées par le s. Barbery.

A la suite de cette décision, il est dressé un inventaire descriptif des portraits de l'avis du s. *Le Tillier*, et ils sont confiés au s. Lange de Paul, qui s'en charge en qualité d'exécuteur testamentaire, à l'exception des n°s 37, 38, 39 et 40, remis, l'un au représentant du prince de Condé, qui verse les six louis convenus, ceux du duc d'Ayen et de Mme la comtesse de Tessé, à la dame de Tessé, qui paye neuf louis, et celui de Mlle de Langeais à M. le chevalier d'Arc, moyennant le payement de trois louis. Le procès-verbal est accompagné de la pièce suivante, que nous reproduisons comme offrant un certain intérêt de curiosité.

Permis d'inhumer Raphael Bachy, juif.

L'an 1767, le samedi, 11 avril, cinq heures du matin, nous, Amable-Pierre Touvenot, commissaire au Châtelet de Paris, substituant m^{e} Gilles-Pierre Chenu, notre

Digitized by Google

confrère, ayant été requis, sommes transporté quay Conti, en la maison dont le sieur Lemaignen est principal locataire, où étant monté en l'appartement du deuxième étage et entré dans une chambre à coucher ayant vue sur led. quay, y est comparu par devant nous Pierre Michalot, dit Saint-Pierre, laquais au service du sieur *Bachi*, demeurant en l'appartement où nous sommes, lequel nous a dit que le sieur *Raphael Bachi*, peintre en miniature, juif de nation, natif de Turin, âgé de cinquante-un ans, demeurant dans led. appartement, vient d'y décéder, il y a une demie heure, dans les sentiments de sa religion, et comme il est nécessaire de pourvoir à son inhumation, il a à cet effet requis notre transport pour être statué ce que de raison.

Est à l'instant comparu par devant nous Pierre-Jacques Guesdon, bourgeois de Paris, demeurant rue de la Chanverrie, lequel nous a dit qu'il a connoissance que led. s. *Raphael Bachy*, juif de nation, peintre en miniature, natif de Turin, âgé de cinquante-un ans, est décédé il y a une demie heure, d'une catare à la tête dont il a été attaqué il y a environ deux mois, dans les sentimens de la religion juive, pourquoi requiert qu'il soit pourvu à son inhumation.

Sur quoy nous, commissaire susd., avons donné acte des comparutions, dires, déclarations et réquisitoire cy-dessus, et, en conséquence, pour être statué sur lad. inhumation, nous avons ordonné qu'il en sera par nous référé à M. le lieutenant général de police, pour être par lui sur les conclusions de M. le procureur du Roy ordonné ce qu'il appartiendra, et jusqu'à ce nous avons laissé le cadavre dud. *Raphael Bachi* en la garde dud. Michalot qui s'en est chargé pour en faire la représentation toutes fois et quand il en sera requis.

Digitized by Google

Vu le procès-verbal cy-dessus, je n'empêche pour le Roy le cadavre dud. *Raphael Bachi* être inhumé nuitamment, sans bruit, scandale, ni appareil, dans le jardin de la maison où pend pour enseigne l'Etoille, occupée par la veuve Cameau, à la Villette, et être enjoint aux officiers du guet et de police de prêter main forte, si besoin est et en sont requis. Fait ce 11 avril 1767.

(Signé :) *Chereau.*

Soit fait ainsi qu'il est consenti. Fait ce 11 avril 1767.

(Signé :) *De Sartine.*

(Arch. nat., Y 11577.)

CCXXX.

ÉTIENNE POITREAU

PEINTRE DE L'ACADÉMIE ROYALE.

18 août 1767.

Admis à l'Académie royale de peinture, comme peintre de paysages, le 26 septembre 1739, *Étienne Poitreau* est aujourd'hui presque complètement oublié. Cependant, les deux peintures qu'il présenta comme morceaux de réception existent encore. Elles sont conservées au musée de Montpellier.

Étienne Poitreau, dit de la Maison-Dieu, meurt au second étage d'une maison de la rue du Plâtre, dont le s. du Lyon, notaire, est principal locataire. Il laisse pour héritiers trois neveux : René Poitreau, diacre du diocèse d'Autun, demeurant rue et île Saint-Louis, qui fait apposer les scellés par le commissaire Michel-Pierre Guyot; Claude Poitreau de Sauvigny, élu en l'élection de Vezelay; et François-Guillaume Poitreau de Velars, procureur en l'élection de Vezelay.

Parmi les tableaux décorant les appartements du défunt, on trouve naturellement beaucoup de paysages. Voici les objets les plus saillants de ce mobilier d'ailleurs modeste.

Dans la chambre où est décédé le s. *Poitreau*, un petit trumeau de deux glaces dans ses filets de bois dorés; au-dessus, un tableau paysage; onze tableaux sans cadre, la plupart sujets de paysages.

Digitized by Google

Dans la salle de compagnie, tendue de tapisserie verdure : vingt tableaux représentant différents sujets, tous faits par led. défunt, et dans leur cadre de bois sculpté doré; un dessus de porte et deux tableaux sur toile non encadrés.

(Arch. nat., Y 13538.)

CCXXXI.

LOUIS GOUGENOT

HONORAIRE DE L'ACADÉMIE DE PEINTURE.

24 septembre 1767.

L'abbé Louis Gougenot avait pris au sérieux le titre qui l'attachait à l'Académie de peinture. Il a écrit sur plusieurs artistes de son temps, *Robert Le Lorrain*, *Louis Galloche*, *Jean Duvivier*, *Jean-Baptiste Oudry*, des notices intéressantes publiées dans les *Mémoires inédits sur les Académiciens*. C'est un titre suffisant pour lui donner place ici parmi les artistes dont il fut le collègue et quelquefois le biographe.

Louis Gougenot, abbé commendataire de Chezal Benoist, prieur commendataire du prieuré de Notre-Dame-de-Maintenay, conseiller au Grand Conseil, honoraire de l'Académie de peinture et sculpture de Paris et de celle de Marseille, meurt le jeudi, 24 septembre, sur les quatre heures de relevée, dans une maison de la rue Notre-Dame-des-Champs, à lui appartenant. Le s. Bazile-François de Gendron, bourgeois de Paris, comme tuteur onéraire des s. et dlle Gougenot, — enfants mineurs de défunt Antoine-Pierre Gougenot des Mousseaux, écuyer, sieur de l'Isle et autres lieux, conseiller secrétaire des commandements et du conseil de S. A. S. Mgr le prince de Condé, et de dame Amable-Zénobie de Court, son épouse, — lesd. mineurs héritiers du s. abbé Gougenot, leur oncle, requiert le commissaire Michel-Pierre Guyot d'apposer les scellés sur les meubles du défunt.

Auparavant, une perquisition faite dans les tiroirs d'une commode de la chambre à coucher amène la découverte de 300 louis d'or, 84 écus de six livres et 78 livres 5 sols 3 deniers en monnaie, qui sont remis au s. Brac, notaire du défunt et de la famille.

Digitized by Google

Objets trouvés en évidence :

Dans la chambre, un grand tableau peint sur toille, dans son cadre de bois sculpté doré; une pendulle à répétition dans son cartel de cuivre doré; un tableau en dessus de porte dans son cadre de bois sculpté doré; la *vue du mont Vésuve* sous verre, dans son cadre de bois sculpté doré.

Dans la pièce d'ensuite servant d'antichambre, un portrait peint sur toille, dans son cadre de bois sculpté doré; deux dessins sous verre dans leurs cadres *idem;* le *mausolée du maréchal de Saxe*, sous verre; une estampe sous verre, dans son cadre de bois sculpté doré servant de dessus de porte; un baromètre.

Dans une petite harmoire (sur le pallier de l'escallier), une petite gondolle de carton; le portrait en plâtre du deffunt; deux sphink et deux bustes.

Sommes ensuitte passé dans la salle de compagnie ayant vue sur le jardin. Sur la cheminée, deux figures de plâtre dans leurs lanternes de verre; sur l'harmoire grillée, le buste en marbre du s. Gougenot; deux autres de plâtre bronzé; sur les deux coins, deux bustes de plâtre, l'un, celui de la dame Gougenot, mère, l'autre du défunt; une pendulle sur son pied et dans sa boette de marquetterie avec ornemens dorés; un tableau peint sur toille; deux estampes sous verre; trois cadres vuides de bois sculpté doré.

Dans la première pièce servant d'antichambre, sur la cheminée, six figures de plâtre dont deux bronzées; trois tasses et soucoupes de porcelaine du Japon; sur la petite harmoire grillée, deux sphink en plâtre bronzé; un pot à sucre de porcelaine de Sève; sur l'harmoire de bois de palissandre, la figure équestre du Roy dans sa lanterne de verre; trois tableaux peints sur toille; six

Digitized by Google

estampes ou desseins et un bas-relief sous verre dans leurs cadres de bois doré; toute la pièce ainsi que la précédente tendue en satinade verte; une table de trictrac.

Dans la salle à manger, un buffet à dessus de marbre, dans lequel douze cuillières et douze fourchettes d'argent.

Dans le jardin, sept vases de fayence; sept figures de plâtre.

Dans la cave, soixante caraffons de vins de Creton (Corton ?); cent vingt de Cotte rotie de la première sorte, deux cents de la seconde; cinquante de Grave; vingt de Chablis; douze de Champagne; cent cinquante de Grave; cent cinquante demie bouteilles de vin de liqueur, une pièce de vin rouge, crû de Chalons.

Demandent la reconnoissance et levée des scellés :

1° Georges Gougenot de Croissy, secrétaire du Roi et des commandements du prince de Condé, demeurant rue de Condé, héritier pour moitié du défunt, son frère, son légataire particulier et son légataire universel pour moitié.

2° Dame Amable-Zénobie de Court, veuve d'Antoine-Pierre Gougenot des Mousseaux, demeurant rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, tutrice de ses enfants mineurs, Adrien Gougenot, écuyer, et Antoinette Gougenot, représentée par le s. Gendron, tuteur onéraire desd. mineurs, héritiers pour l'autre moitié du s. abbé Gougenot, leur oncle, par représentation de leur père.

3° Jean-Baptiste-René Lefebvre, bourgeois de Paris, fondé de procuration de Frédéric-Henri Mareschal, secrétaire du Roi, ancien notaire au Châtelet, exécuteur des testament et codicilles dud. s. abbé, faits olographes à Paris les 23, 24 et 25 janvier 1766 et le 2 septembre 1767, déposés pour minute chez Me Bro.

4° Sr André Cadet, fondé de la procuration de Louis-Pierre-Sébastien Marschal de Saincy, préposé aux fonctions d'économe séquestre des biens du clergé, pour raison des charges à acquitter ou travaux à faire dans l'abbaye commendataire de Chezal Benoist et dans le prieuré commendataire de Notre-Dame-de-Maintenay.

Digitized by Google

Le notaire Bro est chargé de l'inventaire.

La vaisselle d'argent, l'argent comptant, montant à la somme de 9,982 livres 5 sols 3 deniers, sont déposés chez le notaire; les papiers sont remis au s. Cadet sur sa réquisition.

(Arch. nat., Y 13538.)

CCXXXII.

JEAN-BAPTISTE MASSÉ

PEINTRE DU ROI.

26 septembre 1767.

Après l'excellente étude dans laquelle M. Campardon a fait revivre le peintre *Jean-Baptiste Massé*[1] et mis en lumière son testament, le procès-verbal des scellés apposés lors de son décès est d'un intérêt secondaire. Il donne pourtant quelques détails qui ne se rencontrent pas dans les pièces annexées à cette étude, et, à ce titre, il mérite d'être publié.

Jean-Baptiste Massé, peintre en miniature du Roi, Conseiller de l'Académie royale de peinture et de sculpture, garde des plans et tableaux de Sa Majesté, meurt le samedi, 26 septembre 1767, sur les sept heures du matin, dans un appartement de la place Dauphine, qu'il habitait, aux termes de son testament, depuis l'âge de vingt-deux ans[2]. Comme il meurt à près de quatre-vingts ans, il occupait ce logement depuis 1709 ou 1710.

Il est procédé à l'apposition des scellés par le commissaire Jean-Pierre Chenu, sur la requête de Pierre Massé, marchand joaillier, quai de l'Horloge, et de Jacques Fallavel, négociant, demeurant Cour-du-Palais, tous deux en qualité d'exécuteurs du testament du défunt, dont il est inutile de parler plus amplement ici, puisque la pièce est publiée.

Le défunt avait chez lui trois serviteurs : Jean-Claude Courcy,

1. *Un artiste oublié : Jean-Baptiste Massé, peintre de Louis XV*, dessinateur-graveur. Documents inédits publiés par M. Émile Campardon. Paris, Charavay frères, 1880, in-12, planches.

2. Voyez la description des peintures faites par *Audran* et *Oudry* dans le cabinet de *Massé*, à la p. 81, note 1, du volume de M. Campardon.

Digitized by Google

Claude Gros, domestiques, et Françoise Gérard, veuve Dupont, cuisinière. On les retrouve dans le testament.

La partie la plus curieuse du scellé est l'énumération des meubles en évidence. Le commissaire signale dans le cabinet :

Une table quarrée ployante, de bois de Hollande; cinq chaises couvertes de velours d'Utrecht jaune, trois chaises de canne; douze tableaux, estampes et desseins sous verres blancs, un rideau de fenêtre de tafetas jaune; la tenture de moire jaune.

Dans la chambre à coucher, ayant aussi vue sur lad. place : une grille en deux parties, une pelle, une pincette et une tenaille de fer poli avec ornemens de cuivre doré; un trumeau de glace sur la cheminée avec deux bras de cuivre doré à doubles branches; une montre à boete d'or; vingt-cinq tableaux et estampes sous verres; la tenture de satinade verte; quatre fauteuils et une bergère de velours d'Utrecht cizelé verd; une table à jouer couverte de drap verd; un rideau de fenêtre de tafetas verd.

Dans la salle à manger à côté et ensuite dud. cabinet, ayant aussi vue sur lad. place : sept chaises couvertes de velours d'Utrecht jaune cizelé, trois chaises de damas; une table de quatre couverts; une poële de terre fayancé avec un dessus de marbre; une glace en deux parties sur la cheminée, avec deux bras à doubles branches et huit pièces de porcelaine, dont deux garnies en argent; une autre glace en deux parties avec deux bras à fleurs émaillées, et un rideau de fenêtre de taffetas jaune.

(Suit l'inventaire de la cuisine.)

Sommes ensuite descendus dans l'appartement au premier étage, dans l'antichambre duquel s'est trouvé : une commode à dessus de marbre ouverte et vuide; deux bronzes; un trumeau de deux glaces; deux chaises de

Digitized by Google

canne; vingt-cinq estampes sous verre blanc, galerie de Versailles[1], et douze tableaux peints sur toille; la tenture de satinade verte.

Dans la salle de compagnie ensuitte, ayant vue sur lad. place : six fauteuils de velours cizelé verd d'Utrecht; une table à jouer couverte de velours vert; un corps d'armoires basses de bois de chêne, ouvertes et vuides; treize tableaux, portraits et histoires; dix-huit estampes sous verres blancs, partie galerie de Versailles; un petit bureau de bois noirci; trois figures de terre cuite; sept vases de porcelaine montés en bronzes dorés; deux flambeaux à doubles branches de bronze doré; deux autres aussi à doubles bobèches de cuivre argenté; un trictrac; deux petits bras à une branche dorée et un chevalet.

(Suivent plusieurs pièces dont le mobilier n'offre pas d'intérêt.)

Sommes ensuitte descendus aux caves :

Dans l'une desquelles s'est trouvé sept feuillettes de vin rouge crû de Bourgogne, et dans l'autre, cent vingt bouteilles de pinte remplies de différens vins et trois cens bouteilles vuides.

En procédant est survenu et comparu par devant nous s. *Cochin*[2], écuyer, chevalier de l'ordre du Roy, garde des desseins du cabinet du Roy, secrettaire et historiographe de l'Académie royale de peinture et de sculpture, demeurant à Paris, aux galeries du Louvre, paroisse

1. Massé avait employé trente ans de sa vie et dépensé des sommes énormes à faire graver les peintures exécutées par *Charles Lebrun* au plafond de la grande galerie de Versailles.

2. *Cochin* était intimement lié avec *Massé*, comme le prouvent, d'une part, le fait rapporté ici, d'un autre côté, les legs faits par le miniaturiste à son ami. *Cochin* lut en 1771, devant l'Académie de peinture, un *Éloge de Massé*, qui fut imprimé dans ses *Œuvres diverses* et qui a été reproduit récemment par M. Émile Campardon dans le volume consacré à cet artiste.

Digitized by Google

Saint-Germain-l'Auxerrois, lequel ayant appris le décès dud. s. *Massé*, son ami, il s'est sur le champ rendu chez lui à l'effet de représenter ses dernières dispositions, qu'il lui a remis et confié dans une envelope pour en être, à l'instant de son décès, fait lecture par led. sieur *Massé*, son neveu, en présence dud. s. Fallavel, ainsy qu'il le lui a recommandé expressément le premier may dernier, sous laquelle envelope non cachetée s'est trouvé le testament dud. feu sieur *Massé*.

(Suit une description du testament écrit sur neuf feuillets de papier. Ce testament, retrouvé et publié par M. Emile Campardon, était déposé chez Me Bioche, notaire.)

Le mardi, 13 octobre, la reconnaissance et levée des scellés est demandée par Jacques Fallavel, négociant à Paris, cour du Moyen-Palais, Fallavel le jeune et Pierre Massé, marchand joaillier, rue de Harlay, qui chargent de la confection de l'inventaire le notaire Guillaume-Charles Bioche.

La dlle Marie-Anne Massé, fille majeure, demeurant rue de Harlay, sœur du défunt[1], et son héritière pour moitié, déclare ne pas s'opposer à la levée des scellés et charge son neveu, Pierre Massé, de la représenter. La vaisselle d'argent[2], comprenant quatre flambeaux, les médailles, montres, bijoux d'or et d'argent, jetons, diamants, sont inventoriés et estimés sur l'avis du s. Isaac Balduc, marchand orfèvre, quai des Orfèvres. Puis il est procédé à l'inventaire des porcelaines.

Pour la prisée des tableaux, dessins, estampes et miniatures dépendant de la succession, les parties conviennent d'appeler à titre d'expert le s. *Remy*, peintre de l'Académie de Saint-Luc,

1. Cette sœur ainsi que Pierre Massé tiennent une place considérable parmi les légataires à titre particulier du défunt, dans son testament.

2. Voy., p. 172 du volume de M. Campardon, les détails donnés par *Massé* lui-même sur les douze beaux couverts de vermeil commandés à *Germain* et payés 1,684 livres 17 sols 6 deniers.

Digitized by Google

demeurant rue Poupée. De même, le s. Saillant, libraire à Paris, rue Saint-Jean-de-Beauvais, est invité à faire l'estimation des livres.

L'inventaire est clos le mercredi, 21 octobre.

(Arch. nat., Y 11577.)

CCXXXIII.

JOSEPH LABBÉ

PEINTRE DE L'ACADÉMIE DE SAINT-LUC.

5 novembre 1767.

Peintre attitré du comte d'Eu, le s. *Joseph Labbé* meurt d'un coup de sang, le jeudi, 5 novembre 1767, vers les quatre heures du matin, au deuxième étage d'une maison de la rue Neuve-Saint-Paul, appartenant à la dlle De Bourges. *Guillaume Sautray*, maître sculpteur et ancien professeur de l'Académie de Saint-Luc, demeurant rue Jean-Beausire, époux de dlle Marie-Élisabeth Labbé, fille du défunt, requiert le commissaire Nicolas-Paul Corlier d'apposer les scellés sur les meubles et effets de son beau-père.

De son mariage avec Anne Willemsens, morte avant lui, le s. *Labbé* laissait deux autres filles; l'une d'elles, nommée Jeanne-Marie, était religieuse au couvent des Dames Annonciades-Célestes, dites Filles-Bleues, établies à Paris, rue Culture-Sainte-Catherine. L'autre, Marie-Louise, avait épousé *Pierre Goussard*, maître peintre de Paris, avec qui elle demeurait à Vienne, en Autriche, depuis quatre ans déjà.

Le mobilier est insignifiant. Dix-neuf oppositions sont faites à la levée des scellés. On remarque notamment celles du s. *Paquet*, peintre en meubles, de *Pierre-Louis Dumesnil*, peintre et professeur de l'Académie de Saint-Luc; les autres sont formées par des marchands ou des fournisseurs.

Le s. *Sautray* désigne pour faire l'inventaire le notaire Angélique-François Bellanger.

Le procureur des Dames Religieuses Annonciades-Célestes fait opposition pour assurer le payement de la rente viagère de cent livres, qui a commencé à courir au profit desdites religieuses du jour du décès du s. *Labbé*, « suivant le contrat d'ingression en la religion dans lad. communauté de Jeanne-Marie Labbé. »

(Arch. nat., Y 11184.)

Digitized by Google

CCXXXIV.

DOMINIQUE CHASSEL

SCULPTEUR A PARIS.

10 novembre 1767.

Inconnu des biographes, *Dominique Chassel* ne prit aucune part aux expositions de l'Académie de Saint-Luc. Fils de *Dominique Chassel*, sculpteur et doreur, résidant à Épinal, et de Madeleine Courant, notre *Dominique Chassel*, qualifié sculpteur à Paris, meurt le mardi, 10 novembre 1767, après une maladie de trois semaines, dans une chambre au quatrième étage d'une maison de la rue Neuve-Saint-Martin, dont le s. *Martin*, maître sculpteur, est propriétaire. Il laisse pour seules héritières sa mère et sa sœur, résidant toutes deux à Épinal.

Les scellés sont apposés par le commissaire Claude-Robert Coquelin, à la réquisition d'un ami du défunt. Il est trouvé en argent comptant une somme de 132 livres. Parmi les objets décrits au procès-verbal, on remarque : cinquante petits portraits en plâtre, dans différentes bordures de bois doré ; six tableaux et estampes ; le portrait du défunt ; plusieurs figures de plâtre ; une table de travail à usage de sculpteur avec les ustensiles et roues en dépendant pour tourner ; cinq mauvaises figures en plâtre, et, dans le grenier servant de laboratoire, différents ouvrages de sculpture, terminés ou imparfaits.

Une voisine qui assiste aux opérations déclare que le défunt avait placé une certaine somme en rentes viagères, dont le contrat est chez Me Delaleu, notaire.

L'inventaire est fait par Me de Marandel.

(Arch. nat., Y 13670.)

CCXXXV.

NICOLAS-DENIS RENAULT

MAÎTRE PEINTRE VERNISSEUR.

18 novembre 1767.

Le s. *Nicolas-Denis Renault*, maître peintre vernisseur à Paris, meurt le mercredi, 18 novembre 1767, après une longue maladie qui l'a tenu couché pendant deux mois, dans un appartement au

Digitized by Google

quatrième étage d'une maison de la rue de la Huchette, ayant pour enseigne la Cloche.

Les scellés sont apposés par le commissaire Louis-François Formel, à la requête de Catherine Fougerouse, fille majeure, demeurant avec le s. *Renault*. Celle-ci réclame tous les meubles comme lui appartenant et se dit même créancière de la succession. Légataire universelle du défunt et exécutrice de ses dernières volontés en vertu de son testament olographe du 9 novembre, déposé chez Me Marchand, notaire, elle demande la reconnaissance et levée des scellés, concurremment avec Trénelle, marchand orfèvre à Paris, tuteur des enfants mineurs de Denis Genty, ébéniste à Paris, absent, et de Marie-Nicolle Renault, sa femme, décédée, lesdits mineurs seuls héritiers du défunt, leur oncle maternel. Mobilier sans intérêt. Lors de la clôture des opérations, le commissaire, mécontent de voir son procès-verbal improductif, ajouta en tête du scellé cette note significative : « *Dû*, peu de temps après la levée du scellé, la veuve a changé de quartier, on n'a sçu ce qu'elle étoit devenue. »

(Arch. nat., Y 11083.)

CCXXXVI.

CHARLES CRESSENT

ÉBÉNISTE DU DUC D'ORLÉANS.

10 janvier 1768.

L'ébéniste *Charles Cressent* est un de ces modestes artistes, méconnus pendant trop longtemps, qui ont eu sur le goût et l'industrie la plus heureuse et la plus directe influence. Prédécesseur des Oeben, des Riesener, des Caffieri, il a créé pour le mobilier de la Régence des formes nouvelles et une décoration des plus heureuses. De ses ateliers sortirent des meubles qui sont des chefs-d'œuvre de conception et d'exécution. *Cressent* savait travailler le bronze aussi bien que le bois ; il donnait lui-même les modèles des figures, des poignées, des encoignures destinées à la décoration des tables, des commodes ou des armoires fabriquées sous sa direction. On lui attribue le double C couronné dont sont marqués certains bronzes d'ameublement du milieu du règne de Louis XV, sans qu'on ait jamais

Digitized by Google

pu apporter aucune preuve à l'appui de cette attribution. Cette marque a été également donnée à *Philippe Caffieri*, sans qu'on ait fourni de meilleurs arguments en faveur de l'un que de l'autre.

Tout dernièrement, dans la *Revue des Arts décoratifs* du mois d'avril 1884, un critique éminent, s'aidant des livres anciens et des travaux récents, a esquissé une biographie des *Cressent* père et fils, où se trouvent réunis tous les éléments biographiques connus jusqu'à ce jour. M. Paul Mantz n'a pas manqué de rappeler qu'un sculpteur du nom de *Cressent* a participé aux Salons de l'Académie de Saint-Luc en 1753 et en 1756. Cet artiste prend même le titre d'adjoint à professeur. M. Mantz ne nous dit pas si, à son avis, ce sculpteur ne fait qu'une même personne avec l'ébéniste bien connu, ou plutôt il paraît ne pas admettre cette identité. C'est qu'il a manqué jusqu'ici à la biographie de *Cressent* un élément indispensable, son nom de baptême, que le procès-verbal de scellé nous fournit. *Cressent* s'appelait Charles, découverte qui ne manquera pas de réjouir l'âme des curieux qui avaient attribué à *Cressent* le double C couronné.

De plus, nous avons ici la date exacte du décès de l'habile artiste; il meurt le dimanche, 10 janvier 1768, sur les huit heures et demie du soir. Si sa naissance est un peu antérieure à 1690, comme on le suppose, il n'était pas loin d'atteindre sa quatre-vingtième année.

Sur le catalogue de la vente qu'il faisait le 19 mars 1765, *Cressent* prend encore le titre singulier d'ébéniste des palais de feu S. A. R. Mgr le duc d'Orléans, régent du royaume, titre qu'il portait déjà sur le catalogue de la vente faite en 1749. Ici, nous le voyons qualifié : ébéniste de S. A. S. Monseigneur le duc d'Orléans, premier prince du sang. Ces variantes sont, croyons-nous, sans importance, et ne sauraient inspirer des doutes sur l'identité du personnage. Notre *Charles Cressent* est incontestablement l'ancien ébéniste du Régent.

Un fait important révélé par notre scellé est la véritable qualité du père de *Charles Cressent*. Du bail passé par le père et le fils, en 1746, de la maison qu'ils occupaient rue Joquelet, il résulte que *Cressent* le père était sculpteur du roi. On retrouvera certainement son nom sur les Comptes des Bâtiments. Reste à

Digitized by Google

savoir quel était le sculpteur qui exposait aux Salons de Saint-Luc.

Comme on possède peu de renseignements sur cet éminent décorateur, nous imprimons ci-après le procès-verbal en entier, en analysant les articles ne présentant qu'un intérêt médiocre.

Procès-verbal d'apposition de scellés après le decès de Charles Cressent, *ébéniste du duc d'Orléans.*

L'an 1768, le dimanche, 10 janvier, neuf heures du soir, en l'hôtel et par devant nous Jacques-François Charpentier, commissaire au Châtelet, est comparue Margueritte Grignant, épouze séparée de corps et de biens de Jean François, dit Bourgeois, maître vinaigrier à Paris, y demeurante, rue Joquelet, laquelle nous a dit et déclaré que le s. *Charles Cressent*, ébéniste de S. A. S. Mgr le duc d'Orléans, premier prince du sang, est décédé il y a environ une demie heure, dans une chambre au second étage ayant vue sur lad. rue, dépendant d'une maison scize susd. rue Joquelet, faisant le coin d'icelle et de la rue Notre-Dame-des-Victoires, appartenante à Mrs Bilecoq et Gaumont, et dont le sieur *Cressent* estoit usufruictier, et, comme lad. comparante est exécutrice du testament et ordonnance de dernière volonté dud. feu s. *Cressent*, par lui fait olographe, qui est actuellement non cacheté entre les mains de Me Girault le jeune, notaire, demeurant Vieille rue du Temple, auquel led. feu sieur *Cressent* l'a remis, ainsi qu'il l'a dit à lad. comparante, elle requiert que, tant à la conservation de ses droits que de ceux des présumtifs héritiers dud. feu s. *Cressent* et de tous autres qu'il appartiendra, nous nous transportions présentement avec elle dans la maison susd., à l'effet par nous de procéder à l'apposition de nos scellés et cachets de nos armes sur tous et uns chacuns les bureaux, coffres, commodes, armoires et

Digitized by Google

autres objets qui en seront susceptibles, estant dans les différents lieux par lui occupés en lad. maison, ensemble à la description des meubles, effets mobiliers et marchandises qui seront par nous trouvés en évidence...

En conséquence, nous nous sommes à l'instant transportés avec elle susd. rue Joquelet dans la maison sus déclarée, où étant entrés par une allée et montés dans une chambre au second étage ayant vue sur lad. rue, nous avons pris le serment de lad. femme Bourgeois, après quoi nous avons procédé à l'apposition de nosd. scellés.

Suit l'évidence :

Sept estampes, dont quatre sous verre blanc et les autres sans verre, tous dans leur bordure de bois sculpté doré, sur différents sujets; sept tableaux peints sur toille et cuivre, représentant aussi différents sujets, dans leur cadre de bois sculpté doré; un établi; une pendule faite par Hervé, à Paris, à cadran d'émail, marquant les heures et minuttes, dans sa boette de marqueterie avec ornements de cuivre en couleur; une autre pendule à l'antique, aussi à cadran d'émail, marquant heures et minuttes, dans sa boete de marqueterie, avec ornements de cuivre en couleur, sans nom d'auteur; une redingotte de drap rouge; un habit de drap mordoré à boutons de similor; une veste d'écarlatte garnie de pareils boutons; un autre habit mordoré de drap; une veste d'écarlatte brodée en or; un Christ d'yvoire sur sa croix de bois noircy.

Dans une chambre à coucher ayant vue sur la rue Notre-Dame-des-Victoires : une pendule faite par Hervé, à Paris, à cadran d'émail, marquant heures et minuttes, dans sa boete de marqueterie, avec ornements de cuivre en couleur; une autre pendule dans sa boete avec pareils ornements; trois pièces et un morceau de tapis-

Digitized by Google

serie verdure Aubusson ; deux commodes à deux grands et deux petits tiroirs de bois de marqueterie, à dessus de marbre, avec ornements de cuivre en couleur ; une cuillière à potage, une écuelle à oreilles, une salière à compartiments, cinq cuillères et six fourchettes, le tout d'argent.

1re opposition : d'Antoine Séguin, marchand de vin, pour le payement de 188 livres 5 sols, à lui restant dus pour marchandises de vins fournies en différens temps depuis plusieurs années.

2e opposition : des srs Gaumont, Bilcot, propriétaires de la maison où est décédé le s. *Cressent*, pour sûreté des loyers échus.

3e opposition : de Jean-Baptiste Gillain, marchand boucher, à Paris, réclamant 1,145 livres, 14 sols, pour fourniture de viande.

4e opposition : de François Cressent de Bernaut, bourgeois de Paris, rue des Cordeliers, loueur de carrosses, habile à se dire héritier en partie dud. feu s. *Cressent*, son oncle, pour réclamation de plusieurs effets à lui appartenants qu'il a achettés dud. feu s. *Cressent*, auquel il en a payé le prix et que ce dernier ne lui a point livrés, sous prétexte que lesd. effets n'estoient point en estat de perfection, lesquels effets il désignera.

5e opposition : de Jean-Pierre Lheureux, employé des Fermes, au nom de Marie-Madeleine Morin, veuve de Jacques de Verdelhan Desfourniel, fermier général, pour la somme de 100 livres restant à payer d'une obligation de 400 livres souscrite par le defunt s. *Cressent*.

6e opposition : de l'église et fabrique de Saint-Eustache pour le payement de 53 livres 8 sols, montant des frais funéraires.

Digitized by Google

7e opposition : du s. Barthélemy Autin, maître doreur, grande rue du faubourg Saint-Martin, pour payement de 1,071 livres, restant de 8,191 livres, en quoi le s. *Cressent* a été condamné par sentence du Consulat du 27 mai 1757.

8e opposition : de *Jean-Dominique Goudailliez*, maître peintre à Paris, rue du Four, au coin de la rue de l'Égout, pour payement de 1,777 livres, 15 sols, restant de plus grande somme à lui due par led. feu sieur *Cressent* pour ventes et livraisons de différents tableaux et ouvrages de sculpture, suivant mémoires dont il justiffiera.

9e opposition : de Nicolas Leguay, maître maçon, pour payement de 124 livres à lui dues pour ouvrages de sa profession faits en une maison rue Joquelet.

10e et 11e opposition : à la requête de Nicolas Dufort, comte de Cheverny, lieutenant général du Blaisois, pour défaut de payement des frais et dépens en quoi le sieur *Cressent* a été condamné par sentence du 5 juin dernier, et encore pour payement de 75 livres de frais au s. Bellot, procureur dud. Dufort.

Mardi, 19 janvier 1778.

Requièrent la reconnoissance et levée des scellés :

1e Marguerite Grignant, épouse du s. Jean-Baptiste François, dit Bourgeois, maître vinaigrier, au nom et comme exécutrice du testament dud. feu s. *Cressent*, par lui fait olographe le 15 juillet 1765, et de son codicille, receu par Me Girault qui en a minutte, notaire à Paris, le 20 avril 1767, et encore lad. femme Bourgeois, légataire universelle dud. feu s. *Cressent*, instituée tant par led. testament que par led. codicil, et créancière de sa succession, laquelle désigne pour faire l'inventaire Me Girault le jeune, notaire au Châtelet.

Digitized by Google

2° François Cressent de Bernaut, bourgeois de Paris, habile à se dire et porter héritier pour un cinquième dans un tiers, dud. feu s. *Cressent*, son oncle, conjointement avec ses frères et sœurs cy-après nommés, par représentation du sieur François Cressent, bourgeois d'Amiens et créancier de lad. succession.

3° Claude-Guy Dufresnoy, ancien marchand épicier, bourgeois de Paris, y demeurant, rue des Nonaindières, au nom et comme mary et maître des droits et actions mobiliaires et possessoires de demoiselle Jeanne Cressent, son épouze, habile à se dire et porter héritière pour un tiers dud. feu s. *Cressent*, son frère.

4° Louis-Nicolas Lallemant, substitut du procureur du Roi au Châtelet de Paris, y demeurant, Vieille-rue-du-Temple, appellé pour l'absence de Marie-Josèphe Cressent, veuve de Me Baille, notaire à Oisemont, évesché d'Amiens, aussy habille à se dire et porter héritière de son chef pour un tiers dud. feu s. *Charles Cressent*, son frère, et aussi appelé pour l'absence de Marie-Madeleine Cressent, femme de François Laleu, demeurante à Lisle en Flandre ; de Marie-Rose Cressent, femme de François Boucher, marchand épicier à Amiens, de Louis-Firmin Cressent, demeurant présentement en la ville de Metz en Lorraine, et de Jean-Baptiste-Félix Cressent, maître tailleur et maître de la manufacture de Lisle en Flandre, tous les quatre derniers conjointement avec led. s. Cressent de Bernaut, leur frère, habiles à se dire et porter héritiers pour l'autre et dernier tiers dud. feu s. *Cressent*, leur oncle, par représentation dud. feu s. François Cressent, leur père.

Mercredi, 20 janvier 1778 : il est procédé à l'inventorié, description et prisée des meubles et effets mobiliers trouvés en évidence, et notamment à l'inventorié d'une

Digitized by Google

pendule faite par Hervé, à Paris, dans sa boete en ébène et garnie de cuivre en couleur, estant dans lad. chambre du défunt.

Après l'inventorié de laquelle pendule, led. s. Bernaut a déclaré qu'il proteste de nullité de l'inventorié de lad. pendule, attendu qu'elle fait partie de plusieurs effets, comme commodes et glaces qui sont actuellement sous nosd. scellez et qui appartiennent aud. s. Bernaut, lui ayant été vendus par led. feu s. *Cressent,* auquel il en a payé le prix moyennant 662 livres dont il lui a tenu compte en déduction de 1,427 livres restant de plus grande somme que led. feu s. *Cressent* lui devoit, et pour le surplus, qu'il lui a fait un billet dont led. sieur Bernaut est porteur et lui est du par la succession dud. deffunt, lesquelles pendule et autres effets non livrés, sous prétexte qu'ils n'estoient point en estat de perfection, que les bandes de cuivre servant d'ornements au pied de lad. pendule n'y sont point encore, nous requiert de le constater; que la vente desd. pendulle et autres effets à lui faite par led. feu s. *Cressent* est à la connoissance de lad. femme Bourgeois, qu'il requiert pareillement être interpellée de le déclarer.

En conséquence, au désir de son réquisitoire, nous estans approchés de lad. pendule, avons remarqué qu'il n'y a point de bandes de cuivre servant d'ornements au pied d'icelle; avons ensuitte interpellé lad. femme Bourgeois, exécutrice testamentaire et légataire universelle dud. feu s. *Cressent*, de déclarer à l'instant si elle a connoissance que led. feu s. *Cressent* a vendu et non livré aud. s. Bernaut lad. pendule et autres effets, laquelle femme Bourgeois a déclaré qu'il est à sa connoissance que led. feu s. *Cressent* a effectivement vendu aud. s. Bernaut lesd. pendulle et autres effets cy-dessus décla-

Digitized by Google

rés, moyennant le prix et ainsi qu'il est cy-dessus expliqué, lesquels pendule et effets ne lui ont point été livrés par led. deffunt sous prétexte qu'ils n'estoient point alors en état de perfection.

S'est trouvé dans les tiroirs d'une commode à la Régence des outils et modèles de la profession d'ébéniste.

Samedi, 23 janvier 1768 : est nommé pour faire l'estimation des tableaux, bronzes et autres objets d'art, le s. *Pierre Remy*, ancien directeur de l'Académie de Saint-Luc, demeurant à Paris, rue Poupée.

En conséquence, il a esté procédé à dresser état des tableaux et autres objets qui se sont trouvés en évidence dans la chambre où est décédé led. feu s. *Cressent*.

Puis, il est dressé un état des différents tableaux, bronzes et autres objets qui se sont trouvés dans la gallerie au premier étage, et dans un sallon étant ensuitte.

Lundi, 25 janvier : s'agissant de procéder à l'inventorié, description et prisée des médailliers, commodes, modelles et autres objets d'ébénisterie estant sous nosd. scellés, lesd. parties ont nommé pour expert en cette partie le s. *Simon Carré*, marchand mercier à Paris, y demeurant, rue Fromenteau, à l'effet de donner son avis sur la prisée et estimation desd. objets.

Il a esté procédé à examiner, arrenger et dresser état des différents médailliers, bureaux, serre-papiers et autres objets d'ébénisterie qui se sont trouvés dans la gallerie, ainsi que d'autres objets de même nature qui se sont trouvés dans deux petites chambres adjacentes à lad. gallerie, à droite près l'entrée d'icelle, ensuite des commodes, glaces et autres objets d'ébenisterie trouvés dans un sallon.

Ouverture faite des tiroirs d'une commode à la Régence, il a été procédé à l'état de quelques modèles et

Digitized by Google

autres menus objets d'ébénisterie qui s'y sont trouvés.

En procédant, led. s. Cressent de Bernault nous a dit et déclaré qu'il proteste de nullité de l'inventorié de la commode numérotée 19, attendu qu'elle lui appartient pour lui avoir été vendue et non livrée par led. s. *Cressent* (ce qui est reconnu exact).

Mercredi, 27 janvier : il est procédé à l'inventorié, description et prisée des effets mobiliers trouvés dans une petite chambre, appelée la chambre verte, adjacente à la gallerie, notamment d'une face de cheminée de 2 glaces chacune, de 28 poulces de haut sur 33 de large, sur son parquet peint en marbre avec ornements de bois doré sculpté (que le s. Cressent de Bernaut revendique comme faisant partie des effets à lui vendus et non livrés par led. deffunt à qui il en a payé le prix ; ce qui est reconnu exact).

On remonte dans la chambre où est décédé led. feu s. *Cressent*, où estant, il a esté procédé à l'inventorié, description, prisée et pezée de l'argenterie laissée en voye lors de l'apposition de nosd. scellés, concistante en six cuillières et six fourchettes, une cuillière à potage d'argent poinçon de Paris, pezant ensemble 3 marcs, 7 onces, 6 gros.

Il a pareillement esté procédé à l'inventorié, description, prisée et pezée d'une écuelle à oreilles et d'une salière couverte d'argent, poinçon de Paris, pesant ensemble 2 marcs 5 onces.

Ce fait, tous les tableaux, bronzes, marbres, ebenisterie, et autres objets d'arts inventoriés, sont demeurés en la garde et possession de lad. demoiselle Bourgeois.

En procédant, est comparu Me Louis Varnier, procureur du s. *Jean-Dominique Goudailliez*, peintre, marchand de tableaux à Paris, lequel nous a dit que les

Digitized by Google

causes de l'opposition dud. s. *Goudailliez* aux scellés apposés après le décès dud. feu s. *Cressent*, sont afin de payement en deniers ou quittances vallables de la somme de 4,871 livres, montant du prix de tableaux et autres marchandises qu'il lui a vendus et livrés pendant les années 1764, 1765 et 1766, suivant les différents mémoires qu'il lui en a fournis dans le temps, qui doivent se trouver, ainsi que les quittances qu'il a donné des payements faits à compte d'iceux, parmi les papiers dud. deffunt.

12e opposition : à la requête de Pierre Honoré, bourgeois de Paris, et sa femme, blanchisseuse de linge.

13e opposition : à la requête de Bonne Menard, veuve de Claude Poitou, compagnon ébéniste.

14e opposition : à la requête de Me Petit Dufresnoy, pour sûreté et payement des frais qu'il a faits à la requête dud. feu s. *Cressent* contre ses locataires.

Examen et arrangement des papiers.

31 janvier : en procédant led. Me Yvon a représenté, pour être compris en l'inventaire auquel on procède, copie de lui signée d'un acte passé devant Me Bilheu, notaire à Paris, qui en a minute, le 13 juin 1746, par lequel le s. Etienne Billecoq, ancien receveur des Fermes du Roy et la dame son épouze, propriétaire, à cause d'elle des deux tiers de l'objet cy-après, et encore comme se portant fort de Jacques Fleury, écuyer, sieur de Gaumont, et de lad. Jeanne-Elisabeth Billecoq, son épouze, leur gendre et fille, elle propriétaire pour le dernier tiers, ont solidairement baillé et délivré à titre de bail à vie aud. feu s. *Charles Cressent* et au s. *Cressent*, son père, sculpteur du Roy, et au survivant d'eux deux, leur vie durant, ce acceptants, deux maisons scizes en cette ville, l'une au coin des rues Notre-Dame-des-Vic-

Digitized by Google

toires et Jocquelet qui est celle où nous sommes, et l'autre susd. rue Joquelet, joignant les écuries de M. Dufort, moyennant le prix et aux différentes charges annoncées aud. acte, lequel a été inventorié aud. inventaire sous la cotte première d'icellui et réuni aux autres papiers de lad. succession.

Comme aussi, en procédant, led. Me Bellot nous a représenté deux billets, le premier de la somme de 96 livres, du 5 novembre 1743, fait au proffit dud. deffunt par le s. Walvin, pour payement de laquelle somme led. Me Bellot a fait des poursuittes contre led. Walvin, contre lequel il a esté obtenu deux sentences des 25 février et 14 juin 1747, lesquelles poursuittes luy sont dues ainsi que les frais de plusieurs instances, suivant qu'il résulte de la reconnoissance dud. feu s. *Cressent*, du 9 mai 1753; le second billet, de la somme de 336 livres, du 28 juillet 1750, fait au proffit dud. deffunt par feu Me Desnoyers, commissaire au Châtelet, contre lequel il a esté pareillement fait des poursuittes qui ont été payées aud. Me Bellot par led. feu Me Desnoyers, auquel le deffunt a accordé des délais au moyen du payement desd. frais, et nous requiert que les pièces cy-dessus par luy représentées lui soient rendues après qu'elles auront esté inventoriées.

Il a esté procédé à l'inventorié et au recollement de tous les papiers, ainsi que des pièces représentées par Me Bellot, sous les cottes 7 et 8 dud. inventaire.

Le procureur plus ancien des opposants ayant requis la vente des meubles, tableaux, bronzes, marbres, médailliers, comme des autres objets d'art et d'ébénisterie, lesd. srs Cressent de Bernaut et substitut ont requis qu'il soit supercédé à lad. vente jusqu'au 15 mars prochain, attendu que nombre des objets qui doivent être

Digitized by Google

vendus, tant en peinture qu'ébénisterie, sont susceptibles de quelques réparations qui estant faites augmenteront leur valeur considérablement, pourquoi l'exécutrice testamentaire sera autorisée à les faire faire, dont elle rapportera les mémoires.

Le procès-verbal se termine par deux oppositions insignifiantes.

(Arch. nat., Y 12055.)

CCXXXVII.

ADRIEN LEBEAU

PEINTRE DE L'ACADÉMIE DE SAINT-LUC.

1er février 1768.

Les livrets des Salons de l'Académie de Saint-Luc font mention d'un certain *Le Bel*, qui se livrait à la décoration des œufs d'autruche; mais il n'y est point question du s. *Adrien Lebeau*. Celui-ci, qualifié peintre de l'Académie de Saint-Luc, meurt d'une fluxion de poitrine, vers les cinq heures du matin, le lundi, 1er février 1768, dans une chambre au quatrième étage d'une maison de la rue Zacharie, appartenant à M. Houllier, président au Parlement de Besançon. Sa veuve, Marie-Marguerite Desprez, fait apposer les scellés par le commissaire René Regnard de Barantin.

Le défunt n'a qu'un héritier, son fils, nommé comme lui *Adrien Lebeau*, graveur en taille-douce, demeurant rue Saint-Jean-de-Beauvais.

Voici l'indication sommaire des peintures et objets relatifs à la profession du défunt trouvés à son domicile :

S'est trouvé en évidence dans la chambre :

Six tableaux peints sur toille, représentant portraits, dans leurs bordures de bois doré; vingt tableaux peints sur toille de différentes grandeurs, sans bordures, la plupart aussy sans chassis; cinq estampes sous verre; deux autres tableaux peints sur toille, sans bordure; repré-

Digitized by Google

sentans un *docteur en médecine;* une boîte à couleurs avec son tiroir, dans laquelle il y a des couleurs...; quatre portefeuilles remplis d'estampes et deux livres d'estampes collées; une cassette ouverte dans laquelle s'est trouvée la *Vie des Saints*, en deux volumes...; un pulpitre rempli de couleurs, une épée à garde de cuivre, un chevalet et une échelle.

En tête du scellé se trouve inscrite cette note : « Non levé, la veuve Lebeau étant deceddée peu de jours après son mary, le fils s'est trouvé propriétaire du tout comme seul héritier de ses père et mère. »

(Arch. nat., Y 11084.)

CCXXXVIII.

MARIN LE BOURGEOIS

PEINTRE.

21 février 1768.

Marin Le Bourgeois, peintre à Paris, meurt subitement dans un bain, le 21 février 1768. Aucun objet digne d'être noté dans la description du mobilier. Le notaire Jean-Louis Lhomme est chargé de l'inventaire. *Pierre Lebrun*, peintre de l'Académie de Saint-Luc, demeurant rue de l'Arbre-Sec, est appelé pour donner son avis sur la prisée des tableaux, esquisses, desseins, estampes, figures en plâtre et ustensiles de peinture. Le seul héritier est le frère du défunt, Charles Le Bourgeois, prêtre chapelain des Religieuses Nouvelles Catholiques de Rouen.

Le propriétaire réclame trois termes de loyer, à raison de 150 livres par an. Parmi les cinq opposants se rencontre *Étienne-Joseph Chaillou*, peintre de l'Académie de Saint-Luc, « pour sûreté et avoir payement de la somme de soixante et tant de livres à luy dues par led. feu s. *Bourgeois* pour avances qu'il luy a faites sur des ouvrages qu'il devoit luy faire en émaille. »

Le nom de *Marin Le Bourgeois* avait déjà été porté, à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle, par un peintre du Roi qui jouit d'une certaine faveur sous Henri IV. Voyez les pièces concernant cet artiste, publiées dans les *Nouvelles Archives de l'Art français*, 1876, p. 141-145.

(Arch. nat., Y 10782.)

Digitized by Google

CCXXXIX.

LOUIS-EUGÈNE MAGNY

PEINTRE DE L'ACADÉMIE DE SAINT-LUC.

30 mars 1768.

Louis-Eugène Magny, peintre de l'Académie de Saint-Luc, meurt le mercredi, 30 mars 1768, entre cinq et six heures du matin, au premier étage d'une maison lui appartenant, rue du Sentier, ayant une sortie rue Saint-Fiacre, où il demeurait avec sa femme, Marie-Catherine Desjardins, et sa mère; il laissait une fille mineure, âgée de quatre ans, nommée Marie-Françoise, et un enfant posthume. Les scellés sont apposés par le commissaire Bernard-Louis-Philippe Fontaine. Le défunt avait un domestique et une cuisinière, ce qui indique une certaine aisance. Cette situation est confirmée par la description du mobilier et des effets garnissant l'appartement. Nous signalons ceux qui offrent de l'intérêt à un titre quelconque :

Dans la chambre à coucher : deux flambeaux d'argent; une pendule dans sa boête et sur son pied de marquetterie; cinq morceaux de tapisserie verdure, servant de tenture; un baromètre et un thermomètre; deux tableaux dessus de porte.

Dans l'antichambre : un trumeau d'une glace avec un tableau; quarante-deux échantillons de peinture pour des panneaux de voitures (ce qui nous édifie complètement sur la véritable profession du s. *Magny*); cinq panneaux de voitures, sujets de chasse; un autre grand tableau dans sa bordure de bois doré; une chiffonnière de bois de marqueterie; un optique; un buffet à dessus de marbre; une pendule dans sa boette et sur son pied de marquetterie.

Dans ledit buffet s'est trouvé l'argenterie que nous avons laissé en évidence pour l'usage de lad. dame

Digitized by Google

Magny, consistant en une cuillère à potage, deux à ragouts, deux à sucre, douze cuillers et douze fourchettes à bouche.

Dans le magasin des marchandises s'est trouvé : quatre estaillons de cuivre, cinq matras de cuivre, le tout vuide; environ 200 livres de sang daraq; environ 200 livres de gommes lacgs, trois sacs pleins de carrabes battus.....; une autre boitte contenant environ six livres de stil de grain; une autre boette contenant trois livres de bleu; une autre contenant environ deux livres de vert de gris calciné; une cruche contenant vingt livres d'huile grasse...; le tout par nous laissé en évidence pour ne pas interrompre le commerce dud. s. *Magny*.

Sous la remise : deux cabriolets, l'un peint en gris, à une place, doublé de velours d'Utrech jaune, garny de son coussin, et l'autre peint en bleu, à deux places, doublé de velours d'Utrech et garny de son coussin.

Dans l'écurie : deux harnois de cabriollets complets.

Dans l'attelier de peinture : neuf caisses de berlines vis à vis et diligences commencées à peindre, que lad. dame *Magny* nous a déclaré appartenir à différens particuliers, plusieurs tréteaux et échelles à usage de peinture.

Dans l'attelier de dorure : un vis à vis monté sur son trait, nouvellement rhabillé, que lad. dame Magny nous a déclaré appartenir à M. le marquis d'Héricourt, auquel il doit être remis demain et avec lequel il a compte à faire.

Sous une remise ensuitte : trois caisses de berlines et diligences à peindre pour le s. Bournigal; une autre caisse en diligence montée sur son train, appartenante au s. Jambonne, pour lequel elle est à peindre.

Digitized by Google

Sous une autre remise : deux caisses montées sur leurs trains, appartenants au s. Bournigal, dont une finie de peindre et l'autre seulement commencée; une autre caisse de diligence sur son train, appartenante à M. de Lurignay, commencée à peindre.

Sous une autre remise attenante : douze caisses de berlines, diligences et vis à vis, commencées à peindre et appartenans à différens particuliers.

Dans la cour : trois caisses commencées à peindre, appartenantes à différentes personnes; une vieille berline sur son train, appartenante à Madame Durlar, pour laquelle cette voiture est à rabiller; une autre berline sur son train, nouvellement rabillée, appartenante à M. de la Coustange; six trains à peindre pour différentes personnes.

Déclare lad. dame Magny qu'il y a dans une maison, scize rue des Boulets, appartenante à M. Girard, quelques meubles et effets dont elle ne peut faire le détail quant à présent, et qu'elle les représentera par la suitte.

Suivent les oppositions des différents fournisseurs, épiciers, droguistes, celles des prêtres de la Congrégation de la mission Saint-Lazare, pour loyers d'un marais et de loges à la foire Saint-Laurent, de *Pierre-Claude Patin*, maître peintre doreur, rue du Mouton, de *Joseph-Augustin Pairodeau*, maître peintre, rue de Bourbon-Villeneuve, enfin d'autres créanciers.

La levée des scellés est demandée par la veuve en son nom et comme tutrice de ses enfants, au profit desquels une substitution a été faite par *Eugène-François Magny*, leur grand-père, aussi maître peintre et ancien directeur de l'Académie de Saint-Luc, suivant son testament olographe du 14 mars 1765, déposé chez Me Delamanche, notaire. Ledit Me Delamanche est chargé par la veuve de l'inventaire.

Opposition de Marie-Élisabeth Coutant, veuve du s. *Eugène-François Magny*, déjà nommé, pour sa part dans la somme de

Digitized by Google

128,100 livres moyennant laquelle le s. *Louis-Eugène Magny* est devenu adjudicataire, le 26 août 1767, de la maison où il est décédé, dépendant de la communauté existant entre la dame Coutant et son mari.

La veuve désigne pour donner son avis sur la prisée des marchandises le s. *Pequerie*, maître peintre, demeurant dans la maison où on se trouve; le subrogé-tuteur nomme aux mêmes fins le s. *Plon*, maître peintre, rue Poissonnière. Le commissaire et le notaire font aussi l'inventaire des marchandises se trouvant dans l'échoppe de la foire Saint-Laurent et dans la baraque située dans un marais au faubourg Saint-Martin, que le défunt tenait à loyer des frères de Saint-Lazare. On se transporte ensuite chez plusieurs selliers, dépositaires de différentes voitures sur lesquelles le s. *Magny* avait fait faire différents ouvrages de sa profession. L'inventaire des papiers nous révèle que le défunt avait eu d'un premier mariage avec Thérèse-Marguerite Bellicard, contracté le 11 juillet 1760, une fille morte en bas âge et pour la succession de laquelle il était en compte avec les frères et sœur de sa première femme.

Enfin, les opérations d'inventaire sont suspendues quelque temps par l'accouchement de la veuve, en date du 29 juin. L'inventaire est terminé le 22 juillet par le récolement de tous les papiers classés sous 87 cotes.

(Arch. nat., Y 13120.)

CCXL.

FRANÇOIS DEROUARD

MAÎTRE SCULPTEUR, OFFICIER EMBALLEUR A LA DOUANE.

2 janvier 1769.

Parfois les artistes achetaient des charges vénales, soit pour suppléer à l'insuffisance de leurs revenus, soit comme placement de leurs économies. C'est ainsi que le premier des *Caffieri*, celui qui vivait aux Gobelins sous Louis XIV, était devenu juré mouleur de bois sur le port de la Seine. C'est probablement dans des conditions identiques que le sculpteur *François Derouard* acheta, peu de temps avant sa mort, la charge d'officier emballeur à la douane.

Digitized by Google

Il laissait une veuve, Marie-Thérèse Lambrun, gouvernante depuis quinze ans des enfants du s. Boulle, officier invalide, et une fille unique, Marie-Madeleine, veuve de François Guillot, tireur d'or.

Le s. *François Derouard* meurt le 2 janvier 1769, rue Basse-Villeneuve, n'ayant qu'un mobilier des plus vulgaires. Les scellés sont apposés à la requête de la fille du défunt par le commissaire Grimperel. Le notaire Prignot de Beauregard est chargé de l'inventaire.

Le s. *Derouard* possédait une montre d'or qu'il avait dû remettre au s. Boulle en nantissement de la somme de 60 livres avancée pour la paulette de l'office d'emballeur à la douane. Le s. Boulle était de plus créancier de 181 livres 13 sols pour les frais d'inhumation du défunt.

En somme, le personnage est peu intéressant et le scellé des plus insignifiants.

(Arch. nat., Y 13397.)

CCXLI.

ANTOINE MAGNER

MAÎTRE PEINTRE DOREUR.

9 février 1769.

Le s. *Antoine Magner* ou peut-être *Maguer*, ancien directeur de l'Académie de Saint-Luc, ne paraît pas sur les livrets des expositions de l'Académie, et pour une bonne raison : les détails contenus dans le procès-verbal du commissaire Jean-François Hugues prouvent qu'il était peintre et doreur en carrosses.

Il meurt le jeudi, 9 février 1769, sur les onze heures du soir, d'une maladie dont il souffrait depuis plusieurs mois, dans une maison de la grande rue du Faubourg-Saint-Antoine, où il avait son appartement et ses ateliers, maison appartenant au s. Ferrand, maître charpentier. Il laissait de son mariage avec Marie-Madeleine Josse, décédée avant son mari, cinq enfants, dont quatre mineurs : 1° Étienne, bourgeois de Paris; 2° *Martin*, maître peintre de l'Académie de Saint-Luc, demeurant grande rue du Faubourg-Saint-Martin; 3° Pierre-Honoré; 4° Jean-

Digitized by Google

Édouard ; 5° Marie-Cécile, mariée à Claude-Étienne Cranney, marchand épicier, rue du Faubourg-du-Temple, à qui un avis de parents, homologué par sentence du lieutenant civil du 27 février, confia la tutelle des trois mineurs Martin, Pierre-Honoré et Jean-Édouard. Le tuteur en question désigne le s. Delachaise, notaire, pour procéder à l'inventaire, *Sébastien Lem*, maître peintre et doreur, rue Meslée, pour estimer les ouvrages de peinture, dorure et vernis faits par le défunt aux différents équipages et voitures étant dans ses ateliers, et Jean-Baptiste Boiron, entrepreneur de bâtiments, pour évaluer les hangars, poulaillers, grilles de planches et autres édifices que le s. *Magner* avait fait construire pour son utilité dans lad. maison. Le fils aîné, Étienne Magner, nomme *Louis Buncler*, maître peintre doreur, rue du Faubourg-Montmartre, pour priser la valeur des marchandises, et *Antoine-Nicolas Dauphin*, architecte, pour l'estimation des bâtiments.

Parmi les meubles décrits par le commissaire lors de l'apposition des scellés, quelques-uns méritent une mention : un trumeau de cheminée de deux glaces, monté sur son parquet de bois peint, avec moulures et ornements de bois sculpté doré, surmonté d'un tableau représentant une *Chasse aux Canards;* une garniture de cheminée en porcelaine, composée d'un sucrier, six tasses et six soucoupes de porcelaine en couleur; un tableau peint sur toile tiré de l'histoire de Joseph, dans son filet de bois sculpté doré; un autre tableau représentant un portrait de femme et un autre celui du défunt, dans leur filet de bois sculpté doré; un poêle de terre façon d'Allemagne; treize échantillons peints sur bois pour ouvrages; un tableau représentant un *paysage;* un fusil; une canne à pomme de similor; trois autres tableaux têtes ou Académies.

Enfin, voici l'énumération des voitures trouvées dans le hangar, au fond de la maison, et dont la description nous édifie complètement sur la nature des occupations du s. *Magner*.

Une berline guillochée montée sur son train pour être dorée, appartenant au s. Fagar, sellier, rue des Moineaux.

Une autre berline aussy montée sur son train, dont

Digitized by Google

les ferrures du train sont dorées, appartenante à la dame marquise de Lenonviler.

Une diligence ayant les corps dorez avec vases sur les panneaux, appartenant au s. Hulin, sellier.

Une autre diligence ayant une bordure à l'entour et des armes au milieu des paneaux, appartenante au comte de Bombal.

Une désobligeante montée sur son train, amenée pour y faire une réparation et netoyage à la caisse et dorer les ferrures, appartenante au s. Amand, sellier, rue des Moyneaux.

Une caisse de cabriolet revernie, appartenante au s. Desroulais.

Une autre caisse de cabriolet peinte et vernie en gris uny, appartenante au s. *Domail*, sculpteur.

Un cabriolet ayant les corps dorés, médaillon et vases sur les paneaux, appartenant au s. Fagard, sellier.

Un vis à vis imprimé en jaune sur un ancien train peint, appartenant au s. Arnaud, sellier, rue des Moineaux.

Une caisse de vis à vis, fond doré, sujet de figure, appartenant au s. Cabaret, rue Croix-des-Petits-Champs.

Un cabriolet monté sur son train peint en gris, appartenant à la succession, ayant été donné en payement au deffunt par le s. Duprade, sellier.

Toutes lesquelles voitures sont les seules qui se soient trouvées dans lesd. angards, lesquelles ont été laissées par nous en la garde et possession du s. Magner fils qui le reconnoît et s'en charge comme dépositaire de biens de justice.

(Arch. nat., Y 11010.)

Digitized by Google

CCXLII.

ALEXIS PEYROTTE

PEINTRE DU ROI ET DESSINATEUR POUR LES MEUBLES DE LA COURONNE.

15 février 1769.

Alexis Peyrotte, qualifié peintre du Roi et dessinateur pour les meubles de la couronne, travaillait, comme cela résulte de plusieurs passages du procès-verbal, à des dessins d'étoffes destinées à l'ameublement des châteaux royaux.

Il meurt le mercredi, 15 février, vers les sept heures du matin, dans une maison sise rue et barrière du Temple et appartenant à la dame Grouet. Les scellés sont apposés par le commissaire Antoine-Bernard Léger, à la réquisition de s. *Jacques Gondouin*, architecte du garde-meuble du Roi, demeurant rue de la Harpe, exécuteur des testament et codicille du défunt, faits les 4 octobre 1767 et 8 février 1769, déposés chez Me Goullet, notaire, qui est chargé de l'inventaire. Le s. *Peyrotte* avait été marié à dlle Marianne-Marguerite Janelle de Trouville; le contrat de mariage avait été passé devant Conile, notaire public et apostolique résidant à Mazan, au Comtat-Venaissin, le 23 avril 1728. De ce mariage étaient nés deux fils, héritiers du défunt : *Augustin-Laurent Peyrotte*, peintre, demeurant ordinairement à Avignon, venu à Paris pour la circonstance, et Joseph Peyrotte, ingénieur, de présent à l'Ile-de-France, représenté par Pierre-Gabriel Forget, marchand mercier à Paris, rue Feydeau.

Parmi les meubles et autres objets en évidence, on remarque : une pendule à répétition, dans sa boîte et sur son pied de marqueterie; cinquante-trois tableaux de différentes grandeurs, dans leurs bordures de bois sculpté doré, dont plusieurs garnis de verre blanc; un buste de Louis XV en plâtre, un tapis d'Amiens.

Dans un atelier que le défunt possédait dans une maison de la rue du Faubourg-du-Temple, ayant pour enseigne *les Rats*, le commissaire note encore seize tableaux et dessins dans leurs bordures de bois uni et doré; trois grands chevalets; treize bordures avec leurs verres blancs, dont cinq ne sont point dorées.

Opposition du s. *Patris Liard*, dessinateur, réclamant 360 livres,

Digitized by Google

prix d'ouvrages faits pour le compte du s. *Peyrotte;* le même offre de remettre à qui il appartiendra un lai de satin brodé en chenille que led. défunt lui avait confié pour lui servir de modèle pour lesd. ouvrages.

Opposition du s. *Protain,* peintre, rue du Monceau-Saint-Gervais, réclamant le payement de 792 livres, restant dues de 1,096 pour ouvrages de peinture faits par led. *Protain,* de l'ordre du s. *Peyrotte,* dans la maison de M. de Pommery et pour autres particuliers. Réclamation de d^lle^ *Marie-Geneviève Demaisonneuve,* épouse de Louis Grouet, absent, demeurant dans la maison du s. *Peyrotte;* elle déclare que le défunt lui fournissait du vin et du bois dont il lui retenait la valeur sur le prix des ouvrages de peinture qu'elle faisait pour lui. Sa prétention est admise comme fondée. La vaisselle d'argent consiste en deux cuillers à soupe, trois à ragoût, neuf cuillers et neuf fourchettes à bouche, six cuillers à café, une à moutarde, une à sel, le tout pesant 9 marcs 7 onces 3 gros; une écuelle à oreilles avec son couvercle et son plateau; un porte-huilier avec ses bouchons, un gobelet à pied, le tout d'argent, pesant 8 marcs 4 onces 4 gros.

Au moment de procéder à la prisée des dessins, estampes, tableaux et ustensiles de peinture, les parties désignent le s. *Jean-Joseph Martin,* maître peintre de l'Académie de Saint-Luc, demeurant rue de la Mortellerie, pour donner son avis. Le s. Jean-Gabriel Merigot jeune, libraire, quai des Augustins, estime les livres.

Dans le cours des opérations, une somme de 2,040 livres, en écus de six livres, est trouvée dans les effets du défunt. On constate de plus qu'*Augustin-Laurent Peyrotte,* fils du défunt, a reçu en avancement d'hoirie la somme de 3,125 livres.

L'inventaire terminé, il est procédé, sur la demande des parties, à la vente des effets mobiliers.

(Arch. nat., Y 14332.)

CCXLIII.

JEAN-LOUIS LEGRAND

PEINTRE DE L'ACADÉMIE DE SAINT-LUC.

6 mars 1769.

Peintre fort obscur, le s. *Jean-Louis Legrand* ne prit part à aucune des expositions organisées par l'Académie de Saint-Luc

Digitized by Google

en 1751 et les années suivantes. Il meurt le lundi, 6 mars 1769, après cinq jours de maladie, au village de Sucy-en-Brie, chez le s. Jean-Jacques Lefebvre, écuyer, ancien commandant du quartier Morin, île et côte de Saint-Domingue, qui l'occupait à des travaux de son état, et qui, le 28 juin de l'année précédente, lui avait constitué une rente viagère de 240 livres, reversible sur la tête de sa femme, en payement d'ouvrages pour lui faits, d'une valeur de 3,000 livres.

Catherine Galot, maîtresse sage-femme, veuve du s. *Legrand*, requiert, le 8 mars 1769, le commissaire Agnan-Philippe-Michel de Rochebrune d'apposer les scellés dans l'appartement occupé par elle et par le défunt, au premier étage d'une maison de la rue de la Mortellerie, dont la dame Bourgoin est principale locataire.

Le défunt ne laissait pas d'enfant. Son seul héritier était un frère, François Legrand, maître écrivain à Paris, rue Fromenteau.

La veuve désigne le notaire Louis-Jacques Baron le jeune pour faire l'inventaire.

Parmi les objets signalés au procès-verbal du commissaire, on remarque : un vieux tableau, portrait, dans sa bordure de bois doré; une crèche de verre avec un enfant Jésus; une tenture de chambre, de toile peinte en façon d'haute lisse; neuf autres tableaux, de différentes tailles, portraits, paysages ou autres, dans leurs bordures.

Le frère demande qu'il soit fait description des habits ou hardes que le défunt avait dû emporter à la campagne, là où il était mort. La veuve répond que son mari « étoit vêtu des habits de monsieur Lefèvre, capitaine en Amérique, au service duquel il étoit, » et que celui-ci a réclamé les vêtements qui lui appartenaient et qu'elle avait pris par mégarde.

(Arch. nat., Y 15840.)

CCXLIV.

FRANÇOIS-JACQUES AMAND

PEINTRE DE L'ACADÉMIE ROYALE.

6 mars 1769.

Le premier volume de l'*Allgemeines Künstler Lexicon*, ou nouveau Nagler, a publié sur le peintre *François-Jacques*

Digitized by Google

Amand une notice étendue résumant tous les renseignements connus. Né près de Blois en 1730, cet artiste n'avait pas atteint sa quarantième année lorsqu'il mourut. Élève de *Pierre*, il obtint, en 1756, le premier prix de peinture et fut reçu Académicien le 26 septembre 1767, sur un tableau tiré de l'histoire d'Annibal, qui se trouve aujourd'hui à Grenoble. Il a gravé lui-même plusieurs scènes de genre, dont on trouvera la mention dans la notice citée plus haut. Mariette et Diderot ont parlé de cet artiste, presque oublié aujourd'hui.

François-Jacques-Amand, peintre de l'Académie royale, meurt d'hydropisie le 6 mars 1769, et non le 7 comme on l'a répété jusqu'ici, entre neuf et dix heures du soir, après avoir été malade pendant deux mois. Il occupait un petit appartement au quatrième étage d'une maison du cul-de-sac de la Bouteille, dans la rue Montorgueil, appartenant à M. de Noireterre. Ce n'est que le lendemain de sa mort, le 7 mars, que la d^lle^ Marie de la Tour, voisine et amie d'enfance du défunt qui prenait sa nourriture chez elle, requiert le commissaire Louis-François Formel d'apposer les scellés sur les meubles et effets de son pensionnaire.

Le s. *Amand* était garçon et laissait pour unique héritière sa sœur, épouse du s. Miger, employé dans les Fermes, demeurant à Lyon.

Voici les objets dignes de remarque portés sur le procès-verbal du commissaire.

Dans la chambre : un baromètre, un thermomètre en bordure de bois doré ; une sphère et un globe ; six petits tableaux peints sur toile, sans bordure ; la tenture de ladite pièce en deux morceaux de damas de Caux. La demoiselle de la Tour réclame comme lui appartenant deux tableaux dans leur cadre de bois doré, l'un sur la cheminée, représentant une *Pastorale*, l'autre entre les deux croisées, représentant un *Amour*.

Dans une autre pièce : une planche à coller des dessins et un portrait de femme inconnue, dans un cadre doré. Les rideaux du lit sont en toile d'orange à fleurs. Le s. *Amand* avait de plus un atelier au Louvre ; il en avait confié les clefs au s. Charles-Philippe-François Meyssonnier, bourgeois de Paris, avec qui il était lié et à qui il donnait des leçons de dessin. Celui-ci remet les clefs de l'atelier au commissaire Formel. La levée des scellés et l'inventaire sont faits sur la réquisition de *Simon-Charles Miger*,

Digitized by Google

graveur en estampes, demeurant rue Sainte-Anne, au nom et comme fondé de procuration, à l'effet des présentes, de s. François Miger et de dlle Joseph-Félix Amand, son épouse, demeurant à Lyon, ladite dame Miger seule et unique héritière du s. *Amand*, son frère. Le notaire de la Frenaye est chargé de procéder à l'inventaire. Le s. *François Basan*, graveur et marchand de tableaux, demeurant rue du Foin, est appelé pour donner son avis sur la prisée des tableaux, dessins, esquisses et ustensiles concernant la profession de peintre, dépendant de la succession et trouvés tant au logement du cul-de-sac de la Bouteille que dans l'atelier du Louvre.

La dlle La Tour avait été nommée légataire universelle par un testament olographe, daté du 20 février 1769, déposé chez Me Peron, notaire.

Parmi les opposants, on remarque les noms de *Jean Cherin*, maître sculpteur, d'Antoine Lecomte, maître doreur, de *Claude-Pierre Convers*, architecte, entrepreneur de bâtiments, à Paris, et de *Philippe-Joseph Delsart*, maître peintre, tous créanciers du défunt. Un incident vient faire diversion aux monotones opérations de l'inventaire. On trouve trois paquets cachetés dont les destinataires sont mentionnés sur l'enveloppe extérieure. Ces paquets sont présentés au lieutenant civil et par lui ouverts en présence des parties. Voici comment le procès-verbal raconte cette opération :

Le mercredy, 21 dud. mois de juin 1769, cinq heures de relevée, nous, commissaire susd., nous sommes transporté avec led. s. *Miger*, demoiselle La Tour et Mes Cormier et Chasteau, procureurs, en l'hôtel et par devant M. le lieutenant civil, et luy ayant présenté lesd. trois paquets cy-devant décrits et dont nous nous sommes chargé, mond. s. le lieutenant civil en ayant fait à l'instant, en présence desd. parties et la nôtre, l'ouverture et l'examen, a trouvé qu'il n'y avoit en iceux rien qui intéressât la succession dud. s. *Amand*, a refermé le premier desd. paquets, après en avoir distrait plusieurs figures en postures obscènes et indécentes, lesquelles il a

Digitized by Google

fait en notre présence et celle desd. parties lacérer et brûler à une lumière, et, ayant fait cachetter du cachet de ses armes led. paquet du côté qu'il en avoit fait l'ouverture, il a ordonné que led. paquet resteroit en nos mains pour être par nous remis au s. *Sainthon*[1] qu'il concerne suivant l'inscription portée sur iceluy.

Quant au second paquet que M. le lieutenant civil a trouvé renfermer les portraits de quelques acteurs de la Comédie Françoise, sous différents habillemens de théâtre, il a ordonné qu'il resteroit ouvert en nos mains pour être ainsy par nous remis suivant la suscription d'iceluy aud. Drouin[2], ancien comédien du Roy.

A l'égard du troisième paquet que M. le lieutenant civil a trouvé renfermer quelques lettres missives et papiers de famille concernans la mère Bataille, désignée sur la suscription d'iceluy, il a refermé led. paquet et l'a fait cachetter du cachet de ses armes du côté qu'il en avoit fait l'ouverture, et a ordonné qu'il resteroit en nos mains pour être par nous remis à lad. mère Bataille, desquels trois paquets il nous sera donné décharge sur notre présent procès-verbal par chacune des parties auxquelles nous les remettrons conformément à la présente ordonnance.

Les 22 et 23 juin, les paquets sont remis aux s^rs^ *de Saint-Haond* (c'est ainsi qu'il signe) et Drouin; puis les meubles et autres effets sont laissés sous la garde de la d^lle^ de La Tour jusqu'à la vente qui en doit être faite incessamment.

(Arch. nat., Y 11085.)

1. Nommé plus loin *Mathieu-Charles de Saint-Haond*, architecte, demeurant rue Saint-Martin, vis-à-vis Saint-Merry.

2. Jean-Jacques-François Drouin, demeurant rue des Fossés-Monsieur-le-Prince.

Digitized by Google

CCXLV

PHILIPPE-ALEXIS GOBERT

PEINTRE DE L'ACADÉMIE DE SAINT-LUC.

21 mars 1769.

Le s. *Philippe-Alexis Gobert*, peintre de l'Académie de Saint-Luc, mais n'ayant jamais pris part aux expositions de la Compagnie, meurt le 21 mars 1769, sur les midi, en un appartement au troisième étage d'une maison de la rue de la Vieille-Bouclerie, appartenant au s. Dubal, ancien marchand de fer. Les scellés sont apposés le même jour par le commissaire Louis Joron, à la requête de la veuve Jeanne-Anne-Françoise Queuxdanne Tiercelin, fille du s. *René Queuxdanne*, dit *Tiercelin*, peintre de l'Académie de Saint-Luc, mort en 1752 [1], et de Jeanne Le Moine, morte au commencement de l'année 1766.

Le s. *Gobert*, ne laissant pas d'enfants, instituait sa veuve pour exécutrice de son testament, reçu par Me Magnier, notaire à Paris, le 20 mars 1769. Les héritières étaient deux cousines issues de germain. Leurs noms sont sans intérêt.

La description des meubles qui garnissent l'appartement du défunt comprend : un grand tableau représentant une *Vierge et l'Enfant Jésus*, dans sa bordure; deux autres tableaux, représentant des *paysages*, aussi dans leurs bordures de bois doré; un autre tableau, représentant un *Christ*, sous verre blanc; soixante-quatre autres tableaux, représentant différents sujets, avec ou sans bordure, répartis dans toutes les pièces de l'appartement; six ou huit morceaux de tapisserie verdure, garnissant la salle à manger et la salle de compagnie; des estampes sous verre; une trentaine de volumes; huit figures de plâtre; enfin une pendule de marqueterie faite par Voisin, qui a été confiée au s. Blanc, horloger, place Dauphine, pour la nettoyer.

Le commissaire laisse entre les mains de la veuve une montre à double boîte d'or, cinq cuillers et cinq fourchettes à bouche,

1. L'inventaire fait après son décès par Me Magnier portait la date du 22 août 1752.

Digitized by Google

six cuillers à café, un pot à l'eau et un gobelet, le tout d'argent, plus quatre flambeaux de cuivre argenté.

Une opposition est faite à la requête de *Guillaume Coustou*, sculpteur du Roi, demeurant place du Louvre.

Me Pierre Mouette, notaire, est chargé par la veuve de l'inventaire. Dans la cheminée du cabinet du feu s. *Gobert* sont trouvés des cartons et dessins dont le récolement a été fait.

Les autres incidents ne méritent pas d'être rapportés.

(Arch. nat., Y 13962.)

CCXLVI.

JACQUES CHAUVEAU

ANCIEN GRAVEUR.

16 juillet 1769.

Portant un nom qui a joui d'une certaine réputation, *Jacques Chauveau* mérite à peine d'être compté parmi les artistes. M. Roger Portalis, dans ses *Gravures du dix-huitième siècle*, ne cite même pas son nom. Même silence chez Nagler et chez Jal. Ceci nous donne une idée de l'importance du personnage. D'ailleurs ses proches ne paraissent pas se faire beaucoup d'illusions sur son compte et lui donnent la qualification modeste d'ancien graveur. Pourquoi *ancien?* C'est ainsi que, sur une quittance dont nous avons récemment publié l'analyse dans la *Revue de l'Art français* (Avril, p. 54, n° XXV), le s. *Jacques Grignon* est qualifié « cy devant graveur en taille douce. » Quelque mince que soit l'importance du personnage, nous devons nous y arrêter et donner tous les renseignements contenus dans son scellé, précisément parce qu'on ne sait rien sur son compte.

Jacques Chauveau, ancien graveur, meurt le dimanche, 16 juillet 1769, sur les onze heures et demie du matin, dans une chambre d'une maison de la rue de Sèvre. Les scellés sont apposés par le commissaire Pierre Thierion, à la requête du s. Jean Deframery, écuyer, sr de la Fosse, demeurant rue Bourg-Labbé, exécuteur du testament du défunt, reçu par Me Giraudeau, notaire, le 2 juillet.

La description du mobilier et effets en évidence ne présente aucun intérêt. On remarque seulement un portrait du défunt.

Digitized by Google

Les héritiers sont des collatéraux, neveux ou nièces, simples ouvriers de campagne, disséminés un peu partout.

Le s. Deframery, en sa qualité d'exécuteur testamentaire, désigne pour procéder à l'inventaire le notaire Giraudeau.

Une demoiselle Marie-Claude Leroux, fille mineure, se présentant comme légataire universelle du s. *Chauveau*, remet la clef d'une armoire de chêne placée dans la chambre du défunt et dans laquelle on trouve, tant dans un coffre que dans un tiroir, en plusieurs sacs et en louis d'or, la somme de 14,032 livres. Le s. *Chauveau* aimait sans doute à avoir toute sa fortune sous la main.

L'argenterie consiste en quatre timbales, sept cuillers et sept fourchettes à bouche, une cuiller à potage, le tout pesant 6 marcs 3 onces, enfin un gobelet à pied d'argent blanc, poinçon de Paris, pesant 7 onces 3 gros. On rencontre encore, parmi les effets du défunt, un dé, une paire de boutons, un porte-col, une paire de boucles à usage de femme, une paire de jarretières, le tout d'argent, et une grosse montre d'argent, marquant heures et minutes, à aiguilles d'acier et cadran d'argent, faite à Paris par Godron.

Parmi les papiers mentionnés se trouve l'inventaire fait après le décès de d^lle^ Anne Lefèvre, femme du défunt, le 12 janvier 1767, par Me Giraudeau, en présence du substitut du procureur du Roi, à cause de l'absence de Pierre-Joseph Chauveau, seul et unique héritier de la dame Chauveau, sa mère.

Le notaire rencontre encore, dans le cours de ses perquisitions, un paquet contenant promesse du s. de Morry, caissier de la Compagnie des Indes, de passer contrat de 11,400 livres au denier vingt, en date du 1er février 1769, pour dix promesses de la Compagnie des Indes, lesquelles sont chacune garnies de six coupons payables dans le courant de juillet.

Après l'inventaire, il est procédé, du consentement de toutes les parties, à la vente du mobilier.

(Arch. nat., Y 10898.)

Digitized by Google

CCXLVII

LOUIS-FRANÇOIS SCOTIN

GRAVEUR EN TAILLE-DOUCE.

4 septembre 1769.

La famille des *Scotin* a formé une dynastie considérable de graveurs, dont plusieurs ont échappé à toutes les recherches des biographes les plus soigneux. Jal cite un *Jean-Baptiste Scotin*, inconnu à Zani, et un *Pierre Scotin* ignoré de tous les auteurs qui ont écrit sur l'art français; mais il ne descend pas bien loin dans le XVIIe siècle, et il ne parle pas de notre *Louis-François Scotin*, dont on chercherait vainement le nom dans les biographies. Quoi qu'il en soit, notre homme appartenait certainement à la famille d'habiles graveurs, d'origine flamande, qui se fit une certaine réputation à Paris vers la fin du XVIIe siècle. Seulement, *Louis-François Scotin*, comme *Jacques Chauveau*, mort le 16 juillet 1769, n'a peut-être signé aucun de ses ouvrages. De là le silence de tous les biographes sur sa vie et son œuvre.

Louis-François Scotin, graveur en taille-douce, meurt hydropique le lundi, 4 mars 1769, sur les dix heures du soir, après une longue maladie; il habitait le troisième étage d'une maison de la place Maubert, près la rue Perdu, faisant face à la fontaine, maison dont le rez-de-chaussée était occupé par le s. Auger, marchand épicier. Le commissaire Louis-François Formel est requis d'apposer les scellés sur les meubles et effets de *Scotin* par le sr Jacques-Jean-Baptiste Despilly, libraire à Paris, rue Saint-Jacques, près celle du Plâtre, exécuteur du testament du défunt, reçu par Me Lebrun, notaire.

Les seuls héritiers sont le s. Despilly, cousin issu de germain, héritier quant aux propres paternels, qui charge de l'inventaire le notaire Lebrun, et dlle Claude-Geneviève Scotin, femme de Claude Jacques, maître écrivain à Paris, ancien syndic de sa communauté, demeurant rue du Four, cousine du défunt, héritière des meubles et acquêts et propres paternels. Le s. *Scotin* avait été soigné dans sa dernière maladie par sa belle-sœur, Marie-Madeleine Lebas, veuve du s. *François-Gérard Scotin*,

Digitized by Google

graveur en taille-douce (né le 20 janvier 1703, suivant Jal, et dont le père serait donc *Jean-Baptiste Scotin*, deuxième du nom).

La description du mobilier trouvé en évidence prouve indubitablement que nous avons affaire à un véritable graveur en taille-douce. Il semble avoir été employé parfois à retoucher les planches fatiguées; ainsi un marchand d'estampes lui avait confié les cuivres des estampes bien connues, *les Rémois, le Calendrier des vieillards* et *le Magnifique*. A quelle fin si ce n'était pour leur rendre un peu de vigueur? On voit par la suite que *Scotin* était aussi chargé de travaux originaux, destinés à un emploi modeste, il est vrai, puisque son *Jugement de Salomon* devait servir de devant de cheminée.

Voici les objets les plus saillants de l'inventaire sommaire du commissaire :

Dans la chambre à coucher : cinq estampes représentant différents sujets et portraits sous verres blancs, dans leurs bordures dorées.

Dans la pièce d'entrée servant de cuisine: trois tableaux ovales; un grand carré, représentant tous portraits de cour; un tableau représentant la *Sainte Face*, tous en leur bordure de bois doré; deux urnes en plâtre; un buste de femme et une figure d'homme en pied, le tout en plâtre; un volume in-folio et quatre in-quarto, tous sujets de dévotion.

Dans un cabinet à droite à côté de lad. pièce d'entrée, dans lequel couche lad. veuve Videcoq et qui servoit de laboratoire aud. deffunt : un étably à dessus de chêne et sur iceluy différents burins et autres outils de la profession du deffunt.

Item, sous led. étably, dix-huit portefeuilles en parchemin et papier, garnis d'estampes communes représentant différents sujets; deux estampes sous verre blanc, représentant différents sujets dans leurs cadres dorés; un grand tableau, placé dans la boiserie dud. cabinet,

Digitized by Google

peint sur toile dans un filet de bois doré, représentant sujet de la cour de Louis XIV; deux tableaux carrés représentant *marine*, peints sur bois dans leurs larges bordures de bois sculpté peints; quatre autres petites estampes représentant différents sujets sous leurs verres.

Opposition du s. J.-B. Crespy, marchand imager, qui réclame cinq grandes planches de cuivre rouge à lui appartenant et qui doivent se trouver chez led. feu sieur *Scotin;* dont trois gravées représentant, l'une, *les Remoys*, la seconde, *le Magnifique*, et le troisième *le Calendrier des Vieillards*, lesquelles trois planches led. sieur comparant avoit envoyées gravées chez led. s. *Scotin* pour estre retouchées, et les deux autres planches nues et polyes seulement pour estre gravé sur icelles le *Jugement de Salomon* et former un devant de cheminée de deux feuilles, suivant les deux dessins appartenants aussi aud. s. comparant qui les avoit envoyés aud. sieur *Scotin* et qui doivent se trouver chez lui; comme aussi afin de réclamation desd. dessins et d'un dessin de l'*image sainte Geneviève*, requérant qu'il ne soit procédé à aucun inventorié desd. objets par lui réclamés comme à luy appartenant, et qu'ils luy soient remis, aux offres qu'il fait de payer le prix des ouvrages que led. s. *Scotin* pourroit avoir faits sur lesd. planches, n'empeschant toutesfois qu'à la conservation de ses droits et sous la réserve d'iceux il soit procédé à l'inventorié.

Il est encore trouvé dans une armoire une épée à garde d'argent, sept planches de cuivre, dont quatre gravées et trois nues, de l'argenterie, des jetons et 57 livres en espèces.

(Arch. nat., Y 11085.)

Digitized by Google

CCXLVIII.

JEAN-ISAAC CORNU

PEINTRE.

26 septembre 1769.

Apposition de scellés après le décès de *Jean-Isaac Cornu*, peintre, en son domicile, rue du Sépulcre, à la requête de Madeleine-Julie Alexandre, sa veuve et tutrice de Marie-Julie et Anne-Adélaïde Cornu, ses filles mineures.

Le mobilier ne contient qu'un seul objet digne d'être noté, un morceau de tapisserie de papier représentant une Chasse Chinoise.

L'inventaire est confié à Me Jean-Pierre de la Frenaye, notaire au Châtelet de Paris.

Parmi les opposants figure le s. *Claude Rhetière*, peintre à Paris.

(Arch. nat., Y 10783.)

CCXLIX.

LOUIS-RENÉ VIALY

PEINTRE DU ROI ET DE L'ACADÉMIE DE SAINT-LUC.

17 février 1770.

Ce titre de peintre du Roi qui lui est donné après son décès, *Vialy* s'en fait honneur de son vivant et le fait inscrire sur le livret des trois expositions de l'Académie de Saint-Luc, auxquelles il envoya de nombreux portraits et quelques tableaux dans différents genres. Sur les livrets de 1752, de 1753 et de 1754, le nom de *Vialy*, qui est quelquefois écrit *Vialis*, est uniformément suivi de la mention : peintre du Roi et de l'Académie. A en juger par le nombre et la qualité des personnages qui demandèrent leurs portraits au maître peintre, *Vialy* jouissait d'une certaine renommée parmi ses contemporains.

Il meurt le samedi, 17 février 1770, sur les huit heures trois quarts du matin, dans un petit appartement au premier étage d'une maison de la rue des Aveugles de la paroisse Saint-Sulpice, dont la boutique est occupée par un perruquier. Les scellés sont apposés par le commissaire Antoine-Bernard Léger, à la requête

Digitized by Google

de *Honoré Guibert*, sculpteur des Bâtiments du Roi, demeurant place Saint-Sulpice, en qualité d'exécuteur testamentaire du défunt, suivant son testament reçu par Me Ledoux, notaire, le 19 août 1767, et du codicille daté du 12 février 1770. Le mobilier offre peu d'intérêt; il renferme seulement un grand tableau sans bordure et sept vieilles bordures de bois sculpté doré.

Opposition de *Jean-Baptiste Delacour*, maître peintre, rue Grenier-Saint-Lazare, réclamant la somme de 100 livres.

Le s. *Honoré Guibert*, en sa qualité d'exécuteur testamentaire, désigne pour faire l'inventaire le notaire Edme-Auguste Ledoux, et le s. *Pierre Remy*, ancien directeur de l'Académie de Saint-Luc, demeurant rue Poupée, pour donner son avis sur la valeur des marchandises. Thérèse Vialy, fille majeure, sœur et unique héritière du défunt, demeurant à Aix, en Provence, est représentée par le substitut du procureur du Roi au Châtelet.

Un seul incident digne d'être noté se produit dans le cours des opérations.

En procédant, led. s. *Guibert* nous a déclaré qu'il y a entre les mains du s. *Desmarets*, graveur en or, demeurant rue Pavée-Saint-André-des-Arts, près le bureau des cochers de Rennes, un dessein représentant *notre Sauveur*, *la sainte Vierge et les trois Maries*, par le *Carache*, et un dessein d'Académie par *Bouchardon*, dépendants de lad. succession, qui luy ont été confiés par led. deffunt; plus, qu'il y a entre les mains du nommé *Joubert*, compagnon sculpteur, travaillant chez le s. *Cauvet*, maître sculpteur, rue de Sève, six différents tableaux qui luy ont aussy été confiés par led. deffunt, laquelle déclaration il fait pour servir et valoir ce que de raison, sous la réserve de se pourvoir en sad. qualité d'exécuteur testamentaire contre lesd. srs *Demarets* et *Joubert* pour se faire rendre lesd. tableaux et desseins, affin d'estre remis et vendus avec les autres effets de lad. succession.

(Arch. nat., Y 14333.)

Digitized by Google

CCL.

FRÉDÉRIC-MARTIN MULLER

ARCHITECTE DU ROI D'ANGLETERRE.

13 juin 1770.

Le s. *Frédéric-Martin Muller*, né en Hanovre et qualifié secrétaire et architecte de Sa Majesté Britannique, meurt le mercredi, 13 juin 1770, des suites d'une maladie de poitrine, dans un petit cabinet dépendant d'une chambre occupée par le s. Gerard de Prister, maître de danse, à Paris, au quatrième étage d'une maison de la rue du Faubourg-Saint-Denis, dont la boutique est louée au s. Josse, marchand épicier, à l'enseigne du Pot-d'Étain. Le s. de Prister, comme créancier du défunt, requiert le commissaire Hugues-Philippe Duchesne d'apposer ses scellés sur le mobilier, d'ailleurs fort insignifiant.

Seize opposants se présentent. Parmi eux figurent les noms de *Louis-François Radel*, architecte expert du Roi, demandant le payement de 360 livres, montant de quinze mois de leçons d'architecture; Jean Bourbonnois, marchand d'estampes, rue Fromenteau, qui a vendu pour 629 livres d'estampes au défunt; Nicolas Liégeois, marchand de tableaux et d'estampes, réclamant un dessin de paysage de *Sarrazin*, en bordure plate, montée sur verre blanc, qu'il a confié audit s. *Muller;* le s. *Bourgeois*, peintre, rue Saint-Nicolas-du-Chardonnet, etc., etc.

Le s. Martin, trésorier de France au Bureau des finances, en vertu de la sentence de la Chambre des domaines déclarant vacante la succession du s. *Muller* et l'adjugeant au Roi par droit d'aubaine, désigne le notaire Jean-Baptiste Lebrun pour faire l'inventaire. La mère du défunt, dame Anne-Sophie Markensen, veuve en premières noces du s. Muller et remariée à Jean-Jacob Markensen, s'oppose à la dévolution des biens de son fils au Roi. Sa réclamation est appuyée par la pièce suivante, jointe au procès-verbal du commissaire.

Nous, le soussigné ministre plénipotentiaire du Roy d'Angleterre, électeur d'Hanovre, réclamons les effets du s. *Muller*, Hannoverien, architecte, defunt mecredi

Digitized by Google

le 13e de juin de l'année 1770, dans la maison de....., épicier dans le fauxbourg Saint-Dennis, et en conséquence demandons copie du procès-verbal du commissaire du quartier, et que nulle disposition ou vente soit faite des effets du défunt jusqu'à ce que nous aurons reçu des nouvelles des parens du defunt residans en Hannovre. En foi de quoi nous avons signé de notre main, fait contresigner par notre secretaire, et à icelui fait apposer le sceau ordinaire de nos armes. A Paris, le 15 de ce mois de juin 1770.

(Signé :) Robert Walpole — W. Mottier, secretaire.

A M. Duchesne, commissaire du quartier Saint-Martin, rue Saint-Martin, vis-à-vis la rue Grenier-Saint-Lazare.

(Arch. nat., Y 15278.)

CCLI.

HENRI GRANDJEAN

PEINTRE DE L'ACADÉMIE DE SAINT-LUC.

16 septembre 1770.

Apposition de scellés sur les meubles et effets de *Henri Grandjean*, ancien maître boutonnier et actuellement peintre de l'Académie de Saint-Luc, décédé le 16 septembre 1770, à la requête de sa veuve, Marie Durieux, donataire mutuelle de tous les biens de son époux en usufruit, suivant son contrat de mariage du 6 juin 1753, laquelle déclare qu'aucun enfant n'est issu de leur union.

Le mobilier comprend, comme d'habitude, des glaces surmontées de tableaux, une pendule à cadran d'émail marquant les heures et minutes, dans sa boîte et sur son pied de marqueterie, avec ornements de cuivre en couleur, sans nom d'horloger; quatre petites pièces de tapisserie verdure Aubusson, contenant six aunes de cours; un petit tableau de la peinture de la Chine, représentant un *Portique*. En argenterie, le défunt avait douze cuillers, douze fourchettes, une cuiller à potage, deux à ragoût et

Digitized by Google

deux gobelets en timbale, une cuiller à moutarde et deux gobelets à pied, poinçon de Paris.

Quatre héritiers, frères et sœurs du défunt, se présentent : François Grandjean, maître fourbisseur à Paris, rue Saint-Denis, à l'enseigne de la Croix-Blanche, qui charge de l'inventaire Me Collet, un autre s. Grandjean, tapissier à Rochefort, les deux demoiselles Grandjean, limonadières à Bar-sur-Seine.

Dans un des meubles mis sous scellés on trouve : une montre par François Clément, à cadran d'émail, dans sa boîte d'or, avec sa clef de cuivre à bout d'acier et un cachet monté en argent; une paire de boucles d'oreille composées chacune de neuf diamants roses montés en argent; un collier de sept rangs de grenats; une tabatière en coquille d'argent à usage de femme; une autre montre à boîte d'or guillochée, faite par Clément, marquée H M, avec sa chaîne à usage de femme, garnie d'un œuf, d'un cachet en boussole et d'une clef de similor à bout d'acier; cent seize jetons d'argent pesant 3 marcs 3 onces 4 gros.

Le s. Gerault Desnoyers, banquier à Paris, qui recevait les rentes viagères constituées tant sur la tête du feu s. *Grandjean* que sur celle de sa femme, vient déposer les grosses de huit contrats sur l'Hôtel-de-Ville, que le défunt lui avait confiés. Le total des rentes monte à 2,438 livres, tant sur la tête dudit défunt que sur celle de sa veuve, soit 1,684 livres pour le mari et 754 pour la femme.

(Arch. nat., Y 12057.)

CCLII.

PIERRE-PHILIPPE MIGNOT

SCULPTEUR DU ROI.

24 décembre 1770.

Mariette a parlé de *Mignot* dans son *Abecedario*, et nous a transmis la plupart des renseignements qu'on possède sur ce sculpteur peu connu, bien qu'il eût obtenu le premier prix au concours de 1740 et eût été agréé par l'Académie en 1757. Né à Paris en 1715, élève de *Vassé* le père et de *Lemoyne*, notre sculpteur prit part aux Salons de 1757 et des années suivantes jusqu'en 1765. D'après Mariette, on l'aurait soupçonné d'avoir moulé sur nature la figure qu'il présenta aux suffrages de l'Aca-

Digitized by Google

démie, aussi ne parvint-il pas au grade d'Académicien. On voit au coin de la rue des Vieilles-Haudriettes et de la rue du Chaume (maintenant des Archives), au-dessus d'une fontaine, une figure de *Naïade* couchée, en bas-relief, vue de dos, qui donne une idée très avantageuse des talents de *Mignot*. Le modèle de cette figure fut exposé au Salon de 1765 (n° 222 du Cat.).

Pierre-Philippe Mignot meurt de maladie le lundi, 24 décembre 1770, au troisième étage d'une maison de la rue du Petit-Bourbon; à la requête de Madeleine-Jacquette-Marguerite Loiseau, veuve de Nicolas Mignot, orfèvre, rue de la Grande-Truanderie, mère de Marie-Louise Mignot, nièce du défunt, les scellés sont apposés sur les meubles et effets du s. *Mignot* par le commissaire Jean-Baptiste Dorival.

Parmi les meubles en évidence, signalons : une pendule à cadran de cuivre, fond de velours, dans sa boîte de bois noirci à ornements de cuivre; vingt-deux tableaux et gravures sous verre; un violon dans son étui; deux cartons d'estampes et de gravures. Dans la cuisine : une épée à poignée d'argent; un tableau et six gravures sous verre.

Seize oppositions sont formées par divers fournisseurs et créanciers, parmi lesquels nous relevons les noms de Louis Mercier, chevalier de l'Ordre du Roi, réclamant le montant de cinq billets souscrits par le s. *Mignot* en 1745, et s'élevant au total à 5,000 livres environ; de Nicolas Poulain, mouleur du Roi; enfin de *Louis-Philippe Mouchy*, sculpteur du Roi, demeurant aux Galeries du Louvre, réclamant la somme de 648 livres.

La levée des scellés est demandée par les héritiers du défunt, neveux ou nièces, au nombre de quatre, savoir : 1° Marie-Louise Mignot, fille de Nicolas Mignot, orfèvre, déjà nommée. Sa mère désigne pour procéder à l'inventaire le notaire Jacques Felise; 2° et 3° Nicolas-François Mignot, marchand orfèvre à Paris, pointe Saint-Eustache, tant en son nom que comme tuteur de Nicolas-Pierre Mignot, son frère consanguin, neveux du défunt par leur père, feu *Charles-Nicolas Mignot*, graveur à Paris, dont la seconde femme était Anne-Marguerite Gaillard; 4° Marguerite-Madeleine Mignot, aussi nièce du défunt, femme d'*André Restieaux*, sculpteur, demeurant à Londres, représentée par le substitut du procureur du Roi.

La domestique du s. *Mignot*, gardienne des scellés, vient

Digitized by Google

déclarer que, le 30 décembre, un chat est entré dans l'appartement et a déchiré une bande apposée sur un des tiroirs d'une commode en noyer. Une enquête est faite, mais l'incident n'a pas de suites. Il est procédé à l'inventaire, description et prisée des ouvrages et outils dud. défunt se trouvant dans son atelier, sis dans le vieux Louvre, rapportés dans sa chambre, puis à l'inventaire des meubles, et enfin à celui des papiers. Puis les meubles sont vendus pour payer les frais de diverse nature.

(Arch. nat., Y 12469.)

ADDITION AU SCELLÉ

DU PEINTRE JUSTINAT

(Voir n° CVIII, p. 39).

Ce peintre, dont le nom se prononçait *Justina*, mais se trouve quelquefois écrit par un *r* (*Justinar*), avait laissé une œuvre autrefois célèbre. C'était un grand tableau où était représenté le roi Louis XV, âgé de sept ou huit ans, entouré du Régent, de la duchesse de Ventadour, du duc de Bourbon et des grands officiers de la Cour. Ce tableau avait été donné à l'église Saint-Leu Saint-Gilles, en 1718, « pour le vœu ordinaire des Roys de France à leur avènement à la Couronne en minorité, » ainsi que nous l'apprend le mémoire présenté à cette occasion par le s. *Justinat* et publié dans la *Revue de l'Art français ancien et moderne* (novembre 1884, p. 164) par M. Henry de Chennevières. Il fut payé 3,000 livres, ce qui indiquerait que l'auteur n'était pas le premier venu et que son mérite était tenu en quelque estime, bien que Dargenville le qualifie ainsi : « peintre de portraits très peu estimé, » en ajoutant : « mort au commencement de ce siècle. » Le scellé publié plus haut nous apprend que *Justinat* portait les prénoms d'Augustin-Oudart, et mourut seulement en 1743. Il avait un certain âge, puisque son fils unique était absent depuis plus de vingt-deux ans et par conséquent était probablement âgé de plus de quarante ans.

Digitized by Google

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES ARTISTES SUR LESQUELS CE VOLUME CONTIENT DES DOCUMENTS.

PEINTRES.

Allegrain (Gabriel), 1748.
Amand (François-Jacques), 1769.
Aubert (Louis-François), peintre en émail, 1755.
Aubriet (Claude), 1742.
Bachy (Raphaël), 1767.
Bardou (Charles), 1742.
Bethon (Guillaume), 1759.
Binet (Pierre), 1758.
Blakay (Nicolas), 1758.
Bouclet (Guillaume), 1757.
Bourgeois (Jean), 1747.
Bourgeois (Louis), 1755.
Cayeux (Claude-Philbert), 1766.
Chantereau (Jérôme-François), 1757.
Chapuy (René-Thomas), 1762.
Chevigny (Antoine), 1753.
Cornu (Jean-Isaac), 1769.
Coupin (Claude), 1764.
Coypel (Charles-Antoine), 1752.
De La Haye (Pierre), 1766.
De Lyen (Jacques-François), 1761.
Denis (Jean-Adrien), 1765.
Dequoy (Pierre-Simon), 1764.
Dereige (André) et sa veuve, 1757.
Desoches (René-Gabriel), 1758.
Froment (Georges), 1756.
Gaineau (Jean-Louis), 1766.
Garnier (Jacques), 1748.
Garnier (Jean-Baptiste-Gabriel), 1759.
Gobert (Philippe-Alexis), 1769.
Goullet (Étienne), 1745.
Grandjean (Henri), 1770.
Gueslain (Antoine-Charles), 1765.
Gueslart (Jean), 1751.
Guichard (François), 1764.
Hemery (Martin), 1757.
Hemery (la femme d'Édouard), 1760.
Henriet (Louis), 1758.
Jouvenet (François), 1749.
Jouvenet (François-Dagobert), 1756.
Jullien (Nicolas), 1765.
Justinat (Augustin-Oudart), 1743.
Krause (Charles-Auguste), 1764.
Labbé (Joseph), 1767.
Largillière (Nicolas de), 1746.
Largillière (la veuve de), 1756.
Labrue (Jean-Baptiste), 1762.
Lebeau (Adrien), 1768.
Lebourgeois (Marin), 1768.
Lecocq (Marie-Anne), 1752.
Legrand (Jean-Louis), 1769.
Le Roi (François), 1746.
Leroy (Charles), 1749.
Louvier (Guillaume), 1764.
Magner (Antoine), 1769.
Magny (Louis-Eugène), 1768.
Marchenoy (Jean-Christophe), 1762.
Massé (Jean-Baptiste), 1767.
Mathieu (Jean-Adam), peintre en émail, 1753.
Mercier (Clair-Christophe), 1757.
Meunier (Henri), 1752.
Michel (Jean-Louis), 1763.
Moirin (Louis-Étienne), 1763.
Neufmaison (Pierre de), 1752.
Oudry (Jean-Baptiste), 1755.
Parrocel (Charles), 1752.
Pernot (Jean-François), 1743.
Peyrotte (Alexis), 1769.
Pigalle (Pierre), 1752.

Digitized by Google

Pillet (Antoine-Jean), 1762.
Pingat (Jacques), 1751.
Poitreau (Étienne), 1767.
Postel (Antoine-Denis), 1758.
Redon (François), 1765.
Refrognée (Edme-Nicolas), 1766.
Regnaudot (Thomas-François), 1756.
Renault (Nicolas-Denis), 1767.
Rigaud (Hyacinthe) et sa femme, 1743.
Rouquet (André), peintre en émail, 1758.
Rousselot (Jacques-Ovide), 1760.
Sainsemat (Antoine), 1743.
Sausset (Nicolas), 1766.
Spoède (Jacques-Jean), 1757.
Tallot (Claude), 1752.
Thurin (.....), 1759.
Tramblin (André), 1742.
Vanome (Henry-Edme-Christophe), 1764.
Varnod (Jonas-Pierre), 1764.
Vialy (Louis-René), 1770.
Ware (la femme d'Humphrey), 1753.

SCULPTEURS.

Adam (Lambert-Sigisbert), 1759.
Bonnemain (Charles), 1747.
Bouchardon (Edme), 1762.
Brassac (François-Alexandre), 1766.
Chassel (Dominique), 1767.
Cressent (Charles), 1768.
Derouard (François), 1769.
Desbatisse (Claude), 1761.
Desvaux (Charles-Benoît), 1764.
Dezègre (la veuve de Nicolas), 1744.
Dupont (Jean-Baptiste), 1754.
Dupré (Guillaume), 1767.
Durand (Nicolas), 1763.
Haize (François), 1766.
Henrion (Marc), 1764.
Henry (François), 1755.
Lange (Pierre), 1755.
Lassus (Pierre), 1742.
Le Lorrain (Robert), 1743.
Le Paultre (Pierre), 1744.
Marin (Jean-Cyriac), 1753.
Mignot (Pierre-Philippe), 1770.
Noiret (François-Jérôme), 1764.
Ponsard (Emilion), 1762.
Porlier (Charles-Vincent), 1758.
Roumier (François), 1748.
Scheckmackers (Henri), 1748.
Schutz (Louis-Emmanuel), 1763.
Slodtz (Michel-Ange), 1764.
Varin (Pierre), 1753.

GRAVEURS.

Alexandre (Jean), graveur en caractères, 1743.
Alexandre (femme de Jean), 1745.
Chauveau (Jacques), 1769.
Scotin (Louis-François), 1769.

ARCHITECTES.

Chirex (Gabriel), 1751.
D'Aviler (Claude-Louis), 1764.
Dulin (Nicolas), 1751.
Garnier-d'Isle (Charles-Hippolyte), 1763.
Garnier d'Isle (Jean-Charles), 1755.
Le Roux (Jean-Baptiste), 1746.
Meissonier (Juste-Aurèle), 1750.
Mollet (Armand-Claude), 1742.
Muller (Frédéric-Martin), 1770.
Pillet (Jean-Baptiste-Pierre), architecte de jardins, 1761.

TAPISSIERS.

Deschazeaux (la veuve de Jacques), 1755.
Jallasson (la veuve de Jacques), 1760.
Meriel (Charles), teinturier, 1751.
Meusnier (François), 1751.
Monmerqué (Mathieu), 1749.

Digitized by Google

DIVERS.

Auzou (Guillaume), émailleur, 1753.
Boulle (Charles), ébéniste, 1754.
Boulle (Charles-André), ébéniste, 1745.
Boulle (Pierre-Benoît), ébéniste, 1741.
Caylus (le comte de), amateur, 1765.
Cheron (la femme de Pierre-Jacques), lapidaire, 1749.
Gougenot (Louis), membre honoraire de l'Académie, 1767.
Magny (Pierre), doreur sur métaux, 1753.
Montulay (la veuve de Marin), graveur et dessinateur de point de France, 1754.
Morand (Antoine-Benoît), oiseleur et peintre, 1757.
Regnard (Etienne), dessinateur, 1747.
Reydellet, concierge de l'Académie, 1755.
Slodtz (Dominique-François), 1764.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES[1].

	Pages
Liste alphabétique des membres fondateurs de la Société de l'Histoire de l'Art français en 1884.	v
CI. *Pierre-Benoît Boulle*, ébéniste du Roi (1741).	1
CII. *Pierre Lassus*, maître sculpteur (1742). . .	5
CIII. *Armand-Claude Mollet*, architecte et contrôleur général des Bâtiments du Roi (1742) . .	7
CIV. *André Tramblin*, ancien professeur de l'Académie de Saint-Luc (1742)	17
CV. *Jean Alexandre* (la femme de), graveur des caractères de l'imprimerie royale (1742). . .	27
CVI. *Claude Aubriet*, peintre du Cabinet du Roi (1742).	28
Testament de *Claude Aubriet*	37
CVII. *Jean Alexandre*, graveur des caractères de l'imprimerie royale (1743).	38
CVIII. *Augustin-Oudart Justinat*, peintre du Roi (1743).	39
Addition au scellé du peintre *Justinat* . .	452
CIX. *Antoine Sainsemat*, maître peintre doreur (1743)	40

1. La table alphabétique de tous les noms d'artistes cités dans les scellés sera publiée à la fin du troisième et dernier volume de cette série qui paraîtra l'année prochaine.

Digitized by Google

CX. *Robert le Lorrain*, sculpteur du Roi (1743) . 41
CXI. *Jean-François Pernot*, maître peintre et sculpteur (1743) 43
CXII. *Hyacinthe Rigaud*, peintre du Roi (1743), et Marguerite-Élisabeth de Gouy, sa femme (1743) 44
CXIII. *Pierre Le Paultre*, sculpteur (1744) . . . 66
CXIV. *Nicolas Dezègre* (Françoise Leguay, veuve de), sculpteur [1] (1744) 75
CXV. *Étienne Goullet*, maître peintre et doreur (1745) 81
CXVI. *Charles-André Boulle*, ébéniste ordinaire du Roi (1745). 81
CXVII. *Nicolas de Largillière*, peintre du Roi (1746) 86
CXVIII. *François Le Roi*, peintre de l'Académie de Saint-Luc (1746). 88
CXIX. *Jean-Baptiste Le Roux*, architecte de l'Académie royale (1746). 91
CXX. *Étienne Regnard*, dessinateur de l'Académie royale (1747) 100
CXXI. *Charles Bonnemain*, sculpteur sur bois (1747). 101
CXXII. *Jean Bourgeois*, peintre de l'Académie de Saint-Luc (1747). 102
CXXIII. *François Roumier*, sculpteur des Bâtiments du Roi (1748) 105
CXXIV. *Gabriel Allegrain*, peintre de l'Académie royale (1748) 108
CXXV. *Jacques Garnier*, maître peintre (1748). . 109
CXXVI. *Henri Scheckmackers*, sculpteur (1748) . 110
CXXVII. *Charles Leroy*, maître peintre et doreur (1749) 113

1. Voyez le scellé de *Dezègre* dans le volume précédent, n° LVIII, p. 278.

Digitized by Google

CXXVIII. *François Jouvenet*, peintre de l'Académie (1749) 115
CXXIX. *Mathieu Monmerqué*, entrepreneur des tapisseries du Roi aux Gobelins (1749) . . . 116
CXXX. *Pierre-Jacques Cheron* (la femme de), marchand lapidaire-joaillier (1749) 126
CXXXI. *Juste-Aurèle Meissonier*, architecte et premier dessinateur des Chambre et Cabinet du Roi (1750). 126
CXXXII. *Jean Gueslart*, professeur de l'Académie de peinture (1751) 131
CXXXIII. *Gabriel Chirex*, architecte du Roi (1751). 132
CXXXIV. *Jacques Pingat*, peintre de l'Académie de Saint-Luc (1751) 133
CXXXV. *Nicolas Dulin*, architecte et contrôleur des Bâtiments du Roi (1751). 134
CXXXVI. *François Meusnier*, tapissier des Gobelins (1751) 136
CXXXVII. *Charles Mériel*, teinturier du Roi à la manufacture des Gobelins (1751) 137
CXXXVIII. *Pierre Pigalle*, peintre (1752) . . . 138
CXXXIX. *Henri Meunier*, peintre (1752). . . . 139
CXL. *Pierre de Neufmaison*, peintre du Roi, directeur des ouvrages de la Chine aux Gobelins (1752). 140
CXLI. *Charles Parrocel*, peintre du roi (1752). . 142
État des tableaux et dessins appartenant au Roi, trouvés sous les scellés de feu M. *Parrocel*. 157
CXLII. *Charles-Antoine Coypel*, premier peintre du Roi (1752). 161
CXLIII. *Claude Tallot*, maître peintre et doreur (1752) 164
CXLIV. *Marie-Anne Le Cocq*, maîtresse peintresse, veuve de *Jean Macé*, peintre vernisseur (1752). 166

Digitized by Google

CXLV. *Charles Bardou*, maître peintre et doreur (1752) 167
CXLVI. *Jean-Adam Mathieu*, écuyer, peintre du roi en émail (1753). 167
CXLVII. *Antoine Chevigny*, maître peintre et doreur (1753). 169
CXLVIII. Procès-verbal constatant le décès d'Anne Mijon, femme d'*Humphrey Ware*, peintre en éventails (1753) 170
CXLIX. *Guillaume Auzou*, maître émailleur faïencier (1753). 171
CL. *Jean-Cyriac Marin*, maître sculpteur marbrier (1753) 172
CLI. *Pierre Magny*, doreur sur métaux (1753) . 173
CLII. *Pierre Varin*, sculpteur et fondeur du Roi, professeur de l'Académie de Saint-Luc (1753). 174
CLIII. *Jean-Baptiste Dupont*, maître sculpteur, professeur de l'Académie de Saint-Luc (1754), et Alix-Catherine Champtier, sa veuve (1754). 180
CLIV. *Marin Montulay* (Marie-Madeleine Leroy, veuve de), graveur et dessinateur du point de France (1754). 197
CLV. *Charles Boulle*, ébéniste du Roi (1754) . . 197
CLVI. *Louis Bourgeois*, peintre (1755) 199
CLVII. *Reydellet*, concierge de l'Académie (1755). 199
CLVIII. *François Henry*, maître sculpteur (1755). 200
CLIX. *Pierre Lange*, sculpteur du duc d'Orléans, ancien professeur de l'Académie de Saint-Luc (1755) 201
CLX. *Jean-Baptiste Oudry*, peintre du Roi et de l'Académie royale (1755) 203
CLXI. Procès-verbal de décès d'Anne Coullondon, veuve de *Jacques Deschazeaux*, marchand de tapisseries à Aubusson (1755). . . 213
CLXII. *Louis-François Aubert*, peintre en émail du Roi (1755). 215

Digitized by Google

CLXIII. *Jean-Charles Garnier d'Isle*, architecte, contrôleur général des Bâtiments du Roi (1755) 217
CLXIV. *Georges Froment*, peintre de l'Académie de Saint-Luc (1756) 223
CLXV. *François-Dagobert Jouvenet*, peintre (1756) 223
CLXVI. *Thomas-François Regnaudot*, peintre (1756) 225
CLXVII. Marguerite-Élisabeth Forest, veuve de *Nicolas de Largillière* (1756) 226
CLXVIII. *Martin Hemery*, ancien directeur de l'Académie de Saint-Luc (1757) 228
CLXIX. *Clair-Christophe-Mercier*, peintre de l'Académie de Saint-Luc et lancier de la grande écurie du Roi (1757) 230
CLXX. *Guillaume Bouclet*, maître peintre de l'Académie de Saint-Luc (1757) 231
CLXXI. *André Dereige*, maître peintre doreur (1757), et sa veuve 233
CLXXII. *Antoine-Benoît Morand*, maître oiseleur, compagnon peintre et doreur (1757). . . . 234
CLXXIII. *Jacques-Jean Spoède*, maître peintre et recteur de l'Académie de Saint-Luc (1757). . 234
CLXXIV. *Jérôme-François Chantereau*, maître peintre de l'Académie de Saint-Luc (1757) . 236
CLXXV. *Charles-Vincent Porlier*, maître sculpteur (1758). 251
CLXXVI. *Pierre Binet*, peintre et doreur (1758) . 252
CLXXVII. *René-Gabriel Desoches*, maître peintre vernisseur (1758) 253
CLXXVIII. *André Rouquet*, peintre en émail du Roi (1758). — Enquête sur son état mental; scellé; acte de décès 254
CLXXIX. *Louis Henriet*, peintre de l'Académie de Saint-Luc (1758) 269
CLXXX. *Nicolas Blakay*, peintre anglais (1758) . 271

Digitized by Google

CLXXXI. *Antoine-Denis Postel*, maître peintre (1759) 273
CLXXXII. *Lambert-Sigisbert Adam*, sculpteur du Roi, professeur de l'Académie (1759) . . 273
CLXXXIII. *Guillaume Bethon*, peintre de l'Académie de Saint-Luc (1759) 285
CLXXXIV. *Thurin*, maître peintre (1759) . . . 286
CLXXXV. *Jean-Baptiste-Gabriel Garnier*, maître peintre vernisseur (1759). 289
CLXXXVI. *Jacques-Ovide Rousselot*, maître peintre (1760) 290
CLXXXVII. *Édouard Hemery* (Marie Guillaume, femme de), maître peintre (1760) 291
CLXXXVIII. *Jacques Jallasson* (Françoise Coullondon, veuve de), tapissier à Aubusson (1760). 292
CLXXXIX. *Jacques-François De Lyen*, peintre de l'Académie royale (1761). 292
CXC. *Jean-Baptiste-Pierre Pillet*, architecte pour les jardins (1761) 294
CXCI. *Claude Desbatisse*, sculpteur et professeur de l'Académie de Saint-Luc (1761) 295
CXCII. *Émilion Ponsard*, sculpteur et ancien professeur de l'Académie de Saint-Luc (1762). . 308
CXCIII. *Antoine-Jean Pillet*, peintre et entrepreneur des Bâtiments du Roi (1762) 309
CXCIV. *René-Thomas Chapuy*, peintre (1762) . 310
CXCV. *Edme Bouchardon*, sculpteur ordinaire du Roi (1762). 310
CXCVI. *Jean-Baptiste Labrue*, peintre (1762) . . 319
CXCVII. *Jean-Christophe Marchenoy*, peintre (1762). — Procès-verbal de mort accidentelle 321
CXCVIII. *Jean-Louis Michel*, maître peintre des Bâtiments du Roi (1763) 323
CXCIX. *Nicolas Durand*, sculpteur (1763) . . . 324
CC. *Louis-Emmanuel Schutz*, compagnon sculp-

Digitized by Google

teur (1763). — Procès-verbal de décès à l'infirmerie de l'ambassade de Hollande. . . . 325
CCI. *Louis-Étienne Moirin*, maître peintre (1763). 326
CCII. *Charles-Hippolyte Garnier d'Isle*, architecte, inspecteur des Bâtiments du Roi (1763). 327
CCIII. *Marc Henrion*, maître sculpteur et marbrier (1764) 328
CCIV. *Claude Coupin*, maître peintre (1764) . . 329
CCV. *Charles-Auguste Krause*, peintre de l'Académie (1764) 330
CCVI. *Charles-Benoît Desvaux*, sculpteur (1764). 332
CCVII. *François Guichard*, maître peintre (1764). 332
CCVIII. *Jonas-Pierre Varnod*, peintre (1764). — Procès-verbal de décès 333
CCIX. *François-Jérôme Noiret*, maître sculpteur (1764) 333
CCX. *Henri-Edme-Christophe Vanome*, peintre (1764) 334
CCXI. *Claude-Louis D'Aviler*, architecte (1764) . 335
CCXII. *Guillaume Louvier*, peintre de l'Académie de Saint-Luc (1764) 338
CCXIII. *René-Michel*, dit *Michel-Ange Slodtz*, dessinateur du Cabinet du Roi (1764) . . . 340
CCXIV. *Dominique-François Slodtz*, dessinateur des Menus plaisirs (1764). 357
CCXV. *Pierre-Simon Dequoy*, peintre ordinaire du Roi (1764). 362
CCXVI. *Antoine-Charles Gueslain*, peintre, ancien professeur de l'Académie royale (1765) . . . 363
CCXVII. *Jean-Adrien Denis*, peintre et fripier (1765) 364
CCXVIII. Le comte *de Caylus*, amateur et dessinateur (1765) 369
CCXIX. *Nicolas Jullien*, peintre de l'Académie de Saint-Luc et de la Société des Arts (1765). . 373
CCXX. *François Redon*, maître peintre et marchand de couleurs (1765). 374

Digitized by Google

CCXXI. *Jean-Louis Gaineau*, maître peintre (1766). 380
CCXXII. *François-Alexandre Brassac*, sculpteur en bois d'éventails (1766). 381
CCXXIII. *Pierre De La Haye*, maître peintre (1766). — Procès-verbal de mort subite . . 382
CCXXIV. *Edme-Nicolas Refrognée*, maître peintre (1766) 383
CCXXV. *Nicolas Sausset*, peintre (1766). — Procès-verbal de mort subite 386
CCXXVI. *François Haize*, sculpteur du Roi (1766) 389
CCXXVII. *Claude-Philbert Cayeux*, peintre de l'Académie de Saint-Luc (1766) 394
CCXXVIII. *Guillaume Dupré*, maître sculpteur (1767) 395
CCXXIX. *Raphael Bachy*, peintre en miniature (1767). — Permis d'inhumer *Raphael Bachy*, juif 401
CCXXX. *Étienne Poitreau*, peintre de l'Académie royale (1767) 403
CCXXXI. *Louis Gougenot*, honoraire de l'Académie de peinture (1767) 404
CCXXXII. *Jean-Baptiste Massé*, peintre du Roi (1767) 407
CCXXXIII. *Joseph Labbé*, peintre de l'Académie de Saint-Luc (1767) 411
CCXXXIV. *Dominique Chassel*, sculpteur à Paris (1767) 412
CCXXXV. *Nicolas-Denis Renault*, maître peintre vernisseur (1767) 412
CCXXXVI. *Charles Cressent*, ébéniste du duc d'Orléans (1768). 413
CCXXXVII. *Adrien Lebeau*, peintre de l'Académie de Saint-Luc (1768) 425
CCXXXVIII. *Marin Lebourgeois*, peintre (1768). 426
CCXXXIX. *Louis-Eugène Magny*, peintre de l'Académie de Saint-Luc (1768) 427

Digitized by Google

CCXL. *François Derouard*, maître sculpteur, officier emballeur à la douane (1769). 430
CCXLI. *Antoine Magner*, maître peintre doreur (1769) 431
CCXLII. *Alexis Peyrotte*, peintre du Roi et dessinateur pour les meubles de la couronne (1769) 434
CCXLIII. *Jean-Louis Legrand*, peintre de l'Académie de Saint-Luc (1769) 435
CCXLIV. *François-Jacques Amand*, peintre de l'Académie royale (1769). 436
CCXLV. *Philippe-Alexis Gobert*, peintre de l'Académie de Saint-Luc (1769) 440
CCXLVI. *Jacques Chauveau*, ancien graveur (1769) 441
CCXLVII. *Louis-François Scotin*, graveur en taille-douce (1769) 443
CCXLVIII. *Jean-Isaac Cornu*, peintre (1769) . . 446
CCXLIX. *Louis-René Vialy*, peintre du Roi et de l'Académie de Saint-Luc (1770) 446
CCL. *Frédéric-Martin Muller*, architecte du roi d'Angleterre (1770). 448
CCLI. *Henri Grandjean*, peintre de l'Académie de Saint-Luc (1770) 449
CCLII. *Pierre-Philippe Mignot*, sculpteur du Roi (1770). 450

Digitized by Google

PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS.

Nouvelles Archives de l'Art français, recueil de documents inédits.

1re SÉRIE.

I. Année 1872 (1re année); prix du volume pour les non-souscripteurs. 25 fr.
II. Année 1873 (2e année). 20 fr.
III. Année 1874-75 (3e année). 20 fr.
IV. Année 1876 (4e année). 15 fr.
V. Année 1877 (5e année). 15 fr.
VI. Année 1878 (6e année). 15 fr.

2e SÉRIE.

I. Année 1879-80 (7e année), t. VII. 15 fr.
II. Année 1880-81 (8e année), t. VIII. 15 fr.
III. Année 1882 (9e année), t. IX. 15 fr.
IV. Année 1883 (10e année), t. X. 15 fr.
V. Année 1884 (11e année), t. XI. 15 fr.

Mémoires pour servir à l'histoire des Maisons royales et Bastimens de France, par André Félibien, publiés pour la première fois d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale. 1 volume in-8°, 1873. 8 fr.

Procès-verbaux de l'Académie royale de peinture et de sculpture (1648-1793), publiés, avec l'autorisation de M. le Ministre de l'Instruction publique, d'après les registres originaux conservés à l'École des Beaux-Arts.

1er volume, 1648 à 1672 (1875). 10 fr.
2e volume, 1673 à 1688 (1878). 10 fr.
3e volume, 1689 à 1704 (1880). 10 fr.
4e volume, 1705 à 1725 (1881). 10 fr.

Digitized by Google

5e volume, 1726 à 1744 (1882). 10 fr.
6e volume, 1745 à 1755 (1885). 10 fr.
Nota : L'ouvrage complet formera huit ou neuf volumes. Le tome VII est sous presse.

Les Comptes des Bâtiments du Roi (1528-1571), suivis de documents inédits sur les châteaux royaux et les beaux-arts au XVIe siècle, recueillis et mis en ordre par le marquis Léon de Laborde, publiés par la Société de l'histoire de l'art français. 2 v. in-8°. 1877-1879. 25 fr.

Etat-civil d'artistes français. Billets d'enterrement ou de décès, depuis 1823 jusqu'à nos jours, réunis et publiés par M. Hubert Lavigne. 1 vol. in-8°. 1881. 6 fr.

Mémoires inédits de Charles-Nicolas Cochin sur le Comte de Caylus, Bouchardon, les Slodtz, publiés d'après le manuscrit autographe par M. Charles Henry. 1 vol. in-8°. 1880. 8 fr.

La Stromatourgie ou de l'excellence de la manufacture des tapits dits de Turquie nouvellement establie en France sous la conduite de noble homme Pierre Dupont, publiée par MM. A. Darcel et J. Guiffrey d'après l'exemplaire de la Bibliothèque nationale, avec de nombreuses pièces inédites, recueillies dans le manuscrit des Archives. 1882. 6 fr.

État-civil des Peintres et Sculpteurs de l'Académie royale. Billets d'enterrement de 1648 à 1713, publiés par M. Octave Fidière, d'après le registre conservé à l'École des Beaux-Arts. 1 vol. in-8°. 1883. 6 fr.

Nota.— Ces vingt-quatre volumes seront délivrés aux nouveaux membres de la Société pour 1885, avec le *Bulletin* trimestriel (publié de 1875 à 1878 et qui ne se vend pas séparément), et la première année de la *Revue de l'Art français ancien et moderne* (1884), au prix de 220 fr.

Digitized by Google

COLLECTION

DE TRAVAUX SUR L'ART FRANÇAIS

PUBLIÉS PAR LEURS AUTEURS SOUS LE PATRONAGE DE LA SOCIÉTÉ.

1. Actes d'État-civil d'artistes français, peintres, graveurs, sculpteurs, architectes, extraits des registres de l'Hôtel-de-Ville de Paris, détruits dans l'incendie du 24 mai 1871, par H. Herluison. 1873, 1 vol. in-8°, tiré à petit nombre. 20 fr.
Le même ouvrage, papier de Hollande. 30 fr.

2. Lettres de noblesse et décorations accordées aux artistes en France pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle, par J. J. Guiffrey. 1873, 1 vol. in-8°. (*Tirage à part à 50 exemplaires.*) *Epuisé*

3. Notes et documents inédits sur les expositions du XVIIIe siècle, recueillis et mis en ordre par J. J. Guiffrey. 1873, 1 vol. in-12, tiré à petit nombre. 10 fr.

4. Notice sur Jacques Guay, graveur sur pierres fines du roi Louis XV, documents inédits émanant de Guay et notes sur les gravures en taille-douce et en pierres fines de la marquise de Pompadour, par J.-F. Leturcq. 1873, 1 vol. in-8° avec 12 planches, reproduisant la plupart des œuvres de Guay, tiré à 300 exemplaires. 12 fr. 50

5. Éloge de Lancret par Balot de Sovot, accompagné du catalogue de ses tableaux et de ses estampes, de notes et de pièces inédites, le tout réuni et publié par J. J. Guiffrey. 1874, in-8°. Tiré à 200 exemplaires sur papier de Hollande. 9 fr.

6. Noel Le Mire et son œuvre, suivi du catalogue raisonné de l'œuvre de son frère Louis Le Mire et de plusieurs tables, avec un portrait à l'eau-forte et des bois inédits, par Jules Hédou. 1875, 1 vol. in-8° tiré à 300 exempl. sur papier de Hollande. 25 fr.
Le même ouvrage, papier Whatman, avec double épreuve du portrait et des bois (50 exemplaires). 35 fr.

7. Livret de l'Exposition du Colisée (1776), suivi de l'exposition ouverte à l'Elisée en 1797 et précédé d'une histoire du Colisée d'après les mémoires du temps, avec une table des artistes qui prirent part à ces deux expositions; complément des livrets de l'Académie royale et de l'Académie de Saint-Luc. 1875, in-12.
215 exemplaires sur papier vergé. 3 fr.
10 sur papier de Hollande. 6 fr.
5 sur papier de Chine. 10 fr.

Digitized by Google

8. Sébastien Le Clerc et son œuvre (1637-1714) par M. Édouard Meaume. Ouvrage couronné par l'Académie de Metz. 1877, grand in-8° de 338 pages, sur papier vergé de Hollande, tiré à 205 exemplaires. 18 fr.

9. La famille des Juste en Italie et en France par Anatole de Montaiglon. 1876-7, in-4° de 76 pages, sur papier de Hollande, avec 14 figures dans le texte (tirage à part de la *Gazette des Beaux-Arts* à 50 exemplaires, dont 30 seulement ont été mis en vente). *Epuisé*

10. Notice sur Jacques Neilson, entrepreneur et directeur des teintures de la manufacture royale des tapisseries des Gobelins au xviii° siècle, par Albert Curmer. 1878, in-8° (tiré à 125 exemplaires). 4 fr.

11. Jean le Prince et son œuvre (1734-1781), par Jules Hédou, ouvrage comprenant une notice biographique, le catalogue de l'œuvre de l'artiste, le secret de son procédé de gravure au lavis et de nombreux documents inédits, avec portrait à l'eau-forte par A. Gilbert. 1879. 1 vol. in-8°, tiré à 300 exemp. sur papier de Hollande. 20 fr.

Le même ouvrage, papier Whatman, avec double épreuve du portrait, tiré à 50 exemplaires. 30 fr.

12. Les Orfèvres de Paris en 1700. Procès-verbaux de visites et déclarations faites en exécution de l'édit du mois de mars 1700, publiés et annotés par M. J. J. Guiffrey. 1879, in-8°. (Tirage à part à 100 ex. du *Bulletin de l'Union centrale*.) 3 fr.

13. Les Artistes Angevins, peintres, sculpteurs, maîtres d'œuvres, architectes, graveurs, musiciens, d'après les Archives Angevines, par Célestin Port. 1881. In-8° de 333 p., tiré à 100 exemplaires. 15 fr.

Et à 20 exemplaires sur papier de Hollande. 25 fr.

14. Les Sculpteurs de Lyon du xiv° au xviii° siècle, par M. Natalis Rondot. (Tirage à part sur papier de Hollande de la *Revue Lyonnaise*, à 200 exemplaires dont 100 mis en vente.) Lyon et Paris, 1884, gr. in-8°. 7 fr.

Nota. — Aux termes de l'art. XVII des statuts, les membres de la Société de l'Histoire de l'Art français jouissent d'une remise de vingt pour cent sur le prix des ouvrages publiés dans cette collection, en adressant directement leurs demandes au libraire de la Société.

E
G1195

Imprimerie Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

DUE JUL 7 '79 FA

CANCELLED

DEC 1 3 1978

Digitized by Google